

Entre contraintes et bonnes intentions: Les difficultés des organisations internationales africaines dans le domaine du maintien de la paix. L'exemple de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Côte d'Ivoire et ailleurs (Libéria, Sierra Leone, Guinée Bissau) de 1990 à 2003.

Thèse de doctorat présentée par :  
Monsieur Papa Samba Ndiaye

Thèse soumise à la  
Faculté des études supérieures et postdoctorales  
dans le cadre des exigences du programme de doctorat

École d'Études politiques  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

	<b>Pages</b>
- CARTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST .....	8
- REMERCIEMENTS .....	9
- DÉDICACES .....	11
- RÉSUMÉ .....	12
- ABSTRACT .....	13
- LISTE DES SIGLES & ABBREVIATIONS .....	14
- LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX .....	18
INTRODUCTION .....	20
CHAPITRE I. MISE EN CONTEXTE : LA CEDEAO DANS LE NOUVEAU CONTEXTE SÉCURITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST .....	70
<b>Section1. Les origines des conflits en Afrique de l'Ouest .....</b>	<b>70</b>
1.1 Les origines lointaines des conflits .....	71
1.2. Les causes récentes des conflits .....	73
1.2.1. La faiblesse de l'État africain postcolonial .....	74
a. La problématique de l'État en Afrique .....	74
b. La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest .....	75
1.2.2. Le déficit démocratique et l'impact des politiques d'ajustement structurel.....	78
a. Le déficit démocratique .....	78
b. L'impact des politiques d'ajustement structurel .....	79
<b>Section 2. Les origines du conflit ivoirien .....</b>	<b>82</b>
2.1. La succession de Félix Houphouët Boigny comme détonateur .....	82
2.1.1. Les déchirements et luttes fratricides du camp houphouëtiste .....	83
2.1.2. Le rêve brisé du pouvoir Kaki .....	84
2.2. Les limites des capacités de redistribution de l'État comme trame de fond .....	87
2.2.1. La prodigalité républicaine durant la période d'abondance .....	87
2.2.2. La nervosité sociétale durant la période de pénurie .....	89
2.3. <i>L'ivoirité</i> comme remise en cause des bases de la fondation de l'État .....	91
2.3.1. La cassure des « compromis fondateurs » .....	92
2.3.2. Des doutes archéologiques sur l'antériorité du peuplement .....	95
<b>Section 3. Les origines des conflits libérien, sierra léonais et bissau-guinéen .....</b>	<b>97</b>
3.1. Les origines du conflit libérien .....	97
3.2. Les origines du conflit sierra léonais .....	98
3.3. Les origines de la guerre en Guinée Bissau .....	101

<b>Section 4. L'implication de la CEDEAO dans la gestion des conflits</b> .....	<b>103</b>
4.1. Une immixtion par le droit .....	103
4.1.1. Le dispositif juridique ancien .....	103
a. Le protocole de non-agression .....	103
b. Le protocole d'assistance mutuelle en matière de défense .....	104
4.1.2. Le dispositif juridique nouveau .....	106
a. La convention sur les armes légères .....	106
b. Le protocole relatif au mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité .....	110
4.2. Une intervention par la politique .....	112
4.2.1. Les lacunes du système ancien .....	112
a. Des failles et des attermolements observés .....	112
b. Le renforcement des bases juridiques des mécanismes existants .....	114
4.2.2. Les limites du système actuel .....	115
a. L'effectivité du mécanisme du système actuel .....	115
b. Un système plus élaboré mais moins progressiste .....	117
<b>Conclusion</b> .....	<b>118</b>

## **CHAPITRE II. TENTATIVE DE CONSTRUCTION THÉORIQUE D'UN RÉPERTOIRE DE LÉGITIMATION** .....

**119**

<b>Section 1. La CEDEAO et les théories fonctionnalistes</b> .....	<b>120</b>
1.1. Les fonctionnalistes et le phénomène des organisations internationales, quelle explication ? .....	121
1.2. Les fonctionnalistes et les processus d'apprentissage des organisations internationales en matière de maintien de la paix .....	125
1.3. L'application de la théorie fonctionnaliste à la CEDEAO et ses limites .....	134
<b>Section 2. La CEDEAO et les théories réalités</b> .....	<b>137</b>
2.1. Un intérêt national diversement apprécié .....	138
2.2. Des jeux de puissances nuisibles à l'organisation régionale .....	142
<b>Section 3. La CEDEAO et les théories marxistes</b> .....	<b>147</b>
3.1. L'impérialisme structurel.....	147
3.2. L'ingérence, la relégitimation du recours à la force dans la vie internationale ...	148
<b>Section 4. La CEDEAO et la théorie de la gouvernance à paliers multiples</b> .....	<b>151</b>
4.1. La gouvernance à paliers multiples, un éclairage théorique .....	152
4.2. La CEDEAO, les OMP et la gouvernance à paliers multiples?.....	157
<b>Conclusion</b> .....	<b>159</b>

## **CHAPITRE III. LES LIMITES INTRINSÈQUES DES CAPACITÉS DE LA CEDEAO EN MATIÈRE DE RÉOLUTION DES CONFLITS** .....

**161**

<b>Section 1. Les limites des capacités juridiques de la CEDEAO</b> .....	<b>163</b>
1.1. Le fondement juridique de la CEDEAO, de l'acte constitutif de Lagos du 28 mai 1975 au traité révisé de Cotonou du 24 juillet 1993 .....	163

1.1.1 Le traité de Lagos du 28 mai 1975, l'acte de naissance de la CEDEAO	163
1.1.2. Le traité révisé de Cotonou du 24 juillet 1993, un pas supplémentaire vers l'intégration	165
1.2. Une limite juridique consubstantielle : la CEDEAO, une organisation internationale de coopération	165
1.2.1. La souveraineté relative de l'État	166
1.2.2. Le volontarisme de la CEDEAO, un délégué de mission au service de ses États membres	167
1.2.3. De l'ancien Secrétariat exécutif à la nouvelle Commission de la CEDEAO	169
1.2.4. Le cas du conflit ivoirien comme test des limites juridiques de la CEDEAO	171
<b>Section 2. Les limites budgétaires et financières de la CEDEAO</b>	<b>173</b>
2.1. Le mode de financement de la CEDEAO	173
2.1.1. La contribution des États membres	174
2.1.2. Le fonds des donateurs	175
2.2. Pertinence et limites du financement du fonds de la paix par le prélèvement communautaire	176
2.2.1. La pertinence du prélèvement communautaire	176
2.2.2. Les limites du prélèvement communautaire	177
2.2.3. Les problèmes du financement de la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire	180
<b>Section 3. Les limites opérationnelles</b>	<b>182</b>
3.1. L'état défectueux des forces armées nationales	183
3.1.1. Des armées souvent tribales	183
3.1.2. .... Impliquées dans des pratiques clientélistes	185
3.1.3. L'intervention en Côte d'Ivoire comme laboratoire d'expérimentation des forces de la CEDEAO	187
3.2. Le niveau de responsabilité de la CEDEAO	190
3.2.1. L'absence de préparation pour les OMP	190
3.2.2. Les insuffisances des capacités logistiques et managériales en matière d'OMP	191
3.2.3. Profil sociologique et satire sociale du fonctionnaire de la CEDEAO (Avion/Palace/ <i>Per Diem</i> )	194
<b>Conclusion</b>	<b>199</b>
<b>CHAPITRE IV. LES APPRENTISSAGES DE LA CEDEAO EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE LA PAIX</b>	<b>201</b>
<b>Section 1. Les premières interventions de la CEDEAO, une approche au cas par cas</b>	<b>201</b>
1.1. L'intervention de la CEDEAO au Libéria (août 1990-juillet 1997) ou Libéria I	202
1.2. L'intervention de la CEDEAO en Sierra Leone (février 1998-septembre 1999)	208

1.3. L'intervention de la CEDEAO en Guinée Bissau (novembre 1998-février 1999)	213
<b>Section 2. Les dernières interventions de la CEDEAO, une approche professionnalisée du maintien de la paix</b>	<b>218</b>
2.1. La genèse du nouveau mécanisme	219
2.2. L'intervention de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (décembre 2002-avril 2004)	224
2.3. L'intervention de la CEDEAO au Libéria (août/octobre 2003) ou Libéria II	227
<b>Conclusion</b>	<b>242</b>
<b>CHAPITRE V. LA RÉGIONALISATION DE LA GUERRE : NEUTRALITÉ, INTÉRÊT NATIONAL ET JEUX DE PUISSANCES : L'AFRIQUE DE L'OUEST LABORATOIRE DE L'INTERNATIONALE DE LA SUBVERSION</b>	<b>244</b>
<b>Section 1. Le NPFL exporte sa « sale guerre » en Sierra Leone</b>	<b>245</b>
1.1. Les acteurs et les enjeux du conflit sierra léonais	246
1.2. L'implication du NPFL dans le conflit sierra léonais	248
<b>Section 2. Le gouvernement de Blaise Compaoré du Burkina Faso et celui du Libéria de Charles Taylor souffleraient sur les braises en Côte d'Ivoire</b>	<b>255</b>
2.1. Le régime burkinabé, parrain hypothétique de la rébellion du Nord	256
2.2. Dans la guerre de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, le Libéria de Charles Taylor sur les deux fronts	263
<b>Section 3. Du Libéria à la Guinée Bissau, une logique de régionalisation de la guerre</b>	<b>272</b>
3.1. Les régimes guinéen et ivoirien, sponsors probables de la deuxième guerre du Libéria	273
3.2. Le conflit en Guinée Bissau, un “ <i>spill over</i> ” du conflit casamançais	280
<b>Conclusion</b>	<b>287</b>
<b>CHAPITRE VI. DÉPENDANCE, INGÉRENCE ET EXTRAVERSION : L'INTERFÉRENCE DE LA FRANCE EN CÔTE D'IVOIRE DANS UNE PERSPECTIVE COMPARÉE</b>	<b>289</b>
<b>Section 1. L'interférence économique</b>	<b>291</b>
1.1. Une interférence par la gestion économique et monétaire de la Zone franc	291
1.2. La dévaluation du FCFA comme matérialisation de l'interférence économique	295
<b>Section 2. L'interférence militaire, une version moderne des tirailleurs sénégalais</b>	<b>298</b>
2.1. Les programmes de modernisation des armées	299
2.2. Les interventions militaires pour la restauration de la paix	314
<b>Section 3. Interférence diplomatique</b>	<b>327</b>

3.1. D'Accra à Marcoussis, la démission et l'instrumentalisation de la diplomatie ouest africaine .....	327
3.2. Après Marcoussis, la Côte d'Ivoire, « un Empire sous usufruit » .....	329
<b>Conclusion</b> .....	<b>355</b>
<b>CHAPITRE VII. LES DIFFICULTÉS INTER-AGENCES : UNE COLONNE DORSALE (CEDEAO) ADOSSÉE A UN CORPS RACHITIQUE (ONU)</b> .....	<b>338</b>
<b>Section 1. Conflits en Afrique de l'Ouest et pluralité des acteurs</b> .....	<b>341</b>
1.1. Comprendre les conflits en Afrique de l'Ouest par l'approche de la gouvernance à paliers multiples .....	341
1.2. La gouvernance à paliers multiples et le conflit ivoirien .....	344
<b>Section 2. La collaboration entre l'ONU et la CEDEAO avant le rapport Brahimi</b> .....	<b>348</b>
2.1. Libéria I (1989-1997), première expérience d'une collaboration entre l'ONU et une OIG sous-régionale .....	348
2.2. L'ONU et la CEDEAO en Sierra Leone, une délégation au cours de l'opération .....	357
<b>Section 3. La collaboration entre l'ONU et la CEDEAO après le rapport Brahimi</b> .....	<b>363</b>
3.1. La collaboration entre l'ONU et la CEDEAO en Côte d'Ivoire, le co-déploiement .....	363
3.2. La collaboration entre l'ONU et la CEDEAO durant la deuxième guerre du Libéria (1999-2003) .....	372
<b>Conclusion</b> .....	<b>378</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	<b>379</b>
<b>RÉPONSE AUX QUESTIONS DES MEMBRES DU JURY ET REVISION</b> .....	<b>389</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>404</b>
<b>LISTE DES PARTICIPANTS</b> .....	<b>424</b>
<b>ANNEXES</b> .....	
<b>ANNEXE I. Structures de gouvernance de la CEDEAO</b> .....	
1. Données démographiques et socio-économiques des pays membres de la CEDEAO	
2. Conférence des chefs d'États et de gouvernement	
3. Secrétaires exécutifs (présidents de Commission) de la CEDEAO	
4. Budget de la CEDEAO	
5. Organigramme de la CEDEAO	

6. Sommets annuels de la CEDEAO

**ANNEXE II. Textes de la CEDEAO en matière de paix et de sécurité .....**

1. Traité révisé de la CEDEAO de 1993
2. Protocole de non-agression de 1978
3. Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense de 1981
4. Protocole relatif aux mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de 1999
5. Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001
6. Convention sur les armes légères et de petits calibres, leurs munitions et autres matériels connexes de 2006

**ANNEXE III. Les accords de paix sur la Côte d'Ivoire .....**

1. Accords de Lomé
2. Accords d'Accra I, II, III
3. Accords de Linas-Marcoussis
4. Accords de Prétoria
5. Accords d'Ouagadougou
6. Accords complémentaires d'Ouagadougou, I, II, III, IV
7. Les grandes dates de la crise ivoirienne
8. La presse ivoirienne, diversité et tendances

**ANNEXE IV. Les textes de l'ONU .....**

1. Résolution 1633
2. Résolution 1721

**ANNEXE V. Documents du comité d'éthique de l'Université d'Ottawa .....**

1. CER I
2. CER II

**ANNEXE VI. Critères d'une opération de maintien de la paix réussie .....**

**ANNEXE VII. Liste des participants .....**

# CARTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



Source. RFI, [www.rfi.fr/images/061/carte\\_cdeao440.gif](http://www.rfi.fr/images/061/carte_cdeao440.gif), consulté le 12 mai 2009

---

# REMERCIEMENTS

---

Je tiens à rendre grâce à toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de me manifester leur soutien, aussi bien matériel, moral qu'intellectuel durant la réalisation de ce modeste travail. Je vous sais gré et vous suis sincèrement reconnaissant, ce travail est le vôtre. Ces remerciements vont particulièrement à l'endroit de :

- Professeur Matthew Paterson qui a bien voulu diriger ma thèse. Il a été un directeur de thèse certes très rigoureux avec moi mais aussi très disponible. J'ai beaucoup apprécié la qualité de nos échanges intellectuels et la profondeur de ses connaissances en relations internationales;
- Professeur Roland Paris, dont les conseils et orientations méthodologiques ont enrichi ce travail;
- Professeur Cédric Jourde, dont le bureau est pour moi une clinique sans rendez-vous pour sa disponibilité, la richesse et la justesse de ces commentaires;
- Professeur Stephen Brown, bien que ne faisant pas partie de mon comité de thèse m'a beaucoup aidé en terme de conseils et d'orientations méthodologiques et théoriques;
- Tous les autres professeurEs et personnels de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, entre autres les professeurEs Claire Turenne-Sjolander, Hélène Pellerin, Linda Cardinal, Dimitrios Karmis et Gilles Labelle, mais aussi les assistantes administratives et scolaires, Anick Mineault, Sylvie Lachapelle et Gail Pétrin.
- Un remerciement spécial à la professeure Caroline Andrew, ancienne doyenne de la faculté des sciences sociales que j'accompagnais pour faire des enquêtes auprès des différents paliers de gouvernement au Canada et qui m'a initié aux techniques d'enquêtes de terrain.
- Gerd Schönwälder, Ph.D, Program Leader, "*Peace Conflict and Development*" (PCD) du centre de recherche pour le développement international (CRDI) qui m'a fait bénéficier de ses conseils méthodologiques et de son réseau de relations;
- Le centre de recherche pour le développement international (CRDI) qui a accepté de financer mes enquêtes de terrain;

- Colonel Adama Mbaye, chargé de programme principal « Paix et Sécurité » à la CEDEAO, si j'ai pu mener ce travail à terme, je le dois en bonne partie à vous. C'est dans votre service et sous ta haute direction que j'ai effectué mon stage de recherche à la CEDEAO. Vous avez manifesté à mon égard bienveillance, gentillesse, sympathie et disponibilité. Votre compétence, votre simplicité de cœur, votre amour pour le travail bien fait, sont des souvenirs que je garderai de vous. Veuillez trouver ici mon Colonel mes sincères remerciements ;
- Colonel Jean Paul Ntab, de la force en attente de la CEDEAO qui m'a hébergé pendant mon séjour à Abuja au Nigéria et dont j'ai particulièrement apprécié la qualité de nos échanges intellectuels ;
- Docteur Mohamed Ibn Chambas, président de la Commission de la CEDEAO et le colonel Mahamane Touré, Commissaire à la paix et à la sécurité de la CEDEAO qui ont bien voulu m'accorder les autorisations nécessaires pour mener à l'aise mes recherches au sein de leur institution. Je vous en suis reconnaissant ;
- Tout le personnel de la CEDEAO pour leur engagement et leur dévouement pour la cause communautaire ;
- Quand j'ai compté la liste des participants, il y avait plus d'une centaine de personnes que j'ai interviewée, vous comprendrez alors que je ne pouvais pas citer tout le monde. Mais à toutes ces personnes qui ont pris un peu de leur temps à me parler, à m'informer je tiens sincèrement à les remercier.
- El Hadji Wade, Saliou, qui est mon frère et mon ami personnel et est vraiment le seul qui sait les conditions dans lesquelles j'ai vécu ces années du doctorat ;
- Aux collègues et promotionnaires de l'École d'études politiques et comme ils ne sont pas nombreux, permettez-moi de les citer : Maxime Ouellet, Marie-Joie Brady, Mathieu Adjagbe, Koffi Yenkey, Ashimu Maliki, Modeste Mba-Talla, Serge Banyongen et Judith Houedjissin ;
- Une mention spéciale à Ousmane Bachir Dème, avec qui j'ai pris la décision de venir faire un doctorat à l'Université d'Ottawa. Je remercie aussi sa belle-famille, Thilany, Amadou et Bineta Thiam et leurs enfants.

---

# DEDICACES

---

Je dédie ce travail :

- A mon père feu Mamadou Ndiaye qui nous a balisé le chemin ; à mon grand frère Cheikh Moctar Ndiaye, un homme travailleur et infatigable que la mort a arraché à notre affection à la fleur de l'âge un certain jeudi 16 mai 1996 à Nice en France dans les Alpes Maritimes, que la terre de Marmiyal vous soient légères et que dieu vous accueillent en son paradis ; à ma belle-sœur Louise Dièye qui nous a quitté et que nous continuerons de pleurer pour toujours ;

- A ma mère Fatou Ndao, très affectée par l'âge et la maladie, maman ce travail est le fruit de votre soutien indéfectible et les nombreux conseils que vous ne cessez de me prodiguer. Soyez assurée de mon profond attachement. Que dieu, le tout puissant vous garde encore longtemps parmi nous ;

- A ma sœur Khady Ndiaye, assistante administrative à l'Université Gaston Berger de St-Louis, pour tout ce qu'elle a fait pour moi. Grace à toi, j'ai compris l'importance des études pour la dignité de l'individu. Khady ce travail est le vôtre, trouvez ici mes sentiments de reconnaissances les plus sincères ;

- A mes frères et sœurs, Alioune Badara, Mame Fatou, Doudou et Mame Aminata Ndiaye ;

- A mes nièces, neveux et enfants, Ndèye Diariétou Mbaye, Oumou Kantoum Ndiaye, Abdoulaye Ndiaye, Papa Mamadou Ndiaye, Prince Sadeikh Diop, Oulimata Ndiaye, Pape Modou Diop ;

- A mon maître coranique El Hadji Mokhsine Diop et à sa famille ;

- A tous mes amis d'enfance, Blaise Mohamed Nadialine, Ckeikh Ahmet Tidiane Kamara, Doudoulaye Kamara, Oumar Faye, Pape Pierre Diop, Papa Samba Fofana, El Hadji Mamadou Niang et Cheikh Tidiane Niang ;

- A mes beaux-frères et belles sœurs, Moctar Diallo, Professeur Massow Fall et Sokhnetine Dieng ;

- A tous les enfants, à toutes les femmes, à tous les réfugiés et à toutes les personnes déplacées d'Afrique, victimes innocentes des conflits qui ont ensanglanté ce continent.

---

# RESUME

---

Cette thèse vise à comprendre et à expliquer les difficultés des organisations internationales africaines dans le domaine du maintien de la paix. La question est étudiée par le moyen d'une étude de cas mais dans une perspective comparative. Car elle permet d'atténuer l'inconvénient majeur de l'étude de cas qui est la question de la généralisation. En effet, nous analyserons les difficultés de la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la gestion de la crise ivoirienne en utilisant les interventions de cette même organisation au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau pour la comparaison à des fins d'apprentissages.

La littérature en Relations internationales et sur le maintien de la paix nous a suggéré les hypothèses suivantes que nous testerons : les difficultés intrinsèques des organisations internationales; les difficultés d'apprentissage de ces mêmes organisations dans le domaine du maintien de la paix; les jeux de puissances et d'intérêt entre États membres de l'organisation internationale; la confiscation incomplète des relations internationales ouest africaines par des acteurs, des enjeux et des intérêts étrangers; enfin, il y a la difficulté de la coordination des actions entre les différents acteurs impliqués dans les processus de résolution des crises. Nous répondrons à la question de recherche en forme de récit avec des cercles concentriques. D'abord pour aborder les difficultés intrinsèques, nous convoquerons les fonctionnalistes qui ont théorisé le mieux la question des organisations internationales. Mais, on s'est vite rendu compte que ces difficultés n'étaient que la face visible de l'iceberg et que derrière l'organisation se cachent des jeux de puissances et d'intérêt, mais aussi l'ingérence des anciennes puissances coloniales que les réalistes et les néo-marxistes avaient prévues. Mais ces derniers mettent surtout l'emphase sur l'État. Ce qui ne permet pas de résoudre la lancinante question de la pluralité des acteurs, des conflits de logiques et de l'articulation des efforts des différents intervenants que l'approche de la gouvernance à paliers multiples permet de prévoir. Pour la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone nous utiliserons à la fois de la littérature primaire et secondaire. Mais pour la Guinée Bissau, nous nous appuierons uniquement sur de la littérature secondaire.

---

# ABSTRACT

---

This thesis tries to understand and explain the problems facing African international organizations in peacekeeping operations. The focus is on the case of the intervention by the Economic Community of West African States (ECOWAS) in Ivory Coast. The analysis will also discuss, in order to permit comparative analysis, the intervention of this same organization in Liberia, Sierra Leone and Guinea Bissau. This case study in comparative perspective can help to mitigate the disadvantage of a case study, whose main weakness is the problem of generalization from the results of one case.

The literature in International Relations and peacekeeping operations is used to develop some hypotheses that we will try to test in this dissertation, specifically: the internal difficulties of international organizations; the problems of lessons learned in terms of peacekeeping operations; the balance of power between and the pursuit of the national interest by members states of the organization; the key role of international and foreign actors, such as former colonial masters, in the peace process; and finally, the problem of coordination between different actors.

To answer to the research question, the dissertation will be written in the form of a story with different concentric circles. First, for the internal international organizations difficulties, we will use the functionalist approach which is one of the best theorizations of this issue. However, these internal obstacles are only the tip of the iceberg of the problem because behind the organization we have conflicts of interest between different member states and the intervention of former colonial masters that realists and the neo-marxists would anticipate. Nevertheless, these tend to emphasize more on states. As a consequence, they cannot help us to solve the huge issue of coordination between different actors. To respond to this problem, we turn to the model of multi-level governance and demonstrate its value in analysing this case. For the case of Ivory Coast, Liberia and Sierra Leone, we will use both primary and secondary literatures. However, for the case of Guinea Bissau, we will use only secondary literature.

---

# LISTE DES SIGLES & ABREVIATIONS

---

<b>ACDI</b>	Agence Canadienne de Développement International
<b>ACOTA</b>	African Contingency Operations & Training Assistance
<b>ACPP</b>	African Conflict Prevention Pool
<b>ACRI</b>	African Crises Response Initiative
<b>AEF</b>	Afrique Équatoriale Française
<b>AFD</b>	Agence Française pour le Développement
<b>AFL</b>	Armed Forces of Liberia
<b>AFRC</b>	Armed Forces Revolutionary Council, forces armées gouvernementales de Sierra Leone
<b>AGOA</b>	African Growth and Opportunity Act
<b>AMAO</b>	Agence Monétaire de l’Afrique de l’Ouest
<b>AOF</b>	Afrique Occidentale Française
<b>APE</b>	Accords de Partenariat Économique
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BADEA</b>	Banque Arabe pour le Développement des États Africains
<b>BANUL</b>	Bureau d’Appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria
<b>BATALAT</b>	Bataillon de l’Aviation Légère de l’Armée de Terre Française
<b>BATLOG</b>	Bataillon Logistique
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
<b>BEAC</b>	Banque des États de l’Afrique Centrale
<b>BIDC</b>	Banque d’Investissement pour le Développement de la CEDEAO
<b>BIMA</b>	Bataillon d’Infanterie Maritime
<b>BIRD</b>	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Banque Mondiale
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BPST</b>	British Peace Support Team
<b>CAISTAB</b>	Caisse de Stabilisation
<b>CCDG</b>	Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
<b>CDF</b>	Civil Defence Force, issue des milices <i>Kamajors</i> « chasseurs traditionnels de Sierra Leone »
<b>CDJSC</b>	Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports de la CEDEAO
<b>CEAO</b>	Communauté Économique de l’Afrique de l’Ouest
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (ECOWAS en anglais)
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États d’Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale
<b>CER</b>	Centre d’Expansion Rural
<b>CFA</b>	Communauté Financière Africaine, franc CFA
<b>CICR</b>	Comité International de la Croix Rouge
<b>CODESRIA</b>	Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

<b>CRAD</b>	Centres Régionaux d'Assistance au Développement
<b>DDR</b>	Désarmement/Démobilisation/Réinsertion
<b>DfID</b>	Department for International Development, Grande Bretagne
<b>DPKO</b>	Department of Peacekeeping Operations
<b>ECOMICI</b>	ECOWAS Mission in Cote d'Ivoire (MICECI en français)
<b>ECOMIL</b>	ECOWAS Mission in Liberia
<b>ECOMOG</b>	ECOWAS Cease fire Monitoring Group/Force Ouest Africaine d'Interposition
<b>ECOSAP</b>	Programme de Contrôle des Armes Légères de la CEDEAO
<b>ECOWAS</b>	Economic Community of West African States (CEDEAO en français)
<b>EEEOA</b>	Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain
<b>FANCI</b>	Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire
<b>FCO</b>	Foreign and Commonwealth Office, Grande Bretagne
<b>FESCI</b>	Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire international
<b>FMN</b>	Firmes Multinationales
<b>FN</b>	Forces Nouvelles
<b>FOREX</b>	Force Expéditionnaire Sénégalaise de l'Opération Gabou en Guinée Bissau
<b>FPI</b>	Front Populaire Ivoirien
<b>GRIP</b>	Groupe de Recherche et d'Informations sur la Paix et la Sécurité
<b>GTI</b>	Groupe de Travail International
<b>GTIA</b>	Groupements Tactiques Interarmes de l'Armée Française
<b>GTO</b>	Groupement de Transport Opérationnel de l'Armée de l'Air Française
<b>GTZ</b>	Agence de Coopération Technique Allemande
<b>GW</b>	Global Witness
<b>HRW</b>	Human Rights Watch
<b>IB</b>	Ibrahim Coulibaly
<b>ICG</b>	International Crisis Group
<b>IGAAD</b>	Accord Intergouvernemental pour le Développement en Afrique de l'Est
<b>IMAO</b>	Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>INPFL</b>	Independent National Patriotic Front of Liberia, militia led by Prince Johnson
<b>JMC</b>	Joint Coordination Committee
<b>KAIPTC</b>	Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre
<b>LICORNE</b>	Force Militaire Française en Côte d'Ivoire
<b>LIDHO</b>	Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme
<b>LURD</b>	Liberian United for Reconciliation and Democracy
<b>MALAO</b>	Mouvement contre la Circulation des Armes Légères en Afrique de l'Ouest
<b>MFA</b>	Mouvement des Forces de l'Avenir, parti d'opposition ivoirienne
<b>MFDC</b>	Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance
<b>MICECI</b>	Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOMICI en anglais)
<b>MIDH</b>	Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme
<b>MINUSIL</b>	Mission des Nations Unies en Sierra Leone (UNAMSIL en anglais)
<b>MJP</b>	Mouvement pour la Justice et la Paix

<b>MOD</b>	Ministry of Defense, Grande Bretagne
<b>MODEL</b>	Movement for Democracy in Liberia
<b>MONUL</b>	Mission d'Observation des Nations Unies au Libéria (UNOMIL)
<b>MONUSIL</b>	Mission d'Observation des Nations Unies en Sierra Leone
<b>MPCI</b>	Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire
<b>MPIGO</b>	Mouvement Patriotique du Grand Ouest
<b>NDI</b>	National Democratic Institute
<b>NPFL</b>	National Patriotic Front of Liberia led by Charles Taylor
<b>OCDE</b>	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
<b>OCHA</b>	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
<b>OIF</b>	Organisation Internationale de la Francophonie
<b>OIG</b>	Organisation Internationale Intergouvernementale
<b>OMP</b>	Opération de Maintien de la Paix
<b>ONG</b>	Organisation Internationale Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONUCI</b>	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
<b>OOAS</b>	Organisation Ouest Africaine pour la Santé
<b>OPEP</b>	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
<b>OSI</b>	Open Society Initiative
<b>OSIWA</b>	Open Society Initiative for West Africa
<b>OUA</b>	Organisation de l'Unité Africaine
<b>OXFAM</b>	ONG britannique
<b>PAC</b>	Partenariat Afrique Canada
<b>PAIGC</b>	Parti Africain de l'Indépendance de la Guinée Bissau et du Cap Vert
<b>PAMD</b>	Protocole d'Assistance Mutuelle en matière de Défense
<b>PCASED</b>	Programme de Coopération et d'Assistance pour la Sécurité et le Développement
<b>PDCI/RDA</b>	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire/Rassemblement Démocratique Africain
<b>PIT</b>	Parti Ivoirien des Travailleurs
<b>PNA</b>	Protocole de Non-Agression
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RDR</b>	Rassemblement des Républicains de Côte d'Ivoire
<b>RECAMP</b>	Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix
<b>RUF/SL</b>	Revolutionary United Front led by Foday Sankoh
<b>SADC</b>	Southern African Development Community
<b>SDN</b>	Société des Nations
<b>SCG</b>	Search for Common Ground
<b>TEC</b>	Tarif Extérieur Commun
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UC</b>	Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest-UCAO est équivalent au Droit de Tirage Spécial (DTS) du FMI
<b>UCRE</b>	Unité de Coordination des Ressources en Eau
<b>UDCY</b>	Union Démocratique et Citoyenne Cocody
<b>UDEAC</b>	Union Douanière des États de l'Afrique Centrale
<b>UDEAO</b>	Union Douanière des États de l'Afrique de l'Ouest

<b>UDPCI</b>	Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>ULIMO</b>	United Liberation Movement of Liberia for Democracy (formed in 1991)
<b>ULIMO/J</b>	United Liberation Movement of Liberia for Democracy (under Roosevelt Johnson since 1994)
<b>ULIMO/K</b>	United Liberation Movement of Liberia for Democracy (under Alhadji Kromah since 1994)
<b>UMA</b>	Union du Maghreb Arabe
<b>UMOA</b>	Union Monétaire Ouest Africaine
<b>UNCT</b>	United Nations Country Team
<b>UNMIL</b>	Mission des Nations Unies au Libéria
<b>UNOWA</b>	United Nations Office for West Africa
<b>UPU</b>	Union Postale Universelle
<b>WACSO</b>	West African Civil Society Forum
<b>WANEP</b>	West Africa Network for Peacebuilding

---

# LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

---

<b>Figure 1.</b> Forces françaises hors métropole en 2008 (chapitre VI) .....	<b>p.302</b>
<b>Figure 2.</b> Écoles nationales à vocation régionale de soutien à la paix (chapitre VI) .....	<b>p.305</b>
<b>Figure 3.</b> The transformation of the Three Unified Geographic Command to AFRICOM (chapitre VI) .....	<b>p.311</b>
<b>Figure 4.</b> Déploiement de la LICORNE au 1 <sup>er</sup> mars 2008 (chapitre VI).....	<b>p.319</b>
<b>Figure 5.</b> Gouvernance à paliers multiples du conflit ivoirien (chapitre VII) .....	<b>p.347</b>
<b>Figure 6.</b> Reporting Relationship of UNOMIL and ECOMOG (chapitre VII) .....	<b>p.357</b>
<b>Tableau 1.</b> Les dix premiers exportateurs et importateurs d'armes en Afrique au Sud du Sahara (chapitre I) .....	<b>p.108</b>
<b>Tableau 2.</b> Three Models of Organizational Change: A Descriptive Code (chapitre II) .....	<b>p.127</b>
<b>Tableau 3.</b> Against Unitary Government – Concepts (chapitre II) .....	<b>p.153</b>
<b>Tableau 4.</b> Types of Multi-Level Governance (chapitre II) .....	<b>p.154</b>
<b>Tableau 5.</b> Six forms of transnational governance, (chapitre II) .....	<b>p.156</b>
<b>Tableau 6.</b> Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (Ressources des pays contributeurs) (chapitre III).....	<b>p.182</b>
<b>Tableau 7.</b> Libéria I (1990), États participants, (chapitre IV) .....	<b>p.208</b>
<b>Tableau 8.</b> Sierra Leone (1998), États participants (chapitre IV) .....	<b>p.213</b>
<b>Tableau 9.</b> Guinée Bissau (novembre 1998), États participants, (chapitre IV) .....	<b>p.218</b>

<b>Tableau 10.</b> Mission de la CEDEAO en Côte d’Ivoire (décembre 2002-avril 2004), États participants (chapitre IV).....	<b>p.227</b>
<b>Tableau 11.</b> Libéria II (2003), États participants (chapitre IV).....	<b>p.230</b>
<b>Tableau 12.</b> Un essai de bilan des interventions de la CEDEAO, (chapitre IV).....	<b>p.240</b>
<b>Tableau 13.</b> Des groupes ethniques transfrontaliers, (chapitre V).....	<b>p.286</b>
<b>Tableau 14.</b> Programmes étrangers aidant les forces de maintien de la paix en Afrique, (chapitre VI).....	<b>p.313</b>

---

# INTRODUCTION

---

Cette thèse porte sur les questions de paix et de sécurité internationales et cherche à la fois à identifier les principaux obstacles auxquels font face les organisations internationales (OI) et à expliquer pourquoi ces obstacles sapent le travail des organisations internationales dans la gestion des conflits post guerre froide. La question sera étudiée par le moyen d'une étude de cas en Afrique subsaharienne. Nous prendrons l'exemple de la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et tenterons de comprendre et d'expliquer pourquoi elle a éprouvé des difficultés à gérer les conflits dans sa région géographique. Nous nous limiterons au cas du conflit en Côte d'Ivoire. Mais cette préoccupation ne nous empêchera pas d'établir des comparaisons entre le cas ivoirien avec d'autres cas similaires dans lesquels la CEDEAO était intervenue pour voir s'il y a eu des apprentissages. Notre introduction est subdivisée en quatre parties : dans la première partie, nous expliquerons notre problématique ; dans la deuxième partie qui portera sur le cadre théorique nous évoquerons la littérature pertinente sur la question et les hypothèses qu'elle nous suggère (nous y reviendrons dans le chapitre théorique pour mieux la détailler et la commenter); dans la troisième partie nous exposerons notre méthodologie et enfin dans la quatrième et dernière partie nous dégagerons notre contribution et soulignerons les limites de notre travail.

## **I. Problématique**<sup>1</sup>

Dans un monde en équilibre instable constamment menacé d'anéantissement, la gestion des crises devient synonyme de survie. Depuis la fin de la première Guerre Mondiale, les

---

<sup>1</sup> Nous élaborerons plus en détails dans le chapitre de mise en contexte sur la problématique des conflits en Afrique de l'Ouest.

conflits dans le monde ont provoqué des millions de morts et l'Afrique n'a pas été épargnée<sup>2</sup>. Aussi, depuis 1989, une soixantaine de conflits armés dans le monde a fait des centaines de milliers de morts et plus de dix-sept millions de réfugiés<sup>3</sup>. L'Afrique aussi a son lot de conflits à cause de la disparition des protagonistes de la guerre froide. Nous sommes en présence d'une nouvelle génération de conflits qui trouve son explication entre autres dans des facteurs locaux et internes. En effet, les acteurs des conflits après-guerre froide en Afrique ne s'identifient plus à des idéologies universalistes comme le communisme et ne tirent pas leurs financements de pays étrangers nous dit Lydie Chantal Ella Meye<sup>4</sup>. Par ailleurs, si les conflits de la première génération, c'est-à-dire les conflits interétatiques, constituent un potentiel de crise significatif, ils revêtent néanmoins une acuité secondaire par rapport aux conflits de la seconde génération, c'est-à-dire les conflits intra-étatiques<sup>5</sup>. Certes, ces conflits sont influencés par l'évolution de la situation internationale, mais leur dynamique est souvent déterminée par les acteurs locaux<sup>6</sup>. Comme l'explique Jean-Claude Rufin, l'étude des conflits doit porter sur « les déterminants historiques et géographiques qui localement rendent compte de l'émergence

---

<sup>2</sup> Déclaration de Dakar pour l'institution d'une cour pénale internationale, 7 février 1998 ; cf. Laremont, Ricardo René (dir.), *The Causes of War and the Consequences of Peacekeeping in Africa*, Portsmouth, NH : Heinemann, c2002, 311p ; cf. aussi <http://www.grande-guerre.org/pertes.php?num=6>, consulté le 16 février 2011.

<sup>3</sup> Cf. *Manière de voir*, « Les convulsions du monde », n°43, janvier/février, 1999, p.2.

<sup>4</sup> Meye, Lydie Chantal Ella, « Insécurité africaine et globalisation de la menace contre la paix et la sécurité », communication présentée à l'assemblée générale du CODESRIA, Dakar, 14-18 décembre 1998, p.4.

<sup>5</sup> Cf. Baffour Agyeman-Duah; Olatunde Ojo, "Interstate Conflicts in West Africa. The Reference Group Theory perspectives", *Comparative Political Studies*, vol.24, n°3, 1991, p.299-318; cf. aussi Huymans, Jef, « Dire et écrire la sécurité: le dilemme normative des études de sécurité », *Cultures & Conflicts*, n°31-32, 1998, p.177-202 ; cf. aussi Kaldor, Mary, *New and Old Wars*, Cambridge, Malden, MA, Polity Press, 2<sup>nd</sup> édition, 2006, 231p; cf. aussi Kolodziej, Edward, E, "What is Security and Security Studies, Lessons from the Cold War", *Arms Control*, vol. 13, n°1, April 1992, p.1-31; cf. aussi Lipschutz, Ronnie, D (dir.), *On Security*, New York, Columbia University Press, c1995, 233p.

<sup>6</sup> Cf. Hans-Henrik Holm; Sorensen, George (dir.), *Whose Order: Uneven Globalization and the End of the Cold War*, Boulder, Westview, 1996, 246p.

des mouvements armés»<sup>7</sup>. Et selon Achille Mbembé, les conflits en Afrique s'accompagnent aussi d'une évolution de leurs modes de financements<sup>8</sup>. Il les appelle le "warlordism", c'est-à-dire des chefs de factions qui émergent et qui sont en même temps des entrepreneurs militaires. En effet, devant la perte des appuis internationaux qui, du temps de la guerre froide, constituaient l'essentiel des ressources, les mouvements armés développent de nouvelles formes de financements. Les chefs cherchent à s'inscrire d'une manière durable dans le tissu économique local afin de se donner les moyens de continuer leurs luttes. L'on assiste aussi à la montée des pratiques criminelles afin de financer les guerres. Les mouvements armés cherchent à exploiter la commercialisation illégale de biens ou de services licites ou illicites pour financer leurs activités (drogues, prostitution, trafic d'enfants...)<sup>9</sup>. D'autres mouvements de guérilla pratiquent un racket et un pillage systématique des ressources des populations contrôlées. L'affaiblissement du référent idéologique accorde à ces mouvements une plus grande marge de liberté et d'action, et leur permet de contourner les rigidités qu'imposait par le passé un cadre idéologique clair et cohérent. La dernière caractéristique des nouveaux mouvements de guérilla à partir de la fin des années 1980, constate Lydie Chantal Ella Meye, est leur grand morcellement<sup>10</sup>. Les guérillas des années 1960 et 1970 obéissaient, au sein de leur organisation, au cadre léniniste qu'exigeait un centralisme fort. Or, la faiblesse et la disparition des apports externes ont renversé le rapport de forces dans les nouveaux mouvements de guérilla, et

---

<sup>7</sup> Rufin, Jean-Claude, « Le temps du monde rebelle », dans Balencie, Jean-Marc ; De la Grange, Arnaud (dir.), *Mondes rebelles. Acteurs, conflits et violences politiques*, Tome 1, Amérique, Afrique, Éditions Michelon, 1996, p.6.

<sup>8</sup> Mbembé, Achille, « Pouvoir, violence et accumulation », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, p.20.

<sup>9</sup> Cf. aussi Réno, William, "The Business of War in Liberia", *Current History*, vol.95, n°601, 1996, p.211-216.

<sup>10</sup> Lydie, Chantal Ella, « Insécurité africaine et globalisation de la menace contre la paix et la sécurité », op., cit., p.4; cf. aussi Zartman, I, William, *La résolution des conflits*, Paris, L'Harmattan, 1990, 269p.

de plus en plus les directions dépendent et vivent à la charge des secteurs qui ont le contrôle des ressources financières.

Par ailleurs et en même temps, l’Afrique est le siège d’une nouvelle dynamique en matière de paix et de sécurité internationales. Avec la fin de la guerre froide et la débâcle américaine en Somalie, les pays occidentaux ont délaissé le maintien de la paix et l’ONU opte de plus en plus pour la sous-traitance de ces opérations de paix aux organisations régionales. En effet, la communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) qui est une organisation internationale intergouvernementale, dont la mission originelle était la coopération et l’intégration économique<sup>11</sup>, prend de plus en plus en charge la gestion et la résolution des conflits<sup>12</sup>. La résolution d’un conflit consiste de la part d’un tiers intervenant de rapprocher des parties hostiles essentiellement par des moyens pacifiques tels que ceux prévus au chapitre VI de la Charte des Nations Unies, comme la négociation, l’enquête, la médiation, la conciliation, l’arbitrage, le règlement judiciaire, le recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d’autres moyens pacifiques de leur choix. La gestion d’un conflit, en revanche, consiste à établir la présence d’une tierce partie sur le terrain avec l’assentiment de toutes les parties concernées. Elle se traduit par un déploiement d’effectifs militaires et/ou de police et de personnels civils. Toutefois, si la paix se dégrade, l’ONU peut autoriser l’usage de la force pour obtenir la paix. On parle alors d’imposition de la paix. La consolidation de la

---

<sup>11</sup> Cf. Francis, Theo Benjamin, *La communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) : une analyse de l’intégration régionale en Afrique noire*, thèse de maîtrise, Université d’Ottawa, 1980, 182p.

<sup>12</sup> Cf. Dennis, Peter, M; Brown, M, Leann, “The ECOWAS: From Regional Economic Organization to Regional Peacekeeper”, dans Laursen, Finn (dir.), *Comparative Regional Integration: Theoretical Perspectives*, Aldershot, Hampshire, England, Burlington, Ashgate, 2003, p.229-250.

paix elle, est une action menée après les conflits en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités<sup>13</sup>.

Pourtant, l'usage de la force dans les relations internationales est interdit et la Charte des Nations Unies est le premier document international après le pacte de Brian Kellogg de 1928 à poser une telle prohibition. Ainsi depuis 1945, on est passé du *jus ad bellum* (licéité du recours à la force) au *jus contra bellum* (interdiction de l'usage de la force). C'est l'article 2, paragraphe 4 de la Charte qui pose une telle interdiction<sup>14</sup>. Toutefois, la Charte prévoit aussi deux exceptions, à savoir : la légitime défense prévue par l'article 51 et la sécurité collective, prévue au chapitre VII<sup>15</sup>. Une autre exception, aujourd'hui tombée en désuétude, était prévue à l'encontre des États ennemis de la seconde Guerre Mondiale. Mais en dehors de ces exceptions limitées, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une compétence du Conseil de sécurité. C'est l'article 24 qui confie au Conseil cette responsabilité principale. Seulement, ce modèle posé par la Charte de San Francisco de 1945 allait s'avérer très vite inapplicable dès la fin de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale avec le début de la guerre froide. Et selon Alan James, les opérations de maintien de la paix constituent un succédané face à la défaillance et à la

---

<sup>13</sup> Nations Unies, *Agenda pour la paix*, New York, Nations Unies, 1992, p.6-7.

<sup>14</sup> L'article 2 § 4 de la Charte des Nations Unies dispose :

« Les membres de l'organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

<sup>15</sup> L'article 51 de la Charte des Nations Unies stipule :

« Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

difficulté d'appliquer la Charte à la lettre<sup>16</sup>. Une fois des alternatives trouvées, l'ONU allait initier plusieurs opérations de maintien de la paix (OMP). Néanmoins, les OMP ont beaucoup évolué depuis leur création. Certains auteurs ont même parlé de génération d'OMP<sup>17</sup>. Les opérations de maintien de la paix étaient légères au début et ne comportaient qu'un groupe d'observateurs. L'ONU envoyait sur place une mission d'observateurs chargés de surveiller le respect de cessez-le-feu décidé par les parties en cause ou par l'organisation elle-même. La plus petite mission d'observation est sans doute la mission du représentant du Secrétaire général dans la République dominicaine qui ne comportait que deux observateurs militaires et a duré de mai 1965 à octobre 1966. Si ces expériences étaient utiles, elles étaient toutefois de portée relativement modeste, car les observateurs avaient un mandat limité et n'étaient pas armés. Ces opérations étaient très variables en ce qui concerne leur mandat, leur durée et leur importance numérique. C'est la raison pour laquelle en d'autres circonstances, l'ONU a été amenée à intervenir de manière beaucoup plus conséquente et à imaginer d'autres formes d'opérations de maintien de la paix plus lourdes, qui étaient multifonctionnelles. Car comme le souligne Charles Philippe David :

---

<sup>16</sup> James, Alan, H, *Peacekeeping. Outspoken Observation by a Field Officer*, London, Prager, 1996, p.2; cf. aussi Barash, David; Webel, Charles, *Peace and Conflict Studies*, Thousand Oaks, Sage, 2002, 571p; cf. aussi Reyhler, Luc; Paffenholz, Thania (dir.), *Peace Building: A field Guide*, Boulder, Lynne Rienner, 2001, 573p.

<sup>17</sup> Cf. Stern, Brigitte, « L'évolution du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales », dans *International Law as a Language for International Relations*, Nations Unies, 1996, p.58-82; cf. aussi Diehl, Paul, Francis, *International Peacekeeping*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, c1993, 211p; cf. aussi Durch, William (dir.), *The Evolution of UN Peacekeeping: Case Studies and Comparative Analysis*, New York, St. Martin's Press, 1993, 509p.

« Le passage à la seconde génération des missions de paix résulte également d'une remise en question du principe juridique de non-interférence dans les affaires internes d'un État. Suite à la guerre du Golfe, le Conseil de sécurité décide, en avril 1991, d'une intervention humanitaire auprès des Kurdes, sans le consentement du gouvernement irakien. Cette première intervention représente un tournant décisif pour l'avenir des missions de paix. Celles-ci vont désormais autoriser la présence de l'ONU et des soldats de la paix sur le terrain, en dépit de l'opposition du gouvernement ou des factions visées par une telle présence »<sup>18</sup>.

Mieux, en s'impliquant directement dans la reconstruction d'États dévastés par la guerre, l'ONU entame sa 3<sup>ème</sup> génération d'OMP. Il s'agit soit d'instaurer une administration internationale, soit de restaurer un État en ruine ou de participer à la phase de reconstruction post-confliktuelle<sup>19</sup>. L'ONU a agi dans cette voie au Cambodge, au Kosovo et en Afghanistan. Certains parlent même de dernière génération d'opération de maintien de la paix pour mettre l'accent sur le cas du conflit en Afghanistan et en Irak<sup>20</sup>. Si la guerre froide avait ralenti le bon fonctionnement de l'organisation, la fin de celle-ci, souligne Pascal Teixeira, a indéniablement donné au Conseil de sécurité une place et un rôle que l'affrontement Est/Ouest ne lui avait pas permis de jouer autant que l'avaient voulu les fondateurs des Nations Unies<sup>21</sup>. Peut-on dire pour autant qu'il s'acquitte convenablement de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confie la Charte des Nations Unies ? Sauf dans quelques cas particuliers, les décisions et sanctions de l'ONU ont été médiocrement appliquées et se

---

<sup>18</sup> David, Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, 2ème édition revue et augmentée, Paris, Presses de Science Po, 2006, p.313 ; cf. aussi Marchal, Roland ; Messiant, Christine, « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation : Nouvelles réalités et nouveaux paradigmes », *critique internationale*, n°18, 2003, p.91-112.

<sup>19</sup> Cf. Vircoulon, Thierry, « Transposer l'État de droit dans les "Failed States" ? Réflexions à partir d'une expérience africaine », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°55, 2004, p.205-218.

<sup>20</sup> Cf. Baranyi, Stephen (dir.), *The Paradoxes of Peacebuilding post 9/11*, Vancouver, UBC Press, 2008, 359p.

<sup>21</sup> Teixeira, Pascal, « Le Conseil de sécurité à l'aube du 21ème siècle. Quelle volonté et quelle capacité de gérer les opérations de paix », dans Coulon, Jocelyn (dir.), *Guide du maintien de la paix 2005*, Outremont, Éditions Athéna, 2004, p.15-70.

sont révélées d'une efficacité limitée pour plusieurs raisons. Il y a d'abord le manque de volonté politique, en particulier de la part de certaines grandes puissances membres du Conseil de sécurité. Ainsi ces pays appliquent des politiques et des sanctions sélectives. Il y a ensuite l'absence de moyens d'investigation. Chaque fois qu'un régime de sanctions est établi, le Conseil de sécurité crée un comité des sanctions, organe subsidiaire composé de membres du Conseil et chargé de veiller à leur application, d'autoriser les exemptions et de faire des rapports au Conseil. Ces comités de sanction bénéficient du soutien administratif d'une petite cellule au sein du Secrétariat. En revanche, ils sont dépourvus d'expertise technique et de moyens d'enquête. Sans véritable surveillance, ni connaissance des éventuelles violations, bien des régimes de sanctions sont, en fait, restés lettre morte. L'action de l'ONU en matière de prévention des conflits souffre donc de deux handicaps majeurs, comme le notent Chandra Lekha Sriram et Karin Wermester : d'abord, l'ONU, ses agences et départements séparent les différentes phases d'un conflit entre agences et chaque agence a sa compréhension et son interprétation de la phase d'un conflit ; ensuite, il y a une présomption que chaque phase du conflit nécessite une stratégie particulière à déployer par l'agence compétente<sup>22</sup>. Aussi, comme le souligne Karin Wermester, la prévention des conflits à l'ONU dans les années 1990 suit deux trajectoires : il y a d'une part, les acteurs de la sécurité politique qui s'engagent dans la diplomatie préventive en essayant d'éviter l'éclatement des conflits et d'autre part, les acteurs de la gouvernance et du développement qui s'engagent dans la prévention

---

<sup>22</sup> Chandra, Lekha Sriram; Karin, Wermester (dir.), *From Promise to Practice, Strengthening UN Capacities for the Prevention of Violent Conflict*, London, Lynne Rienner, 2003, p.14; cf. aussi Fetherston, A, B, *Towards a Theory of United Nations Peacekeeping*, London, Macmillan, 1994, 292p; cf. aussi United Nations, *The Blue Helmets. A Review of United Nations Peacekeeping*, New York, United Nations Department of Public Information, 3<sup>rd</sup> edition, 1997.

structurelle de la violence en essayant d'attaquer le mal à la racine<sup>23</sup>. En ce qui concerne la sécurité au niveau politique, les différents Secrétaires généraux de l'ONU l'ont inscrit à leurs agendas et au niveau interne, les départements compétents en matière de paix et de sécurité comme le département des affaires politiques et le Conseil de sécurité sont très actifs en matière de système d'alerte et de diplomatie préventive. Au niveau de la gouvernance et du développement, la division des affaires humanitaires du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui est devenu le bureau de la prévention des crises et du rétablissement de la paix en 2000 s'inscrit dans la reconstruction de la paix<sup>24</sup>.

Toutefois, derrière ces mots, il y a la lancinante question de la coordination des agences de l'ONU. Ainsi face aux insuffisances, le rapport Brahimi du 21 août 2000 adresse des recommandations qui tirent les leçons des opérations passées et envisagent de profonds changements dans les méthodes onusiennes de gestion des opérations de maintien de la paix<sup>25</sup>. Ces recommandations tournent autour de quatre lignes de force. La première vise à renforcer la cohérence de l'action des différentes agences et départements au sein du système des Nations Unies. La deuxième souligne la nécessité d'une révision de la doctrine de l'ONU en matière d'opération de maintien de la paix pour des mandats plus clairs, plus crédibles, plus robustes. La troisième ligne de force appelle au développement d'une stratégie de consolidation de la paix et à une planification des

---

<sup>23</sup> Wermester, Karin, "From Promise to Practice? Conflict Prevention at the UN", dans Chandra, Lekha Sriram; Karin, Wermester (dir.), *From Promise to Practice, Strengthening UN Capacities for the Prevention of Violent Conflict*, op., cit., p.376; cf. aussi Hampson, Fen Osler; Malone, David (dir.), *From Reaction to Conflict Prevention: Opportunities for the UN system*, Boulder, Lynne Rienner, 2002, 431p.

<sup>24</sup> Cf. aussi Finnemore, Martha, *The Purpose of Intervention: Changing Beliefs about the Use of Force*, Ithaca, Cornell University Press, 2003, 173p.

<sup>25</sup> Nations Unies, *Rapport du groupe d'études sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU*, document des Nations Unies, A/55/305, New York, Nations Unies, 21 août 2000, 68p. [Rapport Brahimi] ; cf. aussi Manokou, Lucien, « Maintien de la paix dans le monde : quelle réalité aujourd'hui », *revue semestrielle de l'institut de recherche en sciences humaines*, n° 9/10, 2006, p.197-209.

missions prenant davantage en compte les multiples aspects d'une opération : action militaire, police, administration, assistance électorale, etc. Enfin, le rapport détaille la liste des moyens additionnels à allouer au département des opérations de maintien de la paix pour remédier aux carences constatées au cours de la décennie précédente. Ce rapport a-t-il produit les effets escomptés ? S'il est encore trop tôt pour émettre un bilan exhaustif, l'on constate que l'ONU opte de plus en plus pour la sous-traitance des opérations de maintien de la paix. Comme le souligne Michel Liégeois, ce procédé présente plusieurs avantages<sup>26</sup>. Le premier de ces avantages, c'est la proximité. En effet, lorsqu'une organisation régionale se saisit d'un conflit au sein même de son aire géographique de compétence, elle bénéficie de tous les avantages que procure la proximité géographique. Le deuxième avantage, c'est la rapidité. On a trop souvent blâmé la lenteur de la machinerie onusienne. Ainsi, la proximité géographique et le nombre plus restreint d'États concernés permettent d'escompter du maintien de la paix régionale une meilleure réactivité. Le troisième avantage, c'est l'implication. En effet, la proximité géographique avec la zone de conflit rend vraisemblable une grande motivation et un engagement politique fort de la part des organisations régionales et de leurs États membres. Le quatrième avantage, c'est le consensus entre États concernés. Selon l'auteur, les débats à l'ONU ont souvent été pollués par des considérations extérieures à la cause qui figurait à l'ordre du jour. En revanche, au sein d'une organisation régionale, on s'attend à retrouver davantage des similitudes culturelles, un passé commun ainsi qu'une vision sinon commune du moins relativement homogène des problèmes

---

<sup>26</sup> Liégeois, Michel, « Opérations de paix : la question de la régionalisation », dans Coulon, Jocelyn (dir.), *Guide du maintien de la paix 2005*, Outremont, Éditions Athéna, 2004, p.17-33 ; cf. aussi Weiss, Thomas, G (dir.), *Beyond UN Subcontracting: Task-Sharing with Regional Security Arrangements and Service-Providing NGOs*, London, Macmillan, 1998, 266p.

régionaux. Le cinquième avantage, c'est le consentement des parties. En effet, le consentement des protagonistes à l'intervention d'une tierce partie constitue un facteur fondamental de succès pour la résolution pacifique du conflit qui les oppose. Dans bon nombre de cas, ce consentement sera plus aisément obtenu si la tierce partie présente des traits culturels, linguistiques ou religieux communs avec les parties en conflit. Dans cette perspective l'organisation régionale présente des avantages indéniables sur l'ONU. Enfin, le sixième avantage, c'est la non-interférence des puissances tierces. Car une des conditions essentielles de succès d'une opération de maintien de la paix réside dans le soutien que lui apportent ou non les puissances tierces et le cadre d'une organisation régionale semble à cet égard bien approprié aux consultations diplomatiques nécessaires pour s'assurer du soutien de l'ensemble des puissances régionales qui ne sont pas parties au conflit en cours.

L'analyse de Michel Liègeois est intéressante et contient beaucoup d'enseignements. Mais elle semble prendre pour acquis que les organisations internationales régionales sont neutres et désintéressées. Or en tant qu'organisations interétatiques, elles sont victimes elles aussi des luttes politiques de pouvoir et de puissance de leurs membres. Aussi, la proximité géographique peut parfois être un obstacle et susciter des suspicions de manque de neutralité. Dans le cas du conflit ivoirien par exemple, les protagonistes avaient exprimé le souhait que les soldats de la paix viennent d'autres régions que de l'Afrique de l'Ouest et que le médiateur (comme Thabo Mbéki, président de l'Afrique du Sud par exemple) ne soit pas de la région. La rapidité peut aussi être sujet de débat. En effet, rares sont les organisations régionales qui ont les moyens et les capacités techniques d'intervenir dans un conflit dans leur région sans un appui extérieur. Ainsi,

pour Charles Zorgbibe, trois constats s'imposent sur le dossier du maintien de la paix en Afrique : d'abord, la position stratégique de l'Afrique tant vantée à l'époque de la guerre froide, n'a d'égal que l'impuissance militaire et politique des États africains ; ensuite, le jeu diplomatique africain se déploie non à l'échelle du continent, mais au sein des différentes sous-régions africaines, et enfin, la fin de la guerre froide enlève à l'Afrique son caractère géopolitique<sup>27</sup>. Face au constat des problèmes des organisations régionales africaines et à l'aube d'un nouveau système international, une prise de conscience s'est faite chez les chefs d'États africains, la volonté du moins au niveau formel (au niveau informel, la réalité est bien différente) d'œuvrer ensemble pour le règlement pacifique et rapide de tous les conflits sur le continent<sup>28</sup>. Le 30 juin 1993 fut adopté lors du sommet du Caire de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) une déclaration créant un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. L'accent est mis sur la diplomatie préventive et le déploiement des missions civiles et militaires d'observation et de vérification « de tailles et de durée limitée ». Des organismes sont mis en place pour l'effectivité du mécanisme à savoir le bureau de la conférence des chefs d'États et de gouvernement ; un organe d'exécution, le Secrétaire général et un fonds spécial destiné à financer le mécanisme. Ce nouveau mécanisme a été expérimenté au lendemain de la tentative de coup d'état à Bujumbura au Burundi les 21 et 22 octobre 1993. L'organe central s'était réuni au niveau des ambassadeurs, un envoyé spécial de l'OUA a été dépêché dans ce pays à la tête d'une mission d'enquête. Un 2<sup>ème</sup> test a été fourni par le différend frontalier entre le Nigéria et le Cameroun au sujet de la presqu'île de Bakassi au début de 1994. En mars de la même année, l'organe central a

---

<sup>27</sup> Zorgbibe, Charles, *La France, l'ONU et le maintien de la paix*, Paris, PUF, 1996, p.103.

<sup>28</sup> C'est le discours à la 26ème conférence au sommet des chefs d'États et de gouvernement de l'OUA tenue à Addis Abéba en Éthiopie en juillet en 1990.

donné raison au Cameroun et enjoint aux forces nigérianes de se retirer. Toutefois, les limites du mécanisme sont évidentes. En effet, les missions de l'OUA sont circonscrites à « l'observation » ; elles sont ponctuelles et le spectre de l'intervention dans les affaires intérieures d'un État membre a fait écarter par les chefs d'État toute structure régionale de maintien de la paix. Pourtant, conformément à la Charte de l'OUA en son article 19, il a été prévu la création d'une commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage. C'est le protocole du Caire de juillet 1964 qui définissait la composition, les attributions et les règles de fonctionnement de cette structure. La Commission est un organe de l'OUA dont la compétence en matière de résolution et de gestion des conflits se limite aux différends entre États. Cette restriction exclut de son champ d'action les conflits internes dont la capacité de destruction s'avéra être supérieure à celles des différends interétatiques. Car ces conflits intra-étatiques ont souvent des ramifications régionales et déstabilisent ou peuvent déstabiliser les pays voisins. L'exemple des conflits des pays du fleuve Mano en est une parfaite illustration. C'était parti du Libéria en 1989 pour toucher la Sierra Leone en 1991 et la Côte d'Ivoire en 2002, tout en instaurant un « système de conflit » en Afrique de l'Ouest.

Même si la Charte de l'Union Africaine qui a remplacé celle de l'OUA prévoit l'intervention dans les conflits internes, elle n'a pas permis de réduire l'intensité et la violence des conflits en Afrique. Au Soudan par exemple, dans la région du Darfour, la mission de l'Union Africaine - avant la mission hybride Union Africaine/Nations Unies (MINUAD) - manquait d'équipement et de carburant, son mandat officiel l'invitait seulement à « protéger les civils rencontrés courant une menace imminente dans le voisinage immédiat, dans les limites des capacités de la mission étant entendu que la

protection des civils relève du gouvernement soudanais »<sup>29</sup>. Ainsi les soldats de l'Union Africaine n'avaient pas le pouvoir de désarmer les milices même s'ils commettaient un nettoyage ethnique ; ils pouvaient seulement le rapporter. Pour sa part, Anatole Ayissi avance que trois niveaux d'explications pourraient être formulés pour décrire l'échec de construction d'une sécurité collective en Afrique<sup>30</sup>. D'abord, il y a les raisons qui relèvent des faiblesses de l'OUA. En effet, l'OUA souffre de trois carences : une carence institutionnelle en ce sens que c'est une organisation intergouvernementale ; une carence politique avec une faible volonté politique et un manque de confiance des Africains envers leurs institutions; et enfin une carence logistique, l'OUA souffrant depuis sa création du problème des arriérés de contributions des États membres. Ensuite, il y a les limites des institutions sous-régionales. En effet, la grande faiblesse des organisations sous-régionales africaines est leur grand nombre. L'Afrique postcoloniale a connu et connaît une prolifération d'institutions sous-régionales que ne peut plus justifier rationnellement l'ampleur des problèmes économiques que vit le continent. Plus de la moitié des États appartiennent au moins, en plus de l'OUA à deux ou trois regroupements économiques sous-régionaux. Ceci coûte cher en compétences (personnels), en temps (participation aux différentes réunions) et surtout en finances (contributions de membres à payer à chaque organisation). C'est une situation difficilement supportable pour des États affectés par des crises économiques aiguës. Enfin, il y a la contrainte internationale.

---

<sup>29</sup> *Courrier international*, 11 au 17 mai 2006, p.15 ; cf. aussi GRIP, *Darfour, Mission impossible pour la MINUAD*, Bruxelles, Les rapports du GRIP, 2009/6, 29p. [Michel Liégeois]

<sup>30</sup> Ayissi, Anatole, *Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide: Vers la diplomatie préventive et la sécurité collective*, Genève, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), 1994, p.44; cf. aussi Gazibo, Mamoudou, « L'instabilité en Afrique et ses déterminants » (chapitre 5) et « La géographie de l'instabilité contemporaine en Afrique » (chapitre 6), dans Gazibo, Mamoudou, *Introduction à la politique africaine*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, p.113-156.

Par ce concept, l'auteur entend la limite posée par l'élément extérieur, c'est-à-dire la configuration des rapports de forces internationaux à la liberté de manœuvre des gouvernants des petits États dans la définition de leurs politiques nationales et internationales respectives. Les États africains ont la particularité d'être parfois en matière de conflits, des « otages » de la politique internationale. En effet, des conflits déclenchés par une dynamique interne échappent parfois à ses géniteurs transformés en simples instruments d'une confrontation dont la logique transcende ce qu'ils continuent de percevoir comme étant leurs revendications. C'est ainsi que devant l'impuissance de l'OUA à résoudre les conflits en Afrique, les organisations sous-régionales ont pris le relais, notamment la CEDEAO en Afrique de l'Ouest. Selon William Zartman, ce qui est nouveau dans la sécurité régionale en Afrique, c'est l'immixtion des organisations internationales sous-régionales dans les questions de paix et de sécurité<sup>31</sup>. Or, à l'origine, elles étaient des organisations à caractère économique. Mais, prédit l'auteur, ils ont un potentiel important dans ce domaine pour l'avenir. En Afrique australe par exemple, la communauté de développement des États de l'Afrique australe (SADC) interviendra en République démocratique du Congo en août 1998 à la demande du président congolais de l'époque, Laurent Désiré Kabila. Le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie envoyèrent des troupes pour appuyer le pouvoir central. Mais le consensus pour y aller ne faisait pas l'unanimité comme en Afrique de l'Ouest en août 1990 lorsque la CEDEAO était intervenue au Libéria<sup>32</sup>. La SADC interviendra une deuxième fois, au Lesotho, en

---

<sup>31</sup> Zartman, William, "African Regional Security and Changing Patterns of Relations", dans Keller Edmond J; Rothchild, Donald (dir.), *Africa in the New International Order, Rethinking State Sovereignty and Regional Security*, Boulder, Lynne Rienner, 1996, p.65.

<sup>32</sup> Sur l'intervention de la SADC en République démocratique du Congo, cf. Coleman-Pichler, Katharina, *States, International Organisations, and Legitimacy : The Role of International Organisations in Contemporary Peace Enforcement Operations*, PhD Dissertation, University of Princeton, 2004, p.148-217.

septembre 1998. Face à une mutinerie dans l'armée et sur la demande des autorités du Lesotho, l'Afrique du Sud et le Botswana enverront des troupes pour sauver le pouvoir en péril au nom de la SADC. Une intervention qui devait être facile et rapide prit une tournure inattendue avec la résistance féroce des forces de défense du Lesotho. Cette intervention présente quelques similitudes avec celle du Sénégal en Guinée Bissau en 1998 où les soldats envoyés par Dakar n'avaient pas réussi à anéantir les insurgés dirigés par Ansoumane Mané<sup>33</sup>. Pour sa part, l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en Afrique de l'Est s'est elle aussi impliquée dans les questions de sécurité. Toutefois, elle s'est limitée au plan diplomatique et juridique, contrairement à l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe qui, elles, ont mené des opérations militaires. L'IGAD s'était investie dans la recherche de la paix au Soudan en essayant de faciliter des séries de négociations entre le pouvoir central à Khartoum et la rébellion sudiste. En matière juridique, elle a élaboré un cadre d'analyse et d'opération très avancé en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Son système d'alerte précoce qui était au départ un indicateur de tension entre agriculteurs et éleveurs a inspiré les autres sous-régions et l'Union Africaine. La communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC) créée en 1967 était en léthargie. Elle connaîtra un regain de vitalité au milieu des années 1990 avec la signature d'une entente de coopération militaire entre ces États membres, c'est-à-dire le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Elle se dotera d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits et d'un système d'alerte précoce. Elle organisa même en 1998 un exercice de préparation aux opérations de paix. Mais elle n'est jamais intervenue dans un pays membre comme la CEDEAO en Afrique de l'Ouest

---

<sup>33</sup> Sur l'intervention de la SADC au Lesotho, cf. Fako, Likoti, "The 1998 Military Intervention in Lesotho: SADC Peace Mission or Resource War?", *International Peacekeeping*, vol.14, n°2, 2007, p.251-263.

ou la SADC en Afrique australe. La communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui regroupe les pays d'Afrique centrale, avait, comme la CEDEAO, une vocation d'intégration économique. Mais elle commença elle aussi à s'intéresser aux questions de paix et de sécurité dans les années 1990 avec l'adoption d'un pacte de non-agression entre ses États membres et un système d'alerte précoce en 1994. En 2002, la CEEAC adopte un protocole qui institutionnalise et clarifie le rôle du Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX), le système d'alerte rapide et la commission défense et sécurité. Toutefois, elle n'a pas encore mené d'opération de maintien de la paix dans sa zone d'influence<sup>34</sup>. Enfin, l'Union du Maghreb Arabe (UMA) créée en 1989 peine à bien fonctionner en raison des divergences entre ses États membres surtout entre le Maroc et l'Algérie à propos du Sahara occidental. Mais l'article 13 de son traité constitutif mentionne les questions de paix et de sécurité. Une piste probablement à explorer pour l'avenir car les cinq sous-régions de l'Afrique (Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Nord, du Sud et du Centre) doivent chacune préparer, former et fournir une partie de la brigade de l'Union Africaine qui constituera la force en attente continentale<sup>35</sup>.

En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO s'est immiscée par le biais de la force ouest africaine d'interposition (ECOMOG) dans le conflit au Libéria à partir de 1990. Au cours de cette opération, la force ouest africaine a, tour à tour, fait l'expérience des technologies d'interposition, d'imposition et de consolidation de la paix. Elle a renouvelé l'expérience en Sierra Leone, en Guinée Bissau, en Côte d'Ivoire et au Libéria pour une deuxième fois

---

<sup>34</sup> Cf. Franke, Benedikt, *Security Cooperation in Africa. A Reappraisal*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2009, p.63-80.

<sup>35</sup> Pour aller plus loin sur le rôle des organisations sous-régionales africaines dans la résolution des conflits, cf. Adetula, Victor A. O., "The Role of Sub-Regional Integration Schemes in Conflict Prevention & Management in Africa. A Framework for a Working Peace System", dans Nhema, Alfred; Zeleza, Paul, Tiyambe (dir.), *The Resolution of African Conflict. The Management of Conflict Resolution & Post-Conflict Reconstruction*, Athens, Ohio University Press, 2008, p.9-21.

en 2003. D'un organisme de coopération économique, la CEDEAO est devenue un acteur de la paix et de la sécurité, en délaissant sa mission originelle. Ces guerres sont peut-être une menace pour la sécurité de la sous-région en hypothéquant tout effort de développement avec l'augmentation du nombre des réfugiés, les migrations, la paupérisation et la dégradation de l'environnement qu'elles génèrent. C'est pourquoi les organisations internationales et les États œuvrent ensemble pour la préservation de la stabilité par le moyen de la prévention et du maintien de la paix en Afrique.

Mais ces efforts ont-ils permis de résoudre les conflits ? Même si l'Afrique de l'Ouest est devenue une zone d'insécurité avec « un système de conflit » qui embrase la sous-région, la CEDEAO malgré la faiblesse de ses moyens, malgré les contradictions qui déchirent ses États membres est devenue un exemple et un laboratoire pour l'Union Africaine en matière de maintien de la paix<sup>36</sup>. Mais Séménu Yao Senam Bedu rappelle que les problèmes de la CEDEAO sont dues à l'état des armées nationales de la sous-région qui n'ont ni les moyens, ni la formation, et encore moins l'expérience adéquate pour remplir une mission de paix<sup>37</sup>. Adama Kpodar reconnaît que les différentes actions de l'organisation s'avèrent cependant opportunes et conformes aux buts des Nations Unies, même si la pratique montre que certains États membres de la CEDEAO en l'occurrence le Nigéria, profitent des actions de l'organisation pour étendre leur hégémonie militaire, politique et économique, à la sous-région<sup>38</sup>. L'intervention de la CEDEAO au Libéria en août 1990 a non seulement apporté l'espoir au peuple libérien qui était tenaillé entre les

---

<sup>36</sup> Cf. Marchal, Laurent, « Libéria, Sierra Leone, Guinée : une guerre sans frontière ? », *Politique africaine*, n°88, décembre 2002, p.5-12.

<sup>37</sup> Cf. Bédu, Séménu Yao, *L'intervention des forces sous-régionales dans la résolution des conflits internes en Afrique : cas de l'Afrique de l'Ouest, 1990-2000*, thèse de maîtrise, Université de Laval, 2004, 117p.

<sup>38</sup> Cf. Kpodar, Adama, *Réflexion sur la régionalisation du maintien de la paix et de la sécurité collective: L'exemple de l'Afrique de l'Ouest*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, France, 2002.

factions rebelles mais a dessiné un nouveau cadre pour le maintien de la paix non seulement en Afrique de l'Ouest mais dans toute l'Afrique comme le souligne Amos Mohammed Sirleaf<sup>39</sup>. Les interventions de la CEDEAO au Libéria et en Sierra Leone entre autres ont permis l'émergence d'un régime de sécurité avec l'adoption du moratoire sur les armes légères, le protocole sur la prévention des conflits et le protocole sur la bonne gouvernance et la démocratie. D'après Alhaji Mohamed Ba, c'est une opportunité unique pour augmenter la sécurité humaine dans la sous-région<sup>40</sup>. Benedikt Franke abonde dans le même sens et constate que non seulement la CEDEAO a été la première organisation sous-régionale africaine à tenter une expérience de maintien de la paix mais en codifiant la doctrine de l'intervention humanitaire et l'usage de la force dans des textes juridiques contraignants, elle offre l'exemple au reste du continent<sup>41</sup>.

Dans ce contexte, comment peut-on assurer la stabilité face à des menaces ? Comment peut-on penser la résolution des conflits en Afrique subsaharienne ? Comment aussi penser aux rôles des organismes internationaux dans la résolution de ces conflits, en général (ONU) et dans le cas de la CEDEAO en particulier ? Comment peut-on expliquer les difficultés des organisations internationales à gérer les conflits ? Notre recherche tentera de comprendre et d'expliquer les obstacles de l'un des organismes internationaux, la CEDEAO, à gérer les conflits post guerre froide<sup>42</sup>. Nous donnons au mot obstacle deux sens : d'une part, ce qui empêche d'avancer ou s'oppose à la marche, et d'autre part, ce qui empêche ou retarde une action, une progression. Toutefois, si la CEDEAO a éprouvé

---

<sup>39</sup> Cf. Sirleaf, Amos Mohammed, *The Role of the Economic Community of West African States (ECOWAS) in the Liberian Civil Conflict 1990-1997: A Case Study of Conflict Management*, Ph.D. Dissertation, Howard University, 1998, 375p.

<sup>40</sup> Cf. Bah, Alhadji Mohamed Sirjoh, *ECOWAS and the Dynamics of Constructing a Security Regime in West Africa*, PhD Dissertation, Queen's University, 2004, 347p.

<sup>41</sup> Franke, Benedikt, *Security Cooperation in Africa. A Reappraisal*, op., cit., p.66-67.

<sup>42</sup> Cf. Badie, Bertrand, *La fin des territoires : Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, c1995, 276p.

plusieurs difficultés dans la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest car ne pouvant pas remplir tous les standards d'une opération de maintien de la paix réussie, elle a eu à renouveler l'expérience de maintien de la paix à plusieurs reprises et a obtenu le soutien des Nations Unies et des pays développés en ce sens<sup>43</sup>. Afin de répondre à notre question de recherche, nous discuterons dans la prochaine étape de notre cadre théorique et de nos hypothèses.

## **II. Cadre théorique et hypothèses**

Quel rôle assigne-t-on à la théorie dans cette thèse ? Tout d'abord, la théorie devra nous aider à conceptualiser les événements. Elle devra aussi nous fournir une grille de lecture pour interpréter des questions complexes. En somme, elle devra aussi nous aider à penser de façon critique, logique et cohérente<sup>44</sup>. Car comme disait Raymond Aron : « si l'on entend, sous le nom de théories des relations internationales, l'équivalent de ce qu'offre aux constructeurs de ponts la connaissance des matériaux, il n'y en a pas et il n'y en aura jamais. Ce que la théorie de l'action est en mesure d'apporter c'est la compréhension des diverses idéologies à l'aide desquelles les hommes et les nations interprètent les relations internationales »<sup>45</sup>. Le rôle de la théorie dans cette thèse sera donc de nous aider à voir jusqu'où ce qu'on dit et écrit en relations internationales peut s'appliquer sur le terrain. Ce sera une théorie de la pratique ou praxéologie qui diffère de ces théories pures par le fait de les penser toutes et de circonscrire la portée de chacune d'elles. Donc, l'objectif de cette thèse n'est pas d'inventer une nouvelle approche théorique, ni de faire dialoguer

---

<sup>43</sup> Cf. en annexe VI le tableau relatant les critères d'une opération de maintien de la paix réussie tels que fixés par les Nations Unies.

<sup>44</sup> Burchill, Scott, « Introduction », dans Burchill, Scott; Linklater, Andrew (dir.), *Theories of International Relations*, New York, St. Martin's Press, 2001a, p.13.

<sup>45</sup> Aron, Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *revue française de science politique*, 1967, vol.17, n°5, p.859.

certaines approches théoriques qui du fait de leur base épistémologique sont à la limite incommensurables. L'objectif est avant tout empirique. Il s'agit d'analyser le cas d'un conflit et d'une intervention d'une organisation internationale sous un angle original, c'est-à-dire par un travail d'enquête à « l'intérieur » même de l'organisation sous-régionale et par l'entremise de rencontres sur le terrain jusqu'ici inédites. Nous offrons ainsi un éclairage que personne n'a pu faire jusqu'à maintenant. La thèse ne se développe donc pas à partir d'un seul cadre théorique. Nous avons choisi des cadres théoriques qui nous paraissent pertinents pour le cas d'étude. Ainsi, notre cadre d'analyse reposera donc sur quatre corpus théoriques : les analyses fonctionnalistes, réalistes, marxistes, enfin, la théorie de la gouvernance à paliers multiples.

- **Les analyses fonctionnalistes et notre question de recherche**

Pourquoi discuter des théories fonctionnalistes dans cette thèse ? Parce que les auteurs fonctionnalistes sont les premiers à conceptualiser la notion d'organisation internationale. Ils la voyaient comme un moyen pour humaniser les États et pacifier les relations internationales anarchiques. Donc, nous pensons qu'il peut être pertinent de se pencher sur leurs enseignements, qui peuvent nous être utiles pour cette recherche qui porte justement sur une organisation internationale, la CEDEAO. Sur le plan théorique en effet, l'intuition fonctionnaliste est qu'il est possible, par une sorte d'engrenage institutionnel (*spill-over effect*), de provoquer le rapprochement, voire la fusion d'une partie des intérêts nationaux, et donc un dépassement de la notion d'identité nationale, au profit d'une nouvelle forme d'unité politique<sup>46</sup>. Cette approche conduira à la création des organisations internationales qui sont des sujets dérivés des États. Mais le

---

<sup>46</sup> Montbrial, Thierry de, « Réflexions sur la théorie des relations internationales », *Politique étrangère*, vol.64, n°3, 1999, p.475.

fonctionnalisme rencontre des limites et l'on ne saurait effacer les rapports de puissance et de pouvoir. Nous y reviendrons en détails dans le chapitre théorique. Toutefois dans leurs actions, elles sont parfois capables de faire des apprentissages, des rétroactions et de tirer des enseignements de leurs pratiques qui peuvent avoir des influences sur la politique globale. Cette approche fonctionnaliste nous donne les deux hypothèses suivantes par rapport à notre question de recherche :

**1<sup>ère</sup> hypothèse : limitations des capacités de l'organisation internationale (les limites intrinsèques des capacités de la CEDEAO)**

L'insuffisance des résultats dépend principalement des limites des capacités de l'organisation internationale. En effet, les organisations internationales régionales comme la CEDEAO ne possèdent que très rarement les capacités requises pour mener des opérations de maintien de la paix de façon autonome. Elles sont tributaires de la marge de manœuvre que leur concèdent les États. Mais, elles manquent aussi de troupes correctement équipées et entraînées aux tâches de maintien de la paix. Font défaut également les capacités de planification opérationnelle, de gestion administrative et de soutien logistique sans lesquelles aucune opération de maintien de la paix ne peut être conduite avec des chances raisonnables de succès.

**2<sup>ème</sup> hypothèse : l'apprentissage dans les organisations internationales**

Plusieurs facteurs rendent l'apprentissage des organisations internationales régionales difficiles dans le domaine du maintien de la paix comme l'inexistence d'un système de compte-rendu après action. Il y a ainsi comme une prééminence des approches individualistes plutôt qu'une approche holistique plus critique. En Afrique de l'Ouest par exemple, la CEDEAO a tendance à vouloir résoudre les conflits au cas par cas sans s'interroger sur la racine de ces crises.

- **Les réalistes et notre question de recherche**

Cette thèse s'appuie ensuite sur l'approche réaliste. Cette approche nous permet de comprendre que les organisations internationales ne sont pas toujours des structures techniques et donc neutres, mais des instances éminemment politiques. Car étant des créations des États, elles sont sujettes en tout temps au bon vouloir de ceux-ci. Les réalistes ne considèrent pas les organisations internationales comme des facteurs de stabilité puisqu'elles sont maintenues par l'équilibre des puissances. Nous y reviendrons beaucoup plus en détails dans le chapitre théorique. Mais l'approche réaliste nous suggère l'hypothèse suivante :

**3<sup>ème</sup> hypothèse : neutralité, intérêt national et jeu de puissances : l'Afrique de l'Ouest, laboratoire de l'internationale de la subversion**

L'efficacité de l'intervention d'une tierce partie dans un conflit dépend en grande partie du degré de coopération et de loyauté à son égard qu'elle sera en mesure d'obtenir des parties belligérantes. Cette condition ne pourra à son tour être rencontrée que si l'organisation internationale intervenante adopte un comportement de stricte neutralité et est reconnue comme impartiale par lesdites parties. Aussi, en Afrique de l'Ouest, le système des conflits s'est cristallisé à partir de la guerre du Libéria. En effet, comme un effet domino, après le Libéria c'était la Sierra Leone puis la Guinée Bissau ensuite la Côte d'Ivoire. On peut parler de « système de guerres », note Roland Marchal, lorsque des conflits armés, produits de conjonctures nationales distinctes relevant d'acteurs, de modalités et d'enjeux différents, s'articulent les uns aux autres et brouillent les frontières spatiales, sociales et politiques qui les distinguaient initialement<sup>47</sup>. Ces conflits entrent en résonance et s'imbriquent les uns dans les autres, transformant leurs conditions de

---

<sup>47</sup> Marchal, Roland, « Libéria, Sierra Leone, Guinée : une guerre sans frontière ? », op., cit., p.5.

reproduction et, surtout, les parties qui s'affrontent, les enjeux de la lutte et les objectifs poursuivis. Une telle intrication de violences armées civiles et internationales fait ainsi système et rend extrêmement complexe sa résolution par l'organisation régionale.

- **Les approches marxistes et notre question de recherche: de l'ingérence à l'extraversion**

Cette thèse s'appuie ensuite sur les approches marxistes parce qu'elles apportent un élément nouveau que les réalistes n'avaient pas considéré dans leurs analyses. Rappelons que les réalistes au sens large définissent les RI comme des rapports interétatiques conflictuels menant soit à un équilibre des puissances, soit à la guerre. Or, pour l'approche marxiste dans sa généralité, on déplace la question des relations internationales vers celle de l'accumulation du capital à l'échelle mondiale et de la lutte des classes à travers lesquelles se réalise le processus d'accumulation. Il s'agit de la dimension économique de la puissance. Par la puissance économique un acteur pourrait entraîner d'autres acteurs à faire ce qu'ils n'auraient pas fait autrement. La relation d'interdépendance asymétrique entre deux acteurs est source de puissance et la nature de cette puissance provient du contrôle de l'acteur le moins dépendant sur les ressources. Cette approche marxiste nous suggère l'hypothèse suivante :

**4<sup>ème</sup> hypothèse : la confiscation incomplète des relations internationales ouest africaines par des acteurs, des enjeux et des intérêts extérieurs : l'interférence néocoloniale de la France en Côte d'Ivoire**

L'action des organisations internationales est parfois tributaire des acteurs, des enjeux et des intérêts des grandes puissances. En effet, une autre limite de la gestion d'un conflit par une organisation internationale régionale réside dans son incapacité à peser sur des éléments extérieurs à son aire géographique. Or, il n'est pas rare que certains facteurs décisifs dans la résolution du problème se situent en dehors du champ d'action de

l'organisation concernée. C'est le cas lors de l'implication d'une puissance globale ou d'une ancienne puissance coloniale par exemple l'intervention de la France en Côte d'Ivoire, de la Grande Bretagne en Sierra Leone, du Portugal en Guinée Bissau et des États-Unis d'Amérique au Libéria. Les tentatives de résolution purement régionale du conflit échoueront si les facteurs externes ne sont pas pleinement pris en compte.

- **La théorie de la gouvernance à paliers multiples et notre question de recherche**

Enfin, nous puisons dans de la théorie de la gouvernance à paliers multiples pour mieux faire la lumière sur le cas de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. En effet, la résolution des conflits est d'abord une question d'action collective ; ensuite, c'est une action de réglementation des États de leurs pratiques par eux-mêmes. Par conséquent c'est une action de coopération et de gouvernance interétatique. Mais la gestion des conflits modernes est rarement une affaire uniquement des États. La théorie de la gouvernance est née comme une réaction au rôle exclusif accordé à l'État en Relations internationales. Cette approche peut donc nous aider à mieux répondre à notre question de recherche. Cette théorie a commencé à être utilisée au début des années 1990 pour analyser le système politique de l'Union Européenne où il y avait plusieurs niveaux de pouvoirs qui interagissaient note Tanya Aalberts<sup>48</sup>. Ce modèle insiste sur la hiérarchisation des structures qui émerge dans le système international et rejette la dichotomie conventionnelle entre anarchie/hiérarchie qui marquait une frontière entre le domestique ou le niveau de l'État national (hiérarchie) et l'international (anarchie). Selon Aalberts, cette approche à paliers multiples est une transformation radicale de la conception de l'espace westphalien de la souveraineté moderne. Liesbet Hooghe et Gary Marks

---

<sup>48</sup> Aalberts, Tanja, "Multilevel Governance and the Future of Sovereignty: A Constructivist Perspective", *Working Papers Political Science*, Amsterdam, n°04, December 2002, p.3.

identifient la gouvernance à paliers multiples à travers trois caractères : d'abord, le processus décisionnel n'est plus un monopole de l'État mais une compétence partagée entre acteurs de différents niveaux; les institutions supranationales deviennent des acteurs dans la formulation des politiques; ensuite, un mode de prise de décision apparaît, que l'on pourrait appeler la *codécision*, et qui résulte d'une perte de contrôle significative de pouvoirs des gouvernements nationaux; enfin, la séparation traditionnelle entre compétences domestiques et non domestiques s'estompe à cause de la porosité de cette frontière dues à l'émergence d'associations transnationales et sub-nationales<sup>49</sup>. Cette approche de la gouvernance à paliers multiples nous suggère l'hypothèse suivante :

**5<sup>ème</sup> hypothèse : la difficulté de coopération des différents acteurs impliqués et la faiblesse de la coordination**

La pluralité des acteurs qui interviennent dans un conflit séparément peut nuire à l'action de l'organisation régionale car elle est contournée, ignorée parfois court-circuitée. Ainsi, la difficulté des institutions internationales (comme la CEDEAO) à gérer les conflits après guerre froide peut s'expliquer par le manque de coopération des différents acteurs impliqués et la faiblesse dans l'articulation des politiques de gestion de ces conflits. En effet, dans le processus de gestion des crises, plusieurs acteurs peuvent intervenir (CEDEAO, ONU, bailleurs de fonds multilatéraux, ONG, milices armées, compagnies privées de sécurité, etc.), mais souvent il n'y a pas de coordination efficiente entre ces différentes interventions, ce qui limite les possibilités de succès de la mission de pacification. Ainsi, l'approche de la gouvernance à paliers multiples peut s'avérer utile pour comprendre de telles incohérences. Dans les lignes qui vont suivre nous détaillerons

---

<sup>49</sup> Hooghe, Liesbet; Gary Marks, *Multilevel Governance and European Integration*, Lunham, Rouman & LITTLEFIELD, 2001a, p.3-4.

notre méthodologie qui nous permettra de tester nos hypothèses afin de répondre à notre question de recherche.

### **III. Méthodologie**

Par méthodologie, on peut entendre comme le souligne Joseph Yao :

« Généralement une réflexion et une analyse des grandes controverses qui ont fait avancer les théories scientifiques [...]; alors que l'épistémologie s'attarderait particulièrement sur les conclusions auxquelles ces théories ont permis d'aboutir. De façon générale, c'est l'étude des principes qui guident tous ceux qui étudient un domaine quelconque de la connaissance »<sup>50</sup>.

Autrement dit, la méthodologie se préoccupe de l'ensemble des différents outils, techniques ou méthode d'analyse dont on se sert pour acquérir ou vérifier la connaissance. En revanche, l'épistémologie s'intéresse à la conception générale que nous avons de l'acquisition de la connaissance et de son évaluation. Dans ce travail, nous voulons étudier la question de recherche par le moyen d'une étude de cas dans une perspective comparative, à savoir l'intervention de la CEDEAO en Côte d'Ivoire en comparaison avec ses interventions au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau. L'étude de cas nous permet d'aller au fond des choses pour chercher des régularités, des similitudes, des dissemblances, des ruptures et d'autres éléments pour mieux approfondir et creuser la question. Toutefois pour atténuer la difficulté de généralisation d'une étude de cas nous mettrons en perspective le cas en question avec d'autres cas proches ou

---

<sup>50</sup> Yao, Joseph, *Méthode d'études et de recherche en sciences économiques et sociales. Avec applications au contexte de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.36 ; cf. aussi Beaud, Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de D.E.A. ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, Paris, La Découverte, 2003, 196p ; cf. aussi Becker, Howard, *Écrire les sciences sociales. Commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*, Paris, Économica, c2004, 179p; cf. aussi Létourneau, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant : guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, c2006, 259p ; cf. aussi Yanow, Dvora; Schwartz-Shea, Peregrine (dir.), *Interpretation and Method: Empirical Research Methods and the Interpretive Turn*, London, M.E. Sharpe, 2006, 440p; cf. aussi Sriram, Chandra Lekha, C ; King, J, C ; Mertus, J, A ; Martin-Ortega, O ; Herman, J (dir.), *Surviving Field Research : Working in Violent and Difficult Situations*, London ; New York : Routledge, 2009, 262p.

similaires en les comparant pour dégager des dynamiques plus « générales ». Mais précisons d'abord ce qu'est une réflexion par cas dans une perspective comparative et les interventions de la CEDEAO dans les conflits en Afrique de l'Ouest pour terminer par les techniques d'enquêtes que nous allons utiliser.

- **« Penser par cas, raisonner à partir de singularités »**

L'apparition de nouveaux phénomènes ne cesse de bouleverser nos sociétés et nos corpus théoriques. Et la science est parfois très mal armée pour comprendre des phénomènes nouveaux. Par exemple, avec les guerres civiles dans les années 1990, après la fin de la guerre froide, certains auteurs ont parlé de « barbaries forestières » pour analyser la nouvelle conflictualité<sup>51</sup> ; d'autres ont parlé de « systèmes de conflits »<sup>52</sup> ; d'autres ont avancé l'idée de « guerres pré-modernes »<sup>53</sup>, d'autres enfin postulaient que ces conflits sont des « guerres totales »<sup>54</sup>. Mais comme ces phénomènes sont survenus rapidement, ils constituaient de véritables « objets politiques non identifiés » (OPNI). Selon Denis Constant Martin, les OPNI ne relèvent pas simplement du jeu de mots. Derrière le calembour se profile une approche des phénomènes politiques qui s'intéresse d'abord aux représentations que les citoyens se font des systèmes dans lesquels ils vivent et doivent agir<sup>55</sup>.

Ainsi, avant de vérifier des hypothèses, il faut d'abord mieux les comprendre. En ce sens, les approches qualitatives en général et l'étude de cas en particulier présentent des qualités intéressantes. En effet, en effectuant des entretiens sur des cas particuliers, on

---

<sup>51</sup> Cf. Kaplan, Robert, "The Coming Anarchy", *The Atlantic Monthly*, February 1994, p.44-76.

<sup>52</sup> Cf. Marchal, Roland, « Libéria, Sierra Leone et Guinée : Une guerre sans frontières ? », *Politique africaine*, n° 88, décembre 2002, p.5-12.

<sup>53</sup> La Maisonneuve, Éric De, *La violence qui vient*, Paris, Arlea, 1997, p.167.

<sup>54</sup> Holsti, Kalevi, *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 254p.

<sup>55</sup> Cf. Martin, Denis, Constant, *Sur la piste des OPNI (Objets politiques non identifiés)*, Paris, CERI/KARTHALA, 2002, 501p.

peut découvrir et mieux creuser des phénomènes insoupçonnés ou difficiles à mesurer. Par ailleurs, étudier les difficultés de la CEDEAO dans le domaine du maintien de la paix en utilisant un échantillonnage quantitatif ne nous permet pas de voir que les obstacles de cette organisation s'inscrivent dans un contexte géographique et historique. Ce que l'étude de cas nous permet de mieux expliquer. Mais comme le souligne Randy Stoecker, les études quantitatives par échantillonnage présentent aussi des limites<sup>56</sup>. D'abord, elles peuvent souffrir de problèmes de validité. Elles utilisent des instruments standardisés qui comprennent un grand nombre de questions fermées. Or, il est possible que les catégories de réponses suggérées soient incomplètes ou mal comprises par les répondants. Ensuite, les études par échantillonnage établissent souvent des liens de causalité en s'appuyant uniquement sur des corrélations statistiques. Seulement, si les statistiques peuvent suggérer des relations entre des phénomènes, elles ne peuvent pas remplacer l'explication logique. Aussi, l'étude de cas surtout de type monographique peut faire découvrir des phénomènes et montrer un vide théorique à combler. Elle peut contribuer à formuler des hypothèses que des travaux ultérieurs pourront vérifier. En ce sens, comme le note Simon Roy, l'étude de cas peut montrer l'influence de facteurs inattendus<sup>57</sup>. Ces connaissances sont donc préthéoriques car elles précèdent et aident à former des théories. Ainsi, l'étude de cas aide à la compréhension des phénomènes sociaux qui nous entourent, soit en apportant des repères pour comprendre la réalité, soit en préparant le terrain des études causales menées auprès d'échantillons représentatifs. Comme le soulignent justement Jean-Claude Passeron et Jacques Revel :

---

<sup>56</sup> Stoecker, Randy, "Evaluating and Rethinking the Case Study", *Sociological Review*, vol. 39, n°1, 1991, p.90-94.

<sup>57</sup> Roy, Simon, N, « L'étude de cas », dans Gauthier, Benoît (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2003, p.171.

« A travers la diversité de leurs figures culturelles et tout au long de l’histoire des savoirs et des savoir-faire, les modalités logiques de la “pensée par cas” révèlent une contrainte propre à tout raisonnement suivi qui pour fonder une description, une explication, une interprétation, une évaluation, choisit de procéder par l’exploration et l’approfondissement des propriétés d’une singularité accessible à l’observation. Non pour y borner son analyse ou statuer sur un cas unique, mais parce qu’on espère en extraire une argumentation de portée plus générale, dont les conclusions pourront être réutilisées pour fonder d’autres intelligibilités ou justifier d’autres décisions »<sup>58</sup>.

D’après ces auteurs, il y a deux pensées par cas. La première est celle qui depuis la philosophie et la rhétorique antiques jusqu’aux débats éthiques contemporains, a inscrit sa continuité pratique dans la succession des casuistiques morales, juridiques ou religieuses ; la seconde, à travers la longue suite des écoles ou des traditions médicales, n’a cessé d’affiner les pratiques et les règles d’une démarche clinique. Selon ces auteurs, c’est surtout sous cette seconde forme que la pensée par cas a d’abord croisé les cheminements contemporains des sciences sociales. Ainsi, deux traits peuvent caractériser un cas. Le premier est la singularité d’un « état de chose » dont l’intérêt pratique ou théorique n’est pas réductible à celui d’un exemple; le second trait est que la singularité requiert que le descripteur s’attache au suivi temporel et au devenir corrélatif du contexte dans lequel il s’inscrit. Mais le cas est plus et il est autre chose qu’un exemple. En outre, le souci du cas au sens premier du terme remonte à l’antiquité et était associé à l’accompagnement du malade, à travers les soins qui lui sont dispensés individuellement et l’enregistrement continu et minutieux des symptômes qui identifient sa pathologie. C’est l’histoire de la maladie qui est supposée livrer au médecin, puis au lecteur des observations que celui-ci consigne puis la possibilité de confronter au savoir

---

<sup>58</sup> Passeron, Jean-Claude ; Revel, Jacques, « Penser par cas : Reasonner à partir de singularités », *Penser par cas*, Paris, Éditions de l’EHESS, 2005, p.9.

général pour la constitution de types et éventuellement la recherche de régularités explicatives. Ainsi, en nous inspirant de Randy Stoecker, on peut définir de façon provisoire l'étude de cas comme une approche méthodologique qui consiste à étudier une personne, une communauté, une organisation ou une société individuelle<sup>59</sup>. En revanche, on peut expliquer d'après Simon N. Roy, ce qu'est une étude de cas en disant ce qu'elle n'est pas<sup>60</sup>. Pour lui et d'autres auteurs, l'étude de cas s'oppose en quelque sorte aux études sur échantillon. Contrairement à ces dernières, l'étude de cas se penche sur un nombre limité de sujets et ne prétend pas à la représentativité statistique. Elle se limite à moins de sujets, tout en recueillant un grand nombre d'informations et d'observations sur un cas spécifique. Pour sa part, Marc-Adélar Tremblay suggère quant à lui trois types d'études de cas : l'approche monographique, l'étude de cas suggestifs, et l'étude de sujet individuel<sup>61</sup>. *L'approche monographique* est une description exhaustive d'une situation, d'un problème, d'une unité géographique. Il consiste à recueillir des informations sur tous les aspects de la question, et de la traiter comme une totalité opérante. *L'étude de cas suggestif* se distingue de la monographie par son caractère suggestif du cas étudié. Selon cette approche, des cas exemplaires ou même exagérés sont sélectionnés pour étudier ou illustrer un phénomène qui ailleurs demeure diffus ou embryonnaire. C'est *l'étude de cas suggestif* que nous allons faire en prenant le cas de l'intervention de la CEDEAO en Côte d'Ivoire en le mettant en perspective avec les autres interventions de la même organisation dans des pays voisins, comme son intervention au Libéria, en Sierra Leone

---

<sup>59</sup> Stoecker, Randy, "Evaluating and Rethinking the Case Study", *Sociological Review*, vol.39, n°1, 1991, p.88.

<sup>60</sup> Roy, Simon, « L'étude de cas », dans Gauthier, Benoît (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, op., cit., p.165.

<sup>61</sup> Cf. Tremblay, Marc-Adélar, *Initiation à la recherche en sciences humaines*, Montréal, McGraw-Hill, 1968.

ou en Guinée Bissau. Cette *étude de cas suggestif* peut permettre de comprendre les difficultés de la CEDEAO en matière de maintien de la paix. *L'étude de sujet individuel*, lui s'appuie sur un seul sujet qui fait l'objet d'un cas. C'est une approche qui est plus utilisée en psychologie. Ainsi, raisonner par cas, c'est révéler les particularités et logiques propres à une situation dont on choisit d'approfondir les propriétés particulières pour fonder une argumentation de portée plus générale. Mais nous sommes conscients aussi des limites d'une étude de cas<sup>62</sup>. L'une des critiques souvent avancée contre l'étude de cas c'est qu'elle ne représente pas toute la réalité du cas réel. C'est la *validité interne* de l'étude de cas. Bref, on dit que les études de cas rapportent des images qui déforment la réalité, qui la représentent mal, soit parce que la méthode permet aux chercheurs de biaiser les résultats, soit parce que leurs données ne soient pas uniformes. On reproche aussi à l'étude de cas de se pencher sur des cas qui ne sont pas représentatifs de l'ensemble. Autrement dit, les résultats des études de cas seraient déficients sur le plan de la *validité externe*. Contrairement aux études s'appuyant sur des échantillons et dont le nombre est suffisamment grand, les cas sélectionnés et étudiés ne représentent pas la société globale. On ne peut pas généraliser à partir d'un seul cas surtout s'il n'est pas sélectionné au hasard. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour l'étude de cas dans une perspective comparative.

---

<sup>62</sup> Pour aller plus loin sur les études de cas, cf. Eckstein, Eliot, W. "Case Study and Theory in Political Science", dans Greenstein, Fred I; Polsby, Nelson W (dir.), *Handbook of Political Science*, vol.7, Adison-Wesley, 1975, p.79-137; cf. aussi Hamel, Jacques, *Études de cas et sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1997, 122p; cf. aussi Stoecker, Randy, "Evaluating and Rethinking the Case Study", *Sociological Review*, vol. 39, n°1, 1991, p.88-112; cf. aussi Yin, Robert, K, *Case Study Research*, Thousand Oaks, Sage, 1994.

- **Étudier un cas dans une perspective comparative**

Notre objectif est d'étudier le cas de l'intervention de la CEDEAO dans le conflit ivoirien en le mettant en perspective avec les interventions antérieures de la même organisation au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau, pour vérifier si des leçons ont été tirées de ces pratiques. Dans cette même lancée Arend Lijphart souligne :

« La méthode comparative peut se développer à deux niveaux. Elle peut guider l'évaluation des différences, permettre de poser le plus et le moins, et de graduer avec précision ces appréciations. Elle peut aussi, à un second stade, donner le moyen de découvrir les relations empiriques liant entre elles diverses variables. Mais le comparatiste travaille en milieu vivant, et ne dispose donc souvent que d'un nombre restreint de cas. Cette limitation pose le problème souvent discuté de la légitimité des extrapolations faites, voire de la validité statistique des résultats obtenus »<sup>63</sup>.

Mais l'analyse comparative sur des cas comparables permet de choisir des cas semblables au niveau des caractéristiques que l'on veut traiter comme constantes, mais dissemblables au niveau des variables dont on veut étudier les corrélations. L'approche régionale semble fort bien se prêter à ce mode d'application de la méthode comparative, à cause de la grappe de caractéristiques communes soulignent Mattei Dogan et Dominique Pelassy que les aires géographiques tendent à partager, et qui peuvent donc être utilisées comme éléments de contrôle<sup>64</sup>. Ceci nous incitera à nous pencher sur le cas de l'intervention de la CEDEAO dans la crise ivoirienne dans une perspective comparative avec ses implications dans les conflits libérien, sierra léonais et bissau guinéen.

---

<sup>63</sup> Lijphart, Arend, "Comparative Politics and the Comparative Method", *The American Political Science Review*, vol.65, n°3, 1971, p.685 et suiv.

<sup>64</sup> Dogan, Mattei ; Pelassy, Dominique, *La comparaison internationale en sociologie politique. Une sélection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris, Litec, 1980, p.169 ; cf. aussi Quivy, Raymond ; Campenhoudt, Luc Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 3ème édition, c2006, 256p.

- **La CEDEAO et ses interventions dans les conflits en Afrique de l'Ouest**

Depuis que la CEDEAO a commencé à s'intéresser aux conflits en Afrique de l'Ouest dans les années 1990, elle a effectué cinq interventions. La première a eu lieu au Libéria (août 1990-juillet 1997 ou Libéria I), la deuxième en Sierra Leone (février 1998-septembre 1999), la troisième en Guinée Bissau (novembre 1998-février 1999), la quatrième en Côte d'Ivoire (décembre 2002-avril 2004) et au Libéria (août-octobre 2003 ou Libéria II).

- **La CEDEAO au Libéria**

La CEDEAO va tenter d'intervenir au Libéria pour éviter les risques d'une extension de la guerre<sup>65</sup>. En effet, au sommet de Banjul en mai 1990, les chefs d'États membres de la CEDEAO décidèrent de créer un comité de médiation composé de quatre membres dont l'action devrait s'étendre à tout type de conflit dans la sous-région. C'est précisément ce comité placé sous la tutelle de la conférence des chefs d'États et de gouvernement qui va tenter d'imposer l'observation d'un cessez-le-feu et créer une force de maintien de la paix appelée ECOMOG (force d'interposition de la CEDEAO), afin de favoriser la mise en place d'un gouvernement de transition au Libéria. L'ONU interviendra plus tard pour entériner *ex post* cette initiative. Ainsi, la guerre civile au Libéria a mené à la création de la première force africaine de maintien de la paix au niveau sous-régional. Cette action au bénéfice du comité de médiation de la CEDEAO s'inscrit dans une logique de mise en place d'un mécanisme de sécurité sous-régionale, dont l'envoi d'une force de maintien de la paix. A l'époque, cette intervention avait fait couler beaucoup d'encre et de commentaires. Certains commentateurs sont même allés jusqu'à parler d'illégalité

---

<sup>65</sup> Cf. Aboagye, Festus Boahen, *ECOMOG: A Sub Regional Experience in Conflict Resolution, Management and Peacekeeping in Liberia*, Accra, SEDCO, 1999, 438p.

juridique de cette intervention<sup>66</sup>. La deuxième intervention de la CEDEAO a eu lieu en Sierra Leone.

- **La CEDEAO en Sierra Leone**

La guerre en Sierra Leone est en quelque sorte un “*spill over*” du conflit libérien en ce sens que ce sont les rebelles du NPFL qui voulait une base arrière dans ce pays. Il fallait donc soutenir la rébellion du Front Révolutionnaire Uni (RUF) contre le pouvoir central à Freetown<sup>67</sup>. C’est face à la dégradation continue de la situation que la CEDEAO va intervenir et l’ONU approuvera cette action. La présence des forces de la CEDEAO remonte au lendemain du début de la guerre civile au Libéria. Certaines unités de l’ECOMOG, essentiellement nigérianes y étaient stationnées pour protéger les frontières contre les incursions rebelles venant du territoire sous contrôle libérien<sup>68</sup>. Après avoir accédé au pouvoir, le président Ahmed Tejan Kabbah signe un accord bilatéral avec le Nigéria. Au terme de cet accord, le Nigéria assurait la formation de la nouvelle armée sierra léonaise. C’est ainsi qu’un contingent nigérian de 900 hommes composé d’une unité de formation et d’un bataillon rattaché à l’ECOMOG se trouvait sur le territoire sierra léonais lorsque le président Kabbah fut renversé le 25 mai 1997. Le coup de force déclenche la réaction des forces nigérianes présentes, rejointes par un petit nombre de soldats ghanéens de l’ECOMOG ainsi que des soldats guinéens venus de Conakry qui

---

<sup>66</sup> Pour aller plus loin sur l’intervention de la CEDEAO au Libéria cf. Mgbeoji, Ikechi, *Collective Security and the Legality of the ECOWAS Intervention in the Liberian Civil War*, M.A, Dalhousie University, Halifax, 1999.

<sup>67</sup> Cf. Riley, Stephen, P, *Liberia and Sierra Leone: Anarchy or Peace in West Africa?*, London, Research Institute for the Study of Conflict and Terrorism, 1996, 28p; cf. aussi Ridell, Barrie, “Sierra Leone, Urban Elite-Bias, Atrocity and Debt”, *Review of African Political Economy*, n°103, 2005, p.115-133.

<sup>68</sup> Olonisakin, Funmi, *Reinventing Peacekeeping in Africa: Conceptual and Legal Issues in ECOMOG Operations*, The Hague, Kluwer Law International, 2000, p.141; cf. aussi Bryden, Alan; Ndiaye, Boubacar; Olonisakin, Funmi, “Democratising Security Sector Governance in West Africa: Trends and Challenges”, *Conflict Security & Development*, vol.5, n°2, 2005, p.203-226.

tentèrent de sauver le régime de Kabbah<sup>69</sup>. Ce dernier se rendit en Guinée d'où il lança un appel pour l'intervention de la CEDEAO<sup>70</sup>. L'autorisation de la CEDEAO n'interviendra que trois mois plus tard lors de la réunion des ministres des affaires étrangères tenue à Conakry le 26 juin 1997 et consacrée à la situation en Sierra Leone. A l'occasion de cette rencontre, les participants ont décidé que le recours à la force était le seul moyen de restaurer le président déchu Ahmed Tejan Kabbah et ont désigné indirectement les forces stationnées en Sierra Leone comme étant un personnel de l'ECOMOG, ce qui constitue une caution militaire à l'action des États qui y participent<sup>71</sup>. Ils créèrent également un comité des quatre devenu par la suite comité des cinq. L'échec des négociations effectuées entre le comité et la junte militaire en juillet 1997 sera suivi de réunions successives des chefs d'états-majors et des ministres des affaires étrangères. Les ministres décidèrent alors de recommander l'établissement d'une ECOMOG II. Le 29 août 1997, l'autorité de la CEDEAO décide d'étendre l'activité de l'ECOMOG à la Sierra Leone, avec pour mandat d'aider à créer un environnement susceptible d'assurer la restauration du gouvernement légitime de Sierra Leone<sup>72</sup>. Elle décide aussi de prendre des sanctions économiques que les forces de la CEDEAO seront chargées de faire appliquer par tous les moyens nécessaires<sup>73</sup>. Toutefois, le retour au pouvoir de Kabbah en

---

<sup>69</sup> Cf. Bundu, Abass, *Democracy by Force? A Study of International Military Intervention in the Conflict in Sierra Leone from 1991-2000*, USA, Universal Publishers, 2001, 330p; cf. aussi Kamara, Abdul-Roland, *State Collapse in Africa: The Sierra Leone Experience*, Bachelor Dissertation, Department of Political Science, Fourah Bay College, University of Sierra Leone, 2004, 63p; cf. aussi Koroma, Abdul-Karim, *Crisis and Intervention in Sierra Leone: 1997-2003*, Freetown, Andromeda publications, 2004, 313p; cf. aussi Ayissi, Anatole ; Robin-Edward Poulton (dir.), *Bound to Cooperate, Peace and People in Sierra Leone*, Geneva, UNIDIR, 2006, 186p.

<sup>70</sup> Berman, Éric; Sams, Katie, *Peacekeeping in Africa: Capabilities and Culpabilities*, Geneva, Pretoria, UNIDIR, ISS, 2000, p.112.

<sup>71</sup> ECOWAS, *Final communiqué*, Extraordinary Meeting of ECOWAS Ministers of Foreign Affairs on Situation in Sierra Leone, Conakry, 26 juin 1997, p.9, cité par Berman et Sams, op., cit., p.114.

<sup>72</sup> Décision A/DEC. 7/8/97 du 29 août 1997, article 1.

<sup>73</sup> Ces sanctions consistaient en un embargo général et total sur toutes les exportations de produits pétroliers, armements et matériels militaires à destination de la Sierra Leone ; un arrêt des transactions

février 1998 n'a pas apaisé la tension. Une nouvelle phase de combats particulièrement atroces intervient entre les troupes rebelles et les forces fidèles au président Kabbah soutenues par l'ECOMOG à dominante nigérianes<sup>74</sup>. Suite à plusieurs efforts de rétablissement de la paix, un accord fut signé en 1999 entre le gouvernement d'une part et les forces rebelles d'autre part sous l'égide de l'ONU et de la CEDEAO. L'accord de paix de Lomé de juillet 1999 prévoyait le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix pour garantir sa mise en œuvre. Cette force sera la mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)<sup>75</sup> et intégrera les forces de l'ECOMOG en son sein, la force régionale ayant cessé d'agir de façon autonome. La troisième intervention de la CEDEAO a eu lieu en Guinée Bissau.

- **La CEDEAO en Guinée Bissau**

C'est l'une des interventions les plus brèves de toutes les actions de la CEDEAO. Trois pays ont fourni des troupes à savoir le Bénin, le Niger et le Togo pour un effectif total de 410 soldats. Séménu Yao Bédu souligne en ce sens :

« La difficulté de la CEDEAO à maîtriser cette intervention s'est traduite par la décision prise par les ministres des affaires étrangères de l'organisation réunis à Lomé (Togo) du 14 au 25 mai 1999 de retirer les troupes de l'ECOMOG de Guinée Bissau en raison des faits nouveaux intervenus sur le terrain et des difficultés rencontrés pour financer ses opérations. Ceci a été fait en dépit de la demande du gouvernement bissau guinéen de maintenir la force »<sup>76</sup>.

---

commerciales avec le pays et le blocage des avoirs financiers des membres du régime et de leurs familles. cf. Décision de la CEDEAO relative à des mesures d'embargo contre la junte en Sierra Leone, Abuja, 29 août 1997.

<sup>74</sup> Cf. Brunel, Sylvie, « Sierra Leone : les difficultés du développement dans une société en armes », *Géographies*, bulletin de l'association des géographes français, vol.79, n°2, 2002, p.237-250.

<sup>75</sup> La MUNISIL est créée par la résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999. Cf. aussi Bah, Alhadji Mohamed Sirjoh, *ECOWAS and the Dynamics of Constructing a Security Regime in West Africa*, PhD Dissertation, Queen's University, Kingston, April 2004, 282p.

<sup>76</sup> Bédu, Séménu Yao, *L'intervention des forces sous-régionales dans la résolution des conflits internes en Afrique : Cas de l'Afrique de l'Ouest, 1990-2000*, thèse de maîtrise, Université de Laval, 2004. Nous

La CEDEAO interviendra aussi en Côte d'Ivoire.

- **Pourquoi l'étude du cas ivoirien (la CEDEAO en Côte d'Ivoire) ?**

Deux raisons justifient notre choix du cas ivoirien. D'abord, à notre connaissance et après vérification à Bibliothèque et Archives Canada, à Thèses Canada et d'après notre recherche sur le terrain, il n'y a pas eu encore de travaux sur le conflit ivoirien en rapport avec l'intervention de la CEDEAO<sup>77</sup>. D'où ce besoin de combler un vide. Ensuite, dans les trois premières interventions (Libéria, Sierra Leone et Guinée Bissau), le processus était informel, c'est-à-dire que la CEDEAO n'avait pas de cadre juridique adéquat qui encadrerait ses interventions, mais depuis 1999, elle s'est dotée d'un protocole sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité en Afrique de

---

reviendrons plus loin sur l'intervention de la CEDEAO en Guinée Bissau dans le chapitre sur les apprentissages entre autres.

<sup>77</sup> Gadagbui, Anthony Dennis Segbey, *ECOWAS Military Intervention in Liberia and Sierra Leone*, M.A., Acadia University, 2005, 193p; Mgbeoji, Ikechi, *Collective Security and the Legality of the ECOWAS Intervention in the Liberian Civil War*, M.A Dissertation, Dalhousie University, 1999; Gébé, Boniface Yao, *International Regulation of the Liberian Civil Conflict: The ECOWAS and Regional Security*, PhD Dissertation, Queen's University, 1995; Adibe, Clement Emenike, *Hegemony, Security and West African Integration: Nigeria, Ghana, and the Transformation of ECOWAS*, PhD Dissertation, Queen's University, 1995; Mohammed, Usman, *Nigeria Military and Economic Strategies in Liberia's Peace Mission*, M.A Dissertation, Abuja University, Nigeria, 1997; Touré, Ndèye Aïssatou, *La problématique des conflits et l'intégration économique en Afrique de l'Ouest*, Mémoire de maîtrise, Université Gaston Berger, St-Louis, Sénégal, 2002 ; Bonaparte, Lilian Cynthia, *ECOWAS's Response to the Liberian Crises: An Appraisal*, M.A. Dissertation, Legon Centre for International Affairs (LECIA), University of Ghana, 1999; Kamara, Abdul Roland, *State Collapse in Africa: The Sierra Leone Experience*, Bachelor Dissertation, Department of Political Science, Fourah Bay College, University of Sierra Leone, 2004, 63p; Ojumu, Adesoji, *The Search for Peace in the Sierra Leonean Conflict: A Case Study of UNAMSIL's Role*, Bachelor Dissertation, Department of Political Science, Fourah Bay College, University of Sierra Leone, 2003, 47p; Deme, Mourtada, *Law, Morality and International Armed Intervention: The United Nations and ECOWAS in Liberia*, PhD Dissertation, Boston University, 2004; Francis, David John, *Sierra Leone in the Economic Community of West African States (ECOWAS): Political and Economic Implications*, PhD Dissertation, University of Southampton, United Kingdom, 1998; Huxtable, Phillip, *Uncertainty and Foreign Policy Making: Conflict and Cooperation in West Africa*, PhD Dissertation, University of Kansas, 1997; Agyenim-Boateng, Nana Kwame, *The Economic Community of West African States (ECOWAS) and the Liberian Crisis*, Ph.D. Dissertation, The University of Tennessee, 1993, 284p; Aning, Emmanuel Kwesi, *Security in the West African Sub-Region: An Analysis of ECOWAS's Policies in Liberia*, Ph.D. Dissertation, Institute of Political Science, Copenhagen, 1999; cf. aussi Mays, Terry Maynard, *The White Helmets: Nigeria Foreign Policy and Multinational Peacekeeping*, Ph.D. Dissertation, University of South Carolina, 1993, 161p; cf. aussi Tyomla, Innocent Jooji, *ECOWAS: Conflict Resolution and Building System of Regional Cooperation, Achievements and Failure*, M.A Dissertation, Duquesne University, 1998, 115p; Kassé, Touré, A, *Production de localité en Côte d'Ivoire: Brèche dans imaginaire de postcolonie*, Thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 2009.

l'Ouest qui sera officiellement appliqué après son entrée en vigueur dans le cadre du conflit ivoirien pour la première fois. Il serait dès lors intéressant de voir si ce nouveau mécanisme a apporté des changements significatifs et utiles dans les actions de la CEDEAO en matière sécuritaire. Si oui dans quel sens ? Sinon pourquoi et comment l'expliquer ? Rappelons seulement que les origines du conflit ivoirien remontent en fait bien avant le décès du président Félix Houphouët Boigny en 1993. En effet, dans les années 1980 avec la détérioration des termes de l'échange, la Côte d'Ivoire était directement victime en tant que premier producteur mondial de cacao. Il s'y ajoutait l'application des politiques d'ajustement structurel imposées par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Ces politiques de rigueur budgétaires ont considérablement diminué la capacité de redistribution des pouvoirs politiques africains qui sont parfois des systèmes néo-patrimoniaux<sup>78</sup>. Il était alors facile dans ce cas à des entrepreneurs politiques malintentionnés de tirer sur des fibres sensibles en faisant recours aux solidarités primaires comme l'ethnicité pour mobiliser des frustrés et des contestataires. C'est dans ce contexte juste après le décès du président Félix Houphouët Boigny que le concept *d'ivoirité* a fait son apparition. C'est en 1995 qu'Henry Konan Bédié, auparavant président de l'Assemblée nationale devenu président de la République par les mécanismes constitutionnels introduit le concept *d'ivoirité*. D'après son concepteur, il permet à la Côte d'Ivoire de préserver son identité. Soulignons que la Côte d'Ivoire à l'instar de beaucoup de pays africains est traversée par des clivages ethniques et religieux. Toujours poursuivant dans sa logique d'instrumentalisation de la vie politique, Bédié adopte une réforme foncière en 1998 qui permet uniquement aux

---

<sup>78</sup> Cf. Médard, Jean-François, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », dans Médard, Jean-François (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p.323-353.

Ivoiriens de souche de détenir des terres. Ainsi, beaucoup de paysans parfois d'origine étrangère se retrouvent expulsés de leurs terres. Face à la dégradation de la situation, c'est une mutinerie de jeunes soldats revenus d'une opération de maintien de la paix justement qui va faire basculer le régime. Cette mutinerie devient vite un coup d'état et le 24 décembre 1999, Henry Konan Bédié est renversé par l'armée. Le Général Robert Guéï s'empare du pouvoir. Après des élections tumultueuses, Laurent Gbagbo, le chef historique de l'opposition est proclamé président de la République de Côte d'Ivoire par la commission électorale avec une légitimité calamiteuse. Loin d'abandonner la politique de *l'ivoirité*, il la poursuit et de jeunes soldats déçus de l'armée pour défaut *d'ivoirité* organisent la rébellion au Nord du pays en septembre 2002. Ils se structurent et se dotent d'une direction politique, le Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) dont le chef de file est Guillaume Soro, un ancien dirigeant de la fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI). Ancienne puissance coloniale, la France s'implique dès le début du conflit. Le dispositif français constitué à partir du 43<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie de marine (BIMA) est baptisé opération « LICORNE », le 22 septembre 2002. Et du 26 au 29 septembre de la même année, un contingent militaire français intervient à Bouaké et à Yamoussoukro pour évacuer les ressortissants étrangers. Puis, la France interviendra dans la résolution du conflit à travers la conférence de Linas-Marcoussis. A l'issue de cette rencontre qui a réuni les principaux leaders politiques ivoiriens en janvier 2003 près de Paris, les parties sont tombées d'accord sur un certain nombre d'engagements<sup>79</sup>. C'est

---

<sup>79</sup> Ses engagements sont les suivants : le président Laurent Gbagbo est maintenu au pouvoir jusqu'à de nouvelles élections ; les opposants sont invités dans un gouvernement de réconciliation nationale et obtiennent des ministères de souveraineté comme le ministère de la défense et le ministère de l'intérieur ; des casques bleus et 4000 soldats français de l'opération LICORNE sont placés entre les belligérants pour éviter une reprise du conflit. Cf. aussi Hoffnung, Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, Paris, La Découverte, 2005, 140p.

donc dans ce cadre que la CEDEAO et ensuite l'ONU sont intervenues dans le conflit. Expliquons maintenant comment nous avons collecté les données et avons procédé à leurs analyses.

- **Collecte des données et faisabilité de la recherche**<sup>80</sup>

Pour mener cette recherche nous avons procédé à une collecte de données par des entretiens et de l'observation directe. Mais nous ferons aussi de l'analyse de contenu.

- **L'entretien**

Comment peut-on définir l'entretien ? Plusieurs définitions sont avancées dans la littérature. Mais la plus fréquente fait écho à ce qu'avance Alain Blanchet pour lequel une entretiens est une interaction verbale, une conversation entre un interviewer et un interviewé<sup>81</sup>. Toutefois, pour Lorraine Savoie-Zajc, certaines de ces définitions traduisent une *vision behavioriste* de la relation alors que le chercheur est vu comme celui qui propose un stimulus, en général sous forme de question à l'interviewé qui réagit en retour par la production d'un nouveau stimulus<sup>82</sup>; d'autres définitions mettent l'accent sur *l'aspect construit* de l'entretien alors que chercheur et participant construisent un

---

<sup>80</sup> Définissons quelques concepts qui nous seront utiles par la suite :

*Guerre* : d'après Gaston Bouthoul, « c'est une forme de violence qui a pour caractéristique essentielle d'être méthodique et organisée quant aux groupes qui la font et la manière dont ils la mènent. Elle est limitée dans le temps et dans l'espace et est soumise à des règles particulières extrêmement variables. Sa dernière caractéristique est d'être sanglante, car lorsqu'elle ne comporte pas de destructions de vies humaines, elle n'est qu'un conflit ou qu'un échange de menace », cf. Bouthoul, Gaston, *Traité de polémologie. Sociologie des guerres*, Paris, Payot, 1991 ; *conflit* : c'est une « opposition d'intérêts qui ne mène pas nécessairement à l'affrontement armé (conflit armé). C'est une situation dans laquelle un État, une ethnie, un clan ou un groupe s'engage dans une opposition résolue à l'un de ceux-ci parce que les objectifs recherchés sont incompatibles. Ces objectifs peuvent être territoriaux, politiques, diplomatiques, économiques, militaires, identitaires, internes ou externes », cf. David, Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Science-Po, 2006, p.139 ; *crise* : le mot trouve son origine dans son ancêtre grec *krisis*, qui signifie décision, tout en évoquant les idées de choix, débat et même dénouement. Elle représente souvent la bougie d'allumage qui transforme un conflit en affrontement armé et si elle s'aggrave peut mener à l'éclatement d'une guerre, cf. Papp, Robert, *Contemporary International Relations*, New York, Macmillan, 1991.

<sup>81</sup> Blanchet, Alain, « Interviewer », dans Blanchet, Alain; Ghiglione, R; Massonnat, J; Trognon, A (dir.), *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2000, p.81-126.

<sup>82</sup> Savoie-Zajc, Lorraine, « L'entretien semi-dirigé », dans Gauthier, Benoît (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 2003, p.295.

« texte », une « narration » constituée d'histoires empreintes de connotations personnelles, sociales et culturelles. C'est *la métaphore du mineur et du voyageur*<sup>83</sup>. La *métaphore du mineur* signifie que le savoir peut être comparé à un trésor enfoui. Le rôle du chercheur consiste à révéler la nature, la richesse, car ce savoir existe en soi. Dans la *métaphore du voyageur*, le chercheur s'engage dans une démarche d'exploration au cours de laquelle des conversations seront menées avec les personnes rencontrées. A son retour de voyage, le chercheur aura une/des histoires à raconter, fruits des conversations et des influences vécues pendant son séjour. Mais entre l'entrevue au sens strict où on laisse la parole libre à l'interviewé qui peut aller dans tous les sens et le questionnaire fermé qui appelle des réponses sans discussion, nous avons opté pour l'entrevue semi-dirigée qui permet l'explication, la compréhension, l'apprentissage et l'émancipation. En effet, dans le cadre d'une telle interaction humaine, le participant est en mesure de décrire de façon détaillée et nuancée, son expérience, son savoir, son savoir-faire, son expertise. Et les deux intéressés peuvent agir mutuellement sur l'orientation de l'interview. Aussi, l'entrevue semi-dirigée permet de comprendre des comportements parfois complexes et à la trame culturelle sous-jacente aux actions des membres d'un groupe. En outre, l'entrevue semi-dirigée permet d'établir un réel échange du savoir en ce sens qu'il permet aux interlocuteurs d'organiser, de structurer leur pensée ; l'un tentant d'exprimer sa pensée, l'autre voulant mieux la comprendre. Enfin, son aspect émancipateur se trouve dans le fait qu'elle peut permettre une exploration approfondie de certains thèmes, enclencher une réflexion, stimuler des prises de conscience et des transformations de la part des personnes engagées. Mais nous sommes conscients que cette technique présente

---

<sup>83</sup> Cf. Kvale, Steinar, *Interviews : An Introduction to Qualitative Research Interviewing*, Thousand Oaks, Sage Publ., 1996, 326p.

des limites. Ainsi, si la personne accepte l'interview, les problèmes les plus sérieux touchent aux mécanismes de défense que Freud a particulièrement étudiés et qu'un enquêteur doit connaître souligne Madeleine Grawitz<sup>84</sup>. Une autre technique que nous avons utilisée c'est l'observation directe.

- **L'observation directe**

Anne Laperrière souligne qu'il y a deux types d'observation directe<sup>85</sup>. Ce qu'elle nomme d'une part, *l'observation directe objective* et d'autre part, *l'observation directe participante*. Dans *l'observation directe objective*, le seul but est de décrire de façon exhaustive, les composantes objectives d'une situation sociale donnée (lieux, structures, objets, instruments, personnes, groupes, actes, événements, durées, etc.). En revanche, *l'observation directe participante ou observation participante* dépasse la seule description des composantes d'une situation sociale et insiste sur l'importance d'en repérer le sens, l'orientation et la dynamique. Elle permet une appréhension plus complète, plus dense et plus significative de la situation à l'étude. Toutefois, cette deuxième approche rassemble sous ce vocable *observation directe*, non seulement la collecte de données par observation « pure », mais aussi une série d'approches complémentaires (collecte documentaire, échanges ou entrevues avec les participants) permettant de mieux décrire le sens des actes et événements observés. C'est de cette deuxième approche que nous avons utilisée pendant notre stage de recherche au siège de la CEDEAO à Abuja au Nigéria du 15 mai au 15 juillet 2007. Une autre technique que nous utiliserons est l'analyse de contenu.

---

<sup>84</sup> Grawitz, Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 6<sup>ème</sup> édition, 1984, p.720. Il y a la fuite, la rationalisation, les mécanismes de projection, d'introjection et d'identification et le refoulement.

<sup>85</sup> Laperrière, Anne, « L'observation directe », dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 2003, p.273 ; cf. aussi, Becker, Howard, S, "Problems of Inference and Proof in Participant Observation", *American Sociological Review*, vol.23, 1958, p.652-666.

## - L'analyse de contenu

Paul Sabourin souligne :

« L'analyse de contenu regroupe l'ensemble des démarches visant l'étude des formes d'expression humaine de nature esthétique : productions visuelles et auditives (ex. : affiches, peintures, films, chansons, etc.) ; productions langagières : discours oraux (ex. : entrevues, allocutions, etc.) ; discours écrits (journaux, discours politiques, écrits administratifs, journaux intimes, autobiographie, etc.) »<sup>86</sup>.

Ainsi, par collecte de données, nous l'entendons au sens large, y compris l'analyse de documents et la collecte de données chiffrées. Par analyse de documents, nous entendons faire une analyse de contenu. En effet, la CEDEAO est, rappelons-le, une organisation internationale et comme toutes les organisations internationales, elle est très proluxe en « littérature grise ». Notre objectif est de nous pencher sur les documents les plus importants qu'elle a produits en matière de paix et de sécurité, notamment le protocole de non-agression de 1978; le protocole d'assistance mutuelle en matière de défense de 1981; le protocole portant mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité de 1999; le moratoire puis la convention sur la circulation des armes légères et de petits calibres, leurs munitions et matériels connexes; et enfin, le protocole additionnel sur la bonne gouvernance et la démocratie de 2001 pour confronter le discours à la réalité.

Nous avons expérimenté ces techniques au cours de notre enquête de terrain (entre avril-août 2007 et avril-août 2008) qui a duré huit mois dont deux mois d'observation directe sous forme de stage de recherches au siège de la CEDEAO et six mois de collecte de données et d'entrevues sur le théâtre des opérations au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire mais aussi au Ghana et au Sénégal où il y a une forte concentration des

---

<sup>86</sup> Sabourin, Paul, «L'analyse de contenu », dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 2003, p.360.

ONG et des centres de recherches de la sous-région. Il y a par exemple, le conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), *International Crisis Group* (ICG), le mouvement contre la circulation des armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO). Il y a aussi le bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA en anglais), *Open Society Initiative for West Africa* (OSIWA), le centre Kofi Annan pour le maintien de la paix ou encore le réseau ouest africain de maintien de la paix (WANEP en anglais) qui est une fédération regroupant plus de 250 ONG. Notre séjour au siège de la CEDEAO nous a non seulement permis de faire de l'observation directe mais aussi une anthropologie de l'organisation internationale. Nous avions un superviseur qui nous donnait des tâches à exécuter et conjointement il nous aidait à avoir des rendez-vous pour des entrevues avec le personnel de la CEDEAO. Notre séjour a coïncidé aussi avec une réunion du conseil des ministres, de la conférence des chefs d'États et de gouvernement, mais également une session du parlement de la CEDEAO. Nous avons pu aussi assister à la conférence administrative et financière (CAF) qui est une sorte de débat d'orientation budgétaire où le personnel de l'organisation exprime ses besoins et fait le diagnostic des difficultés de l'institution avant que le projet de budget n'arrive devant le conseil des ministres. Ailleurs, sur le théâtre des opérations nous avons fait des collectes de données, rencontré des chercheurs locaux, des témoins et des acteurs de ces conflits pour avoir leurs perspectives. Une des difficultés que nous avons rencontré c'était souvent le refus poli de la signature du formulaire de consentement<sup>87</sup>. La plupart du temps, les participants étaient réticents à le

---

<sup>87</sup> Malheureusement, à l'époque le comité d'éthique et de déontologie de l'Université d'Ottawa obligeait à obtenir un consentement écrit, ce qui est contre-productif dans les sociétés africaines et dans la plupart des sociétés hors-Occident. La démarche n'était pas adaptée aux études de terrain. Heureusement, le comité a

signer et nous disaient que la parole repose sur la confiance. La culture africaine qui est de tradition orale y est certainement pour quelque chose. Dans ce cas, nous mettons systématiquement des pseudonymes pour protéger l'identité des personnes<sup>88</sup>. Toutefois une thèse de doctorat, comme le dit l'adage populaire, doit toujours pouvoir apporter une contribution aux connaissances. Mais nous sommes conscients aussi des limites de notre travail.

#### **IV. Contributions et limites**

Dans une perspective réaliste, les difficultés internes de la CEDEAO (juridiques, financières, managériales) ne sont que la face visible d'un iceberg plus profond d'une structure politique plus générale. Elles (ces difficultés) sont le reflet, d'abord des jeux de puissance entre États membres de l'organisation ; ensuite, des enjeux et des intérêts des puissances étrangères et enfin du rôle de l'ONU et des acteurs non étatiques dans la gestion des crises internationales et du conflit ivoirien en particulier. Notre contribution théorique sera d'essayer d'utiliser le concept de gouvernance à paliers multiples pour nuancer les arguments réalistes surtout dans les pays du Sud. Il s'agira aussi de tester ce concept de gouvernance à paliers multiples non pas dans le domaine économique (comme cela se fait jusqu'à présent, notamment dans le cadre de l'intégration européenne et de l'Accord de libre-échange nord-américain-ALENA) mais dans le domaine politique. Ce concept sera appliqué aux pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne (et non aux pays du Nord où les analyses se focalisent). Il sera aussi testé dans un contexte non pas pacifique comme en Amérique du Nord ou en Europe mais dans un

---

finaleme nt reconnu les limites de son approche et permet maintenant aux chercheurs d'obtenir un consentement oral et non signé (mais il était trop tard pour notre terrain).

<sup>88</sup> Pour aller plus loin sur la méthodologie de l'enquête de terrain cf. Cefaï, Daniel (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003, 615p.

contexte belliqueux (Afrique de l'Ouest). Il s'agira enfin de voir comment on peut insérer l'Afrique dans les débats en Relations internationales touchant les questions de gouvernance en général et de gouvernance à paliers multiples en particulier<sup>89</sup>. Notre contribution empirique sera d'étudier la question par le moyen d'une étude de cas (l'intervention de la CEDEAO dans le conflit ivoirien) mais dans une perspective comparative avec les autres interventions de la même organisation au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau et voir les possibilités de généralisations pour l'utilisation de cette étude par d'autres théoriciens et praticiens. Toutefois, nous sommes conscients que le concept de gouvernance notamment celui de la gouvernance à paliers multiples ne permet pas de cerner ni de comprendre tous les problèmes de conflictualité en Afrique car si plusieurs instances participent à l'élaboration des politiques, comment établir la responsabilité en cas de manquement, d'abus ou de défaillance ? La gouvernance repose sur des agents étatiques et des technocrates internationaux, quel est le fondement de leur légitimité ? Si Robert Dahl a raison, nous vivons présentement une transformation de la démocratie<sup>90</sup>. En effet, l'idée ancienne de gouvernement du peuple inventée par les Grecs à Athènes et la République romaine puis transformée durant la réinvention de la démocratie par les États modernes en principe de gouvernement représentatif (gouvernement du peuple par le peuple) est aujourd'hui concurrencée par l'émergence de formes transnationales de gouvernances à paliers multiples. Ces nouvelles formes de structures, souligne Dahl, n'ont pas besoin des fondements préliminaires de la démocratie telle qu'on la connaissait. Il n'en demeure pas moins que des instances qui ont autant de

---

<sup>89</sup> Cf. Chabal, Patrick; Dalloz, Jean-Pascal, *Africa Works: Disorder as Political Instrument*, London, James Currey, 1999, 170p.

<sup>90</sup> Dahl, Robert, *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale's University Press, London, 1989, p.311-320.

pouvoirs, qui prennent des décisions engageant des peuples entiers et produisant des effets sur la vie de milliers de personnes doivent rendre compte de leurs actions. Par ailleurs, le concept de gouvernance peut parfois prendre le visage d'une série de préceptes reposant sur le culte de l'efficacité, qui n'est pas sans rappeler certaines dimensions du libéralisme économique le plus radical. Il s'agit à la fois d'évaluer des politiques existantes et d'encourager des réformes qui iraient dans le bon sens (bonne gouvernance). La croyance en une capacité de la société à élaborer une coordination horizontale plus efficace que la supervision de l'État, et à résister à l'injonction gouvernementale, témoigne de cette proximité au libéralisme. Peut-on évacuer alors la question normative de la domination, et ne pas observer que les normes défendues par le discours sur la gouvernance sont formulées uniquement par les principales puissances occidentales, au point que certains auteurs parlent d'un « mini-latéralisme »<sup>91</sup>? Nous ne prenons donc pas pour acquis ce concept mais nous voulons l'interroger, le questionner de façon critique pour voir ses conditions d'applicabilité à l'Afrique subsaharienne dans le domaine de la gestion des crises. Malgré tout, nous avons été guidés dans notre recherche par les principes éthiques suivants :

- \* Le respect de la dignité humaine
- \* Le respect du consentement libre et éclairé des participants
- \* Le respect des personnes vulnérables
- \* Le respect de la vie privée et des renseignements personnels
- \* Le respect de la justice et de l'intégration
- \* L'équilibre des avantages et des inconvénients

---

<sup>91</sup> Cf. Hirst, Paul; Thompson, Grahame, *Globalisation in Question: The International Economy and the Possibilities of Governance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2<sup>nd</sup> édition, 1999, 227p.

\* La réduction des inconvénients

\* L'optimalisation des avantages

Aussi, notre recherche portant sur des sujets humains, nous avons soumis avant de nous rendre sur le terrain une demande pour l'approbation de notre projet de recherche au comité d'éthique en recherche en sciences sociales et humanités de la faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université d'Ottawa.

Une autre limite de notre travail, c'est la difficulté de généraliser un cas, même si nous le faisons dans une perspective comparative, qui par essence présente des particularités.

Ainsi, la thèse est divisée en sept chapitres : la CEDEAO dans le nouveau contexte sécuritaire en Afrique de l'Ouest (chapitre I de mise en contexte) ; le chapitre théorique (chapitre II) ; les limitations intrinsèques des capacités de la CEDEAO (chapitre III) et les apprentissages de la CEDEAO (chapitre IV) qui recouvrent les approches fonctionnalistes de l'organisation internationale. Mais au fond, les difficultés intrinsèques de la CEDEAO et ses difficultés d'apprentissages ne sont que la face visible d'un iceberg. En fait, aux difficultés intrinsèques s'ajoutent le problème de l'anarchie du système international que les réalistes avaient souligné et repose sur les intérêts nationaux et les jeux de puissances. Nous l'appellerons l'Afrique de l'Ouest, laboratoire de l'internationale de la subversion (chapitre V). Les marxistes nous permettront d'explorer la confiscation incomplète des relations internationales ouest africaines par des acteurs, des enjeux et des intérêts extérieurs ou l'interférence néocoloniale de la France en Côte d'Ivoire (chapitre VI) ; enfin, pour nuancer l'approche des réalistes et des marxistes, l'approche de la gouvernance à paliers multiples permet de dépasser le stato-centrisme des premiers, c'est-à-dire des réalistes et des marxistes en incluant d'autres acteurs

comme les mouvements rebelles, les organisations humanitaires, les compagnies privées de sécurité. C'est la question de la difficulté de la coopération des différents acteurs impliqués notamment l'ONU et la CEDEAO au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire (chapitre VII).

---

# CHAPITRE I

## MISE EN CONTEXTE :

### LA CEDEAO DANS LE NOUVEAU CONTEXTE SÉCURITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

---

Ce chapitre de mise en contexte vise à situer le lecteur et à le préparer à comprendre les enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest après la fin de la guerre froide et l'implication de la CEDEAO - qui normalement était une organisation de coopération et d'intégration économique - dans la gestion des conflits. Comme le souligne Jean-Claude Rufin:

« L'étude des conflits en Afrique doit connaître les déterminants historiques et géographiques qui localement rendent compte de l'émergence des mouvements armés; comprendre le fonctionnement politique des États qu'ils prennent pour cible; analyser les raisons qui poussent tel groupe particulier à se situer en dehors du cadre politique légal et à pratiquer la lutte armée; reconstituer l'identité, le parcours personnel et intellectuel des hommes qui conduisent ces mouvements de rébellion ou les ont inspirés, telles sont les tâches difficiles, à certains égards rebutantes, mais indispensables, qu'il faut accomplir avant de fonder quelque propos que ce soit sur la violence politique contemporaine »<sup>92</sup>.

Si cette affirmation de Rufin est vraie, commençons alors par explorer les origines des conflits en Afrique de l'Ouest (Section1); ensuite, les origines spécifiques du conflit ivoirien (Section2); puis les origines des autres conflits dans la région (Section3) et enfin, l'implication de la CEDEAO dans ces conflits (Section4).

#### **Section1. Les origines des conflits en Afrique de l'Ouest**

Si les origines des conflits sont multiples, il n'en demeure pas moins que certaines d'entre elles méritent une attention toute particulière en ce sens qu'elles peuvent aider à leur compréhension : il s'agit d'abord des causes lointaines et ensuite des causes récentes.

---

<sup>92</sup> Rufin, Jean-Claude, « Le temps du monde rebelle », op., cit., p.6.

### **1.1. Les origines lointaines des conflits en Afrique de l'Ouest**

Comprendre les origines des conflits nécessite une remontée dans la période coloniale et même au-delà. C'est en effet, à cette époque que les germes des conflits ont été posés. Au fond, avant même la colonisation européenne, il existait déjà des empires en Afrique de l'Ouest (Abomey, Asante, Oyo, Ségou, Fuuta Toro ...) qui se faisaient la guerre parce qu'à l'époque le droit de guerre était licite<sup>93</sup>. La conférence de Berlin de novembre 1884 à février 1885 marqua le découpage des frontières africaines actuelles par les puissances européennes de l'époque sous le chancelier allemand Bismarck. La Grande Bretagne, la France, le Portugal, l'Espagne et la Belgique entre autres se lanceront à l'assaut du continent pour la conquérir dont le point culminant a été l'incident de Fachoda<sup>94</sup>. C'est la naissance des empires coloniaux. L'État colonisateur va tout simplement bouleverser les institutions existantes et introduire de nouvelles conceptions d'administration ; le but visé étant de pacifier les territoires sous contrôles. Ainsi, on aura la création d'unités administratives qui coïncident, en fait, à des enclaves ethniques<sup>95</sup>. Et comme les administrations coloniales devaient remplir leur mission avec le minimum de moyens, il leur fallait nécessairement des relais locaux, cette exigence conduira l'État colonial à initier deux formules d'administration, directe et indirecte,

---

<sup>93</sup> Cf. Ki-Zerbo, Joseph, *Histoire générale de l'Afrique*, Paris, Edicef, 2004, 416p.

<sup>94</sup> L'incident de Fachoda était une crise diplomatique sérieuse entre la France et la Grande Bretagne en 1898 dans le poste militaire de Fachoda au Soudan. cf. Michel, Marc, *Fachoda, guerre sur le Nil*, Paris, Larousse, 2010, 224p.

<sup>95</sup> Même si la fameuse conférence de Berlin balkanise l'Afrique en plusieurs micro-États cela ne veut pas dire non plus qu'il n'y avait pas de conflits ou de tensions dans les sociétés africaines, bien au contraire. Les structures politiques de l'époque pratiquaient à leur façon aussi des razzias et soumettaient les captifs à l'esclavage bien avant l'esclavage transsaharien et l'esclavage transatlantique. Cf. Ndiaye, Tidiane, *Le génocide voilé. Enquête historique*, Paris, Gallimard, 2008, 254p ; cf. aussi Derou, Jean, « Peut-on parler du partage de l'Afrique à la conférence de Berlin ? », dans Saivre, Denyse de (dir.), *La conférence de Berlin (1884-1885) : [Il y a cent ans : vers le partage de l'Afrique au nom de la liberté]*, Abidjan, Nouvelles Éditions Africaines, c1985, p.45-53; cf. aussi Ndiaye, Boubacar, "Beyond the Berlin Conference/OAU Framework: A Pan-African Analysis of Africa's Security Crisis", *The Journal of African Policy Studies*, vol.7, n°1, 2002, p.107-129.

qui reposent sur des logiques différentes. L'administration indirecte, pratiquée par les Britanniques, était inspirée par le souci de protéger les particularismes locaux. Les colonies sont considérées comme distinctes de la métropole. Les structures de commandement indigènes sont maintenues et les chefs traditionnels exercent le commandement dans les domaines divers selon les pays<sup>96</sup>. Au contraire, l'administration directe pratiquée par les Français, était plutôt de tendance assimilationniste. En effet, une fois la conquête terminée, la France signe avec les anciens royaumes des accords par lesquels les chefs locaux traditionnels sont maintenus, mais de façon purement fictive car n'étant que des auxiliaires sans autorité de l'administration française. En vérité, l'opposition entre les deux formules d'administration est loin d'être absolue. Dans l'un comme dans l'autre cas, c'est le fondement de l'autorité traditionnelle qui est remis en cause car le chef, associé à l'œuvre coloniale, apparaît comme un subordonné et risque de se compromettre. Ces modèles de colonisation expliquent en partie les origines des conflits actuels en Afrique de l'Ouest. Car comme le souligne Paul Richards :

---

<sup>96</sup> *Indirect Rule* : gouvernement indirect ; c'est une méthode de colonisation utilisée par les Britanniques qui consiste à maintenir les chefs traditionnels et à les associer à l'exercice du pouvoir tout en préservant les coutumes compatibles avec la « civilisation ». Cf. Crowder, Michael, "Indirect Rule, French and British Style", *Africa*, n°34, 1964, p.197-206.

« Le matériel empirique recueilli suggère qu’il existe un large consensus quant au fait que les conflits du fleuve Mano sont la manifestation d’une crise des institutions rurales, qui plonge ses racines dans le “gouvernement indirect”, à savoir la constitution en droit local de coutumes chefferiales non codifiées (délégation qui a été prorogée jusqu’à ces dernières décennies par les gouvernements de la Sierra Leone et du Libéria). La chefferie, les tribunaux “coutumiers” et les prestations matrimoniales traditionnelles se sont injustement abattus sur une jeunesse rurale appauvrie. Les jeunes gens du commun avaient du mal à sauvegarder les fruits de leur propre travail en raison des taxes et des amendes arbitraires qui leur étaient imposées par les chefs »<sup>97</sup>.

Mais nous devons aussi être conscients des limites séquentielles de l’histoire. Car comme le souligne Frederick Cooper l’histoire n’est pas fragmentée<sup>98</sup>. Elle est continue. Car tant qu’il y a des hommes, il y a de l’histoire. Et en choisissant deux périodes par exemple A et C sans tenir compte de la période B, il y a des risques de manquer une partie de la séquence B et C. Toutefois, si les germes des conflits ont été posés durant la période coloniale et même bien avant, avec les indépendances en revanche, l’on assiste à une exacerbation de celles-ci du fait de son instrumentalisation par les nouveaux entrepreneurs politiques.

## **1.2. Les causes récentes des conflits**

Les causes récentes des conflits sont multiples mais on peut en retenir deux essentiellement qui nous permettent de comprendre le soulèvement des peuples contre un État violent qui ne peut plus remplir ses missions régaliennes. Il s’agit, d’une part de la faiblesse de l’État africain postcolonial et d’autre part, du déficit démocratique et de l’impact des politiques d’ajustement structurel.

---

<sup>97</sup> Richards, Paul, « La terre ou le fusil? Les racines agraires des conflits de la région du fleuve Mano », *Afrique contemporaine*, vol.2, n°214, 2005, p.45; cf. aussi Abdullah, Ibrahim, *Between Democracy and Terror. The Sierra Leone Civil War*, Dakar, CODESRIA, 2004, 263p.

<sup>98</sup> Cooper, Frederick, *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005, p.17.

### **1.2.1. La faiblesse de l'État africain postcolonial**

Cette faiblesse est perceptible à travers d'une part la problématique de l'État en Afrique et d'autre part à travers la crise de l'État-nation.

#### **a. La problématique de l'État en Afrique**

Si l'existence juridique de l'État africain n'est pas à remettre en cause ; en revanche, son existence sociologique pose problème et l'on devrait plutôt parler plus d'un quasi-État que d'un vrai État au sens plein du terme. Car comme le souligne Robert Jackson:

*“State-building is primarily a domestic process occurring over a long period of time that can only be brought about by the combined wills, efforts, and responsibilities of governments and populations. The community of states at most can only assist or hinder it. Nevertheless, as we will see, one the defining characteristics of quasi-states is the undertaking of contemporary international society to promote their development - or at least to compensate them for their current condition of underdevelopment rather like poor citizens in welfare states”*<sup>99</sup>.

Pourtant, la lâcheté même des frontières issues de la colonisation induit à constater l'artificialité de l'État africain. Il suffit d'invoquer ici le point de vue de Félix Houphouët Boigny lorsqu'il affirmait : « nous n'avons pas hérité d'une nation, mais d'un État artificiel né de la colonisation. Il faut des années pour faire une nation »<sup>100</sup>. Or selon Gil De Lannoi, la nation est au confluent de deux humanités : « la première est locale et s'exprime à travers un langage, une éducation, une famille, une école, la seconde serait l'autre sorte d'humanité, celle qui est l'addition de tous les hommes qui vivent en même temps sur la même terre »<sup>101</sup>. Pourtant, un pareil point de vue a été ignoré par les impérialismes coloniaux qui ont réprimé des nations naissantes ou freiné l'expression de

---

<sup>99</sup> Jackson, Robert, *Quasi-states: Sovereignty, International Relations and the Third World*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1993, p.21-22.

<sup>100</sup> Pambou-Tchivounda, Guillaume, *Essai sur l'État africain postcolonial*, Paris, L.G.D.J., 1982, p.36.

<sup>101</sup> De Lannoi, Gil, « Réflexions sur le nationalisme », *Revue Esprit*, janvier 1994, p.83.

tendances nationalistes. Aussi, en Afrique aux indépendances, la construction de l'État était basée sur le principe de l'inviolabilité des frontières héritées de la colonisation<sup>102</sup>. La lutte anticoloniale a permis de reconstruire, voire tout simplement de créer, quand il n'existait pas, un mythe nationaliste centré autour d'une construction unitaire. Dans la plupart des cas, on a fondé précisément une culture stato-centrique où c'est l'État qui précède la nation. La naissance de la nation dans l'Afrique postcoloniale est concomitante à celle de l'État. Dans la plupart des cas, alors même que les frontières étaient hétérogènes, injustement absurdes, l'on a préféré les garder telles quelles de peur de voir s'effondrer les nouveaux États. Ces nouvelles constructions étatiques vont se fonder sur une fiction de l'unité, à la fois discours identitaire et unitaire, au nom de la construction de l'État-nation<sup>103</sup>. Mais Ernest Renan nous met en garde et pose comme postulat de base de la nation les principes suivants : soit « le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune », soit « une nation, un plébiscite de tous les jours »<sup>104</sup>. Comment expliquer alors dans ce cas la crise de l'État-nation en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier ?

### **b. La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest**

Au nom du nationalisme, les élites africaines ont revendiqué l'indépendance autour du mythe de la nation à construire quoiqu'à vrai dire comme le note Yves Benot : « il n'existait pas de nations constituées à l'intérieur des limites géographiques fixés par la colonisation »<sup>105</sup>. Il n'empêche que la plupart des pères des indépendances vont prétendre

---

<sup>102</sup> Benot, Yves, *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, Maspero, 1972, p.94.

<sup>103</sup> Cf. Diaw, Aminata, *Démocratisations et logiques identitaires en acte : l'invention de la politique en Afrique*, Dakar, CODESRIA, 1994, 61p.

<sup>104</sup> Renan, Ernest, « Qu'est-ce qu'une nation ? », conférence donnée à la Sorbonne le 11 mars 1882, *La pensée politique des origines à nos jours* par Imbert (dir.), Paris, PUF, 1969, p.343-344.

<sup>105</sup> Benot, Yves, *Idéologies des indépendances africaines*, op., cit., p.94.

construire des nations autour du modèle français d'État-nation. Car pour l'école française, un État-nation, c'est avant tout un territoire associé à une citoyenneté. Comme le dit Alain Joxe : « une volonté civique de cohabitation »<sup>106</sup>. Seulement, en Afrique, la nation n'est pas le fait de la rupture avec la société ancienne. Elle n'a de valeur qu'en tant qu'opposition formelle à la puissance coloniale. L'échec est aujourd'hui patent car la construction de l'État-nation en Afrique a montré ses limites. Ce qui a réveillé des irrédentismes, des ethnicismes et même dans certains cas où l'idée nationale semblait fortement ancrée dans l'inconscient collectif, des clans, des seigneurs de guerre ont désintégré l'État-nation postcolonial. L'échec de l'État-nation nous semble résider dans la construction de l'État comme technologie politique importée à cause non seulement du manque d'imagination mais également de la fascination pour des modèles grossièrement exotiques, de la distance entre les élites politiques et les citoyens. Car comme le note Guillaume Pambou-Tchivounda : « le nationalisme qui avait animé la volonté des “pères” des indépendances est un nationalisme à caractère intellectuel et non pas un nationalisme de masse soutenu par une dynamique quantitative »<sup>107</sup>. Aussi, face à la faiblesse des sociétés civiles naissantes, la construction de l'État-nation s'est faite sous la bannière d'une ethnie dominante qui va interdire l'expression plurielle d'identités différentes. La construction nationale va être instrumentalisée sous l'hégémonie de l'ethnie dominante. On vit les résultats de cette surimposition ethniciste, violente dans ses effets, naissance de guerres civiles, d'irrédentismes car il y a une quasi-impossibilité à réaliser une véritable synthèse nationaliste ; soit pour reprendre Gellner : « l'unité de l'appartenance culturelle

---

<sup>106</sup> Joxe, Alain, « Le monde, l'Empire unique n'est pas acceptable », dans les grands entretiens du Monde, *Dossiers et Documents du Monde*, Tome 1, numéro spécial, juin 1993.

<sup>107</sup> Pambou-Tchivounda, Guillaume, *Essai sur l'État africain postcolonial*, op., cit., p.36-38.

et du cadre politique »<sup>108</sup>. Mais, force est de constater que la volonté de construire une nation a pris le pas sur toute possibilité d'expression d'identités ethniques plurielles qui vont se trouver dévalorisées. C'est ainsi que va se justifier la nécessité du parti unique. Pourtant, peut-on désormais ignorer les limites du modèle particulier d'État-nation à l'euro-péenne ? Si en Europe, la fécondité historique de l'État-nation est épuisée<sup>109</sup> et sa faillite présentée comme une conséquence de la mondialisation de l'économie qui limite la capacité des États et des gouvernements d'infléchir la conjoncture, en Afrique, elle est tout autre. En effet, cette faillite de l'État en Afrique renvoie à une « prédation généralisée », à cette « politique du ventre » si bien décrite par Jean-François Bayart<sup>110</sup> et encore dénoncé par l'ancien premier ministre centrafricain Jean-Paul Ngoupandé qui s'exprimait en ces termes : « chez nous, comme au Libéria ou au Rwanda, quand le gâteau à partager devient trop petit, la danse autour se fait au couteau. Et le gâteau, c'est l'État, l'unique mangeoire dans nos pays pauvres »<sup>111</sup>. Cet accaparement des ressources publiques, trop souvent à l'œuvre en Afrique, discrédite l'État en mettant en échec l'ensemble de ses fonctions génériques. Il est ainsi perçu essentiellement comme une rente et un appareil d'oppression par les opinions publiques africaines. Les nations essoufflées se désintègrent. C'est pourquoi, il y a un retour dans le cas africain aux identités primaires comme l'ethnie ou la religion. Cet essoufflement révèle aussi un déficit démocratique, car jusqu'ici, l'on avait oublié dans toutes les constructions étatiques la figure primordiale du citoyen<sup>112</sup>.

---

<sup>108</sup> Gellner, Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989, p.11.

<sup>109</sup> Morin, Edgar, « Le grand dessein », *Le Monde*, 22 septembre 1988.

<sup>110</sup> Cf. Bayart, Jean-François, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006, 439p.

<sup>111</sup> Interview accordée à *Libération*, jeudi 5 décembre 1996.

<sup>112</sup> Cf. Bratton, Michael; Van De Walle, Nicolas, *Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, c1997, 307p; cf. aussi Huntington, Samuel, *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of

### **1.2.2. Le déficit démocratique et l'impact des politiques d'ajustement structurel**

Les premières années des indépendances ont été presque marquées partout en Afrique par l'instauration du parti unique dont l'objectif affirmé était la réalisation de l'unité nationale et le développement économique et sociale. Seulement, cette construction nationale s'est faite sous la bannière ethnique et le clientélisme conduisant à la banqueroute d'où l'adoption des politiques d'ajustement structurel<sup>113</sup>.

#### **a. Le déficit démocratique**

Les projets et politiques sociales des régimes africains postcoloniaux ont été conçus sur la base d'un imaginaire de l'État en tant qu'organisateur du bonheur public. En tant que tel, l'État s'octroyait la possibilité d'exercer une emprise illimitée sur chaque individu. Pourtant, les dernières années du régime colonial avaient vu la conquête d'un certain nombre de libertés. C'était par exemple le cas de la liberté du travail et de la liberté d'association<sup>114</sup>. Après l'indépendance et le triomphe des partis uniques, ces libertés furent progressivement confisquées. Ainsi en fut-il du droit d'association, de la possibilité d'unir et d'organiser les forces de travail dans des syndicats, de la liberté d'expression, de la possibilité de produire une opinion publique, de la liberté d'aller et de venir, de la possibilité de commercer et de posséder. Mieux, comme le souligne Achille Mbembé, « à la limitation des droits civils s'ajoute graduellement la restriction de la

---

Oklahoma Press, 1991, 366p; cf. aussi Villalon, Leonardo; Doepp, Von (dir.), *The Fate of Africa's Democratic Experiments: Elites and Institutions*, Bloomington, Indiana University Press, c2005, 324p.

<sup>113</sup> Cf. Mbembé, Achille, « Pouvoir, violence et accumulation », *Politique africaine*, n° 39, 1990, p.7-24 ; cf. aussi Médard, Jean-François (dir.), *États d'Afrique : Formation, mécanisme, crise*, Paris, Karthala, c1991, 405p.

<sup>114</sup> C'est le cas du code du travail d'outre-mer du 15 décembre 1952 remplacé au Sénégal par la loi n°61-34 du 13 juin 1961 portant code du travail, plusieurs fois modifié et aujourd'hui remplacé par le nouveau code du travail.

capacité électorale et de la capacité d'exercice des droits politiques »<sup>115</sup>. Peu à peu triompha, souvent par la violence, la figure d'un État intégral, seul et unique agent du progrès et qui, pour remplir sa mission au cœur d'une société ayant renoncé à sa souveraineté, pouvait légitimement distribuer contraintes et pénalités. Cet État s'était développé dans le sillage d'une forme de régulation de l'ordre politique fondée, en grande partie, sur l'appropriation privée de ressources publiques en vue de fabriquer des allégeances<sup>116</sup>. Deux conditions avaient rendu possibles la cristallisation d'un tel ordre politique et la viabilité de ses modes de gouvernement. Il s'agissait, d'un côté, d'une économie de la prédation fondée sur les trois éléments qu'étaient l'endettement, la dépense et le déficit. De l'autre, un régime général des privilèges et de l'impunité permettait d'en assurer la reproduction. Finalement, les ressources vont tarir et les États au bord de la banqueroute financière, incapables d'assurer leurs obligations élémentaires vont recourir aux institutions financières internationales. Ces organismes dont la rigueur de gestion est notoirement connue vont imposer des mesures drastiques dont les conséquences sociales seront durement ressenties par les populations d'Afrique subsaharienne.

### **b. L'impact des politiques d'ajustement structurel**

Rappelons que depuis le début des années quatre-vingt, ont été mises en œuvre un ensemble de politiques préconisées par les institutions financières internationales et dont les effets sur le tissu social sont de deux ordres comme le souligne Achille Mbembé :

---

<sup>115</sup> Mbembé, Achille, « Des rapports entre la disette, la pénurie et la démocratie en Afrique subsaharienne », dans Mané, Ibrahima (dir.) *État, Démocratie, Sociétés et Cultures en Afrique*, Dakar, Éditions Démocraties Africaines, 1995, p.48 ; cf. aussi Beetham, David, "Conditions for Democratic Consolidation", *Review of African Political Economy*, vol.21, 1994, p.157-172.

<sup>116</sup> Cf. Médard, Jean-François, "The Under Developed State in Tropical Africa: Political Clientelism or Neopatrimonialism?", dans Clapham, Christopher (dir.), *Private Patronage and Public Power, Political Clientelism in the Modern State*, London, Frances Pinter, 1983, p.162-192.

« D'un côté, l'on justifie l'impératif d'austérité par la combinaison de chocs internes et externes générateurs de déficits extérieurs qui ne sont plus viables. Dans cette perspective, un recentrage en faveur des exportations et une stratégie tournée vers l'extérieur seraient inévitables. Par ailleurs, l'on explique que l'État, en tant que structure productive, a échoué en Afrique et que l'organisation économique régie par le libre jeu des forces du marché représente la forme la plus efficiente d'allocation optimale des ressources »<sup>117</sup>.

Vue sous cet angle, la crise africaine aurait ses origines dans l'excès des prélèvements que l'État imposerait à l'économie. La restauration de sa légitimité et la sortie de la crise dépendraient de sa capacité à se soustraire à la pression des demandes sociales et à laisser les forces du marché œuvrer en autonomie. Autrement dit comme le précise Achille Mbembé lui-même :

« Le passage à l'économie de marché exigerait que soit mise entre parenthèses la capacité des individus à exercer leur citoyenneté, c'est-à-dire que soit émasculé le jeu de droits-créances qui permet aux individus d'avoir, non seulement des devoirs et des obligations vis-à-vis de l'État, mais aussi des droits sur lui : droits politiquement valorisables, par exemple, sous la forme de services publics que sont l'accès à l'éducation ou à la santé »<sup>118</sup>.

Pourtant, l'on peut dire que la voie libérale de sortie de crise n'a pas permis du moins jusque-là de renouer avec la croissance soutenue. Au contraire, à une crise économique déjà profonde, est venue se greffer une crise sociale d'une ampleur inédite. La plupart des études récentes indiquent que, sans être la cause unique, les politiques mises en place durant la décennie 80 ont ouvert la voie à une aggravation de la pauvreté et de l'inégalité

---

<sup>117</sup> Mbembé, Achille, « Des rapports entre la disette, la pénurie et la démocratie en Afrique subsaharienne », op., cit., p.57 ; cf. aussi Jourde, Cédric, « La démocratie », dans Beaudet, Pierre; Schaffer, Jessica; Haslam, Paul, A (dir.), *Introduction au développement international. Approches, acteurs, et enjeux*, Ottawa, PUO, 2008, p.228-245.

<sup>118</sup> Ibid., p.57.

des revenus<sup>119</sup>. La profondeur de la pauvreté est liée à plusieurs facteurs, dont l'un des plus importants étant la précarité du statut de l'emploi<sup>120</sup>. En effet, avec ces politiques d'ajustement le marché du travail s'est partout en Afrique fortement stratifié. Certes, le travail salarié régulier et protégé n'a pas totalement disparu. Mais la proportion des individus qui l'exercent n'a cessé de baisser. Le travail irrégulier est en voie de généralisation. Pour des pans entiers de la population, la rémunération au mois a été remplacée par des paiements occasionnels. Chômage déclaré et chômage déguisé, exclusion à long terme et donc non conjoncturelle du marché du travail frappent une proportion élevée d'individus et de ménages. La précarité aux multiples dimensions s'amplifie : inactivité forcée, déclassements brutaux des travailleurs licenciés, des salariés réembauchés au rabais comme contractuels, temporaires ou des diplômés sans emploi, concurrence exacerbée sur un marché du travail informel saturé, sorties prématurées du circuit scolaire, lutte quotidienne pour gagner l'argent de la survie au jour le jour, du loyer à payer, des médicaments à acheter, des frais de scolarité à régler<sup>121</sup>. Les contraintes financières venant s'ajouter à d'autres déterminants, l'on assiste à une chute sensible des taux de scolarisation. Les inégalités de revenus se creusent, et l'appauvrissement frappe y compris pour la première fois les classes moyennes. La ligne d'indigence a été atteinte en plusieurs endroits : le panier des biens nécessaires à la stricte reproduction de l'individu ou du ménage ne peut plus être rempli. Les populations alors frappées de plein fouet par la crise, en colère et en manque de repère se replieront

---

<sup>119</sup> Cf. Kanbur, Ravi, *La pauvreté et les dimensions sociales de l'ajustement structurel en Côte d'Ivoire*. Document de travail n°2, Banque Mondiale, Washington DC, 1990, 60p; cf. Boateng, E. O., (dir.), *A Poverty Profile for Ghana, 1987-88. Social Dimension of Adjustment in Sub-Saharan Africa*, Working Paper n°5, World Bank, Washington DC, 1990, 35p.

<sup>120</sup> Cf. Lachaud, Jean-Pierre, (dir.), *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : Analyse comparative*, Genève, Institut International d'Études Sociales, 1994, 274p.

<sup>121</sup> Cf. Marie, Alain, « Y a pas d'argent : L'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers Monde*, n°142, 1995, p.304-305.

souvent pour certaines d'entre elles derrière des identités primaires auxquelles les politiciens comme en Côte d'Ivoire, en fin stratège et avides de pouvoirs, presser de se servir sans servir, ont su instrumentaliser à leur profit. D'où la prolifération de la violence et des conflits de toutes sortes.

## **Section 2. Les origines du conflit ivoirien**

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest situé sur le golfe de Guinée, frontalier du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée, du Libéria et du Mali. Abidjan est la capitale économique et Yamoussoukro la capitale politique. Couvrant une superficie de 322 460 km<sup>2</sup>, elle comptait un peu plus de 19,3 millions d'habitants en 2010<sup>122</sup>. Depuis son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire jouissait d'une stabilité politique et économique relative jusqu'au décès du président Félix Houphouët Boigny en 1993<sup>123</sup>. Mais au fond, la succession du défunt président n'a été que le détonateur d'une crise plus profonde qui tire ses racines dans les limites des capacités de redistribution de l'État et le concept instrumental *d'ivoirité* qui remettent en cause les fondements de l'État ivoirien<sup>124</sup>.

### **2.1. La succession de Félix Houphouët Boigny comme détonateur du conflit**

Cette guerre de succession s'est traduite d'une part par les déchirements du « camp houphouëtiste » et d'autre part, par le rêve brisé du pouvoir kaki.

---

<sup>122</sup> Banque africaine de développement, [www.afdb.org/n/countries/west-africa/cote-d%e2%80%99ivoire/](http://www.afdb.org/n/countries/west-africa/cote-d%e2%80%99ivoire/), consulté le 15 août 2011.

<sup>123</sup> Cf. Banégas, Richard, « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion », *Politique africaine*, n°87, 2002, p.139-161.

<sup>124</sup> Cf. Akindès, Francis, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA, 2004, 58p ; cf. aussi Bouquet, Christian, *Géopolitiques de la Côte d'Ivoire. Le désespoir de Kourouma*, Paris, Armand Collin, 2005, 315p ; cf. aussi Marchal, Roland, « Atomisation des fins et radicalisme des moyens. De quelques conflits africains », *Critique internationale*, vol.6, 2000, p.159-175.

### **2.1.1. Les déchirements et luttes fratricides du « camp houphouëtiste »**

De 1960 à 1993, le pays fut dirigé par Félix Houphouët Boigny. A sa mort, la Côte d'Ivoire entra dans une période de crise. Ces successeurs n'ont pas son habilité à gérer un pays particulièrement face aux difficultés économiques. En effet, Henri Konan Bédié devint son successeur car étant à l'époque président de l'Assemblée nationale et en vertu de l'article 11 de la constitution ivoirienne, c'était à lui que revenait la présidence en cas de décès, de vacance ou d'incapacité présidentielle note Judith Rueff<sup>125</sup>. Toutefois, Konan Bédié est confronté à Alassane Ouattara, le numéro deux du parti au pouvoir qui était Premier Ministre. Ainsi Judith Rueff souligne :

« Qu'après quarante années de règne sans partage du père de la nation, la boîte de pandore des ambitions est grande ouverte. Chaque clan régional veut désormais un homme à lui à la place du calife. Et la perspective d'un nouveau partage du pouvoir avec l'élection présidentielle prévue à l'automne 1995 aiguise les appétits »<sup>126</sup>.

Étant menacé par l'opposition et contesté au sein de son propre parti, Bédié réagit en ayant recours aux solidarités primaires, c'est-à-dire en se repliant sur son groupe ethnique, les Baoulé et sur celui de sa femme, les Agni<sup>127</sup>. Du coup, les nordistes vont se rallier à Alassane Ouattara et voudront gouverner car l'islam est la première religion du pays avec quarante pour cent de la population qui la pratique. Comme pour réveiller les tensions tribalistes, Bédié intensifie le sentiment nationaliste en stigmatisant toute une région. Il joue à fond le réflexe identitaire, manipule les peurs et les jalousies, amplifie la

---

<sup>125</sup> Rueff, Judith, *Côte d'Ivoire : Le feu au pré carré*, Paris, Autrement, 2004, p.9 ; cf. aussi Sylla, Lancine, « La dynamique de la réconciliation et de la prévention des conflits en Côte d'Ivoire », *Africa*, Sao Paulo, n°20-21, 1997, p.9-26 ; cf. aussi Partenariat Afrique Canada, *Côte d'Ivoire : Consolidation d'une paix fragile*, Acte du colloque international sur la Côte d'Ivoire, Ottawa, PAC, février 2004, 120p.

<sup>126</sup> Rueff, Judith, *Côte d'Ivoire : Le feu au pré carré*, op., cit., p. 21.

<sup>127</sup> Tous ces deux groupes appartiennent à un groupe plus large appelé les Akan qui rassemblent plus de quarante pour cent de la population ivoirienne.

hantise des gens du Sud où il y a de fortes communautés chrétiennes et animistes, d'être envahis par les immigrés musulmans venus des pays voisins. Pour mener à bien ses visées politiques, en 1994, Bédié va instaurer un nouveau code électoral qui stipule : « les candidats à la présidence doivent être Ivoiriens nés de père et de mère Ivoiriens de naissance, n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne et résider en Côte d'Ivoire sans interruption depuis cinq ans »<sup>128</sup>. Dans de telles conditions, les élections de 1995 se passèrent dans un climat de violence, le pays étant divisé entre les autochtones, les Ivoiriens de « souche » et les allogènes, Ivoiriens de « circonstance »<sup>129</sup>. Face à cette situation, Ouattara se retire de la scène politique. Il ne restait alors que Laurent Gbagbo face à Bédié comme contrepoids. Seulement c'est une mutinerie de jeunes soldats revenus d'une opération de maintien de la paix qui mettra fin au pouvoir de Bédié qui se réfugia en France pendant un temps<sup>130</sup>.

### **2.1.2. Le rêve brisé du pouvoir Kaki**

Le 24 décembre 1999, le général Robert Gueï renverse le président Henri Konan Bédié et s'empare du pouvoir. La lutte pour le pouvoir exacerbée par les controverses sur la loi sur la nationalité, les conditions d'éligibilité aux élections a disqualifié certains partis politiques<sup>131</sup>. Lors des élections présidentielles de 2000, le pays assiste à de graves affrontements entre le général Gueï et Laurent Gbagbo. Le résultat des élections et le jugement de la cour suprême déclarent Gbagbo vainqueur, malgré le refus du Général de

---

<sup>128</sup> Rueff, Judith, *Côte d'Ivoire : Le feu au pré carré*, op., cit., p.24.

<sup>129</sup> Cf. Bredeloup, Sylvie, « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », *revue européenne des migrations internationales*, vol.19, n°2, 2003, p.85-113.

<sup>130</sup> Sur la classe politique ivoirienne cf. aussi : Bakary, Akin Tassy, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 1992, 318p. Sur les origines du conflit ivoirien, cf. Cogneau, Denis ; Mesplé-Somps, Sandrine; Roubaud, François, « Côte d'Ivoire : histoire de la crise », *Afrique contemporaine*, vol.2, n°206, 2003, p.5-12.

<sup>131</sup> Cf. Le Pape, Marc ; Vidal, Claudine (dir.), *La Côte d'Ivoire - L'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, 2002, 360p.

quitter le pouvoir. Pendant les élections municipales qui ont suivi, on assiste à un véritable tournant : la participation libre de tous les partis. Le nouveau président poursuit une politique de réconciliation nationale, tout en décentralisant l'autorité de l'État en organisant des élections provinciales. En octobre 2001, se tient un forum de réconciliation nationale afin d'examiner les questions qui divisent le pays comme la question de la nationalité, de la propriété foncière, de la légitimité contestée du gouvernement, des conditions d'emploi des forces de sécurité, etc. Ce forum a abouti à une réunion au sommet le 22 et 23 janvier 2002 avec les principaux leaders politiques ivoiriens<sup>132</sup>. Ils décidèrent alors de s'opposer à une accession non démocratique au pouvoir, d'améliorer les conditions de l'emploi, de rendre professionnelle les forces de l'ordre, de créer une commission électorale nationale représentative ainsi qu'une formation d'un gouvernement largement représentatif et finalement de nommer une organisation nationale chargée d'examiner la question foncière. Toutefois, toutes ces recommandations n'ont pas été appliquées. Et la crise actuelle éclata le 19 septembre 2002, avec des attaques menées contre les installations militaires à Abidjan, à Bouaké et à Korhogo par des militaires partisans du Général Robert Gueï pour manifester contre la démobilisation de l'armée prévue pour 2003. Les forces rebelles ont pris le contrôle de la partie Nord et Ouest du pays, tandis que le gouvernement a repris la possession d'Abidjan. C'est durant ces événements que Gueï et les membres de sa famille ainsi que le ministre de l'intérieur de l'époque Émile Boga Doudou ont été tués. Depuis cette période, des groupes de contact ont été mis en place, par exemple celui de la CEDEAO, chargé de la médiation dans le conflit et qui a déployé ses troupes sur le territoire ivoirien, à partir du 30 septembre 2002, afin d'arriver à un accord de cessez-le-feu entre

---

<sup>132</sup> Il y avait entre autres, Laurent Gbagbo, Henri Konan Bédié, Robert Gueï et Alassane Ouattara.

les deux parties impliquées. Le cessez-le-feu a été réaffirmé lors des pourparlers de Lomé du 24 octobre 2002 entre le mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) et le gouvernement ivoirien. Ils ont décidé de s'abstenir de provoquer des violences, de préserver l'intégrité territoriale et de respecter les institutions du pays. Mais les deux parties concernées ne sont pas revenues à la table des négociations jusqu'à la signature de l'accord de Marcoussis en janvier 2003. La ratification de cet accord garantissait la création d'un gouvernement de réconciliation nationale, dirigé par un Premier Ministre avec d'importants pouvoirs. Ce nouveau gouvernement avait pour mission entre autres l'organisation d'élections crédibles et transparentes, la restauration des forces de sécurité et de défense et le règlement des questions nationales. Seulement, la fin de l'année 2003 fut marquée par de violentes attaques entre le gouvernement et les forces rebelles. L'année 2004 ne fut pas bien meilleure malgré la reprise des discussions car le 4 novembre de cette année les forces loyalistes bombardent Bouaké et Korhogo, deux villes aux mains des rebelles. Peu de temps après, c'est-à-dire le 06 novembre huit soldats français et un civil américain sont tués et une trentaine de personnes blessées dans un cantonnement militaire français à Bouaké lors d'une attaque aérienne menée par les forces gouvernementales ivoiriennes. En représailles, les forces françaises détruisent la plupart de l'aviation militaire ivoirienne. Cette action est suivie d'accrochages avec l'armée ivoirienne et des violences anti-françaises notamment à Abidjan<sup>133</sup>. La tenue d'élection le 30 novembre 2005 est considérée comme une voie de sortie de crise. Devant l'impossibilité de la tenue de ces élections, le Conseil de sécurité des Nations Unies pense pouvoir arriver à un règlement du conflit en nommant un nouveau Premier Ministre en la

---

<sup>133</sup> Cf. ONUCI, « Côte d'Ivoire : La chronologie des événements depuis le 19 septembre 2002 », Abidjan, ONUCI, p.2. cf. [www.onuci.org](http://www.onuci.org), consulté le 14 février 2011.

personne de Charles Konan Banny, qui a pour mission d'organiser le scrutin reporté en octobre 2006. Le gouvernement de Banny connut des débuts prometteurs mais le principal obstacle à ce dernier fut les querelles incessantes sur la priorité à accorder au désarmement ou au processus d'identification<sup>134</sup>. Finalement toutes ces disputes provoquèrent des retards majeurs qui rendirent une fois de plus impossible la tenue du scrutin en octobre 2006. En mars 2007, le président Gbagbo initie ce qu'il est convenu d'appeler le « dialogue direct », c'est-à-dire régler le conflit ivoirien par les seuls Ivoiriens. Il signe un accord de sortie de crise avec le chef de la rébellion Guillaume Soro qui deviendra le nouveau Premier Ministre pour conduire le processus devant mener aux élections<sup>135</sup>. Mais, cette guerre de succession n'est que le détonateur du conflit dont les causes profondes semblent résider entre autres dans les limites des capacités de redistribution de l'État ivoirien.

## **2.2. Les limites des capacités de redistribution de l'État en trame de fond**

Pendant la période d'abondance, l'État en bon père de famille a été généreux avec tous ses enfants, mais avec la crise, la nervosité s'installe.

### **2.2.1. La prodigalité républicaine durant la période d'abondance**

La Côte d'Ivoire est un pays riche en ressources naturelles comme le pétrole, le gaz naturel, le cacao, le café, l'huile de palme, le diamant et d'autres ressources minières comme le manganèse, le fer, le cobalt, la bauxite, le cuivre, l'or, le nickel. Les cultures du café et du cacao ont été introduites au début du siècle par la colonisation française. Sous le règne du président Félix Houphouët Boigny, le produit intérieur brut par habitant a été

---

<sup>134</sup> Cf. International Crisis Group, *Côte d'Ivoire : Augmenter la pression*, Dakar, Bruxelles, Briefing Afrique, n°40, 7 septembre 2006, 24p.

<sup>135</sup> Sur les accords d'Ouagadougou cf. International Crisis Group, *Côte d'Ivoire : Faut-il croire à l'accord de Ouagadougou ?*, Dakar, Bruxelles, ICG, rapport Afrique, n°127, 27 juin 2007, 32p.

multiplié par plus de cinq en vingt ans. Ce fut le miracle ivoirien comme le note Danielle Bleitrach :

« Le taux annuel de croissance s'est élevé de 11% à 12% de 1960 à 1965, alors qu'il n'était que de 8% avant l'indépendance. Tous les secteurs pendant cette période en ont bénéficié. L'agriculture vivrière 7%, l'agriculture des plantations 10%, l'exploitation forestière 20%, l'industrie, l'artisanat et la construction 14%, les communications, le commerce et les services 10%, l'administration 12%. Le produit intérieur brut a presque quadruplé pour atteindre 230 milliards de franc CFA en 1965 »<sup>136</sup>.

Le café et le cacao sont au centre de ce dynamisme, qui se produit et ses performances économiques sont confondues avec le parcours personnel de Félix Houphouët Boigny. En effet, au moment de l'indépendance, lorsque des pays comme la Guinée ont réclamé l'indépendance immédiate, il a préféré rester dans la communauté française pour bénéficier de l'aide financière et de l'assistance technique de la France. A l'aube des indépendances, dans un contexte de bipolarité lorsque des pays comme le Ghana, le Bénin ou la Tanzanie ont opté pour le socialisme, il a choisi la voie libérale et a su bénéficier de l'appui des pays occidentaux<sup>137</sup>. Et la question centrale du foncier et de l'immigration qui constituent des dimensions non négligeables de la crise actuelle découlait de la volonté de Houphouët d'augmenter la production nationale de café et de cacao. Il a fait alors appel à tous les bras qui pouvaient participer à cette entreprise avec le slogan « la terre à ceux qui la mettent en valeur ». Il a aussi renforcé la stabilisation et la régulation des prix avec la fusion de la caisse de stabilisation du café et la caisse de stabilisation du cacao. Ainsi comme le note Aminata Traoré :

---

<sup>136</sup> Bleitrach, Danielle, « La situation en Côte d'Ivoire », [http : //www.legrandsoir.info/article.php?id\\_article=1881](http://www.legrandsoir.info/article.php?id_article=1881), consulté le 10 novembre 2009.

<sup>137</sup> Cf. Amin, Samir, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Minit, 1967, 330p.

« Au cours de la période pendant laquelle les cours mondiaux des produits d'exportation ont connu une véritable envolée, de 1974 à 1978, le budget spécial d'investissement (BSI) est passé de 37 milliards de francs CFA en 1973 à 247 milliards en 1977, dont 172 milliards (soit 70,3%) provenaient de la caisse de stabilisation (CAISTAB). L'État ivoirien a pu financer, dans ce contexte, des routes, des chemins de fer, des écoles, des hôpitaux, des usines, octroyé des bourses d'études aux étudiants et soigné gratuitement les malades. Il a également emprunté et investi dans des projets budgétivores et ostentatoires qui ont servi de prétexte aux surfacturations et à la corruption »<sup>138</sup>.

Par conséquent, l'économie ivoirienne est sensible aux conditions climatiques et aux fluctuations des prix du marché international car ses principaux clients sont des pays occidentaux comme l'Allemagne (9,8%), la France (7,4%), ou les Pays Bas (8,5%)<sup>139</sup>. Ce miracle a bien fonctionné jusqu'à la fin des années 1970, où avec la chute des cours des matières premières, le modèle a commencé à s'essouffler. A la mort de Houphouët Boigny en 1993, le pays entra dans une crise profonde. Ces successeurs n'ont pas son habilité à gérer le pays face aux difficultés économiques. Les emplois deviennent rares et moins payants qu'ils étaient auparavant, quoique les immigrants continuent d'arriver, ce qui ne manqua pas très vite de causer une certaine nervosité dans la société, s'y ajoute l'immixtion des organisations internationales financières dans l'économie avec leurs conditionnalités.

### **2.2.2. La nervosité sociétale durant la période de pénurie**

Comme un peu partout en Afrique, la décennie des années 1980 marque l'arrivée des institutions internationales qui dictent la manière de gérer l'économie pour des pays en cessation de paiements. La Côte d'Ivoire n'échappe pas à la règle. Elle signa son premier

---

<sup>138</sup> Traoré, Aminata, *Lettres au président des Français à propos de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique en général*, Paris, Fayard, 2005, p.55.

<sup>139</sup> Ces chiffres sont ceux de 2007. Ministère des affaires étrangères de la France. Présentation de la Côte d'Ivoire. Données économiques, [http://www.Diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/cote-d'ivoire\\_339/presentation-cote-d'ivoire\\_956/donnees-generales\\_1610.html](http://www.Diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/cote-d'ivoire_339/presentation-cote-d'ivoire_956/donnees-generales_1610.html), consulté le 8 septembre 2009.

programme d'ajustement structurel avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale en 1981. Dans ce premier genre de programme que Bonnie Campbell appelle « ajustement standard », il s'agissait : « des dimensions politiques de l'action des bailleurs de fonds qui se sont exprimées à travers plusieurs mesures, telles la détermination des objectifs de développement, l'intervention directe dans le processus de prise de décision de la politique économique, sociale, etc. »<sup>140</sup>. La Banque Mondiale invita les autorités à diminuer les prix garantis aux producteurs. Il s'en suivit une désorganisation au niveau des circuits locaux de commercialisation et l'aggravation de la situation des planteurs qui n'ont pas été payés par certains intermédiaires qui ne répercutent pas la baisse des prix. Les Ivoiriens ont assisté à la baisse de leurs pouvoirs d'achat. Mais face aux mouvements sociaux, les bailleurs ont introduit la deuxième génération de leurs politiques qui essaient de tenir compte de la dimension sociale de l'ajustement. En revanche, pour la 3<sup>ème</sup> génération des programmes d'ajustement : « elle est fondée sur deux constats : les conditionnalités, de plus en plus lourdes et multiformes, sont politiquement et techniquement ingérables, et les politiques de désétatisation ont dans leur ensemble échoué »<sup>141</sup>. Les mesures dites de redressement se multiplièrent et la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 fragilisera davantage les Ivoiriens. L'on a assisté aussi à une privatisation d'une cinquantaine d'entreprises publiques, notamment de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire. Mais comme le souligne Bernard Conte :

---

<sup>140</sup> Campbell, Bonnie, « Réinvention du politique en Côte d'Ivoire et responsabilité des bailleurs de fonds », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.144.

<sup>141</sup> Ibid., p.147.

« La victoire des institutions financières internationales a eu pour conséquence de substituer un oligopole étranger privé au monopole étatique antérieur. En effet, la libéralisation a permis aux puissantes firmes multinationales (FMN) états-uniennes de bouter hors du marché les opérateurs nationaux moins compétitifs dont l'activité était tributaire de la caisse de stabilisation, d'entamer une remontée de filière et de menacer les entreprises françaises du secteur qui sont de plus faible dimension »<sup>142</sup>.

La caisse de stabilisation (CAISTAB) qui a longtemps été la pierre d'achoppement entre les autorités ivoiriennes et les institutions de Bretton Woods, sera finalement dissoute en janvier 1999. Et comme le note Bonnie Campbell :

« L'inadéquation entre la nature des réformes institutionnelles proposées [...] et le besoin du pays de reconstruire un État de droit, de réinventer des liens pour une plus grande cohésion sociale [...] permet de souligner le positionnement des institutions multilatérales de financement et leur impossibilité de gérer de l'extérieur des processus aussi complexes que les réformes économiques et institutionnelles »<sup>143</sup>.

Ainsi, privée des ressources que la caisse de stabilisation lui procurait et qui assurait la redistribution des richesses, l'État ivoirien était dans l'impasse<sup>144</sup>. Comment alors les citoyens peuvent-ils continuer à jurer fidélité à une nation qui ne fait plus rien pour eux ? L'histoire et le nationalisme sont les moyens les plus faciles pour maintenir la cohésion nationale en amenant les citoyens à prendre conscience qu'ils font partie d'une même nation. C'est dans ce contexte que le concept *d'ivoirité* fit son apparition.

### **2.3. L'ivoirité comme remise en cause des bases de la fondation de l'État**

*L'ivoirité* est le témoignage éloquent de la cassure des compromis fondateurs ; pourtant des doutes archéologiques demeurent sur l'antériorité du peuplement.

---

<sup>142</sup> Conte, Bernard, « La responsabilité du FMI et de la Banque Mondiale dans le conflit en Côte d'Ivoire », *Études internationales*, vol.36, n°2, 2005, p.225-226.

<sup>143</sup> Campbell, Bonnie, « Réinvention du politique en Côte d'Ivoire et responsabilité des bailleurs de fonds », op., cit., p.155-156.

<sup>144</sup> Cf. Akindès, Francis, « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire : la paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible ? », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.126-141.

### 2.3.1. La cassure des « compromis fondateurs »<sup>145</sup>

La Côte d'Ivoire compte une soixantaine d'ethnies. Celles-ci peuvent être divisées en quatre groupes culturels principaux selon le lieu d'habitation et les traits culturels comme la langue, les modes de subsistance ou la religion. Il y a les Akan qui forment 42,1% de la population et qui incluent les ethnies Baoulé et Agni qui pratiquent l'agriculture le long de la côte Est ; les Gur dont les Sénoufo, constituent 17,6% de la population et habitent surtout le Nord/Est ; les Mandé, qui forment 26,5% de la population, incluent l'ethnie Malinké et sont constitués de groupes vivant au Nord/Ouest et d'autres au Sud ; les Krou, qui habitent surtout la côte Ouest, incluent les chasseurs-cueilleurs Bété et forment 11% de la population. Cette diversité de la population explique que plus de soixante dialectes sont parlés. Toutefois, le principal de ces dialectes est le Dioula. Les religions pratiquées sont l'islam entre 35 et 40%, les religions autochtones entre 25 et 40% et le christianisme entre 20 et 30%<sup>146</sup>. Les immigrants sont principalement musulmans à 70%. La population se concentre surtout au Sud, constitué de plaines côtières arables, alors qu'au Nord/Est, on trouve des terres semi-arides et montagneuses<sup>147</sup>. L'immigration massive durant la période de prospérité économique a eu des répercussions importantes. En effet, le déclin de la productivité agricole et la détérioration de la situation économique causent l'émergence de nouvelles luttes pour la terre. Vu la nouvelle donne démographique, les

---

<sup>145</sup> Ce terme est emprunté à Bruno Losch qui l'entend comme une forme d'organisation par laquelle des groupes antagonistes créent des règles, des droits et des obligations entre les parties prenantes. cf. Losch, Bruno, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.9; cf. aussi Contamin, Bernard ; Memel-Fotê, Haris (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, 1997, 800p; cf. aussi André, Christine, « État Providence et compromis institutionnalisés. Des origines à la crise contemporaine », dans Boyer, Robert ; Saillard, Yves (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995, p.144-152.

<sup>146</sup> Cf. Basset, Thomas, « 'Nord musulman et Sud chrétien' : les moules médiatiques de la crise ivoirienne », *Afrique contemporaine*, vol.2, n°206, 2003, p.13-27.

<sup>147</sup> United States of America, CIA. *The World Fact book: Côte d'Ivoire*, <https://www.cia.gov/cia/publications/factbook/goes/iv.html>, consulté le 11 novembre 2009.

conflits fonciers prennent de plus en plus un caractère ethnique. Des attitudes et des comportements xénophobes émergent à l'égard des citoyens dont le pays d'origine n'est pas la Côte d'Ivoire constate Daniel Chirot et ceux-ci se généralisent à l'ensemble des populations du Nord<sup>148</sup>. C'est dans ce contexte que des intellectuels du parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI/RDA) réunit au sein du *forum Curdiphe* forgeront le concept *d'ivoirité*. Pour eux, il s'agit de rendre théoriquement compte de la catégorie unitaire des réalités culturelles de la nation ivoirienne qui exige la délimitation territoriale de son espace conceptuel. Le chef de l'État, Henri Konan Bédié, délimite cet espace sous la figure affective d'une image métaphorique: « avoir de notre pays l'image d'une nation qui ait réussi une synthèse culturelle originale et féconde sous le blanc manteau de *l'ivoirité* [...] ». L'image est belle et riche; elle mérite qu'on s'y arrête quelques instants, écrit Benoît Sacanoud, le président de la Curdiphe : « le manteau est visible, le blanc ivoire est visible; il n'y a donc aucune difficulté à reconnaître l'Ivoirien s'il accepte de revêtir son blanc manteau de *l'ivoirité* »<sup>149</sup>. Et *l'ivoirité*, précise Georges Niangoran-Bouah :

« C'est l'ensemble des données socio-historiques, géographiques et linguistiques qui permettent de dire qu'un individu est citoyen de Côte d'Ivoire ou Ivoirien. Ce terme peut aussi désigner des habitudes de vie, c'est-à-dire la manière d'être et de se comporter des habitants de Côte d'Ivoire, et enfin, il peut aussi s'agir d'un étranger qui possède les manières ivoiriennes par cohabitation ou imitation »<sup>150</sup>.

---

<sup>148</sup> Chirot, Daniel, « The Debacle in Côte d'Ivoire », *Journal of Democracy*, vol.2, n°17, 2006, p.65-67; cf. aussi Ouédraogo, Jean Bernard; Sall, Ebrima (dir.), *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA, 2008, 217p.

<sup>149</sup> Curdiphe, « *L'ivoirité*, ou l'esprit du nouveau contrat social du président Henri Konan Bédié » [extraits], *Politique africaine*, n°78, 2000, p.66 et suiv.

<sup>150</sup> Ethnosociologue, alors directeur du patrimoine culturel, ministère de la Culture.

L'individu qui revendique son *ivoirité* est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire<sup>151</sup>. Et toujours selon ces intellectuels, les critères d'appartenance à un pays sont les suivants :

« 1) Être originaire du même pays, poursuit Niangoran-Bouah, c'est-à-dire descendre des mêmes ancêtres fondateurs des différentes provinces du pays ; 2) avoir comme langue, l'une des langues des cinq grands groupes ethnolinguistiques existant. Ce sont : le Twi des Akan; le Madé-Tan des Malinké et Bambara; le Mandéfou des Dan; le Siénéfo ou Siénafo des Gur (Sénoufo, Lobi, Dagari); le Magwé des Krou ; 3) avoir les mêmes habitudes de vie (culture et civilisation) ; 4) partager le même vécu socioculturel (avoir le même chef et être soumis aux mêmes lois). Tous ceux qui remplissent ces critères sont des Ivoiriens de souche »<sup>152</sup>.

Poursuivant dans le même sens un document du Conseil économique et social note : « L'augmentation accélérée de la population active est une des sources du chômage des Ivoiriens, l'accélération du phénomène de métissage culturel est source d'enrichissement mais aussi de déséquilibre socioculturel »<sup>153</sup>. Le gouvernement agira par un durcissement de la loi sur l'accès à la propriété foncière. En effet, la nouvelle loi réserve la propriété foncière rurale aux Ivoiriens. Elle prévoit une première phase de dix ans après sa promulgation, durant laquelle tout détenteur de droits fonciers impliquant une appropriation de la terre doit faire reconnaître ses droits pour obtenir un certificat foncier (individuel ou collectif). Passé ce délai, la terre est immatriculée au nom de l'État et l'exploitant en devient le locataire. Au terme d'une seconde période de trois ans, les certificats fonciers détenus par des Ivoiriens doivent donner lieu à une immatriculation individuelle et aboutir à la délivrance d'un titre de propriété privée définitif. Les

---

<sup>151</sup> Curdiphe, « *L'ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du président Henri Konan Bédié* » [extraits], op., cit., p.67.

<sup>152</sup> Ibid., p.68.

<sup>153</sup> Rapport du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire, *Immigration en Côte d'Ivoire, le seuil de tolérance est dépassé*, octobre 1998 [extraits], *Politique africaine*, n°78, 2000, p.70-74.

exploitants non Ivoiriens ne peuvent aspirer qu'à une promesse de bail emphytéotique, soit auprès des titulaires autochtones de certificats fonciers, au cas où ceux-ci les auraient fait figurer parmi les « occupants de bonne foi », soit auprès de l'État si la terre est immatriculée au nom de celui-ci<sup>154</sup>. La notion *d'ivoirité* est ainsi renforcée par les élites politiques dans un contexte de luttes foncières et électorales. Cette notion distingue les « Ivoiriens de souche » et les « Ivoiriens de circonstance » qui sont considérés comme des envahisseurs. Ce concept qui témoigne d'une confusion entre l'origine et la nationalité est relayé par les médias pour enlever les droits de propriété de la terre et la citoyenneté à certaines populations qui habitent sur le territoire ivoirien depuis plusieurs générations. En somme, ce terme a aggravé les tensions politiques et renforcé le caractère ethnique et religieux du conflit. Pourtant, il n'y a ni consensus, ni unanimité archéologique sur l'antériorité du peuplement.

### **2.3.2. Des doutes archéologiques sur l'antériorité du peuplement**

D'après le document du cercle des intellectuels du PDCI précité<sup>155</sup>, les ancêtres des Ivoiriens de souche peuvent être regroupés en groupes : d'une part, les autochtones à origine mythique et d'autre part, les autochtones sans origine mythique. Les premiers comprennent les sub-terriens, c'est-à-dire des ancêtres sortis de terre ou du trou comme les Dio ou Diola de Touba (Mandé), les Brôkô de Bondoukou (GUR–Nafana), les Koulango de Doumassi (Gur–Nafana) et les seconds, les extraterrestres ou ancêtres descendus ou venus du ciel comme les Klanho de Fakobly (Krou–Wé), les Abès de Katimanso d'Abengourou (Akan), les Assoko de Jacquville (Akan). Les seconds, c'est-

---

<sup>154</sup> Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998, publié au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire du 14 janvier 1999. cf. aussi : Chauveau, Jean-Pierre, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'état », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.94-125.

<sup>155</sup> Curdiphe, « *L'ivoirité* ou l'esprit d'un nouveau contrat social du président Henri Konan Bédié », [extraits], op., cit., p.68.

à-dire les autochtones sans origine mythique comprennent les No ou Nosso (Krou), les Wan (Dan), les Toura (Dan), les Gagou (Dan), les Abèdjè (Akan), les Nkôkôdjè (Akan), les Agoua (Akan), les Brékégon (Ebrié Akan), les Abidji (Akan), les Mbatra (Krou), les Koukôlou ou Mamini (ancêtre des Dida-Krou), les Mamba ou Wamba (Gur-Sénoufo). Selon donc ce cercle des intellectuels et d'après ce tableau, le 10 mars 1893, au moment où la Côte d'Ivoire naissait, les ancêtres de tous les grands groupes ethniques étaient déjà en place; ils viennent de nulle part d'autre que du sol, de l'eau et de l'espace aérien de leur pays d'aujourd'hui. Toutefois, si la thèse d'un peuplement tardif du golfe de Guinée à partir de l'Afrique saharienne est souvent évoquée néanmoins la recherche archéologique malgré de nombreuses lacunes fait remonter les traces des âges de la pierre parfois très loin dans le temps avertit Pierre Kipré :

« Ainsi, aussi loin que remonte la recherche archéologique, le territoire ivoirien semble avoir été occupé de manière continue depuis au moins le paléolithique supérieur. Il paraît avoir été le lieu de courants migratoires soit Nord/Sud soit Est/Ouest, le long du rivage atlantique. On est loin de l'idée reçue selon laquelle l'actuelle Côte d'Ivoire aurait été un *no man's land* d'humanisation récente. Toutefois, la continuité historique attestée n'est pas évidente ; malgré certaines traditions orales rapportées aujourd'hui et qui visent à fonder l'autochtonie de certains peuples »<sup>156</sup>.

Seulement c'est lorsque les peuples voisins confirment ou non l'antériorité de leur installation que certains chercheurs parlent ou non de « premiers habitants » à propos des deux premières catégories de populations. Et l'on sait que les mythes et légendes qui fondent l'autochtonie de certains peuples sont repris par d'autres peuples souvent venus tard sur les lieux. D'ailleurs, Pierre Kipré souligne :

---

<sup>156</sup> Kipré, Pierre, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, Fontenay-Sous-Bois, Éditions « L'Afrique dans tous ses états », Sides-Ima, 2005, p.18.

« Qu'on note de nombreux cas de captation de l'héritage idéologique des derniers représentants de populations plus anciennes, les nouveaux venus se substituant aux anciens occupants soit au nom du droit de conquête soit parce que les premiers habitants, peu nombreux, ont été submergés et assimilés par les nouveaux venus. Plus personne des anciens occupants n'étant en mesure de contester la thèse de l'autochtonie, les nouveaux venus s'en arrogent le qualificatif »<sup>157</sup>.

Il est donc plus prudent de se garder des récits d'autochtonie si aucune trace ou vestige ne vient la fonder. On est ainsi réduit à émettre plus des hypothèses que des certitudes sur l'antériorité du peuplement de la Côte d'Ivoire actuelle.

Dans les lignes qui vont suivre nous évoquerons les origines des conflits dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée Bissau. Mais nous devons rappeler que la Côte d'Ivoire est le cas principal, c'est la raison pour laquelle nous avons mis plus d'emphase sur les origines de ce conflit. Les autres cas serviront seulement de point de référence pour la comparaison.

### **Section 3. Les origines des conflits libériens, sierra léonais et bissau-guinéen**

Voyons dans l'ordre les origines du conflit libérien, sierra léonais et bissau-guinéen.

#### **3.1. Les origines du conflit libérien**

Le conflit libérien trouve son origine dans la création même de l'État du Libéria au 19<sup>ème</sup> siècle. Une symbiose de problèmes ethniques, culturels, politiques et économiques a fait de ce pays un volcan endormi qui est entré en éruption en 1989<sup>158</sup>. En effet, la République du Libéria a été fondée en 1847 par des noirs américains fraîchement libérés du joug esclavagiste. Cette colonie d'afro-américains trouve sur place des autochtones

---

<sup>157</sup> Ibid., p.20 ; cf. aussi Filleron, Jean-Charles, « La terre et le sang, territoires, patrimoines et épuration ethnique », *Collection Espaces tropicaux*, n°18, 2003, p.23-32.

<sup>158</sup> Cf. Sesay, Amadu, "Historical Background to the Liberian Crisis", dans Vogt, Margaret Aderinsola (dir.), *The Liberian Crisis and ECOMOG: A Bold Attempt at Regional Peacekeeping*, Lagos, Gabumo Publishing Company, 1992; cf. aussi Levitt, Jeremy, *The Evolution of Deadly Conflict in Liberia: From 'Paternalitarianism' to State Collapse*, Durham, North Carolina, Carolina Academic Press, 2005, 317p.

qui acceptent difficilement la suprématie des nouveaux arrivants dans tous les secteurs clés de la vie économique. D'où une lutte pour le pouvoir entre les autochtones et les afro-américains qui s'est cristallisée avec l'arrivée au pouvoir en 1980 du sergent-chef Samuel Doe, qui met fin à plus d'un siècle de domination de cette minorité. Cependant, si le pouvoir politique leur échappe, leur prééminence sur les plans économique et intellectuel demeure incontestable, ce qui n'a fait qu'augmenter la rancœur des autochtones qui bientôt, les difficultés économiques aidant vont contester la légitimité du président Samuel Doe, dont certains de ses proches vont entrer en rébellion ouverte contre lui, parmi lesquels Charles Taylor, son ancien ministre de l'équipement et Prince Johnson. C'est dans ce contexte qu'éclate en décembre 1989 le conflit libérien lorsque les troupes de Charles Taylor, allié à Prince Johnson envahissent le pays et tentent de soulever la population sur leur passage<sup>159</sup>. Qu'en est-il du conflit sierra léonais?

### **3.2. Les origines du conflit sierra léonais**

La guerre en Sierra Leone éclate en mars 1991. Pour comprendre les origines du soulèvement c'est à Abidjan que nous avons trouvé un début de réponse. En effet, c'est Amara Essy, ancien ministre ivoirien des affaires étrangères, négociateur dans le conflit sierra léonais à l'époque qui nous balise quelques pistes. Lors de l'entrevue qu'il nous avait accordée il nous disait ceci :

---

<sup>159</sup> Direction de l'information et des relations publiques des armées du Sénégal (DIRPA), « L'ECOMOG et la participation sénégalaise », *Document sur la participation du Sénégal à l'ECOMOG*, Dakar, DIRPA, 1993, p.3.

« Lorsque nous sommes allés chercher Foday Sonkoh dans les forêts de la Sierra Leone pour les pourparlers de paix à Abidjan, il nous disait qu'il se battait contre l'exploitation de son pays par les libano-syriens. Et le livret du RUF qu'il nous avait remis était un programme social qui voulait l'eau pour tous, l'école gratuite, le développement des réseaux routiers et des médecins pour tous. Nous lui disions que c'est que nous voulons pour toute l'Afrique »<sup>160</sup>.

Donc pour Foday Sonkoh et son mouvement, la cause de la guerre était d'établir la justice sociale. Mais certains auteurs comme Ian Smillie<sup>161</sup>, David Malone<sup>162</sup> ou Paul Collier<sup>163</sup> ont eu eux une lecture utilitariste des conflits des pays du fleuve Mano notamment celui de la Sierra Leone. Ils voyaient le trafic de diamant comme explication de la guerre et que par conséquent, il n'y avait aucune revendication derrière ces conflits mais simplement de l'avidité<sup>164</sup>. Mais au fond, l'idée de l'exploitation du diamant et de l'enrichissement à partir de son trafic ne profitait pas aux jeunes ruraux les plus pauvres qui avaient rejoint les rangs du RUF. Seulement, le «diamant du sang» comme on qualifiait généralement le diamant sierra léonais pendant cette période était une nouvelle opportunité qui était apparue avec le conflit mais pas certainement la cause profonde du soulèvement comme le souligne Paul Richards dans ses travaux<sup>165</sup>. Dès lors, une explication plus satisfaisante serait ce qu'Émile Durkheim<sup>166</sup>

---

<sup>160</sup> Entrevue avec l'auteur, Abidjan, Côte d'Ivoire, 25 juillet 2007.

<sup>161</sup> Smillie, Ian ; Lansana, Gberie ; Ralph, Hazleton, *Le cœur du problème. La Sierra Leone, les diamants et la sécurité humaine*, Ottawa, Partenariat Afrique Canada, janvier 2000, 14p ; cf. aussi Gberie, Lansana, *A Dirty War in West Africa. The RUF and the Destruction of Sierra Leone*, London, Hurst & Company, 2005, 223p.

<sup>162</sup> Berdal, Mats; Malone, David (dir.), *Greed and Grievance; Economic Agendas in Civil Wars*, Boulder, Lynne Rienner, 2000, 251p.

<sup>163</sup> Collier, Paul, *Economic Causes of Civil Conflict and their Implications for Policy*, The World Bank, Washington D.C., 2000, 23p.

<sup>164</sup> Cf. aussi UNICEF, *Cape Town Principles and Best Practices. Symposium on the Prevention of Recruitment of Children into the Armed Forces and on Demobilization and Social Reintegration of Child Soldiers in Africa*, Cape Town, UNICEF, 1997, 12p.

<sup>165</sup> Richards, Paul, « La terre ou le fusil? Les racines agraires des conflits de la région du fleuve Mano », op., cit., p.45 et suiv.

<sup>166</sup> Durkheim, Émile, *The Elementary Form of Religious Life*, New York, The Free Press, 1995, [traduit par Karen E. Fields, 1912], p.213.

appelle « l'exaltation générale » qui peut produire soit un « héroïsme surhumain » ou une « barbarie sanglante ». Si dans le premier cas, l'ordre social est sanctifié dans le second, en revanche, les solidarités sociales de l'ennemi sont profanées. Dans le cadre des conflits du fleuve Mano, on a assisté beaucoup plus à la profanation des solidarités sociales de l'ennemi. En effet, les rebelles du RUF, en coupant les mains de leurs victimes en manche longue et manche courte (la manche longue signifiait que la main était coupée juste au niveau du poignet et la manche courte signifiait que c'est la moitié du bras qui était coupée), en éventrant des femmes enceintes voulaient briser les solidarités mécaniques de leurs victimes et laisser leurs marques<sup>167</sup>. Ce type de violence rappelle des types de suicides que faisaient les esclaves aux États-Unis durant le 19<sup>ème</sup> siècle. Comme le soulignent Paul Richards et Koen Vlassenroot :

« L'absence apparente de pensée stratégique dans ces soulèvements, limités, d'esclaves - la révolte de Nat Turner à Southampton, en Virginie, étant le cas le plus célèbre - a parfois été commentée. [...] La révolte de Turner peut au mieux être comprise comme un rejet violent du paternalisme dans un monde qui, typiquement, gardait ses esclaves non sur de larges plantations, où un sentiment de classe aurait pu naître, mais dans de petits groupes proches de la maison, où le paternalisme soulignait quotidiennement les barrières insurmontables entre hommes libres et esclaves. L'extrême violence ordonnée dans un autre monde paraissait une réponse là où les frontières entre esclaves et hommes libres étaient la base immuable de l'interaction sociale quotidienne et intime. [...] La violence démasquait l'illusion de la solidarité sociale. [...] Qu'ils soient ou non victimes de « fausse conscience », les jeunes guerriers africains ne sont guère éloignés de cet activisme fataliste, acceptant comme ils le font de mourir, mais voulant cependant laisser leur marque »<sup>168</sup>.

---

<sup>167</sup> Cf. aussi Lamin, Abdul Rahman, "Building Peace through Accountability in Sierra Leone: The Truth and Reconciliation Commission and the Special Court", *The Journal of Asian & African Studies*, vol.38, n°2-3, 2003, p.295-320; cf. aussi Sierra Leone Truth and Reconciliation Commission, *Witness to Truth*, Report, vol.3B, Freetown, 2004.

<sup>168</sup> Richards, Paul; Vlassenroot, Koen, « Les guerres africaines du type Fleuve Mano. Pour une analyse sociale », *Politique africaine*, n°88, 2002, p.18; cf. aussi Leach, Melissa, "New Shapes to Shift: War,

Cette frustration des jeunes ruraux en Sierra Leone qui ont rejoint les rangs du RUF est semblable à la même frustration des jeunes combattants libériens qui ont rejoint le NPFL de Charles Taylor. En effet, Stephen Ellis constate par exemple:

*“By 1983, the rivalry between Doe and Quiwonkpa had created rival camps of Krahn and Gio in the army. After Quiwonkpa’s failed coup in 1985, Nimba County, home of the Gio, was almost excluded from Liberian society. Nimbaians found it hard to find jobs in government since they were suspected of disloyalty to President Doe, while commercial privileges and state employment in their home county were given to Mandingo, regarded as outsiders. People from the area nursed a sense of grievance for the suffering inflicted on them in 1983 and 1985 and the injustice of having their favourite son, Jackson F. Doe, cheated of an election victory in 1985. The frustration and resentment building up against anyone suspected of association with the Doe government were often directed against all Krahn, even the many who had benefited at all from Doe’s government”*<sup>169</sup>.

C’est donc la frustration d’une jeunesse surtout rurale en manque de perspective d’avenir qui serait à l’origine de la guerre en Sierra Leone. Qu’en est-il de la Guinée Bissau?

### **3.3. Les origines du conflit en Guinée Bissau**

Rappelons que la crise en Guinée Bissau commença en janvier 1998, lorsque le président Nino Vieira décida de suspendre le chef d’état-major de l’armée accusée d’approvisionner les indépendantistes casamançais au Sud du Sénégal en armements. Ce limogeage déclencha une mutinerie dans l’armée. Le Sénégal et la Guinée Conakry invoquant des accords de défense qui les lient à la Guinée Bissau interviennent dans la

---

Parks and the Hunting Person in Modern West Africa”, *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 6, n°4, 2000, p.577-595.

<sup>169</sup> Ellis, Stephen, *The Mask of Anarchy. The Destruction of Liberia and the Religious Dimension of an African Civil War*, New York, New York University Press, 1999, p.66; cf. aussi Moran, Mary, “Warriors or Soldiers? Masculinity and Ritual Transvestism in the Liberian Civil War”, dans Sutton, Constance, (dir.), *Feminism, Nationalism and Militarism*, Washington D.C., Association of Feminist Anthropologists, 1995, p.73-88.

crise<sup>170</sup>. Pour la rébellion casamançaise, le soutien que lui procuraient les pays de la sous-région était d'ordre historique et sociologique. En fait, à la suite de l'échec des pourparlers franco-britannique dont l'objectif était d'échanger la Gambie contre des territoires en Sierra Leone, le 10 août 1889 un arrangement franco-britannique fixa les limites de la Gambie. Cette délimitation ignora le peuplement et la répartition des ethnies entre ces territoires<sup>171</sup>. A la fin de la colonisation, le régime de Léopold Sédar Senghor au Sénégal réussira à gérer la situation jusqu'à la fin des années 1970. Mais, lorsqu'éclata le conflit au Sud du pays au début des années 1980 sous le règne du président Abdou Diouf, la possibilité de traverser les frontières était un atout de taille, que ce soit celle de la Gambie ou celle de la Guinée Bissau<sup>172</sup>. Des frontières poreuses au-delà desquelles on peut trouver ravitaillements et soutiens parce qu'on y trouve les mêmes peuples, les mêmes groupes ethniques. Ils offrent parfois refuges et protections à des frères ou parents dont ils estiment qu'ils sont persécutés ou malmenés par le fait des politiques arbitraires et brutales du pays voisin<sup>173</sup>. Et c'est dans ce contexte que la CEDEAO s'immiscera dans la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest.

---

<sup>170</sup> Cf. Massey, Simon, "Intervention in Guinea-Bissau", dans Furley, Oliver; May, Ron (dir.), *African Interventionist States*, Aldershot, Ashgate, 2001, p.229-264; cf. aussi Mazrui, Ali Al'Amin, "The Blood of Experience: The Failed State and Political Collapse in Africa", *World Policy Journal*, vol.12, n°1, 1995, p.28-34; cf. aussi Miall, Hugh; Olivier Ramsbotham; Tom Woodhouse, *Contemporary Conflict Resolution: the Prevention, Management and Transformation of deadly Conflicts*, Cambridge, Polity Press, 1999, 270p.

<sup>171</sup> Cf. Barry, Boubacar, *La Sénégambie du XVème au XIXème siècle. Traite négrière, islam et conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1998, 432p; cf. aussi Diouf, Makhtar, *Sénégal, les ethnies et la nation*, Paris, L'Harmattan, 1994, 205p; cf. aussi Charpy, Jacques, *Casamance et Sénégal au temps de la colonisation française*, témoignage de la France sur le conflit casamançais, 1993, multigr. [Rapport]; cf. Roche, Christian, *Histoire de la Casamance : Conquête et résistance, 1850-1920*, Paris, Karthala, 2ème édition, 2000, 401p.

<sup>172</sup> L'arrivée au pouvoir d'Abdoulaye Wade au Sénégal en mars 2000 n'a pas apporté un changement significatif dans la pacification de la Casamance, cf. Evans, Martin, "Briefing : Senegal : Wade and the Casamance Dossier", *African Affairs*, vol.99, n°397, 2000, p.649-658.

<sup>173</sup> Sur l'explication des causes du conflit casamançais, cf. Gasser, Geneviève, « Manger ou s'en aller : Que veulent les opposants armés casamançais? », dans Diop, Momar-Coumba (dir.), *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala, 2002, p.459-498 ; cf. aussi cf. Diallo, Boucounta, *La crise casamançaise : problématique et voies de solutions*, Paris, L'Harmattan, 2009, 166p.

#### **Section 4. L'implication de la CEDEAO dans la gestion des conflits**

Dans la nouvelle dynamique sécuritaire en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO s'est impliquée de deux manières : d'une part, par le droit avec l'adoption d'un certain nombre d'instruments juridiques et d'autre part, par la politique en prenant la décision d'intervenir militairement dans les conflits de sa région<sup>174</sup>.

##### **4.1. Une immixtion par le droit**

La CEDEAO s'était dotée d'instruments juridiques dès le début pour gérer les conflits, mais avec le changement de la nature des conflits, elle a dû renouveler son appareillage institutionnel pour s'adapter à l'ère du temps.

##### **4.1.1. Le dispositif juridique ancien**

Il y avait le protocole de non-agression d'une part, et le protocole d'assistance mutuelle en matière de défense d'autre part.

##### **a. Le protocole de non-agression**

Il a été signé le 22 avril 1978 à Lagos au Nigéria. Il est le premier instrument normatif indiquant l'intérêt de la CEDEAO pour les questions de paix et de sécurité<sup>175</sup>. Son préambule stipule : « la CEDEAO ne peut atteindre ses objectifs sans l'instauration d'un climat de paix et d'entente harmonieuse ». Le préambule se réfère ensuite aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Ces principes interdisent par exemple, le recours à la menace ou à l'usage de la force pour porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un État membre, la

---

<sup>174</sup> Cf. Nkiwane, Solomon, "Regional Security and Confidence, Building Processes: The Case of Southern Africa in the 1990s", *Research paper*, n°16, New York, United Nations, August 1993, 58p; cf. Wauthier, Claude, « Les organisations régionales et la sécurité en Afrique », *Relations internationales & stratégiques*, n°14, 1994, p.202-208.

<sup>175</sup> Cf. Ayissi, Anatole (dir.), *Coopération pour la paix en Afrique de l'Ouest : Agenda pour le XXI ème siècle*, UNIDIR, Genève, 2001, p.35-39.

reconnaissance du droit à une existence indépendante, etc. Ce texte impose également à ses signataires de s'abstenir de tout acte de subversion ou de laisser son territoire servir à des actions subversives contre un État membre. Il pose également le principe du règlement pacifique des différends entre États et en cas de besoin recourir aux instances de l'organisation. Les États s'engagent aussi à se prêter une assistance en cas d'agression ou de menace. Comme on le voit, ce protocole a été adopté dans le contexte des années 1970 où la guerre froide était encore vigoureuse et l'Afrique servait de réceptacle. C'était une époque aussi où il y avait beaucoup d'actes de subversion entre pays africains suivants qu'ils étaient dans le bloc de l'Est ou de l'Ouest. Ce protocole était aussi le reflet de son temps car il n'envisageait la sécurité que sous l'angle d'une menace étatique et/ou interétatique. Mais son mérite, c'est d'établir le lien pour la première fois entre paix, sécurité et développement économique. Un autre protocole celui de l'assistance mutuelle en matière de défense sera adopté en 1981.

**b. Le protocole d'assistance mutuelle en matière de défense**

Il a été signé le 29 mai 1981 à Freetown en Sierra Leone. Il s'inscrit dans la même logique que le protocole précédent, en ce sens qu'il n'envisageait la paix que sous l'angle de l'absence de guerre interétatique. Tout en insistant sur les mêmes principes, il va plus loin en instaurant un système régional de sécurité collective dont la mise en œuvre est confiée aux instances de la CEDEAO. Il s'agit de la conférence des chefs d'États et de gouvernement qui est l'instance suprême chargée d'examiner lors de ses rencontres annuelles les questions relatives à la sécurité. Elle peut aussi se réunir en session extraordinaire en cas de besoin. La deuxième instance décisionnelle prévue par le protocole, c'est le conseil de défense qui regroupe les ministres de la défense des pays

membres<sup>176</sup>. Le troisième niveau de décision prévu, c'est la commission de la défense qui regroupe les chefs d'états-majors des armées des pays respectifs<sup>177</sup>. Le protocole avait prévu aussi la constitution de forces armées stationnées dans les pays et prêtes à intervenir en cas de besoin<sup>178</sup>. Par parallélisme des formes, cet article ressemble à bien des égards à l'article 43 de la Charte des Nations Unies qui prévoyait en quelque sorte une armée pour l'organisation ; disposition malheureusement tombée en désuétude car jamais mise en application. Le dispositif sécuritaire ainsi créé par ce protocole reposait sur deux volets : l'un interne et l'autre externe. Le volet interne fait référence à la gestion des conflits au sein de la communauté et prévoit la possibilité d'une implication de la CEDEAO dans les efforts de règlements des différends entre États membres. Il peut s'agir aussi d'un conflit interne mais soutenu par des acteurs externes menaçant la stabilité de la sous-région<sup>179</sup>. Le volet externe établit un mécanisme de défense collective. En effet, l'article 2 du protocole stipule : « toute agression ou menace d'agression contre l'un des États membres constitue une menace ou une agression contre la Communauté dans son ensemble » et les États se prêteront mutuellement aide et assistance. Ainsi si un État fait l'objet d'une agression ou d'une menace d'agression, le chef de l'État du pays en question adresse une demande d'assistance au président en exercice de la CEDEAO qui a la responsabilité de prendre la décision d'intervention des troupes de l'organisation. Seulement, ce système ne s'applique que lorsque l'agression ou la menace vient de l'extérieur de la Communauté ou entretenue par l'extérieur. Il ne s'applique pas en cas de menace intérieure. Autrement dit, si une agression ou une menace d'agression est le fait

---

<sup>176</sup> Article 12 du protocole sur l'assistance mutuelle en matière de défense

<sup>177</sup> Article 11 du même protocole

<sup>178</sup> Article 13 du même protocole.

<sup>179</sup> Article 4 du même protocole.

d'un État de la Communauté contre un autre État, ce mécanisme ne peut être mis en œuvre. Les deux volets interne et externe montrent que la CEDEAO ménage la souveraineté des États. Il en est de même du protocole sur la non-agression qui préserve l'indépendance des États et se veut non-interventionniste. Dès lors avec le changement de la nature des conflits, ces deux protocoles ne s'adaptent plus aux nouvelles situations. La CEDEAO se résoudra alors à renouveler son appareillage juridique.

#### **4.1.2. Le dispositif juridique nouveau**

Ce nouveau système juridique repose sur le moratoire puis la convention sur les armes légères d'une part et sur le mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité d'autre part.

##### **a. La convention sur les armes légères**

Le nouveau contexte sécuritaire en Afrique de l'Ouest marqué par un effet contagion des conflits a amené la CEDEAO à revoir sa façon de procéder. Elle a décidé à côté de la gestion des conflits de s'attaquer à la racine du mal par la prévention. En effet, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des dizaines de milliers de personnes ont été tuées par des armes conventionnelles, principalement des armes légères et de petit calibre, telles que les carabines, les mitraillettes et les lance-grenades propulsés par roquettes. La disponibilité de ces armes s'est accrue avec la fin de la guerre froide et l'implosion de l'Union soviétique. Faciles à acheter, à transporter et à utiliser, ces armes de type militaire sont les armes de choix dans les conflits de faible intensité. Plus de 50 % des armes en Afrique, estimées à 8 millions en Afrique de l'Ouest seulement, ont été utilisées pour alimenter les conflits meurtriers dans cette sous-région, comme dans le bassin de la

rivière Mano, en Guinée Bissau, en Casamance et, plus récemment, en Côte d'Ivoire<sup>180</sup>.

Et la présidente du mouvement contre la circulation des armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO), qui est une ONG travaillant dans le domaine des armes légères, met l'emphase sur le fait :

« Les pays extérieurs doivent comprendre et considérer que les armes ne sont pas des marchandises banales qu'ils exportent dans des pays fragiles pour les déstabiliser et revenir jouer les sapeurs-pompiers avec des programmes de Désarmement/Démobilisation/Réinsertion (DDR). La sécurité de leur propre pays commence à l'extérieur de leur frontière »<sup>181</sup>.

Dans la même veine, le tableau qui suit montre les dix premiers pays exportateurs et importateurs d'armes en Afrique subsaharienne. La plupart d'entre eux financent des programmes de Démobilisation/Désarmement/Réinsertion (DDR) lorsque les armes légères ont déjà provoqué plusieurs morts.

---

<sup>180</sup> Cf. Chaïbou, Albert ; Sadou Yattara, *Afrique de l'Ouest : Vers une convention sur les armes légères. Du PCASED à l'ECOSAP*, Bruxelles, GRIP, 2005, p.5 ; cf. aussi Adibe, Clément, *Managing Arms in Peace Processes: Liberia*, paper, questionnaire compilation, New York, Mike Mac Kinnen, United Nations, 1996, 130p.

<sup>181</sup> Entrevue avec l'auteur, 1<sup>er</sup> mai 2007, Dakar, Sénégal ; cf. aussi Conoir, Yvan; Diagne, Mountaga, « Les opérations de DDR en Afrique : Les cas de l'Afrique occidentale et centrale », dans Coulon, Jocelyn (dir.), *Guide du maintien de la paix*, Outremont, Éditions Athéna, 2003, p.17-38.

**Tableau 1. Les dix premiers pays exportateurs et importateurs d'armes en Afrique au Sud du Sahara, 2002-2004**

10 premiers exportateurs mondiaux d'armes en Afrique subsaharienne			10 premiers importateurs mondiaux d'armes en Afrique subsaharienne		
Position	Pays exportateurs	Moyenne annuelle en \$	Position	Pays	Moyenne annuelle en \$
1.	Espagne	1.500.000	1.	Ghana	1.300.000
2.	France	840.000	2.	Afrique du Sud	910.000
3.	USA	550.000	3.	Rep. Dem. Congo	396.000
4.	Italie	430.000	4.	Ouganda	300.000
5.	Chine	320.000	5.	Guinée	150.000
6.	Croatie	190.000	6.	Namibie	130.000
7.	Slovaquie	150.000	7.	Burkina Faso	67.000
8.	Autriche	115.000	8.	Guinée-Bissau	60.000
9.	Rép. Tchèque	90.000	9.	Tanzanie	37.000
10.	Suisse	90.000	10.	Sénégal	36.000

Source. Oxfam, *Ammunition: The Fuel of Conflict*, London, Oxfam Briefing Note, June 2006, p.5.

Ainsi, les cycles récurrents de violence ont poussé la CEDEAO à se pencher sur la question. Elle adopta un moratoire sur les armes légères le 31 octobre 1998. En fait, ce texte faisait suite à une enquête de terrain menée par des experts de l'ONU dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Côte d'Ivoire, et qui montrait que pour enrayer le phénomène, il fallait une approche concertée. La CEDEAO adopta ensuite un code de bonne conduite qui met l'accent sur le caractère obligatoire des dispositions relatives à tous les aspects de la prolifération des

armes légères<sup>182</sup>. Elle bénéficia de l'appui du programme des Nations Unies pour le développement<sup>183</sup>. Mais le moratoire n'avait pas de force contraignante et la CEDEAO a adopté en juin 2006 une convention sur les armes légères. Cette convention interdit les transferts d'armes légères vers et à partir des territoires des États membres ainsi que les équipements servant à leur fabrication. Elle interdit également tout transfert d'armes légères à des acteurs non étatiques, si ce transfert n'est pas autorisé par l'État membre importateur. Des critères d'exemption, pour des besoins légitimes, permettent aux États membres de déroger au principe d'interdiction. La Convention pose aussi le principe du contrôle strict de la fabrication des armes légères en réglementant les activités des fabricants locaux et en communiquant les informations sur la production à la Commission de la CEDEAO. Elle établit un certain nombre de moyens et d'instruments susceptibles de promouvoir la transparence et la confiance entre les États membres et notamment l'établissement des registres nationaux et sous-régionaux, le marquage et le traçage, le contrôle du courtage, la gestion et la sécurisation des stocks et le contrôle de la détention par les civils<sup>184</sup>. De même, ayant tiré les leçons de ses interventions dans la sous-région, la CEDEAO s'est dotée d'un mécanisme pour la gestion des conflits en 1999.

---

<sup>182</sup> Ce code de bonne conduite a été signé le 10 décembre 1999 à Lomé au Togo.

<sup>183</sup> Le soutien du PNUD à la CEDEAO s'est fait à travers le programme de coopération et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) qui visait à soutenir les efforts de la CEDEAO dans la mise en œuvre du moratoire. Ce programme sera remplacé en 2004 par le programme de contrôle des armes légères de la CEDEAO (ECOSAP) toujours avec l'appui du PNUD.

<sup>184</sup> Informations recueillies à partir du site du groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), visité le 15 novembre 2009 ; <http://www.grip.org>

**b. Le protocole relatif au mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité**

Le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité a été signé le 10 décembre 1999 à Lomé au Togo. Il crée une architecture globale et élaborée de la sécurité qui couvre des domaines aussi variés que la gestion des conflits, l'assistance humanitaire, la consolidation de la paix ou encore la lutte contre la prolifération des armes légères<sup>185</sup>. Le mécanisme prévoit un système d'alerte précoce avec un centre d'observation et de suivi basé au siège de l'organisation qui est chargé de la collecte des informations et relié à des zones régionales d'observation<sup>186</sup>. Le mécanisme est mis en œuvre par le Conseil de médiation et de sécurité. C'est l'innovation institutionnelle principale du mécanisme. Le Conseil est un organe interétatique qui comprend neuf membres et qui, à bien des égards, rappelle le Conseil de sécurité de l'ONU. Il agit au nom de la conférence des chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO. Selon l'article 7 du protocole, la conférence des chefs d'État délègue « le pouvoir de prendre en son nom des décisions pour la mise en œuvre appropriée du mécanisme ». Trois autres organes sont institués. Il s'agit d'abord de la commission de la défense et de la sécurité qui réunit les États membres de la CEDEAO représentés par les chefs d'états-majors, les responsables des ministères de l'intérieur et les experts des ministères des affaires étrangères, ainsi que les responsables d'autres services en cas de besoin. Il a une mission consultative et à bien des égards aussi cette

---

<sup>185</sup> Cf. les chapitres 6, 8 et 9 du mécanisme relatif à la prévention, à la gestion et aux règlements des conflits, à la paix et à la sécurité.

<sup>186</sup> Il y a quatre zones d'observation et de suivi dans la sous-région établies à Banjul (Gambie), Ouagadougou (Burkina), Monrovia (Libéria) et Cotonou (Bénin). Chaque zone est dotée d'un bureau qui rassemble les données collectées dans chaque État et élabore un rapport qu'il transmet au centre d'observation et de monitoring (OMC) au siège de la CEDEAO à Abuja au Nigéria.

commission rappelle le comité d'état-major de l'ONU<sup>187</sup>. Le deuxième organe institué est le conseil des sages. Il est composé d'une liste de personnalités éminentes qui peuvent être sollicitées pour effectuer des missions de bons offices, de conciliation ou de médiation. La liste de ses membres est approuvée par le conseil de médiation et de sécurité mais c'est le président de la Commission de la CEDEAO qui définit sa composition à qui il rend compte qui à son retour tient informé le conseil des ministres. Enfin, le protocole institutionnalise la force ouest africaine d'interposition (ECOMOG) qui est définie comme « une structure composée de plusieurs modules polyvalents, civils, militaires, en attente dans les pays d'origine et prêts à être déployés dans les meilleurs délais »<sup>188</sup>. Le protocole de Lomé reconnaît aussi le lien intime entre le développement économique et social et la sécurité des peuples. Il se veut ainsi moins protecteur de la souveraineté des États que les anciens protocoles par l'importance qu'il accorde au bon gouvernement, à la protection des droits de la personne et du droit humanitaire<sup>189</sup>. Il consacre aussi une vision plus large de la notion de sécurité qui n'est plus seulement militaire et étatique. Son article 3 insiste sur la gestion rationnelle des ressources naturelles et la protection de l'environnement. En somme, avec ce nouveau système, la CEDEAO peut intervenir dans les conflits de la sous-région pour tout type de conflit tant interne qu'international. Mais dans la pratique que donne tout ce bel édifice juridique?

---

<sup>187</sup> Selon l'article 47, alinéa 2 de la Charte des Nations Unies : « Le comité d'état-major se compose des chefs d'états-majors des membres permanents du Conseil de sécurité ou de leurs représentants. Il convie tout membre des Nations Unies qui n'est pas représenté au Comité d'une façon permanente à s'associer à lui, lorsque la participation de ce membre à ses travaux lui est nécessaire pour la bonne exécution de sa tâche ».

<sup>188</sup> Article 21 du protocole de Lomé de 1999 relatif au mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest.

<sup>189</sup> Il faut aussi ajouter le protocole de Dakar du 21 décembre 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance qui est additionnel au protocole relatif au mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité qui incite les États à la bonne gestion des ressources publiques, l'accession au pouvoir par la voie démocratique. cf. l'Annexe de ce travail le texte intégral de ce protocole.

Sera-t-il dévoyé ou perverti par la politique, car l'on sait par habitude que lorsque la politique entre dans le prétoire le droit y sort par la fenêtre? En est-il de même des actions de la CEDEAO dans le nouveau contexte sécuritaire ?

#### **4.2. Une intervention par la politique**

L'application de ces différents instruments juridiques a montré les lacunes du protocole de non-agression et du protocole d'assistance mutuelle en matière de défense et les limites du système actuel du mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité.

##### **4.2.1. Les lacunes du système ancien, le protocole de non-agression et le protocole d'assistance mutuelle en matière de défense**

La pratique a prouvé les failles et attermolements du système classique, d'où la nécessité de revoir les bases juridiques de ces instruments.

##### **a. Des failles et des attermolements observés**

Soulignons que c'était pour éviter le débordement du conflit dans les pays voisins, en raison des nombreux déplacements de populations et les imbrications du conflit que la CEDEAO avait décidé de mener une véritable opération de maintien de la paix au Libéria au début des années 1990. Cette décision a fortement secoué la cohésion qui a toujours prévalu au sein de l'organisation sous-régionale. D'ailleurs, le Togo s'était retiré du comité de médiation avant même le début des opérations<sup>190</sup>. Quant aux autres États francophones, ils ont considéré que le comité permanent de médiation a ravi à la conférence des chefs d'État et de gouvernement la décision d'envoyer l'ECOMOG au Libéria. Ce qui pose dès lors, le problème de la compétence de la CEDEAO. Cette

---

<sup>190</sup> Le comité de médiation de la CEDEAO comprenait sept pays membres qui étaient : la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo ; cf. aussi Dussey, Robert, *Pour une paix durable en Afrique: Plaidoyer pour une conscience africaine des conflits armés*, Abidjan, Édition Bognini, 2002.

décision vivement critiquée tire sa source du protocole d'assistance mutuelle en matière de défense d'une part et du protocole de non-agression d'autre part que nous avons déjà examiné plus haut. Le protocole d'assistance mutuelle en matière de défense fait interdiction aux États membres de recourir à l'agression, à la subversion et à toute autre forme d'emploi de la force dans les relations entre États membres. Le protocole de non-agression qui organise un système de sécurité collective incite les États à se prêter mutuellement aide et assistance en cas d'agression extérieure. Dans le cas libérien, c'est le premier texte, c'est-à-dire le protocole d'assistance mutuelle en matière de défense qui était le fondement de la décision de la CEDEAO. Ce protocole distingue deux situations, la première concerne un conflit armé entre deux ou plusieurs États membres, la deuxième est relative au conflit interne à un État membre. Le conflit libérien s'inscrit dans cette dernière optique. C'est en se fondant sur les dispositions des articles 4b et 16 de ce protocole<sup>191</sup> que le président Samuel Doe a saisi la conférence des chefs d'État et de gouvernement qui a utilisé la procédure d'urgence pour l'envoi de l'ECOMOG au Libéria. Cependant, l'article 18 du même protocole d'assistance mutuelle en matière de défense stipule qu'il n'y a pas lieu à intervention des forces armées de la CEDEAO si le conflit est purement interne. Dans ce cas, est-ce que la CEDEAO a les moyens de déterminer si le conflit est purement interne ou manipulé de l'extérieur ? La détermination de la subversion est difficile et souvent subjective. L'article 18 a donc créé une ambiguïté au niveau juridique quant aux compétences de la CEDEAO à envoyer des troupes au Libéria. A travers cette action de la CEDEAO se pose le problème de la compétence du comité permanent de médiation qui est un organe subsidiaire créé par la

---

<sup>191</sup> Cf. Mindua, Antoine-Didier, « Intervention armée de la CEDEAO au Libéria : Illégalité ou avancée juridique ? », *revue africaine de droit international comparé*, octobre 1995, p.257-282.

conférence des chefs d'État et de gouvernement. C'est à cette dernière qu'appartenait cette prérogative en vertu de l'article 45 du protocole d'assistance mutuelle en matière de défense. Le comité de médiation n'était donc pas habilité à user du droit de l'organe exécutif de la CEDEAO dans ce cas précisément. Au plan juridique, différentes irrégularités ont donc été notées dans la création de l'ECOMOG ce qui, dès le départ, a enlevé toute légitimité à l'action de la force ouest africaine. Ainsi, le succès d'une opération de maintien de la paix dans la région passe par un renforcement des mécanismes existants.

#### **b. Le renforcement des bases juridiques des mécanismes existants**

Les failles et attermolements observés lors de la mise en œuvre de l'ECOMOG à la faveur des protocoles d'assistance mutuelle et de non-agression de la CEDEAO nous édifient sur les lacunes à combler sur le plan juridique pour rendre plus légitimes les opérations de maintien de la paix qui en découlent. A ce niveau, il est important de souligner que dans le cadre de la CEDEAO, le renforcement du volet de coopération régionale relatif à la paix et à la stabilité est d'actualité, comme en témoigne la déclaration sur la « nécessité d'un environnement politique empreint de paix, de sécurité et de stabilité » adoptée par la conférence des chefs d'État et de gouvernement en 1993<sup>192</sup>. Aussi, si l'ECOMOG a suscité tant de controverses, c'est en raison de la lourdeur de ses procédures. Est-il nécessaire, en cas de crise, de faire appel aux services d'un comité de médiation, eu égard aux lenteurs administratives au sein des organismes de coopération, à déclencher les procédures appropriées. Dans ce cas précis, le comité de médiation, en raison des lacunes juridiques qui ont entaché sa création, a outrepassé sa mission en créant l'ECOMOG, ce

---

<sup>192</sup> Fall, Ibrahima, « De la paix et de la sécurité régionales en Afrique de l'Ouest à la lumière des protocoles de la CEDEAO sur la non-agression et l'assistance mutuelle », *Cahier de l'IDEP*, n°3, 1993, p.52.

qui revenait à l'organe exécutif de la CEDEAO, en l'occurrence la conférence des chefs d'État et de gouvernement. La délimitation des compétences à ce niveau demeure ainsi la caution indispensable de ce genre d'initiatives. L'article 46 relatif à l'intervention des forces armées en cas d'un conflit entretenu de l'extérieur mériterait un amendement en ce qui concerne la détermination de la réalité des actions subversives s'il en existe, car il n'est pas toujours évident, comme nous l'avons déjà souligné, de déterminer l'opportunité d'une intervention dans ce cas précis. Il faudrait plutôt, pour déclencher une opération à la faveur du dispositif de cet article, se cantonner aux dangers d'un conflit qui mettrait en péril la paix dans l'ensemble de la sous-région. Ces lacunes ont certainement amené les responsables de la CEDEAO à renouveler leurs appareillages juridiques avec l'adoption de nouveaux instruments qui sont certes plus élaborés mais moins progressistes.

#### **4.2.2. Les limites du système actuel, le mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité**

L'application du mécanisme du système actuel de sécurité collective montre que les actions de la CEDEAO sont moins improvisées, mais l'efficacité reste limitée.

##### **a. L'effectivité du mécanisme du système actuel**

Le nouveau mécanisme est effectif depuis 1999 et la plupart des institutions prévues par son protocole sont en train d'être mises en place<sup>193</sup>. Il a été appliqué dans le cadre du conflit en Côte d'Ivoire et lors de la dernière crise au Libéria en 2003. En Côte d'Ivoire par exemple, juste après l'éclatement de la rébellion en septembre 2002, les membres de la CEDEAO se réunissent en session extraordinaire et ont lancé aux parties un appel aux

---

<sup>193</sup> Le 22<sup>ème</sup> sommet de la conférence des chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO de 1999 a élu les membres du Conseil de médiation et de sécurité (CMS). Il comprenait le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et le Togo. Les membres du conseil des sages ont aussi été nommés en 2001.

cessez-le feu. Cette action de l'organisation a permis la signature d'un accord de paix entre les belligérants. Les parties acceptent aussi de coopérer avec les dirigeants de la CEDEAO notamment avec l'ECOMOG qui s'est vu confiée une mission de maintien de la paix avec pour mandat :

« De surveiller la cessation des hostilités, faciliter le retour à une vie administrative normale, ainsi que la libre circulation des personnes et des biens, contribuer à la mise en œuvre de l'accord de paix, mettre en œuvre les décisions relatives au désarmement des forces du mouvement rebelle, assurer la sécurité de ces forces dans certaines zones ainsi que celle des observateurs et des agences humanitaires »<sup>194</sup>.

La mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) constituera la première opération militaire entreprise par l'organisation depuis l'entrée en vigueur du mécanisme. Au Libéria, en revanche, l'élection en 1997 de l'ancien chef-rebelle Charles Taylor n'a pas emmené la paix dans le pays et en 2003 la tension est montée avec la réapparition de nouveaux mouvements rebelles qui contesteront la légitimité de son pouvoir<sup>195</sup>. C'est dans ce contexte que le conseil de médiation et de sécurité a nommé un membre du conseil des sages comme médiateur de la CEDEAO chargé de diriger des pourparlers entre les différentes factions libériennes pour parvenir à un accord qui n'a pas tenu longtemps<sup>196</sup>. Finalement, c'est sous la pression de la communauté internationale que le président Charles Taylor décida de quitter le pouvoir, ce qui a permis le déploiement des soldats de la CEDEAO pour apaiser la situation.

---

<sup>194</sup> Communiqué final du sommet de Dakar, 18 décembre 2002.

<sup>195</sup> Il en est ainsi du *Liberian United for Reconciliation and Democracy* (LURD) et du *Movement for Democracy in Liberia* (MODEL) ; cf. International Crisis Group, *Tackling Liberia : The Eye of the Regional Storm*, Dakar, Bruxelles, ICG, Africa Report, n°62, April 30, 2003.

<sup>196</sup> Il s'agit de l'ancien président du Nigéria Abdusalam Abubakar.

**b. Le mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité, un système plus élaboré mais moins progressiste**

Rappelons que c'est en tenant compte des critiques virulentes sur l'illégalité de l'intervention de la CEDEAO au Libéria en 1990 que l'organisation a décidé de se doter d'un cadre légal pour une meilleure acceptabilité de ses interventions. Son implication dans les conflits montre plus de préparation dans le domaine du maintien de la paix. Ainsi au plan sous-régional, la légalité de ses actions est indiscutable au regard du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sur les accords et organismes régionaux. Seulement, l'action de la CEDEAO dans la résolution des conflits reste d'une efficacité limitée, malgré les progrès au plan normatif. Ces limites des résultats se traduisent par l'impossibilité de l'organisation à prévenir les conflits. Concernant par exemple le contrôle de la circulation des armes légères, les États membres traînent les pieds pour mettre en place les commissions nationales. Aussi dans ces efforts, la CEDEAO essaie de ménager la souveraineté des États en misant sur la coopération, la négociation et la médiation. Pourtant, l'arsenal juridique dont il dispose lui permet désormais d'aller au-delà du maintien de la paix pour faire de l'imposition de la paix si cela est nécessaire. Mais elle n'a pas encore utilisé de cette possibilité.

## **Conclusion**

Ce chapitre de mise en contexte sur la CEDEAO dans le nouveau contexte sécuritaire en Afrique de l'Ouest a voulu montrer que les conflits actuels tirent leur source dans le passé notamment avec la colonisation. A l'indépendance, les nouveaux dirigeants africains ont préféré le statu quo plutôt que le chamboulement de l'ordre établi en important le modèle de l'État-nation à l'occidental qui n'a pas de réalité sociologique. Mais c'était dans un souci de maintenir le parti unique. Toutefois, lorsque l'État frappé de plein fouet par la conjoncture économique a dû céder devant les institutions financières internationales dans les années 1980 aux conditionnalités de l'ajustement structurel, il perdit sa capacité de distributeur du bonheur public et commença à être contesté. En Côte d'Ivoire par exemple, le décès du président Félix Houphouët Boigny a été le détonateur de la crise actuelle. Mais au fond, le malaise ivoirien trouve ses racines dans les limites des capacités de redistribution de l'État qui a poussé les « conjoncturés » à se replier derrière des identités primaires comme l'ethnicité. C'est dans ce contexte que le concept d'*ivoirité* fera son apparition dans le débat public. La CEDEAO agira dans ces conflits en utilisant deux leviers, le droit et la politique. Par le droit, elle a adopté un certain nombre de mécanismes juridiques pour prévenir ces crises. Par la politique, elle essaiera d'intervenir militairement pour gérer ces conflits, dont les derniers en date sont ceux du cas ivoirien et libérien. Ainsi la question qui mérite d'être posée est de savoir si la CEDEAO a les capacités de gérer les crises dans sa région? Mais essayons d'abord dans le chapitre suivant de faire état des théories qui vont inspirer notre réflexion.

---

## **CHAPITRE II**

# **TENTATIVE DE CONSTRUCTION THÉORIQUE D'UN RÉPERTOIRE DE LÉGITIMATION**

---

Dans ce chapitre théorique nous mettrons l'accent sur les théories les plus pertinentes en Relations internationales qui peuvent nous aider à éclairer notre question de recherche, qui rappelons-le vise à comprendre et à expliquer les difficultés de la CEDEAO en matière de gestion des conflits en Côte d'Ivoire et ailleurs.

Rappelons-le encore que l'objet de la thèse n'est pas d'inventer un nouveau cadre théorique. La thèse vise plutôt à évaluer les analyses qui pourraient être développées à partir des différentes approches théoriques. Elle est construite en forme de cercles concentriques où chaque approche suivante tente de combler les lacunes de l'approche précédente. Les approches réalistes et marxistes critiquent les fonctionnalistes à cause de leur naïveté de penser gommer la politique par une gestion technocratique. Les deux approches (réaliste et marxiste) seront critiquées par les auteurs de l'approche de la gouvernance à paliers multiples en les accusant de ne tenir compte que de l'État dans leurs analyses.

Nous aborderons d'abord, les théories fonctionnalistes sur les organisations internationales et leurs processus d'apprentissages dans le domaine du maintien de la paix (section 1); nous montrerons aussi avec une perspective réaliste les jeux de puissances et les tentatives de déstabilisations croisées entre États membres (section 2), de même avec les approches marxistes, nous verrons que les ingérences des puissances étrangères peuvent être des obstacles aux efforts de la CEDEAO (section3). Toutefois, derrière ces difficultés, le modèle de la gouvernance à paliers multiples peut nous permettre d'expliquer des éléments de notre cas d'études que les réalistes n'avaient pas prévu

comme les organisations non gouvernementales par exemple (section 4). Voyons donc les fonctionnalistes et leurs définitions des organisations internationales et de leurs processus d'apprentissage dans un premier temps; puis les réalistes qui expliquent les difficultés de la CEDEAO en termes de jeux de puissance et le modèle de la gouvernance à paliers multiples qui introduit des nouveautés pertinentes pour notre cas d'étude non pris en compte par les réalistes.

### **Section1. La CEDEAO et les théories fonctionnalistes**

Plusieurs théories en Relations internationales tentent d'expliquer le phénomène des organisations internationales<sup>197</sup>. Seulement, ce sont les libéraux qui ont expliqué pour la première fois le phénomène. Des libéraux, nous retiendrons surtout les théories fonctionnalistes. Mais pour commencer posons-nous une question de base, celle de la définition de tout concept dès le départ. Quelle signification peut-on donner au concept d'organisation internationale ?

D'après Marie-Claude Smouts :

« Deux définitions proposées par la sociologie résument les éléments principaux de toute organisation, qu'elle soit interne ou internationale, l'une renvoie à un ensemble structuré de participants coordonnant leurs ressources en vue d'atteindre des objectifs ; l'autre fait référence à une unité de coordination ayant des frontières identifiables et fonctionnant de façon relativement continue, en vue d'atteindre un objectif ou un ensemble d'objectifs partagés par les membres participants »<sup>198</sup>.

Plus concrètement, selon Michel Virally, une organisation internationale est « ... une association d'États, établie par accord entre ses membres et dotée d'un appareil permanent

---

<sup>197</sup> Pour les réalistes par exemple, les organisations internationales sont des sujets dérivés des États et en tant que telles sujettes en tout temps au bon vouloir de ceux-ci. Pour les constructivistes en revanche, les organisations internationales sont des entités autonomes par rapport aux États membres. Elles constituent des lieux de socialisation de ces derniers par l'institutionnalisation des normes. Elles peuvent donc modifier le comportement des États. Cf. Dufault, Évelyne ; Lacasse, Jean-François, « Organisation internationale », dans Macleod, Alex ; Dufault, Évelyne; Dufour, F, Guillaume (dir.), *Relations internationales. Théories et concepts*, Outremont, Athéna, 2004, p.161.

<sup>198</sup> Smouts, Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995, p.12.

d'organes assurant leur coopération dans la poursuite des objectifs d'intérêt commun qui les ont déterminés à s'associer »<sup>199</sup>. Ainsi, à travers cette définition on peut dire qu'on est en présence d'une organisation internationale, s'il y a plus de deux États qui en sont membres et qui poursuivent un intérêt commun. Mais il faut aussi une structure permanente comme un secrétariat pour la distinguer d'une conférence diplomatique qui elle est temporaire. Son existence découle d'un acte constitutif qui peut prendre plusieurs appellations (traité, convention, charte, acte constitutif, etc.). La CEDEAO rentre parfaitement dans cette définition. C'est une institution qui est composée de quinze États membres qui poursuivent un intérêt commun, la réalisation de l'intégration économique des pays membres. Elle est dotée d'une structure permanente en l'occurrence le Secrétariat devenu la Commission et qui a son siège à Abuja au Nigéria. Son acte constitutif est un traité qui a été signé le 28 mai 1975 à Lagos au Nigéria et révisé à Cotonou au Bénin le 24 juillet 1993. Mais que nous disent les fonctionnalistes justement sur les organisations internationales et leurs processus d'apprentissage? Jusqu'à quel point cette théorie est-elle applicable à la CEDEAO?

### **1.1. Les fonctionnalistes et le phénomène des organisations internationales, quelle explication ?**

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, il serait intéressant d'évaluer la contribution des fonctionnalistes dans cette thèse car ils voyaient les organisations internationales comme un moyen de réduire l'anarchie du système international. Donc nous pensons qu'il peut être pertinent de se pencher sur leurs enseignements qui peuvent nous être utiles pour notre objet de recherche à savoir la CEDEAO qui elle-même se définit comme une organisation internationale. En effet, l'approche fonctionnaliste en

---

<sup>199</sup> Virally, Michel, *L'organisation mondiale*, Paris, Armand Colin, 1972, p.26.

Relations internationales est associée surtout à David Mitrany, ce diplomate britannique et universitaire d'origine roumaine. Il part de l'écart grandissant qu'il constate entre d'un côté l'interdépendance croissante du monde des échanges de toutes sortes rendues possibles par les progrès scientifiques et de l'autre la division persistante du monde politique en une multitude de souverainetés étatiques. Il en déduit que la principale tâche qui incombe aux hommes d'État est « non pas de maintenir les nations pacifiquement séparées les unes des autres, mais de contribuer à les unir activement les unes aux autres » seule façon à ses yeux de pacifier les relations internationales anarchiques<sup>200</sup>. Mais dans sa conception, il ne s'agit ni d'une union d'États ni d'une fédération mais une sorte d'arrangements fonctionnels. En effet, comme le souligne Chadwick F. Alger :

« Le fonctionnalisme repose sur une série d'hypothèses relatives aux causes de la guerre et de la paix : les déséquilibres sociaux et économiques sont les causes fondamentales de la guerre ; et le bien-être économique et social est la condition préalable de la paix. Il suppose en outre que le système État-nation ne peut faire face aux problèmes socio-économiques fondamentaux parce que la société dans son ensemble est divisée arbitrairement en unités fondées sur le territoire et non pas sur les problèmes à résoudre »<sup>201</sup>.

Et selon l'auteur, c'est ce qui amène David Mitrany à suggérer que les institutions reposant sur la fonction, et non sur le territoire, sont celles qui conviendraient pour résoudre les problèmes socio-économiques fondamentaux. En effet, une organisation fonctionnelle a le mérite de s'appuyer sur l'interdépendance existante qui est tout à fait susceptible « de rendre les changements de frontières superflues en rendant celles-ci sans raison d'être du seul fait du développement continu d'activités et d'intérêts communs

---

<sup>200</sup> Mitrany, David, *A Working Peace System*, Chicago, Quadrangle Books, 1966, p.15.

<sup>201</sup> Alger, Chadwick, F, « L'organisation internationale vue sous l'angle du fonctionnalisme et de l'intégration », dans Abi-Saab, Georges (dir.), *Le concept d'organisation internationale*, Paris, UNESCO, 1980, p.135.

transfrontaliers »<sup>202</sup>. D'après Mitrany en effet, les besoins humains sont à la base de toutes les relations sociales : « ... et si les gens applaudissent aux déclarations de droits, ils n'en appellent pas moins d'abord à la satisfaction de leurs besoins »<sup>203</sup>. Étant donné que « de nombreux besoins traversent les frontières »<sup>204</sup>, pour rapprocher les nations, il suffit donc de mettre sur pied des organisations internationales techniques, qui telles que l'Union Postale Universelle (UPU) ou le Bureau International du Travail (BIT) sont acceptées par les États parce qu'elles remplissent des fonctions de bien être sans empiéter sur la souveraineté des États. Fondées donc sur les besoins universels politiquement neutres, s'occupant de dossiers sociaux qui unissent, plutôt que d'enjeux politiques qui divisent, de telles agences finissent par pacifier les relations internationales, non pas en gelant les relations de puissance comme se proposent de le faire la Société des Nations (SDN) et l'Organisation des Nations Unies (ONU), mais en assurant la « sécurité sociale » plutôt que la « sécurité militaire »<sup>205</sup>. Au fur et à mesure que les individus se rendent compte que leurs besoins en matière de transport, de communication, d'échanges sont mieux assurés par ces organisations internationales que par les États dont ils sont des dérivés, ils déplacent leurs attentes des États vers ces organisations dont ils constatent les bienfaits avec pour conséquence une lente érosion des nationalismes et l'avènement progressif d'une « communauté mondiale pacifique » en lieu et place des vieilles oppositions politiques et des rivalités de puissances<sup>206</sup>.

---

<sup>202</sup> Mitrany, David, *A Working Peace System*, op., cit., p.62.

<sup>203</sup> Ibid., p.56.

<sup>204</sup> Cf. Mitrany, David, "The Functional Approach to International Organization", dans David Mitrany, *A Working Peace System*, op., cit., p.149-166.

<sup>205</sup> Mitrany, David, *A Working Peace System*, op., cit., p.15.

<sup>206</sup> Ibid., p.18.

Ernst Haas quant à lui, récupère les écrits de David Mitrany et l'applique au cas européen. En effet, selon Haas : « les buts économiques convergents imbriqués dans la vie bureaucratique, pluraliste et industrielle de l'Europe moderne expliquent davantage l'élan décisif de l'intégration européenne que les slogans »<sup>207</sup>. Par opposition à Mitrany toutefois, il s'intéresse à l'intégration économique où il voit une première étape vers l'intégration politique. En revanche, ce qui rapproche David Mitrany et Ernst Haas, c'est leur croyance commune au contournement possible des enjeux politiques par l'intermédiaire d'une gouvernance technique des enjeux non politiques confiés à des gestionnaires. Seulement, alors que la vision technocratique de Mitrany cherche à remplacer les autorités politiques basées sur un territoire par des autorités fonctionnelles, Haas lui ne désespère pas de voir ces autorités fonctionnelles fusionner en une autorité acquérant une assise territoriale sans laquelle il ne saurait y avoir de gouvernement légitime. De même, John Burton fonde son espoir en un monde pacifié sur l'augmentation des transactions sociétales. Il estime en effet, que les conflits sont moins probables au sein d'un groupe - qu'il s'agisse d'une famille ou d'une nation - qui est bien intégré. Comme David Mitrany, il est confiant dans la capacité des organisations internationales fonctionnelles à éroder les nationalismes à l'origine des guerres. Burton souligne :

« Nous devons nous attendre à des alliances de plus en plus faibles et de moins en moins significatives, à des organisations internationales fonctionnelles de plus en plus importantes, à des différences idéologiques de plus en plus atténuées sous la pression des demandes communes universelles adressées aux États par les acteurs sociaux »<sup>208</sup>.

---

<sup>207</sup> Citation de Haas tirée dans M.E. de Bussy, H. Delorme et F. de la Serre, « Approches théoriques de l'intégration européenne », *revue française de science politique*, vol .21, n°3, juin 1971, p.615 et suiv.

<sup>208</sup> Burton, John, *World Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, p.29 et suiv.

Essayons maintenant d'analyser les processus d'apprentissage des organisations internationales dans le domaine du maintien de la paix.

### **1.2. Les fonctionnalistes et les processus d'apprentissage des organisations internationales en matière de maintien de la paix**

Les organisations internationales ont été créées pour remplir en quelque sorte des missions de services publics internationaux. Il est alors concevable de savoir si elles font des apprentissages à travers leurs différentes interventions pour tirer des leçons des erreurs et manquements du passé afin d'améliorer les résultats à l'avenir. Mais il est aussi important d'étudier et d'analyser les impacts de l'apprentissage des organisations internationales dans le domaine du maintien de la paix sur la politique mondiale. On peut donc voir l'apprentissage comme une évolution des normes à l'intérieur de l'organisation internationale d'une part et d'autre part, l'apprentissage comme enseignement pour la politique globale.

- **L'apprentissage comme évolution des normes à l'intérieur de l'organisation internationale**

Dans cette partie nous allons évoquer la question de l'apprentissage à travers la littérature sur le maintien de la paix. Justement Ernst Haas définit l'apprentissage comme:

*“The process by which consensual knowledge is used to specify causal relationships in new ways so that the result affects the content of public policy. Learning in and by an international organization implies that the organization’s members are induced to question earlier beliefs about the appropriateness of ends of action and to think about the selection of new ones, to ‘revalue’ themselves. As this happens, international institutions are being used to cope with problems never before experienced. And as the members of the organization go through the learning process, it is likely that they will arrive at a common understanding of what causes the particular problems of concern”*<sup>209</sup>.

Ce modèle d’Ernst Haas nous paraît non moins intéressant dans le processus d’apprentissage de la CEDEAO. Car après trois interventions au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau et face à la recrudescence des conflits qui minent les pays membres les uns après les autres, l’organisation s’est résolue à tirer le bilan de ses actions et à décider d’avoir une approche plus holistique qui intègre à la fois la gestion des conflits mais aussi leur prévention et la consolidation de la paix dans le long terme. D’où l’adoption du protocole de 1999 portant mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité<sup>210</sup>. Ernst Haas justement élabore trois possibilités de changement des organisations internationales. Le tableau suivant explique ce modèle :

---

<sup>209</sup> Haas, Ernst, *When Knowledge Is Power. Three Models of Change in International Organizations*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 1990, p.23-24.

<sup>210</sup> Cf. par exemple Finnemore, Martha, “International Organizations as Teachers of Norms: The United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization and Science Policy”, *International Organization*, vol. 47, n°4, 1993, p.565-597.

**Tableau 2. Three Models of Organizational Change : A Descriptive Code**

Characteristic	Incremental growth	Turbulent nongrowth	Managed interdependence
Ideology	Liberalism, dependency, or eccholism	All ideologies present	Contending ideologies reduced to two; compromise between the two
Representation	Qualified by state attribute; friendly NGOs may represent	Equality; all NGOs may represent	Qualified by state attribute; major ideological advocates included; friendly NGOs may represent
Secretariat autonomy	Civil service criteria with partial penetration	Totally penetrated; civil service criteria weakened	Partial penetration
Status of experts	Instructed by governments	All types present; none predominates	Epistemic communities favored
Source of revenue	All types	All types unstable; demand for more taxation	Voluntary contributions and capital subscriptions favored
Administration	All types	Direct administration increases in emergencies; indirect in general	All types; shared administration increases
Monitoring compliance	All types	All types used inconsistently	Increased consultations, reporting, sanctions
Voting	Qualified majority and unanimity	Simple majority, leading to consensus	Consensus
Budgeting	Disjointed incrementalism; some logrolling	Disjointed incrementalism, more logrolling; demand for program budgeting	Program budgeting; some planning
Personnel recruitment	Merit	Nationality quotas; exile staffing	Merit with some quotas
Role of NGOs	All types	All types; used more extensively	Increase of use for consultation, analysis, planning
Leadership	Subject to dominant coalition	Self-effacing; reactive	Crisis management

Source. Haas, Ernst, *When Knowledge is Power, Three Models of Change in International Organizations*, Berkeley, University of California Press, 1990, p.94.

Aussi les programmes de réformes des appareils militaires visent à insérer l’Afrique dans un certain ordre global, c’est-à-dire pour reprendre les termes de Stephen Gill, le nouveau constitutionalisme pour la sécurité et le déploiement du capital globalisé<sup>211</sup>. Ainsi, comme le souligne Roland Paris, le maintien de la paix ne découle pas simplement d’un calcul à propos de ce qui a marché ou pas, mais aussi pour persuader que les normes globales légitiment certains types de politiques et délégitiment d’autres<sup>212</sup>. Et cela transparaît dans la pratique des organisations internationales impliquées dans le maintien de la paix qui tentent d’imprimer leurs idéologies à l’opération. Comme par exemple que la démocratisation et la libéralisation rapide sont les chemins qui mènent vers la paix. Or d’autres stratégies sur le long terme peuvent parfois être plus efficaces mais écartées parce que normativement inacceptables. Dans le cas de la Côte d’Ivoire par exemple, la position de la CEDEAO, de l’ONU et de la communauté internationale, c’est l’organisation des élections sans s’attaquer aux questions de fond comme l’identité, la question de la citoyenneté et l’accès à la terre parce que ces questionnements sont normativement inacceptables. Pourtant la mise en place d’une vraie transition consensuelle, une sorte de forum national où les citoyens se parlent, vident leur cœur par une sorte de thérapie collective aurait permis d’aller vers une paix plus durable. Mais l’apprentissage peut aussi avoir des impacts sur la politique globale.

- **L’apprentissage comme enseignement pour la politique globale**

Pendant longtemps la littérature sur le maintien de la paix a été consacrée largement à élaborer des modèles pour une meilleure conduite des opérations de maintien de la paix

---

<sup>211</sup> Cf. Gill, Stephen, “Constitutionalizing Capital: EMU and Disciplinary Neo-Liberalism”, dans Bieler, A; Morton, A, D, *Social Forces in the Making of the New Europe. The Restructuring of European Social Relations in the Global Political Economy*, London, Palgrave, p. 47-69.

<sup>212</sup> Cf. Paris, Roland, “Peacekeeping and the Constraints of Global Culture”, *European Journal of International Relations*, vol.9, n°3, 2003, p.441-473.

que de bâtir des ponts avec les grands courants théoriques de la discipline et des autres sciences sociales. Et à ce niveau, les fonctionnalistes ne sont pas les seuls à proposer des éclairages théoriques sur le sujet. William Durch par exemple, dans un ouvrage collectif, procède à une analyse comparée des missions de paix en fonction, de leurs origines, de leurs mandats, de leurs financements et de leur mise en œuvre<sup>213</sup>. Son souci premier était d'identifier les conditions explicatives du succès ou de l'échec d'une mission que de voir les liens entre ces opérations et les grandes théories des Relations internationales. De Paul Diehl aussi dans son ouvrage consacré au maintien de la paix décrit les origines, les principes et les possibilités de ces missions que de les lier ou de les expliquer par rapport aux Relations internationales<sup>214</sup>. C'est ainsi que Roland Paris souligne:

*“The academic literature on peace operations, in other words, does not lack theory. What is missing from this literature, rather, is a serious effort to engage the central theoretical debates of IR. To date, most studies of peace operations have focused on the design, conduct, and outcome of the operations, while paying relatively little attention to the broader implications of peace missions for our understanding of international politics”*<sup>215</sup>.

C'est la raison pour laquelle d'autres auteurs ont essayé d'aller plus loin dans les explications. Selon William Zartman par exemple, les missions de paix n'ont de chance de réussir que si les parties en conflit arrivent à la conclusion qu'elles ne peuvent pas obtenir par les armes les objectifs de leurs revendications<sup>216</sup>. En revanche, selon Fen Osler Hampson, c'est le degré d'engagement et les ressources à la disposition des tierces

---

<sup>213</sup> Cf. Durch, William (dir.), *The Evolution of UN Peacekeeping: Case Studies and Comparative Analysis*, New York, St. Martin's Press, 1993, 509p; cf. aussi Keith Krause; Williams, Michael, C (dir.), *Critical Security Studies: Concepts and Cases*, London, New York, Routledge, 2003, 379p.

<sup>214</sup> Cf. Diehl, Paul, *International Peacekeeping*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, c1993, 211p.

<sup>215</sup> Paris, Roland, “Broadening the Study of Peace Operations”, *International Studies Review*, n°2, autumn, 2000, p.29; cf. aussi Paris, Roland, “Peace Building and the Limits of Liberal Internationalism”, *International Security*, vol.22, n°2, fall 1997, p.54-89.

<sup>216</sup> Cf. Zartman, William, *Ripe for Resolution: Conflict and Intervention in Africa*, Oxford, Oxford University Press, 1989, 302p.

parties qui interviennent dans un conflit qui expliquent le succès ou l'échec de leur action<sup>217</sup>. Ces approches intéressantes et théoriques s'inscrivent dans une perspective libérale qui a le plus expliqué les missions de paix. Mais il y en a d'autres. William Robinson par exemple, utilise dans son étude sur les interventions au Nicaragua et en Haïti l'approche néo-gramscienne pour montrer l'insertion de ces pays dans la structure globale et inégalitaire de la politique et de l'économie internationale<sup>218</sup>. David Campbell dans son étude sur la Bosnie, en utilisant une approche postmoderne montre comment, les stratégies de règlement du conflit, qui ont privilégié les solutions extrêmes comme la séparation, ont cristallisé les identités<sup>219</sup>. Mais les réalistes ont aussi produit des analyses assez intéressantes dans la réflexion sur les opérations de paix. En effet, les auteurs réalistes demeurent sceptiques sur les opérations de maintien de la paix et doutent de la capacité de l'ONU à effacer les rapports de puissances. Pour des auteurs comme Mark Zacher ou Mats Berdal, les missions de paix contribuent à renforcer la souveraineté plus qu'à restaurer la paix<sup>220</sup>. Berdal souligne par exemple:

*“By the standards of the post-Cold War period, the amount of bad blood and ill-feeling generated by the Council divisions and intramural politics over Iraq was unprecedented. As the continuing tensions, above all between France and US, make clear, this is bound to affect the workings of the Council for the foreseeable. The proposition, however, that, by implication, the UN is now irreparably damaged, is far less obvious”*<sup>221</sup>.

---

<sup>217</sup> Cf. Hampson, Fen, Osler, *Nurturing Peace: Why Peace Settlements Succeed or Fail*, Washington, D.C., United States Institute of Peace Press, 1996; cf. aussi Reychler, Luc, *Democracy Peace Building and Conflict Prevention: The Devil is in the Transition*, Leuven, Leuven University Press, 1999, 176p.

<sup>218</sup> Robinson, William, “A Case Study of Globalisation Processes in the Third World: A Transnational Agenda in Nicaragua”, *Global Society*, vol.11, n°1, 1997, p. 61-91.

<sup>219</sup> Cf. Campbell, David, *National Deconstruction: Violence, Identity, and Justice in Bosnia*, Minneapolis, University of Minnesota Press, c1998, 304p.

<sup>220</sup> Cf. Zacher, Mark, “United Nations: Global Regimes and the UN System”, UBC, *Working Paper*, n°23, 31p.

<sup>221</sup> Berdal, Mats, “The UN Security Council: Ineffective but Indispensable”, *Survival*, n°45, summer, 2003, p.8.

D'autres auteurs comme Kalevi Holsti ou Charles Krauthammer soulignent les contradictions que soulèvent les missions de paix. Holsti note par exemple : « les exigences d'impartialité, de secours humanitaire efficace et de rétablissement coercitif de la paix sont incompatibles. Les Nations Unies vacillent au travers de ces objectifs, parfois avec succès, mais plus souvent d'une manière qui sape sa crédibilité et ses appuis auprès du public »<sup>222</sup>. Pour Krauthammer, cette contradiction dans les termes de guerre humanitaire donne bonne conscience mais est illusoire. En effet, « la guerre humanitaire n'a aucun avenir puisqu'elle signifie des méthodes irréconciliables : la guerre immaculée »<sup>223</sup>. Enfin, Edward Luttwak pour sa part estime que les interventions trop rapides peuvent aggraver les souffrances des populations car « la paix n'est durable que si la guerre a véritablement terminé »<sup>224</sup>. Cette vision réaliste un peu provocatrice semble plus proche de la réalité du maintien de la paix en Afrique au moins où l'ONU déploie la plupart de ses troupes actuellement. En effet, en Somalie par exemple, l'ONU est intervenue sans que le conflit ne soit stabilisé, et la conséquence c'est que ce pays est dans le chaos depuis presque deux décennies. Il s'y ajoute une pluralité des acteurs qui travaillent souvent en vase clos. En revanche, selon Alex Bellamy, beaucoup a été dit et écrit sur les expériences, les faiblesses et les capacités des opérations de paix mais peu de réflexions ont été menées sur les enseignements qu'on peut tirer de ces opérations pour la politique globale<sup>225</sup>. Il cherche alors à rétablir cet équilibre en divisant les approches entre les westphaliens et les post-westphaliens. Pour les premiers, la paix et la stabilité peuvent

---

<sup>222</sup> Holsti, Kalevi, *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p.197.

<sup>223</sup> Krauthammer, Charles, "The Short, Unhappy Life of Humanitarian War", *The National Interest*, n°57, autumn, 1999, p.7.

<sup>224</sup> Luttwak, Edward, « Donnons une chance à la guerre! », *revue internationale et stratégique*, n°36, hiver 2000, p.37.

<sup>225</sup> Cf. Bellamy, Alex, "The 'Next Stage' in Peace Operations Theory", *International Peacekeeping*, vol.11, n°1, 2004, p.17-38;

être instaurées en créant des institutions et des espaces pour l'État qui va résoudre les différences sur la base du consentement. Ainsi, pour les westphaliens, ce qui se passe à l'intérieur des États n'intéresse pas le maintien de la paix sauf si l'État en question demande de l'aide. Par contre, pour les tenants de l'approche post-westphalienne, la souveraineté westphalienne est dépassée, la communauté internationale peut et parfois doit intervenir dans les conflits internes si cela est nécessaire pour aider à reconstruire des sociétés dévastées par la guerre, s'il le faut en ayant recours à l'usage de la force. Cette vision postule des missions de maintien de la paix pour bâtir des États avec des démocraties de types libérales. Par ailleurs, pour Stephen Krasner et Robert Keohane, la notion de souveraineté westphalienne doit être réaménagée dans le cadre du maintien de la paix surtout pour des États fragiles qui sortent d'un conflit. Pour Krasner par exemple, la souveraineté doit être divisée pour sécuriser une gouvernance domestique défailante pour un pays sous occupation. Il parle de "*shared sovereignty*", qui est une sorte d'arrangement entre acteurs internes et acteurs internationaux, nécessaire le temps de rétablir l'ordre local. Il distingue quatre types de souveraineté, à savoir : la « souveraineté domestique » qui est assurée par l'État; la « souveraineté interdépendante » qui est la capacité de l'État de surveiller les mouvements à ses frontières; la « souveraineté internationale » qui traduit la reconnaissance des autres États; et enfin, la « souveraineté westphalienne » qui traduit l'exclusion des autorités externes dans les processus décisionnels<sup>226</sup>. D'après Keohane, un pays qui sort d'un conflit ne doit pas pouvoir aspirer à ces quatre variantes de la souveraineté dans le sens absolu. Dans ce cadre la

---

<sup>226</sup> Cf. Krasner, Stephen, "Shared Sovereignty: New Institutions for Collapsed and Failed States", *International Security*, vol.29, n°2, 2004, p.85-120.

souveraineté doit être partagée avec des acteurs supranationaux<sup>227</sup>. Ce modèle d'apprentissage de limitation et d'exercice partagé de la souveraineté a été testé et observé pour la première fois en Afrique dans le cas du conflit en Côte d'Ivoire. En effet, le groupe de travail international (GTI) a été créé le 6 octobre 2005 à Addis Abéba lors de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine et avalisé par le Conseil de sécurité des Nations Unies par la résolution 1633. Il avait pour mission d'évaluer et de suivre la transition en Côte d'Ivoire et d'apporter au gouvernement ivoirien l'assistance nécessaire à la poursuite du processus de paix et à la tenue des élections. Il était placé sous la coprésidence du ministre nigérian des affaires étrangères, représentant le président de l'Union Africaine, et du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies. Ce groupe rassemblait en outre des représentants de la CEDEAO et de l'Union Africaine, du Bénin, du Ghana, de la Guinée, du Niger, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Union Européenne, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Banque Mondiale et du FMI<sup>228</sup>.

Toutefois, la théorie fonctionnaliste ne permet que d'expliquer une facette de la réalité. Dans ces lignes qui vont suivre nous essayerons d'en identifier les limites et de voir jusqu'à quel point on peut l'appliquer à la CEDEAO.

---

<sup>227</sup> Cf. Keohane, Robert, "Political Authority after Intervention: Gradations of Sovereignty", dans Holzgrefe, J, L; Keohane, Robert (dir.), *Humanitarian Intervention: Ethical, Legal and Political Dilemmas*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p.275-298.

<sup>228</sup> International Crisis Group, « Côte d'Ivoire, les demi-mesures ne suffiront pas », *Briefing Afrique de Crisis Group*, n°33, 12 octobre 2005, p.6; cf. aussi Kouamono, Théophile, *La recolonisation de l'Afrique. Le cas de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Les Éditions Le Courrier d'Abidjan, 2007, p.138.

### **1.3. L'application de la théorie fonctionnaliste à la CEDEAO et ses limites**

Le postulat fonctionnaliste repose sur l'idée que les fonctionnaires internationaux ont la science infuse et qu'ils vont gérer les problèmes de façon neutre et désintéressée. En procédant ainsi, les fonctionnalistes évacuent le politique. David Mitrany affirmait lui-même que « la méthode fonctionnaliste traverse les divisions politiques, idéologiques, géographiques et raciales existantes sans en créer de nouvelles »<sup>229</sup> et Ernst Haas affirmait que « l'automatisme du passage de l'intégration économique à l'unification politique, postule la supériorité des décisions économiques limitées sur les choix politiques cruciaux »<sup>230</sup>.

Appliquée à la CEDEAO, la théorie fonctionnaliste peut être pertinente jusqu'à un certain point. En effet, à ses débuts, la CEDEAO avait pour mission de réaliser l'intégration des économies de ses États membres, donc une vocation technique sans prétention politique. Elle a à ce niveau essayé d'adopter des mesures tarifaires et douanières pour faciliter la liberté du commerce et la libre circulation des personnes par exemple<sup>231</sup>. Mais en s'occupant de la gestion des questions sécuritaires, la CEDEAO s'aventure sur un terrain politique. Ce que les fonctionnalistes n'avaient pas prévu. En

---

<sup>229</sup> Cf. Mitrany, David, "The Functional Approach to International Organization", dans David Mitrany, *A Working Peace System*, op., cit., p.149-166.

<sup>230</sup> Haas, Ernst, *The Uniting of Europe. Political, Social and Economic Forces. 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 2<sup>nd</sup> édition 1968, p.23.

<sup>231</sup> A l'image de l'Union Européenne, la CEDEAO a adopté le principe du passeport communautaire qui permet aux ressortissants de la Communauté de voyager sans entrave dans les différents pays membres, parfois même juste avec une pièce d'identité. Mais de nombreux obstacles freinent encore la libre circulation des biens et des personnes, comme les contrôles douaniers systématiques aux postes frontalières pour soutirer de l'argent aux passagers, l'égoïsme économique d'États relativement plus nantis qui ne veulent pas ouvrir leur frontière, le zèle parfois des agents publics chargés de l'application de la loi. Personnellement, je peux en témoigner. En effet, pendant mes enquêtes de terrain, la police libérienne de l'aéroport Roberfield à Monrovia m'avait exigé de payer 40 dollars américains parce que j'avais violé la loi libérienne pour avoir séjourné deux mois au Libéria alors qu'il avait mis un cachet d'un mois sur mon passeport. Lorsque je leur ai rappelé que j'avais un passeport CEDEAO et que d'après les textes communautaires un ressortissant d'un État membre pouvait aller dans tout pays membre de la CEDEAO et y séjourner pendant 90 jours sans titre de séjour, ils me répondaient que la CEDEAO c'est dans les bureaux, ici c'est nous qui décidons.

effet, en décidant d'intervenir militairement au Libéria pour la première fois en 1990, elle s'immisce dans la résolution de questions hautement politiques. Et à ce niveau, ce sont les intérêts des États qui entrent en jeu et peuvent être en conflit et en contradiction avec les approches et les orientations de l'organisation. Ainsi, ces conflits d'intérêt ont montré les premières frictions de l'organisation entre les pays francophones et les pays anglophones dont le chef de file était le Nigéria. Et de là transparaît un phénomène que les réalistes avaient souligné à savoir la présence d'un hégémon dans un contexte de recherche de puissance. En procédant ainsi, la CEDEAO empiète sur la souveraineté des États que ces derniers ne sont prêts à la concéder. C'est la raison pour laquelle un auteur comme Stanley Hoffmann reproche aux fonctionnalistes de surestimer aussi bien le poids de l'action revendicative des groupes d'intérêts sociétaux au niveau supranational que l'impact d'une socialisation des technocrates au sein des arènes centrales de prise de décision<sup>232</sup>. Par ailleurs, le choix de traiter certaines questions comme des questions techniques est elle-même une décision politique. Aussi à force de se focaliser sur les processus endogènes, les fonctionnalistes oublient le contexte international. En Afrique de l'Ouest par exemple, les États membres de la CEDEAO et parties prenantes à l'intégration sont au-delà des relations qu'ils entretiennent entre eux, situés dans un système international dont ils ne peuvent ni s'échapper, ni se soustraire. Ainsi, ces États ne se font pas la même idée, ni la place que la CEDEAO pourrait jouer au sein de ce système. Lorsque l'organisation était intervenue au Libéria pour la première fois, certains États notamment francophones avaient estimé que la CEDEAO avait outrepassé ses pouvoirs et que cela pouvait constituer un précédent dangereux pour leur propre intérêt

---

<sup>232</sup> Hoffmann, Stanley, "Obstinate or Obsolete? The Fate of the Nation-State and the Case of Western Europe", dans Hoffmann, Stanley, *The European Sisyphus. Essays on Europe 1964-1994*, Boulder, Westview, 1995, p.71-106.

de survie et de sécurité comme État ; d'autres États notamment anglophones estimaient que l'intervention militaire de la CEDEAO étaient non seulement légitime mais souhaitable car ayant pour mission de réaliser l'intégration économique de ses membres, celle-ci ne peut se faire sans la stabilité politique. Au fond, derrière ces tensions se profilent la question de la souveraineté des États car là où les intérêts vitaux sont en jeu, ces derniers généralement préfèrent les certitudes autocontrôlées de l'indépendance nationale aux incertitudes non contrôlées de la supranationalité<sup>233</sup>. Donc on retourne chez Stanley Hoffmann à la traditionnelle distinction entre "*High Politics*" et "*Low Politics*". Selon ce chercheur, ce sont toujours les États qui restent maîtres du processus d'intégration, qui n'a donc rien d'automatique, ni ne dépend de la seule convergence d'élites technocratiques<sup>234</sup>.

Mais au-delà des difficultés intrinsèques et des problèmes d'apprentissage, la CEDEAO est aussi victime des jeux de puissances entre ses États membres. En fait, les problèmes internes de l'organisation ne sont que la face visible de l'iceberg. Ce sont les États membres qui constituent le facteur explicatif majeur des limites des résultats de la CEDEAO. Ils se lancent dans des jeux de puissances en se déstabilisant mutuellement.

---

<sup>233</sup> Pour les néoréalistes par exemple, les régimes internationaux demeurent principalement des lieux de conflits d'intérêts ou d'imposition d'un leadership d'une puissance hégémonique plutôt que des forums de coopération car l'interdépendance n'entraîne pas forcément ni nécessairement une convergence d'intérêt entre États. Ce qui peut permettre d'une certaine manière de compléter les failles et limites de la conceptualisation des fonctionnalistes qui voulaient évacuer le politique. Or, la définition d'un régime est une affaire d'États donc une affaire éminemment politique ; cf. Ethier, Diane, *Introduction aux relations internationales*, Montréal, PUM, 2<sup>ème</sup> édition, 2004, p.54.

<sup>234</sup> Hoffmann, Stanley, "Reflections on Nation-State in Western Europe Today", dans Hoffmann, Stanley, *The European Sisyphus. Essays on Europe 1964-1994*, Boulder, Westview, 1995, p.211-226.

## **Section 2. La CEDEAO et les théories réalistes**

Dans une perspective réaliste, la CEDEAO est victime de la défense de l'intérêt national par ses États membres au profit de l'intérêt communautaire. Ces derniers n'hésitent pas à court-circuiter l'organisation en se lançant dans des défis de puissance et des jeux de pouvoir. Toutefois, il y a lieu de distinguer entre le réalisme classique et le néoréalisme. La différence est davantage chronologique et métathéorique que théorique. D'après Frédérick Guillaume Dufour, le réalisme se distingue du néoréalisme d'abord, par le fait qu'il soit de façon générale moins exposé à l'épistémologie positiviste<sup>235</sup>. Il se caractérise également par l'importance qu'il accorde à l'analyse historique. Hans Morgenthau jugeait impossible d'avoir un traitement positiviste du pouvoir. Pour Edward Carr, les objets sociaux étaient d'un autre statut ontologique que les objets naturels et échappaient à un traitement positiviste. Chez Raymond Aron, la ligne de partage entre la philosophie, l'art et la science politique était trop mince. Les néoréalistes chercheront à formaliser le cadre théorique réaliste en le rendant plus conforme à une épistémologie positiviste. Mais les idées essentielles tournent entre autres autour de la défense de l'intérêt national et de la recherche de puissance. Toutefois, il y a une légère différence entre le réalisme de Morgenthau et celui de Raymond Aron. En effet, si pour Morgenthau, la quête de puissance est inscrite dans la nature humaine et que la politique internationale est la recherche incessante de puissance; pour Aron en revanche, la quête de puissance est inscrite dans la logique de la structure anarchique du système international.

---

<sup>235</sup> Dufour, Frédérick, Guillaume, « Réalisme classique », dans dans Macleod, Alex ; Dufault, Évelyne; Dufour, Guillaume (dir.), *Relations internationales. Théories et concepts*, Montréal, Athéna, 2004, p.190.

## **2.1. Un intérêt national diversement apprécié**

Pourquoi parler de l'intérêt national maintenant ? Parce que dans les conflits qui ont ensanglanté l'Afrique de l'Ouest dans les années 1990 et 2000, implicitement ou explicitement les acteurs de ces conflits ont postulé agir pour défendre l'intérêt national. Il urge dès lors de revenir sur ce concept qui est l'une de ces notions les plus discutées en Relations internationales, essayer de la comprendre et d'aller au-delà de la rhétorique des acteurs. Voyons alors ce qu'en disent les courants théoriques de la discipline pour explorer les conditions de son applicabilité à une aire géographique comme l'Afrique de l'Ouest. Même si les autres courants théoriques en parlent la paternité de la notion d'intérêt national revient aux réalistes. Hans Morgenthau le définit comme « un art qui consiste à rassembler les différents éléments de la puissance nationale dans le but d'en tirer le maximum »<sup>236</sup>. Selon lui, l'intérêt national « conçu comme une puissance parmi d'autres ne peut être assuré qu'en prenant en considération le caractère national, en maintenant le moral national et en tenant compte des buts et des moyens de l'État »<sup>237</sup>. Ainsi, pour les réalistes, la société est gouvernée par des lois objectives qui ont leur racine dans la nature humaine caractérisée par un instinct de survie, de reproduction et de domination. Vu ce désir, la politique internationale comme toute politique est une lutte pour la puissance<sup>238</sup>. En politique étrangère, un État ne connaît qu'un seul impératif catégorique, un seul critère de raisonnement, un seul principe d'action, l'intérêt national égoïste défini en termes de puissance. L'intérêt national suppose alors que les États, ou du moins leurs dirigeants agissent comme des acteurs rationnels. Mais Raymond Aron

---

<sup>236</sup> Morgenthau, Hans, *Politics among Nations: the Struggle for Power and Peace*, op., cit., 1963, p.139; cf. aussi Martin, Lisa, L, "Interests, Power, and Multilateralism", *International Organization*, vol.46, n°4, autumn, 1992, p.765-792.

<sup>237</sup> Citée par Robichaud, Chantal, « Intérêt national », dans Macleod, Alex ; Dufault, Évelyne; Dufour, Guillaume (dir.), *Relations internationales. Théories et concepts*, Montréal, Athéna, 2004, p.117.

<sup>238</sup> Morgenthau, Hans, *Politics among Nations: the Struggle for Power and Peace*, op., cit., p.29.

aura une perception légèrement différente de Hans Morgenthau de l'intérêt national. Aron note « la pluralité des objectifs qu'une entité politique peut viser, la dualité essentielle de la puissance vers l'extérieur et du bien commun vers l'intérieur font de l'intérêt national le but d'une recherche, non un critère d'action »<sup>239</sup>. Ainsi, un État doit sous peine de disparaître, prendre en permanence en considération dans son comportement extérieur le risque de guerre qu'il encourt. Robert Gilpin abonde dans le même sens, lui qui met de l'avant la primauté de ce qu'il appelle les « groupes de conflit » parmi les acteurs internationaux. Ces groupes sont motivés selon lui en premier lieu par leur intérêt national, en particulier la survie et dans un monde caractérisé par l'anarchie politique et les intérêts concurrentiels, la puissance et les relations de puissance sont le trait fondamental des affaires internationales<sup>240</sup>. John Mearsheimer quant à lui présente les prémisses du réalisme qui tournent autour de cinq points : le système international est anarchique au sens où il n'y a aucune autorité centrale au-dessus des États ; les États possèdent tous une capacité militaire offensive qui leur donne le nécessaire pour faire du mal et possiblement pour se détruire ; les États ne peuvent jamais être certains des intentions des autres États ; le mobile fondamental qui anime les États est la survie ; enfin, les États agissent selon une rationalité instrumentale. Et l'ensemble de ces prémisses peut inciter les États à penser et à agir parfois de façon agressive. Ainsi donc d'après Mearsheimer, dans le système international, les États se craignent ; chaque État cherche à assurer sa propre survie ; les États cherchent à maximiser leur position de

---

<sup>239</sup> Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, p.28 et 228 ; cf. aussi Kubalkova, V; Cruickshank, A, *Marxism and International Relations*, Oxford, Clarendon, 1985, 281p.

<sup>240</sup> Gilpin, Robert, "No One Loves a Political Realist", dans Frankel, B (dir.), *Realism: Restatements and Renewal*, London, Frank Cass, 1996, p.7 et suiv.

puissance relative par rapport à d'autres États<sup>241</sup>. Dario Battistella abonde dans le même sens et distingue quatre propositions principales et quatre propositions secondaires dans le réalisme. Pour les propositions principales, l'état d'anarchie des relations internationales est synonyme de guerre ; les acteurs principaux des relations internationales sont les groupes de conflits, qui sont essentiellement les États-nations organisés territorialement depuis les traités de Westphalie ; les États-nations sont des acteurs rationnels qui cherchent à maximiser leur intérêt national défini en termes de puissances ; l'équilibre des puissances est le seul moyen de régulation susceptible d'assurer une stabilité et un ordre international toujours précaire. De ces propositions, il en déduit quatre autres propositions secondaires : le recours à la guerre est un moyen légitime de la politique extérieure, qui ne peut être jugée selon les critères éthiques applicables aux individus ; les organisations internationales et les entités non-étatiques ne sont pas des acteurs internationaux autonomes ; la politique extérieure prime sur la politique intérieure ; l'existence et l'effectivité du droit international et des institutions de coopération dépendent de leur conformité aux intérêts des États les plus puissants<sup>242</sup>. Pour le néoréaliste Kenneth Waltz en revanche, l'intérêt national se définit par le besoin de survie et non par l'augmentation de la puissance car « dans l'anarchie, la sécurité est l'objectif premier. Ce n'est qu'à condition que leur survie est assurée que les États cherchent à satisfaire d'autres buts tels la tranquillité, le profit, ou la puissance »<sup>243</sup>. Pourtant, Chantal Robichaud montre :

---

<sup>241</sup> Mearsheimer, John, "The False Promise of International Institutions", *International Security*, vol.19, n°3, 1994-95, p.10-12.

<sup>242</sup> Battistella, Dario, *Théories des relations internationales*, op., cit., p.112-113.

<sup>243</sup> Waltz, Kenneth, *Theory of International Politics*, New York, Random House, 1979, p.88 et suiv.

« L'utilisation du concept d'intérêt national dans les discours sert à entretenir des sentiments nationalistes et ne peut que perpétuer l'existence de relations internationales inégales, au sein desquelles se perpétue la domination de certaines collectivités ou de certains groupes sur d'autres »<sup>244</sup>.

Que peut-on retenir alors de cette littérature sur l'intérêt national principalement des auteurs réalistes par rapport à notre question de recherche à savoir les difficultés de la CEDEAO dans le domaine du maintien de la paix en Afrique de l'Ouest. On peut avancer en effet que la CEDEAO est victime des jeux d'intérêts des personnes et des réseaux qui contrôlent l'État dans l'espace communautaire. Et ce phénomène est perceptible à travers son bras armé qu'est l'ECOMOG où son déploiement est toujours l'objet d'après tractations entre États membres et dont l'hégémonie du Nigéria est souvent contestée par les États francophones<sup>245</sup>. A travers les différents conflits qui ont déchiré la sous-région depuis le début des années 1990, on a constaté des guerres par procuration ou par rébellions interposées où chaque État à travers les factions qui le contrôlent développait la rhétorique de l'intérêt national. Il est vrai que c'est valorisant de parler au nom de l'intérêt national. Mais en Afrique de l'Ouest, l'intérêt national tel que défini par les réalistes un peu plus haut n'équivaut pas à l'intérêt général mais plutôt à l'intérêt du régime en place voire du cercle présidentiel ou de quelques groupuscules qui gravitent autour de l'État. L'intérêt dont il est question semble se limiter à celui du chef qui dirige l'État ou de sa clientèle. Par exemple, pendant la première guerre du Libéria en 1989, la Côte d'Ivoire avait été tacitement accusée par le pouvoir en place à Monrovia d'avoir soutenu Charles Taylor pour faire tomber Samuel Doe qui ne s'entendait pas avec Félix

---

<sup>244</sup> Robichaud, Chantal, « Intérêt national », op., cit., p.119.

<sup>245</sup> Mortimer, Robert, "ECOMOG, Liberia and Regional Security", dans Keller, E; Rotchild, D (dir.), *Africa in the New International Order*, Boulder, Lynne Rienner, 1996, p.162.

Houphouët Boigny. En fait, l'intérêt dont il s'agissait ici était l'intérêt du régime ivoirien en place mais pas de l'intérêt national ivoirien. Il en est de même de l'intervention du régime de Lansana Konté de Guinée pendant la deuxième guerre du Libéria en 2003 et de l'intervention du régime de Charles Taylor entre 1997 et 2003 dans les conflits en Sierra Leone, en Guinée et en Côte d'Ivoire. Donc, s'appuyant sur une certaine rhétorique de l'intérêt national qui en tant que discours dit des choses et tait certaines choses aussi chaque État ou du moins chaque groupe factionnel qui contrôle l'État en violation du régime sécuritaire de la CEDEAO déroule son agenda dans les conflits de la sous-région. Toutefois si la poursuite de l'intérêt national peut être au service de la survie de l'État comme le prédisent les réalistes, il peut aussi parfois se faire au nom de la recherche de la puissance de l'État.

## **2.2. Des jeux de puissances nuisibles à l'organisation régionale**

La notion de puissance est connexe à celle d'intérêt national mais s'en distingue. Elle est définie par Guillaume Devin comme :

« La capacité d'un acteur à amener d'autres acteurs à faire ce qu'autrement ils n'aurait pas fait. S'y ajoute un élément d'intentionnalité de telle sorte que la puissance pourrait se définir, en termes généraux, comme la capacité et la volonté de déterminer les règles du jeu ou au moins, de ne pas se les faire imposer »<sup>246</sup>.

Mais la paternité du terme revient aux réalistes. Edward Carr, cet historien britannique affirmait que « la politique est, dans un certain sens, toujours politique de puissance »<sup>247</sup>; tout en déclarant que la puissance en politique internationale peut être séparée entre puissance militaire, puissance économique et ce qu'il appelle le pouvoir sur l'opinion.

---

<sup>246</sup> Devin, Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002, p.26.

<sup>247</sup> Carr, Edward, *The Twenty Years' Crisis, 1919-1939: An Introduction to the Study of International Relations*, London, Macmillan, 1946, p.46-108.

Hans Morgenthau lui voit dans la nature humaine un condensé « d'instincts biopsychologiques élémentaires » tel que l'instinct de survie, de reproduction et de domination commun à tous les hommes. Vu ce désir de tout un chacun d'exercer son « emprise sur les pensées et les actions des autres. Et l'ensemble des relations sociales- y compris en politique internationale- est dominé par la recherche de la puissance »<sup>248</sup>. Ainsi, pour Morgenthau, la politique de puissance est un trait permanent de la politique internationale et résulte de propensions biopsychologiques et non pas de simples arrangements et d'institutions sociales<sup>249</sup>. Pour Raymond Aron en revanche, la puissance c'est « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités »<sup>250</sup>. Il fait la distinction entre la puissance défensive et la puissance offensive. La première signifie la capacité d'une unité politique de ne pas se laisser imposer la volonté des autres et la seconde, c'est-à-dire la puissance offensive, comme la capacité d'une unité politique d'imposer aux autres sa volonté. Et selon Aron, la notion de puissance ne se limite pas seulement à la force militaire car les relations entre États ne sont pas normalement « l'expression pure et simple de rapports de force ». En revanche selon Kenneth Waltz, la puissance de l'État dépend de sa position sur l'échiquier international. En effet, souligne Waltz, « la première préoccupation de l'État n'est pas de maximiser sa puissance mais de maintenir sa position relative dans le système »<sup>251</sup>. Mais c'est Barry Buzan qui apportera une contribution majeure en scindant le concept de puissance en quatre catégories : la puissance *attributive, relationnelle, de contrôle et structurelle*. La *puissance attributive* renvoie « à la capacité des unités d'effectuer des tâches spécifiques selon les attributs

---

<sup>248</sup> Morgenthau, Hans, *Politics among Nations: the Struggle for Power and Peace*, op., cit., p.30 et suiv.

<sup>249</sup> Ibid., p.201-202.

<sup>250</sup> Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, op., cit., p.58 et suiv.

<sup>251</sup> Waltz, Kenneth, *Theory of International Politics*, op., cit., p.126.

respectifs qu'elles possèdent ». La *puissance relationnelle* fait allusion à la distribution de la puissance parmi les unités du système<sup>252</sup>. Hugo Loiseau note : « c'est grâce à ce type de puissance qu'une hiérarchie peut être établie entre les unités d'un système. Les unités deviennent selon leur degré de puissance relationnelle, des superpuissances, des puissances, des puissances moyennes, des faibles puissances »<sup>253</sup>. La *puissance de contrôle* elle fait référence à la capacité d'un acteur de modifier le comportement d'un autre acteur. Enfin, la *puissance structurelle* s'impose aux acteurs indépendamment de leur volonté car elle est induite par le système ou la structure internationale. Seulement, c'est Susan Strange qui approfondira davantage ce concept de la puissance. Elle la définit comme « la capacité de façonner et de déterminer les structures de l'économie politique globale au sein desquelles les autres États, leurs institutions politiques, leurs entreprises économiques, leurs scientifiques et autres experts doivent opérer »<sup>254</sup>. Ces structures, d'après Strange, sont au nombre de quatre : il y a la *structure de sécurité*, au sein de laquelle la puissance consiste en la capacité de fournir à quelqu'un la protection contre les menaces dont il fait l'objet et en la capacité à infliger une menace à la sécurité de quelqu'un ; la *structure financière*, relative à la capacité à offrir, refuser, ou demander du crédit ; la *structure de production*, qui concerne la capacité à déterminer le lieu, le moyen, et le contenu des activités visant à créer la prospérité ; la *structure du savoir*, au sein de laquelle la puissance consiste en la capacité à influencer les idées et les croyances

---

<sup>252</sup> Buzan, Barry, "The Theory and Practice of Power in International Relations: Past and Future", dans Ciprut, J, V (dir.), *The Art of the Feud: Reconceptualizing International Relations*, Westport, Praeger, 2000, p.47-66.

<sup>253</sup> Loiseau, Hugo, « Puissance » dans Macleod, Alex; Dufault, Évelyne; Dufour, Guillaume (dir.), *Relations internationales. Théories et concepts*, Montréal, Athéna, 2004, p.187.

<sup>254</sup> Strange, Susan, *States and Markets. An Introduction to International Political Economy*, London, Printer, 1988, p.24 et suiv.

socialement légitimes et recherchées par les uns et les autres, et en la capacité à contrôler l'accès au moyen de stockage et de communications desdites idées et croyances<sup>255</sup>.

Appliquée à l'Afrique de l'Ouest et jusqu'à un certain point, on constate que le Nigéria reste, de loin, l'acteur dont la puissance structurelle est la plus élevée. Pour ce qui est de la *structure de sécurité*, le Nigéria est le seul pays membre de la CEDEAO à l'heure actuelle qui peut fournir un nombre suffisant de soldats avec logistique, équipement et autonomie financière pour une opération de maintien de la paix dans la région; en ce qui concerne la *structure de production*, il reste le premier pays de la région par son produit national brut<sup>256</sup>; dans le domaine de la *structure financière*, sa monnaie - *le naira* - est quatre fois supérieure au franc CFA que partage les huit pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ; quant à la *structure des savoirs*, il suffit de mesurer le nombre d'universités et de docteurs produit par le Nigéria pour se rendre compte du dynamisme et de l'esprit d'initiative de ce pays<sup>257</sup>. Mais il est vrai aussi que les interventions du Nigéria dans les conflits en Afrique de l'Ouest ne se comprennent pas seulement au nom de la défense de la puissance de l'État mais au contraire elle est la résultante de lutte au sein même de l'État au sens large, c'est-à-dire des luttes d'influence et de positionnements entre partis et leaders politiques, entre gouvernement et opposition et au sein même de la hiérarchie de l'armée nigériane. Par exemple, lorsque le président Samuel Doe a été tué au début du conflit libérien le 10

---

<sup>255</sup> Ibid., p.139.

<sup>256</sup> Le Nigéria est le premier producteur africain et quatrième producteur mondial de pétrole. Le pays se situe dans le rang des pays de développement humain moyen et occupe la 158ème place sur 182 pays référencés. cf. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2009*, New York, PNUD, 2009, p.163.

<sup>257</sup> Joseph Nye apporte aussi une distinction intéressante entre ce qu'il appelle le "*hard power*" et le "*soft power*". Le "*hard power*" est l'utilisation de moyens militaires et économiques pour atteindre un but, modifier ou restreindre le comportement des autres États. Le "*soft power*" lui utilise l'influence culturelle et politique pour atteindre le même objectif que le "*hard power*"; cf. Nye, Joseph, *Bound to Lead. The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Book Publishers, 1990, p.31.

septembre 1990, le général ghanéen Quainoo qui commandait les forces de l'ECOMOG a été rappelé et remplacé par un général du Nigéria du nom de Joshua Dogonyaro. Ce dernier parvient à rétablir un certain ordre à Monrovia et a repoussé les rebelles du NPFL loin de la capitale. Mais coup de théâtre, malgré ses brillants résultats, il a été rappelé le 27 février 1991. Ce qui suscite des questionnements auprès des analystes et Stephen Ellis de noter :

*“Why the Nigerian government withdrew Dogonyaro when he was making such clear military progress remains unclear. Possibly it believed that a more conciliatory field commander could negotiate peace with Taylor. [...] Moreover, Babaginda was not immune from the tendency of so many West African presidents who, having taken power by force, can hardly afford any of their subordinates to build potential power-bases of their own, such as Dogonyaro might have done had he been allowed to proceed with a successful campaign in Liberia”<sup>258</sup>.*

Ainsi comme le soulignaient les auteurs réalistes, l'organisation internationale est une création des États et en tant que tel, elle est sujette à leur bon vouloir. La CEDEAO l'expérimente périodiquement au fil des crises qui se déclenchent en Afrique de l'Ouest. Elle est court-circuitée, ignorée, contournée en raison de la défense d'un certain intérêt national qui recoupe parfois l'intérêt d'un petit groupe qui contrôle l'État. Mais les jeux de puissance ne se limitent pas seulement à une région. Il y a une structure de puissance globale dans laquelle la sous-région se situe et la CEDEAO subit ainsi les ingérences des puissances étrangères dans ses tentatives de résolution des conflits.

---

<sup>258</sup> Ellis, Stephen, *The Mask of Anarchy, The Destruction of Liberia and the Religious Dimension of an African Civil War*, New York, New York University Press, 1999, p.88.

### **Section 3. La CEDEAO et les théories marxistes**

Les jeux de puissance des forces globales apportent un élément nouveau que les réalistes n'avaient pas prévu. Il s'agit en fait de la dimension économique de la puissance. Ces puissances étrangères ont parfois des attentes économiques et cherchent ainsi à discipliner les banlieues du monde globalisé en s'appuyant si nécessaire sur des légionnaires que sont les organisations internationales et les firmes multinationales. Il est alors important de revenir sur quelques réflexions marxistes sur l'impérialisme structurel et l'ingérence des grandes puissances en Afrique de l'Ouest.

#### **3.1. L'impérialisme structurel**

L'impérialisme structurel, tout comme la violence structurelle, est l'un des concepts forgés par le norvégien Johan Galtung. En effet, chez cet auteur, l'impérialisme perd toute connotation marxienne et se rapproche plus des concepts de domination et d'hégémonie. Il part des concepts de centre/périphérie cher aux dépendantistes mais l'applique tant au niveau national qu'international. Il constate alors qu'il y a des nations du centre et des nations de la périphérie. Aussi, chaque nation a son propre centre et sa propre périphérie et entre ces centres et ces périphéries se nouent des relations qui sont constitutives d'un impérialisme structurel. Il en est ainsi lorsque le centre d'une nation du centre érige dans une nation de la périphérie un centre en vue de la satisfaction de leurs intérêts communs au détriment des intérêts de leur périphérie respective. Ainsi, dans une relation de type impérialiste, le centre du centre s'allie au centre de la périphérie pour exploiter à la fois la périphérie du centre et la périphérie de la périphérie. Grâce maintenant à l'exploitation plus grande de la périphérie de la périphérie par son propre centre, le centre du centre associe partiellement sa propre périphérie aux surplus tirés de

l'exploitation de la périphérie, notamment de la périphérie de la périphérie<sup>259</sup>. Revenant sur le concept de violence structurelle, Galtung disait qu'elle s'exerce « ... lorsque des êtres humains sont influencés de telle façon que leur accomplissement actuel, somatique et mental, est inférieur à leur accomplissement potentiel »<sup>260</sup>. Et c'est précisément à cette notion de violence structurelle que renvoie la théorie de Galtung de l'impérialisme structurel. L'impérialisme n'est ni le stade suprême du capitalisme, ni un processus d'unification du monde en marche vers une société sans classe mais comme le souligne Dario Battistella :

« Une relation de domination par l'intermédiaire de laquelle une entité collective influence une autre entité collective, que ce soit dans le domaine de la production des biens, des institutions politiques, de la protection militaire ou des informations et valeurs qu'elle a le droit d'importer. Surtout, une telle relation existe sans recours à la violence armée. Car c'est l'impérialisme imparfait qui a besoin de recourir aux armes ; l'impérialisme professionnel s'appuie plutôt sur la violence structurelle »<sup>261</sup>.

Mais cet impérialisme sera déterritorialisé avec le phénomène de la mondialisation. Ce qui nous conduit à regarder la nouvelle politique d'ingérence dans les États faibles depuis la fin de la guerre froide.

### **3.2. L'ingérence, la relégitimation du recours à la force dans la vie internationale**

L'ingérence est une immixtion dans les affaires intérieures d'un État. Elle peut revêtir plusieurs formes. Elle peut en effet être matérielle ou politique, directe ou indirecte. Mais l'ingérence la plus problématique est celle dite humanitaire qui est considérée aujourd'hui dans certains cas comme un droit voire un devoir. Cette ingérence humanitaire peut se manifester sous deux formes. D'abord, sous la forme d'une

---

<sup>259</sup> Cf. Battistella, Dario, *Théories des relations internationales*, op., cit., p.223-224.

<sup>260</sup> Galtung, Johan, « Violence, paix et recherche sur la paix », dans Braillard, Philippe (dir.), *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977, p.297 et p.319.

<sup>261</sup> Battistella, Dario, *Théories des relations internationales*, op., cit., p.225.

*intervention d'humanité* et correspond à une opération militaire tendant officiellement à protéger les ressortissants de l'État qui intervient. Elle est dans ce cas considérée comme un prolongement de la protection diplomatique et repose sur des motifs d'ordre éthique. En revanche, *l'assistance humanitaire*, qui est la deuxième forme de l'ingérence humanitaire, peut être définie comme une opération de secours à des victimes de répressions ou de calamités naturelles<sup>262</sup>. Cette forme d'ingérence est souvent l'œuvre des grandes puissances et des puissances moyennes comme le cas de l'intervention de la France en Côte d'Ivoire. L'ingérence peut aussi être le fait d'acteurs régionaux ou d'organisations internationales régionales comme la CEDEAO mais elle découle du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et constitue une mesure de sécurité collective. Les auteurs sont en tout cas divisés. Pour certains comme Jean Combacau par exemple, il faut encadrer cette ingérence. Elle doit avoir un but précis, être limitée dans le temps, dans l'espace et dans son objet<sup>263</sup>. Mais au fond, ce nouveau concept de l'ingérence humanitaire marque un recul du droit international. En effet, depuis le pacte de Briand Kellogg de 1928, il était interdit de recourir à la force dans la vie internationale et la Charte des Nations Unies de 1945 avait cristallisé ce principe. Or avec l'ingérence militaire on relégitime l'intervention militaire et le recours à la force redevient l'outil normal de l'ordre et de la justice dans la société internationale, conformément à la volonté des grandes puissances visant à établir une gouvernance globale. Mieux comme le souligne Robert Charvin :

---

<sup>262</sup> Cf. Bettati, Mario, *Le devoir d'ingérence. Mutation de l'ordre international*, Paris, Odile Jacob, 1996, 384p ; cf. aussi Dallaire, Romeo, *J'ai serré la main du diable : La faillite de l'humanité au Rwanda*, Outremont, Libre Expression, 2003, 684p.

<sup>263</sup> Cf. Combacau, Jean; Serge Sur, *Droit international public*, 4ème édition, Paris, Montchrétien, 1999, p.255-258.

« L'entreprise de démolition en cours, pour quelque prétexte que ce soit, du principe de souveraineté satisfait avant tout aux objectifs de la puissance impériale et des pouvoirs privés, désireux d'un monde débarrassé de tous les obstacles au libre-échange qui favorise essentiellement les mieux armés pour conquérir les marchés, y compris ceux constitués par les actuels services publics des États souverains »<sup>264</sup>.

Aussi, un autre questionnement que soulève le concept de l'ingérence humanitaire, c'est comment trouver un consensus pour une intervention et comment éviter les doubles standards. En effet, les pays occidentaux décident des zones ou des pays où il faut intervenir mais ils peuvent aussi être instrumentalisés par les élites des pays du Sud lorsqu'ils entretiennent une relation patron/client. Car comme le souligne Christopher Clapham:

*“Under certain circumstances, the very weakness of a client provided him with the ability to manipulate his patron. If the client was heavily dependent on the patron, then the patron might well also depends on the client whose domestic and regional opponents were associated with rival patrons”*<sup>265</sup>.

Ainsi, « l'assistance comme les sanctions favorisent l'acceptation, voire la demande de “dépendance confortable” au sein de l'Empire »<sup>266</sup>. Car il y a des retombées économiques pour certaines élites des pays du Sud qui contrôlent les appareils d'État ou travaillent dans l'humanitaire, du genre aide à l'installation des réfugiés, aide au retour ou à la reconstruction. En somme, tous les programmes de résolution des conflits sont généralement générateurs de revenus pour les personnes bien placées. Mais face aux risques de dérives possibles de l'ingérence, face à la lenteur et à la lourdeur bureaucratique des Nations Unies et aussi face aux difficultés intrinsèques de la

---

<sup>264</sup> Charvin, Robert, « De la souveraineté à l'ingérence », dans Charvin, Robert, *Relations internationales, droit et mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.156-157.

<sup>265</sup> Clapham, Christopher, *Africa and the International System. The Politics of State Survival*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p.64.

<sup>266</sup> Charvin, Robert, « De la souveraineté à l'ingérence », op., cit., p.162-163.

CEDEAO que les réalistes expliquent par les jeux de puissances et les marxistes par la dimension économique de la puissance ces approches ne prennent en compte qu'une partie des nouveaux acteurs des conflits actuels en Afrique de l'Ouest et en oublie d'autres comme les milices d'auto-défenses, les compagnies privées de sécurité, etc. On peut alors compléter ces approches des réalistes et des marxistes par l'approche de la gouvernance à paliers multiples.

#### **Section 4. La CEDEAO et la théorie de la gouvernance à paliers multiples**

L'approche réaliste a eu le mérite de révéler que les difficultés intrinsèques de la CEDEAO en matière de maintien de la paix et les obstacles à son apprentissage trouvent leurs sources dans la défense de l'intérêt national et les jeux de puissance entre pays membres et acteurs externes à la région. Mais l'approche réaliste ne prend pas en compte la complexité des conflits en Afrique de l'Ouest et la multiplicité de ces acteurs qui va de l'État aux organisations internationales en passant par les mouvements rebelles, les travailleurs humanitaires et les victimes des conflits ou la population civile ou encore les marchands d'armes. Au plan théorique, une approche par la gouvernance à paliers multiples peut permettre de combler les insuffisances de l'approche réaliste. Au plan méthodologique, elle permet d'élargir les possibilités des acteurs à interviewer qui ne peuvent plus se limiter seulement aux représentants de l'État mais à tous les acteurs des conflits modernes en Afrique de l'Ouest (rebelles, sociétés privées de sécurité, OIG, ONG, etc.) et permet d'ouvrir notre horizon pour une meilleure compréhension de la complexité des conflits. Voyons alors ce que disent les auteurs sur la gouvernance à paliers multiples d'abord pour ensuite essayer de voir jusqu'à quel point on peut appliquer ce modèle théorique à l'Afrique de l'Ouest.

#### **4.1. La gouvernance à paliers multiples, un éclairage théorique**

La gouvernance à paliers multiples est une théorie d'administration publique qui a été utilisée pour la première fois pour étudier l'intégration européenne où il y avait plusieurs acteurs et compétences qui chevauchaient pour apporter une certaine cohérence au processus décisionnel. Le concept, comme le soulignent Ian Bache et Matthew Flinders a été repris par les autres disciplines :

*“That multi-level governance drew on domestic and international approaches to politics in analysing the EU provided overlaps with the approaches of scholars working in other academic areas. [...] While these concepts have different aspects, they share a concern with explaining the dispersion of central government authority both vertically, to actors located at other territorial levels, and horizontally, to non-state actors. To date, however, none of these alternative conceptualizations has captured the imagination and thus seeped across academic boundaries in the way that multi-level governance has begun to do”<sup>267</sup>.*

Le tableau suivant montre les concepts utilisés par les différentes branches des sciences sociales pour en fait désigner la même réalité.

---

<sup>267</sup> Bache, Ian; Flinders, Matthew, *Multi-Level Governance*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2005, p.4.

**Tableau 3. Against Unitary Government – Concepts**

<b>European Union studies:</b>	multi-tiered, multi-level governance; network governance; consortio and condominio
<b>International Relations:</b>	multi-lateral cooperation; global governance; fragementation; multi-perspectival governance
<b>Federalism:</b>	multiple jurisdictions; multi-level government or governance; multi-centered governance; matrix of authority; decentralization; competing jurisdictions; market-preserving federalism; FOCJ
<b>Local Government:</b>	multiple local jurisdictions; fragmentation vs. consolidation; polycentric governance
<b>Public Policy:</b>	polycentric governance; governance by networks; multi-level governance

Source. Liesbet Hooghe, Gary Marks, *Unravelling the Central State, But How? Types of Multi-Level Governance*, Vienna, Institute for Advanced Studies, 2003, p.3.

Justement pour Ian Bache:

*“Multi-level governance described how supranational, national, regional, and local governments are enmeshed in territorially overarching policy networks”<sup>268</sup>.*

Allant plus loin Liesbet Hooghe et Gary Marks distinguent une gouvernance à paliers multiples rigide où les différents acteurs, nationaux, internationaux, locaux n’interagissent pas et une gouvernance à paliers multiples souple où les différents niveaux interagissent. Le tableau suivant montre ces deux types de gouvernance à paliers multiples décrit par ces deux auteurs :

<sup>268</sup> Bache, Ian, *Europeanization and Britain: Towards Multi-level governance?* Paper prepared for the EUSA 9th Biennial Conference in Austin, Texas, March 31- 2 April, 2005.

**Tableau 4. Types of Multi-Level Governance**

TYPE I	TYPE II
General-purpose jurisdictions	Task-specific jurisdictions
Non-intersecting memberships	Intersecting memberships
Jurisdictions organized in a limited number of levels	No limit to the number of jurisdictional levels
System-wide architecture	Flexible design

Source. Liesbet Hooghe; Gary Marks, *Unravelling the Central State, But How? Types of Multi-Level Governance*, Vienna, Institute for Advanced Studies, 2003, p.7.

Selon Tanja Aalberts:

*“The notion of governance attempts to straddle the erected borders between the domestic and the international, between comparative politics and international relations, and between public and private spheres. The additive multilevel points to an attempt to encompass the seemingly paradoxical yet simultaneous processes of centralization (in European institutions) and regionalization (to sub-national and private institutions). [...] In sum, multilevel governance entails a conception of the EU as consisting of ‘overlapping competencies among multiple levels of governments and the interaction of political actors across those levels’<sup>269</sup>.*

Stephen Welch et Caroline Kennedy-Pipe considèrent la pertinence de l’approche de la gouvernance à paliers multiples en Relations internationales et suggèrent qu’elle peut être utilisée pour analyser le système international, le rôle des organisations supranationales, la société civile internationale, les normes internationales et les risques et menaces

<sup>269</sup> Aalberts, Tanja, “The Future of Sovereignty in Multilevel Governance Europe - A Constructivist Reading”, *Journal of Common Market Studies*, vol.1, n°42, 2004, p.24.

transnationaux que les réalistes n'avaient pas pu intégrer dans leurs analyses<sup>270</sup>.

Concernant spécifiquement les organisations supranationales, ils affirment:

*“Supranational organizations are clearly not all of piece. Indeed their very variety and numerousness offers initial support to the application of the governance concept. Here it would emphasize the complexity of the array of constraints which supranational organizations present for nation states. However, that is only a very preliminary observation: closer scrutiny, while it does not lessen and might reinforce the impression of multiplicity and complexity, nevertheless reveals order and pattern in the world of supranational organizations. This order and pattern has two dimensions: of hierarchy and of function”*<sup>271</sup>.

Mais le concept de gouvernance à paliers multiples n'est pas exempt de critiques aussi.

Certains le considèrent plus comme une approche qu'une vraie théorie, qui s'insère dans les théories de l'intégration à cheval entre l'intergouvernementalisme et le supranationalisme et ne remet pas en cause directement la souveraineté des États qui est l'épine dorsale des relations internationales<sup>272</sup>. James Rosenau note par exemple:

*“The concept of multi-level governance is to regard it as referring exclusively to governmental levels. Such a conception precludes treating multi-level governance as form or precursor of transnational civil society”*<sup>273</sup>.

Ainsi, entre la fragmentation et l'intégration, caractérisée par des forces contradictoires oscillant entre la mondialisation, la régionalisation, la localisation, et la décentralisation, Rosenau propose le concept de « *FRAGMEGRATION* » qui est un condensé de

---

<sup>270</sup> Welch, Stephen; Caroline Kennedy-Pipe, “Multi-Level Governance and International Relations”, dans Bache, Ian; Flinders, Matthew (dir.), *Multi-Level Governance*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2005, p.130.

<sup>271</sup> Ibid., p.133.

<sup>272</sup> Cf. Moravcsik, Andrew, “Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach”, *Journal of Common Market Studies*, vol.4, n°31, 1993, p.447-472.

<sup>273</sup> Rosenau, James, “Strong Demand, Huge Supply: Governance in an Emerging Epoch”, dans Bache, Ian; Flinders, Matthew (dir.), *Multi-Level Governance*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2005, p.31-32.

fragmentation et d'intégration<sup>274</sup>. Car selon l'auteur, le concept de gouvernance à paliers multiples, parée de toutes les vertus ne permet pas une analyse complète de la réalité complexe et changeante du nouvel ordre international marquée par la turbulence. Il propose alors des formes de gouvernances transnationales que montre le tableau ci-dessous :

**Tableau 5. Six forms of transnational governance**

<b>Structures</b>	Formal	<b>Top-down governance</b> (governments, TNCs, IGOs)	<b>Network governance</b> (governments, IGOs, NGOs, INGOs-e.g. business alliances)
	Informal	<b>Bottom-up governance</b> (mass publics, NGOs, INGOs)	<b>Side-by-side governance</b> (NGO and INGO, governments)
	Mixed formal and informal	<b>Market governance</b> (governments, IGOs, elites, markets, mass publics, TNCs)	<b>Mobius-web governance</b> (governments, elites, mass publics, TNCs, IGOs, NGOs, INGOs)

Source. Rosenau, James, "Strong Demand, Huge Supply: Governance in an Emerging Epoch", dans Bache, Ian; Flinders, Matthew (dir.), *Multi-Level Governance*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2005, p.42.

Bob Jessop lui utilise le concept de méta-gouvernance et le définit comme suit :

*"[...] For political authorities (on and across all levels) are becoming more involved in all aspects of metagovernance : they get involved in redesigning markets, in constitutional change and the judicial re-regulation of organizational forms and objectives, in organizing the conditions for self-organization, and most importantly, in the overall process of collibration. [...] These emerging metagovernance roles mean that different forms of coordination (markets, hierarchies, networks, and solidarities) and the different forms of self-organization characteristic of governance take place 'in the shadow of hierarchy'"*<sup>275</sup>.

<sup>274</sup> Ibid., p.34.

<sup>275</sup> Jessop, Bob, "Multi-level Governance and Multi-level Metagovernance: Changes in the European Union as Integral Moments in the Transformation and Reorientation of Contemporary Statehood", dans Bache,

Comme le dit Rosenau lui-même, la typologie sert juste à mieux organiser la pensée<sup>276</sup>. Ce concept de gouvernance à paliers multiples pour les uns, méta-gouvernance pour les autres, peut-il être opératoire pour l'Afrique subsaharienne? Jusqu'où peut-on l'appliquer à la CEDEAO?

#### **4.2. La CEDEAO, les OMP et la gouvernance à paliers multiples**

La crise ivoirienne a montré les carences de la coordination des actions en matière de médiation et de résolution des conflits. Ailleurs aussi, la situation n'était pas très différente. Rappelons justement qu'en Guinée Bissau, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO d'alors avait taxé le Portugal d'avoir un comportement néo-colonialiste dans la résolution de cette crise en essayant d'imposer sa solution sans un large consensus des différents acteurs impliqués dans le processus de résolution de la crise<sup>277</sup>. Lors de ces premières interventions en matière de maintien de la paix au Libéria en 1990 et en Sierra Leone en 1998, c'était le Nigéria qui supportait le fardeau. Il n'y avait pas de consensus au niveau de l'intervention, les capacités en matière logistique étaient défailtantes et les Nations Unies n'avaient pas appuyé ces interventions ou tardivement. Il n'y avait pas de doctrines, de tactiques, de procédures et de standards unanimement acceptées par les différents acteurs. Il n'y avait pas au siège de la CEDEAO une cellule de gestion et de planification des missions<sup>278</sup>. Transparaît alors la question de la coordination des interventions des organisations internationales en général et de la CEDEAO en particulier

---

Ian; Flinders, Matthew (dir.), *Multi-Level Governance*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2005, p.65.

<sup>276</sup> Rosenau, James, "Strong Demand, Huge Supply: Governance in an Emerging Epoch", op., cit., p.46.

<sup>277</sup> Martins, Miguel, « Le conflit en Guinée Bissau : Chronologie d'une catastrophe », dans *l'Afrique politique. Entre transitions et conflits*, 1999, p.214.

<sup>278</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la CEDEAO réalisée à Abuja, le 12 juin 2007.

et l'approche de la gouvernance à paliers multiples peut-être une possibilité pour comprendre ces insuffisances. Car comme le souligne Liisa Lakso:

*“[...] MLG can extend attention beyond the African sub continental organizations and the AU to the global level, including the UN and the donor community, on the one hand, and to sub-state actors like NGOs, different militias and even private security companies, on the other. Each of these levels has a role in the overall insecurity/security architecture in Africa. MLG enables pragmatic approaches and relationships that are more about partnerships and regulation than about the hierarchies and command usually connected to sovereign authority. It also means that the formulation of coherent policies requires coordination more than conformity”<sup>279</sup>.*

La gouvernance à paliers multiples peut-il être alors une approche pour mieux analyser les interventions entre le niveau infra-étatique, régional et international en Afrique de l'Ouest?

---

<sup>279</sup> Lakso, Liisa, “Beyond the Notion of Security Community: What Role for the African Regional Organizations in Peace and Security”, *The Round Table*, vol.94, n°381, 2005, p.493.

## **Conclusion**

A travers ce chapitre, nous avons voulu utiliser les théories les plus importantes pour éclairer notre question de recherche. Rappelons que l'objectif de la thèse n'est pas de créer une nouvelle théorie, ni de faire discuter des théories incommensurables. Le but de cette recherche est de voir qu'est-ce que différentes théories peuvent dire sur un même problème pour nous aider à comprendre et à évaluer les analyses qui pourraient être développées à partir de ces différentes approches théoriques. D'abord, la CEDEAO en tant qu'organisation internationale, il est à notre avis important d'insister sur la théorie fonctionnaliste qui a théorisé pour la première fois le phénomène des organisations internationales mais aussi les processus d'apprentissage de celles-ci. A ces débuts, la CEDEAO avait pour mission la réalisation de l'intégration économique donc une mission à caractère technique. Mais en s'immiçant dans la gestion des crises, elle opère un glissement vers la *High politic*. Au fond, le fait de décider quel domaine relève de l'intégration économique est aussi une décision politique. Aussi, la littérature sur les apprentissages nous permettra de voir quels genres de leçons la CEDEAO a-t-elle tirées de ses interventions. La perspective réaliste, nous permettra de montrer que derrière les difficultés intrinsèques de la CEDEAO se cachent des problèmes plus profonds comme les jeux de puissances entre États membres de l'organisation, la défense d'un certain type d'intérêt national. L'approche marxiste permettra d'analyser l'immixtion des puissances étrangères dans la sous-région et leurs actions dans la gestion des crises lointaines. Ainsi face à cette pluralité d'acteurs, la diversité des agendas, les conflits de logiques et la difficulté de la coordination, nous nous interrogeons si l'approche de la gouvernance à paliers multiples peut être une piste à explorer pour une meilleure compréhension des

interventions des organisations internationales dans le domaine du maintien de la paix en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

---

### CHAPITRE III

## LES LIMITES INTRINSÈQUES DES CAPACITÉS DE LA CEDEAO EN MATIÈRE DE RÉOLUTION DES CONFLITS

---

**Rappel de l'hypothèse** : L'insuffisance des résultats dépend principalement des limites des capacités de l'organisation internationale. En effet, les organisations internationales régionales comme la CEDEAO ne possèdent que très rarement les capacités requises pour mener des opérations de maintien de la paix de façon autonome. Elles sont tributaires de la marge de manœuvre que leur concèdent les États. Mais, elles manquent aussi de troupes correctement équipées et entraînées aux tâches de maintien de la paix. Font défaut également les capacités de planification opérationnelle, de gestion administrative et de soutien logistique sans lesquelles aucune opération de maintien de la paix ne peut être conduite avec des chances raisonnables de succès.

**Opérationnalisation de l'hypothèse (indicateurs)** : Ces limites peuvent se manifester sur le plan juridique, financier ou opérationnel. C'est ce que nous voulons évaluer dans ce chapitre. Nous utiliserons trois critères<sup>280</sup> : 1. le droit de l'organisation internationale (charte constitutive); 2. les modes de financement de l'organisation (financement propre; par les États; d'autres sources de financement); 3. la gestion ou le management de l'organisation internationale (recrutement du personnel, évaluation du rendement).

---

<sup>280</sup> Cf. Haas, Ernst, *When Knowledge Is Power. Three Models of Change in International Organizations*, op., cit., p.89-90.

Le fonctionnalisme de David Mitrany cherche à remplacer les autorités étatiques par des autorités fonctionnelles<sup>281</sup>. A l'en croire, une association d'États, du type Société des Nations ou Organisation des Nations Unies, est utile pour faciliter une action conjointe entre ses membres, mais a pour désavantage de ne pouvoir leur prescrire aucune action précise, et encore moins de prendre des décisions de sa propre initiative. En revanche, le néo-fonctionnalisme d'Ernst Haas cherche à fusionner ces autorités fonctionnelles en une autorité territoriale gage d'un gouvernement légitime<sup>282</sup>. Mais pour être automatique, le passage à une unité politique unifiée exige au-delà des intérêts des acteurs fondamentaux, la présence d'institutions et de pratiques formellement gouvernementales au niveau supranational. Les analyses de Mitrany et Haas sont susceptibles d'être interprétées selon la vision que les organisations internationales ne peuvent pas prendre d'initiatives propres sans l'aval de leurs géniteurs, c'est-à-dire les États membres. Et à ce titre, ces derniers leur soumettent à un certain nombre de contraintes et de pratiques de types gouvernementales, comme l'encadrement juridique, de ce qui est permis ou non à l'organisation, l'encadrement financier, qui détermine les moyens de fonctionnement de l'organisation et enfin, la contrainte opérationnelle, qui consiste à donner à l'organisation le personnel adéquat pour remplir sa mission. Ces trois critères (juridique, financier et opérationnel) nous aideront à évaluer la pertinence de l'hypothèse énoncée ci-dessus dans les développements qui vont suivre.

---

<sup>281</sup> Cf. Navari, Cornelia, "David Mitrany and International Functionalism", dans Wilson, Peter; Long, David (dir.), *Thinkers of the twenty Years' Crisis. Interwar Idealism Reassessed*, Oxford, Clarendon, 1995, p.214-246.

<sup>282</sup> Ernst, Haas, *Beyond the Nation-State*, Stanford, Stanford University Press, 1964, p.9.

## **Section 1. Les limites des capacités juridiques de la CEDEAO**

Les contraintes juridiques de l'organisation ouest africaine sont à chercher d'abord dans l'acte constitutif de la CEDEAO<sup>283</sup> mais aussi dans la nature même de l'institution qui est une organisation internationale intergouvernementale de coopération<sup>284</sup>.

### **1.1. Le fondement juridique de la CEDEAO, de l'acte constitutif de Lagos du 28 mai 1975 au traité révisé de Cotonou du 24 juillet 1993**

Toutes les organisations internationales sont régies par un acte constitutif mais l'appellation varie, on parle parfois de traité, de charte, de constitution, etc. La CEDEAO n'échappe pas à cette règle. Son acte constitutif qui porte le nom de traité a été signé à Lagos au Nigéria le 28 mai 1975. Mais puisque les constitutions ne sont pas des temples dressés pour abriter le sommeil comme le disent les constitutionnalistes, il subira l'usure du temps et sera révisé le 24 juillet 1993 à Cotonou au Bénin.

#### **1.1.1 Le traité de Lagos du 28 mai 1975, l'acte de naissance de la CEDEAO**

C'est un traité qui est rédigé de façon conventionnelle. Il débute par un préambule, puis arrive le corps du texte avec les articles et enfin le document se termine par les dispositions générales et finales. Dans le préambule déjà, il est souligné : « l'objectif final de leurs efforts est le développement économique accéléré et soutenu de leurs États, ainsi que la création d'une société homogène, aboutissant à l'unité des pays de l'Afrique de

---

<sup>283</sup> Cf. Shoyemi, Clara, O, *The Constitutional Character of International Organizations with Particular Reference to ECOWAS*, M.A. Law and Diplomacy, University of Jobs, Nigeria, 1994.

<sup>284</sup> Cf. aussi Bach, Daniel, « Afrique de l'Ouest - organisations régionales, espaces nationaux et régionalisme transétatique. Leçons d'un mythe », *L'Afrique politique 1994*, Paris, Karthala, 1994, p.93-118; cf. aussi Luck, Edward, C; Doyle, Michael, W (dir.), *International Law and Organization: Closing the Compliance Gap*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2004, 348p; cf. aussi Martin, Lisa, L; Beth A, Simmons, *International Institutions: An International Organization Reader*, Cambridge, MIT Press, c2001, 465p ; cf. aussi Visscher, Charles de, *Théories et réalités en droit international public*, Paris, Pédone, 1970, 450p.

l'Ouest, notamment par l'élimination des obstacles de tous genres à la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes»<sup>285</sup>. Le traité comprend quatorze chapitres répartis en soixante-cinq articles. Au moment de la rédaction du texte les questions de paix et de sécurité ne préoccupaient guère l'organisation car il n'y avait pas beaucoup de conflits qui déchiraient la sous-région. Cet oubli sera rectifié plus tard. Soulignons simplement que le chapitre 13 consacré au règlement des différends peut prêter à confusion. Il s'agit des différends entre États et par rapport à l'application et à l'interprétation du traité mais pas de conflit armé. En effet, c'est l'article 56 du traité qui est l'unique article du chapitre 13 qui en parle<sup>286</sup>. Par ailleurs, l'article 60 de ce même traité désigne la CEDEAO comme une organisation internationale dotée de la personnalité juridique, pouvant donc acquérir des biens, *ester en justice*, envoyer et accréditer des ambassadeurs. A travers donc ce traité, les chefs d'États et de gouvernement ont voulu instituer une organisation internationale intergouvernementale de coopération économique. Mais ce traité sera complété par cinq protocoles adoptés le 5 novembre 1976 à Lomé au Togo et qui précisent les modalités concrètes de mise en application dudit traité<sup>287</sup>. Toutefois, ce texte sera révisé en 1993 au Bénin.

---

<sup>285</sup> Cf. L'intégralité du traité de la CEDEAO du 28 mai 1975 dans l'ouvrage de Glélé-Ahanhanzo, Maurice, *Introduction à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et aux organisations régionales africaines*, Paris, L.G.D.J., 1986, p.236-260 ; pour le traité révisé de Cotonou du 24 juillet 1993 voir l'Annexe de ce travail ; cf. aussi Nahm, Tchougli Mipamb, *Les difficultés des intégrations économiques régionales entre pays en développement. Le cas de la CEDEAO : Aspects juridiques et institutionnels*, thèse de doctorat en droit public, Université Lyon II, 1994.

<sup>286</sup> L'article 56 du traité de la CEDEAO du 28 mai 1975 stipule : « tout différend pouvant surgir entre les États membres au sujet de l'interprétation ou de l'application du présent traité est réglé à l'amiable par un accord direct. A défaut, le différend est porté par l'une des parties devant le tribunal de la Communauté dont la décision est sans appel » ; cf. Glélé-Ahanhanzo, Maurice, *Introduction à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et aux organisations régionales africaines*, op., cit., p.256.

<sup>287</sup> Ces cinq protocoles sont les suivants : le protocole relatif à la définition de la notion de produits originaires des États membres de la CEDEAO ; le protocole relatif à la réexportation au sein de la CEDEAO des marchandises importées des pays tiers ; le protocole relatif à l'évaluation des pertes de recettes enregistrées par les États membres de la CEDEAO ; le protocole relatif au fonds de coopération, de

### **1.1.2. Le traité révisé de Cotonou du 24 juillet 1993, un pas supplémentaire vers l'intégration**

Mieux élaboré et mieux rédigé que le premier, il tient compte de l'évolution de ses États membres et de la situation internationale. C'est plus long que son devancier, en ce sens qu'il comprend vingt-deux chapitres répartis en quatre-vingt-treize articles. Le chapitre 1 qui est consacré à la définition des termes est plus précis et plus concis. Le chapitre 10 qui est une grande nouveauté définit la coopération dans le domaine des affaires politiques, judiciaires et juridiques, de la sécurité régionale et de l'immigration. Mais c'est surtout l'article 56 de ce texte qui nous intéresse particulièrement car il est consacré aux questions de paix et de sécurité<sup>288</sup>. L'autre nouveauté dans le texte, c'est l'introduction du mot « intégration » par opposition au terme « coopération ». Mais cette intégration est souvent affirmée mais jamais clairement définie. Pourtant, il aurait mérité une définition aussi concise comme les autres termes définis à l'article premier du texte. Seulement la limite juridique fondamentale de la CEDEAO, c'est que celle-ci est une organisation internationale intergouvernementale de coopération et non d'intégration.

### **1.2. Une limite juridique consubstantielle : la CEDEAO, une organisation internationale de coopération**

Depuis l'époque westphalienne, les relations internationales sont régies par un principe cardinal, à savoir la souveraineté des États. Selon Philippe Bretton, c'est la pierre

---

compensation et de développement de la CEDEAO ; et enfin, le protocole relatif aux contributions des États membres au budget de la CEDEAO.

<sup>288</sup> L'article 56 du traité révisé de la CEDEAO de Cotonou (Bénin) du 24 juillet 1993 stipule : « les États membres s'engagent à œuvrer à la préservation et au renforcement des relations propices au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région. [...] Ils s'engagent aussi à coopérer avec la Communauté en vue de créer et de renforcer les mécanismes appropriés pour assurer la prévention et la résolution à temps des conflits inter et intra-États ».

juridique angulaire de l'ordre international<sup>289</sup>. Seulement, malgré la mondialisation de l'économie et l'interdépendance croissante entre les nations qui réduisent les marges de manœuvres des États et l'entreprise de démolition théorique du concept de souveraineté, elle résiste toujours, et ce sont malheureusement des organisations internationales de coopération comme la CEDEAO qui en font les frais<sup>290</sup>.

### **1.2.1. La souveraineté relative de l'État**

La notion de souveraineté est proclamée dans de nombreux textes internationaux comme la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de l'Union Africaine ou encore dans le traité révisé de la CEDEAO en son article 4. Toutefois, même si l'État est souverain il peut concéder une partie de sa souveraineté, à des acteurs infra-étatiques comme les collectivités décentralisées dans un État unitaire ou les États fédérés (provinces, cantons ou *länders*) dans un État fédéral. Dans ce cas de la souveraineté relative, l'État peut aussi concéder celle-ci à des acteurs supra-étatiques comme les organisations internationales. Mais tout le problème est de savoir jusqu'où peut aller cette concession. Est-ce une délégation de pouvoir ou un abandon de souveraineté ? En effet, la cour permanente de justice internationale (CPJI) qui était l'organe judiciaire de la Société des Nations (SDN), dans *l'affaire du Wimbledon* avait déclaré :

---

<sup>289</sup> Bretton, Philippe, *Relations internationales contemporaines*, Paris, Litec, 1993, p.52.

<sup>290</sup> Cf. Korowicz, Marek, Stanislaw, *Organisations internationales et souveraineté des États membres*, Paris, Pédone, 1961, 349p.

« Qu'elle se refuse à voir dans la conclusion d'un traité quelconque, par lequel un État s'engage à faire ou à ne pas faire quelque chose, un abandon de sa souveraineté. Sans doute toute convention engendrant une obligation de ce genre apporte une restriction à l'exercice des droits souverains de l'État, en ce sens qu'elle imprime à cet exercice une direction déterminée. Mais la faculté de contracter des engagements internationaux est précisément un attribut de la souveraineté de l'État »<sup>291</sup>.

La cour internationale de justice (CIJ), l'organe judiciaire principal des Nations Unies l'a réaffirmé dans son arrêt de 1986 entre les États-Unis et le Nicaragua. Ainsi, c'est donc l'exercice de la souveraineté qui est restreint par les engagements internationaux et non la souveraineté elle-même. Dans la pratique, la souveraineté et ses éléments dérivatifs comme la non-intervention dans les affaires intérieures des États, la non-subversion et le respect de l'indépendance politique sont acceptés et respectés par la plupart des acteurs internationaux. Toutefois, la première attaque à la souveraineté de l'État remonte à la création des organisations internationales qui sont des sujets dérivés de ces États. Ces organisations peuvent revêtir deux formes : elles peuvent être soit des organisations de coopération, soit des organisations d'intégration. La CEDEAO en est un exemple éloquent.

### **1.2.2. Le volontarisme de la CEDEAO, un délégué de mission au service de ses États membres**

L'article 20 du traité révisé de la CEDEAO de 1993 stipule « dans l'accomplissement de leurs fonctions, le Secrétaire exécutif, les Secrétaires exécutifs adjoints, et les autres membres du personnel de la Communauté doivent loyauté à la Communauté et ne

---

<sup>291</sup> Cour permanente de justice internationale (CPJI), *Affaire du vapeur Wimbledon*, Arrêt n°1, 17 août 1923, C.P.J.I., Série A, n°1, p.25 ; cf. aussi International Commission on Intervention and State Sovereignty, *The Responsibility to Protect: Report of the International Commission on Intervention and State Sovereignty*, Ottawa, International Development Research Centre (IDRC), 2001, 108p.

rendent comptent qu'à elle ». Autrement dit, la CEDEAO est une personne morale, au sens juridique du terme, c'est-à-dire qu'elle a la personnalité juridique internationale, en ce sens qu'elle possède la capacité juridique qui lui est nécessaire pour exercer ses fonctions et atteindre ses buts. Elle peut par exemple passer des accords internationaux et des contrats privés, acquérir ou aliéner des biens, etc. Elle dispose aussi de certaines immunités et privilèges. Seulement étant un sujet dérivé des États, la CEDEAO souffre de la souveraineté de ses États membres. En effet, la souveraineté est comme le souligne Charles Chaumont : « le pouvoir exclusif, reconnu à un État dans les relations internationales, d'exprimer juridiquement l'existence et le besoin de conservation d'une nation et d'exercer un certain nombre de compétences qui permettent, en ce qui le concerne, l'établissement et le maintien de ces relations »<sup>292</sup>. Ce principe cardinal qu'est la souveraineté constitue aussi une faiblesse pour la CEDEAO, car elle ne peut aller à l'encontre de celui-ci. Autrement dit, la CEDEAO est une organisation internationale intergouvernementale de *coopération* contrairement par exemple à l'Union Européenne qui est une organisation internationale *d'intégration* et qui dans des domaines précis comme la concurrence, le commerce, les transports, l'agriculture peut imposer sa volonté aux États membres et sa Commission qui est un organe technique peut prendre des sanctions. Ce qui n'est pas le cas de la CEDEAO où c'est la conférence des chefs d'États et de gouvernement, organe politique par excellence qui sévit en cas de manquement aux engagements communautaires. La CEDEAO repose donc sur le principe du volontarisme et essaie de ménager la souveraineté de ces États membres. Son action porte sur l'harmonisation, la coordination des politiques nationales et la promotion des programmes, des projets et d'activités

---

<sup>292</sup> Chaumont, Charles, *L'Organisation des Nations Unies*, Paris, PUF, « Collections que sais-je ? », 1977, p.53.

notamment dans les secteurs agricoles, industriels, les transports, les ressources naturelles<sup>293</sup>. En somme, la CEDEAO exerce une magistrature d'influence sur la question de la circulation des armes légères et des conflits par exemple. Autrement dit, elle est une déléguée de mission de ces États membres. Dans le cadre d'une délégation nous avons le délégant, le délégataire et le mandat de délégation. Le délégataire ne peut faire que ce que le délégant lui demande de faire. N'oublions pas aussi que dans les diverses institutions de la CEDEAO, les décisions sont prises par les représentants des États membres. Le jeu politique entre alors en scène. Mais les agents par leurs décisions peuvent aussi affecter la structure. En effet, l'agent est aussi en mesure de fournir une explication du comportement qu'il a adopté dans une circonstance donnée. Il est aussi en mesure de s'adapter à une situation et de modifier son comportement en conséquence. Il peut donc y avoir une constitution mutuelle des comportements entre agents et structures, dans notre cas d'espèce entre les fonctionnaires, la CEDEAO et les États membres de l'organisation<sup>294</sup>. Aussi, le passage du Secrétariat exécutif à la Commission n'a pas encore apporté la grande rupture attendue.

### **1.2.3. De l'ancien Secrétariat exécutif à la nouvelle Commission de la CEDEAO**

Le Secrétariat exécutif est prévu par l'article 17 du traité révisé de Cotonou de 1993. Il est dirigé par un Secrétaire exécutif qui est le plus haut fonctionnaire de l'organisation. Il est nommé par la conférence des chefs d'État et de gouvernement pour un mandat de quatre ans renouvelable une seule fois. Il est secondé par quatre Secrétaires exécutifs

---

<sup>293</sup> Cf. Article 3, paragraphe 2 du traité révisé de Cotonou de 1993.

<sup>294</sup> Wendt, Alexander, "The Agent-Structure Problem in International Relations", *International Organization*, vol.41, n°3, p.359 et suiv.

adjoints qui eux sont nommés par le conseil des ministres pour un mandat unique de quatre ans. C'est l'article 19 alinéa 3 du traité révisé de Cotonou qui définit les pouvoirs du Secrétaire exécutif<sup>295</sup>. Outre, le Secrétaire exécutif et les Secrétaires exécutifs adjoints, le Secrétariat comprend aussi un contrôleur financier et des fonctionnaires dont les postes peuvent être créés par le conseil des ministres. Seulement, souvent fustigé pour son inefficacité, le Secrétariat exécutif ayant fait l'objet de plusieurs critiques a dû faire sa mue. Le 31<sup>ème</sup> sommet de la conférence des chefs d'États et de gouvernement tenu en janvier 2007 au Burkina Faso a entériné la transformation du Secrétariat exécutif en Commission calqué sur le modèle de l'Union Africaine et de l'Union Européenne. En effet, comme le souligne Philippe Perdrix :

« Si un Secrétariat se contente d'exécuter les directives fixées par les gouvernements, une Commission elle permet à toute structure régionale d'accentuer sa légitimité. [...] Elle détient un réel pouvoir de proposition et dispose des outils nécessaires pour imposer un fonctionnement autonome »<sup>296</sup>.

---

<sup>295</sup> L'article 19 alinéa 3 du traité de Cotonou stipule : « sans préjudice de l'étendue générale de ses responsabilités, le Secrétaire est chargé : [...] de l'exécution des décisions de la conférence et de l'application des règlements du conseil ; [...] de la promotion des programmes et projets de développement communautaire ainsi que des entreprises multinationales de la région ; [...] de la convocation en cas de besoin de réunions de ministres sectoriels pour examiner les questions sectorielles qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Communauté ; [...] de l'élaboration des programmes d'activités et de budget de la Communauté et de la supervision de leur exécution après leur approbation par le conseil ; [...] de la préparation d'un rapport sur les activités de la Communauté à toutes les réunions de la conférence et du conseil ; [...] de la préparation des réunions de la conférence et du conseil et de la fourniture des services techniques nécessaires ainsi que des réunions des experts et des commissions techniques ; [...] du recrutement du personnel et de la nomination aux postes autres que ceux des fonctionnaires statutaires conformément au statut et au règlement du personnel ; [...] de la soumission de propositions et de l'élaboration d'études qui peuvent aider au bon fonctionnement et au développement harmonieux et efficace de la Communauté ; [...] de l'élaboration de projet de texte à soumettre à la conférence ou au conseil pour approbation ».

<sup>296</sup> Perdrix, Philippe, « CEDEAO : Des habits neufs », *Jeune Afrique*, n°2372, du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2006, p.38.

Toutefois cette commission malgré son caractère novateur ne remet pas en cause le principe fondateur et l'épine dorsale des relations internationales, à savoir la souveraineté des États. La nouvelle Commission est composée d'un président, d'un vice-président et de sept commissaires nommés pour un mandat de quatre ans. Ces réformes pourront-elles permettre à la CEDEAO de fonctionner désormais avec plus d'efficacité ? Le doute est permis. Car le régime de faveur accordé au Nigéria qui détiendra d'office un poste permanent au sein de la Commission ne manquera pas de provoquer des remous et des frictions entre États membres de la Communauté<sup>297</sup>. D'ailleurs, le Sénégal, dès la nomination des commissaires, a manifesté sa désapprobation estimant que le poste qui lui est revenu ne correspondait ni à son poids dans la Communauté, ni à son rang allant même jusqu'à accuser le Secrétaire exécutif de la CEDEAO de falsification de documents et d'imitation de signature<sup>298</sup>. Voyons alors dans ce cas comment les difficultés juridiques de la CEDEAO se sont manifestées durant le conflit ivoirien.

#### **1.2.4. Le cas du conflit ivoirien comme test des limites juridiques de la CEDEAO**

Lorsque le conflit a éclaté le 19 septembre 2002 en Côte d'Ivoire, il y a eu un ballet diplomatique des leaders africains. Plusieurs options avaient été proposées par les analystes et les acteurs politiques. Première option, il fallait confier la gestion du dossier à l'Union Africaine (UA), l'organisation continentale qui avait l'avantage de dépasser les susceptibilités sous-régionales ; la deuxième option penchait pour la CEDEAO qui avait

---

<sup>297</sup> Signalons que le Nigéria est le premier contributeur de la CEDEAO avec une participation à hauteur de 60% du budget de l'organisation.

<sup>298</sup> C'est la Commission de développement et genre qui est revenue au Sénégal. Cf. *Le Quotidien*, quotidien d'informations générales sénégalais en date du 22 janvier 2007 avec l'article : « CEDEAO - Le Sénégal reçoit la Commission de développement humain et genre : Wade crache sur le poste et boude les travaux ».

le mérite de la proximité géographique et enfin la troisième option défendue par feu El Hadji Omar Bongo, président de la République du Gabon, suggérait de confier la médiation au Maroc. Finalement un juste milieu sera trouvé. Le dossier sera géré par la CEDEAO qui à l'époque était présidée par le président sénégalais Abdoulaye Wade. En effet, la CEDEAO dispose de tout un arsenal juridique pour régler ce genre de problème. Il en est ainsi du protocole de non-agression et du protocole d'assistance mutuelle en matière de défense. C'est en raison justement de ces instruments juridiques que le président ivoirien Laurent Gbagbo se rendra au sommet extraordinaire d'Accra au Ghana du 29 septembre 2002. Et le point 14 du communiqué final indiquait « les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO sont invités à respecter les protocoles de non-agression et d'assistance mutuelle en matière de défense »<sup>299</sup>. Pourtant un nouveau front s'allume à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire en novembre 2002 et le président du Libéria de l'époque Charles Taylor et le président burkinabé Blaise Compaoré seront accusés par le pouvoir ivoirien d'être les soutiens internationaux des rebelles. Aussi lorsque le 6 octobre 2002, un pool de ministres ouest africains des affaires étrangères a proposé un projet d'accord de cessez-le-feu, le président ivoirien Laurent Gbagbo a refusé de le signer. Ce projet stipulait : « les deux parties conviennent immédiatement de demeurer dans leurs positions respectives jusqu'à la conclusion d'un accord de règlement de la crise ». Aussi, comme la meilleure façon de se défendre c'est d'attaquer, le 30 novembre 2002, des militaires gouvernementaux ivoiriens avaient lancé une offensive dans la région de Vavoua, à environ 120 km à l'Est de Man, contre des positions des rebelles du MPCJ qui contrôlaient la moitié Nord du pays depuis le 19 septembre 2002. Mais la CEDEAO ne désespéra pas d'une solution politique et la médiation sera confiée

---

<sup>299</sup> Accord d'Accra, point 14, Accra, Ghana, 29 septembre 2002.

au président du Togo de l'époque, feu Gnassingbé Eyadema. C'est dans ce cadre que les parties au conflit vont se réunir à Lomé pour la première fois. Le chef de la délégation ivoirienne du côté gouvernemental, Laurent Dona Fologo déclarait : « si la CEDEAO est au bout de ses peines, qu'elle nous libère, nous irons libérer notre pays »<sup>300</sup>. Ces quelques péripéties démontrent simplement les limites juridiques de la CEDEAO qui ne peut pas contraindre ses États membres mais jouent sur leur disponibilité et leur bonne volonté. Mais la CEDEAO ne souffre pas seulement de ces limites juridiques. La question financière est aussi un autre nœud gordien et un goulet d'étranglement pour l'organisation.

## **Section 2. Les limites budgétaires et financières de la CEDEAO**

Les difficultés budgétaires et financières de la CEDEAO découlent de son mode de financement qui repose essentiellement sur la contribution des États membres et l'aide des donateurs. C'est pour amoindrir ce système assez aléatoire qu'a été imaginé le prélèvement communautaire qui n'est pas sans poser problème aussi. Et le cas du financement de la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire l'a pertinemment démontré.

### **2.1. Le mode de financement de la CEDEAO**

La CEDEAO bénéficie de la contribution de ces États membres et des fonds des donateurs pour son financement.

---

<sup>300</sup> « Les enjeux de la crise ivoirienne sur la politique intérieure au Togo ou la colère d'un médiateur douteux », [www.togo-confidentiel.com](http://www.togo-confidentiel.com), Lomé, 20 décembre 2002, consulté le 11 octobre 2009 ; cf. aussi le texte de l'accord de Lomé en annexe, signé à Lomé au Togo, 1<sup>er</sup> novembre 2002.

### **2.1.1. La contribution des États membres**

C'est le chapitre 14 du traité révisé de Cotonou de 1993 qui prévoit les dispositions financières concernant la CEDEAO<sup>301</sup>. Seulement le mode de calcul de la contribution des États est déterminé par un protocole. Ce protocole fixe la contribution de chaque État membre sur la base d'un coefficient qui tient compte du produit intérieur de chaque État et du revenu *per capita* de tous les États membres<sup>302</sup>. A cet effet, le coefficient doit être calculé comme représentant la moitié du rapport entre le produit intérieur brut de chaque État membre et le produit intérieur brut total de tous les États membres, plus la moitié du rapport entre le revenu *per capita* de chaque État et le revenu *per capita* total de tous les États membres. Ce sont les statistiques et autres données publiées par les Nations Unies sur le produit intérieur brut et le revenu *per capita* des États membres qui sont utilisées pour le calcul de la contribution de chaque État. Ce coefficient fait l'objet d'un réexamen tous les trois ans. Pour le paiement, les États doivent verser leurs contributions dans les trois premiers mois de l'exercice budgétaire auquel elles se rapportent. Seulement certains États traînent les pieds en matière de paiements des contributions. Par exemple pour l'exercice 2006, et d'après le rapport annuel du Secrétaire exécutif de la CEDEAO : « au cours de la période de janvier à septembre, le niveau des revenus reçus par les institutions de la CEDEAO s'élevait à 45.725.840 unités de compte, soit 55% du budget

---

<sup>301</sup> Au terme de l'article 70 de ce texte, il est dit : « les budgets ordinaires de la Communauté et de ses institutions sont alimentés par un prélèvement communautaire et de toutes autres sources qui peuvent être déterminées par le Conseil des ministres. En attendant l'entrée en vigueur du prélèvement communautaire, les budgets de la Communauté et de ses institutions sont alimentés par les contributions annuelles des États membres ».

<sup>302</sup> Article 2 du protocole de la CEDEAO fixant les modalités de détermination des contributions des États membres et les monnaies de paiements.

de l'exercice »<sup>303</sup>. Mais, la CEDEAO reçoit d'autres ressources provenant des bailleurs de fonds et depuis l'entrée en vigueur du prélèvement communautaire en 2004, les États ne paient plus de contribution directe.

### **2.1.2. Le fonds des donateurs**

La CEDEAO bénéficie aussi de l'appui des partenaires au développement en termes d'apport financier. Cela se traduit par un flux considérable de financement accordé à la Commission pour l'exécution de ces programmes notamment en matière de paix et d'intégration économique. C'est ainsi qu'a été créé le fonds des donateurs demandé par les trois principaux bailleurs de la CEDEAO que sont la France, le Canada et le Royaume-Uni. Une unité de gestion des financements émanant des bailleurs a été mise sur pied. Sa mission consiste à gérer les financements de manière judicieuse en respectant les procédures fixées par les donateurs ; superviser les politiques financières, comptables et administratives ; veiller au respect des procédures et des règles des donateurs en matière de passation des marchés. En 2005 par exemple, le gouvernement japonais avait donné 99.423 UC, la Banque Mondiale 75.156 UC, le Canada par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avait donné 81.494 UC et la France a contribué autour de 40.889 UC<sup>304</sup>. Mais pour contourner les difficultés de paiements de ses États membres, la CEDEAO s'inspirant du modèle du tarif extérieur commun (TEC) de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) a adopté en 2003, le système du prélèvement communautaire.

---

<sup>303</sup> CEDEAO, *Rapport annuel du Secrétaire exécutif*, Abuja, Nigéria, 2006, p.191 ; par ailleurs, l'UC (Unité de compte de l'Afrique de l'Ouest-UCAO) est équivalent au droit de tirage spécial (DTS) du FMI. Le taux de change de UC en dollar à cette date était de 1 UC= \$1,3.

<sup>304</sup> CEDEAO, *Rapport annuel du Secrétaire exécutif de la CEDEAO*, Abuja, Nigéria, 2005, p.177.

## **2.2. Pertinence et limites du financement du fonds de la paix par le prélèvement communautaire**

En quoi consiste le prélèvement communautaire ? Quelles sont ses limites ?

### **2.2.1. La pertinence du prélèvement communautaire**

Le prélèvement communautaire est un impôt de solidarité de 0,5% tiré des importations des produits entrant dans la Zone CEDEAO. C'est un système que la CEDEAO a recopié sur le modèle de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) à travers le tarif extérieur commun. Ce tarif extérieur commun (TEC), l'une des pierres les plus importantes de l'Union économique et monétaire des États d'Afrique de l'Ouest, sur la voie de l'intégration, ne semble pas encore avoir impulsé de véritables échanges entre les économies des huit pays qui composent la Zone Cfa en Afrique de l'Ouest. Pourtant, ce mécanisme a déjà convaincu les autres pays de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui ne sont pas membres de l'UEMOA. Depuis bientôt sept ans, ces pays ont entamé le processus de mise en place d'un tarif extérieur commun. Ce tarif semble constituer, à leurs yeux, le préalable à la création d'une zone monétaire commune, qui sera le pendant de la Zone Cfa. Dans le cadre des négociations des accords de libre-échange dit également accords de partenariats économiques (APE) avec l'Union Européenne, la CEDEAO a besoin que les pays membres entament un début de processus d'intégration économique. Les pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA étant très en retard par rapport aux autres, ont trouvé plus pratique d'adopter les grilles tarifaires de l'UEMOA<sup>305</sup>. Ainsi, treize des quinze pays membres de la CEDEAO

---

<sup>305</sup> Ces pays concernés sont : le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone.

appliquent dès à présent le même barème à quatre échelons de taux, tandis que cinq autres de ces pays sont en période de transition, harmonisant progressivement leurs taux douaniers. Mais le tarif extérieur commun de l'UEMOA comporte des droits de douane qui s'échelonnent en quatre catégories, et sont grevés de droits qui vont de 0 à 20% selon les produits. Le sacrifice est important pour des pays qui taxaient certains produits jusqu'à 150%. Ce mécanisme ne pouvait donc pas être exempt de critiques.

### **2.2.2. Les limites du prélèvement communautaire**

Au sein de l'UEMOA, même dans les administrations publiques, l'adoption des tarifs du TEC, et leur mise en œuvre, n'ont jamais fait l'unanimité. Plusieurs voix se sont élevées pour demander la révision de ce mécanisme, que des producteurs de l'UEMOA accusent de les affaiblir face à la concurrence des produits étrangers. Néanmoins à la CEDEAO, on concède que l'examen de ce qui a été fait à l'UEMOA, au cours des dix dernières années, pour la mise en place et le suivi du tarif extérieur commun de cet organisme, devrait permettre d'en tirer des enseignements utiles pour la réussite du TEC de la CEDEAO. L'approche adoptée pour l'élaboration du TEC de la CEDEAO vise à tirer parti de ces enseignements, tout en pratiquant les modifications nécessaires à l'intégration des membres de la CEDEAO qui n'appartiennent pas à l'UEMOA<sup>306</sup>. Par ailleurs, selon les spécialistes des questions économiques et monétaires, c'est le Fonds Monétaire International (FMI) qui est à l'origine du tarif extérieur commun. C'est une mesure d'ajustement structurel qui est présentée comme une mesure d'intégration. C'est une création artificielle. Makhtar Diouf souligne par exemple :

---

<sup>306</sup> Entrevue avec un haut responsable de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 12 juillet 2007.

« La mise en place du TEC qui marque le passage à une union douanière doit être précédée par le désarmement douanier total des pays membres et pour tous les types de produits, c'est-à-dire par l'avènement d'une zone de libre-échange, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Ensuite, dans un ensemble économique, le TEC s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des tarifs des pays membres. Dans l'UEMOA, le FMI a procédé à une simple harmonisation tarifaire, chaque pays devant porter son taux maximum dans la fourchette 20% - 25% »<sup>307</sup>.

Aussi nombreux sont les producteurs qui considèrent que le TEC a réduit la compétitivité de l'économie dans de nombreux secteurs, tout en ouvrant le marché intérieur sans contrôle, à des produits étrangers. Le président de l'Union Nationale des Acteurs de la Filière Avicole du Sénégal (UNAFSA) par exemple, a chiffré à plus de 20 milliards de francs Cfa de pertes de chiffre d'affaires entre 2000 et 2003, dans son secteur, du fait de l'ouverture des marchés. Une étude sur la filière avicole, présentée en 2004 par le consultant Baye Mbaye Diagne, estime les pertes financières de la filière, pour la seule année 2004, à plus de 12 milliards de franc CFA pour les producteurs, sans compter les pertes pour l'État en termes de « potentialités d'améliorer le revenu national et de lutter contre la pauvreté ». M. Papa Samba Diop, le directeur commercial des Moulins SENTENAC pour sa part estime que le TEC de l'UEMOA, couplé à la TVA de 18%, a été « une vraie catastrophe pour son secteur d'activité »<sup>308</sup>. Or dans la communauté économique européenne, le TEC avait été obtenu en 1968 en faisant la moyenne entre le taux le plus élevé, c'est-à-dire celui de la France et le taux le plus faible, celui de l'Allemagne. La France ainsi défavorisée, devrait trouver compensation dans la politique agricole commune. Rien de telle n'est prévu, ni à l'UEMOA, ni à la CEDEAO. Enfin, si

---

<sup>307</sup> Diouf, Makhtar, « Le nouveau régionalisme en Afrique », *Revue de l'IFAN*, UCAD, août 2002, p.14 et suiv.

<sup>308</sup> *Le Quotidien*, journal quotidien sénégalais, 05 mars 2007.

certaines États comme le Niger ou le Togo ont consenti des efforts supplémentaires en appliquant un prélèvement de 1% au lieu de 0,5% afin de générer suffisamment de ressources pour éponger leurs arriérés de contributions auprès de la CEDEAO, d'autres n'ont pas honoré leurs obligations financières dans ce cadre. D'après le rapport annuel du Secrétaire exécutif de 2005, douze des quinze membres qui composent la CEDEAO ont des soldes impayés s'élevant à 43 millions d'unités de compte dont l'essentiel remonte à plus de dix ans<sup>309</sup>. Dans tous les cas, la Commission s'est attachée à signaler les anomalies relevées aux États membres concernés afin que des mesures correctives soient prises<sup>310</sup>. Mais au fond, le problème majeur de la CEDEAO en matière financière, c'est que contrairement à l'ONU, elle n'a pas de budget de maintien de la paix et de budgets pour les programmes. Si un conflit éclate dans la sous-région, elle est obligée de faire appel aux bailleurs de fonds étrangers et aux partenaires au développement pour payer les casques blancs et les aider à l'acquisition du matériel et de la logistique. Or les partenaires peuvent parfois être pris dans d'autres théâtres d'opération. Aussi, la CEDEAO a supprimé la contribution des États membres au budget ordinaire et l'a remplacé par le prélèvement communautaire. Une partie de ce prélèvement communautaire est versée au fonds de la paix. Ce fonds justement ne permet que de financer des réunions statutaires mais n'est pas capable de soutenir une opération de maintien de la paix qui est coûteuse<sup>311</sup>. La logique aurait voulu pourtant que les États continuent à payer leurs contributions au budget ordinaire même s'ils accusent du retard pour s'acquitter de leurs obligations. Le prélèvement communautaire servirait totalement

---

<sup>309</sup> CEDEAO, *Rapport annuel du Secrétariat exécutif de la CEDEAO*, Abuja, Nigéria, 2005, p.114. L'unité de compte de la CEDEAO est équivalente au droit de tirage spécial du FMI. Le taux de change de l'UC en dollar américain à la date de décembre 2005 est de 1 UC = \$ 1.3.

<sup>310</sup> CEDEAO, *Rapport annuel du Secrétariat exécutif de la CEDEAO*, 2005, op., cit., p.115.

<sup>311</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 15 mai 2007.

au fonds de la paix et un autre impôt communautaire devrait être créé pour financer les programmes d'intégration. Ainsi l'apport des bailleurs de fonds et des partenaires au développement viendrait en appoint à tous ces efforts. Ainsi ces difficultés financières se sont manifestées lorsqu'il s'est agi de créer la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire.

### **2.2.3. Les problèmes du financement de la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire**

Lorsque le conflit a éclaté en Côte d'Ivoire le 19 septembre 2002, le fond de la paix n'était pas encore entré en vigueur. En effet, c'est l'article 36 du protocole de 1999 sur le mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité qui le prévoyait. Il a été mis en place depuis le sommet des chefs d'États et de gouvernement d'Accra de décembre 2003. Son montant est de deux millions de dollars américains. Or le budget pour la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) était estimé à 33.826.097 dollars<sup>312</sup>. Quand on regarde les pays contributeurs, ils étaient tous des pays européens à l'exception des États-Unis d'Amérique dont la participation non financière s'était faite sous forme d'équipements, de prestations de carburant et d'alimentation. La Grande Bretagne a versé directement son aide au contingent du Ghana et à la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) ; la contribution de l'Union Africaine était attendue mais non confirmée. Au total, les pays contributeurs avaient donné 16.933.314 dollars sur les 33.826.097 dollars nécessaires pour la mission, soit donc un gap de 15.809.019 dollars<sup>313</sup>. Ces chiffres nous renseignent sur les difficultés financières de la CEDEAO qui n'a pas les moyens d'une opération de maintien de la paix

---

<sup>312</sup> A l'époque le taux était 1 EUR = 1,25960 USD

<sup>313</sup> Source : Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI), *Exposé du commandant de la force*, réunion des chefs d'états-majors des armées (CEMA) de la CEDEAO à Abuja, Abuja, Nigéria, février 2004, p.14 et suiv. Les montants étaient donnés en euros, c'est nous qui avons procédé à la conversion en dollar américain pour harmoniser les chiffres.

qui coûtent chère. Son budget est estimé aux alentours de six millions de dollars ; le fonds de la paix qui est de deux millions de dollars couvre tout type de risque qui relève de l'imprévu comme une crise dans un pays membre. Il va de la diplomatie préventive jusqu'aux situations post-confliktuelles comme l'appui à l'organisation d'élections par exemple. Il sert d'appui également aux différents départements de la CEDEAO pour la réalisation de leurs programmes comme la lutte contre la prolifération des armes légères ou encore la criminalité transfrontalière<sup>314</sup>. Aussi quand on regarde la répartition des dépenses par grandes masses, on constate que 80,56% des dépenses sert à payer des *piers diem* ; 10,49% va à l'alimentation ; finalement, il n'y a que 7,44% des dépenses qui iront à des activités de consolidation de la paix comme la santé, le cantonnement et autres activités sociales. Ces limites financières ont pesé sur la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Les soldats étaient obligés de passer par le dépôt français du Gabon pour avoir des uniformes militaires, les salaires étaient payés par les pays partenaires nous renseigne un responsable de la CEDEAO qui a participé à la planification de la mission<sup>315</sup>.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des ressources des pays contributeurs.

---

<sup>314</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 09 juillet 2007.

<sup>315</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 12 juin 2007.

**Tableau 6. Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire  
(Ressources des pays contributeurs)**

<b>Pays contributeurs</b>	<b>Montant de la contribution</b>	<b>Domaines de contributions</b>
France	10.536.692 \$ (5.486.424.348 Cfa)	Financements, Équipements, Prestations, Alimentation
Grande Bretagne	2.851.615 \$ versé au Ghana 1.782.151 \$ versé à MICECI (soit 1.160.858.700 Cfa)	Équipements du Ghana
États-Unis	Participation non financière de 9.031.782 \$ (soit 4.702.240.000 Cfa)	Financements, Équipements, Prestations, Alimentation
Belgique	787.520 \$ (409.957.572 Cfa)	Financements, Équipements
Pays Bas	2.485.339 \$ (1.293.728.500 Cfa)	Financements
Allemagne	340.257 \$ (177.108.390 Cfa)	Financements
Suède	271.212 \$ (141.175.066 Cfa)	Financements
Espagne	62.983 \$ (32.784.734 Cfa)	Financements
Italie	126.019 \$ (65.595.700 Cfa)	Financements
Luxembourg	126.019 \$ (65.595.700 Cfa)	Financements

Source : Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, *Exposé du commandant de la force*, réunion des chefs d'états-majors des armées (CEMA) de la CEDEAO à Abuja, Abuja, Nigéria, février 2004, p.14 et suiv.

Mais les difficultés de la CEDEAO ne sont pas seulement financières mais aussi opérationnelles.

### **Section 3. Les limites opérationnelles**

Les limites opérationnelles de la CEDEAO trouvent leurs sources d'abord au niveau des armées des États membres et ensuite au niveau de la CEDEAO elle-même.

### **3.1. L'état défectueux des forces armées nationales**

La plupart des armées qui doivent fournir des troupes à la CEDEAO sont marquées du sceau ethnique et qui comme le reste de la société sont impliquées dans des pratiques clientélistes.

#### **3.1.1. Des armées souvent tribales...**

Tous les pays d'Afrique ou presque portent la marque du fait colonial. Le pouvoir colonial a introduit des conceptions nouvelles d'administration. Les systèmes administratifs coloniaux obéissaient tous ou presque à une logique de domination. Il s'agissait avant tout d'assurer la souveraineté de l'État colonisateur. Visant le maintien de l'ordre public et la défense des intérêts métropolitains, ces administrations étaient par nature autoritaires et basées sur un recrutement ethnique. Les dirigeants africains à l'aube des indépendances au lieu d'éradiquer le mal l'ont maintenu et entretenu. Ainsi, dans un ouvrage qui se voulait une mise en garde, l'agronome René Dumont considérait que l'indépendance a eu pour unique conséquence l'expansion des appareils bureaucratiques<sup>316</sup>. L'économiste René Gendarme, au terme d'un diagnostic sévère, constatait que les structures politico-administratives des nouveaux États étaient lourdes, artificielles, ethnicistes et trop coûteuses pour des pays pauvres. Elles détournaient les élites des tâches de mise en valeur, leur donnaient des habitudes de facilité leur garantissant des avantages qui contribuaient à les faire vivre dans l'illusion<sup>317</sup>. Aussi, on sait depuis les travaux de Jean-François Médard que l'État africain est très peu institutionnalisé et très néo-patrimonialisé du fait de l'extorsion des plus-values qu'il

---

<sup>316</sup> Dumont, René, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Le Seuil, 1962, p.68.

<sup>317</sup> Gendarme, René, *La pauvreté des nations*, Paris, Cujas, 1973, p.861.

centralise et redistribue ensuite à ses clients politiques. Une grande partie du capital de légitimité des gouvernements est fondée sur cette capacité d'extraction et de redistribution. Car, c'est par ce biais qu'il suscite des loyautés et obtient pacifiquement des soumissions<sup>318</sup>. La grande majorité des armées africaines recrutée sur des bases ethniques bénéficie de cette redistribution, en particulier les gardes présidentielles et les unités paramilitaires, volontairement renforcées pour faire contrepoids à l'armée. Au Libéria par exemple, comme le souligne Byron Tarr:

*“The Armed Forces of Liberia's typical officer was a settler. Recruits were from the tribes. Traditionally, soldiers were personal servants of senior government officials. Doe, a detribalized Krahn from southeastern Liberia, was ill-prepared to lead a country experiencing devastating economic difficulties and political trauma. His National Democratic Party of Liberia (NDPL) rigged the 1985 elections. The AFL, by then an ethnic army, foiled Thomas Quiwonkpa's 1985 attempt to overthrow Doe and carried out brutal revenge against opposition politicians and members of the Dan and Mano tribes”*<sup>319</sup>.

Au Togo aussi, l'armée dont les effectifs étaient de 250 hommes passera aussitôt après le coup d'état qui a coûté la vie à Sylvanus Olympio en 1963, à 1200-1500 hommes dont 80% composée des membres de l'ethnie du président<sup>320</sup>. Samuel Décalo constate ainsi qu'une nouvelle élite se créa dans l'armée. Faite de tous les putschistes qui ont eu des promotions spectaculaires dont la plus notable fut la désignation du chef de bande comme chef d'état-major<sup>321</sup>, cette élite sera la pendante de l'élite politique, originaire

---

<sup>318</sup> Cf. Médard, Jean-François, « L'État néo-patrimonial en Afrique », dans Médard, Jean-François (dir.), *États d'Afrique : Formation, mécanismes, crise*, Paris, Karthala, c1991, p.323-353.

<sup>319</sup> Tarr, Byron, “The ECOMOG Initiative in Liberia: A Liberian Perspective”, *Issue*, vol.21, n°1-2, 1993, p.74.

<sup>320</sup> Cf. Kuwono, Frank, « Togo : Aux origines d'une transition trouble et chaotique », *Démocraties Africaines*, n° 4, 1995, p.19-25.

<sup>321</sup> Cf. Décalo, Samuel, *Coups and Army Rule in Africa: Motivations and Constraints*, 2<sup>nd</sup> edition, London, Yale University Press, 1990, 336p; cf. aussi Omitoogun, Wuyi, “Military Expenditure in Africa”, *SIPRI Yearbook 2000*, Oxford, Oxford University Press, 2000; cf. aussi Souaré, Issaka, *Civil Wars and Coups*

majoritairement du Sud. Ce qui aboutira à la marginalisation des autres groupes ethniques. En Côte d'Ivoire, la situation est presque identique. Si du règne de Félix Houphouët Boigny, il y avait un minimum de dosage régional dans l'armée, son successeur Henry Konan Bédié procéda à des nombreuses nominations d'officiers supérieurs Baoulé à la plupart des postes clés de l'armée<sup>322</sup>. Le régime de Laurent Gbagbo ne fait pas exception à la règle. Ainsi, l'on assiste comme l'a souligné feu Babacar Sine : « à une armée "tribalisée" vivant en son sein les clivages et les contradictions ethniques qui minent et travaillent la société globale. Ce microcosme reproduit en son sein le profond malaise identitaire qui risque de détruire le tissu social et national encore fragile de la plupart des pays africains »<sup>323</sup>. Dès lors, le pouvoir politique pour asseoir son règne s'appuie sur ce corps organisé de la société en lui accordant des traitements de faveur par le biais du clientélisme. Il s'y ajoute que ses forces armées n'ont ni les moyens logistiques, ni la formation tactique requise pour mener une opération de maintien de la paix. Car rappelons-le, le maintien de la paix est différent de la guerre traditionnelle. Il ne s'agit pas de tuer l'adversaire mais de s'interposer et d'éviter justement les comportements meurtriers. Il faut être entraîné aux techniques de maîtrise des foules, au respect des droits de la personne et du droit humanitaire.

### **3.1.2. .... Impliquées dans des pratiques clientélistes**

En Afrique en général, en Afrique de l'Ouest en particulier, la légitimité de la plupart des régimes politiques repose sur une politique d'accumulation et de redistribution de

---

*d'État in West Africa: An Attempt to Understand the Roots and Prescribe Possible Solutions*, Lanham, MD., University Press of America, 2006, 256p.

<sup>322</sup> Kieffer, Guy-André, « Armée ivoirienne : Le refus du déclassé », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.33.

<sup>323</sup> Sine, Babacar, « Le nouveau réveil militaire », *Démocratie Africaines*, n° 6, 1996, p.5.

prébendes. La Côte d'Ivoire offre une illustration parfaite de ce mode de gestion patrimoniale du pouvoir. Dans ce pays, le principe était simple : en premier lieu, il s'agissait de s'efforcer de créer les conditions d'une croissance économique soutenue en encourageant la production agricole et les investissements étrangers par la création d'un environnement favorable. Cette croissance ne pouvait être liée qu'à l'extraversion. Il fallait donc mettre l'extraversion au service de la croissance économique. L'État ivoirien put alors se brancher sur la croissance en prélevant sa part à la manière d'un rentier au profit de sa propre croissance, de l'enrichissement de ses dirigeants et de la survie de ses dépendants. La garde républicaine qui assurait la sécurité du président bénéficiait de tous les privilèges. Seulement, la chute des cours des matières premières a obligé la Côte d'Ivoire à restreindre son train de vie. Mais, la classe dirigeante continuait à s'enrichir.

Suivant les pays, le scénario a varié mais la logique reste identique<sup>324</sup>. Ainsi, certaines couches sociales défavorisées de la population victimes des pratiques clientélistes et des prébendes se replient derrière des identités de toute sorte et se soulèvent notamment les classes subalternes des armées qui ne reçoivent plus leur salaire ou ne le reçoivent que de façon irrégulière. Ainsi en Guinée Bissau par exemple, lorsque la mutinerie a éclaté le 7 juin 1998, l'armée rejoint en masse le chef d'état-major des armées déchu, Ansumane Mané, contre le président démocratiquement élu. Miguel Martins note :

---

<sup>324</sup> Cf. Morice, Alain, « Guinée : État, corruption et trafics », *Les temps modernes*, n° 487, 1987, p. 108-136 ; cf. aussi Tangri, Ravi, *Servir ou se servir ? A propos de la Sierra Léone*, Cambridge University Press, Cambridge, 1995 ; cf. aussi Mathieu, François-Régis, *Les fondements de la crise économique en Afrique. Entre la pression communautaire et le marché international*, Paris, L'Harmattan, 1990, p.31-32.

« On parle de 90 à 95% de militaires ayant adhéré à la junte. Ces derniers, pour la plupart des anciens de la lutte de libération nationale, se sentent délaissés par le pouvoir à cause de salaires impayés depuis longtemps, ou d'une détérioration croissante de leurs conditions de vie et de travail »<sup>325</sup>.

La question reste entière aujourd'hui comme en Guinée où l'armée est majoritairement composée des personnes issues de l'ethnie du défunt président Lansana Konté, surtout la hiérarchie supérieure. Et avec sa mort et malgré la transition démocratique réussie dans le contexte de l'Afrique actuelle, on craint des déchirements sous la bannière ethnique avec une armée marquée par son insoumission et son indiscipline<sup>326</sup>. Il en est de même de la Côte d'Ivoire avec la reconstitution de l'armée qui vise à intégrer les anciens groupes rebelles dans le commandement intégré. Il ne se passe pas un jour sans que la presse ivoirienne ne fasse état de mouvement d'humeur dans les troupes. Quel a été l'effet de cette dépendance sur des armées formées dans des sociétés patrimoniales et clientélistes pour la CEDEAO ?

### **3.1.3. L'intervention en Côte d'Ivoire comme laboratoire d'expérimentation des forces de la CEDEAO**

La mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) avait pour mandat d'une part, de veiller à l'application stricte de l'accord de cessation des hostilités par l'occupation d'une zone d'observation et de sécurisation tout en s'efforçant de gagner la confiance des parties au conflit et d'autre part, d'instaurer un système d'escorte des convois humanitaires. Articulé autour d'un Général, commandant de la force, la MICECI

---

<sup>325</sup> Martins, Miguel, « Le conflit en Guinée Bissau : chronologie d'une catastrophe », dans *l'Afrique politique. Entre transitions et conflits*, Paris, Karthala, 1999, p.214.

<sup>326</sup> Cf. International Crisis Group, *Guinée : pour en finir avec le pouvoir militaire*, Dakar, ICG, Briefing Afrique, n°66, 16 octobre 2009.

disposait d'un état-major installé à Abidjan articulé autour d'un poste de commandement et de quelques cellules de l'état-major<sup>327</sup>. Les autres cellules constituaient le poste de commandement avancé projeté à Zambakro. Il y avait aussi des détachements de soutien à Abidjan et à Yamoussoukro ; enfin, il y avait cinq sous-groupements nationaux déployés sur le terrain, plus un sous-groupement mixte (Bénin/Togo) en réserve d'intervention et un sous-groupement chargé de la sécurité des ministres des forces nouvelles. Au total, la mission était composée de 1477 hommes<sup>328</sup>. Par ailleurs, les activités opérationnelles de la MICECI étaient de deux types. D'une part, les activités planifiées qui étaient menées dans le cadre de la sécurisation des populations tout en garantissant la libre circulation des biens et des personnes. Il s'agissait d'organiser des patrouilles au niveau de chaque secteur et permettre de marquer une présence de la force sur l'ensemble des théâtres d'opération. Il s'agissait aussi de sécuriser des lieux d'intérêt commun comme les axes routiers, les marchés avec des *check points* sur les principaux axes. D'autre part, il y avait les activités sur demande qui étaient menées dans le cadre de la préparation du redéploiement de l'administration, de l'évaluation des dégâts de la guerre, de l'organisation des examens en zone rebelle. Mais quelle est la perception des populations ivoiriennes de cette mission de la CEDEAO ? Selon un journaliste d'un quotidien jugé proche du Rassemblement des Républicains (RDR) d'Alassane Ouattara :

---

<sup>327</sup> Signalons que le Nigéria a envoyé 250 soldats pour la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Diverses hypothèses ont été avancées pour expliquer la non-participation du Nigéria à la MICECI, comme la pression de la France de ne pas y participer, les nombreuses critiques qu'il l'a essuyé suite à ses interventions au Libéria et en Sierra Leone. Mais le Nigéria acceptera plus tard de financer le poste du représentant spécial de la CEDEAO en Côte d'Ivoire dont le titulaire est d'ailleurs un nigérian.

<sup>328</sup> CEDEAO, *Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, Exposé du commandant de la force*, op., cit., p.3.

« Au début, l'intervention de la CEDEAO était bonne mais très vite elle est dépassée par les conflits d'intérêts et de personnes de ses membres (Wade, Éyadema...). Aussi, le président en exercice à l'époque, le Ghanéen John Kufor est déconnecté des réalités francophones. Mais malgré tout la CEDEAO a réussi à obtenir le premier cessez-le-feu. Seulement, c'est avec la médiation de Blaise Compaoré qui connaît mieux la situation des acteurs que le processus a vraiment avancé »<sup>329</sup>.

Pour un autre journaliste d'un quotidien jugé proche du Front Populaire Ivoirien (FPI), la CEDEAO a obtenu un cessez-le-feu, mais elle s'est auto-dessaisie du dossier ivoirien et s'est mise au service des agendas extérieurs<sup>330</sup>. Pour ce travailleur d'une organisation ivoirienne des droits de l'homme aussi, c'est le même son de cloche. La CEDEAO a obtenu un cessez-le-feu mais a été dessaisie du dossier par la France. Finalement, c'est le dialogue direct qui fera le reste<sup>331</sup>. En revanche, un universitaire ivoirien a une lecture différente de la présence de la CEDEAO et souligne :

« Qu'en Côte d'Ivoire, la CEDEAO n'avait ni matériels, ni logistiques, ni argent, les responsables à Abuja étaient injoignables, notre pays a loué des maisons pour l'hébergement et à la CEDEAO de payer plus tard. La CEDEAO comme toutes les autres institutions régionales africaines sont le reflet de ses États membres qui sont incapables de gérer la diversité. Ces fonctionnaires ne sont pas prêts à lâcher l'État. L'institution leur permet de garder leur statut et leurs privilèges. La CEDEAO tient un double discours auxquels elle-même ne croit pas. Ils font croire qu'ils décident or ils ne le font pas. Leur façon d'être (costumes cravates) renseigne sur leur état d'esprit »<sup>332</sup>.

Ces quelques témoignages montrent que la CEDEAO est loin de faire l'unanimité autour de sa mission en Côte d'Ivoire. Seulement contrairement en Sierra Leone, les soldats de

---

<sup>329</sup> Entrevue réalisée à Abidjan, Côte d'Ivoire, 1<sup>er</sup> août 2007.

<sup>330</sup> Entrevue réalisée à Abidjan, Côte d'Ivoire, 23 juillet 2007.

<sup>331</sup> Entrevue réalisée à Abidjan, Côte d'Ivoire, 2 août 2007.

<sup>332</sup> Entrevue réalisée à Abidjan, Côte d'Ivoire, 3 août 2007.

la CEDEAO ne se sont pas livrés cette fois-ci à des trafics. Ce qui engagerait en partie la responsabilité de l'organisation et entamerait sa crédibilité vis-à-vis de l'opinion.

### **3.2. Le niveau de responsabilité de la CEDEAO**

Les premières interventions de la CEDEAO ont démontré son absence de préparation pour les opérations de maintien de la paix (OMP) s'y ajoute les difficultés logistiques et managériales.

#### **3.2.1. L'absence de préparation pour les OMP**

Les premières interventions de la CEDEAO en matière de maintien de la paix démontrent un manque de préparation. Soulignons que les opérations de maintien de la paix sont du ressort du Conseil de sécurité de l'ONU qui peut déléguer cette compétence aux organisations régionales à travers le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Dans la pratique, la CEDEAO est intervenue pour ensuite aller chercher l'autorisation auprès de l'ONU. Mais au-delà des problèmes juridiques, les soldats de la CEDEAO<sup>333</sup> n'étaient pas préparés à de telles opérations qui requièrent impartialité, neutralité et retenue. A l'ONU même, le maintien de la paix a beaucoup évolué. Au début, c'était l'interposition entre des belligérants. Les opérations de maintien de la paix étaient légères et ne comportaient qu'un groupe d'observateurs. L'ONU envoyait sur place une mission d'observateurs chargés de surveiller le respect de cessez-le-feu décidés par les parties en conflit ou par l'organisation elle-même<sup>334</sup>. Avec la fin de la guerre froide, l'ONU entame sa deuxième génération des opérations de maintien de la paix. En plus, des effectifs militaires qui comprennent non seulement des unités terrestres mais aussi parfois des

---

<sup>333</sup> Appelés aussi les casques blancs en référence aux casques bleus de l'ONU.

<sup>334</sup> cf. Département de l'information des Nations Unies, *50 ans : 1948-1998 de maintien de la paix*, New York, Nations Unies, 1999, 89p.

unités aériennes, il y a des personnels de police et des personnels civils. En fait, cette diversification des personnels tient à l'extension des tâches confiées aux casques bleus. Ainsi, l'expansion considérable des OMP s'est accompagnée d'une diversification de ses tâches qui ne se limitent plus à leur vocation première de force militaire d'interposition. En effet, les missions assignées aux casques bleus ne sont plus seulement des missions militaires de type classique<sup>335</sup>. Mieux, en s'impliquant directement dans la reconstruction d'États dévastés par la guerre, l'ONU entame sa 3<sup>ème</sup> génération d'OMP. Il s'agit soit d'instaurer une administration internationale, soit de restaurer un État en ruine ou de participer à la phase de reconstruction post-confliktuelle<sup>336</sup>. La CEDEAO quant à elle n'a pas pu tenir compte de ces différentes évolutions des missions de paix. Les premiers casques blancs étaient des militaires entraînés pour les guerres classiques entre deux armées régulières. Or les conflits actuels sont pour la plupart des conflits intra-étatiques. A cette impréparation des troupes s'ajoutent des difficultés logistiques.

### **3.2.2. Les insuffisances des capacités logistiques et managériales en matière d'OMP**

Une opération de maintien de la paix nécessite des structures de planification et de gestion des missions. Et puisque le maintien de la paix et de la sécurité ne faisait pas partie des missions originelles de la CEDEAO, elle n'était pas préparée pour une telle tâche. Le résultat s'est fait sentir durant ses interventions. L'on a constaté un problème

---

<sup>335</sup> Cf. Abi Saab, Georges, « La 2<sup>ème</sup> génération des opérations de maintien de la paix », *Le trimestrielle du monde*, 4<sup>ème</sup> trimestre, 1992, p.87-97.

<sup>336</sup> L'ONU a agi dans cette voie au Cambodge, au Kosovo et en Afghanistan, cf. Peou, Sorpong, "Implementing Cambodia's Peace Agreement", dans Stedman, S, J; Rothchild, Donald; Cousens, Elizabeth (dir.), *Ending Civil War. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2002, p.499-530; cf. aussi Simonsen, Sven, Gunnar, "Nationbuilding as Peacebuilding: Racing to Define the Kosovar," *International Peacekeeping*, vol. 11, n°2, 2004, p.289-311; cf. aussi Donini, Antonio (dir.), *Nation-Building Unravelling? Aid, Peace and Justice in Afghanistan*, Bloomfield, CT: Kumarian Press, 2004, 236p.

d'articulation, d'harmonisation des différents contingents qui n'ont pas la même culture militaire, ni les mêmes formations et les mêmes équipements. Il n'y avait pas non plus de procédure opérationnelle standardisée pour unifier les pratiques. Au moment du déclenchement du conflit en Côte d'Ivoire, le staff pour le soutien à la paix au Secrétariat de la CEDEAO était composé de deux personnes : un chargé de programme principal en paix et sécurité et un chargé de programme en affaires politiques<sup>337</sup>. Aussi, les pays qui sont confrontés à des problèmes intérieurs n'ont pas les moyens d'envoyer ni un grand nombre de soldats, ni de les équiper. Lors du conflit au Libéria en 2003 par exemple nous raconte un responsable de la CEDEAO au siège à Abuja, lorsque l'organisation a saisi les États membres pour leur demander d'envoyer des soldats, le Sénégal disait : « je peux vous donner des troupes mais je n'ai pas de moyens pour les entretenir. Les États-Unis d'Amérique accepteront de les équiper et l'Union Européenne acceptera de payer les *per diem* »<sup>338</sup>. Aussi l'état-major était déployé sans le soutien administratif pour son travail, notamment de moyens de communication pour être en contact avec les populations. Ce qui est important dans le cadre d'une opération de maintien de la paix. Le staff du représentant du Secrétaire exécutif était inadéquat. Au Libéria toujours en 2003, il n'y avait aucun conseiller et en Côte d'Ivoire c'était un conseiller militaire<sup>339</sup>. De même, le rapport sur les opérations de paix de la CEDEAO précité réalisé par le centre Kofi Annan soulignait le manque de coordination avec les organisations de secours humanitaires. Car la CEDEAO n'a pas de guide pour la coopération avec les organisations civiles. Or une composante civile incluant des conseillers politiques, des experts en logistique, en droit

---

<sup>337</sup> Report of the ECOWAS Workshop, *Lessons from ECOWAS Peacekeeping Operations: 1990-2004*, Accra, 10-11 February 2005, p.19.

<sup>338</sup> Entrevue avec un responsable de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 22 mai 2007.

<sup>339</sup> Report of the ECOWAS Workshop, *Lessons from ECOWAS Peacekeeping Operations...*, op., cit., p.2.

de la personne, en relations publiques est nécessaire pour une bonne exécution d'une opération de maintien de la paix. Le Secrétariat exécutif manquait de capacité de planification et de gestion des conflits. En effet, on avait sous-estimé la gravité de la situation militaire en Côte d'Ivoire et les soldats envoyés qui étaient au nombre de 500 personnes au départ étaient insuffisants pour exécuter la mission. Au Libéria en 2003 aussi, la force de la CEDEAO n'avait pas les capacités de se déployer au-delà de Monrovia et de ses environs pour vérifier la réalité du cessez-le-feu. Il n'y avait pas de procédure uniforme acceptée par tous les États membres pour guider les actions de planification, de préparation et de déploiement des troupes de la CEDEAO. Dans le passé aussi, le représentant spécial du Secrétaire exécutif était ignoré par le commandement militaire de l'ECOMOG qui contrôlait tous les pouvoirs et les ressources de la mission. Or dans le cadre des Nations Unies, le représentant spécial du Secrétaire général est le chef de la mission et le commandement militaire est subordonné à lui. Mais le protocole de 1999 sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité apporte des changements et définit plus clairement le rôle du représentant spécial du président de la Commission de la CEDEAO<sup>340</sup>. Par ailleurs, l'article 34 de ce même texte règle la question du rapport hiérarchique entre le représentant spécial et le commandant de la force de la CEDEAO<sup>341</sup>. Enfin, une autre difficulté intrinsèque de la CEDEAO est d'ordre managérial.

---

<sup>340</sup> L'article 32 de ce texte stipule en effet : « en tant que chef de mission, le représentant spécial est chargé de l'orientation politique de la mission. Il coordonne l'action des organisations sous-régionales et internationales, y compris les ONG... », cf. CEDEAO, *Protocole sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité*, Lomé, 1999, Article 32, (a) et (d).

<sup>341</sup> Son alinéa 2 stipule : « le commandant de la force rend compte au Secrétaire exécutif par le biais du représentant spécial », cf. CEDEAO, *Protocole sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité*, op., cit., Article 34, alinéa 2.

### **3.2.3. Profil sociologique et satire sociale du fonctionnaire de la CEDEAO** **(Avion/Palace/Per Diem)**

Quel est le profil d'un fonctionnaire de la CEDEAO ? En général, c'est un homme dans la quarantaine et plus ayant un niveau *Master*. Seulement le personnel de la CEDEAO est divisé en deux groupes. Il y a le *groupe I*, recruté sur le plan international et comprenant deux catégories, à savoir les fonctionnaires statutaires et les fonctionnaires professionnels. Il y a ensuite le *groupe II*, recruté localement et qui comprend aussi deux catégories, à savoir le personnel des services généraux et le personnel auxiliaire<sup>342</sup>.

L'article 12 du règlement du personnel de la CEDEAO stipule :

« (a) Lors du recrutement du personnel professionnel, il est dûment tenu compte, en plus des conditions d'efficacité et de compétence technique, d'une répartition géographique équitable des postes entre les ressortissants de tous les États membres, sous réserve de l'article 77 (2) (iii) du traité révisé.

(b) [...] Les postes sont pourvus par voie de concours, chaque candidat étant tenu de passer devant le comité de nomination et/ou de promotion compétent au niveau de chaque institution.

(d) À qualifications et compétences égales, priorité est donnée aux ressortissants des États membres les moins représentés ».

Le texte est bien écrit. Nous avons essayé de savoir dans la pratique comment cela se passait et nous avons discuté au cours de notre enquête de terrain avec des personnes qui sont dans les États membres mais s'occupent depuis plusieurs années du dossier de la CEDEAO dans leur pays. Nous avons aussi discuté avec des fonctionnaires de la CEDEAO au siège à Abuja au Nigéria. Ce qui revenait assez fréquemment dans les récits, c'était qu'auparavant, la CEDEAO fonctionnait avec le système de quotas par pays, c'est-à-dire qu'il ouvrait trois postes par pays et chaque État était censé nommer les

---

<sup>342</sup> CEDEAO, *Règlement du personnel de la CEDEAO*, Secrétariat exécutif de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, août 2005, Article 9, p.27.

meilleurs éléments dont il dispose. Toutefois, dans la pratique, on a vu des pays envoyer des personnes qui n'avaient pas la compétence ou le profil pour l'emploi. Seulement, depuis quelques années, la situation semble évoluer. En effet, désormais, il y a un comité de sélection et d'évaluation des candidatures. Lorsqu'un État choisit la liste de ses personnes à nommer, elles sont interviewées et au bout du processus sont choisies les personnes les plus qualifiées. Mais ces personnes travaillant pour la CEDEAO sont-elles capables d'agir entièrement en tant que représentants de la CEDEAO, de défendre les intérêts de l'organisation, ou subissent-elles des pressions de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils défendent leurs intérêts ? Est-il facile pour ces employés de la CEDEAO de résister à ces pressions nationales si cela existent ? D'après un fonctionnaire de l'administration sénégalaise travaillant depuis une quinzaine d'années avec la CEDEAO, il y a deux niveaux à distinguer : le niveau des États où ces délégués défendent la position et les intérêts de l'État et le niveau de l'organisation où les fonctionnaires sont censés défendre les intérêts de l'organisation<sup>343</sup>. Toutefois, dans la pratique, il est arrivé, nous dit toujours ce fonctionnaire, parfois dans les rencontres que certains fonctionnaires de la CEDEAO penchent vers telle tendance où ils expriment des préférences nationales mais très vite se rendent compte qu'ils sont là pour défendre les intérêts de l'organisation et défendent des positions plus neutres. De même, l'arrivée de certains fonctionnaires à la CEDEAO résulte parfois du pur hasard et non d'un plan de carrière tracé à l'avance. Comme le cas d'un fonctionnaire de la CEDEAO qui était le directeur de cabinet d'un haut responsable dans son pays. Lorsque ce dernier a été démis de ses fonctions son successeur l'a écarté. Il est resté une année à la maison sans être affecté dans un autre service. Quand la CEDEAO a écrit à son pays pour leur dire que le

---

<sup>343</sup> Entrevue réalisée à Dakar, Sénégal, 03 mai 2007.

poste leur revenait qu'il les envoie trois Curriculum Vitae (CV) pour étude, ils ont envoyé un seul CV et c'était le sien pour se débarrasser de lui<sup>344</sup>. Mais, le passage du Secrétariat à la Commission semble apporter quelques changements. Il y a, depuis l'arrivée des nouveaux commissaires en effet, nous renseigne un fonctionnaire de la CEDEAO, une volonté d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'organisation<sup>345</sup>. Par exemple, auparavant les fonctionnaires partaient en mission et revenaient sans faire de rapport. Mais depuis l'arrivée de la nouvelle Commission en janvier 2007, il est exigé des fonctionnaires de retour d'une mission l'obligation de fournir un rapport et pour un prochain voyage, ils devront annexer leur dernier rapport de mission à la demande de sortie dans un souci d'éviter des missions inutiles ou sans pertinence justifiée. Ce qui était le cas jusqu'à maintenant. Mieux les fonctionnaires ne peuvent plus faire une mission de plus de dix jours par mois. Mais les personnes trouvent toujours des moyens de contourner le système. Certains partent en mission vingt jours sur trente. Ce qui ne leur donne pas le temps de se consacrer à leur travail. Ils sont toujours dans les avions et les palaces et multiplient les *per diem*. Pourtant, les fonctionnaires de la CEDEAO sont bien payés par rapport à leur environnement. L'on a copié le modèle de l'Union Africaine et des Nations Unies avec tous les droits en oubliant les obligations. Or l'ONU devrait être un guide mais pas un modèle qu'on adapte aux réalités et aux spécificités de la sous-région. Par ailleurs, il n'y a pas de contrôle ni d'évaluation du personnel. Il doit être possible de pouvoir mesurer le rendement des agents périodiquement. Autrement, les meilleurs éléments dès qu'une nouvelle opportunité s'ouvre, ils se séparent de

---

<sup>344</sup> Entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 25 mai 2007,

<sup>345</sup> Entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 26 mai 2007.

l'organisation pour aller relever de nouveaux défis. On garde alors les médiocres et on continue, souligne ce fonctionnaire de la CEDEAO<sup>346</sup>.

Il est loin pourtant de notre propos de jeter le discrédit sur le personnel de la CEDEAO. L'organisation comprend des hommes et des femmes bien formés, très compétents, ayant une haute moralité et un sens élevé du devoir et des responsabilités. Mais malheureusement ce sont des perles rares. Ainsi, transparaît une évidence. En effet, les États membres de la CEDEAO conçoivent l'organisation comme un prolongement de leur souveraineté qui leur permet de faire dans cette enceinte ce qu'ils n'osent pas faire dans leurs propres pays. Aussi, il est courant d'entendre dans les couloirs de la CEDEAO les agents dire que telle personne, nulle n'était que son poste est statutaire, elle serait depuis longtemps licenciée pour incompetence. Pourtant, la CEDEAO devrait être une institution à qui les États délèguent une partie de leur souveraineté pour s'occuper de questions transversales qui transcendent les pays. Les États la conçoivent malheureusement comme une agence de placement de « chômeurs en col blancs ». Or les questions d'intégration et de maintien de la paix sont des questions trop techniques et trop sérieuses pour être confiées à des amateurs et des aventuriers. Mais la vérité, c'est que les dirigeants des États membres qui composent la CEDEAO ne croient pas vraiment à l'organisation. Sinon comment comprendre leur volonté de torpiller les textes qu'eux-mêmes ils signent. Selon le protocole additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance par exemple, il est interdit de modifier les lois électorales six mois avant les élections sans un large consensus. Au Sénégal, à la veille des élections présidentielles de février 2007, la majorité parlementaire a supprimé le

---

<sup>346</sup> Ibid., entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 26 mai 2007

quart bloquant qui faisait que le président de la République ne pouvait être élu au premier tour s'il n'obtenait pas le quart des électeurs inscrits. Et lorsque la CEDEAO a envoyé une mission exploratoire à Dakar, une haute personnalité de l'État leur faisait savoir que le protocole de la CEDEAO n'est pas une bible<sup>347</sup>. Ce qui témoigne du mépris et du peu de considération que les décideurs ont de la CEDEAO.

---

<sup>347</sup> Entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 31 mai 2007.

## **Conclusion**

L'insuffisance des résultats de la CEDEAO dans la résolution des conflits dépend donc en partie des limites de sa capacité. Elles sont de natures juridiques, financières, opérationnelles et managériales. La première difficulté de la CEDEAO est de nature juridique. En effet, étant une organisation internationale intergouvernementale de coopération, elle ne peut pas tordre la souveraineté des États. Et au plan du droit aussi, des auteurs ont largement souligné l'illégalité des premières interventions de la CEDEAO en raison de son manque de base légale. Cette lacune a été corrigée avec l'adoption en 1999 du protocole sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité et le protocole additionnel sur la bonne gouvernance et la démocratie de 2001. Mais tout ceci n'est que du droit et se pose alors la question de leur effectivité et de leur appropriation par les populations. Ce dispositif juridique devra être complété par une doctrine claire, des normes et des procédures opérationnelles standardisées. La deuxième limite est de nature financière. La CEDEAO en effet est le reflet de ses États membres, c'est-à-dire des États pauvres, surendettés et soumis aux contraintes du système mondial globalisé. Ils traînent alors les pieds dans le paiement de leurs contributions. Pour contourner cet obstacle, la CEDEAO a instauré, à l'image de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), un prélèvement communautaire - qui est une sorte d'impôt communautaire - de 0,5% sur les produits importés qui entrent en Afrique de l'Ouest. Mais il y a lieu de trouver des mécanismes de compensations et de péréquations qui remettent dans leurs droits les pays qui perdent des recettes fiscales. Aussi, une autre difficulté intrinsèque de la CEDEAO en matière de résolution des conflits que nous avons voulu mettre en exergue, c'était la difficulté opérationnelle. En effet, il n'y avait pas

jusqu'à une date récente de cellule de planification et de gestion des missions. La coordination interne au sein même des différents services de la CEDEAO était défailante. Enfin, au plan managérial, la gestion du personnel, l'évaluation de leurs compétences et de leurs rendements, le contrôle et le respect des procédures font encore défaut. L'inexistence de procédures administratives, financières et comptables est qu'à même curieux et surprenant pour une organisation qui existe depuis 1975. Il n'y a pas de règles pour les décaissements. Ce qui pose un problème pour les guichets et la CEDEAO est obligée d'appliquer les procédures des donateurs.

En conclusion à ce chapitre, on peut dire que l'insuffisance des résultats dépendra principalement des limites des capacités de l'organisation internationale. Dans le cas de la CEDEAO, ces limites se sont manifestées sur le plan juridique, financier et opérationnel lorsqu'il s'est agi de mener des opérations de maintien de la paix dans les pays membres. Et la conséquence ce sont les résultats mitigés obtenus dans ce domaine et qui n'ont pas poussé l'organisation à se poser des questions sur sa pratique. Ainsi, une autre hypothèse que la littérature sur les organisations internationales suggère concerne la capacité d'apprentissage d'un organisme international comme la CEDEAO. Puisque cette dernière a mené une série d'interventions, interrogeons-nous dans le chapitre suivant sur les processus d'apprentissages de celle-ci en matière de maintien de la paix.

---

## CHAPITRE IV

# LES APPRENTISSAGES DE LA CEDEAO EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE LA PAIX

---

**Rappel de l'hypothèse** : Plusieurs facteurs rendent l'apprentissage des organisations internationales régionales difficiles dans le domaine du maintien de la paix comme l'inexistence d'un système de compte-rendu après action. Il y a ainsi comme une prééminence des approches individualistes plutôt qu'une approche holistique plus critique. En Afrique de l'Ouest par exemple, la CEDEAO a comme tendance de vouloir résoudre les conflits au cas par cas sans s'interroger sur la racine de ceux-ci.

**Opérationnalisation de l'hypothèse** : Pour évaluer alors l'hypothèse, nous utilisons trois possibilités de changement des organisations internationales que nous suggère le modèle d'Ernst Haas: 1. *Incremental growth* (croissance linéaire); 2. *Turbulent nongrowth* (non croissance linéaire); 3. *Managed interdependence* (interdépendance régulée)<sup>348</sup>. La logique de ce chapitre sera alors chronologique pour identifier les phases d'apprentissage et de non-apprentissage de la CEDEAO dans la résolution des conflits.

### **Section 1. Les premières interventions de la CEDEAO, une approche au cas par cas**

Avant le protocole de 1999, la CEDEAO était intervenue au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau. A-t-elle pour autant tiré des leçons de ses expériences au fil des crises ?

---

<sup>348</sup> Haas, Ernst, *When Knowledge Is Power. Three Models of Change in International Organizations*, op., cit., p.95-96. Noter que pour le modèle de Haas d'apprentissage, c'est nous qui traduisons.

### **1.1. L'intervention de la CEDEAO au Libéria (août 1990-juillet 1997) ou Libéria I**

L'éclatement de la guerre au Libéria à la fin de 1989 avait poussé la CEDEAO à opérer un revirement stratégique dans ses missions. Elle devenait du coup un acteur de la sécurité<sup>349</sup>. Des soldats de l'ECOMOG étaient déployés à Monrovia avec pour mission de conduire des opérations militaires dans le but de surveiller le cessez-le-feu, de restaurer la loi et l'ordre pour créer les conditions d'une élection libre au Libéria. L'opération qui était supposée consensuelle prit la forme d'une guerre entre les forces de l'ECOMOG et une des factions du conflit, le Front National Patriotique du Libéria (NPFL) de Charles Taylor. Car comme le souligne E. T. Dowyaro :

*“On 24 August 1990, ECOMOG, with a total strength of about 3 000 in its ranks, started to land at the Liberian port of Monrovia. Right from this first beachhead, ECOMOG was met with belligerence from the NPFL. The troops under the command of Lieutenant-General Quainoo had to fight their way into the streets of Monrovia. Although the peacekeepers were in Liberia to monitor a cease-fire, they were compelled to fight first for their own survival. The initial fighting was an act of self-defence, rather than a deliberate attempt at peace enforcement (which came as a later development in the operations), but it heralded the nature of operations in the Liberian situation”*<sup>350</sup>.

---

<sup>349</sup> Cf. Gershoni Yekutiél, “From ECOWAS to ECOMOG: the Liberian Crisis and the Struggle for Political Hegemony in West Africa”, *Liberian Studies Journal*, vol.18, n°1, 1993, p.21-43; cf. aussi Udogu, Ike, “Economic Community of West African States: From an Economic Union to a Peacekeeping Mission? ”, *Review of Black Political Economy*, vol.26, n°4, 1999, p.55-74; cf. aussi Olunmi, B, “Liberia: Peace at last, an ECOWAS Success Story”, *The West African Bulletin*, n°5, November 1997, p.10 et suiv; cf. aussi Jaye, Thomas, *Issues of Sovereignty, Strategy and Security in the Economic Community of West African States (ECOWAS): Intervention in Liberian Civil War*, New York, Lewiston, 2003, 360p; cf. aussi Nass, Major I, A, *A Study in Internal Conflicts: The Liberian Crisis and the West African Peace Initiative*, Enugu, Nigeria Fourth dimension publishers, 2000, 354p; cf. aussi Shaw, Carolyn, M; Ihvonbere, Julius, O, “Hegemonic Participation in Peacekeeping Operations : The Case of Nigeria and ECOMOG”, *International Journal on World Peace*, vol.13, n°2, 1996, p.31-60.

<sup>350</sup> Dowyaro, E, T, *ECOMOG Peace Operation in West Africa: Principles and Praxis*, Pretoria, ISS, Monograph n°44, Boundaries of Peace Support Operations, February 2000, p.4; cf. aussi Magyar, Karl; Conteh-Morgan, Earl (dir.), *Peacekeeping in Africa: ECOMOG in Liberia*, Hampshire, London, New York,

Ainsi, la CEDEAO dut modifier le mandat de la force<sup>351</sup>. L'ECOMOG fut alors autorisée à imposer un cessez-le-feu pour protéger la capitale contre toute attaque, à établir une zone tampon et à la maintenir ainsi qu'à prévenir toute acquisition par les rebelles d'armes et de munitions. Sur les onze pays qui s'étaient portés candidats à fournir des troupes, seul finalement cinq envoyèrent des soldats, à savoir le Nigéria, le Ghana, la Guinée, la Sierra Leone et la Gambie. Deux autres États, la Tanzanie et l'Ouganda, qui ne sont pas des États de l'Afrique de l'Ouest participeront aussi à cette mission<sup>352</sup>. Pour gérer le conflit libérien qui était sa première expérience dans le domaine du maintien de la paix, la CEDEAO a eu recours à des organes de substitution comme le comité permanent de médiation (CPM)<sup>353</sup>. La création de la force africaine d'interposition désignée sous le sigle "ECOMOG" répondait à des motivations de construction de systèmes régionaux de sécurité collective hérités du système universel de la Charte des Nations Unies. Mais surtout, elle découlait des textes régissant les accords de coopération en matière de défense entre les États membres de la CEDEAO, à savoir le protocole de non-agression d'avril 1978 et celui de mai 1981 relatif à l'assistance mutuelle en matière de défense<sup>354</sup>. C'est au sommet de Banjul en mai 1990 que les chefs d'État membres de la CEDEAO décidèrent de créer un comité de médiation pour gérer la crise. Mais cette décision avait fortement secoué la cohésion qui a toujours prévalu au sein de l'organisation sous-régionale. D'ailleurs, le Togo s'était retiré du comité de médiation

---

Macmillan & St. Martin's Press, 1998, 187p; cf. aussi Mybeoji, Ikechi, *Collective Insecurity: The Liberian Crisis, Unilateralism and Global Order*, Vancouver, University of British Columbia, c2003, 186p.

<sup>351</sup> Cf. Walraven, Klaas, Van, "The Pretence of Peacekeeping: ECOMOG, West Africa and Liberia (1990-1998)", *Study 10*, The Hague, Netherlands Institute for International Relations of Clingendad, 1999, 131p.

<sup>352</sup> Cf. Vogt, Aderinsola, Margaret (dir.), *The Liberian Crisis and ECOMOG: A Bold Attempt at Regional Peace Peacekeeping*, Lagos, Gabumo Publishing Company, 1992, 402p.

<sup>353</sup> Cf. Malan, Mark, "Leaner and Meaner? The Future of Peacekeeping in Africa", *African Security Review*, vol.8, n°4, 1999, p.45-61.

<sup>354</sup> Cf. Ndiaye, Tamsir Malick, « La gestion et la prévention des conflits en Afrique », *Démocraties Africaines*, n°1, 1995, p.14.

avant même le début des opérations<sup>355</sup>. Quant aux autres États francophones, en l'occurrence la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, (le Sénégal interviendra plus tard dans le conflit), ils ont considéré que le comité permanent de médiation a ravi à la conférence des chefs d'État et de gouvernement la décision d'envoyer l'ECOMOG au Libéria. Ce qui pose dès lors, le problème de la compétence de la CEDEAO et, en filigrane, celui du comité permanent de médiation. D'ailleurs Adekele Ademola note:

*“ECOWAS procedures proved completely inadequate for the political and security decision which were required for the Liberian crisis. Their exploitation by Côte d'Ivoire and Burkina Faso may, indeed, have helped prolong the war. Clearly, there was a need to improve the decision-making apparatus. Towards this end a Committee of Eminent persons, chaired by Nigeria's former Head of State, General Yakubu Gowon, was established in May 1991, and the revises ECOWAS treaty, which was adopted at the 16<sup>th</sup> summit in Cotonou in July 1993, is expected to correct some of the defects in the decision-making process”*<sup>356</sup>.

La mise en œuvre sur le terrain de l'ECOMOG va aussi révéler d'autres blocages d'ordre politique qui n'ont fait qu'accentuer le dilemme dans lequel se trouvait déjà la CEDEAO face au problème libérien. En effet, l'exemple de la constitution de ligne “*anglophone*” et “*francophone*” au sein de l'ECOMOG est l'illustration des tensions et du climat de méfiance qui existent dans les relations internationales ouest africaines. La prépondérance nigériane a vraisemblablement contribué pour beaucoup aux résultats mitigés de la mission de l'ECOMOG au Libéria. Doubé en cela par les clivages linguistiques qui dressent les uns contre les autres, rendant ainsi le dialogue difficile. Au

---

<sup>355</sup> Ce comité de médiation de la CEDEAO comprenait sept États membres qui étaient : la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo.

<sup>356</sup> Ademola, Adekele, “The Politics and Diplomacy of Peacekeeping in West Africa: The ECOWAS Operations in Liberia”, *The Journal of Modern African Studies*, vol.33, n°4, 1995, p.590; cf. aussi Mays, Terry Maynard, “Nigeria Foreign Policy and its Participation in ECOMOG”, dans Magyar, Karl P; Conteh-Morgan, Earl (dir.), *Peacekeeping in Africa: ECOMOG in Liberia*, London, Macmillan, 1998, p.106-122; cf. aussi Lund, Michael; Rasmoelina, Guenola (dir.), *The Impact of Conflict Prevention Policy: Cases, Measures, and Assesments*, Baden-Baden, Germany, Nomos Verlagsgesellschaft, 2000, 265p.

Libéria, la mission qui était d'intérêt collectif a dû céder le pas devant les préoccupations partisans du Nigéria, du Burkina Faso, de la Sierra Léone, ou même du Sénégal. Car comme le souligne Eboe Hutchful:

*“The legal arguments around the issue of mandate and legitimacy masked deeper political and diplomatic rivalries and conflicts of interest within ECOWAS itself, mirroring, in particular, the linguistic divisions in the region. [...] Thus, whatever the merits of the case, the formation of ECOMOG, with its almost exclusively Anglophone membership, posed the possibility that ECOWAS would be split into two military factions or defence arrangements, one Anglophone and the other Francophone. The leading role of Nigeria in initiating the ECOMOG intervention also rekindled Francophone fears of Nigerian ‘hegemony’”<sup>357</sup>.*

Un autre facteur à l'origine des blocages de l'ECOMOG était l'attachement profond des États à leur souveraineté. C'est à ce niveau que se situent en grande partie les clivages politiques. Si de nombreuses tentatives d'intégration économique ou politique ont échoué, cela est en partie dû à l'attachement à la souveraineté par les États africains. L'on se souvient que durant les premières années de gestation de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), par exemple, l'idée d'un organisme chargé de gérer la sécurité au niveau continental avait été au centre des préoccupations des pères fondateurs, mais les États membres avaient préféré des organes ou mécanismes plus souples qui existent aujourd'hui<sup>358</sup>. Cet exemple montre à quel point le problème du dépassement de la souveraineté est difficile en Afrique. Au Libéria, l'action de l'ECOMOG avait peu de chance de réussir du fait que ses bases juridiques étaient contestables, mais aussi du fait de l'opposition ouverte d'un certain nombre d'États membres dont la Côte d'Ivoire, le

---

<sup>357</sup> Hutchful, Eboe, *The ECOWAS Experience with Peacekeeping in West Africa*, Pretoria, ISS, Monograph n°36: Whither Peacekeeping in Africa?, April 1999, p.6.

<sup>358</sup> Gonidec, Pierre-François, « Existe-t-il un droit international africain? », *revue africaine de droit international comparé*, juin 1993, n°2, p.243 et suiv.

Burkina Faso et le Sénégal<sup>359</sup>. Cette tension a fortement compromis la cohésion au sein des troupes de l'ECOMOG et perverti la mission qui lui était dévolue à l'origine. Même si le sommet extraordinaire de la CEDEAO convoqué en novembre 1990 à Bamako avait servi à valider l'acte créateur de l'ECOMOG et à dégager un consensus de la responsabilité collective des États membres. Ce compromis s'était vite effrité sur le terrain lorsque certains pays ont tenté d'imposer leurs vues, affirmant ainsi leur rôle de puissance sous-régionale face à d'autres qui acceptaient mal cette perte de souveraineté en étant sous la tutelle d'un autre pays africain. Pourtant comme le souligne Robert Mortimer:

*“The great disadvantage of regional peacekeepers may well turn on the issue of impartiality. Classic peacekeeping theory assumes the neutrality of the interventionary force; it relies as well on the assumption that the local disputants are willing to cooperate with the peacekeepers or at least tolerate them as a buffer. In Liberia, this precondition was never really met, because the shadow of hegemony loomed over ECOMOG from the outset”*<sup>360</sup>.

Mais du côté du Nigéria, qui a été accusé d'utiliser l'ECOMOG pour asseoir sa politique hégémonique en Afrique, la perception de la sécurité sous-régionale est nettement différente<sup>361</sup>. Un autre facteur qui a plombé la première mission de la CEDEAO au Libéria, c'était l'absence de procédures opérationnelles standardisées. En effet, chaque contingent ou presque recevait des ordres de l'état-major de son pays d'origine. Car comme le souligne Mitikishe Maxwell Khobe:

---

<sup>359</sup> Cf. Vogt, Margaret, Aderinsola, “The Involvement of ECOWAS in Liberia’s Peacekeeping”, dans Keller, Edmond, J; Rothchild, Donald (dir.), *Africa in the New International Order. Rethinking State Sovereignty and Regional Security*, Boulder, London, Lynne Rienner, 1996, p.167.

<sup>360</sup> Mortimer, Robert, ECOMOG, “Liberia, and Regional Security in West Africa”, dans Keller, Edmond, J; Rothchild, Donald (dir.), *Africa in the new International Order. Rethinking State Sovereignty and Regional Security*, Boulder, London, Lynne Rienner, 1996, p.161.

<sup>361</sup> Cf. Yoroms, Gani, J, “ECOMOG West African Regional Security: A Nigerian Perspective”, *Issue*, vol.21, n°1-2, 1993, p.85.

*“Like most multinational peace support forces, ECOMOG has experienced difficulties in trying to operate a unified command. Because of the high level of distrust among member states and the influence of non-regional powers, troop contingents usually arrive in the mission area with different and sometimes conflicting instructions. [...] ECOMOG does not operate a common or central logistic administration system. Each country provides its own contingent with arms, ammunition, food, transport and communication equipment. [...] In operations, the force commander’s mission is given to the contingent commanders, who then task the various units of their contingents. Because of the high level of control by home governments, the contingent commanders enjoy considerable autonomy from the control of the force command”<sup>362</sup>.*

Au Libéria aussi, l’ECOMOG a été confrontée aux problèmes logistiques et à l’état défectueux ou vétuste du matériel militaire à l’image des forces armées de la sous-région.

En effet comme le note Herbert Howe:

*“Inadequate maintenance, often a serious problem in third world militaries, plagued ECOMOG. Several countries did have helicopters, yet much of the equipment was not battle-ready, or else the countries preferred to hoard it for their own domestic defence. Defence analysts in late 1995 noted that most of Ghana’s eight helicopters and Nigeria’s fifteen armed helicopters had not flown for several years, owing to the expensive maintenance-generally, four hours of maintenance for every flying hour-that helicopters require. Communications also posed a basic problem (...)”<sup>363</sup>.*

Enfin un dernier problème et non des moindres que la CEDEAO a rencontré au Libéria, c’était celui de la coordination. Elle était chargée de la coordination politique et militaire mais comme elle était obligée d’assumer un rôle politique dont elle n’était pas préparée, les cafouillages ont été visibles dans les pratiques du Secrétariat comme le souligne

---

<sup>362</sup> Maxwell Khobe, Mitikishe, *The Evolution and Conduct of ECOMOG Operations in West Africa*, Pretoria, ISS, Monograph, n°44, Boundaries of Peace Support Operations, February 2000, p.9-10.

<sup>363</sup> Howe, Herbert, “Lessons of Liberia: ECOMOG and Regional Peacekeeping”, *International Security*, vol.21, n°3, 1996-1997, p.167-168; cf. aussi Hutchful, Eboe, “Peacekeeping Under Conditions of Resource Stringency: Ghana’s Army in Liberia”, dans Cilliers, Jakkie; Mills, Greg (dir.), *From Peacekeeping to Complex Emergencies: Peace Support Mission in Africa*, Johannesburg/Pretoria, South African Institute of International Affairs, 1999, p.97-118.

Byron Tarr<sup>364</sup>. Toutefois malgré les nombreux manquements constatés lors de la première intervention militaire de la CEDEAO au Libéria, l'expérience de maintien de la paix sera rééditée par la suite en Sierra Leone. Le tableau suivant détaille les effectifs des États participants à la première mission de la CEDEAO au Libéria.

**Tableau 7. Libéria I (1990)**  
**États participants**

Pays	Taille de l'armée	Effectifs des soldats fournis
Gambie	700	105
Ghana	11.900	800
Guinée	10.700	500
Sierra Leone	3150	350
Nigéria	94.500	900

Source. Olunmi, B, "Liberia: Peace at last, an ECOWAS Success Story", *The West African Bulletin*, n°5, November 1997, p.10-11.

### **1.2. L'intervention de la CEDEAO en Sierra Leone (février 1998-septembre 1999)**

La proximité du Libéria expliquerait sans doute l'aventure sierra léonaise. En 1991 déjà, les éléments rebelles de Charles Taylor pénétraient par le Sud/Est sur le territoire sierra léonais pour anéantir les résignés de l'ancien président Samuel Doe qui y étaient retranchés<sup>365</sup>. Le séjour d'un certain Foday Sankoh aux côtés de Charles Taylor, son allergie aux différents pouvoirs qui se sont succédés à Freetown auront fait le reste. Il reprend donc à son compte les frustrations d'une armée, de tout un peuple. Ainsi tous les

<sup>364</sup> Cf. Tarr, Byron, "The ECOMOG Initiative in Liberia: A Liberian Perspective", op., cit., p.77-78.

<sup>365</sup> Cf. Richards, Paul, *Fighting for the Rain Forest: War, Youth, and Resources in Sierra Leone*, Portsmouth, Heinemann, c1996, 198p; cf. aussi Murphy, William, P, "Military Patrimonialism and Child Soldier Clientelism in the Liberian and Sierra Leonean Civil War", *African Studies Review*, vol.46, n°2, 2003, p.61-87.

ingrédients étaient réunis pour une insurrection armée<sup>366</sup>. La réaction de Freetown ne se fait pas attendre. Le pouvoir en place du général Joseph Momoh envoyait ses troupes pour mater la rébellion. Ce sera un cuisant échec. Il sera renversé par le capitaine Valentine Strasser qui sera lui-même renversé par son bras droit le Général Julius Maada Bio. Malgré ses manœuvres pour retarder les élections, il s’effaçait à l’issue du deuxième tour de la présidentielle. Le candidat du parti du peuple de Sierra Leone remporte les consultations. Mais le Front Révolutionnaire Uni (RUF) en a toujours contesté le principe. Il reprend ainsi les armes contre le pouvoir légal d’Ahmet Tejan Kabbah. Dans sa lutte contre les rebelles, l’armée supportait de moins en moins d’être marginalisée au profit des “*Kamajors*”. Ces derniers, des chasseurs traditionnels sont organisés en milices et se révèlent de redoutables guerriers contre le RUF. Le président Téjan Kabbah renversé par une junte conduite par le commandant Johnny Paul Koroma s’exile en Guinée. Ce dernier accepta un retour à l’ordre constitutionnel. L’ECOMOG, arguant de la mauvaise foi de Koroma, lança en février 1998 une offensive pour déloger les militaires. C’est ainsi que la CEDEAO interviendra en Sierra Leone. Mais il y a une différence par rapport à sa première intervention au Libéria. Car comme le souligne Comfort Ero:

---

<sup>366</sup> Cf. Pratt, David, *Sierra Leone : la crise oubliée*, Ottawa, centre canadien pour le développement de la politique étrangère, 2001, 70p.

*“The intervention by ECOMOG was controversial from the outset. If the most significant aspect of the ECOMOG operation in Liberia was the division and near break-up of ECOWAS, then the introduction of the mercenary option in Sierra Leone was certainly the defining moment in West African attempts to manage conflict. In fact, Sierra Leone introduced the international community firmly into the world of the ‘privatised peacekeeper’ where mercenaries step in to keep or, as Sierra Leone demonstrated, to enforce the peace. [...] When the newly elected government of President Kabbah was deposed by dissident soldiers in May 1997, Sandline International formed part of the force, along with Nigeria and the Kamajors, an ethnically based civil defence force”<sup>367</sup>.*

En s’immisçant ainsi dans la crise sierra léonaise, la CEDEAO entamait sa deuxième expérience de maintien de la paix. Ce qui était nouveau aussi par rapport à son intervention au Libéria en 1990, c’était la révision de son traité constitutif de 1975 pour institutionnaliser l’ECOMOG qui devrait normalement connaître une perfection pour ces actions ultérieures. Mais au fond, en Sierra Leone, l’ECOMOG n’avait pas connu de changements majeurs dans sa forme organisationnelle. Nous sommes donc au premier niveau du modèle de Haas, c’est-à-dire de la croissance linéaire (*Incremental growth*) où il y a un consensus sur les processus de l’organisme, création de comité *ad hoc*, etc. Mais au niveau de la composition de la force, seuls quatre pays avaient accepté d’envoyer des soldats dont un grand contingent nigérian. Il n’y avait pas non plus eu d’unanimité autour de la mission. Par exemple, le ministre burkinabais de l’époque, Ablassé Ouedraogo déclarait :

---

<sup>367</sup> Ero, Comfort, *ECOMOG a Model for Africa?*, ISS, Pretoria, Monograph, n°46, Building Stability in Africa: Challenge for the New Millennium, February 2000, p.7-9.

« Il n'y a pas eu de décision unanime pour aller en Sierra Leone. C'est pourquoi, jusqu'à présent, seuls trois pays, le Nigéria, le Ghana et la Guinée Conakry s'y sont rendus. Les autres pays ont estimé que le mandat de l'ECOMOG en Sierra Leone ne pouvait pas être le même qu'au Libéria »<sup>368</sup>.

Face à ces critiques, le ministre nigérian des affaires étrangères répondait en ces termes : « Quand nous serons prêts pour la paix, nous leur ferons signe »<sup>369</sup>. Ces quelques propos témoignent de la difficulté à mettre en place des contingents avec une participation large et consensuelle qui est la clé de succès de toute opération de maintien de la paix. Les divergences entre représentants des États membres et les coalitions montrent qu'il y a un non apprentissage et nous rapproche du deuxième niveau du modèle de Haas de la non croissance linéaire (*Turbulent non growth*). Par ailleurs, l'intervention de la CEDEAO en Sierra Leone a révélé une nouvelle fois un manquement juridique qui a été noté aussi lors de son intervention au Libéria. En effet, la révision du traité de la CEDEAO en 1993 était censée donner un cadre juridique d'action. Mais lorsque la junte militaire s'est emparée du pouvoir à Freetown, la CEDEAO au lieu d'actionner le mécanisme existant, a préféré créer un comité de quatre membres composé de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée et du Nigéria pour entreprendre les négociations avec les putschistes. Du Libéria à la Sierra Leone donc, c'est comme si la CEDEAO n'avait pas tiré de leçons pour améliorer l'efficacité de ses interventions mais faisait par contre du cas par cas. Il n'y avait ni stratégies cohérentes, ni doctrines claires encore moins de procédures standardisées acceptées et respectées par tous. Un autre problème noté, c'était le manque de clarté du mandat de la mission de la CEDEAO en Sierra Leone. Les soldats nigériens qui étaient

---

<sup>368</sup> Cité par Tshitenge, Lubalu, "Les parties pris de l'ECOMOG", *L'autre Afrique*, n°79, 10-16 février 1999, p.23.

<sup>369</sup> Ibid., p.23.

présents en Sierra Leone l'étaient-ils dans le cadre d'un accord de défense entre le Nigéria et la Sierra Leone ou sont-ils des soldats de la CEDEAO ? Pour la CEDEAO et le Nigéria, ce sont des soldats de l'ECOMOG ; par contre, pour le pouvoir d'Ahmet Tejan Kabbah à Freetown, ces soldats sont là dans le cadre d'un accord de défense entre deux pays souverains à savoir le Nigéria et la Sierra Leone. Ensuite, la mission était-elle une mission de maintien d'un cessez-le-feu et de contrôle de l'embargo sur les armes et les produits pétroliers ou une mission de maintien de la paix ? Ce n'était pas clair dans les cercles décisionnels de la CEDEAO. Enfin, les États membres de la CEDEAO n'ont jamais condamné l'usage de mercenaires par le gouvernement sierra léonais à côté des forces de l'ECOMOG<sup>370</sup>.

A l'évidence, toutes les leçons n'ont pas été tirées de la première expérience libérienne. Nous sommes donc plus dans les niveaux premier (*Incremental growth*) et deuxième (*Turbulent non growth*) du modèle de Haas qui sont en fait des phases de non apprentissages. Le tableau suivant montre la répartition des effectifs des États participants à la mission de la CEDEAO en Sierra Leone :

---

<sup>370</sup> Ero, Comfort, *ECOMOG a Model for Africa?*, op., cit., p.10.

**Tableau 8. Sierra Leone (1998)**  
**États participants**

<b>Pays</b>	<b>Taille de l'armée</b>	<b>Effectifs fournis à l'ECOMOG</b>
Mali	4950	500
Niger	2220	200
Nigéria	94.500	776
Sénégal	9700	200

Source. Rapport du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, 2002.

Avec la crise en Guinée Bissau, la CEDEAO entamait sa troisième expérience en matière de maintien de la paix. Cette fois ci a-t-elle mieux fait que par le passé ? A-t-elle tenu compte de ses antécédents ?

### **1.3. L'intervention de la CEDEAO en Guinée Bissau (novembre 1998-février 1999)**

Comme en Sierra Leone, la réaction de la CEDEAO ne vient qu'après coup pour légitimer les interventions du Sénégal et de la Guinée. A une réunion des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'organisation tenue le 3 juillet 1998 à Abidjan, la CEDEAO condamnait le coup de force à Bissau qui visait, selon l'organisation, à déstabiliser un régime démocratiquement élu. Elle affirmait aussi son appui à l'intervention rapide du Sénégal et de la Guinée. Comme en Sierra Leone aussi, les ministres créèrent un comité des sept chargé de la mise en œuvre des recommandations des ministres et d'effectuer de la médiation entre les parties en conflit. Seulement, à la différence de la Sierra Leone, en Guinée Bissau, la CEDEAO n'était pas la seule organisation internationale présente. Il y avait aussi la communauté des pays de langues portugaises (CPLP) dont la position a beaucoup évolué durant le conflit. On a senti

comme une sorte de concurrence entre la lusophonie, la francophonie et la CEDEAO. Car comme le souligne Norrie Macqueen:

*“The CPLP position on Guinea evolved over the first weeks of the crisis from an initial assumption of presidential legitimacy to one of a ‘neutral’ but activist stance. But a number of factors determined the position adopted by the CPLP such as, if the crisis was to be ‘instrumentalized’ to revivify the CPLP, the organization position had to be a distinctive one and not simply an adjunct to those of the Francophone states and ECOWAS. [...] The dominance of the CPLP in the process was also asserted by the framework for the long-term peace negotiations. The first round of these would be held on board a Portuguese naval vessel with subsequent talks in Cape Verde. The CPLP would chair the process. ECOWAS could ‘participate’ but only on the same level and basis as other interested parties such as the UN, the OAU, and the EU”<sup>371</sup>.*

Aussi au moment de la composition de la force de la CEDEAO en Guinée Bissau, un certain nombre de difficultés sera noté. Par exemple Gérard Gaillard soulignait :

« Les forces de l’ECOMOG, prévues par les accords d’Abuja, tardent à s’installer. A l’issue d’une mission en Guinée Bissau, leur commandant en chef déclare qu’il est prématuré de parler de déploiement. Outre la difficulté de leur financement, leur composition se heurte au désir du Sénégal d’en faire partie, ce que refusent les rebelles »<sup>372</sup>.

Ainsi, des seize pays que comptait l’organisation, seuls quelques membres accepteront d’envoyer des troupes dont le Niger, le Bénin et le Togo. Le déploiement n’a pu se faire rapidement en raison des difficultés logistiques. Comme le note Miguel Martins :

---

<sup>371</sup> Macqueen, Norrie, “A Community of Illusions? Portugal, the CPLP and Peacemaking in Guinea-Bissau”, *International Peacekeeping*, vol.10, n°2, p.12-14.

<sup>372</sup> Gaillard, Gérard, « Guinée Bissau : un pas douloureux vers la démocratie », *Afrique contemporaine*, n°191, 1999, p.48.

« L'accord d'Abuja du 2 novembre 1998 prévoyait le déploiement de la force de l'ECOMOG. [...] Le Niger, la Gambie, le Bénin et le Togo ont déjà envoyé 600 soldats en Guinée Bissau. La France a apporté le soutien financier et logistique nécessaire à cette équipe ouest africaine de maintien de la paix. L'accord d'Abuja prévoyait cependant un effectif de 1450 hommes, nombre jugé excessif par les mutins. Par ailleurs, des difficultés concernant le financement d'un contingent important se montrent insurmontables »<sup>373</sup>.

Contrairement en Sierra Leone aussi, le mandat de la force de l'ECOMOG était plus clair et plus consensuel durant l'intervention de la CEDEAO en Guinée Bissau. Il ressemblait plus à une opération de maintien de la paix qui consistait à aider les parties à mettre en œuvre un accord de paix qu'elles ont elles-mêmes signé. Parmi, les tâches confiées à la force de la CEDEAO en Guinée Bissau, il y avait entre autres<sup>374</sup>: la supervision et la surveillance de l'accord de cessez-le-feu; la création d'un climat de confiance entre les parties; agir en tant que conciliateur entre les parties; aider le gouvernement à mobiliser de l'assistance pour le déminage; collaborer avec le gouvernement pour assurer l'application de l'interdiction des armes et des munitions; assurer la sécurité sur la frontière entre le Sénégal et la Guinée Bissau; s'interposer entre les parties jusqu'à l'établissement de la commission mixte chargée de démilitariser la Guinée Bissau, collecter les armes et démanteler les barrières; faciliter l'accès des organisations humanitaires; aider à l'organisation des élections et assurer la sécurité des observateurs électoraux. Le commandement de l'ECOMOG estimait qu'il fallait 5000 hommes pour stabiliser la situation, les États n'en fournirent que 410 soldats. Aux difficultés logistiques, s'ajoutaient des difficultés financières, ce qui facilita la tâche aux putschistes

---

<sup>373</sup> Martins, Miguel, « Le conflit en Guinée Bissau : chronologie d'une catastrophe », op., cit., p.216 ; cf. aussi Clewlow, A, "Peace Pact may mark end to Guinea-Bissau Crisis", *Jane's Defence Weekly*, November 11, 1998.

<sup>374</sup> Berman, Éric; Sams, Katie, *Peacekeeping in Africa: Capacities and Culpabilities*, Geneva, UNIDIR, 2000, p.263.

qui, pour la deuxième fois en mai 1999, renversèrent le président Nino Vieira. Le 10 mai 1999, les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO décidèrent de retirer les troupes ouest africaines malgré l'insistance du gouvernement de ce pays de les maintenir sur place.

Ainsi, le dénominateur commun des trois interventions de la CEDEAO avant le protocole de 1999 - créant le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité - au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau, c'était l'improvisation. En effet, les règles du système de la CEDEAO étaient conçues et pensées en fonction de la sécurité classique, c'est-à-dire de la guerre traditionnelle entre deux États souverains, vêtus d'uniformes et respectant les lois et coutumes de la guerre. Or il y a eu un glissement dans la nature des conflits qui sont de plus en plus des guerres civiles opposant des milices privées qui se rebellent contre le pouvoir central. Face à l'urgence, la CEDEAO a du faire œuvre d'ingénierie en créant des organes de substitution comme des comités de médiation. Les moyens logistiques n'étaient pas non plus présents, s'y ajoutaient le manque de professionnalisme des soldats de la paix qui, dans certains cas comme en Sierra Leone, se livraient à des trafics de diamants. Ainsi comme le souligne Adekeye Adebajo:

*“Three major flaws in the three ECOMOG interventions in Liberia, Sierra Leone, and Guinea-Bissau must be corrected to ensure the smooth functioning of the ECOWAS mechanism. First, ECOMOG peacekeepers were deployed to the three countries before detailed logistical and financial arrangements had been made. The peacekeepers were ill-equipped and ill-prepared, and not all ECOWAS members were informed before full-scale deployment occurred. Second, the ECOMOG forces in Liberia and Sierra Leone were dominated by Nigeria, resulting in a lack of subregional unity and depriving the force of important legitimacy in fulfilling its tasks. Third, the ECOMOG missions in Liberia and Sierra Leone were under the operational control of ECOMOG commanders in the field, rather than the ECOWAS secretariat in Abuja”*<sup>375</sup>.

De ses trois interventions aussi, la CEDEAO a expérimenté toutes les formes d’opérations de maintien de la paix, du maintien de la paix classique à l’imposition de celle-ci en passant par la consolidation<sup>376</sup>. Au Libéria et en Sierra Leone, c’était plus du maintien de la paix classique qui visait à surveiller le respect d’un cessez-le-feu, mais qui par la suite deviendra de l’imposition de la paix lorsque les parties signataires de l’accord violaient leur engagement. En Guinée Bissau, le mandat était plutôt celui de maintien de la paix. Elle a assumé un rôle de consolidation de la paix au Libéria, en participant à l’organisation et à la supervision des élections de 1997 et en maintenant un personnel après les élections qui avaient permis à Charles Taylor d’accéder au pouvoir par les urnes<sup>377</sup>. Le tableau suivant donne une idée des effectifs fournis par les États participants à la mission de la CEDEAO en Guinée Bissau.

---

<sup>375</sup> Adebajo, Adekeye, “ECOMOG: Problems, Progress, and Prospects”, dans Adebajo, Adekeye, *Africa Conflict, Peace and Governance Monitor 2005. An Annual Publication on the State of Governance in Africa*, Dokun Publishing House, 2005, p.4.

<sup>376</sup> Cf. Olonisakin, Funmi, *Reinventing Peacekeeping in Africa: Conceptual and Legal Issues in ECOMOG Operations*, The Hague, Kluwer Law International, 2000, 246p; cf. aussi West Africa Network for Peacebuilding (WANEP), « La CEDEAO et la prévention des conflits au niveau sous-régional: les leçons tirées de l’expérience », *Issue*, n°8, janvier 2004.

<sup>377</sup> Cf. Outram, Quentin, *The Lessons of Liberia: An Analysis of the Liberian CPE 1989-1997*, Report Commissioned by the Department of International Development (DfID), London, University of Leeds, 1998.

**Tableau 9. Guinée Bissau (novembre 1998)**  
**États participants**

<b>Pays</b>	<b>Taille de l'armée</b>	<b>Effectifs fournis à l'ECOMOG</b>
<b>Bénin</b>	3460	110
<b>Niger</b>	2220	150
<b>Togo</b>	5110	150
<b>Gambie</b>	700	190

Source. Rapport du Secrétaire exécutif, 2002.

Tirant les leçons de ces différentes interventions, la CEDEAO initia l'établissement d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits qui sera adopté en décembre 1999. La CEDEAO a-t-elle fait des analyses plus approfondies de ses interventions ? En tout cas ces dernières interventions en matière de maintien de la paix, en Côte d'Ivoire à partir de 2002 et au Libéria en 2003 marque un déclic dans le sens d'une approche plus critique des missions de paix<sup>378</sup>.

**Section 2. Les dernières interventions de la CEDEAO, une approche plus professionnalisée du maintien de la paix**

En décembre 1999, la CEDEAO adopta un nouveau protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité dont nous avons parlé au chapitre de mise en contexte. Depuis cette date, la CEDEAO est intervenue deux fois, une première fois en Côte d'Ivoire et une deuxième fois au Libéria. Ce nouveau mécanisme a-t-il apporté des changements significatifs dans la politique sécuritaire de la CEDEAO ? Si oui dans quels sens ? Sinon pourquoi, et quels sont les facteurs explicatifs de cette faiblesse dans l'apprentissage ? Quels types de questions la CEDEAO et les États membres se sont posés pour arriver à l'adoption de ce protocole ?

<sup>378</sup> Cf. Pourtier, Roland, « Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire. Des guerres pour qui, des guerres pourquoi », *Questions internationales*, n°5, 2004, p.22-24. [Dossier: *Les conflits en Afrique*, p.1-77].

## **2.1. La genèse du nouveau mécanisme**

Après les élections qui ont porté Charles Taylor au pouvoir en 1997 au Libéria, les dirigeants de la CEDEAO s'étaient réunis le 17 décembre de la même année pour approuver la décision nigériane de créer un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Les pays francophones dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire étaient réticents à la proposition et estimaient que le traité révisé de la CEDEAO de 1993 envisageait déjà un tel mécanisme de sécurité<sup>379</sup>. Toutefois, les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO se réunirent à Abidjan en Côte d'Ivoire en janvier 1998 pour endosser le plan nigérian de création d'un mécanisme de prévention des conflits eu égard aux expériences de la CEDEAO au Libéria et en Sierra Leone. Durant cette réunion, le Sénégal, le Togo et le Burkina Faso, tous des pays francophones avaient exprimé le souhait d'avoir une force spéciale dans chaque pays plutôt qu'une force centralisée et permanente comme le suggérait le Nigéria. Par la suite, les ministres des affaires étrangères, de la défense, de l'intérieur et de la sécurité se réunirent à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire du 11 au 12 mars 1998. Cette réunion dégagna les grandes lignes pour le travail des experts et le Secrétariat de la CEDEAO pour élaborer un avant-projet pour un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Mais cette réunion de Yamoussoukro révéla encore les tensions au sein de la CEDEAO et entre ses États membres surtout le malaise des pays francophones face à la volonté du Nigéria d'imposer ses vues et ses choix. D'après un fonctionnaire de la CEDEAO qui a assisté à la réunion, il y avait des échanges de propos très peu diplomatiques entre le ministre sénégalais des affaires étrangères de l'époque Moustapha

---

<sup>379</sup> Cf. Ero, Comfort, "The future of ECOMOG in West Africa", dans Cilliers, Jakkie; Mills, Greg (dir.), *From Peacekeeping to Complex Emergencies: Peace Support Missions in Africa*, South African Institute for International Affairs & Institute for Security Studies, Johannesburg/Pretoria, 1999b, p.55-74.

Niasse et son homologue nigérian Tom Ikimi<sup>380</sup>. Ce dernier accusait en fait la France d'être le parrain des pays francophones pour torpiller les processus d'intégration qu'essayaient de réaliser les organisations africaines. En effet, quelques jours avant cette rencontre, il y avait des exercices militaires entre la France et certaines de ses anciennes colonies. Le ministre sénégalais répondait que personne ne peut interdire à un État indépendant et souverain d'entraîner sa police ou son armée en choisissant librement ses partenaires. Ces échanges de propos démontrent que le protocole de 1999 n'a pas été produit facilement mais est plutôt le signe des tensions, des rapports de forces et des suspicions entre États membres de la CEDEAO qui se traduit par un clivage linguistique entre francophones et anglophones. Mais le processus s'est poursuivi et en mai 1998, il y a eu la réunion des chefs d'états-majors des armées de la CEDEAO pour donner leurs idées sur le mécanisme. Cette rencontre sera suivie d'une réunion des experts à Banjul en Gambie entre le 13 et le 22 juillet 1998 pour préparer un brouillon du texte de protocole qui sera examiné par la conférence des ministres. Puis les ministres de la défense, de l'intérieur et de la sécurité se réuniront à Banjul en Gambie entre le 23 et le 24 juillet 1998 pour réviser le texte des experts sur le mécanisme pour la prévention des conflits. Selon toujours ce fonctionnaire de la CEDEAO cité plus haut, les ministres au cours de cette rencontre avaient souligné quatre problèmes majeurs auxquels la CEDEAO a été confrontée au cours de son intervention au Libéria et en Sierra Leone : 1. le mode de déploiement des troupes; 2. la composition de la force; 3. le commandement et le contrôle des opérations surtout le manque d'implication des États membres de la CEDEAO et le Secrétariat dans la gestion de ses deux missions; 4. l'aval de l'ONU au préalable avant de

---

<sup>380</sup> Entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 15 mai 2007.

mener des actions de maintien de la paix<sup>381</sup>. Finalement, la conférence des chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO se réunira à Lomé au Togo en décembre 1999 pour adopter le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. En effet, la CEDEAO en élaborant ce nouveau mécanisme a tiré des leçons de ses trois interventions (Libéria I, Sierra Leone et Guinée Bissau) qui étaient trop improvisées. Il n'y avait pas de mandat clair sur ce que les troupes étaient autorisées à faire ou à ne pas faire. Les forces de la CEDEAO étaient envoyées dans des pays fragiles sans support logistique adéquat, sans financement et sans consensus politique. Et sans surprise lorsque les difficultés ont apparues les troupes de la CEDEAO ont répondu par la force parfois pas suffisamment, parfois un peu trop et a compromis sa neutralité. Ces quelques erreurs commises pendant les premières interventions, le protocole de 1999 a essayé de les corriger.

De même, au Libéria et en Sierra Leone, la force de la CEDEAO était pilotée essentiellement par des unités nigérianes en raison des divergences de vues des autres pays membres de l'organisation<sup>382</sup>. En revanche, lorsque la force de la CEDEAO s'était déployée en Guinée Bissau sans le Nigéria, elle avait manqué de support logistique et financier minimum pour mener sa mission<sup>383</sup>. Par ailleurs, la mission de la CEDEAO au Libéria et en Sierra Leone était sous le contrôle opérationnel du commandement de la force sur le terrain et non du Secrétariat au siège de la CEDEAO à Abuja au Nigéria. Ces

---

<sup>381</sup> Ibid., entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 15 mai 2007.

<sup>382</sup> A l'exception du lieutenant-général Arnold Quainoo qui est d'origine ghanéenne et fut le premier commandant du contingent de l'ECOMOG au Libéria. Il sera remplacé par un général nigérian du nom de Joshua Dogonyaro après le meurtre de Samuel Doe dans les locaux du port de Monrovia que contrôlait l'ECOMOG; cf. Dowyaro, E, T, *ECOMOG Peace Operation in West Africa: Principles and Praxis*, op., cit., p.4.

<sup>383</sup> Pendant l'intervention de la CEDEAO au Libéria, le Nigéria a dépensé chaque jour un million de dollar et 500. 000 \$ par jour en Sierra Leone; cf. Gani, J, "ECOMOG West African Regional Security: A Nigerian Perspective", op., cit., p.89.

officiers rendaient compte à la hiérarchie militaire de leur pays d'abord. De même, en Guinée Bissau, le commandant de la force de la CEDEAO, le colonel togolais Béréna Gnakoudé rendait compte directement au président du Togo qui était le président en exercice de la CEDEAO à l'époque. Seulement, au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée Bissau, la société civile a joué un rôle déterminant dans la résolution de ces crises. Au Libéria par exemple, comme le souligne Byron Tarr:

*“As headless bodies appeared around Monrovia following the Christmas eve 1989 invasion of Liberia by a band of about a hundred men trained in Libya and led by Charles Taylor, the LCC joined with the National Muslim Council (NMC) organized the Inter-Faith Mediation Committee (IFMC) to negotiate an end to the hostilities. The IFMC proposed a cease fire, to be followed by setting up a transitional government”*<sup>384</sup>.

En Sierra Leone aussi, ce sont des mouvements de femmes qui avaient fait pression sur le gouvernement militaire pour organiser des élections en 1996 lorsque le conseil interreligieux de Sierra Leone a joué un rôle important durant les négociations qui ont abouti à la signature des accords de Lomé en 1999. En Guinée Bissau aussi, un groupe de civils regroupant des représentants de l'Église catholique et protestante, ainsi que de l'islam local, des parlementaires, des journalistes avaient tenté de jouer un rôle de médiation entre les parties au conflit que le président feu João Bernardo Vieira refusera<sup>385</sup>. Pourtant, la CEDEAO pendant longtemps avait négligé le rôle déterminant que pouvait jouer la société civile dans la pacification de la sous-région. Mais avec le

---

<sup>384</sup> Tarr, Byron, “The ECOMOG Initiative in Liberia: A Liberian Perspective”, op., cit., p.75; cf. aussi Liberian Women Peacemakers, *Fighting for the Right to be seen, Hard and Counted*, Trenton, New Jersey, Africa World Press, 2004, 120p; cf. aussi Mansaray, Binta, “Women against Weapons: A Leading Role for Women in Disarmament”, dans Ayissi, Anatole; Poulton, Robin, Edward, (dir.), *Bound to Cooperate : Conflict, Peace and People in Sierra Leone*, Geneva, United Nations Institute for Disarmament Research (UNIDIR), 2<sup>nd</sup> édition, 2006, p.141-164; cf. aussi Keck, Margaret, E; Sikkink, Kathryn, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1998, 228p.

<sup>385</sup> Gaillard, Gérard, « Guinée Bissau : un pas douloureux vers la démocratie », op., cit., p.46.

protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, la CEDEAO a tenu compte de l'évolution du concept de sécurité qui s'est élargi et n'est plus seulement l'affaire des militaires. Ce protocole reconnaît le triangle développement économique et social/sécurité des peuples/sécurité des États, par l'importance accordée à la promotion des institutions démocratiques et la protection des droits humains. Elle couvre des domaines aussi variés que la gestion des crises, l'assistance humanitaire, la consolidation de la paix et la lutte contre les fléaux de la criminalité transfrontalière, de la corruption, du blanchissement d'argent ou encore de la prolifération des armes légères<sup>386</sup>. Elle va de la prévention des conflits avec le système d'alerte précoce de la CEDEAO jusqu'à la consolidation de la paix avec le soutien au retour à un ordre constitutionnel normal<sup>387</sup>. Cela témoigne d'un début d'une approche plus professionnelle du maintien de la paix de la part de la CEDEAO. Il y a donc d'une certaine façon une réflexion sur les pratiques et à ce titre, on est plus proche du troisième modèle de Haas (*Managed interdependence*). Aussi, à côté du protocole relatif à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, de la paix et de la sécurité, la CEDEAO adopte de plus en plus des instruments sectoriels que l'on pourrait ranger dans son dispositif visant le maintien de la paix et de la sécurité sous-régionale dans un sens large<sup>388</sup>. Quelles sont les pratiques nées de ce nouveau mécanisme ?

---

<sup>386</sup> Cf. Adebajo, Adekeye, "Pax West African? Regional Security Mechanisms", dans Adebajo, Adekeye; Rashid, Ismail (dir.), *West Africa's Security Challenges: Building Peace in a Troubled Region*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2004, p.291-318.

<sup>387</sup> Cf. Rupesinghe, Kumar; Kuroda, Michiko (dir.), *Early Warning and Conflict Resolution*, London, Macmillan, 1992, 238p; cf. aussi Schmid, Alex, P, *Thesaurus and Glossary of Early Warning and Conflict Prevention Terms*, Leiden, Erasmus University, 2000, 145p; cf. aussi Van Walraven, Klaas; Van Der Vlugt, Jurgen, *Conflict Prevention and Early Warning in the Political Practice of International Organizations*, The Hague, Clingendael Institute, 1996, 89p.

<sup>388</sup> On peut citer entre autres : la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale signée à Dakar au Sénégal en juillet 1992; la déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation, la fabrication d'armes légères signée à Abuja au Nigéria le 31 octobre 1992; le plan d'action pour la mise en œuvre du

## **2.2. L'intervention de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (décembre 2002-avril 2004)**

La communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par le biais d'un groupe de contact a pu imposer un cessez-le-feu le 17 octobre 2002, c'est-à-dire environ un mois après le déclenchement du conflit ivoirien. Les belligérants, sans toutefois se rencontrer pour des discussions, accepteront sous les auspices de la CEDEAO de parapher un accord de cessez-le-feu. Les premières véritables négociations entre le camp présidentiel et la rébellion débuteront le 30 octobre 2002 à Lomé au Togo sous la présidence de l'ancien chef d'État togolais, feu Gnassingbé Eyadema. Ces efforts ont permis d'aboutir à un accord de paix. En vertu de cet accord, les parties s'engageaient à cesser le feu et à accepter le déploiement de forces étrangères neutres. La CEDEAO s'était vue confier une mission de maintien de la paix avec pour mandat entre autres de : surveiller la cessation des hostilités ; faciliter le retour à une vie administrative normale ; assurer la libre circulation des personnes et des biens ; contribuer à la mise en œuvre de l'accord de paix; mettre en œuvre les décisions relatives au désarmement des forces rebelles; et enfin, assurer la sécurité de ces forces dans certaines zones ainsi que celle des observateurs et des agences humanitaires. La mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) sera la première opération de maintien de la paix entreprise par l'organisation depuis l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité. La force de la CEDEAO en Côte d'Ivoire

---

programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED); le code de conduite pour la mise en œuvre du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères signé à Lomé au Togo le 10 décembre 1999; la décision portant création des commissions nationales de lutte contre la prolifération, la lutte et la circulation illicite des armes légères du 10 décembre 1999; le protocole de Dakar de 2001 sur la bonne gouvernance et la démocratie; enfin, la convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes adoptée le 14 juin 2006.

était composée de 1300 hommes<sup>389</sup>. Mais les mêmes problèmes de logistiques se sont posés au moment du déploiement. Ce document issu d'un séminaire organisé au centre Kofi Annan sur le maintien de la paix le soulignait :

*“It is apparent that there was a lack of strategic support to deployment of the forces. The problems started with the advance party, which deployed at very short notice, and had to rely on the French for mobility and support. There was also a very long period of waiting before the first troops hit the ground. The Force Commander had to use his own initiative, his own knowledge of the country, and his own acquaintances to get things moving. Even so, it took more than 100 days to set up a basic force headquarters. When the main body of detachment south deployed to Abidjan in March 2003, it had no vehicles and no place to work. It is mainly through the assistance of the French, the government of Cote d’Ivoire, and through personal contacts of the Force Commander and the efforts of the Chair of the DSC (Lt Gen Obeng of Ghana) that this force was able to build up slowly, to survive, and then succeed”<sup>390</sup>.*

En somme, la mission de la CEDEAO en Côte d’Ivoire a présenté quelques faiblesses comme : le manque de logistiques propres bien intégrées permettant une intervention rapide et réussie; jusqu’à présent, la CEDEAO n’a pas pu générer ses propres ressources pour ses interventions; les barrières linguistiques constituent toujours un obstacle pour la compréhension mutuelle entre soldats même si en Côte d’Ivoire le problème s’était posé avec moins d’acuité; la CEDEAO en Côte d’Ivoire n’avait pas un commandement stratégique qui donnait des orientations et des pistes à partir de son siège à Abuja pour piloter la mission<sup>391</sup>. D’ailleurs comme le souligne Adekeye Adebajo :

---

<sup>389</sup> La mission de la CEDEAO en Côte d’Ivoire (MICECI) a été déployée entre décembre 2002 et janvier 2003. Les contingents venaient du Niger, du Togo, du Sénégal, du Bénin et du Ghana. Elle sera intégrée dans l’opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (UNOCI) le 04 avril 2004.

<sup>390</sup> Report on an Expert Workshop, *Challenges of Peace Implementation in Côte d’Ivoire*, Accra, Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre, 31 May-2 June 2004, p.25.

<sup>391</sup> Entrevue avec un officier de liaison de la CEDEAO qui a participé au montage technique de la mission de la CEDEAO en Côte d’Ivoire, Abuja, 25 juin 2007.

*“As with the ECOMOG mission in Guinea-Bissau, the mission in Côte d’Ivoire was largely financed and equipped by France, with other logistical and financial assistance provided by Belgium, Britain, the Netherlands and the US”<sup>392</sup>.*

Mais des évolutions positives ont aussi été notées comme : le consensus total de la part de tous les chefs d’États et de gouvernement de la CEDEAO qui ont accepté de déployer une force en Côte d’Ivoire; pour la première fois, il y a eu un représentant spécial de la CEDEAO qui était le chef de la mission et coiffait les autorités militaires à qui il rendait compte et ce dernier informait ses supérieurs au siège de l’organisation; la dimension civile de la mission a été plus importante et plus visible que par rapport aux interventions antérieures; le passage du témoin entre l’ONU et la CEDEAO (*RE-HATTING*) s’est mieux passé en Côte d’Ivoire qu’au Libéria ou en Sierra Leone. Même si les responsables au plus haut niveau de commandement doivent être plus familiers avec les règles et les procédures de l’ONU<sup>393</sup>.

Finalement, l’ONU prendra le relais et les forces de la CEDEAO seront intégrées dans le contingent des Nations Unies. Le tableau suivant montre les pays qui ont participé à la mission de la CEDEAO en Côte d’Ivoire.

---

<sup>392</sup> Adebajo, Adekeye, “ECOMOG: Problems, Progress, and Prospects”, op., cit., p.4.

<sup>393</sup> Entrevue avec un officier supérieur travaillant à la CEDEAO et ayant participé à la planification de la mission de la CEDEAO en Côte d’Ivoire, Abuja, Nigéria, 15 mai 2007; cf. aussi Report of the ECOWAS Workshop, *Lessons from ECOWAS Peacekeeping Operations...*, op., cit., p.42.

**Tableau 10. Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire  
(décembre 2002-avril 2004)  
États participants**

Pays	Taille de l'armée	Effectifs fournis à l'ECOMOG
Bénin	3460	300
Gambie	700	135
Ghana	11.900	265
Guinée Bissau	4500	386
Mali	4950	250
Niger	2220	250
Nigéria	94.500	250
Sénégal	9700	250
Togo	5110	300

Source. Institute for Security Studies (ISS), [www.iss.org.za/pubs/Monographs/N°105/3ECOWAS.htm](http://www.iss.org.za/pubs/Monographs/N°105/3ECOWAS.htm)

En août 2003, le Libéria pour une deuxième fois plongera dans l'instabilité et nécessitera une nouvelle intervention de la CEDEAO. Mais l'organisation sous-régionale a-t-elle appris de ses précédentes interventions ?

### **2.3. L'intervention de la CEDEAO au Libéria (août/octobre 2003) ou Libéria II**

Les élections de 1997 ont porté Charles Taylor au pouvoir. Mais il n'a pas apporté la paix ni au Libéria, ni aux pays qui l'entourent. Le tribunal spécial pour la Sierra Leone lancera d'ailleurs une inculpation à son encontre car il est accusé de soutenir un groupe rebelle, le Front Révolutionnaire Uni (RUF) au cours de la guerre en Sierra Leone. Au Libéria, la contestation recommença dès l'année 1999. L'on assista à la naissance d'un nouveau groupe rebelle, les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD). Le LURD fut créé en avril 2000 à partir d'une coalition informelle d'anciennes factions belligérantes anti-Taylor. La CEDEAO, soutenue par un groupe de contact international pour le Libéria, tentera de mettre fin au conflit. Ils obtiennent un accord de cessez-le-feu et le déploiement d'une mission de la CEDEAO. La force de la CEDEAO qui arriva au

Libéria en août 2003 avait pour mandat entre autres : d'établir une zone de séparation entre les factions prenant part au conflit afin de garantir le cessez-le-feu; de créer les conditions pour l'acheminement de l'aide humanitaire; de créer les conditions pour la liberté de mouvement des personnes; de préparer le déploiement d'une force de stabilisation internationale<sup>394</sup>. Ultérieurement le mandat de la force sera élargi pour inclure des tâches comme : la facilitation du désarmement des groupes armés; l'obtention d'informations et de données sur les activités militaires des signataires de l'accord; l'établissement de conditions initiales pour des stages de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; assurer le respect par les parties de la cessation définitive des hostilités; assurer la sécurité des personnalités politiques et militaires impliquées dans la mise en œuvre des accords en collaboration avec toutes les parties; contrôler le stockage des armes, munitions et équipements incluant la supervision de la collection du stockage des armements entre les mains des combattants. Si le déploiement de la mission de la CEDEAO contribua un tout petit peu à stabiliser la situation au Libéria, elle ne s'est pas faite sans difficultés non plus, comme le souligne ce document issu du séminaire d'Accra sur les interventions de la CEDEAO :

---

<sup>394</sup> Entrevue avec un officier supérieur de l'armée ghanéenne qui a participé au montage de la mission de la CEDEAO au Libéria, Abuja, Nigéria, 2 juillet 2007 ; cf. aussi Aboagye, Festus, Boahen; Bah, El Hadji, Mohamed Sirjoh (dir.), *A Tortuous Road to Peace. The Dynamics of Regional, UN and International Humanitarian Interventions in Liberia [Introduction]*, Pretoria, Institute for Security Studies (ISS), 2005, p.12.

*“ECOMIL deployed on 4 August 2003 with the primary staff officers but with no ‘workers’ for their staff sections. ECOMIL also did not possess the means to communicate with the Liberian people en masse. Public information capabilities are critically important (printed materials, radio, video, loudspeaker, etc.) when a force is trying to stabilize the situation. It was especially important during ECOMIL as the population was inundated with rumours, half-truths, and inaccurate statements on a daily basis. [...] As with ECOMICI, the office of the SRES was under-resourced, and it was also slow to mobilize. The SRES did not deploy to Liberia until 4 September, a month after ECOMIL deployed and three weeks before UNMIL took control. It proved difficult to make the Office of the SRES operational and financial, logistical, and personnel challenges were in evidence through to 1 October when UNMIL assumed control of the PSO”<sup>395</sup>.*

La question de la logistique s’est encore posée et la CEDEAO n’a pu agir qu’avec le soutien de la communauté internationale. Par exemple, les États-Unis tout en refusant d’intervenir directement dans le conflit comme le voulaient la plupart des Libériens répondront à la demande d’aide de la CEDEAO en envoyant des équipes de liaison aux pays contributeurs de troupes afin d’évaluer leurs préparatifs ainsi que leurs besoins logistiques pour la mission au Libéria<sup>396</sup>. Ces équipes fourniront une aide également sous forme d’informations opérationnelles aux unités en déploiement. De même, du côté des Nations Unies, la mission des Nations Unies en Sierra Leone (UNAMSIL) sera autorisée à déployer un bataillon nigérian de 770 casques bleus. Entre le 4 août et le 1<sup>er</sup> octobre 2003 date à laquelle la mission des Nations Unies au Libéria (UNMIL) assura la sécurité dans le pays, la mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL) assumait des fonctions essentielles de maintien de la paix à Monrovia et dans certaines zones périphériques. Contrairement à la première intervention de la CEDEAO au Libéria en 1990 toutefois,

---

<sup>395</sup> Report of the ECOWAS Workshop, *Lessons from ECOWAS Peacekeeping Operations...*, op., cit., p.20.

<sup>396</sup> Entrevue avec un officier de liaison de la CEDEAO ayant participé au montage de la mission de la CEDEAO au Libéria, Abuja, Nigéria, 25 juin 2007.

des leçons ont été tirées. L'apprentissage mettait en évidence l'importance d'obtenir un mandat clair, approuvé par les Nations Unies, bénéficiant du soutien du Conseil de sécurité et du consensus des États membres de la CEDEAO. On peut noter aussi que toute la technologie nécessaire n'était pas en place au moment du déploiement des forces de la CEDEAO. Par exemple, au siège de l'organisation à Abuja au Nigéria, il y avait une petite cellule opérationnelle composée de quatre officiers nigériens ; la planification se faisait à Accra au Ghana sous la coordination des Américains<sup>397</sup>. Le tableau suivant montre la participation des États membres de la CEDEAO à la deuxième intervention de l'organisation sous-régionale au Libéria :

**Tableau 11. Libéria II (2003)**  
**États participants**

Pays	Taille de l'armée	Effectifs fournis à l'ECOMOG
Bénin	3460	249
Gambie	700	150
Ghana	11.900	230
Guinée Bissau	4500	650
Mali	4950	249
Nigéria	94.500	1624
Sénégal	9700	262
Togo	5110	150

Source. Tableau réalisé à partir des données tirées du rapport de la mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL), *Compte rendu, Rapport final - Ébauche*, Washington, Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique (CESA), Université de la défense, juin 2004, Annexe D.

Mais depuis janvier 2007 avec la mise en place de la nouvelle Commission les choses semblent évoluer. En effet, à la place des quatre Secrétaires exécutifs qui existaient auparavant, la CEDEAO a maintenant sept commissaires, un président et un vice-

<sup>397</sup> Entrevue avec un officier de liaison de la CEDEAO qui a participé au montage technique de la mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL), Abuja, Nigéria, 25 juin 2007.

président. Le Secrétariat exécutif adjoint a été remplacé par le commissariat aux affaires politiques, paix et sécurité qui comprend trois départements : le centre d'observation et de monitoring (OMC) ; le département des affaires politiques et le département paix et sécurité. C'est le chapitre 4 du protocole de 1999 qui définit le cadre du centre d'observation et de monitoring, sa mission, sa composition et les quatre bureaux de zones. Il pose une obligation de partenariat avec les États membres et la société civile. Seulement comme le souligne Abass Ademola:

*“There is no substantial difference between the functions of the Centre and the Zones. The only notable difference between the two seems to be that, while the Observation Centre collects data and information generally, the Zonal Bureaux shall, ‘on a state by state basis and day-to-day basis, collect data on indicators that impact on the peace and security of the Zone and the sub-region. Two observations may be made in connection with the early warning system. Though preventive devices of this nature may not be an ingenious discovery by ECOWAS, its nature and elaborate structure make it significantly distinguishable from previous experience. [...] The implication of the ECOWAS early-warning system is much more comprehensive, and faithfully implemented, may yield better results. It is geared towards locating potential causes of conflicts and constituting appropriate organs to deal with such”<sup>398</sup>.*

L'opérationnalisation du mécanisme d'alerte précoce est du ressort de la Commission de la CEDEAO qui s'y attelle depuis 2003, nous renseigne le directeur du centre à Abuja. Le premier acte a été de recruter le minimum de personnel avec l'aide de l'Union Européenne. Il est prévu cinq à six personnes par bureau de zone. Mais on s'est posé la question de savoir quel type de système adopter pour la collecte des données sur les indicateurs de tensions ? On a fait une combinaison de la méthode qualitative, c'est-à-dire la collecte de données qui seront traitées au siège de la CEDEAO à Abuja et de la

---

<sup>398</sup> Ademola, Abass, “The New Collective Security Mechanism of ECOWAS: Innovations and Problems”, *Journal of Conflict & Security Law*, vol.5, n°2, 2000, p.226.

méthode quantitative, c'est-à-dire les bureaux de zones qui collectent les données et envoient des rapports de situation. Avec le financement de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), une société américaine basée à Boston, du nom de *Virtual Research Associated (VRA)* a développé le module quantitatif et les analyses qualitatives sont faites à Abuja par des analystes<sup>399</sup>. Mais la CEDEAO pourrait-elle développer des synergies et des apprentissages avec des institutions similaires ? Pour le système d'alerte précoce, à part l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAAD) en Afrique de l'Est, il n'y a pas une autre organisation africaine qui y a un tel système. Et le système de l'IGAAD est limité à la surveillance des tensions entre agriculteurs et pasteurs. Celui de la CEDEAO par contre est consacré à la surveillance de toutes les formes de tensions pouvant dégénérer en conflit. L'Union Africaine a prévu un système d'alerte précoce mais est en retard et suit la CEDEAO comme laboratoire d'expérimentation. Toutefois, les bureaux de zones sont parfois incapables de remplir les tâches qui leur sont confiées surtout s'ils couvrent parfois quatre à cinq pays. Pour la Zone 3 par exemple, qui couvre le Ghana, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée et dont le siège est à Monrovia, il n'y a pas suffisamment de personnels comme nous le confirme un agent pour couvrir autant de pays<sup>400</sup>. Aussi si les agents font du renseignement public, les sources peuvent parfois être contrôlées ou limitées. Mais puisque dans chaque État, il y a un reporter et un suppléant qui sont choisis par le gouvernement et un autre reporter choisi par la société civile, ils peuvent aider à équilibrer les informations. Au quotidien, ils envoient des rapports d'incidents qui soulignent tout incident ponctuel survenu dans le pays. Chaque semaine, ils font un rapport de situation (c'est ce qui dessine la tendance) et

---

<sup>399</sup> Entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 12 juin 2007.

<sup>400</sup> Entrevue réalisée à Monrovia, Libéria, 9 juin 2008.

les analystes à Abuja analysent les tendances. Et chaque trimestre le centre fait un rapport au conseil de médiation et de sécurité (CMS) de la CEDEAO pour attirer son attention sur la situation sécuritaire de la sous-région et peut recommander des mesures en faveur d'un pays qui constitue une poudrière<sup>401</sup>. Seulement, le centre étant un organe statutaire il devrait être financé normalement par le budget de la CEDEAO. Mais ce sont des appuis de partenaires extérieurs comme l'Agence américaine de développement international (USAID), l'Union Européenne et la Banque africaine de développement (BAD) par le biais de l'Union Africaine qui financent une bonne partie des programmes.

Dans son processus d'apprentissages aussi, la CEDEAO a créé une unité des affaires électorales en juillet 2006 qui dépend du département des affaires politiques. A-t-elle fait le constat que la plupart des conflits découlent des processus de dévolution du pouvoir ? Mais comme toujours la CEDEAO adopte des textes, crée des structures sans trop se poser la question du financement et donc de la viabilité de ces institutions communautaires. Sinon, comment comprendre que cette nouvelle unité électorale qui est un organe statutaire prévu par le protocole relatif au mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité de 1999 et le protocole additionnel sur la bonne gouvernance et la démocratie de 2001, soit financée par une source externe. En effet, c'est *Open Society Initiative for West Africa (OSIWA)*, la branche ouest africaine de la fondation Georges Soros, ce milliardaire américain, qui assure son financement et à terme, la CEDEAO appréciera la situation pour voir si elle va prendre le financement dans son budget<sup>402</sup>. Une telle structure qui dépend du financement extérieur peut-elle faire face aux problèmes de logistiques en cas d'organisation imprévue

---

<sup>401</sup> Entrevue réalisée à Monrovia, Libéria, 9 juin 2008.

<sup>402</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 31 mai 2007.

d'élection dans un pays membre par exemple ? Aussi le personnel électoral dans les pays manque de formation malgré leur dévouement. Il est formé parfois en une demi-journée. Les partis politiques de l'opposition se servent aussi des observateurs de la CEDEAO pour avancer leurs doléances. Or, généralement en dehors de la capitale, rares sont les partis d'opposition qui ont des représentants dans les bureaux de vote nous dit un fonctionnaire de cette unité<sup>403</sup>. Une autre difficulté, c'est le manque de cadre permanent de dialogue et de concertation entre les acteurs politiques. Une piste que la CEDEAO devrait explorer pour pacifier les tensions de la vie politique dans ses États membres. Aussi, l'unité électorale, comme la CEDEAO ne peuvent pas aller à l'encontre de la souveraineté des États. L'unité se risquera-t-elle à prendre des sanctions contre des pays qui par exemple à six mois des élections modifient leurs lois électorales sans consensus des différents acteurs politiques comme le prévoit la convention de la CEDEAO sur la bonne gouvernance et la démocratie de 2001 ? Tout ce qu'elle peut plutôt faire c'est de la médiation et des pressions médiatiques<sup>404</sup>.

De même, *Oxfam International*, dans l'un de ses rapports, soulignait que ce qui huile les conflits en Afrique de l'Ouest, c'est la disponibilité des armes légères, pour réagir à ce phénomène la CEDEAO a institué aussi, au sein du département de la paix et de la sécurité, une unité des armes légères<sup>405</sup>. L'unité a été créée le 04 octobre 2005 et son émergence résulte d'un long processus, nous dit un agent travaillant dans cette unité<sup>406</sup>. Il y a eu une réunion des experts gouvernementaux sur l'évaluation du moratoire en décembre 2002. Le programme de coopération et d'assistance en matière de sécurité et de

---

<sup>403</sup> Entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 5 juin 2007.

<sup>404</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 31 mai 2007.

<sup>405</sup> Cf. *Oxfam International, Ammunition: The Fuel of Conflict*, Oxfam Briefing Notes, June 2006, 21p.

<sup>406</sup> Entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 14 mai 2007.

développement (PCASED) est remplacé par le nouveau programme de la CEDEAO pour le contrôle des armes légères (ECOSAP) financé par le bureau régional du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il fixait trois conditions : d'abord, prolonger le moratoire ; ensuite, le transformer en convention pour le futur et enfin, doter le Secrétariat exécutif de la CEDEAO d'une unité des armes légères. Il y a eu ensuite, la réunion de la société civile en janvier 2003 qui a abouti aux mêmes conclusions que les experts gouvernementaux. Le gouvernement du Canada, par l'entremise de son Agence pour le développement international (ACDI), a aidé à la mise en œuvre de cette unité. La mission de l'unité est d'assurer l'impulsion et la coordination de la politique de la CEDEAO en matière de contrôle des armes. Elle assure aussi les interventions politiques et juridiques comme la mise en œuvre de la convention et la mobilisation de la volonté politique. L'ECOSAP est un programme transitoire de développement des capacités à la fois pour la CEDEAO que pour les commissions nationales. C'est l'aile opérationnelle du programme. Il dure cinq ans et est basé à Bamako au Mali. A terme, il est prévu d'être absorbé par l'unité des armes légères de la CEDEAO. Toutefois, comme toujours le financement est assuré par des sources externes pourtant c'est un organe statutaire. Le financement repose en effet sur un "*Trust Fund*". C'est un système de gestion de fond calqué sur le modèle des Nations Unies appelé "*Atlas System*". Le fond est géré par le PNUD à qui les donateurs versent l'argent dans un compte. La CEDEAO y contribue à hauteur de 500.000 dollars américains. Pourquoi un tel système de gestion ? Parce que, nous renseigne un fonctionnaire de la CEDEAO très au fait du dossier, les bailleurs de fonds n'avaient pas confiance à la CEDEAO en matière de gestion de fonds aussi élevés<sup>407</sup>. Nous le soulignons dans la conclusion du chapitre sur les difficultés

---

<sup>407</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 22 mai 2007.

intrinsèques de la CEDEAO que l'inexistence de procédures administratives, financières et comptables est qu'à même curieux et surprenant pour une organisation qui existe depuis 1975. Mais l'unité a réussi le passage du moratoire sur l'importation et l'exportation des armes légères qui était une déclaration d'intention à une convention sur les armes légères, de petits calibres et autres matériels connexes. Elle devient un document contraignant. Le texte de cette convention prévoit aussi des sanctions contre les États violateurs en application de l'article 77 du traité révisé de la CEDEAO de 1993<sup>408</sup>. Par ailleurs, le principe essentiel du moratoire, c'était l'interdiction de l'importation et de l'exportation. En revanche, pour ce qui est de la fabrication, il fallait éviter la cassure dans la société notamment avec les métiers artisanaux comme les forgerons. Mais au fond, quand on parle des armes légères, on pense à la disponibilité des armes rendues bon marché par la fin de la guerre froide et la chute de l'Union soviétique. Quel pouvoir la CEDEAO peut-elle exercer en termes de sanctions des groupes privés qui font le commerce de ces armes ? Pas grand-chose vraiment, il faut en effet une harmonisation des législations nationales car les sanctions relèvent des États. En revanche, si un individu peut saisir la cour de justice de la CEDEAO s'il s'estime victime de ces armes dans le cadre d'un conflit armé de la part d'un État membre, il n'en est pas de même pour la société civile. Ce qui est aussi une autre limite car la complexité des procédures judiciaires, sa longueur, sa lenteur, son coût risquent de décourager plus d'un plaignant. Alors que la société civile a le mérite de pouvoir réunir des recours collectifs et des soutiens internationaux pour la défense d'une cause. Aussi, même si le nombre de

---

<sup>408</sup> Ces sanctions prévues par l'article 77 du traité révisé comprennent : 1. la suppression de l'octroi de tout nouveau prêt ou de toute nouvelle assistance par la communauté ; 2. la suppression de décaissement pour tous les prêts, pour tous les projets ou programmes d'assistance communautaires en cours ; 3. le rejet de la présentation de candidature aux postes statutaires et professionnels ; 4. la suspension du droit de vote ; 5. la suspension de la participation aux activités de la communauté.

ratifications requis pour son entrée en vigueur est obtenu, la convention n'est pas encore effective dans beaucoup de pays. La CEDEAO n'a pas trop d'emprise là-dessus car chaque État a sa procédure interne de ratification<sup>409</sup>. Une autre difficulté, c'est le manque d'appropriation du moratoire par les populations en référence à ceux qui sont supposés l'appliquer, c'est-à-dire les forces de sécurité (police, armée, gendarmerie) qui ne comprennent ni le texte, ni l'esprit de ce document fait remarquer un fonctionnaire de la CEDEAO, d'où la nécessité d'un travail de plaidoyer et de sensibilisation<sup>410</sup>. Un autre obstacle, c'est la violation des embargos des Nations Unies et du coup du moratoire aussi. Ce fut le cas lorsque Charles Taylor importa 270 tonnes d'armes à l'Est du Libéria qui a atterri en Côte d'Ivoire. Laurent Gbagbo lui aussi a importé en masse des armes en violation du mécanisme de la CEDEAO. Le Burkina Faso et le Togo instrumentalisent le transfert d'armes vers l'Angola. Or, le moratoire interdit à la fois l'importation mais aussi l'exportation. Donc, il y a là un défaut de volonté politique de la part des chefs d'États qui violent les engagements qu'ils ont signé. La Gambie n'a jamais demandé d'autorisation ni pour l'importation ou l'exportation. Pourtant, elle est surarmée. Le Ghana exploite la filière artisanale avec 40.000 à 50.000 armes déversées dans la sous-région<sup>411</sup>. Cette unité des armes légères fait partie du département de la paix et de la sécurité qui est essentiellement composé de militaires qui sont chargés de la gestion des missions de paix. Mais il est prévu d'après un de ses responsables d'intégrer des paramilitaires et des civils à l'avenir (police ou gendarmerie en fonction des pays suivant

---

<sup>409</sup> Au 20 décembre 2009, neuf pays ont ratifié la convention de la CEDEAO sur les armes légères, de petits calibres et autres matériels connexes qui est d'ailleurs entrée en vigueur un mois plutôt, c'est-à-dire en novembre. Parmi les pays qui ont ratifié le texte il y a : le Bénin, le Niger, le Mali, le Burkina Faso, la Sierra Leone, le Nigéria, le Togo et le Sénégal.

<sup>410</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 22 mai 2007.

<sup>411</sup> Ibid., entrevue réalisée à Abuja, Nigéria 22 mai 2007.

qu'ils sont francophones ou anglophones), des juristes, des spécialistes de la communication<sup>412</sup>.

En somme, il transparaît certaines évidences : d'abord, le protocole de 1999 portant création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits n'est pas encore totalement effectif car les institutions qu'il prévoit ne sont pas encore toutes mises sur pied ; ensuite, la question récurrente du plan d'autonomie financière de la CEDEAO refait surface. En effet, la plupart de ces institutions qui sont en train d'être mises en place même si elles sont statutaires donc devaient être financées par le budget ordinaire de la CEDEAO sont malheureusement prises en charge par des bailleurs de fonds extérieurs ce qui pose la question de la pérennité de ces structures. Par ailleurs, il ne suffit pas seulement d'avoir une bonne réglementation, mais il faut aussi et surtout une bonne politique de mise en œuvre qui nécessite la mobilisation d'énormes ressources financières et une collaboration à tous les niveaux (local, régional et international). Or au niveau local, les commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres par exemple ne sont pas encore fonctionnelles ; au niveau régional, l'unité qui s'en occupe à la CEDEAO n'a pas suffisamment de personnels ; enfin au niveau international, les lobbies des marchands d'armes qui tirent profit du commerce juteux de ces instruments de guerre accepteront-ils de perdre leur gagne-pain ?

Bref, l'efficacité des interventions de la CEDEAO a souffert jusqu'ici du manque d'intégration des approches (francophones, anglophones). Il y a certainement de l'interdépendance régulée pour reprendre la conceptualisation de Haas mais cela ne veut pas dire que ça marche forcément. Il y a aussi le problème de la langue, de la

---

<sup>412</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la cellule de gestion et de planification des missions de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 15 mai 2007.

communication, de la logistique et de la méthodologie opérationnelle qui représentent des limites à l'apprentissage. Mais ces obstacles seront surmontés, précise un haut responsable de la CEDEAO, par la force en attente (FAC) qui prévoit une harmonisation des méthodes avec des procédures opérationnelles standardisées, les mêmes pratiques, la même formation pour le maintien de la paix<sup>413</sup>. Les centres d'excellence Kofi Annan à Accra au Ghana et Alioune Blondin Bèye à Bamako au Mali pourront-ils y contribuer ?

Le tableau qui suit est notre évaluation personnelle et une tentative de dresser un petit bilan en termes de leçons tirées et limites à l'apprentissage de la CEDEAO en matière sécuritaire.

---

<sup>413</sup> Entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 2 juillet 2007.

**Tableau 12. Un essai de bilan des interventions de la CEDEAO**

Pays	Leçons tirées (l'actif)	Limites à l'apprentissage (le passif)
<p style="text-align: center;">L I B É R I A  I  (1990-1997)</p>	<p>-motivation de construction d'un système de sécurité sous-régionale -assurer le respect du cessez-le-feu entre les parties -restaurer l'ordre et la loi -créer les conditions d'une élection libre</p>	<p>- intervention non consensuelle - troupe essentiellement nigériane -guerre entre les forces de l'ECOMOG et les factions libériennes -contournement des instances de la CEDEAO (conférence des chefs d'États et de gouvernement) au profit d'organe de substitution (comité permanent de médiation) -ligne imaginaire entre pays francophones et anglophones -accrochage des États à leur souveraineté -improvisation de la mission -manque de professionnalisme des soldats (guerre≠OMP)</p>
<p style="text-align: center;">S I E R R A  L E O N E  (1998)</p>	<p>-révision du traité constitutif de la CEDEAO en 1993 pour institutionnaliser l'ECOMOG</p>	<p>-manque de clarté du mandat -troupe essentiellement nigériane - intervention non consensuelle -contournement des instances de la CEDEAO au profit d'organe de substitution -absence de stratégies, doctrines, procédures acceptées par tous - improvisation de la mission - manque de professionnalisme des soldats (trafic de diamants)</p>
<p style="text-align: center;">G U I N É  B I S S A U  (1998)</p>	<p>-mandat plus clair et plus consensuel</p>	<p>- contournement des instances de la CEDEAO au profit d'organe de substitution -forces essentiellement francophones (Niger/Togo/Bénin) -difficultés logistiques pour le déploiement rapide des troupes, aide de la France -difficultés financières pour supporter la mission qui se résigne à se retirer malgré l'opposition des autorités du pays - improvisation de la mission - manque de professionnalisme des soldats</p>

<p style="text-align: center;">C Ô T E  D' I V O I R E  (2002-2004)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-imposition d'un cessez-le-feu entre les belligérants</li> <li>-accord de paix de Lomé</li> <li>-mandat plus clair et plus consensuel</li> <li>-nomination d'un représentant spécial comme chef de la mission</li> <li>-dimension civile de la mission plus importante et plus visible</li> <li>-meilleur passage du témoin entre l'ONU et la CEDEAO (<i>RE-HATTING</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-problèmes logistiques au moment du déploiement, aide de la France</li> <li>-long délai d'attente pour l'arrivée des premières troupes sur le sol</li> <li>-difficultés financières pour le commandement des troupes</li> <li>-commandement stratégique au siège de la CEDEAO non fonctionnel</li> </ul>
<p style="text-align: center;">L I B É R I A  II  (2003)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-imposition d'un cessez-le-feu entre les belligérants</li> <li>- mandat plus clair et plus consensuel</li> <li>- nomination d'un représentant spécial comme chef de la mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-staff des officiers déployés sans le personnel nécessaire</li> <li>-communication défailante avec la population</li> <li>-représentant spécial envoyé tardivement et sans ressource</li> <li>-difficultés logistiques, financières et de personnels de la mission</li> <li>-petite cellule opérationnelle au siège de la CEDEAO</li> <li>-planification à Accra au Ghana sous l'égide des Américains</li> </ul>

Source. Tableau réalisé à partir de mes lectures académiques sur le sujet et les entretiens réalisés sur le terrain

## **Conclusion**

Dans ce chapitre sur les apprentissages de la CEDEAO, nous avons essayé de voir par rapport à ces écrits si la CEDEAO avait fait des apprentissages de ces interventions. Nous avons pris le modèle d'Ernst Haas qui fait la distinction en matière d'apprentissage entre la croissance linéaire, la non croissance linéaire et l'interdépendance régulée. Appliquée à la CEDEAO, ces premières interventions s'inscrivaient plus dans le premier et le deuxième modèle d'Ernst Haas. Alors qu'après l'adoption du protocole portant création du nouveau mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité de 1999, la CEDEAO semble tout de même prendre en compte la complexité qui peut se mesurer par la gestion de l'interdépendance. Ainsi, après 1999, avec l'intervention en Côte d'Ivoire à partir de 2002, on a noté quelques améliorations, comme l'existence désormais d'un représentant spécial de la CEDEAO qui est le chef de la mission à qui les autorités militaires rendent compte et qui fait remonter les informations à ses supérieurs au siège de l'organisation. Mais le problème du financement demeure entier, la Côte d'Ivoire a pris en charge les dépenses de logement et de déplacement du personnel de la CEDEAO au début de la mission à charge pour l'organisation de payer après. Le Nigéria critiqué pour son mutisme dans le conflit ivoirien acceptera par la suite de prendre en charge financièrement la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire dont le poste de représentant spécial revient de droit à un ressortissant de ce pays. Avec l'intervention au Libéria en 2003, les mêmes problèmes logistiques se sont posés. Ce sont les Américains qui fourniront l'appui logistique et les renseignements stratégiques à la force de la CEDEAO pour son déploiement. Le

représentant spécial de la CEDEAO a été envoyé bien après l'arrivée des soldats ouest africains. Il n'a devancé la mission de l'ONU au Libéria que de trois semaines.

Seulement, depuis janvier 2007, avec la réforme des institutions de la CEDEAO notamment le passage du Secrétariat exécutif à la Commission, les choses semblent évoluer, les institutions prévues par le protocole de 1999 sont en train d'être mises en place. Mais il se pose toujours la question récurrente de la viabilité de ses structures qui même si elles sont statutaires, sont financées par les bailleurs de fonds extérieurs. Ainsi, comme le soulignait un haut responsable de la CEDEAO, les conditions pour une bonne intervention sont réunies mais peut-être pas les moyens<sup>414</sup>. Ce qui doit pousser à une réflexion approfondie sur l'autonomie financière de la CEDEAO.

En conclusion à ce chapitre, on ne peut que confirmer partiellement notre hypothèse qui avançait l'argument que la CEDEAO avait comme tendance de vouloir résoudre les crises au cas par cas sans s'interroger sur la racine de celles-ci. Car depuis l'adoption du protocole de 1999, la CEDEAO semble tenir compte de la dimension complexe des conflits en intégrant le triptyque, prévention/gestion/règlement des crises et d'élargir sa conception de la sécurité qui ne se limite plus à la seule sécurité militaire. Toutefois, la CEDEAO quels que soient sa volonté et son dévouement, ne fera pas de miracle si les États qui la composent ne croient pas aux idéaux de l'organisation en se déstabilisent mutuellement et en se lançant dans des défis belliqueux. Ainsi, derrière ces difficultés intrinsèques d'apprentissage se cachent les jeux de puissance et la défense d'intérêts catégoriels des élites qui contrôlent ces États, dont seule une approche réaliste permet de percer les subtilités. C'est ce que nous allons évoquer dans le chapitre suivant.

---

<sup>414</sup> Entrevue réalisée à Abuja, Nigéria, 12 juin 2007.

---

## CHAPITRE V

# LA RÉGIONALISATION DE LA GUERRE : NEUTRALITÉ, INTÉRÊT NATIONAL ET JEUX DE PUISSANCES : L'AFRIQUE DE L'OUEST LABORATOIRE DE L'INTERNATIONALE DE LA SUBVERSION

---

**Rappel de l'hypothèse :** L'efficacité de l'intervention d'une tierce partie dans un conflit dépend en grande partie du degré de coopération et de loyauté à son égard qu'elle sera en mesure d'obtenir des parties belligérantes. Cette condition ne pourra à son tour être rencontrée que si l'organisation internationale intervenante adopte un comportement de stricte neutralité et est reconnue comme impartiale par lesdites parties. En Afrique de l'Ouest, le système des conflits s'est cristallisé à partir de la guerre du Libéria. En effet, comme un effet domino, après le Libéria c'était la Sierra Leone puis la Guinée Bissau ensuite la Côte d'Ivoire. Une telle intrication de violences armées civiles et internationales fait ainsi système et rend extrêmement complexe sa résolution par l'organisation régionale.

**Opérationnalisation de l'hypothèse :** pour opérationnaliser l'hypothèse, j'utiliserai deux critères : 1. intérêt national (comme discours défendu par ceux qui le formulent); 2. recherche de puissance (politiques, économiques, militaires, etc.)

---

Ignorant totalement les règles élémentaires de la neutralité, les États membres de la CEDEAO se déstabilisent mutuellement en alimentant et soutenant des groupes ou mouvements armés<sup>415</sup>. Ils développent une rhétorique de l'intérêt national qui, au fond comme nous le soulignons dans le chapitre théorique, n'est que l'intérêt de quelques

---

<sup>415</sup> Cf. Pictet, Jean, *Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge* proclamés par la XXe conférence internationale de la croix rouge, réunie à Vienne en 1965, Genève, Institut Henry Dunant, 1979, p.48.

individus qui contrôlent l'appareil étatique. Ces élites se lancent parfois dans des défis de jeux de puissances qui nuisent à la CEDEAO dans ses actions sécuritaires. Du Libéria à la Sierra Leone en passant par la Guinée Bissau, le Sénégal ou la Côte d'Ivoire, les conflits dans un État ont toujours eu des ramifications dans les États voisins où les rebelles trouvent soutiens, appuis et réconforts. Or, l'efficacité de l'intervention de la CEDEAO dans un conflit en Afrique de l'Ouest dépend en grande partie du degré de coopération qu'elle sera en mesure d'obtenir des parties en conflit. Cette condition ne pourra à son tour être rencontrée que si l'organisation internationale intervenante adopte un comportement de stricte neutralité et est reconnue comme impartiale par lesdites parties. Dans les conflits qui ont ensanglanté la sous-région ouest africaine, chaque pays a essayé de déstabiliser son voisin ou à apporter son soutien à un groupe rebelle au nom de la défense de l'intérêt national. C'est cette hypothèse que nous allons essayer d'évaluer dans ce chapitre.

### **Section 1. Le NPFL exporte sa « sale guerre » en Sierra Leone**

La Sierra Leone est entourée par la Guinée Conakry et le Libéria avec une population de 5,9 millions d'habitants en 2010<sup>416</sup>. Elle compte plus d'une vingtaine de groupes ethniques et trois grandes religions (animistes 35 à 45%, musulmans 40 à 50%, et chrétiens 10 à 20% de la population). Après le Libéria, la Sierra Leone basculera dans la violence elle aussi.

---

<sup>416</sup> Source. *Banque africaine de développement*, <http://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/sierra-leone/>, consulté le 22 août 2011.

### **1.1. Les acteurs et les enjeux du conflit sierra léonais**

Au-delà des fortes présomptions qui pèsent sur le NPFL dans son implication dans la guerre en Sierra Leone que nous évoquerons un peu plus loin, l'un des acteurs clefs de la guerre dans ce pays fut le Front Révolutionnaire Uni (RUF). Le RUF est apparu en 1991. Il regroupait à l'origine une poignée d'opposants au régime de Joseph Momoh, exilés dans les pays voisins et dirigés par Foday Sankoh qui recrutait majoritairement en milieu rural. Avec l'aide de Charles Taylor et de son mouvement le NPFL, le RUF entame la lutte armée en mars 1991 en attaquant plusieurs villages situés à proximité de la frontière libérienne<sup>417</sup>. Un autre acteur important, c'est l'État sierra léonais très affaibli qui a fait appel à des milices locales regroupées dans une coalition hétéroclite sous le label de force de défense civile (CDF). Le noyau dur de ce groupe était constitué par les « *Kamajors* » qui sont des chasseurs traditionnels. Mariane Ferme et Daniel Hoffman soulignent :

« Cette milice recrute principalement chez les Mende et constitue le plus nombreux et le plus puissant des groupes paramilitaires à base ethnique formés en Sierra Leone. [...] Dans les années 1990, la connaissance qu'avaient les chasseurs locaux du terrain incita l'armée à les employer comme pisteurs et guides dans la lutte contre la guérilla du Front Révolutionnaire Uni (RUF) »<sup>418</sup>.

De même, l'armée sierra léonaise s'appuyait aussi sur des mercenaires étrangers dont des combattants d'une société sud-africaine de sécurité, « *Executive Outcomes* »<sup>419</sup>. En

---

<sup>417</sup> Cf. Stanley, William, R, "Background to the Liberia and Sierra Leone Implosions", *GeoJournal*, vol.61, n°1, 2004, p.69-78; cf. aussi Rich, Paul, B, "Warlords, State Fragmentation and Dilemma of Humanitarian Intervention", *Small Wars & Insurgencies*, vol.10, n°1, 1999, p.78-96.

<sup>418</sup> Ferme, Mariane ; Hoffman, Daniel, « Combattants irréguliers et discours international des droits de l'homme dans les guerres civiles africaines. Le cas des "chasseurs" sierra léonais », *Politique africaine*, n°88, 2002, p.28-29 ; cf. aussi Zack-Williams, A, B, "Kamajors, Sobels and the Militarist: Civil Society and the Return of the Military in Sierra Leonean Politics", *Review of African Political Economy*, vol.24, n°73, 1997, p.373-380; cf. aussi Mills, Greg; Stremlau, John (dir.), *The Privatisation of Security in Africa*, Johannesburg, South African Institute of International Affairs, 1999, 130p.

<sup>419</sup> Cf. International Alert, *The Privatization of Security: Framing a Conflict Prevention and Peacebuilding Policy Agenda*, Wilton Park Conference, 19-21 November, 1999.

effet, cette entreprise fait de la formation et du conseil dans le domaine militaire. Elle fut créée en 1989 par Eben Barlow, un ancien lieutenant-colonel des forces spéciales de l'armée sud-africaine. Forte d'environ sept cent personnes, elle recrutait la quasi-totalité de son personnel parmi les anciens des forces armées sud-africaines démobilisés depuis les années 1990 à la suite de la relative normalisation en Afrique australe. Mariane Ferme et Daniel Hoffman notent par exemple :

« [...] Les mercenaires sud-africains furent appelés à la rescousse par le Conseil de gouvernement provisoire national (NPRC), la junte militaire qui gouverna le pays de 1992 à 1996, pour l'aider à combattre les rebelles du RUF. De fait, l'entraînement et le déploiement systématique des chasseurs-miliciens CDF par *Executive Outcomes* peut expliquer, au moins en partie, leurs succès militaires là où les Gurkhas népalais avaient échoué précédemment »<sup>420</sup>.

Officiellement leur tâche était d'instruire plusieurs centaines de soldats de l'armée régulière. Mais, l'urgence de la situation a incité l'état-major sierra léonais à les engager directement sur le terrain. Leur intervention a permis ainsi de desserrer l'étau du RUF autour de Freetown, de reconquérir les principales régions minières et diamantifères du pays. Certains gisements reconquis ont été attribués à *Branch Energy*, une filiale d'*Executive Outcomes*. Le coût des prestations en faveur des autorités sierra léonaises est estimé à environ trois millions de dollars par mois, auxquels s'ajoutaient les revenus tirés de l'exploitation minière. Herbert Howe souligne en effet:

---

<sup>420</sup> Ferme, Mariane; Hoffman, Daniel, « Combattants irréguliers et discours international des droits de l'homme dans les guerres civiles africaines .... », op., cit., p.30.

*“Executive Outcomes has largely disproved the view that mercenaries are usually ineffective by demonstrating the ability of a small, highly trained group to change the military tide. EO's expertise in combat operations and, especially, as a force multiplier has garnered widespread respect. EO's troops proved instrumental in several battles, for example at Cafunfo in Angola and Kono in Sierra Leone. Its pilots, often flying MiG fighters and MI helicopters, greatly assisted ground and intelligence operations”*<sup>421</sup>.

Après avoir montré et expliqué la place des différents acteurs de la guerre en Sierra Leone, interrogeons-nous maintenant sur le rôle du NPFL dans la déstabilisation du pays voisin.

## **1.2. L'implication du NPFL dans le conflit sierra léonais**

Selon un universitaire libérien et ancien ministre dans le premier gouvernement d'Hélène Johnson Sirleaf, le NPFL est probablement intervenu en Sierra Leone parce que Charles Taylor voulait se venger contre les pays limitrophes<sup>422</sup>. Aussi Niagalé Bagayoko-Penone abonde dans le même sens :

« [...] Il semble que c'est la décision du président Joseph Momoh d'autoriser l'ECOMOG à utiliser l'aéroport international de Lungi comme point d'ancrage des plans d'attaque contre le NPLF, mais aussi d'envoyer des contingents des forces armées sierra léonaises combattre au Libéria au sein de la force sous-régionale, qui incita Charles Taylor à fournir aux mouvements de Foday Sankoh des armes et des munitions »<sup>423</sup>.

---

<sup>421</sup> Howe, Herbert, M, “Private Security Forces and Africa Stability: The Case of Executives Outcomes”, *The Journal of Modern African Studies*, vol.36, n°2, 1998, p.315. cf. aussi David, Francis, “Mercenaries Intervention in Sierra Leone: Providing National Security or International Exploitation”, *Third World Quarterly*, vol.20, n°2, 1999, p.319-338; cf. aussi Cilliers, Jakkie; Cornwell, Richard, “Mercenaries and the Privatisation of Security in Africa”, *African Security Review*, vol.8, n°2, 1999, 12p; cf. aussi Musah, Abdel Fatau; Fayemi, Kayode (dir.), *Mercenaries: An African Security Dilemma*, London, Pluto Press, 2000, 320p; cf. aussi Olsson, Christian, « Les relations houleuses entre sociétés militaires privées et tenants de la doctrine de contre-insurrection », *Sécurité Globale*, n°8, Été 2009, 17p.

<sup>422</sup> Entrevue avec l'auteur, Monrovia, Libéria, 10 juin 2008.

<sup>423</sup> Bagayoko-Penone, Niagalé, *Afrique : Les stratégies française et américaine*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.93.

Ainsi, si nous suivons le raisonnement de Hans Morgenthau comme nous l'annonçons dans le chapitre théorique, en politique étrangère, un État ne connaît qu'un seul impératif catégorique, un seul critère de raisonnement, un seul principe d'action, l'intérêt national égoïste défini en termes de puissance<sup>424</sup>. Bien qu'il s'avère plausible cet énoncé théorique, les pratiques en revanche en Afrique de l'Ouest ne s'expliquent pas à travers ce concept. En Sierra Leone par exemple, les affinités personnelles entre Charles Taylor et Foday Sonkoh qui se sont connus en Libye, la volonté de s'enrichir sur le diamant et la nécessité d'affaiblir les forces de l'ECOMOG pour inciter le retrait des troupes sierra léonaises de la force ouest africaine ont pesé sur la balance pour inciter à la déstabilisation du pays voisin. Même s'il est difficile de prouver l'implication directe du NPFL de Charles Taylor dans le conflit en Sierra Leone, des recoupements d'informations et des faisceaux d'indices documentés pour la plupart par les ONG et les recherches de terrain menées par des spécialistes des études africaines et par nous-même permettent de supposer la responsabilité du NPFL dirigé par Charles Taylor. Car comme le souligne William Reno:

*“Liberia’s president, popularly known as ‘Superglue’ for his personal habit of keeping anything he touches, hosts various former South African intelligence operatives. Ukrainian arms merchants and American ‘missionaries’ set up their own bank in Monrovia. These activities demonstrate the extent to which formally recognized government can be involved in what officials in other countries consider illicit commerce. A central feature of regimes such as the one in Liberia is the extent to which its officials engage in what most outsiders - and most Liberians - consider to be clandestine commerce, which is a critically important way for these regimes to stay in power”*<sup>425</sup>.

---

<sup>424</sup> Morgenthau, Hans, *Politics among Nations: the Struggle for Power and Peace*, op., cit., p.139.

<sup>425</sup> Reno, William, “Clandestine Economies, Violence and States in Africa”, *Journal of International Affairs*, vol.53, n°2, spring 2000, p.433-434; cf. aussi Cilliers, Jakkie; Mason, Peggy (dir.), *Peace, Profit or Plunder? The Privatisation of Security in War-Torn African Societies*, Halfway House, South Africa,

Aussi le 2 juin 2003, le tribunal spécial pour la Sierra Leone a révélé l'accusation portée contre Taylor. Il est poursuivi d'être l'une des personnes portant le plus de responsabilités dans les crimes de guerre (meurtres, prises d'otages), crimes contre l'humanité (exterminations, viols, meurtres, esclavage sexuel) et autres graves violations du droit international humanitaire (utilisation d'enfants-soldats) en Sierra Leone<sup>426</sup>. L'accusation avance aussi que Charles Taylor a fourni une formation au Front Révolutionnaire Uni (RUF) conduit par Foday Sankoh et a aidé à son financement, en préparation de l'action armée du RUF en Sierra Leone et lors du conflit armé qui a suivi là-bas<sup>427</sup>. Elle avance également que Taylor a agi de concert avec des membres de l'alliance rebelle du RUF et du conseil des forces armées révolutionnaires, accusés de crimes horribles. Mais comme le soulignait Raymond Aron, un État doit sous peine de disparaître, prendre en permanence en considération dans son comportement extérieur le risque de guerre qu'il encourt<sup>428</sup>. En déstabilisant son voisin la Sierra Leone, le Libéria de Charles Taylor ne voyait pas venir le risque de guerre généralisée qu'il a suscité dans la région. Et il y a là un contraste saisissant entre Morgenthau et Aron sur la question de l'intérêt national. Ce dernier considérait qu'il est une absurdité comme concept<sup>429</sup>.

Aussi, le pillage organisé du diamant sierra léonais n'est pas un élément explicatif à exclure dans l'activisme du Libéria de Charles Taylor dans le conflit sierra léonais. Mais il y a lieu de distinguer entre les causes du conflit sierra léonais (qui comme nous

---

Institute for Security Studies, 1999, 245p; cf. aussi Clapham, Christopher, *African Guerrillas*, Oxford, Kampala, Bloomington, James Curry, Fountain Publishers, Indiana University Press, 1998, 208p.

<sup>426</sup> Cf. Human Rights Watch, *Sierra Leone. Taylor devant le tribunal pour crimes de guerres : justice en vue pour les victimes*, New York, 29 mars 2006.

<sup>427</sup> Cf. aussi Cohn, Ilene; Goodwin-Gill, Guy, S, *Child Soldiers: The Role of Children in Armed Conflict*, Oxford, New York, Oxford University Press, c1994, 228p.

<sup>428</sup> Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, op., cit., p.28 et p.228.

<sup>429</sup> Aron, Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *revue française de science politique*, 1967, vol.17, n°5, p.847.

l'avons souligné un peu plus haut tire en grande partie sa source dans les injustices et les frustrations des jeunes notamment des jeunes ruraux victimes de la tyrannie des aînés à cause d'un système qui tire ses origines dans le modèle de colonisation britannique qu'on appelle *l'indirect rule*) et les opportunités économiques qu'offrent toute guerre quand l'État s'effondre notamment le trafic du diamant en Sierra Leone par les « en haut de en haut »<sup>430</sup>. Toujours sur l'implication de Charles Taylor dans le conflit sierra léonais, Lansana Gberie note :

« Au cours de l'impasse qu'a créée l'intervention de maintien de la paix de l'ECOMOG en Afrique de l'Ouest, Taylor a encadré, formé et armé le Front Révolutionnaire Uni (RUF) de la Sierra Leone, qui lançait ses premières attaques contre les villes frontalières de la Sierra Leone en mars 1991. Taylor a fourni au RUF le même type de refuge sûr qu'on lui avait fourni en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, et lorsque le RUF s'est emparé des districts diamantifères de Kono et d'ailleurs en Sierra Leone, en 1992, il a ouvert la voie aux membres du RUF pour l'exportation des diamants qui alimenteraient leur guerre ainsi que ses propres ambitions personnelles »<sup>431</sup>.

En fait, le RUF lui-même a fourni du matériel au NPFL pour l'offensive de Taylor contre Monrovia en octobre 1992. Taylor continua d'approvisionner le RUF en armes après son accession à la présidence du Libéria suite aux élections de juillet 1997 qui mirent fin à la guerre civile, ainsi qu'après le départ de l'ECOMOG du Libéria fin 1994. Il a donc fourni des armes au RUF au cours de la période de gouvernement dirigé par l'AFRC, de mai 1997 à février 1998<sup>432</sup>. Mieux comme le met en exergue un rapport de Global Witness, la position de chef d'État a donné à Charles Taylor la capacité à utiliser

---

<sup>430</sup> Cf. Smillie, Ian ; Lansana, Gberie ; Ralph, Hazleton, *Le cœur du problème. La Sierra Leone, les diamants et la sécurité humaine*, op., cit., p.10.

<sup>431</sup> Gberie, Lansana, *L'Afrique de l'Ouest : Entre pierre et étincelles. L'économie politique des diamants et la déstabilisation régionale*, Ottawa, Partenariat Afrique Canada, Document Hors-Série, n°9, mai 2003, p.3.

<sup>432</sup> Berman, Éric, « Le réarmement de la Sierra Leone, un an après l'accord de paix de Lomé », Occasional paper n°1, Geneva, Small Arms Survey, *Rapport du GRIP*, 2001/2, December 2000, p.11-12.

les ressources naturelles du Libéria à ses propres fins<sup>433</sup>. Cette pratique a été facilitée par une loi sur les matières premières stratégiques, qui a été votée par le parlement du Libéria à la fin de l'année 1999 malgré une forte opposition. Elle permettait au président de la République du Libéria d'exécuter, de négocier et de conclure tous les contrats ou accords commerciaux avec tout investisseur national ou étranger pour l'exploitation des matières premières stratégiques de la République du Libéria. De tels accords commerciaux entreront en vigueur dès leurs signatures par le président de la République du Libéria. Le président Charles Taylor a ainsi tout le contrôle des ressources stratégiques ce qui lui permet à son tour d'acheter les armes et de financer les sympathisants dont il a besoin pour déstabiliser la sous-région et prendre le contrôle des ressources au-delà de ses frontières<sup>434</sup>. C'est ce mode de fonctionnement de l'État comme un informel que William Reno qualifie de *Shadow States*. Ce chercheur souligne:

*"[...] The relative lack of popular acceptance of specific regime in certain countries tends to render rule through bureaucracies unattractive to high officials. Some rulers even jettison the pretenses of seeking legitimacy, or building bureaucratic agencies to supply services to citizens. Instead, they manipulate markets and the laws regulating them to enhance their own power and wealth, and to control others. This created informal, commercially oriented network - Shadow States - that operates alongside remaining government bureaucracies"*<sup>435</sup>.

Ainsi en 2001, l'ONU adopta la résolution 1343 qui portait interdiction de voyager contre certains individus liés à l'industrie du bois au Libéria. On y retrouve entre autres, Gus Kouwenhoven, président d'*Oriental Timber Company (OTC)*, membre du conseil

---

<sup>433</sup> Global Witness, *Sur mesure pour Taylor, Le rôle crucial des forêts du Libéria sur le conflit régional*, Londres, 2001, p.11.

<sup>434</sup> Cf. Zahar, Marie-Joël, "Protégés, Clients, Cannon Fodder: Civilians in the Calculus of Militias", *International Peacekeeping*, vol.7, n°4, 2000, p.107-128.

<sup>435</sup> Reno, William, "Clandestine Economies, Violence and States in Africa", op., cit., p. 437.

d'administration de l'Agence pour le développement de la forêt (ADF); Démétrius Robert Taylor, frère de Charles Taylor et directeur général de l'Agence pour le développement de la forêt (ADF)<sup>436</sup>. Mais, les liens du Libéria de Charles Taylor avec le RUF n'ont pas été rompus, ni avant ni après les sanctions des Nations Unies du 7 mai 2001. Les violations des sanctions ont été nombreuses et la distinction entre les deux parties, tout comme les frontières traditionnelles entre le Libéria et ses voisins, est de moins en moins claire. Le Libéria a mené des activités illégales d'exploitation forestière en Sierra Leone, soit disant avec la coopération du RUF, qui se bat aussi dans le comté de Lofa. Des témoignages ont montré que les rebelles du RUF étaient « envoyés dans le comté de Lofa pour renforcer la défense du gouvernement libérien »<sup>437</sup>. Les individus cités dans la liste des personnes concernées par les mesures présentées au paragraphe 7 de la résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les restrictions de déplacement ont acquis la nationalité sierra léonaise à partir du 19 juin 2001. Cela leur permet de contourner plus facilement les restrictions qui leur sont imposées. Plusieurs de ces individus sont des personnes qui ont des relations directes avec le président Charles Taylor et le RUF comme Samuel Bockarie (alias Mosquito) qui est décédé en mai 2003 et qui obtiendra un passeport sierra léonais. Il partageait son temps avant sa disparition entre le Libéria et la Sierra Leone. Il était devenu un membre haut placé de l'unité anti-terroriste (UAT); le brigadier-général Abu, commandant

---

<sup>436</sup> Cette résolution fait suite aux conclusions du groupe d'experts des Nations Unies selon lesquelles les diamants représentent une source primordiale de revenus pour le RUF et que l'essentiel des diamants du RUF quittant la Sierra Leone transite par le Libéria et ce commerce illégal ne peut se faire sans la permission et la participation du gouvernement libérien au plus haut niveau. Ce groupe lui-même fait suite aux intentions exprimées par la CEDEAO pour le respect du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes en Afrique de l'Ouest et la pression des pays occidentaux pour serrer l'étau autour de Charles Taylor. cf. Nations Unies, résolution 1343 du Conseil de sécurité en date du 7 mai 2001.

<sup>437</sup> "RUF Rebels captured in Conflicting reports on Lofa Fighting", *New Democrat*, 11<sup>th</sup> August 2001.

adjoint de l'UAT ; ou encore Samuel Gibson, conseiller du président Charles Taylor ou de M. Keikula B Kopto, président provisoire du Sénat libérien<sup>438</sup>.

Ainsi, malgré les démentis du gouvernement libérien, la commission d'experts des Nations Unies nommée conformément au paragraphe 19 de la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le Sierra Leone a trouvé des preuves accablantes et sans équivoque. Selon cette commission, le Libéria dirigé à l'époque par Charles Taylor a apporté son soutien actif au RUF à tous les niveaux en fournissant, entraînement, armes, équipement militaire et soutien logistique ainsi qu'une zone d'attaque et un abri sûr où se retirer et récupérer. Le rapport indique aussi que « les routes construites et entretenues pour l'exploitation du bois sont également utilisées pour déplacer des armes à l'intérieur du Libéria ainsi que pour l'envoi d'armes en Sierra Leone. Et que les principaux acteurs de l'industrie du bois participent à diverses activités illégales et les recettes importantes sont utilisées pour financer des activités extrabudgétaires y compris l'achat d'armes »<sup>439</sup>.

A côté du commerce du bois, le trafic du diamant sierra léonais a permis au RUF et à ses soutiens libériens de faire de l'argent pour acheter des armes et de l'équipement pour conserver leurs pouvoirs de façons à exercer une influence dans toute l'Afrique de l'Ouest<sup>440</sup>. Tous ces faits prouvent indirectement que le Libéria de Charles Taylor pourrait être soupçonné d'être impliqué dans la déstabilisation du voisin sierra léonais. Car comme le souligne un agent de programme d'une ONG travaillant dans le domaine de la résolution des conflits à Freetown, il y a eu un "*spill over*" du conflit libérien en

---

<sup>438</sup> Global Witness, *Sur mesure pour Taylor, Le rôle crucial des forêts du Libéria sur le conflit régional*, op., cit., p.19 et suiv.

<sup>439</sup> *UN Panel of Experts Report*, 2000, paragraphs 272, 215, 182.

<sup>440</sup> Pape, Éric, "A New Breed of Tribunal", *Newsweek*, March 4, 2003.

Sierra Leone du fait des liens multiformes qui existent entre les deux pays, notamment entre les élites politiques et économiques<sup>441</sup>. Mais il est difficile d'établir de manière directe et irréfutable le lien de causalité entre ces actions du gouvernement factionnel du Libéria et les difficultés de la CEDEAO. Mieux les données du terrain m'amène à porter des nuances dans cette stratégie de déstabilisation croisée. Car les relations entre les personnes dépassent le cadre utilitariste pour englober des relations plus complexes de cousinages, de mariages mixtes qui brouillent la lisibilité des actions posées par les acteurs. En Côte d'Ivoire aussi, il y a de fortes présomptions que les rébellions de l'Ouest et du Nord auraient le soutien au moins implicite des États voisins.

### **Section 2. Le gouvernement de Blaise Compaoré du Burkina Faso et celui du Libéria de Charles Taylor souffleraient sur les braises en Côte d'Ivoire**

Lorsque la guerre a éclaté en Côte d'Ivoire le 19 septembre 2002, le régime de Laurent Gbagbo demanda à la France d'appliquer les accords de défense qui lient les deux pays. A Paris, on répondait que le conflit était « ivoiro-ivoirien »<sup>442</sup>. Mais les observateurs et commentateurs attentifs estimaient que derrière la rébellion, il y avait la main invisible des pays voisins dont le Burkina Faso et le Libéria. Si nous suivons le raisonnement de Kenneth Waltz qui postule que l'intérêt national se définit par le besoin de survie et non par l'augmentation de la puissance, l'on peut interpréter l'immixtion du Libéria et du Burkina Faso en Côte d'Ivoire comme un "*self help*", car aucun des deux pays ne voulaient accueillir des milliers de réfugiés qui pourraient déstabiliser leur propre régime.

---

<sup>441</sup> Entrevue réalisée à Freetown, Sierra Leone, 21 juillet 2008.

<sup>442</sup> Cf. Hofnung, Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire*, Paris, La Découverte, 2005, 140p.

## **2.1. Le régime burkinabé parrain hypothétique de la rébellion du Nord**

Quel est le profil des rebelles qui ont attaqué la Côte d'Ivoire, ce 19 septembre 2002 ?

D'après Claudio Gramizzi et Matthieu Damian du groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) :

« Les mutins qui ont participé à l'insurrection du 18 septembre, dont le nombre avoisinait les 750 selon les premières estimations, avaient déclaré, dès les premières heures, être issus de la classe 98/2A<sup>443</sup> et des groupes connus en Côte d'Ivoire sous les noms de Zinzin et Bahéfoué<sup>444</sup>. [...] Au bout d'une dizaine de jours, cependant, l'identité des chefs fut connue. [...] Les personnalités qui occupent les sommets de la hiérarchie militaire de ces groupes sont en majorité des officiers déserteurs de l'armée ivoirienne exilés à Ouagadougou. Une partie importante de ces militaires ont été proches du Général Guéï et ont participé au coup d'État de Noël 1999 (...) en bénéficiant, en contrepartie de leur fidélité, de postes de responsabilité durant la parenthèse du pouvoir militaire »<sup>445</sup>.

Pour la deuxième fois alors le pouvoir à Abidjan accusait le Burkina Faso d'être le parrain de la rébellion. La première tentative de mise en accusation remontait au coup d'état manqué de la nuit du 8 au 9 janvier 2001 dite de la « Mercédès noire ». La déclaration du ministre de l'intérieur Boga Doudou retransmise à la télévision nationale le 9 janvier de la même année accusait sans ambiguïté le Burkina Faso. Parmi les pièces à conviction, il citera un billet de train Ouagadougou-Abidjan retrouvé dans les poches d'un assaillant<sup>446</sup>. Toutefois, les organes de presse donneront une interprétation

---

<sup>443</sup> La classe 98/2A désigne les soldats de première classe ayant terminé leur service militaire de 18 mois et refusant la démobilisation.

<sup>444</sup> Les zinzins sont des soldats déjà démobilisés que le Général Guéï avait rappelés pour qu'ils intègrent sa garde personnelle.

<sup>445</sup> Gramizzi, Claudio ; Matthieu Damian, *La crise ivoirienne : De la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale*, Bruxelles, rapport du GRIP 2003/2, p.11 ; cf. aussi Chirot, Daniel, "The Debacle in Côte d'Ivoire", *Journal of Democracy*, vol.17, n°2, 2006, p.63-77.

<sup>446</sup> Gramizzi, Claudio ; Matthieu Damian, *La crise ivoirienne : De la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale*, op., cit., p.9. Le ministre Boga Doudou sera assassiné pendant les premières heures de la tentative de coup d'état du 19 septembre 2002 à son domicile à Cocody à Abidjan.

contrastée du rôle du Burkina Faso dans le conflit ivoirien. Mais pour ceux qui ont l'habitude de lire les journaux ivoiriens, ils se rendront compte que la presse est devenue une presse à tendance surtout depuis le début du conflit en septembre 2002 et suivant qu'ils sont d'un camp ou d'un autre ils relayent la parole de leur leader, de ses partisans et n'ont ni la même idée, ni la même représentation du conflit<sup>447</sup>. Cependant, il est pertinent de revenir sur les points de vue « EMIC » par opposition aux points de vue « ETIC » pour voir la manière dont les acteurs locaux se représentent le conflit. Et la presse peut être un bon baromètre dans ce cas<sup>448</sup>. Par exemple selon *Notre Voie*, journal du Front Populaire Ivoirien (FPI) du parti du président Laurent Gbagbo :

« Toutes ces armes et les hommes qui les convoient pour attaquer la Côte d'Ivoire sont venus du Burkina. Mieux encore, dans les poches du Général Robert Gueï tué alors qu'il partait à la télé pour lire sa déclaration de prise du pouvoir, nos forces de sécurité ont retrouvé les cartes de visite du lieutenant-colonel Bouréma Kéré et du lieutenant Coulibaly Céleste J.M. Ces deux officiers burkinabés sont les aides de camp du président du Burkina Faso, Blaise Compaoré. Le Général Robert Gueï a dû les recevoir ou était constamment en contact avec eux »<sup>449</sup>.

De même selon un journaliste que nous avons rencontré et qui travaille au quotidien *L'Intelligent d'Abidjan* :

« L'implication du Burkina et de la Libye dans le conflit ivoirien est hors de doute. En effet, c'est à Ouaga que la rébellion s'est préparée. C'est de là-bas qu'Ibrahim Coulibaly dit IB, Oumar Diarra dit *Zagazaga*, et Robert Banchi ont juré la main sur le coran avant d'attaquer leur propre pays »<sup>450</sup>.

---

<sup>447</sup> Cf. Thérout-Bénoni, Lori Ann ; Aghi, A, Bahi, « A propos du rôle des médias dans la crise ivoirienne », dans Ouedraogo, Jean-Bernard ; Sall, Ebrima (dir.), *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA, 2008, p.199-217.

<sup>448</sup> Cf. Sardan, Jean-Pierre Olivier, de, « La violence faite aux données. De quelques figures de la surinterprétation des données en anthropologie », *Enquête*, n°3, 1996, p.31-59.

<sup>449</sup> *Notre Voie*, 24 septembre 2002.

<sup>450</sup> Entrevue avec l'auteur, Abidjan, Côte d'Ivoire, 16 août 2007.

Mais du côté des journaux proches de l'opposition, le ton est nettement différent. Au cours d'un entretien qu'il nous a accordé, un autre grand reporter au journal *Le patriote*, proche du RDR, nous expliquait : « la guerre en Côte d'Ivoire n'a pas été faite pour s'enrichir, même si elle a enrichi certaines personnes. C'était vraiment un problème identitaire de sécession. C'est une partie du peuple qui réclame son identité »<sup>451</sup>. Si ces différents témoignages exprimés ci-dessus nous permettent de voir et de comprendre comment des belligérants peuvent se représenter les causes d'un conflit, il urge de les compléter par des analyses menées par des experts neutres qui n'ont pas d'intérêts directs dans le conflit. Pour Dele Ogunmola et Isiaka Alani Badmus par exemple :

« On est en droit de supposer que la position du gouvernement ivoirien - qui n'a pas hésité à accuser nommément le Burkina Faso et ensuite le Libéria de Charles Taylor comme étant les mentors des rebelles - est justifiable et que ces accusations ne sont pas vaines. Les affinités ethniques des rebelles avec certains groupes ethniques de ces deux pays et le fait que quelques-uns parmi les insurgés aient trouvé un havre de paix à Ouagadougou concourent à étayer ces accusations »<sup>452</sup>.

A notre avis, on peut avancer trois facteurs pouvant expliquer les fortes suspicions qui pèsent sur le régime de Blaise Compaoré pour son implication supposée dans le conflit en Côte d'Ivoire. Il y a premièrement, un choc de personnalité et des querelles familiales au sommet des deux États (Burkina Faso et Côte d'Ivoire). Deuxièmement, il y a eu une détérioration progressive des relations de bons voisinages entre les deux pays. Enfin troisièmement, il y a le fait que le noyau dur de la rébellion était exilé au Burkina Faso et l'attaque du 19 septembre 2002 est venue du Nord de la Côte d'Ivoire.

Premièrement, il y a un choc de personnalité entre Laurent Gbagbo et Blaise Compaoré.

En effet, le premier est un civil, un historien et un universitaire qui a fait plusieurs

---

<sup>451</sup> Entrevue avec l'auteur, Abidjan, Côte d'Ivoire, 1er août 2007.

<sup>452</sup> Ogunmola, Dele; Badmus, Isiaka, Alani, « Le chemin de l'autodestruction : origine et dynamique de la guerre civile en Côte d'Ivoire », *Afrique et Développement*, vol.30, n°1-2, 2005, p.228.

années d'opposition et était même affublé du titre d'opposant historique avant son arrivée au pouvoir en 2000. Or le second est un militaire de formation qui a accédé au pouvoir à la suite d'un coup d'état sur son frère d'armes feu Thomas Sankara en 1987. Les deux hommes n'ont ni le même style, ni la même façon d'exercer le pouvoir. Avec plusieurs années de pratiques du pouvoir, Blaise Compaoré a développé un sens aigu des relations qui se traduit par les nuances diplomatiques, la prudence de ces propos et son implication comme médiateur dans la résolution des crises africaines. En revanche, Gbagbo reste encore marqué par les années d'opposition et il a le propos parfois direct. Ayant ainsi longtemps séjourné dans l'opposition, Laurent Gbagbo faisait peur dans une certaine mesure aux autres chefs d'États de la sous-région en ce sens qu'il pouvait soutenir ses anciens camarades restés dans l'opposition dans leurs pays pour accéder au pouvoir. A cela s'ajoutent des querelles familiales en ce sens que la femme de Blaise Compaoré en l'occurrence Chantal Terrasson Compaoré est née en Côte d'Ivoire et est issue d'une famille franco-ivoirienne avec des ramifications au Burkina Faso. Comme le souligne Adjo Saabie :

« Chantal Compaoré aurait servi de gage d'amitié entre le Burkina et la Côte d'Ivoire ou de cheval de Troie faisant voler en éclat la révolution du dirigeant burkinabé Thomas Sankara déjà mise en mal par l'extrémisme de ce dernier. C'est alors que Chantal serait entrée en jeu. La carte maitresse de Félix Houphouët Boigny s'appelle Chantal Terrasson. Connue et populaire en Côte d'Ivoire grâce à une carrière sportive de handballeuse de haut niveau, elle est un proche de Houphouët sans faire partie de sa famille. La rencontre entre Blaise Compaoré et Chantal Terrasson ne serait donc pas le fait du hasard »<sup>453</sup>.

Deuxièmement, la mauvaise gestion de la succession « houphouëtiste » a conduit à une dégradation continue des rapports de bons voisinages entre les deux pays à cause de la

---

<sup>453</sup> Saabie, Adjo, *Épouses et concubines de chefs d'États africains. Quand Cendrillon épouse Barbe-Bleue*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.66.

réforme foncière et de la montée de la xénophobie en Côte d'Ivoire<sup>454</sup>. En effet, en décembre 1998 sous le règne de Henri Konan Bédié et au nom de la politique de *l'ivoirité* dont nous avons parlée dans le chapitre de mise en contexte, une loi sur le domaine foncier rural a été adoptée. Au terme de celle-ci seul l'État ivoirien, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes ont désormais accès à la propriété même si cela ne remet pas en cause les droits acquis auparavant par les non-Ivoiriens. Mais c'est au niveau de l'application de la loi que les problèmes ont commencé à surgir notamment à déterminer qui est Ivoirien et qui ne l'est. Laurent Bossard note par exemple :

« Qu'en novembre 1999, à Saïoua et Tabou dans le Sud-ouest du pays, de très violents affrontements opposent des paysans ivoiriens à des paysans burkinabè dont plusieurs milliers fuient la zone et même le pays. Ces affrontements sanglants ont pour origine un problème foncier : les kroumens autochtones voulaient ouvrir de nouvelles plantations d'hévéa conquises sur la forêt exploitée par des planteurs allochtones d'origine burkinabè. Depuis 1999, des affrontements du même type se multiplient dans le Sud de la Côte d'Ivoire. Moins "spectaculaires" mais nombreux, ils sont exacerbés, encouragés, par les agitations politiques qui placent "l'étranger" au centre de tous les problèmes de la société ivoirienne »<sup>455</sup>.

A cette question foncière s'ajoute un développement du discours xénophobe nourrit et théorisé par les intellectuels du parti au pouvoir de l'époque<sup>456</sup>. Laurent Gbagbo en accédant à la magistrature suprême n'a pas remis en cause fondamentalement ces

---

<sup>454</sup> Cf. Le quotidien ivoirien *Le Jour*, « Compaoré s'inquiète de la réforme agraire en Côte d'Ivoire », *Le Jour*, n°1976, 18 octobre 2001.

<sup>455</sup> Bossard, Laurent, « Peuplement et migration en Afrique de l'Ouest : une crise régionale en Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, n°206, 2003, p.153 ; cf. aussi Schwartz, Alfred, « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de l'institution krouman », *Afrique contemporaine*, n°193, 2000, p.56-66 ; cf. aussi Babo, Alfred ; Droz, Yvan, « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et "ivoirité" dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines*, n°192, 2008, p.741-764.

<sup>456</sup> Cf. Rapport du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire [1998], « Immigration en Côte d'Ivoire : Le seuil du tolérable est largement dépassé », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.70-74.

politiques. Ce qui a érodé encore davantage les relations de bons voisinages. Or d'après un ancien ministre ivoirien :

« Le règne de Félix Houphouët Boigny a été marqué par une gestion des bonnes relations avec les pays voisins de la Côte d'Ivoire. A travers le Conseil de l'entente qui était une organisation internationale créée en 1959 et regroupant la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Niger et la Haute Volta. Il y avait un fonds de 25 millions de dollars environ qui était placé à Zurich en Suisse pour financer les investissements dans les pays membres et les excédents étaient versés aux États comme fond de souveraineté. Mais depuis la disparition de Houphouët cette organisation est tombée en veilleuse »<sup>457</sup>.

Troisièmement, il y a le fait que le noyau dur de la rébellion était exilé au Burkina Faso et l'attaque du 19 septembre 2002 est venue du Nord de la Côte d'Ivoire. Les rebelles qui ont attaqué la Côte d'Ivoire en 2002 étaient connus comme étant des fidèles de l'ancien chef d'état-major des forces armées de Côte d'Ivoire et président de la République pour une courte période de régime militaire entre 1999 et 2000. Le Colonel Gueu était le chef de la branche militaire. Il était secondé par Soumaïla Bakayoko. En plus, la première attaque sur la Côte d'Ivoire n'est pas venue de l'Est ou de l'Ouest mais du Nord. Ainsi Richard Banegas et René Otayek soulignent qu'il y a de lourdes présomptions qui pèsent sur le régime burkinabé :

---

<sup>457</sup> Entrevue avec l'auteur, Abidjan, Côte d'Ivoire, 25 juillet 2007.

« [...] Il y avait de l'activisme dans la capitale burkinabé de militaires ivoiriens en rupture de ban qui sont aujourd'hui à la tête de la rébellion. L'histoire de ces sous-officiers, tels Ibrahim Coulibaly, dit « IB », Tuo Fozié ou Chérife Ousmane, membres de la milice *Cosa Nostra* sous la junte de Robert Guéï, qui se réfugièrent à Ouagadougou après les purges de l'été 2000, est désormais assez bien connue. Logées dans des villas prêtées par le gouvernement burkinabé, s'entraînant au vu et au su de tous les habitants du quartier Somgandé, fréquentant les discothèques et les bars branchées de la capitale où ils ne faisaient pas mystère de leurs projets de conjuration, les futurs rebelles ne pouvaient pas passer inaperçus »<sup>458</sup>.

Mais malgré tout, il n'est pas établi de manière irréfutable que le gouvernement de Blaise Compaoré - ni le NPFL de Charles Taylor d'ailleurs - avait le dessein clair et net de déstabiliser son voisin en soutenant la rébellion venue du Nord de la Côte d'Ivoire. Il y a seulement une forte présomption de responsabilité qui pèse sur le régime d'Ouagadougou. Le lien de causalité, entre ces actions supposées du Burkina Faso en Côte d'Ivoire et les difficultés de la CEDEAO, n'est donc ni automatique, ni manifeste. Elle peut toutefois se déduire à partir de faisceaux d'indices comme indiqués ci-dessus. En plus, même si l'État est important dans cette région du monde, car étant en grande partie celui qui tire les ficelles des mouvements rebelles dans les pays voisins, comme le rappelle la théorie du « principal-agent », les agents peuvent échapper souvent au contrôle des « principaux ». En Côte d'Ivoire par exemple, si les forces nouvelles sont redevables au Burkina Faso ; en revanche, elles lui échappent aussi en raison de leurs intérêts propres et des luttes intestines et factionnelles au sein du mouvement. Toutefois, la défense de l'intérêt des détenteurs du pouvoir politique au Burkina Faso pouvait signifier qu'il fallait éviter à devoir gérer trois millions de réfugiés qui pourraient entraîner une instabilité dans le pays. Au plan économique aussi, si le pouvoir

---

<sup>458</sup> Banegas, Richard ; Otayek, René, « Le Burkina dans la crise ivoirienne : Effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Politique africaine*, n°89, mars 2003, p.74.

d'Abidjan fermait ses ports, le Burkina Faso étant un pays enclavé serait asphyxié et ses élites au pouvoir qui tirent profit du commerce, des échanges de marchandises ne pourront plus maintenir ni leur mode de vie, ni leur style de consommation. Donc, il fallait avoir un moyen de pression sur le pays voisin et la rébellion pourrait servir un tel objectif.

Qu'en est-il alors de l'implication du Libéria dans le conflit ivoirien ?

## **2.2. Dans la guerre de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, le Libéria de Charles Taylor sur les deux fronts**

Deux mois après le déclenchement de la guerre au Nord par le Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), en novembre 2002, une nouvelle rébellion éclate à l'Ouest. Deux nouveaux mouvements qui étaient soutenus au moins tacitement d'après plusieurs observateurs par le Libéria de Charles Taylor apparaissent<sup>459</sup>. Car comme le soulignent Comfort Ero et Anne Marshall, l'émergence de ces deux mouvements rebelles dans l'Ouest ivoirien peu de temps après la tentative avortée de coup d'état indiquent clairement l'imbrication des conflits au Libéria et en Côte d'Ivoire<sup>460</sup>. Il s'agissait du Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et du Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP). Et d'après le groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) :

---

<sup>459</sup> Cf. Farah, Douglas, « Le Libéria exporte sa guerre en territoire ivoirien », *courrier international*, n°565, 30 août-5 septembre 2001, p.10.

<sup>460</sup> Ero, Comfort ; Anne, Marshall, « L'Ouest de la Côte d'Ivoire : un conflit libérien ? La Côte d'Ivoire en guerre, dynamique du dedans et du dehors », *Politique africaine*, n°89, 2003, p.88.

« Les rebelles de l'Ouest apparaissent nettement moins disciplinés que ceux du MPCl. Ces combattants, parmi lesquels se trouvent vraisemblablement des mercenaires venus du Libéria dont des enfants-soldats, se seraient rendus coupables de violences envers les civils, de pillage, de vol, de racket et d'exactions diverses. [...] L'autorité des chefs rebelles au sein du MPIGO et du MJP semble nettement moins établie et respectée par les soldats que chez les rebelles du MPCl de par la présence dans les rangs d'éléments venus vraisemblablement du Libéria et de la Sierra Léone. Les aveux des chefs de ces mouvements rebelles confirment les témoignages qui arrivent de ces régions et qui font état d'une situation aux allures d'anarchie »<sup>461</sup>.

La Côte d'Ivoire sera ainsi scindée en quatre parties : le Nord, le Centre et l'Ouest, qui constituent 60% du territoire sont contrôlés par les rebelles et le Sud qui représente 40% de l'espace national mais avec le pouvoir politique et économique reste aux mains du gouvernement. Entre les deux veillent les soldats français de la LICORNE, les casques blancs de la CEDEAO fondus plus tard dans le contingent de l'ONU jusqu'à la signature des accords d'Ouagadougou qui marquera la fin de la zone de confiance en mars 2007. A l'Ouest de la Côte d'Ivoire, il y avait aussi de fortes présomptions sur l'implication du Libéria dans le conflit ivoirien. Mais il est encore difficile de déterminer le rôle précis du président libérien de l'époque Charles Taylor dans le soutien au Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP). S'agissait-il ou non de soutien logistique ou d'ordres directs de Monrovia, cela exige comme le souligne *Human Rights Watch* des

---

<sup>461</sup> Groupe de recherche et d'informations sur la paix (GRIP), *La crise ivoirienne : De la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale*, op., cit., p.19. Par ailleurs, le Mouvement Patriotique Ivoirien (MPCI) était dirigé par le sergent N'Dri N'Guessan (dit Félix Doh) et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP) était dirigé par le commandant Gaspard Déli. Ces deux mouvements plus le Mouvement Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) vont se fondre à la conférence de Linas-Marcoussis pour devenir les Forces Nouvelles (FN).

investigations supplémentaires<sup>462</sup>. Mais derrière la nécessité de survie se cache parfois la défense de l'intérêt des groupes contrôlant l'État libérien. Plusieurs études et enquêtes le confirment<sup>463</sup>. En effet, Léonid Minin, réputé être à la tête de la mafia ukrainienne au début de l'an 2000, avait conclu un marché d'armes entre la société *Aviatrend* du pilote d'essai russe Valéry Cherny basée à Moscou et le président de la Côte d'Ivoire de l'époque, Robert Gueï, qui comprenait 10 500 fusils d'assaut AK47, des lance-fusées RPG-26, des snipers et plus de huit millions de cartouches assorties<sup>464</sup>. Ainsi le lien a été vite fait entre le Mouvement Patriotique de la Côte d'Ivoire (MPCI), un groupe de force antigouvernementale principalement venu du Nord et Robert Gueï. Le gouvernement libérien pour sa part a insisté sur le fait qu'il n'avait pas de rôle actif dans l'introduction ou l'escalade du conflit en Côte d'Ivoire<sup>465</sup>. Cependant, les habitants de la région de Danane disent que la majorité des rebelles dans cette ville sont des combattants de la sécurité libérienne de l'UAT libérien ou du Front National Patriotique (NPFL)<sup>466</sup>. Mieux, l'ONG britannique *Global Witness* note :

---

<sup>462</sup> Human Rights Watch, *Prises entre deux guerres : Violence contre les civils à l'Ouest de la Côte d'Ivoire*, New York, vol.15, n°14 (A), août 2003, p.59.

<sup>463</sup> Cf. Global Witness, *Les suspects habituels, les armes et les mercenaires du Libéria en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone. Pourquoi cela est encore possible, comment cela fonctionne et comment briser les tendances?*, Rapport de Global Witness, Londres, mars 2003, 63p; cf. aussi United Nations, *Report of the Panel of Experts appointed Pursuant to the Security Council Resolution 1306, (2000) in Relation to Sierra Leone*, New York, United Nations, December 2000, 62p; cf. aussi International Crisis Group, "Liberia: The Key to Ending Regional Instability", *Africa Report*, n°43, April 24, 2002.

<sup>464</sup> Côte d'Ivoire End User Certificate No.22/PR, signed by President Robert Gueï; 26th May 2000, cité par Global Witness, *Taylorism*, op., cit., p.13.

<sup>465</sup> "Ivory Coast Peace Talks Go Down to the Wire", *The Washington Post*, January 23, 2003.

<sup>466</sup> Cf. "Charles Taylor's son on the rampage again", *Allafrica*, December 23, 2002.

« Les deux groupes rebelles qui ont émergé en novembre 2002 ont été lancés à partir du Libéria, et tous les deux ont le président Charles Taylor comme cerveau et commanditaire. Le gouvernement libérien a confié à ses agents les plus proches, et avec le plus d'expérience, l'insurrection en Côte d'Ivoire. Ces agents ont des individus, tels que Sam "Mosquito" Bockarie, et des sociétés forestières, telles que la *Maryland Wood Processing Industries (MWPI)*. Elles ont été impliquées dans l'organisation, la mise en œuvre et la supervision des opérations »<sup>467</sup>.

De même, Félix Doh, le dirigeant non officiel du MPIGO et du MJP aurait été formé au Libéria dans les casernes de Sheffield avant les attaques sur Man et Danane<sup>468</sup>. Il y a aussi de multiples reportages mentionnant que Sam Bockarie a été observé combattant avec les rebelles en Côte d'Ivoire<sup>469</sup>. Par ailleurs, le gouvernement ivoirien avait recruté aussi des centaines de combattants démobilisés au Libéria, y compris de nombreux enfants de moins de 18 ans, pour combattre aux côtés de ces forces ainsi que des ex-commandants qui avaient franchi la frontière pour combattre aux côtés d'une milice pro-gouvernementale basée autour de la ville occidentale de Guiglo en Côte d'Ivoire<sup>470</sup>. Mais le recrutement de combattants libériens n'était pas seulement le fait du gouvernement ivoirien. Les rebelles de l'Ouest aussi s'y sont prêtés. Car comme le souligne un rapport de *Human Rights Watch* :

---

<sup>467</sup> Global Witness, *Les suspects habituels. Les armes et les mercenaires du Libéria en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone*, op., cit., p.30.

<sup>468</sup> Ibid., p.30.

<sup>469</sup> "Former Sierra Leone Rebel Commander Fighting in Ivory Coast", *Deutsche Presse-Agentur*, January 14, 2003 ; "General Mosquito' in Cote d'Ivoire, Ivorian Consul General Discloses", *The News* (Monrovia), January 15, 2003 ; et pour les enquêtes et recherches de Global Witness, [www.globalwitness.org](http://www.globalwitness.org), consulté le 27 juin 2009.

<sup>470</sup> Human Rights Watch, *Côte d'Ivoire, les anciens enfants-soldats sont recrutés pour la guerre. Il faut poursuivre les autorités ivoiriennes et leurs complices libériens pour le recrutement au Libéria*, New York, 31 mars 2005, p.1.

« Le MJP semble avoir été composé d'un mélange d'Ivoiriens et de Libériens mais largement regroupés autour des partisans du Général Gueï. Le MPIGO, le moins ivoirien des groupes, avait nominaleme nt une direction ivoirienne mais était presque entièrement composé de mercenaires libériens et sierra léonais dont le principal intérêt dans la guerre était économique. Au fur et à mesure que le temps passait, les forces libériennes ont gagné en ascendance dans le groupe et ont défié la direction ivoirienne en titre, causant de graves fractures au sein du MPCI. Il y aurait eu au moins un millier de combattants libériens Gio constituant le gros des forces du MPIGO quand il a attaqué Toulepleu fin novembre 2002 »<sup>471</sup>.

Précisons que depuis le début des années 80, l'impunité et l'appauvrissement ont alimenté un mécanisme de violence extrême dans des pays comme le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire. Jean Pierre Chevreau et Paul Richards montrent par exemple à travers une comparaison entre le Centre/Ouest de la Côte d'Ivoire et l'Est de la Sierra Leone que les jeunes mobilisés proviennent de groupes marginalisés dans les institutions agraires locales<sup>472</sup>. Mais si dans le cas ivoirien, la violence est d'abord dirigée contre les populations d'origine étrangère à la région dans un mouvement de défense des institutions communautaires autochtones ; en revanche, en Sierra Leone, la mobilisation s'attaque aux institutions de la communauté et aux autorités locales.

Si le gouvernement libérien a toujours nié son implication dans le conflit en Côte d'Ivoire pourquoi alors de fortes suspicions pèsent sur Charles Taylor et ses partisans ? Trois facteurs peuvent être avancés pour expliquer l'imbrication des conflits libérien et ivoirien. Le premier facteur - c'est semblable à ce qu'on a souligné un peu plus haut entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire - ce sont des rivalités personnelles et des

---

<sup>471</sup> Human Rights Watch, *Prise entre deux guerres : Violence contre les civils dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire*, New York, Vol.15, n°14 (A), août 2003, p.33.

<sup>472</sup> Chevreau, Jean-Pierre ; Richards, Paul, « Les racines agraires des insurrections ouest africaines. Une comparaison de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone », *Politique africaine*, n°111, octobre 2008, p.131-168. cf. aussi la revue *Afrique contemporaine* Été 2003 consacrée à la crise ivoirienne. Par ailleurs pour éviter des répétitions, je vous prie de vous référer au chapitre de mise en contexte dans la partie sur les origines du conflit en Côte d'Ivoire.

règlements de compte familiaux au sommet des deux États. Le deuxième facteur est lié à ce qu'on peut appeler « la filière libyenne » de l'internationale de la subversion ; enfin, le troisième facteur est lié à un jeu d'alliances transfrontalières de toutes sortes. Concernant le premier facteur d'abord, c'est-à-dire les rivalités personnelles et les règlements de compte familiaux au sommet des deux États, elles opposent deux hommes qui ont des trajectoires différentes. Laurent Gbagbo, comme nous le mentionnions un peu plus haut, est un opposant historique qui a croisé le fer sur le terrain politique avec feu Félix Houphouët Boigny et ses successeurs. En revanche, Charles Taylor a un parcours différent et beaucoup plus complexe. Stephen Ellis note par exemple:

*“Charles Taylor who was born near Monrovia in 1948 was the third of fifteen children in an Americo-Liberian family of modest means. [...] He acquired a degree in economics in United States of America in 1972. After returning to Liberia in 1980 in time to taste power as a senior official under PRC, he left once more for America in 1983 – allegedly with \$900,000 of Liberian government funds in his pocket. In America he was arrested pending extradition to Liberia where he was wanted on charges of embezzlement. He escaped after fifteen months in a Massachusetts prison in circumstances which remain mysterious to this day. [...] After 1987, released a second time in Ghana, he headed for Burkina Faso where there was a small concentration of Liberian exiles who had received some sort of promise of military support from the government of Burkina Faso”<sup>473</sup>.*

Seulement, un recul historique est nécessaire pour bien comprendre les « animosités » entre Laurent Gbagbo et Charles Taylor. En effet, pendant la première guerre du Libéria qui permit au NPFL de Charles Taylor de prendre le dessus sur Samuel Doe, il avait bénéficié de soutiens ne serait-ce que plus ou moins tacites de pays voisins. C'est à partir de la Côte d'Ivoire à l'époque dirigée par Félix Houphouët Boigny que le Front

---

<sup>473</sup> Ellis, Stephen, *The Mask of Anarchy*, op., cit., p.67-68.

National Patriotic du Libéria (NPFL) a pu envahir le Libéria en ce Noël de 1989. Pendant cette période, c'est Robert Guéï, qui était le chef d'état-major des armées de la Côte d'Ivoire. Ce dernier se trouvait par ses origines ethniques et régionales provenir de la région de Man (non loin des monts Nimba) au sein du groupe dit « Yacouba » en Côte d'Ivoire et « Dan » au Libéria, être un allié naturel de Charles Taylor. Des liens d'amitié et d'affinités s'étaient développés entre les deux hommes<sup>474</sup>. En plus, la décision du président ivoirien, d'appuyer le NFPL, pouvait être motivée aussi, selon Malcom Joseph, directeur exécutif du centre d'études des médias et de la consolidation de la paix, par l'assassinat par Samuel Doe du président libérien William Tolbert puis de son fils Adolphe (marié à la filleule d'Houphouët Boigny, Désirée Delafosse) lors du coup d'état de 1980<sup>475</sup>. Autrement dit, Charles Taylor se sent plus proche de l'héritage houpouëtiste que de Laurent Gbagbo. Mieux, l'engagement de Taylor dans la crise ivoirienne peut aussi être analysé ou interprété comme une réponse ou une réplique de ce dernier au président Laurent Gbagbo qui a lui aussi recruté des mercenaires libériens comme nous le soulignons un peu plus haut pour combattre dans son pays et attaquer à partir de là le gouvernement libérien.

Le deuxième facteur est lié à ce qu'on peut appeler « la filière libyenne » de l'internationale de la subversion. En effet, dans les années 1980, le Colonel Mohammad Kadhafi avait décidé de mener une croisade contre l'influence occidentale en Afrique. A ce titre, il avait comme relais le président du Burkina Faso pour recruter et former des

---

<sup>474</sup> Gaulmé, François, « La Côte d'Ivoire et la dynamique conflictuelle en Afrique de l'Ouest : Une approche régionale pour une action concertée », présentation à la conférence sur « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction* », Paris, Club du Sahel, 13-14 mai 2003, p.5-6.

<sup>475</sup> Entrevue réalisée avec l'auteur, Monrovia, Libéria, 15 juin 2008 ; cf. aussi Ero, Comfort ; Anne Marshall, « L'Ouest de la Côte d'Ivoire : Un conflit libérien ? », op., cit., p.90 ; cf. aussi Adebajo, Adekeye, *Building Peace in West Africa: Liberia, Sierra Leone and Guinea-Bissau*, Boulder, Lynne Rienner, 2002, p.48; cf. Ellis, Stephen, *The Mask of Anarchy*, op., cit., p.53-54.

combattants qui iraient après faire la révolution dans leurs pays<sup>476</sup>. C'est aussi en Libye que Charles Taylor aurait paraît-il fait la connaissance de Foday Sankoh où il l'aurait invité à venir rejoindre le NPFL<sup>477</sup>. Il paraîtrait aussi que c'est Blaise Compaoré, le président du Burkina Faso, qui était alors un officier dans l'armée de son pays, qui aurait présenté Taylor à Kadhafi. C'est en Libye aussi, paraît-il, que Taylor a rencontré Ibrahim Bah, le soldat de fortune sénégalais qui deviendra le principal agent d'affaires de diamants et d'armes illicites au compte de Taylor<sup>478</sup>. Mais au-delà du souci de contrer l'influence des pays occidentaux en Afrique de l'Ouest, la Libye chercherait aussi à réduire l'hégémonie du Nigéria dans la région qui avait joué un rôle décisif dans la création de l'ECOMOG et ses interventions contrastées au Libéria et en Sierra Leone<sup>479</sup>.

Le troisième facteur explicatif enfin est l'imbrication des conflits libérien et ivoirien. Elle est liée à un jeu d'alliances transfrontalières de toutes sortes. En effet, il y a des liens parfois ethniques entre les communautés qui vivent des deux côtés des frontières et sont liées par des relations multiformes depuis des générations. Ainsi lorsque la guerre a éclaté au Libéria à la fin de l'année 1989, la Côte d'Ivoire a accueilli beaucoup de réfugiés libériens. Il s'était ainsi créé une diaspora libérienne en Côte d'Ivoire. Un réseau d'alliance diplomatique mais aussi de relations commerciales aussi fructueuses que clandestines s'était constitué entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, renforcé par la position politiquement privilégiée de cette diaspora libérienne à Abidjan sous les présidences de Félix Houphouët-Boigny et d'Henri Konan Bédié. Mais le coup d'état du

---

<sup>476</sup> Cf. Ellis, Stephen, *The Mask of Anarchy*, op., cit., p.82.

<sup>477</sup> Abdullah, Ibrahim, "Bush Path to Destruction: The Origin and Character of the Revolutionary United Front (RUF/SL)", *The Journal of Modern African Studies*, vol.36, n°2, 1998, p.220.

<sup>478</sup> Global Witness, *Les suspects habituels*, op., cit., p.22.

<sup>479</sup> Bagayoko-Penone, Niagalé, *Afrique : Les stratégies française et américaine*, op., cit., p.92.

24 décembre 1999 fera évoluer encore les relations entre les deux pays en ce sens que comme nous le soulignons un peu plus haut, il y avait des affinités ethniques entre Charles Taylor et Robert Gueï. C'est ainsi que lorsque la guerre a éclaté en novembre 2002 à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, elle a créé une confusion à la frontière avec le Libéria. Ainsi le porte-parole du MPIGO déclarait au sommet de la CEDEAO d'Accra en mars 2003 :

« Il ne faut pas se faire d'illusions. La situation est très chaotique à l'Ouest. On ne peut pas dire aujourd'hui que quelqu'un a la possibilité d'arrêter tout seul ce qui se passe, c'est un désordre (...) à l'Ouest nous ne comprenons pas tout ce qui s'y passe, il y a plusieurs gens en armes qui se battent, cela va de civils qui se battent pour régler des comptes politiques ou ethniques à des combattants qui prétendent lutter contre des mercenaires. C'est confus »<sup>480</sup>.

La situation au niveau des frontières entre les deux pays est beaucoup plus complexe, car les milices libériennes et sierra-léonaises collaboraient avec les deux camps du conflit ivoirien. La frontière devient ainsi comme le souligne Janet Roitman un « entrepôt-garnison » où se concrétisent des pratiques et des significations commerciales et militaires<sup>481</sup>. C'est la raison pour laquelle la logique du conflit doit se lire sur deux registres, celui de l'actualité où il y a parfois comme nous le soulignons des rivalités entre dirigeants politiques s'appuyant sur des bases clientélistes ou identitaires et celui de la longue durée qui est souvent écartée par les médias notamment du fait de la course à l'audimat. Ainsi comme le souligne François Gaulmé :

---

<sup>480</sup> Groupe de recherche et d'information sur la paix (GRIP), *La crise ivoirienne : De la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale*, op., cit., p.19.

<sup>481</sup> Cf. Roitman, Janet, "The Garrison-Entrepôt", *Cahiers d'études africaines*, vol.38, n°150, 1998, p.297-329.

« [...] Le temps long fait revivre en l'adaptant des confrontations anciennes et développe dans la culture populaire l'imaginaire qui s'est construit autour de leur souvenir (généralement oral) sous des formes inédites, généralement construites ou ordonnancées par des lettrés et potentiellement très dangereuses pour la stabilité régionale »<sup>482</sup>.

En somme, ces conflits interétatiques suivent une logique de conflit inter-élites plutôt qu'une logique de défense de l'intérêt national. En effet, c'est parfois des mouvements rebelles sous la houlette d'un leader, comme le NPFL de Charles Taylor, qui reprennent à leur compte les frustrations et injustes vécues par une partie de la population pour leur propre promotion personnelle. Il en est ainsi aussi des militaires loyalistes en rupture de ban avec leurs commandements comme ces sous-officiers ivoiriens déçus de l'armée pour défaut *d'ivoirité* qui prennent les armes pour lutter contre l'arbitraire dont ils ont été victime et se drapent du manteau valorisant de l'intérêt national pour avoir accès aux ressources symboliques et matérielles que confère le pouvoir politique. Ailleurs aussi en Afrique de l'Ouest, le scénario de la déstabilisation croisée est identique.

### **Section 3. Du Libéria à la Guinée Bissau, une logique de régionalisation de la guerre**

Dans la deuxième guerre du Libéria qui a éclaté en août 2003, la Guinée et la Côte d'Ivoire seraient suspectées d'être derrière la rébellion. Alors qu'au Sénégal, le gouvernement a toujours accusé la Guinée Bissau et la Gambie d'être les bases arrières et les soutiens de la rébellion casamançaise.

---

<sup>482</sup> Gaulmé, François, « La Côte d'Ivoire et la dynamique conflictuelle en Afrique de l'Ouest : Une approche régionale pour une action concertée », présentation à la conférence sur « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction* », op., cit., p.6.

### **3.1. Les régimes guinéen et ivoirien, sponsors probables de la deuxième guerre du Libéria**

Charles Taylor dont de fortes présomptions pèsent sur lui sur son implication dans la déstabilisation de ces voisins sera lui aussi secoué par le cyclone d'une rébellion venue de la Guinée et une autre de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. En effet, depuis septembre 2000, une alliance de rebelles sierra léonais du Front Révolutionnaire Uni (RUF) et de forces armées libériennes ont, de façon répétée, attaqué et brûlé des camps de réfugiés et des villages guinéens, le long de la frontière<sup>483</sup>. Ils ont tué, blessé et forcé leurs habitants à la fuite. Le gouvernement libérien a également lancé des attaques transfrontalières, accusant la Guinée de fournir appui et abri à un groupe rebelle libérien, les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD)<sup>484</sup>. Le parrainage accordé par la Guinée à l'insurrection naissante au Libéria a débuté en 1999 et le LURD a vu le jour un an plus tard, en 2000. William Reno note par exemple :

« Les forces du LURD (Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie) menaçaient le gouvernement du président libérien Charles Taylor. Issu de l'unification formelle, en février 2000, d'une coalition de divers groupes, le LURD rassemblait pour l'essentiel deux factions de l'ancien ULIMO (Mouvement Unifié pour la Démocratie au Libéria) qui combattirent le NPFL (Front Patriotique National de Libération du Libéria) de Charles Taylor pendant la guerre civile de 1989-1996. Des combats, dès 1999, avaient précédé leur regroupement en une seule organisation »<sup>485</sup>.

Mieux, le soutien guinéen au LURD s'est intensifié après la fin de l'année 2000 et au début de l'année 2001 lorsqu'une série d'attaques transfrontalières a été lancée en Guinée. Déjà dans son discours du 9 septembre 2000, le président de la Guinée d'alors

---

<sup>483</sup> Cf. Human Rights Watch, "Liberian Refugees in Guinea: Refoulement, Militarization of Camps, and other Protection Concerns", *A Human Right Watch Short Report*, vol.14, n°8, (A), November 02, 2002.

<sup>484</sup> Human Rights Watch, *Guinée, les réfugiés victimes de graves abus. Éloigner les réfugiés de la zone frontalière ne suffit pas*, New York, 5 juillet 2001, p.2.

<sup>485</sup> Reno, William, « La sale petite guerre du Libéria », *Politique africaine*, n°88, décembre 2002, p.63.

Lansana Conté accusait le Libéria, la Sierra Leone et le Burkina Faso d'avoir attaqué son pays. Mais Mike McGovern souligne :

« Pour le gouvernement guinéen, faire endosser par l'opinion publique la rhétorique nationaliste de l'ancien régime comportait un obstacle majeur : son soutien à l'ULIMO/LURD était visible et il devenait patent qu'il était la cause de l'agression extérieure. [...] Quelques représentants des communautés Mano, Kpelle et Loma de la Guinée forestière (au titre de la Jeunesse de la forêt) protestèrent contre le soutien gouvernemental à ce mouvement et affirmèrent que, même si les cibles des attaques étaient des villages où habitaient principalement des anciens combattants ULIMO Manian/Mandingo, ces villages étaient pour la plupart ethniquement mélangés. Lorsque les assaillants arrivaient, ils tuaient indistinctement des Guinéens. Ces dirigeants appelaient à l'unité nationale et demandaient au gouvernement guinéen de cesser de soutenir des combattants qu'ils caractérisaient d'abord comme des Libériens (plutôt que comme des Manian/Mandingo), car leur présence en Guinée entraînait des attaques contre les Guinéens »<sup>486</sup>.

Aussi le leader du LURD, Sékou Conneh avait accès au président guinéen, Lansana Conté par l'intermédiaire de son épouse, Ayesha Conneh qui était la conseillère spirituelle du président depuis qu'elle avait prédit un coup d'état en 1996<sup>487</sup>. Au fil des années, le LURD a bénéficié d'un soutien logistique et militaire considérable de la part de la Guinée, y compris un soutien en matière d'artillerie<sup>488</sup>. En effet, comme le président Lansana Conté éprouvait une grande méfiance à l'égard de son armée qui a tenté deux coups d'état contre lui en 1996 et en avril 2000, dès les premières attaques contre son pays, il a fourni des armes en grand nombre aux combattants de

---

<sup>486</sup> McGovern, Mike, « Conflit régional et rhétorique de la contre-insurrection : Guinéens et réfugiés en septembre 2000 », *Politique africaine*, n°88, décembre 2002, p.92.

<sup>487</sup> Cf. Human Rights Watch, *Back to the Brink. War Crimes by Liberian Government and Rebels. A Call for Greater International Attention to Liberia and the Sub Region*, HRW, vol.14, n°4 (A), May 2002, p.10.

<sup>488</sup> Cf. International Crisis Group, "Tackling Liberia: The Eye of the Regional Storm," *Africa Report*, n°62, April 30, 2003, p. 10.

l'ULIMO/LURD<sup>489</sup>. Aussi des personnalités officielles de l'armée guinéenne agissaient souvent en collaboration étroite avec le LURD<sup>490</sup>. De même, le LURD a été autorisé à opérer librement sur le territoire guinéen et a fréquemment transité par les villes frontières guinéennes<sup>491</sup>. Le LURD a également maintenu une présence de longue durée dans les camps de réfugiés guinéens où il s'est livré à un recrutement militaire d'hommes et de garçons parmi les réfugiés<sup>492</sup>. Des soldats du LURD et des civils libériens blessés ont décrit avoir été évacués de villes situées dans des zones sous contrôle du LURD, au Libéria en direction d'hôpitaux à Conakry pour leur traitement<sup>493</sup>. Les recrues du LURD en Sierra Leone aussi ont décrit être passées par la Guinée, où elles ont été accueillies, hébergées et ont fréquemment reçu la visite d'un homme en uniforme militaire guinéen. Elles ont dit aussi avoir été transportées dans des convois militaires de la Guinée vers les zones contrôlées par le LURD, à l'intérieur du Libéria où elles ont reçu des uniformes et des armes, qui selon leurs commandants venaient de la Guinée<sup>494</sup>. C'est la raison pour laquelle la conférence épiscopale guinéenne est sortie de sa réserve pour saisir les autorités d'arrêter l'escalade. Elle s'exprimait en ces termes :

---

<sup>489</sup> McGovern, Mike, « Conflit régional et rhétorique de la contre-insurrection : Guinéens et réfugiés en septembre 2000 », op., cit., p.94.

<sup>490</sup> Human Rights Watch, «Liberian Refugees in Guinea: Refoulement, Militarization, of Camps, and other Protection Concerns», *A Human Right Watch Short Report*, vol.14, n°8, (A), November 02, 2002, p.2.

<sup>491</sup> Ibid., p.2.

<sup>492</sup> Ibid., p.2; cf. aussi Milner, James, *Refugees, the State and the Politics of Asylum in Africa*, Basingstoke [England] ; New York : Palgrave Macmillan ; Oxford : In association with St. Antony's College, 2009, 235p.

<sup>493</sup> Human Rights Watch, *Back to the Brink*, p.10.

<sup>494</sup> Ibid., p.10.

« Nous notons avec tous ceux qui nous ont précédés dans cette démarche la présence incontestable et négative des éléments de la fraction rebelle de l'ULIMO en Guinée, notamment en Guinée forestière. Nous croyons que le soutien accordé à cette faction rebelle du Libéria est à l'origine de la tragédie de toutes les populations guinéennes et de la tentative de déstabilisation de notre pays. Mais, en Guinée aujourd'hui, personne n'a le droit de proclamer cette vérité au risque d'être assassiné, réprimé, persécuté. Les derniers événements survenus à Cosa, dans un quartier de Conakry, illustrent bien cette volonté de refus délibéré de la vérité et le mépris de la vie humaine, qui ont pour conséquence le règne de l'arbitraire et la déchirure profonde de la société »<sup>495</sup>.

Comment alors le gouvernement guinéen procédait-il pour soutenir le LURD et pourquoi ? La Guinée a alimenté le conflit libérien en fournissant un soutien matériel, logistique et financier avec l'aval et l'assentiment d'officiers de haut rang selon *Human Rights Watch*<sup>496</sup>. En effet, le gouvernement guinéen a eu recours à différentes méthodes pour organiser le transfert des armes et le passage de la frontière en direction du Libéria afin qu'elles soient utilisées par le LURD. En mai 2002 par exemple, de nombreux civils libériens cherchant refuge en Guinée étaient utilisés par le LURD comme porteurs et forcés de transporter des armes, des munitions et des fournitures, de la Guinée vers les bases du LURD dans le comté de Lofa au Libéria. Dans d'autres cas toujours selon cette ONG, des civils utilisés comme porteurs ont décrit avoir transporté des boîtes de munitions et des armes toutes neuves, souvent encore dans leur sac plastique, de la Guinée vers le Libéria. Des livraisons ont été effectuées aussi par camions. Fréquemment, les camions livrent les armes dans une zone frontière d'où elles sont transportées en territoire LURD en utilisant n'importe quel moyen parmi toute une série

---

<sup>495</sup> Déclaration de la commission épiscopale de Guinée, 08 décembre 2000, citée par McGovern, M, « Conflit régional et rhétorique de la contre-insurrection : Guinéens et réfugiés en septembre 2000 », op., cit., p.92.

<sup>496</sup> Human Rights Watch, *Back to the Brink*, op., cit., p.10.

de moyens disponibles, dont le transport par d'autres véhicules. Les agents du LURD ont reconnu avoir reçu des armes par camions de Conakry. Un combattant du LURD s'exprimant en février 2003 a indiqué que des stocks frais d'armes et de munitions étaient arrivés via la Guinée<sup>497</sup>. Mieux selon *Human Rights Watch*, si le LURD a pu atteindre Monrovia avec ses obus de mortier en touchant l'ambassade des États-Unis en juillet 2003 où plusieurs civils s'étaient réfugiés pour chercher protection et sécurité, c'est que le groupe rebelle avait obtenu des approvisionnements récents en armes depuis la Guinée. Le ministère guinéen de la défense a commandé des mortiers et d'autres munitions en Iran et a organisé leur transfert et transport vers le LURD<sup>498</sup>. Les obus de mortiers tirés sur Monrovia mi-2003 correspondaient, tant par leur calibre que par leur origine, aux munitions iraniennes obtenues par le ministère guinéen de la défense. Ces munitions ont été livrées par voie aérienne à Conakry, fin juin 2003, quand les forces du LURD se sont retrouvées à court de munitions pendant leur seconde attaque et ont été contraintes au repli<sup>499</sup>.

A notre avis deux facteurs peuvent être avancés pour expliquer le soutien de la Guinée au LURD. D'abord, le contexte sous-régional d'une guerre totale et ensuite, les nécessités de la politique intérieure guinéenne. Premièrement, le contexte sous régional est marqué par une généralisation et une certaine connexion des conflits entre les différents pays. La guerre court d'un pays à un autre. Cette situation est facilitée par l'entrée et la circulation des armes, en particulier des armes légères et de petits calibres,

---

<sup>497</sup> Human Rights Watch, *Sanctions sur les armes, approvisionnement en matériel militaire et souffrances humaines : flux illégaux d'armes vers le Libéria et bombardement de Monrovia en juin-juillet 2003*, Document de présentation, Human Right Watch, New York, 3 novembre 2003.

<sup>498</sup> Cf. Human Rights Watch, *Libéria, la Guinée ignore l'embargo sur les armes. Des atrocités facilitées par un État membre du Conseil de sécurité*, New York, 5 novembre 2003, p.1.

<sup>499</sup> Human Rights Watch, *Sanctions sur les armes, approvisionnement en matériel militaire et souffrances humaines : flux illégaux d'armes vers le Libéria et bombardement de Monrovia en juin/juillet 2003*, op., cit., p.13.

en Afrique de l'Ouest qui ont grandement contribué à l'escalade des conflits et à celle des agressions menées contre les civils par les gouvernements et les forces armées. Cela a aussi facilité la formation de nouveaux groupes armés, des combattants errants et l'utilisation de troupes mal entraînées. C'est ainsi que le rapport du groupe d'experts des Nations Unies sur le Libéria a documenté des violations continues de l'embargo contre les armes au Libéria, et a noté que l'appui des gouvernements régionaux, tels que celui de la Guinée pour les groupes d'insurrection, constitue une transgression des sanctions imposées par le régime<sup>500</sup>. Le gouvernement libérien a aussi reconnu avoir importé des quantités considérables d'armes légères et de petits calibres. La liste des armes importées fournie au groupe d'experts des Nations Unies correspondait aux armes dont il fut noté qu'elles auraient été illégalement livrées de la Serbie au Monténégro dans les six cargaisons de 2002 ; le gouvernement libérien a refusé d'admettre l'achat d'armes illicites, ce qui a aussi été noté. De même, d'après *Human Rights Watch*, le panel d'experts de l'ONU a aussi fait le lien direct entre la Guinée et le LURD et signalé des soupçons concernant le fait que les vols pour la Guinée par une société minière portaient des armes qui étaient ensuite transportées jusqu'au LURD par voie marine et par voie aérienne<sup>501</sup>.

Le deuxième facteur explicatif du soutien supposé de la Guinée au LURD est lié à des questions de politiques intérieures. En attaquant des civils guinéens, le gouvernement de Lansana Conté obtenait l'occasion de discréditer son opposition accusée de participer à un complot international contre son pays. Entourée d'États

---

<sup>500</sup> Cf. Nations Unies, *Rapport d'enquêtes des Nations Unies sur les violations du régime des sanctions contre le Libéria*, New York, Nations Unies, S/2003/779 du 7 août 2003 et S/2003/937/Add.1 du 28 octobre 2003.

<sup>501</sup> Human Rights Watch, *Libéria, la Guinée ignore l'embargo sur les armes. Des atrocités facilitées par un État membre du Conseil de sécurité*, op., cit., p.1.

faibles et instables, il pourrait ainsi obtenir l'aval de la communauté internationale pour anéantir toute dissidence et éviter que son pays ne bascule dans le « système de conflit » qui existe dans la sous-région. Il mobilisait la population sous la rhétorique de la vigilance. Mike McGovern souligne par exemple :

« Ce langage ressemblait à celui de l'ancien régime (1958-1984), qui identifiait régulièrement les “ennemis du peuple” à l'intérieur ou à l'extérieur de la nation. Pour le président Sékou Touré, l'alliance contre-révolutionnaire comptait dans ses rangs les pouvoirs impérialistes et néocoloniaux (France, Portugal, États-Unis, République Fédérale Allemande) et leurs protégés africains (notamment la Côte d'Ivoire et le Sénégal), qui œuvraient avec une “cinquième colonne” opérant clandestinement au sein de la nation guinéenne. Touré jouait efficacement de cette mise en cause, au point de convaincre les Guinéens de la nécessité d'éliminer toute forme d'opposition à l'intérieur du pays. Conté ressuscita la même posture après les attaques de septembre 2000 »<sup>502</sup>.

La Côte d'Ivoire a joué également un rôle important dans la deuxième guerre du Libéria. Comme le souligne William Reno :

« Laurent Gbagbo tenta de créer un “LURD oriental” pour tenir Taylor en échec. Un représentant du gouvernement de la Côte d'Ivoire rencontra aux États-Unis des Libériens Krahn qui avaient combattu en 1989-1996, dans le but d'explorer les possibilités d'ouvrir un nouveau front contre Taylor. Il fallait que Gbagbo garde un contrôle strict sur ce groupe, car il ne pouvait se permettre de stimuler l'énergie de jeunes combattants appartenant à un groupe installé de part et d'autre de la frontière de la Côte d'Ivoire avec le Libéria »<sup>503</sup>.

Le régime ivoirien a également fourni des armes au Mouvement pour la Démocratie au Libéria (MODEL). Il a aussi recruté des soldats pour son propre conflit en promettant qu'ils pourront « garder leurs armes et les ramener au Libéria pour combattre

---

<sup>502</sup> McGovern, Mike, « Conflit régional et rhétorique de la contre-insurrection : Guinéens et réfugiés en septembre 2000 », op., cit., p.85.

<sup>503</sup> Reno, William, « La sale petite guerre du Libéria », op., cit., p.77.

Taylor »<sup>504</sup>. Toulepleu, une ville de l'Ouest de la Côte d'Ivoire s'était avérée être une base idéale pour le MODEL afin de lancer des attaques vers le Libéria. Les rebelles du LURD et du MODEL bénéficiaient de l'antipathie sous-régionale et internationale qui existait envers Charles Taylor, ce dernier ayant fomenté l'instabilité et les abus contre les droits humains à travers l'Afrique de l'Ouest<sup>505</sup>.

En Casamance aussi, la Guinée Bissau et la Gambie étaient soupçonnées et parfois accusées d'apporter aides et soutiens aux rebelles du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC).

### **3.2. Le conflit en Guinée Bissau, un “spill over” du conflit casamançais**

Le conflit qui éclate le 7 juin 1998 à Bissau au-delà de son caractère très personnalisé, car opposant directement le président de la République de l'époque feu Nino Vieira et feu Ansoumane Mané, le chef d'état-major des forces armées démis de ses fonctions, présente une dimension régionale. En effet, le chef d'état-major était accusé d'être impliqué dans une histoire de trafic d'armes au profit des rebelles casamançais. Il y avait aussi dans l'appareil d'État bissau-guinéen et notamment militaire les solidarités ethniques avec les combattants de la Casamance ; mais aussi parce qu'y subsistent des contentieux non réglés avec le Sénégal<sup>506</sup>. Proclamant leur indépendance absolue à l'égard de toute force, en particulier en matière d'armement, il n'en reste pas moins que

---

<sup>504</sup> Cf. Takirambudde, Peter, “Liberia: Where the Arms Come From”, *International Herald Tribune*, September 17, 2003.

<sup>505</sup> Human Rights Watch, *Libéria, la provenance des armes*, New York, Human Rights Watch, 17 septembre 2003, p.2.

<sup>506</sup> Le Sénégal s'est brouillé avec la Gambie notamment avec l'échec de la confédération sénégalienne, alors que la Guinée Bissau lui conteste le tracé de la frontière maritime et notamment sur une zone qui renferme des gisements de pétrole offshore ; cf. Marut, Jean-Claude, « Les dessous des cartes casamançaises : Une approche géopolitique du conflit casamançais », dans Barbier-Wiesser, Jean George (dir.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Karthala, 1994, p.193-211.

la Guinée Bissau et la Gambie offrent d'évidentes facilités à la rébellion du MFDC.

Comme le souligne justement Jean-Claude Marut :

« Bénéficiant à la fois de larges interfaces terrestres (multiples frontières) et maritimes (façade océanique et estuarienne) des trafiquants de drogue, d'armes, voire de pierres précieuses, trouvent dans la situation en Casamance des conditions favorables à leurs activités sur lesquelles le MFDC et d'autres acteurs sont venus se greffer. Sans aller jusqu'à parler de narco-rébellion, il semble que la participation à des trafics pour partie alimentés de l'extérieur, ou pour partie d'origine locale (le cannabis), contribue à la survie des maquis, et donc à la pérennisation du conflit armé, alors même que la base sociale du mouvement séparatiste s'est singulièrement rétrécie »<sup>507</sup>.

Seulement, la « complaisance » des autorités bissau-guinéennes vis-à-vis de la rébellion casamançaise a fluctué en fonction des intérêts du moment et du pouvoir à Bissau. Mais aussi, la Guinée Bissau en plus du soutien apporté aux rebelles par leurs frères Diola, dispose d'un arsenal d'armes cachées depuis la fin de la guerre de libération nationale de la fin des années 1970. Et le MFDC a pu utiliser des caches ou des passages souterrains passant sous la frontière, aménagés par le Parti Africain de l'Indépendance de la Guinée Bissau et du Cap Vert (PAIGC) lors de la guerre de libération pour s'approvisionner en armes. Le soutien bissau-guinéen apparaît ainsi comme une combinaison de réalités politiques et de solidarités ethniques. Ce constat est aussi valable pour le soutien de la Gambie, même si ce soutien est plus mesuré. Ce qui n'empêche que la Gambie, dont le président Yaya Jammeh est lui-même Diola, est la plaque tournante de nombreux trafics au sein de la sous-région<sup>508</sup>. Ces soutiens plus ou moins actifs ont souvent provoqué des tensions entre le Sénégal et la Gambie ou la

---

<sup>507</sup> Marut, Jean-Claude, « Les racines mondiales du particularisme casamançais », *revue canadienne des études africaines*, vol.39, n°2, 2005, p.330.

<sup>508</sup> Sur l'ethnie Diola, cf. Thomas, Louis-Vincent, « La mentalité du Diola », *revue de psychologie des peuples*, n°3, 1959, p.253-272.

Guinée Bissau. Signalons aussi que dès le début, pour les besoins de la mise sur pied de sa branche armée « *Atika* », les guérilleros du MFDC étaient entraînés et armés en grande partie en Guinée Bissau. En effet, dans le livre blanc sur la Casamance publié en 1998 par le gouvernement du Sénégal et intitulé « la vérité sur la Casamance », les autorités sénégalaises étaient persuadées qu'un certain nombre de jeunes casamançais étaient allés s'entraîner à la guérilla au Libéria et en Sierra Leone. Des membres du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) auraient combattu au Libéria dans la milice de l'ULIMO-manding d'Alhadji Koromah. L'essentiel des armes de la rébellion proviendrait d'une part, du Libéria ou de la Sierra Leone, par le canal de relations que la rébellion entretiendrait avec des chefs rebelles, dans ces conflits notamment Kukoï Samba Sanyang et d'autre part, de la Guinée Bissau transformée en arsenal par plusieurs années de guerre de libération<sup>509</sup>. Mais ce réseau d'approvisionnement en armes du MFDC n'est que le reflet du vaste trafic d'armes qui sévit en Afrique et particulièrement en Afrique de l'Ouest. En effet, la sous-région est traversée par des conflits internes irrigués essentiellement par des armes légères (armes individuelles, mines, mortiers...). Bon marché, celles-ci existent en grand nombre dans diverses régions du monde, d'autant que leur très longue durée de vie (plusieurs dizaines d'années) permet de les transférer d'un lieu de conflit à un autre<sup>510</sup>.

Par ailleurs, des filières de drogue et de pierres précieuses en provenance du Libéria traverseraient la Sierra Leone, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau et la

---

<sup>509</sup> Kukoï Samba Sanyang, ex putschiste gambien, combattait au Libéria au côté de Charles Taylor. Notons que ce putsch a été manqué du fait de l'intervention de l'armée sénégalaise en Gambie pour sauver le régime du président Daouda Diawara ; cf. Ellis, Stephen, *The Mask of Anarchy*, op., cit., p.71.

<sup>510</sup> « Une arme automatique AK-47 était vendue à peu près autour de 425\$ et les mines antipersonnel entre 1,5 et 2 dollars l'unité » ; cf. Gaillard, Gérard, « Guinée Bissau : Un pas douloureux vers la démocratie », *Afrique contemporaine*, n°191, 1999, p.51.

Casamance pour gagner la Gambie, lieu d'embarquement. Le MFDC percevrait d'intéressants droits de passage sur ces trafics. Ce qui montre l'imbrication des conflits dans la sous-région et la mobilité tactique des « marchands de la mort ». Ainsi, la crise en Guinée Bissau offrait l'occasion rêvée pour Dakar d'aller faire le ménage à la base arrière du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) en Guinée Bissau. Le 9 juin 1998, une force expéditionnaire appelée FOREX composée de 2500 soldats sénégalais débarqua à Bissau dans le cadre de « l'opération GABOU »<sup>511</sup>. Mais comme le souligne Miguel Martins :

« Le dossier casamançais, responsable indirect de la minuterie de Bissau, restera un facteur lourd de déstabilisation des relations entre la Guinée Bissau et le Sénégal. La presse sénégalaise n'a cessé d'affirmer que les rebelles de Bissau ont reçu l'aide des rebelles casamançais, même si les responsables de la rébellion casamançaise continuent à le nier »<sup>512</sup>.

Ce cas entre le Sénégal et la Guinée Bissau montre encore une fois l'interconnexion des conflits les uns aux autres. Et les affinités ethniques des rebelles ou insurgés avec certains groupes ethniques des pays limitrophes montrent comme le souligne Christopher Clapham « l'importance de la dimension africaine du rôle que jouent les opérations transfrontalières et le besoin des insurgés d'obtenir au moins le soutien tacite des États limitrophes du pays que les rebelles attaquent »<sup>513</sup>. Car sans ce soutien, il est difficile pour une rébellion d'avoir du succès parce qu'elle dépend des pays voisins pour son approvisionnement et sa logistique. Mais l'influx d'armes et de combattants, y

---

<sup>511</sup> Le Gabou est un ancien empire mandingue qui regroupait la Guinée Bissau, une partie de la Gambie, de la Guinée et du Sénégal ; cf. Girard, Jean, *L'or du Bambouk. Une dynamique de civilisation ouest africaine : du royaume du Gabou à la Casamance*, Genève, Georg, 1992, 347p.

<sup>512</sup> Martins, Miguel, « Le conflit en Guinée Bissau. Chronologie d'une catastrophe », *L'Afrique politique. Entre transitions et conflits*, op., cit., p.218.

<sup>513</sup> Clapham, Christopher, "The International Politics of African Guerrilla Movements", *The South African Journal of International Affairs*, vol. 3, n°1, 1995, p.83; cf. aussi Ferguson, James, *Global Shadows: Africa in the Neoliberal World Order*, Durham, Duke University Press, 2006, 257p.

compris des mercenaires, de l'autre côté des frontières perméables, doublés d'un fort soutien des gouvernements régionaux pour les groupes d'insurrection contre les régions avoisinantes hypothèquent les efforts de l'organisation sous-régionale dans le domaine de la résolution des crises. Car les États membres de la CEDEAO tiennent un double langage et jouent un double jeu. D'un côté, au plan manifeste, ils développent une rhétorique de l'intégration africaine sur toutes les tribunes ; mais de l'autre côté, au plan latent, ils soutiennent des rébellions dans les pays limitrophes. Quelles sont alors les possibilités de réussite de la CEDEAO en matière d'opérations de paix si la moitié des États qui la composent essaye de se saboter mutuellement ? Et le résultat s'est fait sentir avec la force d'intervention de la CEDEAO en Guinée Bissau qui est partie sur la pointe des pieds sans avoir achevé sa mission. Et à chaque fois aussi comme dans les autres conflits, les décideurs parlent de la défense de l'intérêt national qui au fond n'est que l'intérêt de groupuscules qui contrôlent l'État pour leur intérêt personnel et non au profit de l'intérêt général.

En somme, la deuxième guerre du Libéria aurait permis à feu Lansana Conté d'instrumentaliser ce conflit pour les besoins de la politique intérieure de son pays. En agitant les attaques des combattants libériens sur les camps de réfugiés en Guinée, il établissait une connexion entre cette guerre et l'opposition de son pays pour mieux s'accrocher au pouvoir. En Côte d'Ivoire, la deuxième guerre du Libéria était une aubaine pour le pouvoir ivoirien en ce sens qu'il lui permettrait d'anéantir le Mouvement Patriotique du Grand Ouest (MPIGO). La mutinerie en Guinée Bissau a offert l'occasion rêvée au pouvoir d'Abdou Diouf du Sénégal d'aller faire le ménage dans la base arrière du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC).

En fait, derrière chaque intervention d'un gouvernement d'un pays sous le discours valorisant de la défense de l'intérêt national se cache en fait la volonté de survie de régime fragilisé dans leur propre pays par des actes de rébellion ou un exercice parfois autoritaire du pouvoir.

Le tableau qui suit montre les différents groupes ethniques transfrontaliers dans la plupart des pays membres de la CEDEAO où des solidarités, des soutiens et des affinités peuvent se développer de part et d'autre des frontières.

**Tableau 13. Des groupes ethniques transfrontaliers\***

Pays	Groupes ethniques
<b>Sénégal</b>	<b>Wolof</b> 43.3%, <b>Pular</b> 23.8%, Serer 14.7%, <b>Jola</b> 3.7%, <b>Mandinka</b> 3%, Soninke 1.1%, European and <b>Lebanese</b> 1%, other 9.4%.
<b>Gambie</b>	African 99% ( <b>Mandinka</b> 42%, <b>Fula</b> 18%, <b>Wolof</b> 16%, <b>Jola</b> 10%, <b>Serahuli</b> 9%, other 4%), non-African 1%.
<b>Guinée Bissau</b>	African 99% (includes <b>Balanta</b> 30%, <b>Fula</b> 20%, <b>Manjaca</b> 14%, <b>Mandinga</b> 13%, <b>Papel</b> 7%), European and mulatto less than 1%.
<b>Libéria</b>	Indigenous African 95% (including Kpelle, Bassa, <b>Gio</b> , <b>Kru</b> , Grebo, Mano, <b>Krahn</b> , Gola, Gbandi, Loma, <b>Kissi</b> , Vai, Dei, Bella, <b>Mandingo</b> , and <b>Mende</b> ), Americo-Liberians 2.5% (descendants of immigrants from the US who had been slaves), Congo People 2.5% (descendants of immigrants from the Caribbean who had been slaves).
<b>Sierra Leone</b>	20 African ethnic groups 90% (Temne 30%, <b>Mende</b> 30%, other 30%), Creole ( <b>Krio</b> ) 10% (descendants of freed Jamaican slaves who were settled in the Freetown area in the late-18th century), refugees from Liberia's recent civil war, small numbers of Europeans, <b>Lebanese</b> , Pakistanis, and Indians.
<b>Guinée</b>	<b>Peuhl</b> 40%, <b>Malinke</b> 30%, <b>Soussou</b> 20%, smaller ethnic groups 10%.
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>Akan</b> 42.1%, <b>Voltaïques or Gur</b> 17.6%, Northern <b>Mandes</b> 16.5%, <b>Krous</b> 11%, Southern <b>Mandes</b> 10%, other 2.8% (includes 130,000 <b>Lebanese</b> and 14,000 French) (1998).
<b>Burkina Faso</b>	<b>Mossi</b> over 40%, other approximately 60% (includes Gurunsi, Senufo, Lobi, Bobo, <b>Mande</b> , and <b>Fulani</b> ).

\* Les termes soulignés en gras mettent l'accent sur des groupes ethniques qui se retrouvent dans différents pays.

Source. The World Fact book, CIA, [www.cia.gov/cia/publications/factbook](http://www.cia.gov/cia/publications/factbook), consulté le 10 mars 2010.

## **Conclusion**

Nous avons voulu montrer à travers ce chapitre que la plupart des conflits qui déchirent l'Afrique de l'Ouest et les difficultés de la CEDEAO de les résoudre trouvent en partie leurs explications dans le fait que les États qui composent cette organisation sous-régionale violent constamment le principe de la neutralité et du bon voisinage. Ils ont une compréhension problématique de l'intérêt national et se lancent dans des défis hasardeux de jeux de puissances. En effet, lorsque les élites dirigeantes parlent de l'intérêt national ou de la puissance, cela recoupe parfois l'intérêt d'un petit groupe qui contrôle l'État et se sert de lui au lieu de le servir. Ainsi lorsque la poudrière du Libéria a éclaté, l'Afrique de l'Ouest comme un volcan endormit est entrée en éruption. Le feu a détruit la Sierra Leone avec des violations graves des droits de la personne où des civils sont amputés en manche longue et manche courte. La Côte d'Ivoire à son tour est entrée dans la danse avec son lot d'atrocités et la Guinée Bissau, le Sénégal et le Libéria pour une seconde fois sont touchés.

En conclusion, on peut dire que les États membres de la CEDEAO n'ont pas agi de façon neutre, et ce fait a nui aux efforts de l'organisation sous-régionale à maintenir la paix. Mais afin d'expliquer ce phénomène, nous nous sommes interrogés sur les concepts des réalistes surtout de l'intérêt national, et nous avons conclu que ce concept ne peut pas expliquer les actions des acteurs régionaux, car ces acteurs poursuivent les intérêts particuliers de certains individus ou groupuscules mais pas celui de l'État dont ils sont censés incarner les institutions. La notion d'intérêt national fonctionne donc plutôt comme forme idéologique qu'utilisent ces entrepreneurs politiques pour essayer de

légitimer leurs ingérences. Mais au fond, la plupart de ces États ne sont en partie que des parias au service d'enjeux, de calculs et d'intérêts d'acteurs étrangers.

---

## CHAPITRE VI

### DÉPENDANCE, INGÉRENCE ET EXTRAVERSION : L'INTERFÉRENCE DE LA FRANCE EN CÔTE D'IVOIRE DANS UNE PERSPECTIVE COMPARÉE

---

**Rappel de l'hypothèse** : L'action des organisations internationales est parfois tributaire des acteurs, des enjeux et des intérêts des grandes puissances. En effet, une autre limite de la gestion d'un conflit par une organisation internationale sous-régionale réside dans son incapacité à peser sur des éléments extérieurs à son aire géographique. Or, il n'est pas rare que certains facteurs décisifs dans la résolution du problème se situent en dehors du champ d'action de l'organisation concernée. C'est le cas lors de l'implication d'une puissance globale ou d'une ancienne puissance coloniale par exemple l'intervention de la France en Côte d'Ivoire, de la Grande Bretagne en Sierra Leone, du Portugal en Guinée Bissau et des États-Unis d'Amérique au Libéria. Les tentatives de résolution purement sous-régionale du conflit échoueront si les facteurs externes ne sont pas pleinement pris en compte.

**Opérationnalisation de l'hypothèse (indicateurs)** : Pour mesurer l'ingérence des puissances externes, on peut utiliser comme indicateurs : 1. la gestion de la monnaie ; 2. la formation et l'intervention militaire ; 3. les injonctions diplomatiques et l'extraversion.

---

Dans les conflits qui se sont déroulés en Afrique de l'Ouest dans les années 1990 et 2000, on s'est rendu compte qu'à côté des acteurs internes, il y avait une intervention des anciennes puissances coloniales<sup>514</sup>. Il en était ainsi de l'interférence américaine au Libéria - même si les États-Unis ne peuvent pas être considérés comme une ancienne puissance

---

<sup>514</sup> Cf. Smock, David (dir.), *Making War and Waging Peace: Foreign Intervention in Africa*, Washington, D.C., Institute of Peace Press, 1993, 290p.

coloniale au sens formel du terme - dont une partie de la population est composée d'anciens esclaves affranchis par les États-Unis au 19<sup>ème</sup> siècle ; de l'action de la Grande Bretagne en Sierra Leone ; portugaise en Guinée Bissau et française en Côte d'Ivoire. Se pose alors une question : ces ingérences externes ne constituent-elles pas des obstacles pour l'organisation sous-régionale dans sa politique de résolution des conflits ou par contre pourraient-elles aider les pays en guerre et partant la CEDEAO dans ses efforts en matière de maintien de la paix ?

Pour répondre à cette question nous montrerons que les puissances externes comme la France jouent sur plusieurs leviers, économiques, politiques, militaires et diplomatiques dans les crises en Afrique de l'Ouest<sup>515</sup>. Si nous utilisons le modèle marxiste de l'impérialisme structurel, ces ingérences visent à insérer l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier aux normes globales comme les droits de l'homme, l'économie de marché afin de bâtir des États stables pour le bon fonctionnement de l'économie et des investissements<sup>516</sup>. En fonction des crises, il y avait un acteur externe qui s'impliquait de manière décisive. Seulement les acteurs externes peuvent utiliser plusieurs leviers : le levier économique, militaire et diplomatique. Nous détaillerons ce déploiement dans cet ordre en soulignant le rôle de la France dans la crise ivoirienne dans une perspective comparée.

---

<sup>515</sup> Par puissances externes ou acteurs externes, j'entends les puissances extérieures à l'Afrique, les anciennes puissances coloniales comme la France ou la Grande Bretagne par exemple, ou les grandes puissances économiques ou militaires d'aujourd'hui comme les États-Unis d'Amérique ou la Chine. Cela inclut à la fois les États et leurs compagnies multinationales. Le cas de la Lybie est traité dans le chapitre sur l'internationale de la subversion en Afrique de l'Ouest.

<sup>516</sup> Cf. aussi Hardt, Michael ; Négri, Antonio, *Empire*, Paris, Collection 10/18, 2004, 571p.

## **Section 1. L'interférence économique**

L'argument de l'interférence économique de la France en Afrique de l'Ouest se décline entre autres à travers la gestion économique et monétaire de la Zone franc, dont la dévaluation du franc CFA en est la parfaite illustration.

### **1.1. Une interférence par la gestion économique et monétaire de la Zone franc**

Johan Galtung constatait qu'il y a des nations du centre et des nations de la périphérie et qu'entre elles se nouent des relations qui sont constitutives d'un impérialisme structurel<sup>517</sup>. En effet, créée en 1948, la Zone franc est un espace monétaire assez singulier en Afrique au Sud du Sahara et dans le monde en ce sens qu'elle regroupe quinze pays qui sont d'anciennes colonies de la France<sup>518</sup>. Elles partagent la même monnaie, le franc de la communauté financière africaine (le franc CFA) qui est garantie par la Banque de France. Mais une monnaie gérée par deux zones économiques différentes. En Afrique de l'Ouest, le franc CFA est géré au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), dont la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est le chien de garde. En Afrique centrale, nous avons l'Union douanière des États de l'Afrique centrale (UDEAC) et la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC). Ces deux ensembles correspondent à ceux des deux ensembles coloniaux, à savoir l'Afrique Occidentale Française (AOF) et l'Afrique Équatoriale Française (AEF). Comme l'explique Philippe Hugon :

---

<sup>517</sup> Galtung, Johan, « Violence, paix et recherche sur la paix », op., cit., p.297.

<sup>518</sup> La Guinée Bissau, pays lusophone est entrée dans la Zone franc en 1997. Il est le seul pays n'ayant pas le français comme langue officielle dans cet espace monétaire.

« Née de la volonté d'isoler l'Empire du marché international puis, après la crise de 1929, de créer un espace préférentiel, la Zone franc s'est adaptée à des bouleversements aussi profonds que la décolonisation, l'érosion des préférences impériales, la flexibilité des changes, la convertibilité du franc français et la disparition des contrôles des changes. La Zone franc n'a pas non plus disparu avec la dévaluation des francs CFA en janvier 1994, ou la mise en place de l'euro »<sup>519</sup>.

En effet, l'arrimage du franc CFA à l'euro qui est une monnaie forte fait circuler des rumeurs constantes de sa nouvelle dévaluation et les analystes<sup>520</sup> avaient prédit une possibilité de l'éclatement de la Zone après la première dévaluation pourquoi cette prévision ne s'est pas encore réalisée ? Parce que la France est le troisième fournisseur du continent dans son ensemble et son deuxième client. Ce qui a représenté 50 milliards de dollars en 2005<sup>521</sup>. Dès lors, les relations commerciales avec l'Afrique permettent à la France de dégager qu'à même un excédent commercial confortable. Elles contribuent à cet excédent pour 3,2 milliards d'euros en 2004, dont 1,8 milliard pour l'Afrique subsaharienne. On constate également le maintien des firmes françaises dans le secteur pétrolier ou dans des niches liées à des situations de quasi-monopoles, comme le bâtiment et les travaux publics (Bouygues, Dumez), ou dans l'eau et l'électricité (Bouygues, Électricité de France, Lyonnaise des Eaux, Vivendi)<sup>522</sup>. Seulement, les grands groupes français commencent à subir durement la mise en concurrence sur des marchés juteux qui faisaient l'objet de monopole ou de contrat de gré à gré auparavant. Ainsi, lorsqu'une concession pour une durée de 25 ans des terminaux à conteneurs du port de Dakar est

---

<sup>519</sup> Hugon, Philippe, « La politique économique de la France en Afrique : La fin des rentes coloniales ? », *Politique africaine*, n°105, mars 2007, p.58.

<sup>520</sup> Cf. Conte, Bernard, « L'après dévaluation : hypothèses et hypothèques », *Politique africaine*, n°54, 1994, p.32-46.

<sup>521</sup> Cf. aussi Hugon, Philippe, *Économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 2005, p.46.

<sup>522</sup> Cf. Hugon, Philippe, « La politique économique de la France en Afrique : La fin des rentes coloniales ? », op., cit., p.56; cf. aussi Ahua, Bernard, « La France se taille la part du Lion dans l'économie ivoirienne », *Manière de Voir*, n°79, 2005, p.85.

revenue à la société des Émirats Arabes Unis, *Dubai Ports World*, le groupe français Bolloré, présent depuis plus de 80 ans au Sénégal, avait très vite dénoncé un « manque de transparence », estimant avoir été disqualifié alors qu'il présentait l'offre la plus élevée d'un point de vue financier. Il avait déposé deux recours auprès du ministère sénégalais de l'économie maritime mais avait été débouté<sup>523</sup>. Par ailleurs, la surliquidité des deux banques centrales de la Zone franc qui n'incluent pas la croissance dans leur objectif pose la question de l'utilité de cette monnaie. Pourtant, dès l'origine souligne Kako Nubukpo :

« Le CFA a fait l'objet de critiques. Les auteurs dépendantistes le percevaient comme l'illustration de la perpétuation du régime colonial. Ensuite, assez paradoxalement, ces critiques ont été reprises par des économistes d'obédience libérale, réclamant une seconde indépendance, plaidant la cause d'un franc CFA flottant qui assumerait ainsi la dimension prix des monnaies, et fluctueraient au rythme des modifications de son offre et de sa demande. [...] Ces travaux ignorent une forme subtile d'aliénation monétaire, la servitude volontaire de banquiers centraux africains »<sup>524</sup>.

Au niveau de la CEDEAO aussi, les dirigeants peinent à créer une monnaie unique ouest africaine, qui transcenderait le CFA, et gommerait les disparités entre les pays membres ayant leur propre monnaie (Gambie, Libéria, Sierra Leone, Guinée, Ghana et Nigéria). A chaque fois, les échéances sont repoussées faute d'accord sur les critères de convergences économiques. Dans son rapport annuel de 2002, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO soulignait :

---

<sup>523</sup> *Jeune Afrique*, 08 octobre 2007, [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com), consulté le 09 octobre 2007 ; cf. aussi Glaser, Antoine ; Smith, Stephen, *Sarko en Afrique*, Paris, Plon, 2008, p.95-102.

<sup>524</sup> Nubukpo, Kako, « Politique monétaire et servitude volontaire : La gestion du franc CFA par la BCEAO », *Politique africaine*, n°105, mars 2007, p.71.

« La création de la deuxième zone monétaire et celle de la zone monétaire unique doivent être fondées sur une convergence réussie des politiques et performances économiques et financières des États membres grâce à une bonne gestion des économies. C'est la condition nécessaire pour avoir une monnaie crédible et convertible. Toutefois, la dernière évaluation faite, en ce qui concerne la deuxième zone monétaire montre qu'aucun des cinq pays (Gambie, Ghana, Guinée, Nigéria et Sierra Leone) engagés, ne respecte les quatre critères obligatoires de premier rang, à savoir le ratio déficit budgétaire sur PIB hors dons, le taux d'inflation, les avances de la banque centrale au trésor et les réserves extérieures »<sup>525</sup>.

Aussi à côté de la question de la convergence des politiques macro-économiques, il y a l'éternelle méfiance entre États francophones et États anglophones d'Afrique de l'Ouest. Les pays francophones ne veulent pas lâcher le franc CFA parce que c'est un instrument politique qui leur permet de négocier avec l'ancienne puissance coloniale qui peut toujours intervenir par des aides d'urgences pour payer des fonctionnaires qui traînent parfois plusieurs mois d'arriérés de salaires ce que la CEDEAO ne peut pas faire parce qu'elle court elle-même derrière ces États membres qui cumulent des retards de contributions parfois depuis plus dix ans<sup>526</sup>. En vérité, on devrait nuancer à ce niveau la pratique des États de la Zone franc avec l'ancienne puissance coloniale. On est plus dans une pratique d'extraversion que d'interférence. Car l'interférence est unidirectionnelle alors que l'extraversion est bidirectionnelle. Et la France et ces anciennes colonies ne veulent abandonner cette relation. Du côté anglophone, des pays à revenu intermédiaire et avec une monnaie forte - comme le Nigéria avec son naira - ne veulent pas perdre au change en cas de nouvelle monnaie sans compensation. A la Commission de la CEDEAO, on en est à la phase des études pour passer en revue les options disponibles

---

<sup>525</sup> CEDEAO, *Rapport du Secrétaire exécutif de la CEDEAO*, 2002, p.39.

<sup>526</sup> CEDEAO, *Rapport du Secrétaire exécutif de la CEDEAO*, 2005, p.113-114.

pour un rapprochement des différents mécanismes de taux de change de l’Afrique de l’Ouest<sup>527</sup>. Voyons maintenant comment la dévaluation du franc CFA a été une forme d’interférence.

## **1.2. La dévaluation du FCFA comme matérialisation de l’interférence économique**

Un bel exemple d’interférence est l’obligation imposée aux pays de la Zone franc de dévaluer leur monnaie. En effet, le 11 janvier 1994, après de longues et d’après négociations, les pays de la Zone franc accepteront finalement de dévaluer de 50% leur monnaie sous la pression de la France et des institutions de Bretton-Woods : « nous avons fait l’objet de menace, soutenait encore onze ans plus tard, le défunt président gabonais Omar Bongo. Franchement, on n’était pas content. Mais le communiqué final était prêt, il n’y avait plus rien à faire. C’était un diktat, un deal de la France avec le FMI et la Banque Mondiale »<sup>528</sup>. La dévaluation est la première concrétisation de la « doctrine Balladur », c’est-à-dire de la politique de subordination des engagements financiers de la France aux décaissements des institutions de Bretton-Woods<sup>529</sup>. Mais comme le démontre Jean Coussy, les mesures d’accompagnement de la dévaluation agitées devant les dirigeants de la Zone franc sont au fond de nouvelles conditionnalités habilement déguisées :

---

<sup>527</sup> Cf. CEDEAO, *Rapport du Secrétaire exécutif de la CEDEAO*, 2006, p.163.

<sup>528</sup> Glaser, Antoine ; Smith, Stephen, *Comment la France a perdu l’Afrique*, Paris, Hachette, 2006, p.121.

<sup>529</sup> Hibou, Béatrice, « Politique économique de la France en Zone franc », *Politique africaine*, n°58, juin 1995, p.36; cf. aussi Balladur, Édouard, « La France et l’Afrique : une solidarité exigeante », *Le Monde*, 23 septembre 1993.

« En refusant explicitement de consentir des avances aux pays de la Zone franc tant qu'ils n'auraient pas procédé à une dévaluation, les organisations de Washington ont institutionnalisé la relation entre dévaluation et financement extérieur. Cette relation n'est plus seulement de fait ; elle devient de droit. La dévaluation n'est plus seulement un essai de conformité à des représentations ; elle est l'obéissance à une injonction. A dater de cette décision de non-assistance aux pays qui ne dévalueraient pas, le but de la dévaluation devient explicitement, pour les pays de la Zone franc, d'obtenir le retour des aides multilatérales, puis, après l'alignement français, d'obtenir le maintien de l'aide bilatérale »<sup>530</sup>.

Toutefois, les experts de Bretton-Woods et les décideurs français ignorent ou feignent d'ignorer la ruse des dirigeants africains à transformer en ressources la moindre occasion ou opportunité que peut leur permettre le système international. Non seulement, ils ont utilisé les opportunités de la dévaluation dans leur stratégie d'extraversion mais en plus ils mettent en concurrence les partenaires<sup>531</sup>. Car la France en optant pour une implication croissante d'autres partenaires dans la Zone franc a délibérément aggravé cette dépendance. En effet, même si la France élargit ses actions en ciblant d'autres pays que ceux de son pré-carré, elle subit la concurrence notamment de ses propres alliés comme la Grande Bretagne et les États-Unis mais aussi la Chine.<sup>532</sup> Mais, avec l'arrivée du nouveau président français Nicolas Sarkozy certains commentateurs avaient vite commencé à parler de la fin de la fameuse *Françafrique*<sup>533</sup>. Toutefois rien n'est moins

---

<sup>530</sup> Coussy, Jean, « Des objectifs évolutifs », *Politique africaine*, n°54, 1994, p.22.

<sup>531</sup> Pour une perspective historique, cf. Laïdi, Zaki, *Les contraintes d'une rivalité. Les superpuissances et l'Afrique (1960-1985)*, Paris, La Découverte, 1986, 300p.

<sup>532</sup> Cf. Perdrix, Philippe, « Chine, commerce extérieur : un bond en avant », *Jeune Afrique*, 15 juin 2009, cf. aussi Kernén, Antoine, « Les stratégies chinoises en Afrique : Du pétrole aux bassines en plastique », *Politique africaine*, n°105, mars 2007, p.164 et suiv.; Alden, Chris, "China in Africa", *Survival*, vol.47, n°3, autumn 2005, p.147 et suiv. ; cf. aussi Marchal, Laurent, « Chine-Afrique : une histoire ancienne », *Africultures*, n°66, 1<sup>er</sup> avril 2006 ; cf. aussi Gaye, Adama, *Chine-Afrique : le dragon et l'autruche*, Paris, L'Harmattan, 2006, 299p; cf. aussi Gazibo, Mamoudou; Mbabia, Olivier, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, vol.41, n°4, 2010, p.521-546.

<sup>533</sup> La Françafrique est un réseau assez complexe qui lie la France officielle et l'Afrique des dirigeants, où se mélangent ventes d'armes (*Angolagate*), soutien à des dictatures (comme le Togo par exemple après le

sûr<sup>534</sup>. En effet, le président français avait demandé une étude du rôle de la France dans la mondialisation à un ancien ministre socialiste des affaires étrangères en l'occurrence Hubert Védrine. Ce dernier mentionnait dans son rapport :

« [...] La France a également intérêt à garder une politique africaine. Les tentations d'abandon se fondent sur de mauvais arguments ; il n'est que de voir, à contrario, l'engagement croissant en Afrique de la Chine et des États-Unis. La solution dite "d'eupéanisation" ne peut être que partielle, ou alors c'est un leurre et une démission : il n'y a pas de volonté à vingt-sept pour mener une vraie politique africaine, tout juste une politique d'aide très conditionnée, ce qui ne répond plus au besoin à l'heure où l'Afrique, elle aussi, utilise les opportunités de la globalisation ; il vaut mieux travailler à faire converger les politiques africaines de ceux qui en ont une : France, Grande Bretagne, Portugal, Espagne, Italie, peut-être Allemagne, Commission. Notre politique africaine doit être repensée dans son ton, son style, ses méthodes [...] »<sup>535</sup>.

En résumé, cette interférence par la gestion de la monnaie dans la Zone franc peut en partie nuire aux efforts de la CEDEAO comme on l'a vu de bâtir une monnaie commune en raison de l'extraversion des élites dirigeantes qui se complaisent dans une dépendance confortable. Il est ainsi curieux comme le remarque Roland Marchal, pour les officiels français, de plaider pour l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et de soutenir dans le même temps des hommes politiques qui en détruisent la possibilité par leur politique

---

décès du président Éyadema qui fut remplacé par son fils), lobbyistes, universitaires et hommes de médias. Pour aller plus loin sur ce sujet, cf. Hugué, Vincent, *Les sorcières blancs. Enquête sur les faux amis français de l'Afrique*, Paris, Fayard, 2007, 335p.

<sup>534</sup> Le président Nicolas Sarkozy en arrivant au pouvoir en mai 2007 avait parlé de politique de rupture avec les complicités du passé dans l'ancien pré-carré. Mais face aux réalités de l'exercice du pouvoir, il est revenu aux pratiques d'une diplomatie parallèle que l'on croyait révolue ; cf. Glaser, Antoine ; Smith, Stephen, *Sarko en Afrique*, Paris, Plon, 2008, 213p.

<sup>535</sup> Védrine, Hubert, *Rapport pour le président de la République sur la France dans la mondialisation*, Paris, 04 septembre 2007, p.58.

d'extraversion<sup>536</sup>. Mais cette ruse des leaders africains par rapport au système international n'est pas une nouveauté. Car comme le souligne Jean-Francois Bayart:

*“The creation of a relationship of dependency, following by the occupation of Africans societies, was a process which proceeded by small steps, by almost unnoticed passages, via unstable alliances as much as by the meta-violence of conquest. [...] Location (terroir) and action: these seem to be the two key concepts by means of which we may hope to apprehend the ambivalence, the differentiation and the dynamism of the relationship of Africa with the rest of the world. From this point of view, the paradigm of the strategy of extraversion, at the heart of which is the creation and the capture of a rent generated by dependency and which functions as a historical matrix of inequality, political centralization and social struggle, continue to be heuristic”<sup>537</sup>.*

Mais l'interférence d'une grande puissance externe comme la France peut aussi se faire militairement.

## **Section 2. L'interférence militaire, une version moderne des « tirailleurs sénégalais »**<sup>538</sup>

Cette interférence militaire se manifeste à deux niveaux : d'une part, à travers les programmes de modernisation des armées africaines et, d'autre part, à travers des interventions militaires pour la restauration de la paix dans les pays en conflit. En principe, aider à moderniser des forces armées et restaurer la paix sont des actions positives. Elles peuvent aider à former des soldats professionnels à la CEDEAO et éviter les crimes de masse. Mais ce sont les détournements d'objectifs et la politique des

---

<sup>536</sup> Marchal, Roland, « La France en quête d'une politique africaine ? », op., cit., p.907.

<sup>537</sup> Bayart, Jean-François, «Africa in the World: A History of Extraversion», op., cit., p.222.

<sup>538</sup> Le mot tirailleur sénégalais désigne des soldats venant des colonies françaises d'Afrique pas seulement du Sénégal, mais également du Bénin, du Niger, de la Haute Volta (Burkina Faso actuel), du Soudan (Mali actuel), du Gabon, du Tchad, de l'Oubangui-Chari (Centrafrique actuelle), du Cameroun, de la Côte française des Somalis (actuelle république de Djibouti), de la Guinée et du Maroc ; cf. Deroo, Éric ; Champeaux, Antoine, *La force noire. Gloire et infortunes d'une légende coloniale*, Paris, Tallandier, 2006, 223p.

doubles standards qui altèrent un peu cette bonne intention. Sur le plan manifeste, on modernise les forces armées pour les rendre plus aptes et plus professionnelles en matière de maintien de la paix. Mais sur le plan latent, on les forme aussi pour endiguer que les pays occidentaux considèrent être une menace terroriste dans le Sahel qui les préoccupent eux avant tout. Sur la politique des doubles standards, cela se traduit par une politique de l'intervention qui varie selon les intérêts. Ainsi, on n'intervient ici, mais on n'intervient pas là-bas ; on dénonce tel régime pour cause d'autoritarisme et de violation des droits de la personne, mais on épargne un régime tout aussi autoritaire. On applique les accords de défense pour sauver tel président, mais on ne l'applique pas pour tel autre. Ce sont toutes ces raisons qui expliquent pourquoi ce qui est vu comme généralement positif (modernisation des armées, restauration de la paix) peut aussi être perçu comme négatif et donc comme une interférence.

### **2.1. Les programmes de modernisation des armées**

Les relations militaires entre la France et l'Afrique ne datent pas du conflit ivoirien, mais plutôt tirent leur origine durant la période coloniale. En effet, pendant la première et la deuxième Guerre Mondiale, l'Afrique a participé à l'effort de guerre en envoyant des soldats, « les tirailleurs sénégalais », et en levant des impôts pour la métropole. A partir de l'indépendance, ces relations ont été maintenues avec les accords de défense et de coopération militaire conclus entre la France et la plupart de ces anciennes colonies<sup>539</sup>. En

---

<sup>539</sup> Un accord de défense est un texte intergouvernemental qui prévoit l'aide ou l'assistance militaire d'un pays auprès d'un autre en cas de menace ou d'agression. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la France était liée par les accords de défense bilatéraux suivants avec les pays d'Afrique subsaharienne : accord de coopération en matière de défense entre la France et le Sénégal du 29/03/1974 ; Gabon : accord de défense du 17/08/1960 ; Tchad, République centrafricaine, République du Congo : accords particuliers signés à Brazzaville le 15/08/1960 ; Djibouti : protocole provisoire fixant les conditions du stationnement des forces françaises sur le territoire de la République de Djibouti après l'indépendance et les principes de la coopération militaire entre les deux pays signé à Djibouti le 27/06/1977 ; Côte d'Ivoire, Dahomey (Bénin actuel), Niger : accord de défense du 24/04/1961 signé à Paris ; Comores : accord de coopération en matière de défense signé à

vertu de ces accords, les forces françaises peuvent être appelées à assurer, le cas échéant, le rapatriement de ressortissants français ou occidentaux, la sauvegarde de biens, la protection de bâtiments publics (présidence, ministères, ambassades), sites stratégiques (port, aéroport, centrales électriques, mines), voire à intervenir aux côtés des forces de sécurités nationales dans des opérations de surveillance aux frontières ou de contrôle de foule. Ces accords de défense comportent aussi dans certains cas des clauses (non rendues publiques) d'assistance au gouvernement en place en cas de « circonstances graves »<sup>540</sup>. Ainsi, lorsque le conflit a éclaté en Côte d'Ivoire, le président Laurent Gbagbo a fait appel à la France au nom de ces accords de défense pour combattre les agresseurs qui venaient selon le camp présidentiel du Burkina Faso et du Libéria<sup>541</sup>. Mais du côté de Paris, on soulignait « qu'il n'y a pas d'autre solution que le dialogue et la réconciliation nationale si l'on veut, véritablement, que la Côte d'Ivoire redevienne ce qu'elle était »<sup>542</sup>, autrement dit que le conflit est « ivoiro-ivoirien ». En fait, ces accords stipulent que la France peut intervenir si l'agression est soutenue de l'extérieur. C'est ainsi que le quotidien burkinabé, *Le Pays* affirmait :

---

Paris le 10/11/1978 ; Cameroun : accord spécial de défense signé à Yaoundé le 21/02/1974 ; Togo : accord de défense signé à Paris le 10/07/1963 ; Source. Ministère français de la défense, *Défense et sécurité nationale. Le livre blanc sur la défense*, Paris, Odile Jacob, 2008, p.167-168; cf. aussi Pascallon, Pierre (dir.), *La politique de sécurité de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004, 474p.

<sup>540</sup> Lors d'un discours devant le parlement sud-africain en février 2008, le président français en exercice, Nicolas Sarkozy avait annoncé la révision de ces accords de défense. Il avait promis également, au nom de la transparence la publication intégrale de ces textes, après ratification par les parlements des pays signataires. cf. Leymarie, Philippe, « France-Afrique des accords militaires 'nouvelles générations' », *Le Monde Diplomatique*, 11 juin 2009.

<sup>541</sup> Ces accords dits de défense sont différents des accords techniques militaires signés avec 27 pays africains qui concernent les facilités d'escale et de transit, le soutien logistique, l'échange d'informations, l'aide à la formation et à l'entraînement, le statut des personnels des bases, la fourniture de matériels et d'armements ; cf. Possio, Tibault, Stéphane, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique*, Paris, Éditions Publibook, 2007, p.429; cf. aussi Dumoulin, André, *La France militaire et l'Afrique*, Bruxelles, GRIP/Complexes, 1997, 136p.

<sup>542</sup> Entretien du ministre des affaires étrangères de l'époque, Dominique de Villepin, avec *France 2*, 2 janvier 2003.

« De tous les pays qui ont eu des colonies, la France est la seule ancienne puissance à entretenir une telle présence militaire. Et cette présence a davantage profité aux dirigeants qu'aux peuples, par des interventions dans les affaires intérieures de ces pays, soit pour dégommer un président qui n'avait plus les faveurs de la France, soit pour en installer un autre qui soit à sa dévotion. La présence militaire française en Afrique apparaît ni plus ni moins qu'un avatar de la colonisation, un anachronisme et une atteinte à la souveraineté de pays censés être indépendants »<sup>543</sup>.

Comme le montre le graphique ci-dessous, la France maintient des bases militaires en Afrique. Le coût total, humain et financier, de ces déploiements, représente près de 10 000 hommes et 760 millions d'euros par an<sup>544</sup>. C'est le tiers des troupes françaises en dehors de la métropole. Ils sont prépositionnés au Sénégal, au Gabon, à Djibouti. La base de la République centrafricaine a été supprimée. En Côte d'Ivoire sans compter les 4000 soldats de la LICORNE qui ont été progressivement réduit en raison de la sortie de crise dans ce pays, 1000 militaires étaient stationnés à Abidjan au sein du 23<sup>ème</sup> BIMA. Au Tchad, le dispositif *Épervier* qui visait à protéger l'intégrité territoriale de ce pays est en place depuis 1986<sup>545</sup>. La figure suivante montre le déploiement des forces françaises en dehors de la métropole :

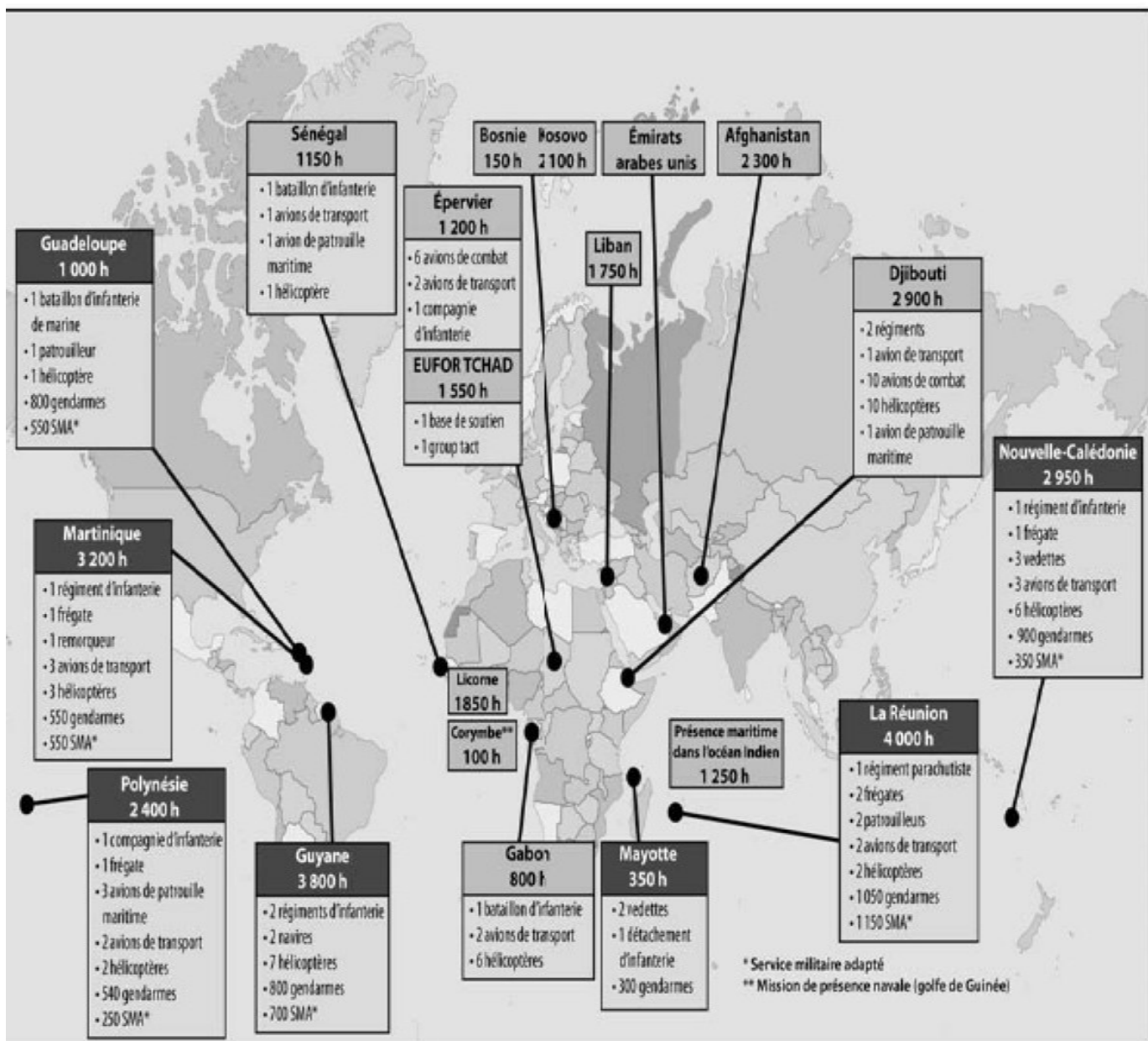
---

<sup>543</sup> « Côte d'Ivoire : Haro sur les bases françaises ! », *Le Pays* (Ouagadougou), repris par *Courrier international*, n°735, Afrique, jeudi 2 décembre 2004, p.42.

<sup>544</sup> Ministère français de la défense, *Défense et sécurité nationale. Le livre blanc sur la défense*, op., cit., p.156.

<sup>545</sup> Le dispositif *Épervier* qui comptait 800 soldats a été augmenté à 1350 personnes pour épauler la force européenne EUFOR entre le Tchad et la République centrafricaine. Par ailleurs, durant l'été 2007, la France a décidé la réorganisation de son dispositif militaire en Afrique. Quatre pôles correspondent à quatre « sous-régions » et dessinent ce que pourrait être la future carte des implantations. Il s'agit de Dakar (Sénégal), Libreville (Gabon), Djibouti et La Réunion. Dans chacun de ses pôles, la France a créé un petit état-major et prépositionné du matériel. La Côte d'Ivoire ne fait pas partie des sites retenus ; cf. Merchet, Jean-Dominique, « L'armée française va-t-elle quitter l'Afrique ? », *Libération*, quotidien d'information français, 22 février 2008.

Figure 1. Forces françaises hors métropole en 2008



Source. Ministère français de la Défense, *Défense et sécurité nationale. Le livre blanc sur la défense*, Paris, Odile Jacob, 2008, p.158.

Si la présence des forces militaires étrangères n'existent pas dans les anciennes colonies britanniques, elle est en revanche perçue du côté des pays anglophones membres de la CEDEAO, notamment le Nigéria, comme une volonté de diviser les Africains en les empêchant de bâtir un système de sécurité collective<sup>546</sup>. Mais pour le Sénat français :

« Les bases françaises qui sont installées sur le fondement d'accords bilatéraux de défense ou de coopération militaire technique [...] sont particulièrement précieuses pour les intérêts nationaux français, notamment pour la protection des ressortissants français et de ceux des États tiers. Les forces prépositionnées ont connu une première réorientation de leurs missions, d'une mission de présence à celle de relais et de points d'appui à des opérations de projection. Elles se sont également ouvertes davantage vers le pays d'accueil »<sup>547</sup>.

Avec la multiplication des crises sur le continent avec la fin de la guerre froide, la France s'engagea dans un processus de modernisation des armées africaines. Seulement, il a des concurrents sur ce terrain aussi. En 1997 en effet, la France lance son programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP). Presque au même moment, les Britanniques avec le *British Peace Support Team (BPST)* et les Américains avec leur initiative africaine de réponse aux crises (*African Crises Response Initiative-ACRI*) qui évoluera, lui emboîtent le pas avec des concepts similaires et sur le même terrain. Que recouvrent tous ces acronymes ? Quelle signification peut-on leur donner ? Comment entrent-ils en concurrence entre eux ? Ces initiatives renforcent-elles les organisations sous-régionales africaines (SADC, IGAAD, CEMAC, CEDEAO pour notre cas) en leur aidant à avoir des soldats plus professionnels ou les affaiblissent-elles en définissant ce qui est bon pour elles. L'ambassadeur en mission pour le renforcement

---

<sup>546</sup> Entrevue avec un officier supérieur nigérian travaillant à la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 02 juillet 2007.

<sup>547</sup> Sénat de la République française, *La France et la gestion des crises africaines : Quels changements possibles ?*, Rapport d'information, n°450, 3 juillet 2006 ; cf. aussi Assemblée nationale française, *Rapport sur la proposition de résolution n°1968 tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles le gouvernement est intervenu dans la crise en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002*, Paris, n°2032, 18 janvier, 2005a.

des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) au ministère français des affaires étrangères, Gabriel de Bellescize précise les contours d'un tel programme :

« Le programme RECAMP est issu des échanges de vues entre la France et ses partenaires africains, notamment lors du sommet franco-africain de Biarritz en novembre 1994, particulièrement consacrée aux questions de sécurité en Afrique. [...] Attentive à ses préoccupations, la France développe, avec l'Afrique, les aspects de sa coopération qui contribue à ce renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. C'est ainsi qu'a été conçu le programme RECAMP »<sup>548</sup>.

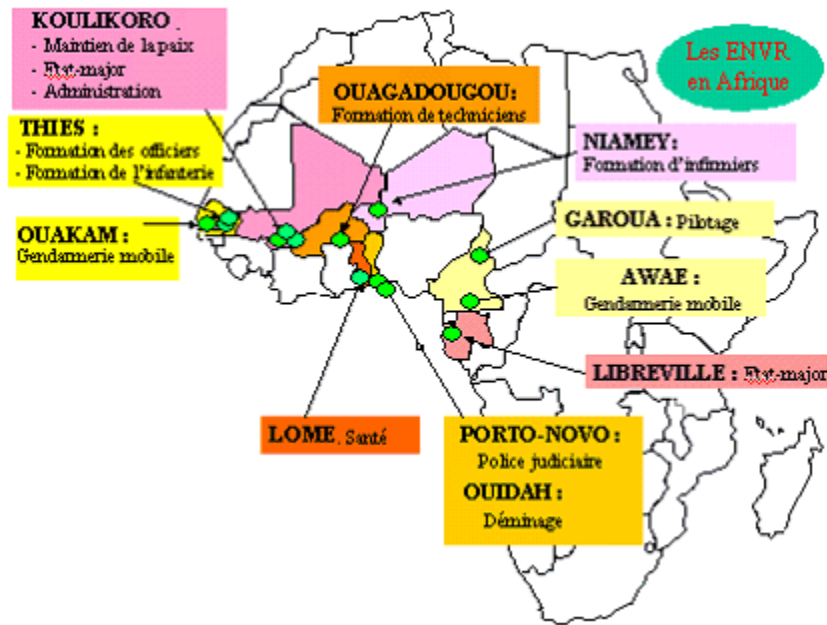
Le programme RECAMP comprend trois volets : la formation, l'entraînement et le soutien logistique et financier. La *formation* veut donner des savoir-faire relevant exclusivement du domaine du maintien de la paix. Elle peut être initiale ou continue. Les écoles françaises et des établissements partenaires servent de cadre à ces formations. Mais de plus en plus, cette formation s'appuie sur les écoles nationales à vocation régionales basées en Afrique dont la carte ci-dessous donne un aperçu. Notons toutefois que le centre de Koulikoro a été depuis transféré à Bamako et porte désormais le nom de feu Alioune Blondin Beye<sup>549</sup>. Le graphique suivant montre les écoles nationales à vocation régionale :

---

<sup>548</sup> Bellescize, Gabriel, « Le maintien de la paix : La France et le programme RECAMP », *Afrique contemporaine*, n°191, 1999, p.22-23.

<sup>549</sup> Alioune Blondin Beye est un Malien, ancien représentant de l'ONU en Angola. Il est décédé au cours de son travail dans un accident d'avion en Côte d'Ivoire, le 25 juin 1998.

**Figure 2. Écoles nationales à vocation régionale de soutien à la paix**



Source. Rapport d'information du Sénat français, n°450, 3 juillet 2006

*L'entraînement* est un ensemble d'exercices militaires qui concerne plusieurs centaines de soldats et a lieu tous les deux ans en Afrique de l'Ouest ou du Centre. Il y a souvent à côté des exercices pratiques un séminaire politico-militaire. C'est l'État qui accueille la manœuvre qui définit ses objectifs et les buts de l'exercice. Ces objectifs d'un État peuvent ne pas forcément être en phase avec les objectifs de la CEDEAO d'avoir des soldats professionnels pour les opérations de maintien de la paix. Un État peut par exemple en raison de l'agenda international et des questions qui préoccupent les partenaires extérieurs exprimer un besoin en ce sens pour capter les fonds disponibles au niveau international dans une stratégie d'extraversion dont nous parlons un peu plus haut<sup>550</sup>. Ainsi, les scénarios peuvent aller au-delà d'une opération de maintien de la paix

<sup>550</sup> En mai 2003, par exemple, dans le cadre de l'initiative américaine de réponse aux crises africaines (ACRI) qui était le pendant du RECAMP, le Mali a été choisi pour accueillir un séminaire consacré à la lutte contre le terrorisme dans la région. L'Algérie, le Maroc, le Tchad, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria

et toucher à des tactiques et stratégies de guerres classiques. Or le maintien de la paix ce n'est pas la guerre. Mais il arrive que l'État qui accueille l'exercice invite d'autres pays à y participer. Et de plus en plus, on essaie d'associer les organisations sous-régionales et les pays voisins. Par exemple, dans le cadre de l'exercice *DEGGO XXVII* (qui signifie Amitié en Wolof) en décembre 2007 près de Thiès au Sénégal organisé par les forces armées sénégalaises avec le soutien des forces françaises du Cap Vert (FFCV), la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie, le Burkina Faso et le Mali avaient participé<sup>551</sup>; enfin, il y a le *soutien logistique et financier* qui consiste à la mise en place de matériels collectifs comme des véhicules dans les pays africains où sont prépositionnées des forces françaises et qui peuvent être utilisées en cas d'opération de maintien de la paix. Le soutien financier peut se traduire aussi par le paiement des primes et *per diem* des soldats de la paix. Mais le RECAMP peut aussi être vu comme un instrument de la géopolitique française en ce sens qu'il peut permettre de restaurer une confiance perdue et un pré-carré sous assaut. Ce programme peut permettre à la France de regagner la confiance vis-à-vis des Africains et de leurs dirigeants. Il peut permettre une vulgarisation du matériel de guerre français au-delà des pays francophones ainsi donc ouvrir le marché de l'achat de l'appareillage militaire à la concurrence et permettre aux compagnies françaises et européennes d'accroître et de diversifier leur clientèle ; renforcer leur connaissance et leur maîtrise du terrain africain ce qui est nécessaire en cas d'évacuation d'urgence de ressortissants étrangers en période de crises. Ainsi au-delà des discours officiels et des bons procédés, le RECAMP rappelle étrangement comme le souligne un journaliste camerounais, la politique française avant les indépendances des pays de la colonie où

---

et le Sénégal y participaient. De même, l'Allemagne et la France étaient également représentées ; cf. Ambramovici, Pierre, « Activisme militaire américain », *Manière de voir*, n°79, 2005, p.67.

<sup>551</sup> Source. *Ambassade de France à Dakar*, [www.ambafrance-gn.org/france](http://www.ambafrance-gn.org/france), consulté le 13 juillet 2009.

toute l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale française étaient gérées par un seul gouverneur général<sup>552</sup>. La différence aujourd'hui c'est qu'au lieu d'un administrateur des colonies, la France semble avoir opté pour des forces militaires sous-régionales qu'elle peut influencer à travers les enseignements dispensés au plan de la doctrine, des normes, des standards et des procédures militaires.

La Grande Bretagne redéfinira elle aussi le rôle de ses missions militaires en Afrique. Aux débuts, limitées aux pays anglophones, elles seront élargies à d'autres pays. En outre, le gouvernement britannique mettra en place un fond pour la prévention des conflits et la création des troupes britanniques de soutien à la paix (BPST)<sup>553</sup>. Elles sont une composante de l'initiative interministérielle « *African Conflict Prevention Pool* » (ACPP) qui a débuté en 2001 pour limiter les conflits en Afrique subsaharienne. Il agit dans quatre zones centrées autour des foyers de crises et des traditionnels alliés britanniques : à l'Ouest, la Sierra Leone, le Nigéria, le Ghana ; à l'Est, le Soudan, l'Érythrée, l'Ouganda, la Somalie et l'Éthiopie ; vers les Grands Lacs, la RDC et le Burundi ; enfin au Sud, l'Angola, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud. Quant aux BPST, ils ont pour objectif de former 17 000 soldats Africains, issus en particulier des pays anglophones puissants (Ghana, Nigéria, Afrique du Sud). Outre des activités classiques de maintien de la paix, les BPST contribuent au contrôle des armes légères, afin d'en prévenir la prolifération, et aux programmes de destruction d'armes ; ils collaborent à la sauvegarde, à la gestion et à la surveillance de l'exploitation de ressources minérales et naturelles dont la vente finance les conflits et ne bénéficie pas à la population ; et ils

---

<sup>552</sup> Ndjebet-Massoussi, Noé, « L'activisme américain dans le pré-carré français inquiète l'Hexagone », *Le Messager*, Douala, 22 novembre 2006.

<sup>553</sup> Le sigle anglais BPST est plus utilisé et signifie, *British Peace Support Team*.

penchent vers des stratégies post-conflit proche du modèle sud-africain (justice, réconciliation, réintégration)<sup>554</sup>.

Les États-Unis en 1997, sous la présidence de Bill Clinton ont lancé l'initiative de réponse aux crises (*ACRI*). C'est un programme de formation. Les forces spéciales américaines entraînent les cadres de bataillon issus de plusieurs pays africains. L'entraînement initial fait appel à 70 instructeurs pour une durée de 70 jours. Il insiste sur le développement des attitudes de base, l'aide aux réfugiés, le respect des droits de l'homme, la coopération avec les humanitaires. Après cette formation initiale, des équipes plus réduites retournent dans les pays partenaires, tous les six mois environ pour des formations de soutien et la participation à des exercices de commandement<sup>555</sup>. En 2002, il a été remplacé par l'aide et l'entraînement aux crises africaines (*ACOTA*)<sup>556</sup>. Toutefois, *l'ACOTA* est sensiblement différent de *l'ACRI* en ce sens qu'elle met plus l'accent sur le volet « entraînement » conçu pour développer des compétences militaires simples, renforcer la formation au combat et accroître les capacités des états-majors. C'est coordonné par le commandement européen de l'armée américaine (*US-EUCOM*). De même, le 6 février 2007, le président des États-Unis et le Secrétaire à la défense Robert Gate annonçaient la création du commandement militaire des États-Unis

---

<sup>554</sup> Cf. Foreign and Commonwealth Office, <http://www.fco.gov.uk/servlet/Front?pagename=OpenMarket/Xcelerate/ShowPage&c=Page&cid=1094236283472>, consulté le 07 novembre 2008.

<sup>555</sup> Bellescize, Gabriel, « Le maintien de la paix: La France et le programme RECAMP », op., cit., p.20. Cf. aussi Bagayoko-Penone, Niagalé, « La politique américaine de sécurité en Afrique subsaharienne sous le président Clinton », *Afrique contemporaine*, n°197, 2001, p.12-23 ; cf. aussi Cook, N, *US Military Training of West African Forces for Peacekeeping*, CRS, Report for Congress, Foreign Affairs, Defense and Trade Division, Library of Congress, August 2000; cf. aussi Henk, D, *Uncharted Paths, Uncertain Vision: US Military Involvements in Sub-Saharan Africa in the Wake of the Cold War*, Institute for National Security Studies, *Paper 18*, Regional Series, March 1998; cf. aussi Malan, M, "US Response to African Crisis: An Overview and Preliminary Analysis of the ACRI", *Paper 24*, ISS, August 1997.

<sup>556</sup> Le sigle anglais signifie *African Contingency Operations Training and Assistance (ACOTA)*.

d'Amérique pour l'Afrique (*AFRICOM*). Theresa Whelan, Secrétaire adjoint à la défense américaine chargée des affaires africaines souligne :

*“The Unified Command for Africa would concentrate its efforts on prevention rather than reaction. [...] In that context the command would help build the capacity of African countries to reduce conflict, improve security, deny terrorists sanctuary and support crisis response. In order to do this, the traditional military J-code organization structure designed for combat operations would need to be fundamentally changed to incorporate an integrated civilian/military architecture that would emphasize and facilitate non-kinetic missions such as military capacity building training, security sector reform and military professionalization, as well as support to the humanitarian assistance, disaster relief and medical assistance efforts of other USG agencies”*<sup>557</sup>.

Mais le doute et le scepticisme demeurent du côté africain notamment de ses dirigeants, de l'opinion et de la société civile malgré les messages et discours d'apaisement<sup>558</sup>. Par exemple, la chargée des activités civiles et militaires d'*AFRICOM*, Mary Carlin Yates soulignait lors d'une visite à Dakar que les États-Unis n'avaient pas l'ambition de concurrencer la France en Afrique de l'Ouest et que les deux pays se complètent. Elle assurait aussi que les forces militaires américaines ne prendront pas un rôle principal dans les questions de sécurité sur le continent. Elle affirmait également que la responsabilité première d'*AFRICOM* est de coordonner et de gérer des programmes qui permettraient aux gouvernements et aux organisations sous-régionales d'avoir une plus grande capacité

---

<sup>557</sup> Whelan Theresa, “Why AFRICOM? An American Perspective”, Institute of Security Studies, *Situation Report*, August 17, 2007, p.4.

<sup>558</sup> Cf. Okumu, Wafula, “Africa Command : Opportunity for Enhanced Engagement or the Militarization of U.S-Africa Relation”, *Testimony given to the House Committee on Foreign Affairs, Sub Committee on Africa and Global Health*, Washington D.C., August 02, 2007, 19p. L'auteur est le directeur du programme d'analyse de la sécurité en Afrique à l'Institut d'études de sécurité basé à Pretoria en Afrique du Sud. Par ailleurs, l'ambassadeur de la Libye en Afrique du Sud, Abdullahi Alzubedi se demande pourquoi les États-Unis divisent le monde en commandement américain, n'est-ce pas l'ONU qui devait le faire. De même, Mohamed Bedjaoui, ancien ministre algérien des affaires étrangères se demande pourquoi il n'y a pas eu de projet de coopération anti-terroriste avec son pays lorsque celui-ci était confronté à la violence terroriste des années 1990. Un quotidien du Kenya affirmait aussi ceci : “*Ironically, AFRICOM was announced as Chinese President Hu Jintao was touring eight African nations to negotiate deals that will enable China to secure oil flows from Africa*”, *Daily Nation*, Nairobi, Kenya, February 08, 2007.

sécuritaire et de pouvoir répondre plus efficacement en cas de besoin<sup>559</sup>. Ainsi les gouvernements africains dubitatifs à l'exception du Libéria n'ont pas manifesté un grand intérêt pour abriter le siège d'*AFRICOM* qui opère pour l'instant à Stuttgart en Allemagne avec les installations du commandement militaire américain pour l'Europe. Les Américains rassurent aussi leurs partenaires occidentaux comme les Français<sup>560</sup>. Outre, le maintien de la paix et l'aide humanitaire cette nouvelle politique américaine inclut désormais l'entraînement offensif, notamment pour des unités régulières d'infanterie et de petites unités sur le modèle des forces spéciales, ainsi que la formation à l'environnement hostile<sup>561</sup>. Par ailleurs, à côté de l'argument de prévention du terrorisme, une nouvelle donne vient s'ajouter au tableau. En effet, les prospections montrent que l'Afrique recèle des quantités énormes de ressources naturelles notamment du pétrole<sup>562</sup>. Cette nouvelle opportunité incite à miser sur l'Afrique comme alternative et zones de réserves face au pétrole du Moyen Orient. La figure suivante montre le regroupement de trois commandements américains (*EUCOM- European Command* ; *CENTCOM- Central Command*, et *PACCOM- Pacific Command*) qui s'occupaient de l'Afrique en un seul commandant qui est *AFRICOM* :

---

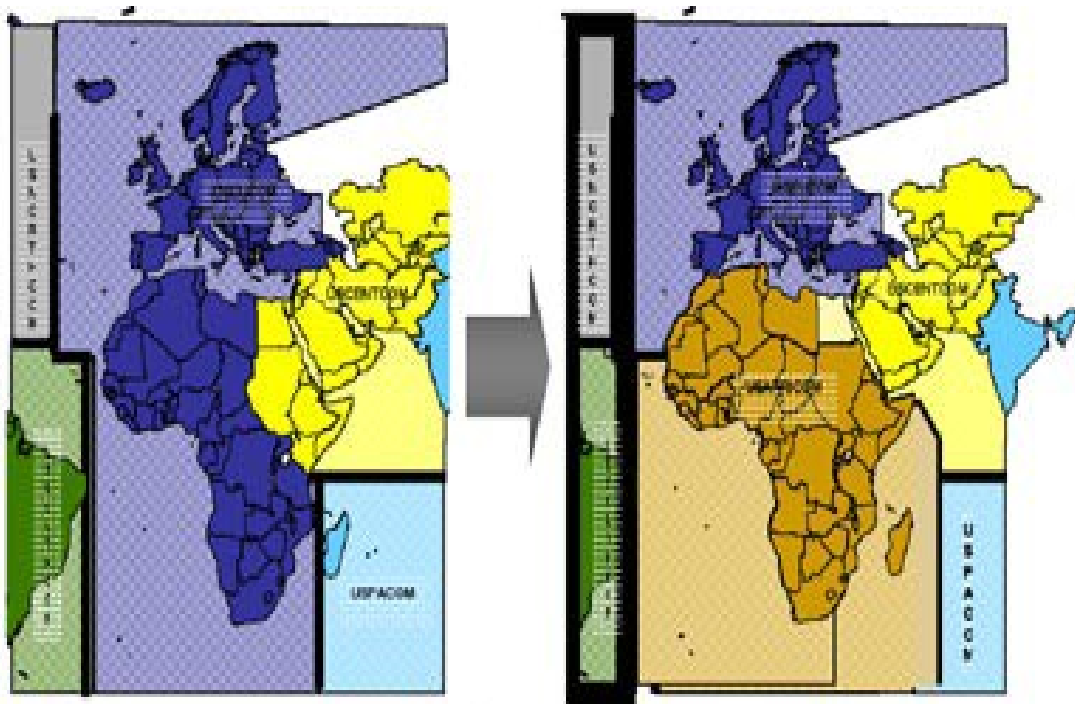
<sup>559</sup> Dione, Babacar, « Mary Carlin Yates, responsable d'*AFRICOM*, les États-Unis et la France se complètent en Afrique de l'Ouest », *Le Soleil*, quotidien d'information sénégalais, 16 janvier 2008.

<sup>560</sup> Onga, Thierry, « Le commandement militaire des États-Unis d'Amérique pour l'Afrique : Modèle de coopération mondialisée ou vieille technique du Cheval de Troie ? », *Regard critique*, vol.3, n°3, 2008, p.17.

<sup>561</sup> Il faut aussi ajouter l'*East Africa Counterterrorism Initiative*, lancée en juin 2003 et dotée de 100 millions de dollars sur 15 mois est destinée à Djibouti, à l'Érythrée, à l'Éthiopie, au Kenya, à la Tanzanie et à l'Ouganda. Le *West Africa Stabilisation Program* met l'accent sur le renforcement des capacités des pays d'Afrique de l'Ouest et l'initiative pan-sahélienne se concentre sur le renforcement de la capacité des États du Sahel à lutter contre le terrorisme en contrôlant mieux leur territoire.

<sup>562</sup> Un groupe de réflexion dénommé "*The African Oil Policy Initiative Group*" composé de délégués issus des structures clés de l'administration américaine, du Congrès, de consultants internationaux, de compagnies pétrolières et de différents investisseurs américains recommandait - lors d'un symposium organisé à Washington D.C. en 2002 par *the Institute for Advanced Strategic & Political Studies* - que le pétrole africain soit érigé en priorité pour la sécurité nationale des États-Unis d'Amérique après les événements du 11 septembre 2001. cf. Possio, Tibault, Stéphane, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique*, op., cit., p.60.

**Figure 3. The transformation of the Three Unified Geographic Command to AFRICOM**



---

Source. Whelan Theresa, "Why AFRICOM? An American Perspective", Institute of Security Studies, *Situation Report*, August 17, 2007, p.5.

---

De même, il n'y a pas encore de coordination entre ces différentes initiatives françaises, britanniques et américaines qui a bien des égards se concurrencent, se substituent aux organisations sous-régionales ou les court-circuitent. Et ni la CEDEAO, ni l'Union Africaine encore moins les Nations Unies n'ont demandé une coordination de ces actions car les manœuvres se concluent et se font avec des États et non avec des organisations internationales. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO peut être invitée aux manœuvres militaires mais seulement à titre de figurant et d'observateur. Elle ne définit ni les programmes, ni les objectifs encore moins le calendrier. Mais ces programmes d'entraînement et la présence en général des troupes étrangères affaiblissent-ils la CEDEAO ? La réponse est plus nuancée car les données du terrain ont remis en cause en partie l'hypothèse. Les officiels de la CEDEAO m'ont plusieurs fois affirmé que les

partenaires occidentaux leur sont d'un soutien inestimable et sans leur assistance l'organisation serait en cessation de paiement depuis longtemps. Car la plupart des programmes ce sont eux qui les financent et parfois même ils paient les salaires pour certains postes des fonctionnaires communautaires. Il s'y ajoute qu'ils leur apportent un savoir-faire et une expertise inexistante dans la région. Ils permettent d'entraîner et d'avoir des soldats professionnels que la CEDEAO pourra utiliser. Ce que je croyais savoir (mon hypothèse), c'était que ces différentes initiatives dispersées, en s'appuyant sur les organisations sous-régionales qui ne définissent pas les besoins et les attentes de leur sous-région auront moins de crédibilité aux yeux des observateurs, moins de légitimité auprès des acteurs, et moins d'acceptabilité auprès des populations qui ne pourront pas se les approprier (*ownership*). Il ne pouvait pas permettre de rompre avec une certaine façon de faire de la coopération internationale qui consiste à décider pour les autres ce qui est bon pour eux en fonction d'autres valeurs et d'autres vécus<sup>563</sup>. Le terrain a pour ainsi dire remis en cause l'hypothèse et le lien de causalité entre la présence étrangère dans la sous-région et les difficultés de la CEDEAO me semble maintenant difficile à établir. Le tableau ci-dessus montre les programmes étrangers aidant les forces de maintien de la paix en Afrique :

---

<sup>563</sup> Cf. Olivier, Laurence, *Contre l'espoir comme tâche politique*, Montréal, Liber, 2004, 167p.

**Tableau 14. Programmes étrangers aidant les forces de maintien de la paix en Afrique**

Nom du Programme	Pays Initiateurs	Pays Partenaires	Budget 2004	Buts
Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP)	France	Membres d'ECOWAS, CEEAC, et SADC	Plus de 10 millions d'euros par cycle d'entraînement pluriannuel	Entraînement Approvisionnement Dvt doctrine modules d'applications.
<i>Peace Support Operation Facility</i>	Union Européenne	Tout le continent	300 millions d'euros	Financement d'opérations et de négociations ad hoc.
<i>Africa Conflict Prevention Pool (ACPP)</i>	Royaume-Uni	Tout le continent	60 millions de livres (100 millions d'Euros)	Financement OMP, stabilisation post-conflit. Entraînement et formation.
<i>Training for Peace (Entraînement pour la Paix)</i>	Norvège	Pays du <i>Southern African Development Community (SADC)</i>	850 000 euros	Entraînement de personnel de maintien de la paix civil.
<i>African Contingency Operations Training Assistance (ACOTA)</i>	États-Unis	Sénégal, Uganda, Malawi, Mali, Ghana, Bénin, Côte d'Ivoire et Kenya.	15 millions de dollars (13 millions d'euros)	Entraînement Développement de module de doctrine
<i>Africa Regional Peacekeeping Program</i>	États-Unis	Sénégal, Ghana, Sierra Leone, Guinée Libéria, troupes africaines en RDC, Burundi, au Soudan et en Érythrée	9 millions de dollars	Exercices aux tactiques militaires offensives. Transfert d'armes
<i>International Military Education and Training Program (IMET)</i>	États-Unis	48 pays de l'Union Africaine + ECOWAS.	17,25 millions de dollars (14 millions d'euros)	Entraînement des militaires aux États-Unis.
<i>Enhanced International Peacekeeping Capabilities (EIPC)</i>	États-Unis	Botswana, Ghana, Afrique du Sud, et Tunisie.	300 000 dollars.	Simulations informatiques Dvt d'une doctrine

Source. Ministère de la défense française, *Les enjeux africains : Quelles conséquences pour la politique de défense ?*, Paris, CEREMS, octobre 2005, p.15-16.

Mais la confiscation incomplète des relations internationales ouest africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité passe aussi par des interventions militaires dans les conflits en Afrique de l'Ouest.

## **2.2. Les interventions militaires pour la restauration de la paix**

A une question des journalistes lors d'une visite officielle au Sénégal en février 2005, le président français de l'époque, Jacques Chirac répondait que la France n'a nullement l'intention de jouer les gendarmes en Afrique, et que si les Ivoiriens voulaient que les forces françaises partent, elles partiraient. Entre temps, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et la force française appelée la LICORNE est toujours présente en Côte d'Ivoire même si ses effectifs ont été fortement réduits<sup>564</sup>. Quelle est la nature de cette force ? Quel est son mandat ? D'où tire-t-elle sa légitimité ?

La LICORNE était un détachement d'environ 4000 soldats français différent des soldats du 43ème bataillon d'infanterie maritime (BIMA) qui était stationné à Abidjan dans le quartier de Port Bouët à quelques encablures de l'aéroport Félix Houphouët Boigny. A l'origine, la LICORNE était chargée de l'évacuation des ressortissants étrangers. Mais elle s'est transformée en force d'interposition après la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les belligérants au conflit le 17 octobre 2002. Elle est composée de groupements tactiques interarmes (GTIA), répartis sur le territoire de la Côte d'Ivoire, comprenant des unités de différentes armes ou services (infanterie, cavalerie, train, service de santé, actions civilo-militaires, etc.), d'un bataillon de l'aviation légère de l'armée de terre (BATALAT), d'un bataillon logistique (BATLOG), d'escadrons de gendarmerie mobile, d'unités prévôtales, et d'un groupement de transport

---

<sup>564</sup> En août 2011, l'opération LICORNE comptait 700 soldats. Source. *Ministère français de la défense*, [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr), consulté le 22 août 2011.

opérationnel (GTO) de l'armée de l'air<sup>565</sup>. Les soldats de la LICORNE se déployaient sur une ligne traversant le pays d'Est en Ouest. Le Nord, l'Ouest et le Centre représentant 60% du territoire était sous contrôle rebelle et le Sud 40% de l'espace national était une zone gouvernementale. Et selon le mandat conclu entre la France et le gouvernement ivoirien, non pas en vertu des accords de défense mais au titre d'une coopération militaire normale, la LICORNE avait pour mandat de sécuriser les frontières poreuses du Nord de la Côte d'Ivoire jusqu'à l'arrivée des soldats de la CEDEAO<sup>566</sup>. Toutefois, Philippe Leymarie note :

« L'intervention française a été, du point de vue des décideurs français, imposée par divers facteurs dont les plus importants seraient d'éviter que l'implosion de la Côte d'Ivoire n'entraîne une déstabilisation de toute la sous-région ; de contenir la pression que constituait la présence des forces spéciales américaines, expédiées pour la première fois dans la région ; de contrer les activités des marchands d'armes, des mercenaires et des ex-miliciens rescapés des guerres civiles libérienne et sierra léonaise ; et surtout de garantir la sécurité des intérêts économiques de la France. Cette intervention est rendue possible par l'évolution du contexte politique intérieur à la France avec la fin de la cohabitation »<sup>567</sup>.

Agissant ainsi en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et conformément à la proposition contenue au paragraphe 14 des conclusions de la conférence des chefs d'État sur la Côte d'Ivoire (S/2003/99), le Conseil de sécurité autorisa les États membres participant à la force de la CEDEAO en vertu du chapitre VIII, de même que les forces françaises qui les soutiennent, à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la liberté de circulation de leurs personnels. Sans préjudice des responsabilités du

---

<sup>565</sup> En France, la prévôté est un détachement de la gendarmerie nationale hors du territoire français. Les unités prévôtales sont chargées de la police militaire et d'une partie de la justice militaire.

<sup>566</sup> Possio, Tibault, Stéphane, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique*, op., cit., p. 261.

<sup>567</sup> Leymarie, Philippe, « Sur fond de discriminations ethniques et régionales, l'éternel retour des militaires français en Afrique », *Le Monde Diplomatique*, novembre 2002.

gouvernement de réconciliation nationale, ils sont aussi chargés de la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques à l'intérieur de leurs zones d'opérations et en fonction de leurs moyens, pour une période de six mois à l'issue de laquelle le Conseil évaluera la situation sur la base des rapports mentionnés au paragraphe 10 ci-dessous et discutera du bien-fondé du renouvellement de l'autorisation<sup>568</sup>. Concrètement, la LICORNE a une habilitation de l'ONU mais ne dépend pas de celle-ci. Elle rend compte non pas à New York mais à Paris. Après le refus de la France d'appliquer les accords de défense, les rebelles venus du Nord étaient prêts de descendre à Abidjan. La LICORNE cristallisa le conflit en gelant les positions. Chacune des parties accusant les forces françaises de partialité et l'empêchant d'anéantir l'adversaire. C'est ainsi que le quotidien québécois, *La Presse* notait : « les forces françaises chargées- en attendant la force tampon africaine - de faire respecter la trêve du 17 octobre 2002 sont aussi critiquées par les insurgés, qui les accusent d'empêcher leur progression vers le Sud »<sup>569</sup>. La force française a été impliquée dans plusieurs incidents ayant conduit parfois à des affrontements directs avec les combattants. En effet, comme le souligne un journaliste du quotidien français *Le Monde* :

« Un nouvel accrochage a opposé, vendredi 27 décembre 2002, une patrouille de l'armée française à des rebelles ivoiriens près de Duékoué, à 90 km au Sud de Man, la principale ville de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. L'incident, jugé "sérieux" par le porte-parole de l'armée française à Abidjan, est intervenu une semaine après un premier accrochage, également à la sortie de Duékoué, qui avait fait six morts du côté des rebelles »<sup>570</sup>.

---

<sup>568</sup> Conseil de sécurité, S/RES/1464 (2003), 4 février 2003.

<sup>569</sup> « Côte d'Ivoire. La France entre deux feux », *La Presse*, 24 octobre 2002, p. A13.

<sup>570</sup> Smith, Stephen, « Nouvel incident entre l'armée française et les rebelles ivoiriens », *Le Monde*, 30 décembre 2002, p.6.

Toutefois, l'incident le plus grave a été le bombardement de la base française de Bouaké en novembre 2004 par l'aviation gouvernementale ivoirienne ayant fait neuf morts et trente-sept blessés. Les forces françaises ripostaient en détruisant les deux Soukhoï Su-25 ivoiriens sur la base de Yamoussoukro, quinze minutes après l'attaque. Le président français Jacques Chirac donna alors l'ordre de détruire tous les moyens aériens militaires ivoiriens, afin d'empêcher toute nouvelle attaque des forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) contre les « rebelles » des forces armées des forces nouvelles (FA-FN), qui serait contraire aux accords de Marcoussis, et d'interdire d'autres agressions contre les positions françaises. Des chars français venus de Bouaké qui se sont « égarés » devant la maison présidentielle s'opposent aux jeunes patriotes qui se dressent en bouclier humain. Les militaires français vont se replier à quelques mètres de là à l'hôtel Ivoire. Ils ouvriront le feu sur une foule non armée faisant ainsi soixante-dix morts. Ces incidents ont déclenché des manifestations anti-françaises à Abidjan et remis en cause les accords de Marcoussis<sup>571</sup>. Le président ivoirien dira même à la suite de ces événements que ces accords constituaient une pilule difficile à avaler et qu'il appliquera non pas la lettre mais l'esprit de ces accords. A Paris, la presse parle du « petit Irak de Chirac »<sup>572</sup>. Seulement, dans la crise ivoirienne, la stratégie politique de la France en intervenant militairement et directement était de montrer qu'elle était toujours influente dans son pré-carré et que là où les forces africaines étaient incapables de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité des citoyens, elle était capable de la faire avec sa capacité de projection. En adoptant une telle

---

<sup>571</sup> Cf. Human Rights Watch, *La meilleure école. La violence estudiantine, l'impunité et la crise en Côte d'Ivoire*, New York, mai 2008, 117p.

<sup>572</sup> Cf. Vallières, Thomas, « Le petit Irak de Chirac », *Marianne*, 13 novembre 2004 ; Cloutier, Nathalie, « Des renforts de Paris en Côte d'Ivoire. Violence et pillage anti-française », *Le Soleil*, quotidien québécois, 08 novembre 2004, p.A12 ; Rioux, Christian, « La francophonie menace la Côte d'Ivoire de sanctions », *Le Devoir*, quotidien québécois, 27 novembre 2004, p.a1.

démarche elle s'est mise toutes les parties en conflit sur son dos et a aggravé celui-ci. Car comme le souligne Bruno Charbonneau:

*“French military forces were central to both the intervention and France’s diplomacy in Côte d’Ivoire. French actions and strategy were officially construed as a multilateral effort to set up ‘the necessary conditions for the search for a political solution’[...]and ‘to allow Ivoirians’ to define political solutions’[...].In the words of the Minister of Defence Michèle Alliot-Marie, the intervention was to deter the use of force as a means to attain power: ‘a show of force serves to avoid the resort to force’ [...].The strong commitment to a political solution implied, however, the French understanding of what that solution should be. In the end, disguised in the rhetoric and politics of multilateralism, France’s actions sometimes exacerbated the conflict and, most importantly, contradicted the objective of deterring the use of force in African politics”<sup>573</sup>.*

Ces quelques témoignages récoltés par un journaliste corroborent aussi le rôle mitigé de l’intervention de la France dans le conflit en Côte d’Ivoire :

« Notre délégation est allée chez les blancs, pour leur dire tout ce que nous avons vécu et continuent de vivre nos parents. Ils nous ont dit que ce n’était pas leur zone et qu’ils ne peuvent pas aller là-bas. Dites à Gbagbo que les blancs qu’il a mis ici, on ne sait pas s’ils sont du côté des assaillants ou s’ils sont venus nous sauver » se plaint une femme d’un certain âge. [...] Frustrés, les villageois considèrent les militaires français comme des touristes. « Tout ce qui les intéresse, c’est acheter des masques, des objets d’artisanat, de sortir avec les filles de joie de la ville », soupire un responsable local, avant de rigoler doucement : « Ah ! Les français ! Ils sont là pour protéger leurs intérêts »<sup>574</sup>.

Ainsi comme le souligne Pierre Weiss : « bien qu’intégrée à des mécanismes internationaux de règlement des conflits l’opération LICORNE a conservé un caractère autonome, ce qui a permis aux dirigeants français d’en garder le contrôle et d’en faire un instrument concourant à la poursuite de leur stratégie politique »<sup>575</sup>. A travers la LICORNE donc, c’est une certaine façon pour la France de garder sa puissance et son

---

<sup>573</sup> Charbonneau, Bruno, “Dreams of Empire: France, Europe, and the New Interventionism in Africa”, *Modern & Contemporary France*, vol.16, n°3, August 2008, p.290-291.

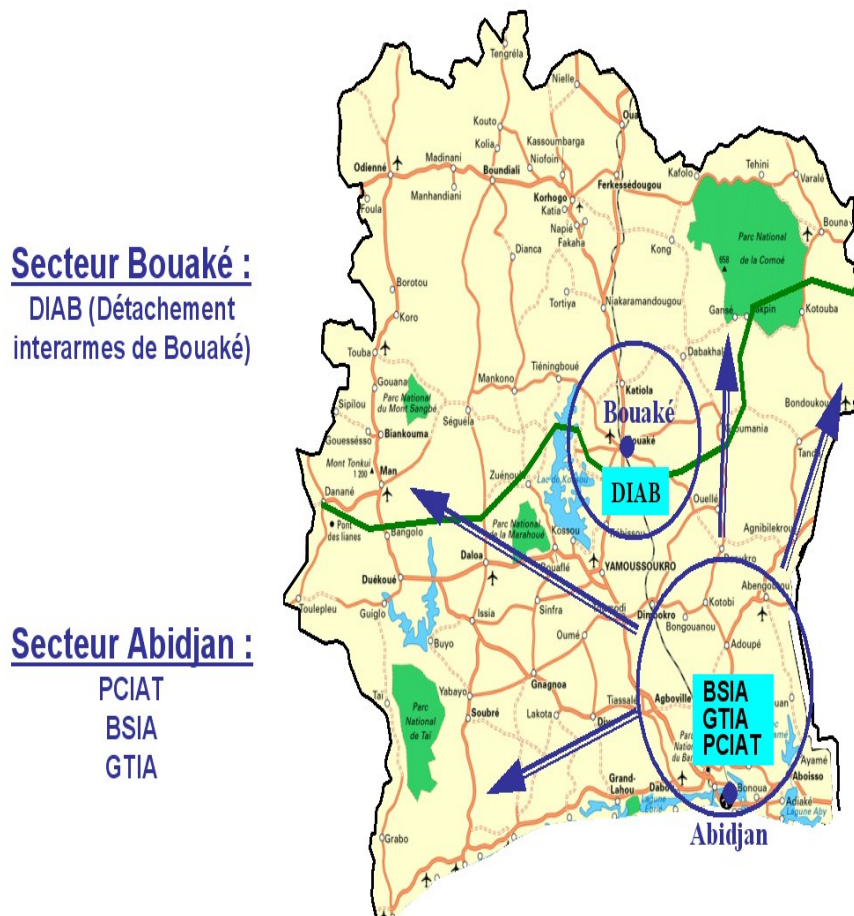
<sup>574</sup> Ces témoignages sont extraits du livre de Kouamono, Théophile, *La recolonisation de l’Afrique. Le cas de la Côte d’Ivoire*, Abidjan, Les Éditions Le Courrier d’Abidjan, mars 2007, p.82-83.

<sup>575</sup> Weiss, Pierre, « L’opération LICORNE en Côte d’Ivoire », p.323, dans [www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/weiss.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/weiss.pdf), consulté le 10 novembre 2008.

influence dans ses anciennes colonies. Car ce n'est certainement pas la même chose d'avoir une autorisation de l'ONU ou d'être sous les ordres des Nations Unies. Le premier choix donne plus la légitimité d'agir et offre une marge de manœuvre plus souple que le second. La figure suivante montre le déploiement des forces françaises de la LICORNE à travers le territoire ivoirien en mars 2008 :

**Figure 4.**

DEPLOIEMENT DE LICORNE AU 1ER MARS 2008



Source. Ministère français de la Défense, [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr), consulté le 13 juillet 2009.

Le cas de l'intervention française en Côte d'Ivoire pourrait être comparé à celle des États-Unis au Libéria et du Royaume Uni en Sierra Leone. Toutefois, cette

comparaison souffre de limites certaines et il importe d'être prudent. En effet, même s'il y a des liens très étroits entre les États-Unis d'Amérique et le Libéria d'une part, du fait qu'une partie de la population libérienne est d'origine américaine car ce sont d'anciens esclaves affranchis qui se sont installés à Monrovia ; et d'autre part, qu'il y a des relations historiques entre la Grande Bretagne et la Sierra Leone du fait de la colonisation, les Américains et les Britanniques n'avaient pas procédé de la même manière que les français durant le conflit du Libéria et de la Sierra Leone. Dans le cas du conflit sierra léonais, les États-Unis avaient adopté une posture consistant à considérer que la gestion de la crise était une responsabilité de la Grande Bretagne au nom du respect des « zones d'influence » des partenaires européens<sup>576</sup>. Mais du côté de l'hexagone, les officiels disaient que « tous les agents interrogés évoquent ou (invoquent) la pression des pays alliés de la France, au Nord comme au Sud, pour qu'elle prenne en charge la crise ivoirienne. [...] Tout le monde comptait sur nous, il fallait faire quelque chose » dit un diplomate. « Le Royaume-Uni avait "géré" la crise sierra léonaise, les États-Unis celle du Libéria, et ils attendaient la même chose de notre part pour la Côte d'Ivoire », explique un autre<sup>577</sup>. Mais il y a quand même des différences entre l'intervention britannique en Sierra Leone appelée PALLISER et l'intervention française en Côte d'Ivoire appelée LICORNE. Les britanniques visaient à libérer les casques bleus pris en otage. Au Libéria, les Américains ne sont pas intervenus directement mais ont donné de l'aide matérielle, financière et des informations aux forces sous-régionales alors que la LICORNE était comme une force

---

<sup>576</sup> Bagayoko-Penone, Niagalé, *Afrique : Les stratégies française et américaine*, op., cit., p.136.

<sup>577</sup> D'Ersu, Laurent, « La crise ivoirienne, une intrigue franco-française », *Politique africaine*, n°105, mars 2007, p.87.

de soutien à la paix à côté de l'ONU qui sont entre deux belligérants et comme le souligne le professeur Charles Pentland :

*“LICORNE was a much larger operation than PALLISER, with a broader, more open-ended mandate. Although called in by government, the French troops soon found themselves part of a classic peacekeeping buffer between rebels in the North and the government forces in the South, while the French government attempt to mediate between the parties. The air strikes thus may have damaged France’s diplomatic position and, with it, the peace process at large”*<sup>578</sup>.

L’argument central, c’est qu’il y a une forme de partage implicite de la responsabilité et du fardeau de la résolution des crises en Afrique de l’Ouest, autrement dit une division du travail entre puissances étrangères. Rappelons qu’en Sierra Leone, c’était la prise d’otage des casques bleus de l’ONU par le Front Révolutionnaire Uni (RUF) qui a poussé les forces spéciales britanniques à intervenir. Toutefois, il y a lieu de dire quelques mots sur la dimension temporelle de ce phénomène. En effet, au Libéria et en Sierra Leone, les États-Unis et la Grande Bretagne ont apporté leur soutien bien après le début du conflit, soit plus d’une décennie après le début de celui-ci. Or, pour le cas de la Côte d’Ivoire, la France est intervenue au début du conflit. La question est alors de savoir qu’elles auraient été les conséquences d’une intervention plus prompte des Anglais et les Américains étaient intervenus plus tôt, n’aurait-on pas pu éviter des centaines de milliers de morts ? Mais comme le souligne Aline Lebcœuf :

---

<sup>578</sup> Pentland, Charles, “The European Union and Civil Conflict in Africa”, *International Journal*, autumn 2005, vol.60, n°4, p.932-933.

« Le rôle du Royaume-Uni est allé croissant, et son implication en Sierra Leone, notamment à travers le *Department for International Development* (DfID), est telle qu'elle rend difficilement crédible l'hypothèse d'une "appropriation" (*ownership*) sierra léonaise des multiples réformes mises en place. [...] Bien d'autres "conseillers", "consultants", "experts", "mentors", "assistants techniques", sont ainsi employés par le DfID et intégrés aux différents ministères et institutions de la Sierra Leone »<sup>579</sup>.

Cette pratique des agences britanniques de développement en Sierra Leone leur permet d'influencer directement le programme de ces institutions, mais surtout les décisions politiques qui seront prises. Car le pouvoir britannique ici ne repose pas seulement sur la coercition mais également sur sa capacité à étendre son pouvoir idéologique à travers un ensemble d'institutions au sein de la société sierra léonaise. Ce pouvoir devient hégémonique car non seulement il n'est pas contesté mais en plus il est défendu par les autorités sierra léonaises. Le cas le plus célèbre est celui de Keith Biddle, fonctionnaire britannique qui fut l'inspecteur général (IG) de la police sierra léonaise pendant cinq ans et n'a quitté son poste qu'au printemps 2003 ou encore du trésorier général qui était un expatrié et qui avait mis en place une procédure très complexe de vérification que les autorités sierra léonaises étaient obligées de recourir constamment à ses services même après son départ<sup>580</sup>. L'argument central ici c'est de montrer qu'à travers la pénétration des institutions sierra léonaises, la Grande Bretagne maintient son influence et son modèle administratif sur la Sierra Leone. Et cette situation conduit aussi à des pratiques d'extraversion des élites locales<sup>581</sup>.

---

<sup>579</sup> Lebœuf, Aline, « L'engagement britannique en Sierra Leone: du volontarisme externe à l'appropriation », *Afrique contemporaine*, n°207, vol.3, 2003, p.99 et p.103.

<sup>580</sup> Cf. aussi Gaulmé, François, « Intervenir en Afrique ? Le dilemme franco-britannique », *Les notes de l'IFRI*, n°34, octobre 2001.

<sup>581</sup> Un responsable d'une ONG locale sierra léonaise travaillant dans le domaine du renforcement de l'éthique dans le milieu de la justice dans son pays nous soulignait qu'avec les programmes de réformes du secteur de la justice financés par les bailleurs de fonds, le personnel judiciaire a eu accès à un mode de

Quant aux États-Unis malgré les demandes insistantes d'intervention de la part de la population qui brandissaient des pancartes pour demander leur implication, ils ont procédé par sous-traitance durant les deux guerres du Libéria dans les années 1990 et en 2003<sup>582</sup>. Comme le souligne Robert Mortimer:

“[...] *The US was urging Senegal to join ECOMOG as a way of neutralizing Taylor's objections to the Nigerians. [...] When Diouf came to Washington on a state visit in September 1991 he was urged by the President, George Bush, and the Secretary of State, James Baker, to commit troops. The Administration pledged to pay a significant portion of the material costs of the operation*”<sup>583</sup>.

Depuis leurs débâcles en Somalie en octobre 1993, Bill Clinton définira les principes qui devront désormais guider la politique africaine des États-Unis en Afrique, à savoir : premièrement, trouver des solutions africaines aux problèmes africains, c'est-à-dire limiter les interventions directes et chercher des relais sur place; deuxièmement, intégrer l'Afrique dans les circuits de l'économie mondiale, comme fondement de la diplomatie commerciale de l'après-guerre froide ; et enfin troisièmement, s'opposer activement au terrorisme<sup>584</sup>. Pour permettre aux Africains de gérer leurs conflits, les États-Unis ont mis en place un certain nombre de programmes souvent bilatéraux d'assistance militaire pour accroître leurs capacités. A travers par exemple, *l'International Military Education*

---

consommation qu'il n'avait pas avant la guerre, comme les voitures tout-terrain rutilantes que leurs salaires ne leur permettaient pas d'acheter et les *per diem* des séminaires et conférences sur la justice et la réconciliation qui ont lieu presque chaque semaine. Entrevue, réalisée à Freetown, Sierra Leone, 17 juillet 2008.

<sup>582</sup> Les États-Unis d'Amérique ont soutenu financièrement et logistiquement l'ECOMOG. Un soldat sénégalais, qui officie dans l'armée depuis 27 ans que nous avons rencontré au cours de notre enquête de terrain au Libéria et qui avait participé dans les forces de l'ECOMOG en 1990 et après dans le cadre de la mission de l'ONU au Libéria après 2003 (UNMIL), nous racontait qu'il avait mieux apprécié sa première participation au Libéria avec l'ECOMOG parce qu'ils ne manquaient de rien, que les Américains leur avaient donné tout ce dont ils avaient besoin contrairement à l'ONU par exemple où la nourriture laisse parfois à désirer. Entrevue réalisée à Monrovia, Libéria, 02 juin 2008.

<sup>583</sup> Mortimer, Robert, “Senegal's Role in ECOMOG: The Francophone Dimension in the Liberian Crisis”, *The Journal of Modern African Studies*, vol.34, n°2, 1996, p.297.

<sup>584</sup> Leriche, Frédéric, « La politique africaine des États-Unis : une mise en perspective », *Afrique contemporaine*, vol.3, n°207, 2003, p.14.

*Training (IMET)*, les officiers militaires africains peuvent se former dans les écoles militaires américaines ; le *Joint Combined Exchange Training (J-CET)* permet l'envoi d'équipes des forces spéciales américaines pour former les soldats et officiers africains. Mais la politique sécuritaire des États-Unis en Afrique s'appuie également sur des États-pivots (*Pivotal-states*) qui sont des leaders régionaux comme le Nigéria en Afrique de l'Ouest susceptible d'assurer la stabilité<sup>585</sup>. Ainsi, le soutien logistique et financier à la force de la CEDEAO à dominante nigériane n'était donc pas désintéressé. Car comme le soulignent Jennifer Morrison Taw et Andrew Grant-Thomas :

*“In the case of Liberia, the United States has provided ECOWAS/ECOMOG with substantial diplomatic and financial support. American diplomatic efforts were instrumental in persuading some recalcitrant members of the West African community to accede to the ECOWAS peace plan and facilitated the processes of compromise and negotiation among regional actors”*<sup>586</sup>.

C'est en fait l'émergence de la diplomatie commerciale qui met l'accent sur le potentiel économique de l'Afrique. En effet, les richesses naturelles de l'Afrique font l'objet de convoitises et d'intérêt croissant du gouvernement et des firmes américaines. Par exemple, les États-Unis souhaitent accroître leurs importations pétrolières en provenance de l'Afrique occidentale, de 15 % en 2001 à 25 % en 2020<sup>587</sup>. Mais cette initiative n'est possible que si les sociétés africaines sont stables pour être insérées dans la sphère de l'économie marchande dominée par les États-Unis. Cette approche repose sur ce que Niagalé Bagayoko-Penone appelle la double stratégie du “*shaping*” et de la “*civilianization*”. Le “*shaping*” consiste à façonner l'environnement social et économique

---

<sup>585</sup> Ibid., p.17.

<sup>586</sup> Taw, Jennifer, Morrison; Grant-Thomas, Andrew, “US Support for Regional Contingency Operations: Lessons from ECOWAS”, *Studies in Conflict and Terrorism*, vol.22, 1999, p.72.

<sup>587</sup> Cf. Servant, Jean-Christophe, « Une priorité géostratégique : Offensive sur l'or noir africain », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2003.

africain aux normes et standards américains par un ensemble d'opérations de médiatisation favorables à l'image de marque des États-Unis. La “civilianization” repose sur le principe que les forces démocratiques dominent les forces militaires. Cette double stratégie est définie comme un préalable à la mise en place d'un processus de développement commercial, dont l'économie américaine pourrait tirer parti<sup>588</sup>.

Il va s'en dire que ces actions militaires des puissances étrangères peuvent avoir à la fois des effets positifs et négatifs sur les actions de la CEDEAO<sup>589</sup>. Au plan de l'actif du bilan, ils peuvent donner aux États membres de cette organisation internationale sous-régionale des soldats plus professionnels et par ricochet à la CEDEAO. Ils peuvent également mettre fin à des combats et sauver des vies comme ce fut le cas en Sierra Leone ou en Côte d'Ivoire. Mais au plan du passif du bilan, j'arguais que ces actions non concertées peuvent nuire aux efforts de l'organisation sous-régionale, et entraîner un gaspillage inutile de ressources par la duplication des programmes. L'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier devient ainsi un nouvel enjeu diplomatique, stratégique et surtout économique. En vertu du principe “*Trade not Aid*”, les zones d'influence économiques commencent à s'effriter. Car comme le souligne Peter Scraeder:

---

<sup>588</sup> Cf. Bagayoko-Penone, Niagalé, « La politique américaine de sécurité en Afrique subsaharienne sous le président Clinton », *Afrique contemporaine*, n°197, 2001, p.13 et 20. Aussi après le 11 septembre 2001, George Bush renforce la stratégie d'endiguement du terrorisme mais ne remet pas en cause les principes posés par Bill Clinton. De même, le discours de Barack Obama au Ghana le 11 juillet 2009 et qui fixe les grands axes de la nouvelle politique africaine des États-Unis marque une continuation. Elle repose désormais sur quatre piliers : la démocratie, les possibilités économiques, la santé et le règlement pacifique des conflits ; cf. Discours prononcé par le président des États-Unis d'Amérique devant le parlement ghanéen, Accra, 11 juillet 2009, p.3.

<sup>589</sup> Cf. Stromseth, Jane; Wippman, David; Brooks, Rosa, *Can might make Rights? : Building the Rule of Law after Military Interventions*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2006, 414p; cf. aussi Sucharipa-Behrmann, Lilly, R; Franck, Thomas, M, “Preventive Measures”, *New York University Journal of International Law and Politics*, vol.30, n°3/4, 1998, p.485-538.

*“The fall of the Berlin Wall marked the beginning of the end of the complementary cold war regime and its gradual replacement with a new competitive international environment in which French and American policies increasingly are being driven by the same factor: economic self-interest. The African economic stakes of this post-cold war economic competition are substantial”<sup>590</sup>.*

Il y a lieu tout de même de relativiser cette affirmation de Scraeder. Car onze ans plus tard, la compétition économique entre la France et les États-Unis est très faible. C’est plutôt, la percée de la Chine qui est plus spectaculaire. Toutefois mes enquêtes sur le terrain m’amène à relativiser l’hypothèse. Car le lien de causalité entre les ingérences des puissances étrangères et les difficultés de la CEDEAO en matière de résolution des conflits n’est ni évident, ni facile à établir. Il est aussi difficile de faire des généralisations en raison de la spécificité des terrains. Je serais même amené à parler de causalité renversée. Car si en Côte d’Ivoire, la France en raison de son intervention a essuyé les critiques de toutes les parties au conflit tant des rebelles que du gouvernement central et d’une certaine façon de la population locale pro-Gbagbo d’Abidjan en raison des violentes manifestations anti-françaises ; en revanche, au Libéria, il y avait une demande d’intervention américaine de la population qui la manifestait à travers des pancartes et des banderoles. Et en Sierra Leone, à l’exception du RUF peut-être, la population a apprécié en général l’intervention britannique. D’ailleurs un responsable d’une ONG à Freetown, même si son propos n’a rien de scientifique et constitue juste une perspective locale, me disait ceci : « quand on était en train de mourir ici, les soldats de la CEDEAO ne nous ont ni secouru, ni défendu ; l’ONU n’était même pas capable de protéger ses

---

<sup>590</sup> Cf. Scraeder, Peter, “Cold War to Cold Peace: Explaining US-French Competition in Francophone Africa”, *Political Science Quarterly*, vol.115, n°3, 2000, p.401.

propres soldats pris en otage par les rebelles du RUF. Ce sont les Britanniques qui sont intervenus. Ils ont fait du bon travail »<sup>591</sup>.

Une autre manifestation de la confiscation incomplète des relations internationales ouest africaines est l'interférence diplomatique des puissances étrangères dans la gestion et le règlement des conflits.

### **Section 3. Interférence diplomatique**

L'interférence diplomatique de la France dans le conflit ivoirien s'est manifestée dans les différentes négociations et rencontres sur la Côte d'Ivoire, d'Accra à Marcoussis en passant par Lomé jusqu'au dialogue direct.

#### **3.1. D'Accra à Marcoussis, la démission et l'instrumentalisation de la diplomatie ouest africaine**

Lorsque le conflit a commencé, il y a eu un ballet diplomatique interafricain sans précédent où certains chefs d'État se bouscullaient presque pour faire la médiation. Ainsi le quotidien ivoirien le *Matin d'Abidjan* notait: « la Côte d'Ivoire a assurément plus souffert de ses accords que du conflit politico-militaire qui a éclaté le 19 septembre 2002 »<sup>592</sup>. Toutefois, la CEDEAO sera l'option privilégiée au départ et elle parviendra à obtenir un accord de cessez-le-feu entre les belligérants, le 17 octobre 2002. Pourquoi les autorités ivoiriennes ont-elles accepté cette option de la CEDEAO ? Un élément explicatif serait le suivant : puisque la France refuse d'appliquer les accords de défense, la Côte d'Ivoire se tourne alors vers la CEDEAO dont elle est liée notamment par le protocole sur la non-agression et le protocole d'assistance mutuelle en matière de défense dont elle espérait leurs activations. Seulement, comme le souligne Hugo Sada :

---

<sup>591</sup> Entrevue réalisée à Freetown, Sierra Leone, 21 juillet 2008.

<sup>592</sup> *Le Matin d'Abidjan*, 09 septembre 2007.

« Le Nigéria en décidant d'envoyer deux avions *Alpha Jet* en fin septembre 2002, et en annonçant l'arrivée de troupes nigérianes pour soutenir le régime ivoirien, avait maladroitement suscité une confusion gênante de la CEDEAO, ainsi qu'une réaction hostile, des États-Unis, de la Grande Bretagne et de la France. Ces derniers pays n'ont pas manqué d'intervenir auprès du président Obasanjo, soucieux de ne pas commettre d'impair à l'approche des élections nationales, lui suggérant de ne pas participer à la force régionale en cours de constitution »<sup>593</sup>.

La CEDEAO organise alors un sommet extraordinaire à Accra au Ghana le 29 septembre 2002, où il est décidé la mise en place d'un groupe de contact de haut niveau chargé de la médiation dans le conflit ivoirien. Ce groupe était composé de six pays dont le Togo, le Nigéria, le Mali, le Niger, le Ghana et la Guinée Bissau et il est coordonné par le président togolais de l'époque Éyadema. Le point 14 du communiqué final de cette rencontre invitait à respecter les protocoles de la CEDEAO<sup>594</sup>. Donc les véritables négociations débutent à Lomé le 30 octobre 2002. Si les revendications corporatistes ont trouvé solution assez facilement, les aspects politiques ont été plus problématiques, tant les rebelles étaient intransigeants. Ils réclamaient le départ de Laurent Gbagbo du pouvoir et l'organisation de nouvelles élections où participeraient tous les Ivoiriens. A Dakar aussi, on s'impatiente. Le président sénégalais Abdoulaye Wade qui assurait la présidence en exercice de la CEDEAO déplorait la lenteur des négociations. Mieux, en proclamant l'échec de la médiation africaine le 28 novembre 2002 au lendemain du passage du ministre français des affaires à Dakar, le Sénégal ne facilite guère la tâche à la CEDEAO. Et le 18 décembre 2002, lorsque le président sénégalais organisa un sommet des chefs d'États sur la question ivoirienne à Dakar, seuls quatre chefs d'États sur les

---

<sup>593</sup> Sada, Hugo, « Le conflit ivoirien : enjeux régionaux et maintien de la paix en Afrique », *Politique étrangère*, vol 2, été 2003, p.328.

<sup>594</sup> Cf. CEDEAO, *Communiqué final* de la réunion extraordinaire de la CEDEAO, Accra, 29 septembre 2002.

quinze que compte la CEDEAO ont jugé bon de faire le déplacement. Au moment où les pourparlers de Lomé se poursuivaient et que les délégués ivoiriens se séparaient pour les fêtes de fin d'année, le président Wade mettait fin à la médiation togolaise en tant que président en exercice de la CEDEAO. Déjà, le 04 décembre de la même année, le ministre français des affaires étrangères en visite à Abidjan avait proposé un nouveau plan de sortie de crise et invité les acteurs politiques ivoiriens et les rebelles pour des négociations en France<sup>595</sup>. En procédant ainsi, le président Wade accédait au souhait de l'ancienne puissance coloniale qui voulait régler la crise ivoirienne directement. C'est ainsi que la France s'est saisie du dossier ivoirien en convoquant les acteurs de la crise à une conférence près de Paris.

### **3.2. Après Marcoussis, la Côte d'Ivoire, « un Empire sous usufruit »**<sup>596</sup>

La conférence de Marcoussis marquera d'une certaine façon la mise « sous tutelle » de la Côte d'Ivoire que le reste du processus de paix ne fera que rappeler. En effet, les accords de Marcoussis sont le fruit d'un processus de négociation qui a eu lieu en France entre les partis politiques ivoiriens les plus significatifs et les mouvements rebelles du 15 au 24 janvier 2003<sup>597</sup>. Le jour suivant, c'est-à-dire le 25 janvier les accords seront entérinés à Kléber devant le président français de l'époque, Jacques Chirac, les représentants de la CEDEAO, de l'UA, de l'ONU, de la Banque Mondiale, du PNUD, de l'Organisation

---

<sup>595</sup> Cf. aussi Smith, Stephen, « Laurent Gbagbo promet un cessez-le-feu intégral en Côte d'Ivoire », *Le Monde*, 06 janvier 2003, p.2.

<sup>596</sup> Nous empruntons ce terme à un journaliste du quotidien français *Le Monde* ; cf. Fottorino, E, « Horizons, Enquête France-Afrique : Les liaisons dangereuses ; Série 1. L'aventure ambiguë d'un Empire en usufruit », *Le Monde*, 22 juillet 1997, p.10. En droit, l'usufruit est un droit réel principal, démembrement du droit de propriété. Il confère à son titulaire le droit d'utiliser la chose, et d'en percevoir les fruits, mais non celui d'en disposer, lequel appartient au nu-propriétaire ; cf. *Lexique des termes juridiques*, 8ème édition, Paris, Dalloz, 1990, p.492.

<sup>597</sup> Les partis politiques qui étaient représentés sont le : FPI, RDR, PDCI-RDA, UDPCI, PIT, MFA, UDCY ; les mouvements rebelles comprenaient le : MPCI, MPIGO, MJP ; pour les sigles des partis politiques et des mouvements rebelles ivoiriens, voir la liste des sigles et abréviations.

Internationale de la Francophonie (OIF), de la Commission Européenne, du Comité International de la Croix Rouge (CICR France) et du ministère français de la défense. Le gouvernement ivoirien n'a pas été invité à la rencontre. Ce qui posera des problèmes au moment de l'application des accords. En somme, ces accords ont porté sur les questions litigieuses du conflit ivoirien, comme les conditions d'éligibilité à la magistrature suprême, l'accès à la citoyenneté, le droit foncier ou la place de l'armée dans la société ou encore le séjour et l'établissement des étrangers. Sur le point le plus épineux qui concerne les conditions d'éligibilité à la magistrature suprême, les accords de Marcoussis disposent :

« [...] L'article 35 de la Constitution relatif à l'élection du président de la République doit éviter de se référer à des concepts dépourvus de valeur juridique ou relevant de textes législatifs. Le gouvernement de réconciliation nationale proposera donc que les conditions d'éligibilité du président de la République soient ainsi fixées. Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat doit jouir de ses droits civils et politiques et être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père **OU** de mère ivoirien d'origine »<sup>598</sup>.

La conjonction **ET** a été remplacée par la conjonction **OU**. Ce jeu de mot vise à permettre la candidature d'Alassane Dramane Ouattara qu'on accuse d'être de nationalité burkinabé pourtant ancien Premier Ministre de la Côte d'Ivoire sous Félix Houphouët Boigny et Secrétaire général du Rassemblement des Républicains (RDR), parti d'opposition. Sur la question foncière qui est l'une des origines des malentendus avec le Burkina Faso à cause de l'expropriation des Ivoiriens d'origine burkinabé et malienne pour la plupart, de leur moyen de travail et de subsistance, les signataires des accords estiment :

---

<sup>598</sup> *Annexe aux accords de Marcoussis*, op., cit., III. Éligibilité à la présidence de la République, point 1.

« [...] La loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale constitue un texte de référence dans un domaine juridiquement délicat et économiquement crucial. [...] Cependant, le gouvernement de réconciliation nationale proposera un amendement dans le sens d'une meilleure protection des droits acquis les dispositions de l'article 26 de la loi relative aux héritiers des propriétaires de terre détenteurs de droits antérieurs à la promulgation de la loi mais ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par son article 1 »<sup>599</sup>.

En clair, cette disposition vise à faciliter l'accès à la terre aux allogènes notamment les burkinabé, dont les familles sont établies en Côte d'Ivoire depuis plusieurs générations et travaillent dans les plantations ou sont propriétaires de leur exploitation. Mais c'est le point 3 de l'accord de Marcoussis qui stipule, « qu'un gouvernement de réconciliation nationale sera mis en place dès après la clôture de la conférence de Paris pour assurer le retour à la paix et à la stabilité » qui fera descendre les foules dans les rues à Abidjan<sup>600</sup>.

Par ailleurs, les accords prévoyaient :

« La mise en place d'un comité de suivi de l'application des accords de Paris sur la Côte d'Ivoire chargé d'assurer le respect des engagements pris. Ce comité saisira les instances nationales, régionales et internationales de tous les cas d'obstruction ou de défaillance dans la mise en œuvre des accords afin que les mesures de redressement appropriées soient prises ».

Ce sera le groupe de travail international (GTI) qui sera chargé d'appliquer le « régime de tutelle » qui s'applique désormais à la Côte d'Ivoire. Au centre Kléber où les accords

---

<sup>599</sup> *Annexe aux accords de Marcoussis*, op., cit., IV. Régime foncier, point 1 et 2) b.

Sur les Accords de Marcoussis, cf. aussi : Gaudusson, Jean, du Bois de, « L'accord de Marcoussis, entre droit et politique », *Afrique contemporaine*, vol.2, n°206, 2003, p.41-55.

<sup>600</sup> Cf. Banégas, Richard, « La France et l'ONU devant le "parlement" de Yopougon. Paroles de "jeunes patriotes" et régimes de vérité à Abidjan », *Politique africaine*, n°104, 2006, p.141-158 ; cf. aussi Koné, G, *Comprendre l'engagement des "jeunes patriotes" dans le conflit ivoirien à travers l'approche "conflict transformation" de Lederach John Paul*, mémoire de DESS, Abidjan, CERAP, 2006, 106p ; cf. aussi Amnesty International, *Côte d'Ivoire. Affrontements entre forces de maintien de la paix et civils : leçons à tirer*, 19 septembre 2006 ; cf. aussi Bahi, Aghi, « La "Sorbonne" d'Abidjan : rêve de démocratie ou naissance d'un espace public ? », *revue africaine de sociologie*, vol.7, n°1, 2003, p.47-63 ; cf. aussi Konaté, Yacouba, « Les enfants de la balle. De la FESCI aux mouvements de patriotes », *Politique africaine*, n°89, 2003, p.49-70.

seront signés le 25 janvier 2003, le président français Jacques Chirac qui dirigeait personnellement les travaux demandait au président ivoirien de choisir sur une liste de trois noms à savoir : Louis-André Dacoury-Tabley (numéro deux de la rébellion), Henriette Diabaté (numéro deux du RDR), Seydou Élimane Diarra (proche de l'opposition, mais considéré comme modéré). Laurent Gbagbo choisit Seydou Diarra, dont le décret de nomination est signé dans un bureau de l'ambassade de Côte d'Ivoire à Paris<sup>601</sup>. Cette attitude française et ivoirienne peut relever des rituels d'extraversion. Car comme le souligne Achille Mbembé :

« Ces rituels s'enracinent dans une série de dispositifs institutionnels, financiers, voire symboliques dont la fonction est de propager, au sein des sociétés locales, les signifiants majeurs de la société internationale. En tant que dispositifs d'assujettissement, ils ont pour but de discipliner les natifs et de les socialiser dans un nouvel art de vivre leur rapport au monde. [...] Dans la mécanique générale de la captation des flux globaux, les rituels de l'extraversion consistent à mimer ces signifiants, à les travestir, à les déforer, jusqu'au point où ils perdent de leur sens premier »<sup>602</sup>.

A travers ces développements, nous avons simplement voulu montrer que la France dans le cas du conflit en Côte d'Ivoire a aussi utilisé la voie de la diplomatie. Cependant, l'intervention directe des puissances étrangères est diversement appréciée par les acteurs sur le terrain comme nous le soulignons un peu plus haut. Par exemple, pour cet universitaire ghanéen qui enseigne à l'Université d'Accra, il suggère de faire des nuances dans les interventions des puissances étrangères. Au Libéria qui est une ancienne création des États-Unis ces derniers ne sont pas intervenus directement, ils ont aidé la CEDEAO. En Sierra Leone, les Britanniques ont invoqué des raisons humanitaires pour intervenir

---

<sup>601</sup> Cf. Kouamono, Théophile, *La recolonisation de l'Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire*, op., cit., 2007, p.113.

<sup>602</sup> Mbembé, Achille, « A propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine*, n°77, 2000, p.42.

avec la CEDEAO. Mais est-ce un motif suffisant? Surtout qu'après la guerre, toute la haute administration était contrôlée par des fonctionnaires britanniques. En Côte d'Ivoire en revanche poursuit l'universitaire ghanéen, la France avait un agenda. Elle a supporté Guillaume Soro et Gbagbo les qualifie d'impérialiste<sup>603</sup>. Pourtant, il demandera l'application des accords de défense entre les deux pays. Ce qui est paradoxal. Pour un journaliste au quotidien sierra léonais *Awariness Times* « l'opinion en général a beaucoup apprécié l'intervention britannique car lorsque des soldats nigériens de l'ECOMOG pour la plupart se lançaient dans des trafics de diamants, l'ONU empêtrée dans ces débats infinis à New York, les Anglais ont fait le travail. Ils l'ont fait et bien fait. Ils ont permis de sauver des vies et le travail a été fait avec efficacité et rapidité »<sup>604</sup>. Mais ce travailleur local à Monrovia de *Search for Common Ground*, une ONG américaine spécialisée dans la résolution des conflits est un peu plus nuancé. Pour lui, l'intervention des acteurs étrangers peut à la fois être positive et négative. Ils peuvent apporter un soutien logistique, matériel et financier, mais toujours avec un arrière-plan de défense de l'intérêt national<sup>605</sup>. Par contre, pour ce travailleur de la ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDH), après la signature de l'accord de Lomé sur le conflit, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la France qui était présente pour évacuer les ressortissants étrangers s'était portée garante de la surveillance du cessez-le-feu à travers une ligne de démarcation entre le Nord et le Sud de la Côte d'Ivoire appelée « zone de confiance ». Elle a gelé les positions et s'est mise toutes les parties sur le dos<sup>606</sup>.

---

<sup>603</sup> Entrevue avec l'auteur, Accra, Ghana, 20 juillet 2007.

<sup>604</sup> Entrevue avec l'auteur, Freetown, Sierra Leone, 16 juillet 2008.

<sup>605</sup> Entrevue avec l'auteur, Monrovia, Libéria, 11 juin 2008.

<sup>606</sup> Entrevue avec l'auteur, Abidjan, Côte d'Ivoire, 02 août 2007.

Toutefois, cette immixtion de la France dans le conflit ivoirien a nui en partie aux efforts de la CEDEAO car elle a été dessaisie du dossier ivoirien pour devenir un simple invité qui endossa les décisions issues de la conférence de Marcoussis. Mais le faible impact des accords de Marcoussis et du rôle de la France dans la résolution de la crise ivoirienne amène à relativiser la thèse de la mise « sous tutelle ». Mieux ne révèle-t-elle pas la faiblesse de ceux qui voulaient une telle issue puisque leur schéma a été très peu ou pas du tout suivi. Ils n'avaient certainement pas mesuré ou compris les dynamiques de transformation et les mutations des sociétés africaines. Car c'est la médiation africaine, sous les auspices de l'ONU et des organisations comme l'UA et la CEDEAO, qui va reprendre le dessus avec les différents accords d'Accra (Accra II, 7 mars 2003 ; Accra III, 29-30 juillet 2004), de Prétoria (Prétoria I, 6 avril 2005 ; Prétoria II, 29 juin 2005) ; et d'Ouagadougou (Ouagadougou I, 27 mars 2007 ; Ouagadougou II, 28 novembre 2007 ; Ouagadougou III complémentaire, 28 novembre 2007 ; Ouagadougou IV, 22 décembre 2008). Après donc de multiples tergiversations, pour l'application de ces accords de Marcoussis, la CEDEAO, l'UA puis l'ONU reprendront le dossier<sup>607</sup>. Finalement en mars 2007, face à un contexte plus favorable pour Laurent Gbagbo marqué par le départ de Kofi Annan à la tête de l'ONU, de la fin du mandat de Jacques Chirac en France, en fin politicien, il saisit la balle au rebond et prône le « dialogue direct », une sorte de palabre à l'africaine entre frères ivoiriens<sup>608</sup>. Sous l'égide du président du Burkina Faso, il débouchera sur les accords d'Ouagadougou et ses accords complémentaires<sup>609</sup>.

---

<sup>607</sup> Rémi, Jean-Philippe, « Cinq accords de paix ont abouti à un blocage, à chaque fois prélude à la reprise des violences », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> septembre 2005.

<sup>608</sup> Laurent Gbagbo est aussi appelé le « boulanger d'Abidjan » pour décrire sa ruse et sa capacité à rouler tout le monde dans la farine ; cf. par exemple, Smith, Stephen, « Le président ivoirien accepte "l'esprit" mais pas la lettre de l'accord de paix », *Le Monde*, 10 mars 2003, p.3.

<sup>609</sup> Pour aller plus loin sur les différents accords du processus de paix ivoirien, voir l'Annexe de ce travail ; cf. aussi : International Crisis Group, *Côte d'Ivoire : Faut-il croire à l'accord d'Ouagadougou ?*, Rapport

## Conclusion

A travers ce chapitre nous avons voulu vérifier l'hypothèse de la confiscation incomplète des relations internationales africaines en général, ouest africaines en particulier, par des acteurs, des enjeux et des intérêts étrangers dont je croyais savoir qu'elle nuisait aux efforts des organisations internationales intergouvernementales sous-régionales africaines en matière de maintien de la paix comme la CEDEAO. Ces ingérences des puissances étrangères et l'extraversion des élites dirigeantes africaines se déclinent sous différentes formes. L'ingérence économique se manifeste par l'extraversion de la Zone franc qui n'a pas d'équivalent dans le monde. L'ingérence militaire est perceptible à travers les programmes de modernisation des forces armées africaines comme le programme français (renforcement des capacités africaines de maintien de la paix-RECAMP), américain (*African Crises Response Initiative-ACRI* devenu *African Contingency Operations Training Assistance-ACOTA* et aujourd'hui *AFRICOM*), britannique (*British Peace Support Team-BPST*) ou norvégien (*Training for Peace*). L'interférence militaire peut se manifester aussi par une intervention dans les conflits africains, comme celle indirect des États-Unis au Libéria à travers le soutien logistique et financier apporté à la CEDEAO ; l'intervention dite humanitaire des Britanniques en Sierra Leone pour libérer des casques bleus de l'ONU pris en otage par les rebelles du RUF dirigés par Foday Sankoh ; ou de l'intervention de la France en Côte d'Ivoire ou encore des Portugais en Guinée Bissau durant la mutinerie du 7 juin 1998 d'une partie de l'armée. Enfin, l'ingérence diplomatique se fait par des injonctions, des pressions et parfois même par l'imposition de solutions toutes faites concoctées à l'étranger. Ce qui posera plus tard le

---

Afrique, n°127, 27 juin 2007, 32p ; cf. aussi Bernard, P ; Fabienne Pompey, « Côte d'Ivoire : Les sept points-clés de l'accord de paix de Prétoria », *Le Monde*, 9 avril 2005, p.5.

problème de leur appropriation (*ownership*) par les acteurs concernés. La conférence de Linas-Marcoussis en banlieue parisienne en est une parfaite illustration. Dans ce contexte, les difficultés intrinsèques de la CEDEAO ne sont que la face visible de l'iceberg. Car derrière les obstacles de la CEDEAO, il y a le poids des acteurs étrangers dans la sous-région que l'organisation ne contrôle pas. Elle ne maîtrise pas non plus tous les paramètres de l'ambivalence des puissances externes et de l'extraversion des dirigeants des États membres. Mais le terrain a remis en cause en partie mon hypothèse et donc le lien de causalité entre les difficultés de la CEDEAO et l'ingérence des puissances étrangères ne me semble plus ni évident, ni systématique. Et il devient difficile de faire des généralisations en raison de la spécificité des terrains et de la perception locale des ingérences étrangères qui est très différente suivant qu'on vit au Libéria, en Sierra Leone ou en Côte d'Ivoire qui pourtant sont très proches en raison de la continuité des frontières entre ces pays.

En conclusion, notre hypothèse n'est que partiellement vérifiée, c'est-à-dire que l'ingérence des acteurs externes comme les anciennes puissances coloniales ne nuisent qu'en partie aux efforts de la CEDEAO en matière de gestion des crises en Afrique de l'Ouest<sup>610</sup>. Car si ces actions peuvent d'un côté être perçues comme une forme d'interférence ; d'un autre côté, elles peuvent permettre d'éviter des situations génocidaires ou de violence de masse que les organisations africaines ne peuvent parfois pas contenir ou endiguer. L'exemple de l'interposition de la France en Côte d'Ivoire avec

---

<sup>610</sup> La CEDEAO a obtenu la signature d'un accord de cessation des hostilités dans le cas du conflit ivoirien, grâce à la médiation d'un groupe de contact mené par Mohammed Ibn Chambas, le président de sa Commission à l'époque et le ministre sénégalais des affaires étrangères Cheikh Tidiane Gadio dont le pays assurait en ce moment la présidence en exercice de l'organisation. Cet accord de cessez-le-feu a été obtenu le 17 octobre 2002, c'est-à-dire environ un mois après le déclenchement du conflit.

la LICORNE entre les rebelles et le pouvoir central en est un parfait exemple. Afin d'expliquer ce fait, nous nous sommes interrogés sur les concepts d'impérialisme structurel et d'ingérence pour montrer comment à travers ces actions on cherche à insérer l'Afrique dans l'économie globalisée.

Une autre instance de manifestation de cette ingérence des grandes puissances est l'ONU. Seulement, si l'ONU est faible, la CEDEAO ne peut pas être forte. Car le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une compétence des Nations Unies qui la délègue aux organisations régionales. Or, la colonne vertébrale (CEDEAO) est adossée à un corps rachitique (ONU).

---

## CHAPITRE VII

### LES DIFFICULTÉS INTER-AGENCES : UNE COLONNE DORSALE (CEDEAO) ADOSSÉE A UN CORPS RACHITIQUE (ONU)

---

**Rappel de l'hypothèse** : La pluralité des acteurs qui interviennent dans un conflit séparément peut nuire à l'action de l'organisation sous-régionale car elle est contournée, ignorée parfois court-circuitée. Ainsi, la difficulté des institutions internationales (comme la CEDEAO) à gérer les conflits après-guerre froide peut s'expliquer par le manque de coopération des différents acteurs impliqués et la faiblesse dans l'articulation des politiques de gestion de ces conflits. En effet, dans le processus de gestion des crises, plusieurs acteurs peuvent intervenir (CEDEAO, ONU, bailleurs de fonds multilatéraux, ONG, milices armées, compagnies privées de sécurité, etc.), mais souvent il n'y a pas de coordination efficace entre ces différentes interventions ce qui limite les possibilités de succès de la mission de pacification.

**Opérationnalisation de l'hypothèse (indicateurs)** : 1. identification des acteurs des conflits dans la région (États, OIG; ONG, milices privées, etc.); 2. liens entre les acteurs des conflits (échanges d'informations; réunions; communautés de pratiques, etc.).

---

La fin de la guerre froide en entraînant une prolifération des conflits mineurs dans le monde notamment dans les pays en développement a aussi entraîné une multiplication des acteurs dans le processus de résolution des crises<sup>611</sup>; des organisations internationales aux organisations non gouvernementales en passant par des célébrités du “showbiz”

---

<sup>611</sup> Cf. Liégeois, Michel, *Maintien de la paix et diplomatie coercitive : L'Organisation des Nations Unies à l'épreuve des conflits de l'après guerre froide*, Bruxelles, Bruylant, 2003, 236p ; cf. aussi Luttwak, Edward, N, “Kofi’s Rule: Humanitarian Intervention and Neocolonialism”, *The National Interest*, vol.99, n°58, 1999, p.57-62; cf. aussi Peck, Connie, *The United Nations as a Dispute Settlement System. Improving Mechanisms for the Prevention and Resolution of Conflict*, Geneva, UNITAR, Kluwer Law International, 1996, 301p.

jusqu'aux mouvements rebelles et compagnies de sécurité<sup>612</sup>. La gestion des conflits pose des défis nouveaux tant aux praticiens qu'aux académiciens en raison de la pluralité des acteurs<sup>613</sup>. Pourtant, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une compétence que la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité<sup>614</sup>. Toutefois, si l'ONU peut agir directement pour mener des opérations de maintien de la paix, elle peut aussi en vertu du chapitre VIII de la Charte déléguer cette mission à des accords et organismes régionaux. En Afrique de l'Ouest, l'ONU a expérimenté plusieurs formes de collaboration avec la CEDEAO, du Libéria à la Sierra Leone en passant par la Côte d'Ivoire. Ainsi, pour mieux améliorer la pratique du maintien de la paix, le Secrétaire général de l'ONU avait chargé le 7 mars 2000 à un groupe de personnalités de haut niveau d'entreprendre une étude approfondie des activités de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité et de présenter un ensemble clair de recommandations précises, concrètes et pratiques afin de permettre à l'ONU de mener ces activités de façon plus satisfaisante à l'avenir<sup>615</sup>. Ce groupe sera dirigé par Lakhdar Brahimi, un ancien ministre

---

<sup>612</sup> Cf. Laïdi, Zaki, *L'ordre mondial relâché : sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992, 263p ; cf. aussi Wallensteen, Peter (dir.), *Violent Conflicts: Past Record and Future Challenges*, Uppsala, Sweden, Uppsala University, Department of Peace and Conflict Research, 1998, 307p; cf. aussi Walzer, Michael, *Guerres justes et injustes : argumentation morale avec exemples historiques*, Paris, Gallimard, c2006, 677p.

<sup>613</sup> Cf. Panyarachun, Anand (dir.), *Un monde plus sûr, notre affaire à tous*, rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, New York, document des Nations Unies, A/59/565, 2 décembre 2004, 109p.

<sup>614</sup> Cf. Voeten, Eric, "The Political Origins of the UN Security Council's Ability to legitimize the Use of Force", *International Organization*, vol.59, n°3, 2005, p.527-557; cf. aussi Wesley, Michael, *Casualties of the New World Order: The Causes of Failure of UN Missions to Civil Wars*, London, Macmillan, 1997, 200p; cf. aussi Malone, David (dir.), *The UN Security Council: From the Cold War to the 21<sup>st</sup> Century*, Boulder, Lynne Rienner, 2004, 746p; cf. Wheeler, Nicholas, J, *Saving Strangers: Humanitarian Intervention in International Society*, Oxford, Oxford University Press, 2002, 336p.

<sup>615</sup> Cf. Lettres adressées au président de l'Assemblée générale et au président du Conseil de sécurité des Nations Unies au début du rapport Brahimi : Nations Unies, *Rapport du groupe d'études sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU*, New York, document des Nations Unies, A/55/305, 21 août 2000, 68p. [Rapport Brahimi]; cf. aussi Gurr, Ted Robert; Harff, Barbara (dir.), *Early Warning of Communal Conflicts and Genocide: Linking Empirical Research to International Responses*, Tokyo, UN University Press, 1996, 256p; cf. aussi Hampson, Fen, Osler, *Nurturing Peace: Why Peace Settlements Succeed or Fail*, Washington, D.C., United States Institute of Peace Press, 1996, 287p; cf. aussi Gurr, Ted Robert; Marshall,

algérien des affaires étrangères et ancien représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l’Afghanistan et le Pakistan. Le rapport qu’il déposera en août 2000 portera son nom. Même si le rapport Brahimi a apporté une amélioration dans la planification et la conduite des missions de paix, le résultat à mi-parcours demeure mitigé. Mais pour mieux comprendre l’impact de ce rapport dans un contexte particulier comme celui de l’Afrique de l’Ouest, il urge de montrer comment s’exerce la gouvernance des conflits dans cette sous-région<sup>616</sup>. Nous essayerons ensuite d’évaluer les modes de collaborations entre l’ONU et la CEDEAO avec comme point de repère ce fameux rapport Brahimi de 2000. Mais rappelons encore une fois que l’objet de la thèse c’est la CEDEAO et non les opérations de maintien de la paix (OMP) en général. Or celle-ci évolue dans un environnement où agit plusieurs autres acteurs, élargir alors l’analyse au-delà de l’ONU et de la CEDEAO permet d’éviter deux dangers : premièrement éviter de tomber dans du juridisme qui reprend les énoncés du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies (consacré aux accords et organismes régionaux) que la plupart des études sur le sujet font<sup>617</sup> ; deuxièmement, éviter de perdre de vue l’influence des autres acteurs que l’ONU sur la CEDEAO en matière d’OMP (États, mouvements rebelles, les partenaires extérieurs de la CEDEAO, etc.. ). Mieux, les autres approches théoriques ne nous permettent pas de ressortir les relations entre l’ONU et la

---

Monty; Ichosla, Deepa (dir.), *Peace and Conflict 2003: A Global Survey of Armed Conflict, Self-determination Movements and Democracy*, College Park, MD: Centre for International Development and Conflict Management, 2003, 64p.

<sup>616</sup> Cf. Kacowicz, Arie, “Negative International Peace and Domestic Conflicts, West Africa, 1957-1996”, *The Journal of Modern African Studies*, vol.35, n°3, 1997, p.367-385; cf. aussi Keller, Edmond; Rothchild, Donald, *Africa in the New International Order, Rethinking State Sovereignty and Regional Security*, Boulder, Lynne Rienner, 1996, 253p.

<sup>617</sup> Cf. Dème, Mourtada, *Law, Morality and International Armed Intervention: The United Nations and ECOWAS in Liberia*, New York, London, Routledge, 2005, 166p; cf. aussi Kufuor, K, “The Legality of ECOWAS Intervention in the Liberian Civil War by the Economic Community of West African States”, *African Journal of International and Comparative Law*, vol.5, tome 5, 1993, p.525-560.

CEDEAO et le cadre de la gouvernance à paliers multiples peut nous le permettre. Et c'est donc ce cadre de la gouvernance à paliers multiples qui justifie le focus sur le rapport Brahimi comme repère et non l'inverse.

### **Section 1. Conflits en Afrique de l'Ouest et pluralité des acteurs**

L'approche de la gouvernance à paliers multiples peut permettre de comprendre la complexité des conflits en Afrique de l'Ouest - singulièrement le conflit ivoirien - et la difficulté de leurs résolutions.

#### **1.1. Comprendre les conflits en Afrique de l'Ouest par l'approche de la gouvernance à paliers multiples**

Depuis la débâcle américaine en Somalie en 1993 et le génocide au Rwanda en 1994, les grandes puissances et puissances moyennes avaient comme pris la décision de ne plus envoyer leurs soldats pour rétablir la paix en Afrique et laisser le soin aux Africains de régler leurs différends par eux-mêmes. Mais en même temps, ces pays occidentaux à des degrés variables ont développé des programmes de soutien à la paix comme le programme français de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) ou américain - *African Contingency Operations Training Assistance (ACOTA)* - qui a remplacé l'initiative de réponse aux crises africaines (*ACRI*) et aujourd'hui le commandement militaire des États-Unis d'Amérique pour l'Afrique (*AFRICOM*). La Grande Bretagne redéfinit elle aussi le rôle de ses missions militaires en Afrique. Il y a aussi la ruse des élites dirigeantes africaines qui peuvent mettre en concurrence les intervenants étrangers, sans compter les rivalités et tentatives de déstabilisation croisées entre dirigeants des États de la sous-région<sup>618</sup>. Ces événements se produisent à un moment où l'on constate le passage d'une ère de

---

<sup>618</sup> Cf. Lacam, Jean-Patrice, « Le politicien-investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *revue française de science politique*, vol.38, n°1, 1988, p.23-47.

souveraineté étatique d'une gouvernance uni-niveau à une ère post-westphalienne caractérisée par des interactions plus complexes entre acteurs divers qui impliquent des processus forts de collaboration entre des niveaux différents. D'ailleurs, Christopher Clapham note une dé-étatisation des relations internationales africaines :

*“[...] The privatisation or de-stating of Africa’s international relations is not intended to imply that either African or outside states were irrelevant to the international relations of the continent. It seeks, rather, to correct a view of international relations which has placed excessive or even exclusive emphasis on the role of state. [...] Africa’s international relations were none the less in some degree independent of the states through which they were formally conducted. Both internal and external actors operated to a large extent through states, because states provided a convenient and internationally recognised mechanism through which to conduct relations”*<sup>619</sup>.

Ainsi, les relations internationales africaines actuelles au-delà de l'État acteur principal touchent aussi les individus, les mouvements sociaux, les ONG que les OIG, notamment les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et du développement où il y a eu une explosion des demandes de soutien à la paix<sup>620</sup>. Ce qui soulève la question de l'efficacité des interventions. Seulement, si l'intégration des missions peut être un gage d'efficacité, elle concerne, comme le souligne le rapport du groupe d'experts sur les missions de paix multifonctionnelles, au moins autant le fonctionnement que les structures<sup>621</sup>. Or la plupart des acteurs sont parfois réfractaires à la notion même d'intégration des missions et sa mise en œuvre suscite des tensions tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Dans ce contexte, le concept de gouvernance à paliers multiples peut-il être une approche pour mieux

---

<sup>619</sup> Clapham, Christopher, *Africa and the International System*, op., cit., p.265-266.

<sup>620</sup> Cf. Kumar, Krishna (dir.), *Rebuilding Societies after Civil War: Critical Roles for International Assistance*, Boulder, Lynne Rienner, c1997, 329p.

<sup>621</sup> Espen, Barth Eide (dir.), *Report on Integrated Missions: Practical Perspectives and Recommendations*, Independent Study for the Expanded UN ECHA Core Group, May 2005, p.9.

comprendre le caractère des conflits et leur résolution et donc pour mieux poursuivre le maintien de la paix en Afrique de l'Ouest<sup>622</sup> ? En pratique, la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'organisation sous-régionale, peut-elle être le passeur de ce nouveau paradigme ? Si nous utilisons le modèle de Liisa Lakso qui distingue dans la gouvernance à paliers multiples d'une part le niveau international avec des organisations comme la CEDEAO, l'UA, l'ONU et les bailleurs de fonds étrangers et d'autre part, le niveau local avec les ONG, les milices locales et les compagnies privées de sécurité, il est possible de comprendre les difficultés de coordination des opérations de maintien de la paix dans un contexte particulier avec une pluralité d'acteurs<sup>623</sup>. Ainsi l'approche de la gouvernance à paliers multiples appliquée à l'Afrique de l'Ouest peut permettre d'analyser et de comprendre le système de sécurité collective qui se met en place depuis déjà deux décennies; le rôle des organisations internationales dans la sous-région comme la CEDEAO, de la nouvelle société civile ouest africaine en émergence et d'autres mouvements sociaux par exemple, les mouvements rebelles et les milices armées d'auto-défenses, les compagnies privées de sécurité, des normes produites par les acteurs, des risques et menaces transnationaux que les réalistes n'avaient pas pu intégrer dans leur analyse<sup>624</sup>. Dans ce contexte, examinons comment s'est déroulée la gouvernance du conflit ivoirien.

---

<sup>622</sup> Cf. Hooghe, Liesbet; Marks, Gary, "Unravelling the Central State, But How?, Types of Multi-Level Governance", *American Political Science Review*, vol.97, n°2, 2003, p.233-243.

<sup>623</sup> Lakso, Liisa, "Beyond the Notion of Security Community: What Role for the African Regional Organizations in Peace and Security", *op. cit.*, p. 493.

<sup>624</sup> Cf. aussi Duffield, Mark, *Global Governance and the New Wars: The Merging of Development and Security*, London, New York, Zed Books, 2001, 293p.

## **1.2. La gouvernance à paliers multiples et le conflit ivoirien**

De l'aveu même de plusieurs responsables de l'ONU que nous avons rencontré au cours de notre enquête de terrain de nombreuses difficultés n'ont pu être surmontées dans la gestion du conflit ivoirien<sup>625</sup>. Il y a eu de la réticence des responsables locaux des agences des Nations Unies envers même le concept de mission intégrée. Il y a eu peu d'esprit d'équipe, un manque de confidentialité et de discipline au sein même de l'ONUCI et en particulier du personnel local. Il y a eu aussi un manque de ressources financières, logistiques et humaines pour permettre à la mission d'assurer sa propre sécurité. La suspicion et le manque de confiance des acteurs politiques ivoiriens vis-à-vis de la mission ont érodé sa légitimité. De même, les intérêts divergents des acteurs tant au sein du groupe de travail international (GTI) qu'au sein même du Conseil de sécurité ont fait peser le doute sur la mission. Aussi, la mission comporte des unités civiles, qui s'occupent des divers aspects de son mandat comme les droits de l'homme, les élections, le désarmement, les relations publiques ; en revanche, l'office de coordination des actions humanitaires reste en dehors de la structure de la mission<sup>626</sup>. Par ailleurs, l'ONUCI est composée de soldats de l'ECOMOG et d'autres forces fournies par les autres États membres des Nations Unies. A côté, il y a les forces françaises de la LICORNE qui dépendent de Paris et non de New York. Ainsi la mission était plutôt semi-intégrée. Car une mission intégrée comme le souligne Xavier Zeebroek est conçue pour regrouper et coordonner l'ensemble des acteurs de l'ONU (et même hors ONU) qui sont impliqués dans la consolidation de la paix et la reconstruction dans un pays donné ; elle lie suivi politique de la transition, sécurité,

---

<sup>625</sup> Entrevues réalisées entre juillet et août 2007 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

<sup>626</sup> Groupe de recherche et d'information sur la paix (GRIP), *Côte d'Ivoire, la paix malgré l'ONU?*, rapport du GRIP, 2008/2, Bruxelles, 2008, p.12.

action humanitaire, respect des droits de l'homme, questions sexo-spécifiques et développement<sup>627</sup>. C'est une réponse à des problèmes pratiques comme la multiplication des interlocuteurs, la duplication des actions, des objectifs contradictoires voire incompatibles, la gabegie financière, le manque de communication et les lignes hiérarchiques étanches et complexes. Ainsi, la structure des opérations de maintien de la paix repose généralement sur trois piliers, le niveau politique et diplomatique, le niveau militaire et le niveau humanitaire. Chaque pilier entretient des relations avec les autres, parfois structurels comme la dépendance du niveau militaire sur le niveau politique ; parfois conjoncturels comme l'échange d'informations. Seule l'ONU se retrouve dans les trois piliers. Lors de la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire pour la première fois, il y avait un représentant spécial qui était le chef de la mission et coiffait le niveau militaire. En revanche, le niveau humanitaire était carrément inexistant ou rempli par d'autres organismes ou acteurs. Au plan politique, il y a eu aussi des conflits de logiques et de personnes. Le médiateur sud-africain par exemple, l'ancien président Thabo Mbéki a été accusé de partialité par les forces nouvelles et les partis d'opposition de la Côte d'Ivoire qui estimaient que leurs seuls interlocuteurs c'était le groupe de travail international (GTI) et le Premier Ministre<sup>628</sup>. Jacques Chirac, le président français de l'époque avait inauguré les déclarations inamicales quelques mois après le début de la médiation sud-africaine en exprimant publiquement des doutes sur la connaissance par le président Thabo Mbéki de « l'âme et de

---

<sup>627</sup> Zeebroek, Xavier, « La difficile mise en œuvre de l'intégration au sein des missions de paix », dans Coulon, Jocelyn (dir.), *Guide du maintien de la paix*, Outremont, Éditions Athéna, 2005, p.86.

<sup>628</sup> Mady, Alphonse, Djédjé, « Médiation sud-africaine : l'opposition rejette le retour de Mbéki », *L'Inter*, 3 février 2006.

la psychologie des gens de l’Afrique de l’Ouest »<sup>629</sup>. La crise ivoirienne a ainsi montré les carences de la coordination des actions en matière de médiation et de résolution des conflits. Et d’ailleurs, interrogés sur ce que la communauté internationale devrait faire pour aider la Côte d’Ivoire à sortir de la crise, plusieurs interlocuteurs *d’International Crisis Group* ont eu spontanément des réponses allant dans le même sens : « qu’elle s’occupe d’abord de ses propres divergences avant d’essayer d’aider les Ivoiriens »<sup>630</sup>. Ailleurs aussi, comme au Libéria, ou en Sierra Leone, la situation n’était guère très différente. D’ailleurs durant l’intervention de l’ONU pendant la deuxième guerre du Libéria en 2003, les organisations non gouvernementales humanitaires se plaignaient de la coordination humanitaire de l’ONU et marquaient leurs réserves et leurs distances. Comme le souligne en effet Albert Fiawosime:

*“MSF-Holland, for instance, returned a vehicle that had been loaned to them by UNICEF as an ambulance for its health services in Saniquellie, Nimba County. MSF Holland stated that they were unable to use the vehicle because it had UN licence plates and a ‘UNICEF’ emblem emblazoned on the side. (...). This situation has been aggravated by the fusing of OCHA into UNMIL as OCHA had coordinating responsibilities that were acceptable to the NGO community when it was seen as independent”*<sup>631</sup>.

La figure suivante donne une vision schématique de la gouvernance du conflit ivoirien :

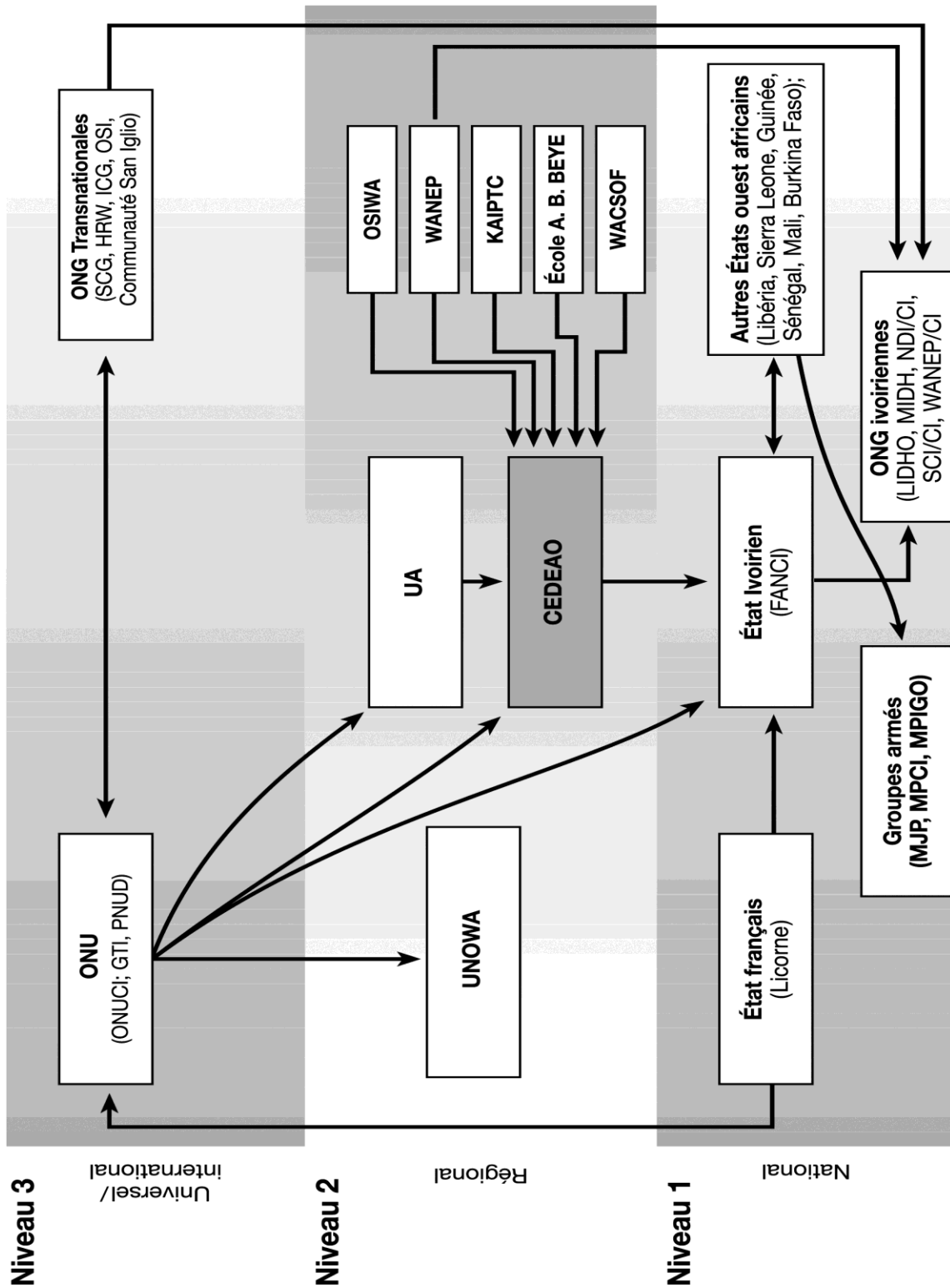
---

<sup>629</sup> Pompey, Fabienne ; Tréan, Claire, « Les propos de Jacques Chirac irritent les Sud-Africains », *Le Monde*, 5 février 2005.

<sup>630</sup> International Crisis Group, *Côte d’Ivoire : La paix comme option*, Dakar, Crisis Group, *Rapport Afrique*, n°109, 17 mai 2006, p. 22 et suiv.

<sup>631</sup> Fiawosime, Albert, “An Integrated Approach to Peace Support Operations: Overview of UN and International Humanitarian Agencies in Liberia”, dans Aboagye, Festus; Bah, El Hadji (dir.), *A Tortuous Road to Peace. The Dynamics of Regional, UN and International Humanitarian Interventions in Liberia*, Pretoria, Institute for Security Studies (ISS), 2005, p.182-183; cf. aussi Ginnifer, Jeremy, “Eyewitness: Peacebuilding in the Congo : Mission Impossible?”, *International Peacekeeping*, vol. 9, n°3, 2002, p.121-128; cf. aussi Zeebroek, Xavier (dir.), *Militaires - Humanitaires : à chacun son rôle*, Bruxelles, Éditions GRIP/Complexe, 2002, 288p.

Figure 5. Gouvernance à paliers multiples du conflit ivoirien



Nb. Les flèches indiquent des directions d'influence (pour les acronymes, cf. la liste des sigles et abréviations)

Ce modèle de la gouvernance à paliers multiples du conflit ivoirien englobe certains éléments des autres approches que nous avons abordées dans les chapitres précédents (comme les jeux de puissances et les tentatives de déstabilisations croisées entre États membres de la CEDEAO, l'ingérence des puissances étrangères dans la sous-région comme la France, la Grande Bretagne ou les États-Unis d'Amérique, etc.). Ces éléments deviennent des niveaux dans le modèle de la gouvernance à paliers multiples. Il n'est donc pas nécessaire de les représenter de nouveau en détails. Ainsi afin de répondre à notre question de recherche qui visait à expliquer les difficultés de la CEDEAO en matière de résolution des conflits, le modèle de la gouvernance à paliers multiples nous suggère que la question principale est celle de la coordination entre les niveaux et particulièrement entre l'ONU et la CEDEAO. C'est de cette collaboration entre ces deux organisations que nous parlerons dans les lignes qui vont suivre. Nous essayerons d'évaluer ce partenariat avec comme point de repère ce fameux rapport Brahimi de 2000.

## **Section 2. La collaboration entre l'ONU et la CEDEAO avant le rapport Brahimi**

Avant le rapport Brahimi, l'ONU a collaboré avec la CEDEAO pendant la première guerre du Libéria (1989-1997) et durant la guerre en Sierra Leone (1991-2001).

### **2.1. Libéria I (1989-1997), première expérience d'une collaboration entre l'ONU et une OIG sous-régionale**

La guerre civile au Libéria a mené à la création de la première force africaine de maintien de la paix au niveau sous-régional. Cette action au bénéfice du comité de médiation de la CEDEAO s'inscrit dans une logique de mise en place d'un mécanisme de sécurité sous-régionale, dont l'envoi d'une force de maintien de la paix. Mais une opération de

maintien de la paix doit être une action non coercitive et ne doit en aucun cas, constituer un procédé autoritaire de maintien de la paix<sup>632</sup>. Car comme le souligne Patrick Regan:

*“[...] The conditions for successful outcomes should vary across the multilateral-unilateral divide. Surely, the strategy for intervening makes a considerable difference. An ill-conceived intervention is no more likely to be effective just because a large group of states are involved in some coordinated fashion. [...] Besides the strategy for intervening other factors are critical in the determination of the effectiveness of the outcome, most notably the role of neutrality and consent. [...] The effectiveness of a multilateral intervention in an internal conflict will be greatly facilitated with the agreement of all parties. Consent and neutrality are of course mutually reinforcing components of an intervention”<sup>633</sup>.*

A ce niveau se pose toute la difficulté de prendre en compte la licéité des accords régionaux en matière de maintien de la paix, reconnu par l’article 52 de la Charte des Nations Unies et posant par la même occasion des conditions qui doivent être en concordance avec les buts et principes de l’organisation. Mais le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies consacré aux organismes et accords régionaux ne dit rien sur la nature précise de la collaboration entre l’ONU et l’organisme régional. Car comme le soulignent Bruno Simma et alliés:

*“Difficulties arise in relating Chapter VIII to instruments designed for securing peace, developed outside the written charter, such as ‘peacekeeping operations’. Chapter VIII poses fundamental problems, however, in that it is on the one hand redundantly formulated, but on the other, too concise. In particular, it fails to provide a precise definition of the ‘regional arrangements/agencies’ to which it applies”<sup>634</sup>.*

Mais l’article 52 du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pose deux principes : d’une part, celui de l’obligation pour les États membres de l’organisme régional de tenter

---

<sup>632</sup> Dinh, Nguyen, Quoc; Daillier, Patrick ; Pellet, Alain, *Droit international public*, LGDJ, 4<sup>ème</sup> édition, 1992, p.915.

<sup>633</sup> Regan, Patrick, *Civil Wars and Foreign Powers. Outside Intervention in Intrastate Conflict*, Michigan, The University of Michigan Press, 2002, p.111 et p.114.

<sup>634</sup> Simma, Bruno (dir.), *The Charter of the United Nations: A Commentary*, Oxford, Oxford University Press, 1994, p.687.

de régler leurs différends locaux dans le cadre de leurs propres mécanismes avant de les soumettre au Conseil de sécurité ; d'autre part, celui du devoir du Conseil d'encourager le règlement des différends d'ordre local par les organismes et accords régionaux. Mais comme le souligne Michael Barnett:

*“Regional organizations and the UN are good at different things, have expertise in different activities, and their strengths and weaknesses can complement each other. In an era of severe resource constraints and abundant security problems, the realization of Chapter VIII in the post-Cold War order suggests not just a partnership but also a functional division of labour”*<sup>635</sup>.

Au Libéria, l'ONU a collaboré avec la CEDEAO sur deux plans : politique et militaire. Concernant le premier point, c'est-à-dire la collaboration au niveau politique, la pratique du Conseil montre qu'il tente formellement d'apporter son soutien aux efforts de la CEDEAO dans le domaine du maintien de la paix même si cela n'intervient parfois que tardivement comme c'était le cas au Libéria. Le soutien du Conseil de sécurité de l'ONU à la CEDEAO a pris des formes variées (cf. figure 5). La forme la plus fréquente de l'encouragement par le Conseil des efforts de la CEDEAO dans son action visant à trouver des solutions pacifiques aux crises est celle que l'on pourrait qualifier de « verbale ». En effet, le Conseil manifeste parfois à travers ses déclarations présidentielles et ses résolutions, son appui aux activités de la CEDEAO ou son approbation des initiatives qu'elle a prises. Cet encouragement peut se présenter aussi sous la forme de remerciements, de louanges ou de l'expression de sa satisfaction. Par exemple, lorsque le Conseil réagit pour la première fois à l'action de la CEDEAO au Libéria en janvier 1991, soit six mois après le début celle-ci, il « loue les efforts entrepris

---

<sup>635</sup> Barnett, Michael, “Partners in Peace? The UN, Regional Organizations, and Peacekeeping”, *Review of International Studies*, vol.21, n°4, 1995, p.426; cf. aussi Barnett, Michael, “Bringing in the New World Order. Liberalism, Legitimacy and the United Nations”, *World Politics*, n°49, 1997, p.526-551.

par les chefs d'État et de gouvernement de l'organisation sous-régionale afin de promouvoir la paix et la normalité au Libéria »<sup>636</sup>. Plus tard, dans sa résolution 788 (1992), il remercie la CEDEAO des efforts qu'elle fait pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité au Libéria et lui demande de poursuivre ses efforts en vue d'aider à l'application de l'accord par des moyens pacifiques. Le soutien du Conseil peut aussi se manifester par la caution apportée aux accords négociés dans le cadre de la CEDEAO. Par exemple, l'accord de Yamoussoukro IV, négocié sous l'égide de la CEDEAO, a été qualifié de « meilleur cadre possible pour le règlement pacifique du conflit libérien » par la résolution 788 (1992). Aussi l'encouragement du Conseil peut aller au-delà du verbal et prendre une forme plus concrète. Dans une telle perspective, le Conseil peut déployer des efforts de médiation conjointement à ceux entrepris par la CEDEAO ou en mobilisant des appuis pour cette dernière. Le Conseil a ainsi autorisé la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour collaborer aux efforts de médiation de la CEDEAO lors du conflit libérien en novembre 1992. Il a envoyé des missions sur le terrain, lesquelles ont rencontré les dirigeants de la CEDEAO et les ont assuré du soutien du Conseil<sup>637</sup>. L'action du Conseil peut aussi se traduire par des efforts visant à mobiliser un soutien d'ordre financier au profit de la CEDEAO. Le Conseil peut ainsi appeler les États membres de l'ONU à apporter, à titre volontaire, un appui financier et technique à l'organisation ouest africaine. Il peut aussi créer un fond d'affectation destiné à recevoir des contributions volontaires destinées à appuyer les activités de celle-ci<sup>638</sup>.

---

<sup>636</sup> Nations Unies, Doc. S/22133 du 22 janvier 1991.

<sup>637</sup> Cf. par exemple S/2004/525, rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004.

<sup>638</sup> Cf. Nations Unies, Doc. S/26376 concernant le cas libérien (1993).

Le deuxième point concerne la collaboration au niveau militaire. Dans le domaine de l'action opérationnelle entre l'ONU et la CEDEAO, la coopération a donné lieu à un mode de collaboration assez original. Il s'agit du déploiement conjoint qui désigne le fait pour les deux organisations de déployer simultanément du personnel civil et militaire chargé de mandats de maintien de la paix. Cette forme de collaboration a vu le jour pour la première fois dans le cadre d'une action conjointe entre l'ONU et une organisation sous-régionale lors du conflit libérien où la coopération ONU/CEDEAO avait pris cette forme. Par sa résolution 866 du 22 septembre 1993, le Conseil de sécurité avait décidé d'établir la mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)<sup>639</sup>. Mais comme le souligne Erika De Wet:

*“ECOMOG had the primary responsibility for supervising the implementation of the military provisions of the peace agreement. The United Nations Observer Mission in Liberia (UNOMIL), on the other hand, was to verify and monitor this process. This division of powers between ECOMOG and the UNOMIL combined with the fact that the latter would not be engaging in enforcement measures have been interpreted as implying that ECOMOG was engaged in enforcement action. This conclusion was also supported by the argument that the Security Council resolutions were all adopted unanimously and because military action was also supported by the Secretary-General and the General Assembly. It is unlikely that the vague language used in the presidential statements and Security Council resolutions would amount to a post facto authorization of military enforcement action”<sup>640</sup>.*

Ainsi, les opérations onusiennes déployées à ce titre ont toujours été précédées par une présence de l'ECOMOG. Leurs mandats ont tous un caractère subsidiaire et complémentaire par rapport à celui de la force sous-régionale. Par exemple, la MONUL était chargée de surveiller les procédures de mise en œuvre et de vérifier leur application

---

<sup>639</sup> Nations Unies, S/RES/866, 22 septembre 1993.

<sup>640</sup> De Wet, Erika, “The Relationship between the Security Council and Regional Organizations during Enforcement Action Under Chapter VII of the United Nations Charter”, *Nordic Journal of International Law*, n°71, 2002, p.23.

impartiale<sup>641</sup>. A cela s'ajoutait un certain rôle dans la coordination humanitaire des activités de l'ONU et l'exercice d'un mandat d'observation électorale<sup>642</sup>. Mais sur le terrain la situation était assez particulière tant pour les observateurs que pour la population libérienne, car comme le soulignent John Mackinlay and Abiodun Alao :

*“Compared to similarly appointed interim authorities, for example Lord Soames in the Zimbabwe/Rhodesia settlement or Mr. Akashi in Cambodia, Mr. Gordon Somers held a much less powerful executive position which reflected the unique constituency of UNOMIL and its relationship with the other factions in the peace process. Unlike his predecessors, in the event of UNOMIL's role being challenged or his officers becoming exposed to danger, he would have to rely on the military support of ECOMOG, a force palpably not under his control or even within his aegis of influence. At the crucial point of interface with the ECOMOG Field Commander, Gordon Somer's precedence was unclear; however, it was certain that the ECOMOG Commander held final authority over his own forces. Many Liberians saw UNOMIL as subordinated to ECOMOG. For them the signs were visible in everyday events on the street. They saw UNOMIL vehicles stopped and searched at ECOMOG roadblocks. UNOMIL was also required to observe the curfew times and influential Liberians asked how could UNOMIL be "verifying," their activities when ECOMOG was free to act, unmonitored, during the hours of darkness”*<sup>643</sup>.

Seulement trois facteurs au moins peuvent être avancés pour expliquer la qualité médiocre de la collaboration entre l'ONU et la CEDEAO durant la première guerre du Libéria. Le premier facteur serait le déploiement tardif de l'ONU. En effet, la guerre a éclaté en décembre 1989, mais l'opération des Nations Unies au Libéria ne sera établie qu'en septembre 1993. Dans ce contexte et comme le souligne Funmi Olonisakin:

---

<sup>641</sup> Sesay, Max, Ahmadu, “Civil War and Collective Intervention in Liberia”, *Review of African Political Economy*, vol.23, n°67, 1996, p. 41.

<sup>642</sup> United Nations, *The Blue Helmets. A Review of United Nations Peacekeeping*, New York, United Nations Department of Public Information, 3<sup>rd</sup> edition, 1997, p.380.

<sup>643</sup> Mackinlay, John; Alao, Abiodun, “Liberia 1994: ECOMOG and UNOMIL Response to a Complex Emergency”, *United Nations University Occasional Paper Series*, n°1, January 1995, p.18; cf. aussi Alao Abiodun, *The Burden of Collective Goodwill: The International Involvement in the Liberian Civil War*, Brookfield, VT, Ashgate Publishing, 1998, 226p.

*“Many ECOMOG soldiers resented the fact that UNOMIL was deployed after they had done the ‘dirty job’, of shedding their blood for Liberians. They argued that UNOMIL had arrived when peace was almost concluded and would thus share the glory with ECOMOG. ECOMOG officers were better able to conceal their bitterness, exhibiting fairly cordial relations with UNOMIL officials. But at the soldier level, it is difficult to understand why UNOMIL is here”*<sup>644</sup>.

Le deuxième facteur explicatif de la piètre qualité des relations entre l’ONU et la CEDEAO au Libéria, c’était l’existence de deux commandements distincts, celui de l’ONU et celui de la CEDEAO. De ce fait, les soldats de l’ONU ont souvent été incommodés par les contrôles abusifs des soldats de la CEDEAO. En effet, comme le souligne un rapport du Secrétaire général des Nations Unies :

*“ECOMOG practises placed restrictions on UNOMIL’s movement, despite the agreement that the forces would enjoy freedom of movement throughout Liberia. But there have been cases when UNOMIL military and civilian staff have been stopped and harassed at ECOMOG checkpoints [...] despite the apparently smooth working relations between senior ECOMOG officials and UNOMIL. [...] while ECOMOG and UNMIL continue to enjoy close working relations, especially between the top levels of their command structures, the co-operation required for UNOMIL to carry out its tasks has not always been satisfactory at the working level”*<sup>645</sup>.

Le troisième facteur explicatif enfin, c’est la disproportion des moyens logistiques entre les deux forces. En effet, les soldats de l’ECOMOG étaient mal équipés et mal payés. Leurs véhicules tombaient fréquemment en panne et prenaient du temps à être réparés. En plus, les salaires étaient payés irrégulièrement. En revanche, les troupes onusiennes elles, étaient mieux équipées et mieux payées. Cette situation a aggravé le « sentiment

---

<sup>644</sup> Olonisakin, Funmi, “UN-Co-operation with Regional Organizations in Peacekeeping: The Experience of ECOMOG and UNOMIL in Liberia”, *International Peacekeeping*, vol.3, n°3, 1996, p.41.

<sup>645</sup> United Nations, *Report of the UN Secretary-General on Liberia*, S/1995/473, June 10, 1995, p.4 et suiv.; cf. aussi, Amnesty International, *Liberia: A New Peace Agreement- An Opportunity to introduce Human Rights Protection*, September 20, 1995.

d'animosité » entre les deux troupes et leurs perceptions par l'opinion. Car comme le souligne Funmi Olonisakin:

*“The reaction of the local community towards both forces perhaps contributed to, and served to prolong, anti-UNOMIL sentiments within ECOMOG. Monrovia residents tended to identify more with ECOMOG troops than their UN counterparts who appeared out of place. ECOMOG soldiers were stationed at checkpoints throughout the capital, while the UN units were not as visible at these locations. UNOMIL troops were remembered more for driving around Monrovia in luxury vehicles. ECOMOG soldiers, often with worn-out uniforms and vehicles, blended easily with the poor living conditions in many parts of the war-weary capital, somewhat endearing them to the people, while UNOMIL was distanced from them”<sup>646</sup>.*

Ces témoignages sont corroborés par les enquêtes de terrain que nous avons menées. En effet, selon un directeur d'un centre de résolution des conflits à Monrovia : « les officiels de l'ONU sont en vacances au Libéria tant durant la première que durant la deuxième intervention des Nations Unies dans notre pays. Allez à la plage *CECE BEACH*, vous allez les trouver. Ils sont là-bas tous les jours pour avoir du bon temps. Ils savent qu'il n'y a plus de risque maintenant au Libéria et c'est le temps de faire de l'argent. Ce sont par contre les soldats de l'ECOMOG qui ont donné leurs sacrifices pendant les heures chaudes du conflit »<sup>647</sup>. Pourtant au départ, l'opération des Nations Unies au Libéria n'était pas prévue pour être autonome selon même les mots du Secrétaire général des Nations Unies :

---

<sup>646</sup> Cf. Olonisakin, Funmi, “UN-Co-operation with Regional Organizations in Peacekeeping: The Experience of ECOMOG and UNOMIL in Liberia”, op., cit., p.43.

<sup>647</sup> Entrevue réalisée à Monrovia, Libéria, 15 juin 2008.

*“The role foreseen for the United Nations in the implementation of the Cotonou Peace Agreement is predicated on the assumption that the ECOMOG force will be in a position to perform the wide-ranging tasks entrusted to it by the Liberian parties. [...] Obviously, without the necessary support and cooperation of ECOMOG, UNOMIL will not be able to successfully carry out its responsibilities in the peace process. In such an event I might be obliged to recommend the withdrawal of UNOMIL”*<sup>648</sup>.

Mais l’ONU accompagnera la CEDEAO et le Libéria jusqu’aux élections qui ont porté l’ancien chef rebelle Charles Taylor au pouvoir en 1997. En novembre de la même année, le mandat de la MONUL s’étant achevé, l’ONU a créé le bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL). Sa tâche principale était d’aider le gouvernement à consolider la paix après la victoire du président Charles Taylor lors des élections multipartites de juillet 1997. Mais la cohabitation entre l’ONU et la CEDEAO au Libéria qui était la première expérience du genre ne s’est pas déroulée sous les meilleurs auspices. Par exemple, Clément Abibé souligne:

*“The ECOWAS experience in Liberia demonstrates the need for better judgement by the United Nations in approving or delegating security tasks to regional organisations. The issue is not whether security tasks should be devolved to regional arrangements. Rather, it is what kinds of security tasks should be devolved to what kinds of regional institutions, and what conditions need be met by them”*<sup>649</sup>.

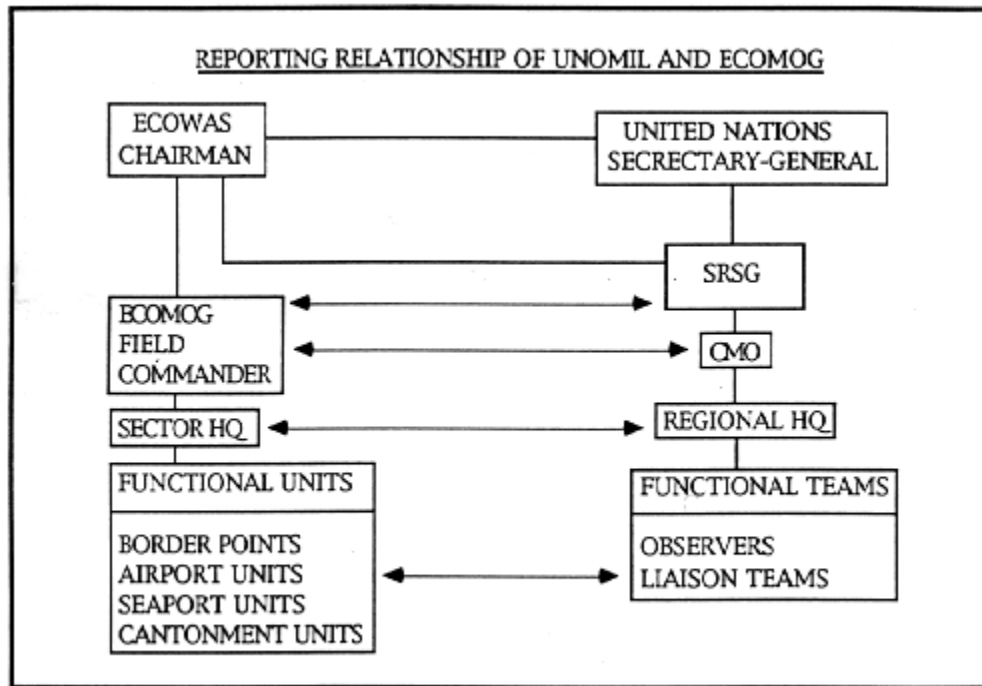
Toutefois l’ONU renouvellera l’expérience de la collaboration avec la CEDEAO en Sierra Leone. Le tableau ci-dessous montre les relations entre l’ONU et la CEDEAO au Libéria :

---

<sup>648</sup> United Nations, *Report of the Secretary-General on Liberia*, UN Security Council document S/26422, September 9, 1993, §39, p.10.

<sup>649</sup> Abibé, Clément, “The Liberian Conflict and the ECOWAS-UN Partnership”, *Third World Quarterly*, vol.18, n°3, 1997, p.484.

**Figure 6. Reporting Relationship of UNOMIL and ECOMOG**



42

Source. Mackinlay, John; Alao, Abiodun, "Liberia 1994: ECOMOG and UNOMIL Response to a Complex Emergency", *United Nations University Occasional Paper Series*, n°1, January 1995, p.19.

## **2.2. L'ONU et la CEDEAO en Sierra Leone, une délégation au cours de l'opération**

La présence des forces de la CEDEAO en Sierra Leone remonte au lendemain du début de la guerre civile<sup>650</sup>. Mais comme le souligne Jean-Marc Châtaigner :

<sup>650</sup> Cf. nos développements antérieurs sur l'intervention de la CEDEAO en Sierra Leone dans l'introduction, le chapitre de mise en contexte et le chapitre sur les apprentissages ; sur le processus de sortie de crise en Sierra Leone, cf. aussi Jalloh, Mohamed Juldeh, "Talking, Singing and Dancing Democracy : An Assessment of Electoral Participation in the May 2002 General Election in Sierra Leone", *Afrique politique*, n°15, 2002, p.255-267.

« La décision prise lors du sommet d'Abuja des chefs d'État de la CEDEAO des 26 et 28 août 1997 d'établir des sanctions régionales à l'encontre de la junte paraît néanmoins avoir pris le Conseil de sécurité des Nations Unies par surprise. Aucune des mesures prises, qui portaient sur l'interdiction d'exportation d'armes, de munitions, de produits pétroliers à destination de la Sierra Leone et l'établissement d'un régime d'interdiction de déplacements pour les membres de la junte et leurs familles, n'avait fait l'objet d'une information ou d'une consultation préalables avec les membres du Conseil. [...] A l'annonce de la décision prise à Abuja, plusieurs délégations du Conseil (Suède, Costa Rica...) ont fait part de leurs préoccupations quant à ses conséquences humanitaires. Certaines (Brésil et Russie notamment) se sont interrogées sur leur validité juridique au regard de l'article 53 de la Charte des Nations Unies »<sup>651</sup>.

Or comme le note Erika De Wet :

*“In order for the Security Council to remain in control of a military operation, there must first of all be a Security Council resolution explicitly authorizing the use of force. These flows from the principle underlying Article 42 that armed force should be used as a last resort. Even though it is up to the Security Council to decide if and when to move from Article 41 to Article 42 of the Charter, the substantive principle that force be used only as a last resort carries with it a procedural requirement that the deliberative body authorizing force do so explicitly”*<sup>652</sup>.

Dans le cas du conflit en Sierra Leone, c'est au cours de l'opération que la CEDEAO est allée chercher l'approbation du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'intervention des Nations Unies en Sierra Leone, note Mamadou Aliou Barry, a débuté par l'envoi en décembre 1994 d'une mission et la désignation en février 1995 d'un envoyé spécial<sup>653</sup>. Cet envoyé spécial va justement réussir à convaincre le chef rebelle Foday Sankoh d'entamer des négociations pour la mise en place d'un cessez-le-feu. Ces négociations

---

<sup>651</sup> Châtaigner, Jean-Marc, « Légitimité et efficacité des sanctions régionales et internationales pour circonscrire l'économie de conflit en Afrique de l'Ouest », présentation à la conférence sur « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction* », Paris, Club du Sahel, 13-14 mai 2003, p.4.

<sup>652</sup> De Wet, Erika, “The Relationship between the Security Council and Regional Organizations during Enforcement Action Under Chapter VII of the United Nations Charter”, op., cit., p.14.

<sup>653</sup> Cf. Barry, Mamadou, Aliou, *Guerres et trafics d'armes en Afrique. Approche géostratégique*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.335.

vont débiter en Côte d'Ivoire en mars 1996 et déboucheront sur les accords d'Abidjan. Dans un de ses rapports justement, le Secrétaire général des Nations Unies estimait que la signature de l'accord de paix d'Abidjan marquait la fin de cinq années de guerre civile en Sierra Leone<sup>654</sup>. Mais c'était sans compter avec la détermination des militaires qui ont renversé le pouvoir démocratiquement élu par coup d'état en mai 1997. Les forces de la CEDEAO interviendront pour rétablir le pouvoir légal. Toutefois, le retour au pouvoir d'Ahmet Tejan Kabbah en février 1998 n'a pas apaisé la tension. Une nouvelle phase de combats particulièrement atroces intervient entre les troupes rebelles et les forces fidèles au président Kabbah soutenues par l'ECOMOG à dominance nigériane. Suite à plusieurs efforts de rétablissement de la paix, un accord fut signé en 1999 entre le gouvernement d'une part et les forces rebelles d'autre part sous l'égide de l'ONU et de la CEDEAO. C'est l'accord de paix de Lomé de juillet 1999 qui prévoyait le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix pour garantir sa mise en œuvre. Cette force sera la mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et intégrera les forces de l'ECOMOG en son sein<sup>655</sup>. Mais le processus de "*RE-HATTING*" ne s'est pas passé dans les meilleures conditions. Car comme le souligne le document issu de la conférence d'Accra sur le bilan des actions de la CEDEAO en matière de maintien de la paix :

---

<sup>654</sup> Cf. Nations Unies, Rapport S/1997/80 du Secrétaire général des Nations Unies du 26 janvier 1997.

<sup>655</sup> La MUNISIL est créée par la résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999 ; cf. aussi Hanlon, Joseph, "Is the International Community Helping to Recreate the Preconditions for War in Sierra Leone", *The Round Table*, vol.94, n°381, 2005, p.459-472.

*“In the case UNAMSIL, ECOMOG had in place a force of 11,000 that had proved itself when tested with fire from spoilers, but it lacked the basic logistic requirements to undertake the task required of a UN force. The UN, on the other hand, planned to replace the 11,000 ECOMOG force with 6000 UN troops, against the advice of the ECOWAS Force Commander. The incoming UNAMSIL Force was soon over-faced by RUF spoilers and, after two upward adjustments by the Security Council, a UN force of 17,500 was eventually deployed in Sierra Leone. In the case of a takeover of a new UN Force Commander from an ECOWAS Force Commander (as in Sierra Leone and Liberia), the incoming UN Commander should not ignore the views of his regional counterpart during the handing and taking over process”<sup>656</sup>.*

En juin 1998 déjà, le Conseil de sécurité avait créé la mission d’observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) pour une période initiale de six mois. Elle a supervisé et guidé l’action menée pour désarmer les combattants et restructurer les forces de sécurité du pays. Des équipes de membres de la mission, non armées, placées sous la protection de l’ECOMOG, ont réuni des données au sujet des atrocités et violations des droits de l’homme commises contre les civils. Ces informations conduiront à la création de la cour spéciale sur la Sierra Leone. Mais comme au Libéria, la collaboration des Nations Unies et de la CEDEAO en Sierra Leone a aussi révélé quelques problèmes. John Hirsch, ancien ambassadeur des États-Unis en Sierra Leone entre 1995 et 1998 notera par exemple :

---

<sup>656</sup> Report of the ECOWAS Workshop, *Lessons from ECOWAS Peacekeeping Operations...*, op., cit., p.42.

*“The United Nations Mission in Sierra Leone, on whom the burden of implemented the Lomé peace agreement fell, has been beset by numerous problems from the outset. Most notably, it has suffered from an ambiguous mandate authorizing the use of force under Chapter VII of the United Nations Charter only under very limited conditions but falling short of authorizing a full-fledged enforcement operation. Planning in the UN Secretariat was based on the flawed assumption, despite numerous indications to the contrary, that the RUF intended to cooperate in carrying out the Lomé peace agreement’s disarmament and demobilisation provisions. Operationally, UNAMSIL’s troop-contributing countries, all from the developing world, lacked adequate equipment, logistics and intelligence gathering capacity”*<sup>657</sup>.

Par ailleurs, la coopération entre l’ONU et la CEDEAO en Sierra Leone a manqué de mécanisme de liaison qui n’a jamais été mis en place. Aussi, le statut des officiers militaires, de même que la conduite des opérations a conduit à des compétitions et des tensions entre les deux organisations. La collaboration entre les deux structures n’a jamais été optimale et visiblement toutes les leçons n’ont pas été tirées de leurs relations du premier conflit libérien. Car le même problème de la protection des observateurs de l’ONU par les soldats de la CEDEAO s’est posé encore. En effet, la CEDEAO, elle-même victime d’attaques des milices rebelles, a reçu cette tâche sans le soutien logistique et financier nécessaire<sup>658</sup>. Pourtant, une transition entre les forces d’une organisation régionale ou sous-régionale et les casques bleus des Nations Unies exige une bonne planification entre les deux institutions tant au plan politique que militaire. Mais cette approche a été négligée dans le cadre de la coopération entre l’ONU et la CEDEAO en Sierra Leone. Car comme le souligne un document du département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :

---

<sup>657</sup> Hirsch, John, “War in Sierra Leone”, *Survival*, vol.43, n°3, autumn, 2001, p.157.

<sup>658</sup> Entrevue avec un fonctionnaire de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 02 juillet 2007.

*“When ECOMOG decided to withdraw entirely, there was little time to plan an orderly handover or transition. In the first half of 2000, the UN was forced to manage the deployment of the new UNAMSIL force, while simultaneously taking on the responsibilities of withdrawing ECOMOG troops. The UN had considerable experience in handing over and taking over peacekeeping tasks from regional organizations and had done so in the former Yugoslavia, Haiti, Central Africa and other places. In Sierra Leone, however, there was no time for a planned and phased handover, resulting in considerable lack of coordination and confusion”<sup>659</sup>.*

Aussi les acteurs sur le terrain, comme ce travailleur d’une ONG locale en Sierra Leone, s’interrogeaient sur la clarté du mandat de l’ONU dont on ne savait pas si c’était un mandat de maintien de la paix ou de renforcement de la paix<sup>660</sup>. Dans la littérature pourtant, la mission des Nations Unies en Sierra Leone a été qualifiée comme la première mission de type intégré qui avait à la fois une composante civile, militaire et humanitaire<sup>661</sup>. Le représentant spécial du Secrétaire général qui était le chef de la mission était secondé par deux adjoints, un représentant spécial adjoint chargé des questions politiques et un représentant spécial chargé des questions humanitaires. Ainsi, les trois piliers d’une opération de maintien de la paix (civile/militaire/humanitaire) qui jusque-là gardaient leur autonomie feront désormais l’objet d’un regroupement hiérarchique sous l’autorité unique du représentant spécial du Secrétaire général. Sous cet angle, on peut dire qu’il y a une amélioration par rapport à la première mission de l’ONU au Libéria. Toutefois, si ce système présente l’avantage de la cohérence au niveau civil et militaire ; en revanche, il introduit un certain nombre de duplication au niveau humanitaire. En effet, le coordonnateur humanitaire des Nations Unies dirige désormais

---

<sup>659</sup> United Nations, *Lessons Learned from the United Nations Peacekeeping Experiences in Sierra Leone*, New York, Department of Peacekeeping Operations, September 2003, p.34.

<sup>660</sup> Entrevue réalisée avec un agent de programme d’une ONG locale sierra léonaise travaillant dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance, Freetown, 17 juillet 2008.

<sup>661</sup> Zeebroek, Xavier, « La difficile mise en œuvre de l’intégration au sein des missions de paix », op., cit., p.92.

les différentes unités spécialisées de la branche humanitaire et supervise aussi le bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) dont le mandat couvre le même type d'activités. Les sources de désaccords se sont accrues entre les responsables humanitaires d'OCHA et la mission et les différentes agences spécialisées des Nations Unies, tous poursuivant des objectifs sensiblement différents. Les autres acteurs, notamment les ONG humanitaires se retrouvèrent face à une multiplication de leurs interlocuteurs, ce qui compliqua finalement la coordination humanitaire<sup>662</sup>. Pendant que l'ONU mettait en place la mission des Nations Unies en Sierra Leone en octobre 1999, deux mois plus tard, un coup d'état allait intervenir dans un pays frontalier du Libéria à savoir la Côte d'Ivoire, le 24 décembre de la même année. Ce pays économiquement prospère, politiquement stable va basculer dans la violence elle aussi<sup>663</sup>. Entre temps, le rapport Brahimi de 2000 a fait un diagnostic des missions de paix des Nations Unies. A-t-il eu un impact sur la collaboration ultérieure entre l'ONU et la CEDEAO en Afrique de l'Ouest ?

### **Section 3. La collaboration entre l'ONU et la CEDEAO après le rapport Brahimi**

Après le rapport Brahimi, la CEDEAO et l'ONU ont eu à collaborer en Côte d'Ivoire et au Libéria pour une deuxième fois. Ont-elles tiré des leçons de leurs expériences antérieures ?

#### **3.1. La collaboration entre l'ONU et la CEDEAO en Côte d'Ivoire, le co-déploiement**

La CEDEAO ne se désintéressait pas de la détérioration de la situation en Côte d'Ivoire mais ne s'y était pas activement impliquée. C'est seulement après la tentative de coup d'état qui a eu lieu le 19 septembre 2002 que la Côte d'Ivoire devient une priorité pour

---

<sup>662</sup> Ibid., p.92 et suiv.

<sup>663</sup> Dans le langage populaire à Abidjan, la capitale de la Côte d'Ivoire, on parlait à l'époque du « *père Noël en kaki* » pour désigner le Général Robert Gueï, chef des mutins.

l'organisation. Au même moment, la France pour protéger ses ressortissants et ceux des autres pays amis envoie un contingent de 2500 militaires qui deviendra l'opération LICORNE. En vertu des accords militaires qui lient la France avec de nombreux pays francophones d'Afrique subsaharienne, ses forces ne peuvent intervenir que si le pays en question est victime d'une agression étrangère. C'est dans ce contexte que les membres de la CEDEAO se réunissent en sommet extraordinaire à Accra au Ghana le 29 septembre 2002. A l'issue de cette rencontre, les membres de la CEDEAO ont adressé un appel aux parties les enjoignant à respecter un cessez-le-feu et à essayer de trouver un règlement pacifique à leur différend. Ils mettent en place un groupe de contact pour jouer les facilitateurs entre les parties<sup>664</sup>. Il parviendra à obtenir des parties la signature d'un accord de paix<sup>665</sup>. En vertu de cet accord, les parties s'engagent à un cessez-le-feu et à accepter le déploiement de l'ECOMOG qui devra prendre la relève des forces françaises déjà sur le terrain. L'ECOMOG s'était vue charger d'une opération de maintien de la paix avec pour mandat de surveiller la cessation des hostilités, de faciliter le retour à la vie administrative normale, ainsi que la circulation des personnes et des biens, de contribuer à la mise en œuvre de l'accord de paix, des décisions relatives au désarmement des forces du mouvement rebelle, d'assurer la sécurité de ces forces dans certaines zones ainsi que celles des observateurs et des agences humanitaires. La mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI) constituera la première opération militaire entreprise par l'organisation sous-régionale depuis l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité de 1999. Déployée

---

<sup>664</sup> Ce groupe de contact était composé des représentants du Togo, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger et du Nigéria.

<sup>665</sup> Négociations de Lomé : la paix en 24 points, consultable au <http://www.fr.allafrica.com/stories/printable/200211180462.html>, disponible au 21/12/2002, consulté le 15 mars 2010.

à côté des forces françaises, *les casques blancs* étaient au nombre de 1500 soldats au départ<sup>666</sup>.

Toutefois, après la conférence de Linas-Marcoussis en janvier 2003 en France, l'ONU a entériné les accords de cette rencontre et agissant en vertu du chapitre VII, a confié à la LICORNE et à l'ECOMOG des tâches supplémentaires<sup>667</sup>. Mais ayant déterminé que la situation en Côte d'Ivoire était une menace à la paix et à la sécurité internationales et agissant toujours en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a décidé à partir du 04 avril 2004 de créer l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une période d'un an<sup>668</sup>. Le Conseil a autorisé l'ONUCI à user de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat dans les limites de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités. Au terme de la résolution 1528, l'ONUCI s'acquittera notamment : de l'observation du cessez-le-feu et des mouvements de groupes armés ; du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement et de la réinstallation ; de l'appui aux opérations humanitaires ; de l'appui à la mise en œuvre du processus de paix ; de l'assistance dans le domaine des droits de l'homme ; de l'information et du maintien de l'ordre public.

Par ailleurs, la résolution 1528 du Conseil de sécurité autorisera les forces françaises, pour une durée d'un an à compter du 4 avril 2004, à user de tous les moyens nécessaires pour soutenir l'ONUCI, conformément à l'accord que doivent conclure l'ONUCI et les autorités françaises, et en particulier, à : contribuer à la sécurité générale

---

<sup>666</sup> Nom d'appellation des soldats de la CEDEAO à l'image des casques bleus de l'ONU.

<sup>667</sup> L'ONU a entériné cet accord dans sa résolution 1446 (2003).

<sup>668</sup> L'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été créée par la résolution 1528 du 27 février 2004. Elle renforce les rapports de collaboration entre la LICORNE et l'ECOMOG sous l'égide des Nations Unies. Or, la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) concernait essentiellement les forces de l'ECOMOG.

de la zone d'activité des forces internationales; intervenir à la demande de l'ONUCI, pour soutenir des éléments de cette dernière dont la sécurité serait menacée; intervenir en cas d'éventuelles actions belligérantes, si les conditions de sécurité l'exigent, en dehors des zones placées sous le contrôle direct de l'ONUCI; aider à protéger les civils dans les zones de déploiement de leurs forces.

De fait, l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) prend le relais de la CEDEAO en faisant passer le contingent de la MICECI (soldats de la CEDEAO) sous couleur de l'ONU. La mission est officiellement appuyée par le contingent militaire français de l'opération LICORNE. L'ensemble est appelé « forces impartiales » (cf. figure 5). Ainsi, comme on peut le voir l'ONU et la CEDEAO en Côte d'Ivoire ont procédé par co-déploiement. Et le Secrétaire général de l'ONU à l'époque dans son supplément à l'agenda pour la paix soulignait que si ces expériences de co-déploiement aboutissent, elles pourraient ouvrir la voie à une nouvelle division du travail entre l'ONU et les organisations régionales. Celles-ci accompliraient l'essentiel de la tâche en bénéficiant de l'appui d'une opération de petite envergure des Nations Unies qui permettrait de vérifier que la mission se déroule d'une manière conforme aux positions adoptées par le Conseil. Sur le terrain toutefois, la réalité peut parfois être en décalage avec les principes. Car comme le souligne un universitaire ivoirien : « le représentant des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour les élections disait dans une conférence à Madrid que lui-même ne comprenait pas son mandat car ce n'était pas clair. L'ONU a l'art d'envoyer des missions avec des mandats peu clairs. Et quand la colonne vertébrale n'est pas adossée à quelque chose de solide, ça ne marche pas »<sup>669</sup>.

---

<sup>669</sup> Entrevue réalisée à Abidjan, Côte d'Ivoire, 3 août 2007.

Seulement pour le cas du conflit ivoirien les déchirements et maladroites les plus profonds se sont manifestés au sein même du Conseil de sécurité. En effet, à l'expiration du mandat présidentiel en novembre 2005, la Côte d'Ivoire se trouva dans un vide juridique. L'ONU intervient pour proroger le mandat du président d'un an en attendant la tenue des élections. Désormais, le chef de l'État et son Premier Ministre doivent leur légitimité à l'ONU qui à travers le groupe de travail international (GTI) supervise le fonctionnement des institutions. La résolution 1633 du 21 octobre 2005 entérine la création du GTI et d'un groupe de médiation au sein du GTI. Même si ces instances étaient distinctes de l'ONUCI, la coprésidence était assurée par le représentant spécial du Secrétaire général, chef de la mission de l'ONUCI<sup>670</sup>. Mais une année plus tard, les élections n'ont pas eu lieu et l'ONU revient à la charge avec la résolution 1721 du 1<sup>er</sup> novembre 2006 qui prolonge encore le mandat du président d'un an ; elle confirme le Premier Ministre dans son poste, fixe son mandat de manière plus détaillée et élargit ses pouvoirs. Cette résolution réitère aussi le rôle crucial du groupe de travail international (GTI) et du haut représentant pour les élections (HRE). Les organisations internationales africaines (UA, CEDEAO) endosseront les décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce qui fait dire à un travailleur d'une ONG ivoirienne des droits de l'homme : « qu'on doute de l'efficacité de l'ONU dans le conflit. On est un peu déçu et avec ce conflit ivoirien on a compris que le monde était divisé en zone d'influence. Toutes les résolutions sur la Côte d'Ivoire sont proposées et rédigées par la France. L'ONU joue à l'équilibrisme pour ne fâcher aucune partie »<sup>671</sup>. Toutefois, les circonstances qui ont marqué les discussions sur l'adoption de la résolution 1721 témoignent des frictions et

---

<sup>670</sup> Cf. Ambrosetti, David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU. Le Conseil de sécurité en audience*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2009, 349p.

<sup>671</sup> Entrevue réalisée à Abidjan, Côte d'Ivoire, 2 août 2007.

des désaccords au sein du Conseil de sécurité. Par bien des aspects, soutient un ancien ambassadeur des États-Unis à l'ONU, la France et les Européens en général se comportaient comme si la Côte d'Ivoire était encore une colonie<sup>672</sup>. Ils administraient ses affaires, décidaient de qui devaient diriger le pays. En fait, ils décidaient des moindres aspects de la situation politique interne en Côte d'Ivoire. Et cela n'a pas contribué sur le long terme à la solution que les parties en présence sur le terrain devaient elles-mêmes trouver. Alors poursuit le diplomate, plutôt que d'essayer de favoriser les intérêts d'un camp ou de l'autre, le rôle du Conseil de sécurité ne devrait-il pas être de résoudre la dispute ; et, dans ce cas précis du dossier ivoirien, le désaccord avec la France portait sur une décision prise par l'Union Africaine au sujet de l'extension de la durée du mandat du président et de l'autorité à accorder au Premier Ministre. La France, le Ghana et la République démocratique du Congo étaient favorables à une résolution qui était clairement différente de celle adoptée par l'Union Africaine. Or, d'habitude, lorsque l'UA trouve un accord, elle vient au Conseil de sécurité et lui demande simplement de l'adopter tel quel. La position française dans ce cas marquait une différence flagrante avec la manière dont le Conseil avait l'habitude de procéder. Ceci était une déviation par rapport à la pratique habituelle<sup>673</sup>. Ces divergences et querelles au Conseil de sécurité révèlent la vraie nature des relations internationales qui sont des rapports de pouvoir et de domination. L'ONU est ainsi malgré elle peut-être l'instance de constellation de ces jeux de puissances. Et si elle est faible, la CEDEAO ne peut pas être forte. Car la CEDEAO est dans ce cas une colonne vertébrale adossée à un corps rachitique parce que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une compétence de l'ONU qu'elle

---

<sup>672</sup> Cf. L'entrevue que John Bolton, ancien ambassadeur des États-Unis à l'ONU avait accordée à un quotidien ivoirien : *Le Courrier d'Abidjan*, n°1071, 24 juillet 2007, p.6.

<sup>673</sup> Ibid., p.6.

sous-traite aux organisations régionales. Aussi ces divergences au Conseil de sécurité à New York ont compliqué les actions de son personnel sur le terrain et des autres acteurs humanitaires. Ainsi, lorsque le groupe de travail international (GTI) a demandé en janvier 2006 le non renouvellement du mandat des députés, les jeunes patriotes, proche du camp présidentiel sont descendus dans les rues pour manifester contre une telle décision. Des bureaux de l'ONU sont saccagés et les dégâts sont estimés à plusieurs millions de dollars. L'Assemblée nationale sera maintenue mais l'ONU demandera une réparation des dommages subis évalués à 3,5 millions de dollars<sup>674</sup>.

Par ailleurs, les aspects opérationnels de la collaboration entre l'ONUCI et la CEDEAO soulèvent aussi des questions<sup>675</sup>. Ainsi, un document issu de cette conférence qui faisait le bilan des interventions de la CEDEAO et qui était organisée au centre Kofi Annan à Accra au Ghana à laquelle participaient des anciens commandants de la force de la CEDEAO mentionnait ces remarques :

*“Over the past five years there have been a number of examples in which regional, or multinational, forces have been deployed followed by a UN peacekeeping force: ECOMOG to UNAMSIL in Sierra Leone, INTERFET to UNTAET in East Timor, ECOMIL to UNMIL in Liberia, ECOMICI to UNOCI in Côte d'Ivoire, the MIF to MINUSTAH in Haiti, AMIB to ONUB in Burundi. While there can be no standard template for every transition, some key principles and some common problems have emerged. There are also certain common characteristics associated with the types of forces involved in the transition, and there are undoubtedly better ways of managing what is a complex operation”*<sup>676</sup>.

En Côte d'Ivoire, le passage du témoin de la CEDEAO à l'ONU (“*RE-HATTING*”) s'est relativement bien passé et la MICECI a fait huit mois sur le terrain avant de transmettre le

---

<sup>674</sup> Cf. Banégas, Richard, *Côte d'Ivoire : les jeunes “se lèvent en hommes”*. *Anticolonialisme et ultranationalisme chez les jeunes patriotes d'Abidjan*, Paris, Les Études du CERI, n°137, juillet 2007, 52p.

<sup>675</sup> Nations Unies, *Supplément à l'agenda pour la paix*, rapport de situation présenté par le Secrétaire général à l'occasion du cinquantenaire de l'organisation, New York, 25 janvier 1995. p. 19, § 86.

<sup>676</sup> Report of the ECOWAS Workshop, *Lessons from ECOWAS Peacekeeping Operations...*, op., cit., p.41.

relais à l'ONU. Le commandant de la MICECI sera maintenu par l'ONU comme patron de l'ONUCI même si les responsables du quartier général de l'ONUCI étaient obligés d'aller faire un stage d'entraînement de pré-déploiement au centre Kofi Annan à Accra. Ainsi donc pour le déploiement de l'ONUCI, la collaboration entre l'ONU et la CEDEAO était meilleure même si elle ressemblait plus à une mission de conseils qu'à une mission de coopération. Car comme le souligne le document issu de la conférence d'Accra précité :

*“Although a future UN peacekeeping mission may not be assured at the time of initial planning, close contact between UN planners and those of ECOWAS remains essential. While there was a significant element of coordination between UNAMSIL and ECOMIL in support of the deployment to Liberia, and between DPKO and ECOWAS planners for Côte d’Ivoire, much of it was aimed at specific issues, or was generic in nature. Planning assistance from DPKO with the ECOWAS deployment to Côte d’Ivoire was more in the form of advice to make good a shortfall in Secretariat capacity that existed at the time, rather than a real attempt at joint planning”<sup>677</sup>.*

Ailleurs en revanche, au Libéria et en Sierra Leone par exemple, la transition ne s'était pas passée dans les meilleures conditions. Et comme le souligne un universitaire ghanéen : « ce qui est important ce n'est pas simplement de transmettre le flambeau à l'ONU, mais la politique qui est derrière le “RE-HATTING”. Il faut choisir des pays qui ont une tradition du maintien de la paix, pas seulement des casques bleus du Bangladesh et de la Jordanie »<sup>678</sup>. En effet, les responsables militaires au plus haut niveau doivent être mieux familiarisés avec les règles et les procédures d'engagement de l'ONU en matière de maintien de la paix. L'on note aussi dans la constitution et le fonctionnement de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, une meilleure prise en compte des recommandations du rapport Brahimi. Par exemple, il y a un représentant spécial du

---

<sup>677</sup> Ibid., p.43.

<sup>678</sup> Entrevue réalisée à Accra, Ghana, 17 juillet 2007.

Secrétaire général des Nations Unies qui est le chef de la mission. Il est secondé par deux représentants spéciaux adjoints dont l'un est en charge de la coordination humanitaire. Le volet militaire de la mission, c'est-à-dire les casques bleus et la police civile rendent aussi compte au représentant spécial. Il y a eu aussi la création d'un volet civil avec des unités chargées des droits de l'homme, du désarmement, de l'assistance électorale et de l'information publique. L'ONU a même créé une radio dénommée ONUCI-FM pour toucher directement la population afin d'éviter les rumeurs et encourager le dialogue entre les Ivoiriens<sup>679</sup>.

Dans son rapport Lakhdar Brahimi mettait aussi en exergue l'idée de gagner « les cœurs et les esprits » des populations dans les zones d'interventions et c'est malheureusement à ce niveau que l'ONUCI a beaucoup pêché. En effet, sur le terrain, les soldats de l'ONU ont été impliqués dans des scandales notamment d'abus sexuels sur des mineurs. Ce qui a miné encore davantage la crédibilité et l'intégrité de la mission. On peut définir l'abus sexuel comme le fait d'exploiter ou de tenter d'abuser d'une situation de vulnérabilité, d'une position d'autorité ou de rapport de confiance à des fins sexuels, notamment mais pas uniquement, en vue de tirer des avantages pécuniaires, sociaux, politiques de l'exploitation sexuelle d'autrui<sup>680</sup>. En Côte d'Ivoire, les casques bleus de l'ONU demandaient souvent au personnel local, les garçons et les filles de services qui

---

<sup>679</sup> Cf. Le site de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, [www.onuci.org](http://www.onuci.org), consulté le 15 mars 2010. Durant mon séjour en Côte d'Ivoire entre juillet et août 2007, je peux témoigner de l'impact de cette radio ONUCI-FM auprès des abidjanais qui l'écoutaient fréquemment surtout dans les véhicules des transports urbains que sont les *wôro-wôro* (taxis) et les *gbakas* (minibus) que je prenais quotidiennement. La population se fiait plus aux informations fournies par cette radio que la presse locale que tout le monde avait finalement compris que c'était une presse à tendance, donc qui disait certaines choses et taisait d'autres choses plus compromettantes pour leur camp. cf. aussi Bahi, Aghi, « L'effet "titrologue": une étude exploratoire dans les espaces de discussion des rues d'Abidjan », *Revue Enquête*, n°8, 2002, p.13-35; cf. aussi Théroix-Bénoni, Lori-Anne, *Manufacturing Conflict? An Ethnographic Study of the News Community in Abidjan, Côte d'Ivoire*, PhD Dissertation, Department of Anthropology, University of Toronto, May 2009.

<sup>680</sup> United Nations, *Special Measures for Protection from Sexual Exploitation and Sexual Abuses*, New York, Secretariat General, ST/SGB/2003/13, October 09, 2003.

travaillaient avec eux de leur trouver des filles. Souvent, huit à dix hommes se partageaient deux à trois filles. Ces filles acceptaient avec enthousiasme à cause des cadeaux qu'on leur promettait comme les téléphones portables, les rations alimentaires. Les soldats de la paix se cachaient de leurs supérieurs et de leurs amis qui n'étaient pas dans leur cercle intime. Et lorsque ce genre de pratique arrive, il faut garder le secret. Sinon, si on vent la mèche et que l'information sorte dans les médias, les sanctions tombent. Ces « proxénètes occasionnels » continuaient de leur trouver des filles à cause des avantages qu'ils en tiraient comme de l'argent, des cadeaux, des souvenirs, des T-shirts de l'ONU, des montres et des chaussures de tennis<sup>681</sup>. Et justement lorsque le scandale a été découvert à Bouaké au Centre Nord de la Côte d'Ivoire, sept cent casques bleus du contingent marocain ont été consignés pour mener des enquêtes internes. Mais l'ONU ne peut que leur remettre à leur État pour les juger. Au moment où l'ONU et la CEDEAO s'activaient en Côte d'Ivoire, la guerre a déjà éclaté pour la deuxième fois au Libéria. Ce qui conduira les deux organisations à entamer une nouvelle collaboration pour la résolution de la crise dans ce pays.

### **3.2. La collaboration entre l'ONU et la CEDEAO durant la deuxième guerre du Libéria (1999-2003)**

Lorsque Charles Taylor fut élu président de la République en juillet 1997, il n'a pas apporté la paix aux Libériens. Deux ans après son accession à la magistrature suprême la guerre va reprendre dans son pays pour connaître d'intenses phases de combat en 2003. Ainsi, le 4 août 2003, les États membres de la CEDEAO décideront d'intervenir au Libéria pour la deuxième fois dans leur histoire récente de maintien de la paix. La force

---

<sup>681</sup> Save the Children, *Aucun recours. La sous-représentation de l'exploitation et de la violence sexuelles subies par les enfants aux mains des travailleurs humanitaires et des soldats de la paix*, Londres, Save the Children, 2008, p.6; cf. aussi Physicians for Human Rights, *War-Related Sexual Violence in Sierra Leone. A Population Based Assessment*, Washington D.C., Report Physicians for Human Rights, 2002, 138p.

qui sera déployée sous le nom de la mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL) visait à mettre fin à trois années de combat entre les forces du gouvernement de Charles Taylor, les groupes rebelles, les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD) et le Mouvement pour la Démocratie au Libéria (MODEL). Lors du sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu à Accra le 31 juillet 2003, il était convenu entre les parties au conflit que Charles Taylor devait s'exiler au Nigéria pour ne pas aggraver davantage les souffrances de la population et un gouvernement intérimaire serait formé et dirigé par son vice-président. Du 4 août au 1<sup>er</sup> octobre 2003, l'ECOMIL essayera de stabiliser la situation en attendant l'arrivée des soldats de la mission des Nations Unies au Libéria (UNMIL). Le bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria deviendra la mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)<sup>682</sup>. Les quelques 3500 soldats ouest africains qui composaient l'ECOMOG au Libéria ont été fondus dans la MINUL. La transition de l'ECOMIL à l'UNMIL s'est déroulée en deux phases. Il y a eu la phase technique d'une part, et la phase opérationnelle d'autre part. Concernant la transition technique, les Nations Unies ont été étroitement liées à l'ECOMIL du début à la fin de la transition qui s'est opérée relativement en douceur et de manière efficace. Par ailleurs, la mission de l'ONU en Sierra Leone avait aussi prêté main forte à l'équipe de vérification conjointe sur le Libéria de la CEDEAO en juillet 2003 et le premier bataillon à être déployé était celui des Nigériens réalisant sa mission au sein de l'UNAMSIL. Dans l'ensemble, les techniques utilisées dans le cadre de la transition de l'ECOMIL à l'UNMIL ont été jugées efficaces. Car comme le souligne un document de compte-rendu

---

<sup>682</sup> La MINUL a été créée par la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité en date du 19 septembre 2003, avec pour mandat : d'appuyer l'application de l'accord de cessez-le-feu, de protéger le personnel et les installations des Nations Unies et des civils, d'assurer un soutien de l'aide humanitaire et en matière de droit de l'homme, d'appuyer la réforme du système de la sécurité et de soutenir la mise en œuvre du processus de paix au Libéria.

après action réalisé par le centre d'études stratégiques de l'Afrique du département américain de la défense :

« L'UNAMSIL a nommé un lieutenant-colonel au poste d'officier de liaison de l'ONU auprès de l'ECOMIL dès le premier jour de la mission de l'ECOMIL. Ses comptes rendus réguliers et son aide ont contribué à la réussite de la transition. Juste après la mi-août, l'ONU a envoyé plusieurs équipes d'investigation qui se sont jointes à leurs homologues dans la zone opérationnelle de l'ECOMIL. Ces équipes de professionnels ont également beaucoup apporté à la transition. Elles ont organisé des visites de sites, interrogé les membres clés du personnel, et partagé des informations de manière régulière avec l'ECOMIL, l'ONU et les troupes américaines. Ces réunions régulières (pratiquement quotidiennes) revêtaient une très grande importance pour la coordination détaillée qu'exigent de telles transitions »<sup>683</sup>.

Toutefois, concernant la phase opérationnelle, les procédures de transition de l'exécution de plusieurs questions opérationnelles étaient cependant moins claires que les questions logistiques. Par exemple, les méthodes et les ressources pour la protection des personnalités étaient confuses. Le comité de surveillance conjoint (*JMC-joint mission coordination*) n'était pas encore mûr et personne ne connaissait le projet relatif à sa transition. Les activités de désarmement des combattants par l'ECOMIL n'ont pas été mentionnées aux autorités chargées de la même question au sein de l'UNMIL<sup>684</sup>. Ce qui fait que les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion ont toujours été conçus et appliqués de manière isolés. Une autre défaillance dans la relation entre l'ONU et la CEDEAO au Libéria c'était, comme le souligne Funmi Oloisakin, l'ineffectivité des sanctions de l'ONU que les États membres de la sous-région

---

<sup>683</sup> Mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL), *Compte rendu. Rapport final-Ébauche*, centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA), Washington, juin 2004, p.X-1.

<sup>684</sup> Ibid., p.X-2.

n'appliquaient pas ou sélectivement<sup>685</sup>. Par ailleurs, au sein même des institutions des Nations Unies, il y avait des réticences à la collaboration, comme par exemple entre la mission de l'ONU au Libéria et l'équipe des Nations Unies chargée du Libéria (*UN Country Team*). Car comme le souligne un document de l'ONU elle-même :

*“As has been the case in the past, the establishment of a peacekeeping mission in Liberia created apprehension and morale problems amongst staff of the existing political mission - the UN Office in Liberia (UNOL) - as well as in the UN Country Team (UNCT). [...] As far as the relationship with the UNCT was concerned, UNMIL was not sufficiently oriented toward partnership with other UN entities, although many had potentially useful knowledge and experience of the country. The Deputy Special Representative of the Secretary General (DSRSG) for Humanitarian Affairs and Reconstruction/Recovery met regularly with the Country Team, as part of his responsibilities, but the SRSR interacted with the UNCT infrequently, as is the case in many peacekeeping operations”*<sup>686</sup>.

Aussi un autre aspect important que soulignait le rapport Brahimi, c'était la planification et le soutien intégré dans le cadre des missions comme par exemple le renforcement de la coopération civile/militaire (CIMIC)<sup>687</sup>. Et dans son manuel de formation, le département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies définit la coopération civile/militaire de la façon suivante :

---

<sup>685</sup> Olonisakin, Funmi, “Windows of Opportunity for Conflict Prevention: Responding to Regional Conflict in West Africa”, *Conflict, Security and Development*, vol. 4, n°2, 2004, p.196.

<sup>686</sup> United Nations, *Lessons Learned Study on the Start-up Phase of the United Nations Mission in Liberia*, New York, Department of Peacekeeping Operations, April 2004, p.15.

<sup>687</sup> Nations Unies, *Rapport du groupe d'études sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU*, op., cit., p.65. [Rapport Brahimi]

*“Actions- exchange of information, negotiation, mutual support, planning- we take to ensure that there is a continuous process of coordination among all the components (military, police and civilian) of the UN mission and others (UN Agencies, NGOs, local government, parties and community) in the mission area so that we can achieve an integrated and holistic peace effort”<sup>688</sup>.*

La mission des Nations Unies au Libéria a été un des terrains d’expérimentation de cette nouvelle approche. Car comme le souligne Albert Fiawosime :

*“All current UN peacekeeping missions, including UNMIL, have on their establishment a G5 civil military coordination (CIMIC) branch, dealing with civil military relations and coordination. The G5 branch serves as the first point of contact with the military. The chief G5, who normally holds the military rank of colonel, serves as a link with all other branches at the force headquarters. [...] The CIMIC concept of UNMIL by definition is the coordination and cooperation, in support of the mission, between the military commander and civilian populations, including national and local authorities as well as international, national and NGOs and agencies. [...] However, the cooperation and coordination between the agencies and UNMIL has generated considerable criticism within and outside the mission area. The humanitarian agencies are perceived to be aligning themselves with the peacekeepers, leading to the loss of their neutrality, impartiality and neutral humanitarian identity and placing limits on universal principled response”<sup>689</sup>.*

Toutefois, si l’action de l’ONU a été bien appréciée par les acteurs et intervenants dans le conflit au Libéria, elle a aussi été marquée comme ailleurs par des scandales sexuels mais moins médiatisés que celui de la Côte d’Ivoire par exemple. Car selon un travailleur d’une ONG humanitaire internationale à Monrovia : « le passage du flambeau de la CEDEAO à l’ONU a augmenté la présence et la visibilité de l’ONU au Libéria. Elle a fait et continue de faire du bon travail en matière de résolution du

---

<sup>688</sup> Department of Peacekeeping Operations (DPKO), *Standardised Generic Training Modules for United Nations Peacekeeping (SGTM) 10, UN Civil Military Coordination*, New York, United Nations, July 2006, 6p.

<sup>689</sup> Fiawosime, Albert, “An Integrated Approach to Peace Support Operations: Overview of UN and International Humanitarian Agencies in Liberia”, op., cit., p.172, 173 et 176.

conflit, d'assistance technique et de projets à impact immédiat. Mais ce sont les abus sexuels sur les personnes vulnérables qui minent la mission »<sup>690</sup>. Toutefois, la collaboration intensive entre l'ONU et la CEDEAO, comme le souligne Comfort Ero, peut devenir un modèle pour les processus de paix en Afrique<sup>691</sup>.

---

<sup>690</sup> Entrevue réalisée à Monrovia, Libéria, 17 juin 2008.

<sup>691</sup> Ero, Comfort, "UN Peacekeeping in West Africa: Liberia, Sierra Leone and Côte d'Ivoire", dans Adebajo, Adekeye (dir.), *From Global Apartheid to Global Village. Africa and the United Nations*, Cape, University of KwaZulu-Natal Press, 2009, p.301.

## **Conclusion**

Pour relativiser et compléter l'approche réaliste qui considère l'État comme acteur principal des Relations internationales nous avons fait appel au concept de la gouvernance à paliers multiples comme une possibilité pour comprendre les difficultés de l'articulation d'un champ où évolue une pluralité d'acteurs comme l'État, les organisations internationales, les organisations humanitaires, les mouvements rebelles, les compagnies privées de sécurité, etc. Afin de répondre à notre question de recherche qui visait à expliquer les difficultés des organisations internationales régionales dans le domaine du maintien de la paix dans un contexte particulier comme celui de l'Afrique de l'Ouest, le modèle de la gouvernance à paliers multiples suggère que la question principale est celle de la coordination entre les niveaux surtout entre une organisation internationale universelle et une organisation régionale. Ainsi, l'argument de base que nous voulions tester dans ce chapitre, c'était le degré de coordination entre les différents niveaux dans la gestion des crises en Afrique, notamment entre la CEDEAO et l'ONU. Et nous avons noté que l'articulation des actions entre les deux organisations était souvent faible ou défailante au début. Mais elle s'est relativement améliorée au fil des dernières interventions en Côte d'Ivoire et au Libéria en 2003 notamment le processus du « *RE-HATTING* ». Sous ce rapport, on peut dire que l'hypothèse a été partiellement vérifiée, en ce sens que le manque de coordination peut nuire à l'organisation régionale mais seulement en partie. Car la CEDEAO a pu jouer un rôle important dans la résolution des crises en Afrique de l'Ouest même si le niveau de coordination avec les autres acteurs n'était pas optimal.

---

# CONCLUSION GÉNÉRALE

---

Dans cette thèse nous avons voulu étudier la question suivante : comment expliquer les difficultés des organisations internationales intergouvernementales régionales africaines dans le domaine du maintien de la paix. Nous avons étudié la question en choisissant l'étude de l'intervention de la CEDEAO dans le conflit ivoirien dans une perspective comparative.

Pourquoi c'était important d'étudier une telle question?

En effet, la CEDEAO avait pour mission la coopération et l'intégration économique. Mais à partir des années 1990, elle commença à s'occuper de la résolution des conflits parce que d'après les décideurs ouest africains, il ne peut y avoir de développement économique sans stabilité politique. Ainsi, d'un organisme de coopération, la CEDEAO est devenue un acteur de la paix. Seulement de ses quatre interventions (au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire) nous avons retenu le cas ivoirien pour deux raisons : d'abord, parce qu'il n'y avait pas eu encore un travail de ce genre sur le sujet à notre connaissance, d'où ce besoin de combler un vide ; ensuite, c'est dans le cadre du conflit ivoirien que la CEDEAO testera pour la première fois son mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité ; d'où cet intérêt de mesurer le résultat par rapport au passé et d'essayer de comprendre les processus d'apprentissages.

Comment avons-nous répondu à la question de recherche ?

Nous avons répondu à la question de recherche en essayant de tester cinq hypothèses que la littérature sur les organisations internationales, ainsi que celle sur la gouvernance mondiale nous avait suggérées :

**1<sup>ère</sup> hypothèse : limitations des capacités de l'organisation internationale (les limites intrinsèques des capacités de la CEDEAO)**

Les organisations internationales sous-régionales comme la CEDEAO ne possèdent que très rarement les capacités requises pour mener des opérations de maintien de la paix de façon autonome. Dans le cas de la CEDEAO, ces limites se sont manifestées sur le plan juridique, financier et opérationnel lorsqu'il s'est agi de mener des opérations de maintien de la paix dans les pays membres. Et la conséquence ce sont les résultats mitigés obtenus dans ce domaine. Au plan juridique, étant une OIG de coopération, la CEDEAO ne peut pas aller au-delà de ce que veulent ses États membres. Car elle ne peut tordre ni leur souveraineté, ni leur imposer des choses qu'ils n'ont pas désirées. Au plan financier, treize États sur les quinze que comptent l'organisation trainent plus de dix années d'arriérées de contribution et le fonds de la paix qui couvre à peine les réunions statutaires ne peut pas financer une OMP qui coûte chère. Au plan opérationnel, le manque de structure permanente au siège de la CEDEAO jusqu'à une date récente pour la planification des missions est une autre difficulté. On peut donc conclure que cette hypothèse est vérifiée car les difficultés de la CEDEAO sont d'abord intrinsèques.

**2<sup>ème</sup> hypothèse : l'apprentissage dans les organisations internationales**

Plusieurs facteurs rendent l'apprentissage des organisations internationales sous-régionales difficiles dans le domaine du maintien de la paix comme l'inexistence d'un système de compte-rendu après action. D'où la tendance des solutions au cas par cas au détriment des approches holistiques. Toutefois, si l'on observe les évolutions de la CEDEAO depuis les années 1990 jusqu'à maintenant, elle a tenu compte de l'expérience de ses interventions successives. Et la preuve marquante en est le protocole de 1999 portant mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la

sécurité qui tient compte de la nature des conflits modernes et élargit la vision de la sécurité de l'organisation qui ne se limite plus à la sécurité militaire. On ne peut donc que confirmer partiellement notre hypothèse qui avançait l'argument que la CEDEAO avait comme tendance de vouloir résoudre les conflits au cas par cas sans s'interroger sur les racines de ceux-ci. Seulement, même si elle ne fait plus du cas par cas, elle est encore loin des approches critiques des conflits qui impliquent un apprentissage qui va au-delà des détails pour impulser une réflexion profonde sur les pratiques. Néanmoins, elle tient désormais compte de la complexité de ces derniers.

**3<sup>ème</sup> hypothèse : neutralité, intérêt national et jeu de puissances : l'Afrique de l'Ouest, laboratoire de l'internationale de la subversion**

L'efficacité de l'intervention d'une tierce partie dans un conflit dépend en grande partie du degré de coopération et de loyauté à son égard qu'elle sera en mesure d'obtenir des parties belligérantes. Cette condition ne pourra à son tour être rencontrée que si l'organisation internationale intervenante adopte un comportement de stricte neutralité et est reconnue comme impartiale par lesdites parties. Or dans la plupart de ses interventions, la CEDEAO a été parfois accusée de partialité par l'une des parties au conflit comme en Sierra Leone. D'un autre côté, la moitié de ses États membres soutiennent des rebellions ou mènent des actions subversives dans les pays voisins. Quelles sont dans ce cas les opportunités de la CEDEAO de résoudre les conflits dans la sous-région ? En somme, on peut dire que l'hypothèse est confirmée car la CEDEAO a souffert d'un problème d'impartialité et les États membres qui la composent n'ont pas agi de façon neutre, et ce fait a nui aux efforts de l'organisation sous-régionale à maintenir la paix. La notion d'intérêt national dont se prévalent les dirigeants des États fonctionnent

plutôt de manière renversée. Ce sont les intérêts factionnels de groupuscules qui ont pris l'État en otage dont ils sont censés incarner les institutions.

**4<sup>ème</sup> hypothèse : la confiscation incomplète des relations internationales ouest africaines par des acteurs, des enjeux et des intérêts extérieurs : l'interférence néo coloniale de la France en Côte d'Ivoire**

Une autre limite de la gestion d'un conflit par une organisation internationale sous-régionale réside dans son incapacité à peser sur des éléments extérieurs à son aire géographique. Or, il n'est pas rare que certains facteurs décisifs dans la résolution du problème se situent en dehors du champ d'action de l'organisation concernée. En effet, derrière les obstacles de la CEDEAO, il y a le poids des acteurs étrangers dans la sous-région que l'organisation ne contrôle pas, ni qu'elle ne maîtrise non plus le paramètre de l'extraversion des dirigeants des États membres. Mais le terrain a remis en cause en partie notre hypothèse et ainsi le lien de causalité entre les difficultés de la CEDEAO et l'ingérence des puissances étrangères ne nous semble plus si évident. En plus, il est difficile de faire des généralisations en raison de la spécificité des terrains et de la perception locale des ingérences étrangères qui est très différente d'un pays à un autre. En somme donc, notre hypothèse n'est que partiellement vérifiée, c'est-à-dire que l'ingérence des acteurs externes comme les anciennes puissances coloniales ne nuisent qu'en partie aux efforts de la CEDEAO en matière de gestion des crises en Afrique de l'Ouest. Car ces ingérences peuvent être à la fois positives et négatives. D'un côté, elles peuvent sauver des vies; d'un autre côté, c'est une forme d'interférence qui n'est jamais désintéressée.

### **5<sup>ème</sup> hypothèse : la difficulté de coopération des différents acteurs impliqués et les conflits de logiques**

La pluralité des acteurs qui interviennent dans un conflit séparément peut nuire à l'action de l'organisation sous-régionale car elle est contournée, ignorée parfois court-circuitée. Ainsi les limites de la CEDEAO à gérer les conflits post-guerre froide peuvent s'expliquer par le manque de coopération des différents acteurs impliqués et la faiblesse dans l'articulation des politiques de gestion de ces crises. La collaboration entre l'ONU et la CEDEAO a souvent été défaillante surtout lors des premières interventions dans les années 1990. Mais elle s'améliore progressivement. L'hypothèse a été partiellement vérifiée, en ce sens que le manque de coordination peut nuire à l'organisation sous-régionale mais seulement en partie. Car malgré la faiblesse de ses moyens la CEDEAO est devenue un acteur de la paix incontournable en Afrique de l'Ouest et sert même d'exemple et de laboratoire pour le reste du continent.

Pour tester ces hypothèses nous avons utilisé des ressources théoriques, comme la théorie fonctionnaliste sur les organisations internationales et leurs difficultés d'apprentissages qui nous a permis de voir que les difficultés internes de la CEDEAO sont à la fois de nature juridique, financière et budgétaire. Aussi dans ses processus d'apprentissage, la CEDEAO a certainement dépassé le cap de la résolution des conflits au cas par cas mais elle est encore loin des approches critiques même s'il y a un début timide en ce sens avec l'adoption du protocole de 1999 sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité qui découle d'un certain nombre de questionnements sur ces interventions.

Nous avons ensuite montré que derrière ces difficultés intrinsèques de la CEDEAO se cachent en fait des jeux de puissance que les réalistes nous ont permis de

souligner. En effet, les États qui composent la CEDEAO se déstabilisent mutuellement en se lançant dans des défis de puissance. Ils parlent en fait de l'intérêt national qui recoupe le plus souvent l'intérêt particulier de quelques individus ou groupes ou groupuscules qui contrôlent l'État et se servent de lui au lieu de le servir. Par ailleurs, avec les approches marxistes, nous avons essayé de montrer que l'immixtion des puissances étrangères dans la sous-région peut avoir un effet à la fois positif et négatif en ce sens qu'elles peuvent aider la CEDEAO en la dotant de soldats plus professionnels mais aussi en imposant des conditionnalités qui frisent parfois le néo-colonialisme. Nous n'avons pas non plus négligé la capacité d'extraversion des dirigeants africains qui savent profiter avec ruse et dextérité des moindres opportunités que peuvent leur offrir le système international. Mais, la limite des approches des réalistes et des marxistes c'est qu'elles ne tiennent pas compte dans leurs analyses des acteurs autres que l'État et ses dérivés. Et face à la pluralité des acteurs, aux conflits de logiques et parfois d'agendas, l'approche de la gouvernance à paliers multiples peut permettre de comprendre ces lacunes. En effet, la CEDEAO peut être un passeur, un intercesseur entre différents acteurs de la gouvernance comme le niveau national (États, société civile, mouvements rebelles) et le niveau international (ONU, grandes puissances, travailleurs humanitaires).

Au plan de la contribution de la thèse aux connaissances, elle peut être située au niveau théorique et empirique :

1. contribution théorique : nous avons essayé d'utiliser le concept de gouvernance à paliers multiples pour nuancer les arguments réalistes et marxistes surtout dans les pays du Sud. Il s'est agi aussi de tester ce concept de gouvernance à paliers multiples. non pas dans le domaine économique (comme ça se fait jusqu'à présent

notamment dans le cadre de l'intégration européenne et de l'accord de libre-échange nord-américain-ALENA) mais politique aux pays en développement, notamment à l'Afrique subsaharienne (et non aux pays du Nord où les analyses se focalisent). Et dans un contexte non pas pacifique comme en Amérique du Nord ou en Europe mais dans un contexte belliqueux (Afrique de l'Ouest) et voir comment on peut insérer l'Afrique dans les débats en Relations internationales touchant les questions de gouvernance en général et de gouvernance à paliers multiples en particulier. En somme, la contribution théorique est d'appliquer la gouvernance à paliers multiples dans les pays du Sud.

2. contribution empirique : nous avons essayé d'étudier la question par le moyen d'une étude de cas (l'intervention de la CEDEAO dans le conflit ivoirien) mais dans une perspective comparative avec les autres interventions de la CEDEAO au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée Bissau pour d'une part permettre des comparaisons et d'autre part démontrer l'hypothèse concernant l'apprentissage et voir les possibilités de généralisations pour l'utilisation de cette étude par d'autres théoriciens et praticiens. En gros, la contribution empirique, c'est d'éclairer les enjeux de la gouvernance des conflits en Afrique de l'Ouest et d'avoir fait des enquêtes de terrain sur la CEDEAO. Ce qui se fait très rarement ou presque jamais. C'est probablement une nouvelle piste de recherche dont nous ne prétendons pas avoir explorée tous les contours et qui pourra faire l'objet de recherches ultérieures. Car la discipline des Relations internationales néglige souvent les études de terrains notamment dans des régions périphériques.

Notre recherche pourrait avoir des répercussions sur le développement en aidant à identifier les lacunes et obstacles à la gestion des conflits par les organisations internationales pour permettre une rationalisation des efforts des différents acteurs (États, OIG, ONG, *think tanks*, etc.) impliqués dans les processus de résolution des conflits pour une efficacité des résultats. Les bénéficiaires éventuels de la recherche pourraient être les organisations internationales, la société civile, les décideurs et les centres de recherche travaillant dans le domaine du développement international et de la sécurité.

Nous sommes conscients des limites de notre travail. D'abord au niveau méthodologique, la difficulté de généraliser une étude de cas se pose. Pour atténuer cet effet, nous avons opté pour une étude de cas dans une perspective comparative avec des cas qui servent comme éléments de contrôle. Ensuite au plan théorique, nous sommes d'avis que le concept de gouvernance a une charge normative assez forte. En effet, le concept de gouvernance peut parfois prendre le visage d'une série de préceptes reposant sur le culte de l'efficacité, qui n'est pas sans rappeler certaines dimensions du libéralisme économique le plus radical. En outre, le fait de traiter certaines questions au détriment d'autres questions est un choix éminemment politique peut-on alors évacuer la domination ? Une autre limite de notre travail est liée au statut épistémologique des données recueillies sur le terrain et, par extension du savoir produit. Car comme le rappelle Alain Blanchet, l'entrevue prend place dans un espace-temps spécifique alors que chercheur et interviewé sont dans leur « ici et maintenant » comme individus et comme dyade, cette dernière étant limitée dans le temps et dans ses objectifs<sup>692</sup>. Blanchet suggère alors de considérer les propos que la personne tient comme une manifestation

---

<sup>692</sup> Blanchet, A, « Interviewer », dans Blanchet, A; Ghiglione, R; Massonnat, J; Trongnon, A, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2000, p.81-126.

unique et irrévocable, c'est-à-dire que l'expérience de la personne dépasse largement son discours sur celle-ci. Il conseille donc de se garder de réifier les idées et de camper de façon définitive l'interlocuteur dans le portrait qu'il a donné de sa réalité au cours de l'entrevue. Il y a aussi la crédibilité des informations données lors de l'entrevue. En effet, la personne peut parfois être mue par le désir de rendre service ou d'être bien vu par le chercheur. D'où l'intérêt de recourir à des formes de triangulation. C'est la raison pour laquelle aussi comme chercheur débutant nous avons aussi utilisé assez souvent de la littérature secondaire issue des travaux de chercheurs plus expérimentés ayant une meilleure connaissance que nous des enquêtes de terrain pour compléter nos analyses.

Comment pourrait-on développer le modèle de gouvernance à paliers multiples dans l'analyse des autres conflits en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier ? En effet, lorsque l'on prend le modèle de Liesbet Hooghe et Gary Marks<sup>693</sup> d'une gouvernance à paliers multiples souple où les différents niveaux interagissent, il est possible de trouver des moyens de collaboration entre l'ONU avec toutes ces agences sur le terrain, la CEDEAO, les acteurs locaux et les organisations humanitaires non gouvernementales. Ce modèle peut permettre à chaque structure de garder son autonomie mais d'ouvrir des espaces de possibilités pour le dialogue, l'échange d'informations et l'apprentissage. L'organisation sous-régionale (CEDEAO, IGAAD, CEMAC, SADC, UMA) ou régionale (UA) pourront être les passeurs, les pionniers de cette articulation des actions.

Quelles sont les opportunités de la gouvernance à paliers multiples pour la gestion des conflits ouverts ou potentiels en Afrique de l'Ouest et ailleurs sur le continent ? La fin de

---

<sup>693</sup> Hooghe, Liesbet; Gary Marks, *Unravelling the Central State, But How? Types of Multi-Level Governance*, op., cit., p.7.

la guerre froide en entraînant un dégel du veto au Conseil de sécurité a aussi entraîné une prolifération des conflits de moindre intensité à la périphérie, notamment en Afrique subsaharienne. L'Afrique de l'Ouest innova en inaugurant une nouvelle méthode de gestion de la paix et de la sécurité à savoir la sous-traitance des opérations de maintien de la paix. Si théoriquement l'initiative est louable, en pratique, elle a posé plus de questions qu'elle n'en a résolues. On peut en citer entre autres le manque de clarté des mandats de délégation de l'ONU, les rivalités entre grandes puissances, les déstabilisations croisées entre États de la région, la réticence des acteurs à la notion même de mission intégrée et le scepticisme parfois des populations face à la « pagaille humanitaire ». C'est face à la pluralité de tous ces acteurs et enjeux, aux conflits d'intérêts et de logiques que la gouvernance à paliers multiples peut s'avérer être une approche pertinente pour mieux comprendre les enjeux et défis d'une meilleure articulation des efforts dans le domaine du maintien de la paix. La CEDEAO ou l'Union Africaine pourront-elles être les passeurs de cette nouvelle approche ?

---

# RÉPONSE AUX QUESTIONS DES MEMBRES DU JURY & RÉVISION

---

## **Thèse : révision demandée par le jury**

### **I. Présentation des détails du conflit et de l'ingérence de la CEDEAO en Côte d'Ivoire**

Entre le 19 et le 21 septembre 2002, un soulèvement armé mené par d'anciens soldats déchus de l'armée pour défaut *d'ivoirité* et jugés proches de l'ancien chef d'état-major de l'armée et ancien président Robert Gueï s'emparent des villes de Bouaké et de Korhogo au Centre et au Nord du pays. A la fin du mois de septembre 2002, les chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO se réunissent à Accra pour examiner la situation et proposer un cessez-le-feu aux belligérants. Feu Gnassingbé Éyadema est désigné comme coordonnateur de la médiation entre les parties ivoiriennes. Le 30 octobre 2002, les premières négociations débutent à Lomé au Togo entre les délégations représentant le gouvernement ivoirien conduite par Laurent Dona Fologo, président du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire et le mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) conduit par l'ancien leader étudiant Guillaume Soro. Après cet accord de cessez-le-feu, les premiers éléments des soldats de la CEDEAO arrivent en Côte d'Ivoire le 3 janvier 2003. C'est le début de la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI).

De même, à la conférence de Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003 sur invitation du président français de l'époque Jacques Chirac, la CEDEAO nommera des facilitateurs pour participer à la rencontre et endossera les conclusions de ces accords avec l'ONU et l'UA. Ces accords connaîtront des difficultés dans leurs mises en œuvre, et la conférence

de la CEDEAO d'Accra du 07 mars 2003 réaffirmera que les accords de Marcoussis constituent le cadre de la résolution durable du conflit ivoirien.

En juin 2003, débute le déploiement de la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire qui sera remplacée par l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en avril 2004. Les soldats de la CEDEAO seront intégrés dans cette opération.

Mais l'implication de la CEDEAO continuera avec les accords d'Accra III du 29 et 30 juillet 2004. Lors de la rencontre présidée par le Président John Kufuor du Ghana et président en exercice de la CEDEAO de l'époque, les forces politiques ivoiriennes ont examiné les différents obstacles qui se posent à la mise en œuvre totale des accords de Linas-Marcoussis et d'Accra II. Elles ont formulé des propositions quant à la manière de surmonter ces obstacles et de parvenir à un consensus sur les questions clés auxquelles le processus de paix est confronté. Il en est ainsi de la question de l'éligibilité à la présidence de la République ou encore du partage des pouvoirs entre le président de la République et le Premier Ministre.

A la suite de ces efforts de la CEDEAO, l'Union Africaine aussi jouera un rôle non négligeable avec la médiation sud-africaine de Thabo Mbeki. Cet engagement de l'UA se traduira par l'accord de (Prétoiria 6 avril 2005) l'ensemble des parties sur un plan de sortie de crise comportant quelques propositions susceptibles d'accélérer la mise en œuvre des accords d'Accra-Marcoussis, comme le désarmement des milices, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants; la sécurisation des zones sous contrôle des Forces Nouvelles (FN) et la sécurité des membres du gouvernement issus des FN; la délégation de pouvoirs au Premier Ministre pour lui permettre d'exécuter sa mission; la composition du conseil d'administration de la radiotélévision ivoirienne (RTI)

pour favoriser l'unité et la réconciliation; la modification de la composition, de l'organisation et du fonctionnement de la commission électorale indépendante; enfin, l'amendement de l'article 35 de la Constitution sur l'éligibilité à la présidence de la République.

Dans la foulée, le 14 octobre 2005, le Conseil de sécurité approuve les décisions de l'UA sur la transition politique ivoirienne après le 30 octobre, à savoir le maintien en fonction du président Gbagbo pour un maximum d'un an et la nomination d'un Premier Ministre acceptable par toutes les parties ivoiriennes et aux pouvoirs renforcés. Au début de l'année 2006, le groupe de travail international (GTI), un organe mandaté par le Conseil de Sécurité, en vertu de sa résolution 1633, estime que le mandat des députés, qui a expiré le 16 décembre 2005, « n'a pas à être prolongé ». Sa déclaration déclenche de violentes manifestations du 16 au 20 janvier des « Jeunes Patriotes » un groupe de jeunes urbains proche du camp présidentiel, contre le personnel et les biens de l'ONU. Au mois d'avril de la même année, les principaux leaders de la crise ivoirienne se réunissent encore à Yamoussoukro sous les auspices de l'Union Africaine pour relancer le processus de paix. Plus tard lors de la réunion sur la crise ivoirienne tenue en marge de la 61<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations Unies à New-York, le report des élections, qui devaient avoir lieu avant fin octobre, est confirmé. Fin septembre 2006, le président Mbeki arrive à Abidjan dans le cadre des efforts de l'UA pour trouver un nouveau cadre de sortie de crise.

Juste après, le président Gbagbo propose le dialogue direct avec les forces nouvelles (FN). Ce qui conduira aux accords d'Ouagadougou et ses accords complémentaires sous les auspices de la CEDEAO. En effet, sur invitation du président Blaise Compaoré du

Burkina Faso et président en exercice de la conférence des chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO et agissant sur mandat exprès de celle-ci, a reçu les deux parties du conflit ivoirien. Cette rencontre fait suite à l'annonce du plan de sortie de crise annoncé par le président Laurent Gbagbo qui a saisi le 23 janvier 2007, le président en exercice de la CEDEAO pour faciliter le dialogue direct entre les belligérants du conflit ivoirien. Pour le suivi du dialogue direct, les parties signataires des accords d'Ouagadougou ont convenu de créer un cadre permanent de concertation (CPC) qui est un organe permanent de veille et de dialogue dans le but de renforcer la cohésion nationale. Le CPC comprenait entre autres, le président de la République de Côte d'Ivoire de l'époque, Monsieur Laurent Gbagbo; Monsieur Guillaume Soro, Secrétaire général des forces nouvelles (FN); Monsieur Alassane Dramane Ouattara, Secrétaire général du RDR; Monsieur Henri Konan Bédié, président du PDCI; Monsieur Blaise Compaoré, président en exercice de la CEDEAO en sa qualité de facilitateur. Le CPC était compétent pour toute question concernant l'application ou l'interprétation de l'accord politique d'Ouagadougou. Il a aussi été créé le comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA). Ce comité est chargé de l'évaluation périodique de la mise en œuvre des mesures prévues par cet accord. Il était composé du facilitateur ou de son représentant; de trois représentants pour chacune des deux parties signataires.

Le premier accord complémentaire d'Ouagadougou désignera Guillaume Soro comme Premier Ministre Les parties signataires ont convenu de demander au facilitateur, en sa qualité de président en exercice de la CEDEAO, de saisir, par le biais de l'Union Africaine, le Conseil de sécurité des Nations Unies aux fins d'entériner la présente désignation. Le nouveau Premier Ministre demeurera en fonction jusqu'à la prochaine

élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter. La CEDEAO continuera d'accompagner le processus de sortie de crise jusqu'à la fin du processus électoral et la grave crise postélectorale qui en a découlé avec la reprise de la guerre, l'arrestation de Laurent Gbagbo le 11 avril 2011 et l'installation d'Alassane Ouattara comme nouveau président de la République de Côte d'Ivoire.

## **II. Réponses aux questions des membres du jury**

### **• Tensions entre francophones et anglophones à la CEDEAO**

Les tensions entre francophones et anglophones à la CEDEAO ne peuvent être ni occultées, ni sous-estimées. Elles sont certes subtiles et difficiles à démêler. Toutefois, une lecture séquentielle permet d'y voir un peu plus clair. En effet, dans les premières interventions de la CEDEAO au Libéria et en Sierra Leone, qui rappelons-le sont des pays anglophones, il y avait une certaine hégémonie du Nigéria, notamment la composition des forces de la CEDEAO et la direction du haut commandement souvent géré par des officiers supérieurs nigériens. Ce que des pays francophones comme le Sénégal ou le Burkina Faso contestaient. Mais que vaut une force de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest sans le Nigéria, puissance militaire, économique et démographique dans cette sous-région. Pour son intervention dans les années 1990, le Nigéria dépensait un million de dollar américain par jour au Libéria et 500.000 \$US quotidiennement en Sierra Leone. En revanche, là où il n'est pas intervenu, la CEDEAO a éprouvé de sérieuses difficultés matérielles et logistiques comme en Guinée Bissau par exemple.

Toutefois, durant le conflit ivoirien, pays francophone, dans les années 2000, le Nigéria s'est fait plus discret. Plusieurs hypothèses sont avancées, comme la prise en compte des critiques passées de son intervention au Libéria et en Sierra Leone; les mises en garde de

la France qui lui demandait de ne pas intervenir; les changements et les luttes factionnelles au sein de l'État nigérian, tant au sein de l'appareil gouvernemental que militaire. Mais le Nigéria a accepté tout de même de prendre en charge le financement du poste de représentant spécial de la CEDEAO en Côte d'Ivoire, dont le titulaire est lui-même un Nigérian.

Seulement, un universitaire ghanéen que j'ai rencontré au cours de mes enquêtes de terrain, me disait que lui ne voyait pas de tensions entre francophones et anglophones à la CEDEAO mais une compétition entre la France et le Nigéria. Car selon lui, les pays africains francophones ont une spécificité en ce sens qu'ils sont liés à l'ancienne puissance coloniale par des accords de coopération et de défense en plus de l'existence de bases militaires françaises en Afrique. C'est peut-être ce fait qui crée les tensions et les suspicions mutuelles entre francophones et anglophones d'Afrique de l'Ouest.

- **Politiques françaises vis-à-vis de la CEDEAO**

Officiellement, la France entretient des relations de coopération avec la CEDEAO. Il y a un officier de liaison français (Colonel à la retraite) qui travaille à la CEDEAO. Son rôle est d'aider la CEDEAO en termes de renforcement de ses capacités en matière de gestion et de planification des opérations de maintien de la paix. Il aide l'organisation aussi à se familiariser avec les procédures françaises et de l'Union Européenne en matière de financement.

Aussi, dans le cadre du programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECOMP), la France organise chaque deux ans de manière rotative en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Centre des exercices d'entraînement aux opérations de paix avec les pays francophones de ces deux sous-régions. De plus en plus, la

CEDEAO et d'autres pays non francophones sont invités. Ce qui peut donner à la CEDEAO des soldats plus professionnels.

Toutefois, mes données recueillies sur le terrain ne me permettent pas d'établir un lien de causalité directe entre la présence de la France en Afrique de l'Ouest et les difficultés de la CEDEAO.

- **Les relations entre la CEDEAO et l'UA, surtout pour le cas de la Côte d'Ivoire**

Les relations entre la CEDEAO et l'UA sont marquées par une sorte de division internationale du travail. C'est la CEDEAO qui est l'organisation sous-régionale la plus proche. Elle est donc la première à intervenir et l'Union Africaine entérine ses décisions en général. Par exemple, lors de la réunion extraordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à Accra du 29 septembre 2002, c'est-à-dire 10 jours après l'éclatement du conflit ivoirien, l'Union Africaine a participé à cette rencontre à titre d'observateur et était représentée par son président en exercice d'alors, le Sud-africain Thabo Mbéki et par le président de la Commission de l'UA, l'Ivoirien Amara Essy. Les chefs d'États et de gouvernement de la CEDEAO ont décidé lors de cette rencontre de la création d'un groupe de contact de haut niveau composé des chefs d'État suivants: Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Nigéria, et Togo pour établir le contact avec les forces nouvelles (FN), les amener à cesser immédiatement les hostilités, ramener le calme dans les localités occupées et négocier un cadre général de règlement de la crise. Le représentant spécial du président de l'Union Africaine sera membre du comité de médiation. A cet égard, l'Union Africaine était encouragée à travailler en étroite collaboration avec la CEDEAO. Dans le communiqué final de cette rencontre, il était mentionné au paragraphe 18 que : « les chefs d'État et de gouvernement ont noté le ferme

engagement et le soutien de l'Union Africaine à la Côte d'Ivoire et à la CEDEAO dans les efforts qu'ils déploient pour défendre et protéger la démocratie, la gouvernance constitutionnelle, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit ».

De même, lors de la conférence de Linas-Marcoussis sur la crise ivoirienne en 2003, la CEDEAO comme l'UA ont désigné des facilitateurs pour participer à cette rencontre. Et à l'issue de celle-ci, la table-ronde a recommandé qu'un comité de suivi de ces accords soit établi à Abidjan et composé de représentants de pays et d'organisations appelés à garantir l'exécution de ces accords, notamment le représentant de la Commission de l'Union Africaine; le représentant du président de la Commission de la CEDEAO; le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies qui sera chargé de coordonner les organes de la famille des Nations Unies. Ce comité deviendra ce qu'il est convenu d'appeler par la suite le groupe de travail international (GTI).

Aussi durant la rencontre d'Accra du 29 au 30 avril 2004 (Accra III), les participants sont convenus de mettre sur pied un groupe de suivi tripartite comprenant les représentants de la Côte d'Ivoire, de la CEDEAO, de l'Union Africaine et de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Le groupe de suivi devait faire des rapports tous les quinze jours sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord d'Accra III, au président en exercice de la CEDEAO, au président de la Commission de l'Union Africaine et au Secrétaire général des Nations Unies

Seulement, c'est avec les accords de Prétoria que l'Union Africaine jouera les premiers rôles dans la résolution de la crise ivoirienne. En effet, à l'invitation du médiateur de l'Union Africaine, Monsieur Thabo Mbéki, président de la République sud-africaine, une rencontre des leaders politiques ivoiriens a eu lieu à Prétoria du 3 au 6 avril 2005. Ont

pris part à cette rencontre, Laurent Gbagbo, président de la République de Côte d'Ivoire, le Premier Ministre Seydou Élimane Diarra représentant le gouvernement de réconciliation nationale, l'ancien président Henri Konan Bédié, représentant le parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien Premier Ministre Alassane Dramane Ouattara représentant le rassemblement des républicains (RDR), et le ministre d'État Guillaume Soro. Secrétaire général des forces nouvelles (FN). La rencontre était présidée par le président Thabo Mbéki. Les leaders ivoiriens ont passé en revue la situation de leur pays et ont pris des décisions relativement aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des différents accords sur la Côte d'Ivoire. Ils ont aussi réaffirmé leur attachement aux accords de Linas-Marcoussis, d'Accra II et III ; leur attachement à la feuille de route élaborée par le médiateur de l'Union Africaine; leur attachement à toutes les résolutions des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire.

De même, lorsque la CEDEAO a repris le dossier ivoirien avec le dialogue direct parrainé par le Burkina Faso, les parties signataires des accords d'Ouagadougou sont convenues de demander au facilitateur, en sa qualité de président en exercice de la CEDEAO, de saisir, par le biais de l'Union Africaine, le Conseil de sécurité des Nations Unies aux fins d'entériner cet accord. Enfin, durant la crise postélectorale de novembre 2010, cette division du travail entre la CEDEAO et l'UA a été encore respectée.

- **Limites méthodologiques et implications pratiques de la thèse**

Au niveau méthodologique, la difficulté de généraliser une étude de cas se pose. Pour atténuer cet effet, nous avons opté pour une étude de cas dans une perspective comparative avec des cas qui servent comme éléments de contrôle. Mais il demeure que c'est seulement une organisation (CEDEAO) qui est étudiée dans ses différentes

interventions. Il est alors difficile de déterminer si les problèmes de gestion des conflits par la CEDEAO sont attribuables à des conditions particulières au sein de cet organisme, aux conditions qui existent à l'échelle de nombreux organismes régionaux ou internationaux ou des conditions présentes hors des murs de l'organisation. Toutefois, si l'examen des interventions de la CEDEAO dans différents pays d'Afrique de l'Ouest permet d'étudier le processus d'apprentissage au fil du temps au sein de l'organisation; en revanche, cet examen ne permet pas d'effectuer des comparaisons avec d'autres organismes (UA, CEEAC, SADC, IGAAD, EAC, ONU, OTAN, etc.) qui pourraient présenter des structures internes différentes (ou similaires) et qui pourraient fonctionner dans des environnements différents (ou similaires). Pour une thèse de doctorat, on est soumis à deux contraintes entre autres, celle du temps et celle de la faisabilité. Mais ce sera une piste et des horizons à explorer dans nos futurs travaux de recherche.

Notre recherche pourrait avoir des répercussions sur le Développement en aidant à identifier les lacunes et obstacles à la gestion des conflits par les organisations internationales pour permettre une rationalisation des efforts des différents acteurs (États, OIG, ONG, *think tanks*, etc.) impliqués dans les processus de résolution des conflits pour une efficacité des résultats. Les bénéficiaires éventuels de la recherche pourraient être les organisations internationales, la société civile, les décideurs et les centres de recherche travaillant dans le domaine du développement international et de la sécurité.

- **Les approches théoriques des Relations internationales (RI), issues des milieux occidentaux (et de la théorisation occidentale) sont-elles adéquates lorsqu'on les applique au cas de l'Afrique de l'Ouest?**

Un lieu commun consiste à dire que la théorie des Relations internationales est problématique pour l'Afrique. Au mieux, il est dit que la théorie des RI sous représente

ou ne comprend pas la réalité africaine. Au pire, on dit que la théorie des RI participe d'un exercice néocolonial d'hégémonie théorique. C'est une vision très essentialiste et William Brown s'insurge contre ces lieux communs<sup>694</sup>. Pour cet auteur en regardant la théorie des Relations internationales pour l'Afrique, il faut distinguer entre le néo-réalisme (qui attire les feux nourris des critiques) et le reste des théories en RI. Quand on fait cette distinction, on se rendra compte que le reste des théories en RI peuvent être pertinentes pour l'Afrique. L'argument implicite des critiques est de dire pour qu'une théorie soit appropriée, il faut que le modèle théorique ressemble à la réalité qu'elle relate. Avec cette perspective, on prend la théorie pour une description exacte de la réalité. Or, la réalité est plus complexe. La théorie n'est que le début de l'analyse. Mieux, si nous suivons le raisonnement de Justin Rosenberg, les RI se réfèrent dans son abstraction générale aux relations entre sociétés politiques organisées. Sous cet angle, il y a peut-être une possibilité d'étudier l'Afrique avec les théories des RI<sup>695</sup>. Cette définition réaffirme la centralité du politique et ne nécessite pas une séparation radicale entre le politique, l'économique, le culturel et l'idéationnel. Allant plus loin, Barry Buzan et Richard Little sont préoccupés de définir une approche des RI assez ouverte pour inclure différents systèmes (le système, les unités, les sous-unités, etc.) et les secteurs (militaire, politique, économique, socioculturel et environnemental, etc.), les sources d'explication (processus, capacité d'interaction et structures, etc.)<sup>696</sup>. Dans cette perspective, différents systèmes historiques peuvent être analysés, comme les groupes ethniques (unités); les

---

<sup>694</sup> Cf. Brown, William, "Africa and the International Relations: A Comment on IR Theory Anarchy and Statehood", *Review of International Studies*, vol.32, n°1, 2006, p.119-143; cf. aussi Sindjoun, Luc, « L'Afrique dans la science des Relations internationales: Notes introductives et provisoires pour une sociologie de la connaissance internationaliste », *revue africaine de sociologie*, vol.3, n°2, 1999, p.142-167.

<sup>695</sup> Cf. Rosenberg, Justin, *The Follies of Globalisation Theory: Polemical Essays*, London, Verso, 2000, p.65-85.

<sup>696</sup> Cf. Buzan, Barry; Little, Richard, *International System in World History: Remaking the Study of International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

migrations transfrontalières (processus). En somme, ce qui est critiqué ce n'est pas la théorie des RI en général mais l'approche néo-réaliste, qui met l'accent sur l'État et non sur les autres acteurs.

### **III. Contribution majeure de la thèse aux problèmes étudiés**

La contribution majeure de la thèse aux problèmes étudiés est plutôt empirique. Car les enquêtes de terrain vont au-delà des études habituelles en Relations internationales qui ont trop tendance à mettre de côté l'importance des études de terrain. En effet, cette recherche en bout de ligne montre les limites de toutes les théories qui ont été présentées et donc la nécessité de faire ce type « d'anthropologie politique » pour mieux comprendre la politique des organisations internationales. Il y a un décalage entre certains des arguments dans leurs dimensions abstraites et la réalité telle qu'observée sur le terrain. En fait, le terrain laisse voir une réalité moins spectaculaire et tranchée que les débats théoriques ne le laissent penser. Dit autrement, ce que nous avons trouvé sur le terrain nous semble plus important que ce que nous espérions y trouver. Au cours de notre enquête de terrain au siège de la CEDEAO, nous avons essayé de faire une sorte « d'anthropologie de l'organisation internationale ». Nous n'avons négligé, ni sous-estimé personne durant notre recherche. Nous avons parlé à tout le monde, du plus haut fonctionnaire de l'organisation, c'est-à-dire le président de la Commission de la CEDEAO aux fonctionnaires subalternes comme les plantons qui amènent les courriers, les femmes de ménage qui nettoient les bureaux, les chauffeurs qui lavent les voitures dans les stationnements ou encore le tenancier de la « dibiterie » dans la cour de la CEDEAO. Nous avons aussi scruté les décorations dans les bureaux des fonctionnaires, dans les couloirs, dans les toilettes pour savoir qu'est ce qui inspire ces fonctionnaires,

leurs centres d'intérêts et leurs états d'esprits. Nous avons aussi essayé de les rencontrer en dehors des murs de l'organisation, chez eux, à la maison, les fins de semaine, après le dernier repas du soir et les écouter parler de façon détendue de leur organisation. C'est dans ces moments que les psychologues appellent « les récits de la troisième heure » que nous avons mieux compris les difficultés de la CEDEAO.

Par exemple, la politique de recrutement de la CEDEAO qui loin d'être basée uniquement sur le mérite et la compétence est la résultante des luttes factionnelles à l'intérieur des États. Ce qui revenait assez fréquemment dans les récits, c'était qu'auparavant, la CEDEAO fonctionnait avec le système de quotas par pays, c'est-à-dire qu'il ouvrait trois postes par pays et chaque État était censé nommer les meilleurs éléments dont il dispose. Toutefois, dans la pratique, on a vu des pays envoyer des personnes qui n'avaient pas la compétence ou le profil pour l'emploi. Comme le cas d'un fonctionnaire de la CEDEAO qui était le directeur de cabinet d'un haut responsable dans son pays. Lorsque ce dernier a été démis de ses fonctions son successeur l'a écarté. Il est resté une année à la maison sans être affecté dans un autre service. Quand la CEDEAO a écrit à son pays pour leur dire que le poste leur revenait qu'il les envoie trois Curriculum Vitae (CV) pour étude, ils ont envoyé un seul CV et c'était le sien pour se débarrasser de lui.

De même, si la CEDEAO est très institutionnelle et formaliste avec des chartes, des protocoles et des traités, il y a aussi tout un ensemble de réseaux informels, de parentés, de cousinage, d'intérêts et de rivalités personnelles entre les élites dirigeantes des États qui constituent en fait un système parallèle au formalisme de la CEDEAO. Par exemple, la femme de Blaise Compaoré en l'occurrence Chantal Terrasson Compaoré est née en

Côte d'Ivoire et est issue d'une famille franco-ivoirienne avec des ramifications au Burkina Faso. Elle aurait, paraît-il, servi de gage d'amitié entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ou de cheval de Troie faisant voler en éclat la révolution du dirigeant burkinabé Thomas Sankara. Connue et populaire en Côte d'Ivoire grâce à une carrière sportive de handballeuse de haut niveau, elle est un proche de Félix Houphouët Boigny sans faire partie de sa famille. Aussi, pendant la première guerre du Libéria qui permit au NPFL de Charles Taylor de prendre le dessus sur Samuel Doe, il avait bénéficié de soutiens ne seraient-ce que plus ou moins tacites de pays voisins. C'est à partir de la Côte d'Ivoire à l'époque dirigée par Félix Houphouët Boigny que le Front National Patriotique du Libéria (NPFL) a pu envahir le Libéria en ce Noël de 1989. Pendant cette période, c'est Robert Gueï, qui était le chef d'état-major des armées de la Côte d'Ivoire. Ce dernier se trouvait par ses origines ethniques et régionales provenir de la région de Man (non loin des monts Nimba) au sein du groupe dit « Yacouba » en Côte d'Ivoire et « Dan » au Libéria, être un allié naturel de Charles Taylor. Des liens d'amitié et d'affinités s'étaient développés entre les deux hommes. En plus, la décision du président ivoirien, d'appuyer le NFPL, pouvait être motivée aussi par l'assassinat par Samuel Doe du président libérien William Tolbert puis de son fils Adolphe (marié à la filleule d'Houphouët Boigny, Désirée Delafosse) lors du coup d'état de 1980. Autrement dit, Charles Taylor se sent plus proche de l'héritage houphouëtiste que de Laurent Gbagbo.

Un autre exemple, selon le protocole additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance, il est interdit de modifier les lois électorales six mois avant les élections sans un large consensus. Au Sénégal, à la veille des élections présidentielles de février 2007, la majorité parlementaire a supprimé le quart bloquant qui

faisait que le président de la République ne pouvait être élu au premier tour s'il n'obtenait pas le quart des électeurs inscrits. Et lorsque la CEDEAO a envoyé une mission exploratoire à Dakar, une haute personnalité de l'État leur faisait savoir que le protocole de la CEDEAO n'est pas une bible.

En outre, l'installation de la nouvelle Commission de la CEDEAO qui a remplacé le Secrétariat exécutif en janvier 2007 n'a pas manqué de provoquer des remous et des frictions entre États membres de la Communauté avec le régime de faveur accordé au Nigéria qui détiendra d'office un poste permanent au sein de la Commission. Le Sénégal, dès la nomination des commissaires, a manifesté sa désapprobation estimant que le poste qui lui est revenu ne correspondait ni à son poids dans la Communauté, ni à son rang allant même jusqu'à accuser le Secrétaire exécutif de la CEDEAO de falsification de documents et d'imitation de signature. On pourrait multiplier les exemples de ce genre de décalage entre les théories et la réalité. D'où l'importance d'une étude comme celle présentée dans cette thèse pour réduire le gap.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

- Aalberts, Tanja, "The Future of Sovereignty in Multilevel Governance Europe-A Constructivist Reading", *Journal of Common Market Studies*, vol.42, n°1, 2004, p.23-46.
- Abass, Ademola, "The New Collective Security Mechanism of ECOWAS: Innovations and Problems", *Journal of Conflict and Security Law*, vol.5, n°2, 2000, p.211-229.
- Abdullah, Ibrahim, "Bush Path to Destruction: The Origin and Character of the Revolutionary United Front (RUF/SL)", *The Journal of Modern African Studies*, vol.36, n°2, 1998, p.203-235.
- Abi Saab, Georges, « La 2<sup>ème</sup> génération des opérations de maintien de la paix », *Le trimestrielle du monde*, 4<sup>ème</sup> trimestre, 1992, p.87-97.
- Abibe, Clement, "The Liberian Conflict and The ECOWAS-UN Partnership", *Third World Quarterly*, vol.18, n°3, 1997, p.471-488.
- Adebajo, Adekeye, *Building Peace in West Africa: Liberia, Sierra Leone and Guinea*, Boulder, Lynne Rienner, 2002, 150p.
- Adebajo, Adekeye, *Liberia's Civil War: Nigeria, ECOMOG and Regional Security in West Africa*, Boulder, Lynne Rienner 2002, 300p.
- Adekele, Ademola, "The Politics and Diplomacy of Peacekeeping in West Africa: The ECOWAS Operation in Liberia", *The Journal of Modern African Studies*, vol.33, n°4, 1995, p.569-593.
- Akindès, Francis, « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire : la paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible ? », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.126-141.
- Alao, Abiodun, Mackinlay, John; Olonisakin, Funmi, *Peacekeepers, Politicians and Warlords-The Liberian Peace Process*, New York, United Nations University Press, 1999, 192p.
- Alden, Chris, "China in Africa", *Survival*, vol.47, n°3, autumn 2005, p.147-164.
- Alger, Chadwick F, « L'organisation internationale vue sous l'angle du fonctionnalisme et de l'intégration » dans Georges Abi-Saab (dir.), *Le concept d'organisation internationale*, Paris, UNESCO, 1980, p.130-156.
- Allan, James, H, *Peacekeeping, Outspoken Observation by a Field Officer*, London, Prager, 1996, 206p.
- André, Christine, « État Providence et compromis institutionnalisés. Des origines à la crise contemporaine », dans Robert Boyer ; Yves Saillard (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995, p. 144-152.
- Aning, Emmanuel Kwesi, "The Transformation of ECOWAS: Towards an Emerging Security Regime?", *Journal of Politics*, n°1, 2007, p.49-59.

Aning, Emmanuel Kwesi, "The Challenge of Civil War to Multilateral Interventions- UN, ECOWAS, and Complex Political Emergencies in West Africa: A Critical Analysis", *African & Asian Studies*, vol.4, n°1-2, 2005, p.1-20.

Aning, Emmanuel Kwesi, "Eliciting Compliance from Warlords: The ECOWAS Experience in Liberia, 1990-1997", *Review of African Political Economy*, n°81, 1999, p.335-348.

Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, c1984, 794p.

Aron, Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales? », *revue française de science politique*, 1967, vol.17, n°5, p.837-861.

Ashley, Richard, "The Poverty of Neo-Realism" dans Keohane, Robert (dir.), *Neorealism and its Critics*, New York, Columbia University Press, 1986, p. 255-300.

Ayissi, Anatole ; Ibrahima Sall, *La lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest : Manuel de formation des forces armées et de sécurité*, Genève, UNIDIR, 2003, 150p.

Ayissi, Anatole (dir.), *Coopération pour la paix en Afrique de l'Ouest : Agenda pour le XXI ème siècle*, Genève, UNIDIR, 2001, 164p.

Ayissi, Anatole, *Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide: Vers la diplomatie préventive et la sécurité collective*, Genève, UNIDIR, 1994, 138p.

Bach, Daniel, « Régionalisme et régionalisation des conflits en Afrique », *Études internationales*, vol.34, n°1, mars 2003, p.129-134.

Bache, Ian; Flinders, Matthew, *Multi-Level Governance*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2005, 237p.

Bagayoko-Penone, Niagalé, *Afrique : Les stratégies française et américaine*, Paris, L'Harmattan, 2003, 619p.

Bagayoko-Penone, Niagalé, « La politique américaine de sécurité en Afrique subsaharienne sous le président Clinton », *Afrique contemporaine*, n°197, 2001, p.12-23.

Bakong, Patrice, Émery ; Gazibo, Mamoudou, « Les nouveaux conflits d'Afrique subsaharienne », dans Coulon, Jocelyn (dir.), *Guide du maintien de la paix 2005*, Montréal, Athéna, 2004, p.99-124.

Banégas, Richard; Marchal, Roland ; Meinon, Julien, « France-Afrique : La fin du pacte colonial », *Politique africaine*, n°105, mars 2007, p.7-26.

Banégas, Richard ; Marshall-Fratani, Ruth « Côte d'Ivoire, un conflit régional : la Côte d'Ivoire en guerre : dynamique du dedans et du dehors », *Politique africaine*, n°89, 2003, p.5-11.

Banégas, Richard ; Otayek, René « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : Effets d'aubaine et incertitudes politiques : la Côte d'Ivoire en guerre : dynamique du dedans et du dehors », *Politique africaine*, n°89, 2003, p.71-87.

Bangura, Yusuf, "Understanding the Political and Cultural Dynamics of the Sierra Leone War: A Critique of Paul Richards's *Fighting for the Rain Forest*", *Africa Development*, vol.22, n°3/4, 1997, p. 117-148.

Barkawi, Tarak; Laffey, Mark, "Retrieving the Imperial: Empire and International Relations", *Millennium*, vol. 31, n°1, 2002, p.109-127.

Barnett, Michael, "Partners in Peace? The UN, Regional Organizations, and Peacekeeping", *Review of International Studies*, vol.21, n°4, 1995, p.411-433.

Battistella, Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, 512p.

Bayart, Jean-François, "Africa in the World: A History of Extraversion", *Africa Affairs*, vol.99, n°395, 2000, p.217-267.

Bayart, Jean-François, *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984, 149p.

Bédu, Séménu Yao, *L'intervention des forces sous-régionales dans la résolution des conflits internes en Afrique : cas de l'Afrique de l'Ouest, 1990-2000*, thèse de maîtrise, Université de Laval, 2004, 109p.

Bellamy, Alex, "The 'Next Stage' in Peace Operations Theory", *International Peacekeeping*, vol.11, n°1, 2004, p.17-38.

Bellescize, Gabriel de, « Le maintien de la paix: La France et le programme RECAMP », *Afrique contemporaine*, n°191, 1999, p.7-28.

Ben Hammouda, Akim, « Guerriers et marchands : Éléments pour une économie politique des conflits en Afrique », *Afrique et Développement*, vol.24, n° 3/4, 1999, p.1-18.

Bénot, Yves, *Les indépendances africaines : Idéologies et réalités*, Paris, Maspero, 1975, vol.1, 127p ; vol.2, 121p.

Berdal, Mats, "The UN Security Council: Ineffective but Indispensable", *Survival*, vol.45, n°2, 2003, p.7-30.

Berdal, Mats; Malone, David (dir.), *Greed and Grievance; Economic Agendas in Civil Wars*, Boulder, Lynne Rienner, 2000, 251p.

Berman, Éric, *Le réarmement de la Sierra Leone, un an après l'accord de paix de Lomé*, Occasional paper, n°1, Geneva, Small Arms Survey, Rapport du GRIP, 2001/2, décembre 2000, 42p.

Berman, Éric; Sams, Katie, *Peacekeeping in Africa: Capabilities and Culpabilities*, Geneva, Pretoria, UNIDIR, ISS, 2000, 540p.

Biao, Barthélemy, « Le soutien des institutions de Bretton Woods aux réformes économiques en Afrique: Peut-on faire autrement? », dans Ben Hammouda, Hakim ; Kassé, Moustapha (dir.), *Repenser Bretton Woods. Réponses africaines*, Paris, CODESRIA/Karthala, 2002, p.133-152.

Bigo, Didier, « La conflictualité à travers l'analyse de la banque de données de l'institut français de polémologie », dans Bigo, Didier; Hermant, Daniel (dir.), *Approches polémologiques : conflits et violence politique dans le monde au tournant des années 1990*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, Institut français de polémologie, 1991, p.51-80.

Boron, Atilio, A, *Empire & Impérialisme. Une lecture critique de Michael Hardt et Antonio Negri*, Paris, L'Harmattan, 2003, 142p.

Boutros Ghali, Boutros, *Un agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement et maintien de la paix*, New York, Nations Unies, 1992, 57p.

Braillard, Philippe; Djalili, Mohamed-Réza, *Les relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 8ème édition, 2006, 127p.

Bretton, Philippe, *Relations internationales contemporaines*, Paris, Litec, 1993, 385p.

Burchill, Scott, « Introduction », dans Burchill, Scott; Linklater, Andrew (dir.), *Theories of International Relations*, New York, St. Martin's Press, 2001a, p.1-28.

Bussy, Marie-Élisabeth de ; Delorme, Hélène; De La Serre, François, « Approches théoriques de l'intégration européenne », *revue française de science politique*, vol.21, n°3, juin 1971, p.615-653.

Buzan, Barry, "The Theory and Practice of Power in International Relations: Past and Future", dans Ciprut, J, V (dir.), *The Art of the Feud: Reconceptualizing International Relations*, Westport, Praeger, 2000, p.47-66.

Campbell, Bonnie (dir.), *Gouvernance, reconceptualisation du rôle de l'État et émergence de nouveaux cadres normatifs dans le domaine social, politique et environnemental*, Montréal, CEDIM/CEIM, 2000.

Campbell, Bonnie, « Réinvention du politique en Côte d'Ivoire et responsabilité des bailleurs de fonds », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.142-156.

Carr, Edward, *The Twenty Years' Crisis, 1919-1939: An Introduction to the Study of International Relations*, London, Macmillan, 1946, 243p.

CEDEAO, *Transformation des institutions de la communauté : repositionnement de la CEDEAO dans la perspective du développement régional*, rapport annuel du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 2006, 211p.

CEDEAO, *Lessons from ECOWAS Peacekeeping Operations: 1990-2004*, Report of the ECOWAS Workshop, Accra, Ghana, 10-11 February 2005, 71p.

CEDEAO, *Rapport de la mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL), Compte rendu, Rapport final-Ébauche*, Washington D.C., Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique (CESA), Université de la défense, juin 2004.

CEDEAO, *Rapport de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI). Exposé du commandant de la force*, réunion des chefs d'états-majors des armées (CEMA), Abuja, Nigéria, février 2004, 14p.

CEDEAO, *Promotion de l'intégration régionale à travers la mise en œuvre du NEPAD*, rapport du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 2002, 119p.

CEDEAO, "Decision A/DEC.1/8/90 on the Cease-Fire and Establishment of an ECOWAS Monitoring Group (ECOMOG) in Liberia", *Official Journal of ECOWAS*, 1990.

Charbonneau, Bruno, "Dreams of Empire: France, Europe, and the New Interventionism in Africa", *Modern & Contemporary France*, vol.16, n°3, August 2008, p.279-295.

Charvin, Robert, « De la souveraineté à l'ingérence », dans Charvin, Robert ; Brigitte, Henri (dir.), *Relations internationales, droit et mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, 344p.

Châtaigner, Jean-Marc, « Légitimité et efficacité des sanctions régionales et internationales pour circonscrire l'économie de conflit en Afrique de l'Ouest », présentation à la conférence sur « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction* », Paris, Club du Sahel, 13-14 mai 2003, 14p.

Chaumont, Charles, *L'Organisation des Nations Unies*, Paris, PUF, « Collections que sais-je ? », 1977, 128p.

Chauveau, Jean-Pierre ; Bobo, Paul Samuel, « La situation de guerre dans l'arène villageoise : Un exemple dans le centre ouest ivoirien : la Côte d'Ivoire en guerre : dynamique du dedans et du dehors », *Politique africaine*, n°89, 2003, p.12-32.

Choga, Andrew, "Reintegration of ex Combattants in Mano River Union and Côte d'Ivoire", présentation à la conférence sur « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction* », Paris, Club du Sahel, 13-14 mai 2003, 11p.

Clapham, Christopher, *Africa and the International System: The Politics of State Survival*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1996, 340p.

Coleman, Katharina, Pichler, *States, International Organisations, and Legitimacy: The Role of International Organisations in Contemporary Peace Enforcement Operations*, PhD Dissertation, Princeton University, 2004, 453p.

Collier, Paul, "Doing Well out of War: An Economic Perspective", dans Berdal, Mats; Malone, David (dir.), *Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2000, p.91-111.

Combacau, Jean; Sur, Serge, *Droit international public*, 4ème édition, Paris, Montchrétien, 1999, p.255-258.

Conseil économique et social de Côte d'Ivoire, *Immigration en Côte d'Ivoire, le seuil de tolérance est dépassé*, rapport, octobre 1998.

Contamin, Bernard ; Faure, Yves, A, *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala, 1990, 369p.

Conte, Bernard, « La responsabilité du FMI et de la Banque Mondiale dans le conflit en Côte d'Ivoire », *Études internationales*, vol.36, n°2, 2005, p.219-229.

Cook, Nicolas, *US Military Training of West African Forces for Peacekeeping*, CRS, Report for Congress, Foreign Affairs, Defence and Trade Division, Washington D.C., Library of Congress, August 2000.

Cooper, Frederick, *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005, 327p.

Cousens, Elisabeth, M, "From Missed Opportunities to Overcompensation: Implementing the Dayton Agreement on Bosnia", dans Stedman, S, J; Rothchild, Donald; Cousens, Elisabeth (dir.), *Ending Civil War. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2002, p.531-566.

Cox, Robert, "Social Forces, States and World Order: Beyond International Relations Theory", *Millennium*, vol. 10, n°2, 1981, p.126-155.

Cox, Robert ; Jacobson, Harold, K, « Une première approche : l'analyse de la prise de décision », dans Abi-Saab, Georges (dir.), *Le concept d'organisation internationale*, Paris, UNESCO, 1980, p.81-110.

Crowder, Michael, "Indirect Rule, French and British Style", *Africa*, n°34, 1964, p.197-206.

Curdiphe, « L'ivoirité ou l'esprit d'un nouveau contrat social du président Henri Konan Bédié », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.65-69.

D'Ersu, Laurent, « La crise ivoirienne, une intrigue franco-française », *Politique africaine*, n°105, mars 2007, p.85-104.

Dahl, Robert, *Democracy and its Critics*, New Haven, London, Yale University Press, c1989, 397p.

Dalby, Simon, "The Environment as Geopolitical Threat: Reading Robert Kaplan's "Coming Anarchy"", *Ecumene*, vol.3, n° 4, 1996, p.472-496.

David, Charles Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Science Po., 2006, 463p.

De Wet, Erika, "The Relationship between the Security Council and Regional Organizations during Enforcement Action under Chapter VII of the United Nations Charter", *Nordic Journal of International Law*, n°71, 2002, p.1-37.

Décalo, Samuel, *Coups and Army Rule in Africa: Motivations and Constraints*, 2<sup>nd</sup> edition, London, Yale University Press, 1990, 336p.

Delannoi, Gil ; Taguieff, Pierre-André, (dir.), *Théories du nationalisme. Nation, nationalité, ethnicité*, Paris, Kimé, c1991, 324p.

Dembélé, Ousmane, « Côte d'Ivoire : la fracture communautaire : la Côte d'Ivoire en guerre : dynamique du dedans et du dehors », *Politique africaine*, n°89, 2003, p.34-48.

Dème, Mourtada, *Law, Morality and International Armed Intervention: The United Nations and ECOWAS in Liberia*, New York, London, Routledge, 2005, 166p.

Derou, Jean, « Peut-on parler du partage de l'Afrique à la conférence de Berlin ? », dans Saivre, Denyse de (dir.), *La conférence de Berlin (1884-1885) : [Il y a cent ans : vers le partage de l'Afrique au nom de la liberté]*, Abidjan, Nouvelles Éditions africaines, c1985, p.45-53.

Devin, Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2007, 122p.

Diouf, Makhtar, « Le nouveau régionalisme en Afrique », *Revue de l'IFAN*, UCAD, août 2002, p.5-20.

Dobbins, James, “The UN’s Role in Nation-building: From Belgian Congo to Iraq”, *Survival*, vol.46, n°4, winter 2004, p.81-102.

Dobbins, James, “America’s Role in Nation-building: From Germany to Iraq”, *Survival*, vol.45, n°4, winter 2003, p.87-110.

Dogan, Mattei ; Dominique, Pelassy, *La comparaison internationale en sociologie politique. Une sélection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris, Litec, 1980, 319p.

Dowyaro, E, T, *ECOMOG Peace Operation in West Africa: Principles and Praxis*, Pretoria, ISS, Monograph n°44, Boundaries of Peace Support Operations, February 2000, 15p.

Doyle, Michael; Nicholas Sambanis, “International Peacekeeping: A Theoretical and Quantitative Analysis”, *American Political Science Review*, vol.94, n°4, 2000, p.779-802.

Drainville, André, “Of Social Spaces, Citizenship and the Nature of Power in the World Economy”, *Alternatives*, n°20, spring 1995, p. 51-79.

Dufault, Évelyne, « La gouvernance », dans Macleod, Alex; Dufault, Évelyne; Dufour, F, Guillaume (dir.), *Relations internationales. Théories et concepts*, Montréal, Athéna, 2004, p.95-98.

Dufault, Évelyne; Jean François Lacasse, « Organisation internationale », dans Macleod, Alex; Dufault, Évelyne; Dufour, F, Guillaume (dir.), *Relations internationales. Théories et concepts*, Montréal, Athéna, 2004, p.159-161.

Dumont, René, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Le Seuil, 1962, 286p.

Ela, Jean-Marc, « Vers une économie politique des conflits au ras du sol », *Afrique & Développement*, vol.24, n° 3/4, 1999, p.103-132.

- Ellis, Stephen, *The Mask of Anarchy*, New York, New York University Press, 1999, 350p.
- Ero, Comfort, “UN Peacekeeping in West Africa: Liberia, Sierra Leone and Côte d’Ivoire”, dans Adebajo, Adekeye (dir.), *From Global Apartheid to Global Village. Africa and the United Nations*, Cape, University of KwaZulu-Natal Press, 2009, p.283-304.
- Ero, Comfort; Marshall, Anne, « L’Ouest de la Côte d’Ivoire : un conflit libérien ? La Côte d’Ivoire en guerre, dynamique du dedans et du dehors », *Politique africaine*, n°89, 2003, p.88-101.
- Ero, Comfort, *ECOMOG a Model for Africa?*, ISS, Pretoria, Monograph, n°46, Building Stability in Africa: Challenge for the New Millennium, February 2000, 19p.
- Espen, Barth Eide (dir.), *Report on Integrated Missions: Practical Perspectives and Recommendations*, Independent Study for the Expanded UN ECHA Core Group, May 2005, 52p.
- Ethier, Diane, *Introduction aux relations internationales*, Montréal, PUM, 2<sup>ème</sup> édition, 2004, 297p.
- Fall, Ibrahima, « De la paix et de la sécurité régionales en Afrique de l’Ouest à la lumière des protocoles de la CEDEAO sur la non-agression et l’assistance mutuelle en matière de défense », *Cahier de l’IDEP*, n°3, 1993.
- Ferme, Mariane ; Hoffman, Daniel, « Combattants irréguliers et discours international des droits de l’homme dans les guerres civiles africaines : le cas des chasseurs sierra léonais : Libéria, Sierra Leone, Guinée : la régionalisation de la guerre », *Politique africaine*, n°88, 2002, p.27-48.
- Ferme, Mariane, « La figure du chasseur et les chasseurs miliciens dans le conflit sierra léonais : figures de la réussite et imaginaires politiques », *Politique africaine*, n°82, 2001, p.119-132.
- Fiawosime, Albert, “An Integrated Approach to Peace Support Operations: Overview of UN and International Humanitarian Agencies in Liberia”, dans Aboagye, Festus; Bah, El Hadji, Mohamed, Sirjoh (dir.), *A Tortuous Road to Peace. The Dynamics of Regional, UN and International Humanitarian Interventions in Liberia*, Pretoria, Institute for Security Studies (ISS), 2005, p.165-190.
- Finnemore, Martha, *National Interest in International Society*, Ithaca, Cornell University Press, 1996, 154p.
- Fortna, Virginia, “Inside and Out: Peacekeeping and the Duration of Peace after Civil and Interstate War”, *International Studies Review*, vol.5, n°4, 2003, p.97-114.
- Francis, David (dir.), *Dangers of co-deployment: UN co-operative Peacekeeping in Africa*, Aldershot, England, Burlington, VT, Ashgate, 2005, 175p.
- Franke, Benedikt, *Security Cooperation in Africa. A Reappraisal*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2009, 337p.
- Gaillard, Gérard, « Guinée Bissau : Un pas douloureux vers la démocratie », *Afrique contemporaine*, n°191, 1999, p.43-57.

Galtung, Johan, « Violence, paix et recherche sur la paix », dans Braillard, Philippe (dir.), *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977, p.297-319.

Galy, Michel, « Les espaces de la guerre en Afrique de l'Ouest », *Hérodote*, n°111, 2003, p.41-56.

Galy, Michel, « Prise en compte des luttes de générations pour le pouvoir », présentation à la conférence sur « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction* », Paris, Club du Sahel, 13-14 mai 2003, 26p.

Gambari, Ibrahim, "The Role of Regional and Global Organizations in Addressing Africa's Security Issues", dans Edmond J, Keller; Donald Rothchild (dir.), *Africa in the new International Order. Rethinking State Sovereignty and Regional Security*, Boulder, Lynne Rienner, 1996, p.29-36.

Gasser, Geneviève, *Manger ou s'en aller ! Le conflit ethno-régional casamançais*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 2000, 293p.

Gaudusson, Jean, du Bois de, « L'accord de Marcoussis, entre droit et politique », *Afrique contemporaine*, n°206, vol.2, 2003, p.41-55.

Gaulme, François, « Le sursaut africain du *New Labor*: Principes, promesses et résultats », *Afrique contemporaine*, vol.3, n°207, 2003, p.71-97.

Gaulme, François, « Intervenir en Afrique ? Le dilemme franco-britannique », *Les notes de l'IFRI*, n°34, octobre 2001, 68p.

Gauthier, Benoît (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Presse de l'Université du Québec, 5ème édition, 2009, 767p.

Gberie, Lansana, *L'Afrique de l'Ouest : Entre pierre et étincelles. L'économie politique des diamants et la déstabilisation régionale*, Ottawa, Partenariat Afrique Canada, Document Hors-Série, n°9, mai 2003, 15p.

Gellner, Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, c1989, 208p.

Gendarme, René, *La pauvreté des nations*, Paris, Cujas, 1973, 963p.

Ghebali, Victor Yves, « Les guerres civiles de la post bipolarité : nouveaux acteurs et nouveaux objectifs », *Relations internationales*, n°105, 2001, p.31-44.

Glélé, Maurice, Ahanhanzo, *Introduction à l'Organisation de l'Unité Africaine et aux organisations régionales africaines*, Paris, L.G.D.J., 1986, 574p.

Glentworth, Garth, "Post-Conflict Governance Reconstruction and its Regional Dimensions : A Case Study of Sierra Leone", présentation à la conférence sur « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction* », Paris, Club du Sahel, 13-14 mai 2003, 20p.

Global Witness, *Les suspects habituels: les armes et les mercenaires du Libéria en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone. Pourquoi cela est encore possible, comment cela fonctionne et comment briser les tendances ?*, Londres, Rapport de Global Witness, mars 2003, 63p.

Global Witness, *Taylor-made. The Pivotal Role of Liberia's Forests and Flag of Convenience in Regional Conflict*, London, Global Witness, September 2001, 43p.

Gonidec, Pierre-François, « Existe-t-il un droit international africain? », *revue africaine de droit international comparé*, n°2, 1993, p.243-259.

Grawitz, Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11<sup>ème</sup> édition, 2001, 1019p.  
Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), *Côte d'Ivoire : la paix malgré l'ONU ?*, [Xavier Zeebroek], Bruxelles, Rapport du GRIP 2008/2, 37p.

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), *Afrique de l'Ouest : Vers une convention sur les armes légères. Du PCASED à l'ECOSAP*, [Albert Chaïbou et Sadou Yattara], Bruxelles, Rapport du GRIP 2005/4, 20p.

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), *La crise ivoirienne: De la tentative de coup d'état au gouvernement de réconciliation nationale*, [Claudio Gramizzi et Matthieu Damian], Bruxelles, Rapport du GRIP 2003/2, 45p.

Haas, Ernst, *When Knowledge Is Power. Three Models of Change in International Organizations*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 1990, 266p.

Haas, Ernst, *The Uniting of Europe. Political, Social and Economic Forces. 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 2<sup>nd</sup> edition 1968, 552p.

Hartzell, Caroline, A, "Peace in Stages: The Role of an Implementation Regime in Nicaragua", dans Stedman, S, J; Rothchild, Donald; Cousens, Elisabeth (dir.), *Ending Civil War. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2002, p.353-382.

Hasenclever, Andreas; Mayer, Peter; Rittberger, Volker (dir.), *Theories of International Regimes*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 248p.

Henk, Dan, "Uncharted Paths, Uncertain Vision: US Military Involvements in Sub-Saharan Africa in the Wake of the Cold War", Institute for National Security Studies, *Paper 18*, Regional Series, March 1998, 69p.

Hibou, Béatrice, « Banque Mondiale, les méfaits du catéchisme économique : L'exemple de l'Afrique subsaharienne », *Politique africaine*, n°71, octobre 1998, p.58-74.

Hibou, Béatrice, « Politique économique de la France en Zone franc », *Politique africaine*, n°58, juin 1995, p.25-40.

Hirsch, John, "War in Sierra Leone", *Survival*, vol.43, n°3, autumn 2001, p.145-162.

Hirst, Paul; Thompson, Grahame; Bromley, Simon, *Globalisation in Question: The International Economy and the Possibilities of Governance*, Cambridge, Malden, MA: Polity, 3<sup>rd</sup> edition, 2009, 289p.

Holsti, Kalevi, *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 254p.

Hooghe, Liesbet; Marks, Gary (dir.), *Multilevel Governance and European Integration*, Lunham, Rouman & Liettlefield, c2001, 251p.

Howe, Herbert, M, "Private Security Forces and Africa Stability: The Case of Executives Outcomes", *The Journal of Modern African Studies*, vol.36, n°2, 1998, p.307-331.

Howe, Herbert, "Lessons of Liberia: ECOMOG and Regional Peacekeeping", *International Security*, vol.21, n°3, 1996-1997, p.145-176.

Hugeux, Vincent, *Les sorciers blancs. Enquête sur les faux amis français de l'Afrique*, Paris, Fayard, 2007, 335p.

Hugon, Philippe, « La politique économique de la France en Afrique: La fin des rentes coloniales? », *Politique africaine*, n°105, 2007, p.54-69.

Human Rights Watch, *Sierra Leone. Taylor devant le tribunal pour crimes de guerres : Justice en vue pour les victimes*, New York, 29 mars 2006.

Human Rights Watch, *Afrique de l'Ouest : guerriers errants recrutés dans de nouveaux conflits. Empêcher de nouvelles atrocités nécessite de mettre un terme au cycle infernal qui pousse les mercenaires de la région à combattre*, New York, 13 avril 2005.

Human Rights Watch, *Côte d'Ivoire, les anciens enfants soldats sont recrutés pour la guerre. Il faut poursuivre les autorités ivoiriennes et leurs complices libériens pour le recrutement au Libéria*, New York, 31 mars 2005.

Human Rights Watch, *Libéria, la Guinée ignore l'embargo sur les armes. Des atrocités facilitées par un État membre du Conseil de sécurité*, New York, 5 novembre 2003.

Human Rights Watch, *Prise entre deux guerres: Violence contre les civils dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire*, New York, vol.15, n°14 (A), août 2003.

Human Rights Watch, *Back to the Brink. War Crimes by Liberian Government and Rebels. A Call for Greater International Attention to Liberia and the Sub Region*, HRW, vol.14, n°4 (A), May 2002.

Human Rights Watch, *Guinée, les réfugiés victimes de graves abus. Éloigner les réfugiés de la zone frontalière ne suffit pas*, New York, 5 juillet 2001.

Hutchful, Eboe, *The ECOWAS Experience with Peacekeeping in West Africa*, Pretoria, ISS, Monograph n°36: Whither Peacekeeping in Africa?, April 1999, 22p.

International Crisis Group, *Côte d'Ivoire : Faut-il croire à l'accord de Ouagadougou ?*, Rapport Afrique, n°127, 27 juin 2007, 32p.

International Crisis Group, *Côte d'Ivoire : La paix comme option*, Dakar, Crisis Group Rapport Afrique, n°109, 17 mai 2006, 37p.

International Crisis Group, “Tackling Liberia: The Eye of the Regional Storm,” *Africa Report*, n°62, April 30, 2003.

International Crisis Group, “Liberia: Unravelling”, *Africa Briefing*, n°10, August 19, 2002.

International Crisis Group, “Liberia: The Key to Ending Regional Instability”, Freetown/Brussels, *Africa Report*, n°3, April 24, 2002.

Jackson, Robert, *Quasi-States: Sovereignty, International Relations and the Third World*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1993, 225p.

Jessop, Bob, “Multi-level Governance and Multi-level Metagovernance: Changes in the European Union as Integral Moments in the Transformation and Reorientation of Contemporary Statehood”, dans Bache, Ian; Flinders, Matthew (dir.), *Multi-Level Governance*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2005, p.49-74.

Kaiser, Karl, « La politique transnationale. Vers une théorie de la politique multinationale », dans Philippe Braillard (dir.), *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977, p.222-247.

Kaplan, Robert, D, “The Coming Anarchy: How Scarcity, Crime, Overpopulation, and Disease are rapidly Destroying the Social Fabric of our Planet”, *Atlantic Monthly*, vol.273, n°2, February 1994, p.44-76.

Kebadjian, Gérard, *Les théories de l'économie politique internationale*, Paris, Seuil, c1999, 308p.

Keohane, Robert, *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University Press, 1984, 290p.

Kernen, Antoine, « Les stratégies chinoises en Afrique: Du pétrole aux bassines en plastique », *Politique africaine*, n°105, mars 2007, p.163-180.

Khadiagala, Gilbert, “Implementing the Arusha Peace Agreement on Rwanda”, dans Stedman, S, J; Rothchild, Donald; Cousens, Elisabeth (dir.), *Ending Civil War. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2002, p.463-498.

Kieffer, Guy-André, « Armée ivoirienne : Le refus du déclassement », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.26-44.

Kipré, Pierre, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, Fontenay-sous-Bois, Éditions « L'Afrique dans tous ses états », SIDES/IMA, c2005, 291p.

Ki-Zerbo, Joseph, *A quand l'Afrique ?*, entretien avec René Holenstein, Genève, Éditions de l'aube, 2003, 197p.

Klay, Kieh Jr Georges, “Liberia: Legacies and Leaders”, dans Sriram, Chandra Lekha; Wermester, Karin (dir.), *From Promise to Practice, Strengthening UN Capacities for the Prevention of Violent Conflict*, London, Lynne Rienner, 2003, p.307-326.

Kodjo, Edem, « Chapitre VIII-Accords régionaux », dans Cot, Jean-Pierre ; Pellet, Alain (dir.) *La Charte des Nations Unies Commentaire article par article*, Paris, Economica, 2<sup>ème</sup> édition, c1991, p.797-841.

Koffi Annan International Peacekeeping Training Centre (KAIPTC), *Challenges of Peace Implementation in Côte d'Ivoire*, Report on an Expert Workshop, Accra, Ghana, May 31-June 2, 2004.

Kouamono, Théophile, *La recolonisation de l'Afrique. Le cas de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Les Éditions Le Courrier d'Abidjan, 2007, 167p.

Kouassi, Kwam, E, *Organisations internationales africaines*, Paris, Collections Monde en devenir, 1987, 485p.

Koulibaly, Mamadou, « Enjeux économiques, conflits africains et relations internationales », *Afrique et Développement*, vol. 24, n° 3/4, 1999, p. 19-46.

Krasner, Stephen (dir.), *International Regimes*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1983, 372p.

Krauthammer, Charles, "The Short, Unhappy Life of Humanitarian War", *The National Interest*, n°57, autumn, 1999, p.5-8.

Lakso, Liisa, "Beyond the Notion of Security Community: What Role for the African Regional Organizations in Peace and Security", *The Round Table*, vol.94, n°381, 2005, p.489-502.

Lebœuf, Aline, « L'engagement britannique en Sierra Leone: du volontarisme externe à l'appropriation », *Afrique contemporaine*, vol.3, n°207, 2003, p.99-113.

Leriche, Frédéric, « La politique africaine des États-Unis: Une mise en perspective », *Afrique contemporaine*, vol.3, n°207, 2003, p.7-23.

Levitt, Jeremy, "Conflict, Prevention, Management, and Resolution: Africa-Regional Strategies for the Prevention of Displacement and Protection of Displaced Persons: The Cases of the OAU, ECOWAS, SADC, and IGAD", *Duke Journal of International and Comparative Law*, vol. 11, n°39, 2001, p. 156-190.

Levitt, Jeremy, "Humanitarian Intervention by Regional Actors in Internal Conflicts: The Cases of ECOWAS in Liberia and Sierra Leone", *Temple Journal of International and Comparative Law*, vol.12, n°2, 1998, p.333-375.

Liégeois, Michel, « Opérations de paix : La question de la régionalisation » dans Coulon, Jocelyn (dir.), *Guide du maintien de la paix 2005*, Montréal, éditions Athéna, 2004, p.17-33.

Lijpart, Arend, "Comparative Politics and the Comparative Method", *The American Political Science Review*, vol.65, n°3, 1971, p.682-693.

Losch, Bruno, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », *Politique africaine*, n°78, 2000, p.5-25.

Lund, Michael, *Preventing Violent Conflicts: A Strategy for Preventive Diplomacy*, Washington D.C., Institute of Peace Press, 1996, 240p.

Luttwak, Edward, « Donnons une chance à la guerre! », *revue internationale et stratégique*, n°36, 2000, p.36-41.

Mackinlay, John; Alao, Abiodun, "Liberia 1994: ECOMOG and UNOMIL Response to a Complex Emergency", *United Nations University Occasional Paper Series*, n°1, January 1995, 45p.

Macqueen, Norrie, "A Community of Illusion? Portugal and the CPLP and Peacemaking in Guinea Bissau", *International Peacekeeping*, vol.10, n°2, 2003, p.1-26.

Malan, Mark, "US Response to African Crisis: An Overview and Preliminary Analysis of the ACRI", *ISS Paper*, n°24, August 1997, 10p.

Marchal, Roland, « Libéria, Sierra Leone, Guinée : une guerre sans frontière ? », *Politique africaine*, n°88, décembre 2002, p.5-12.

Marchal, Roland; Messiant, Christine, « De l'avidité des rebelles. L'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier », *Critique internationale*, n°16, 2002/3, p.58-69.

Marks, Gary, "Structural Policy and Multi-Level Governance in the EC", dans Cafruny, Alan, W; Rosenthal, Glenda Goldstone (dir.), *The State of the European Community: The Maastricht Debate and Beyond*, Boulder, Lynne Rienner, 1993, p.391-411.

Martin, Guy, "Continuity and Change in Franco-African Relations", *The Journal of Modern African Studies*, vol.33, n°1, 1995, p.1-20.

Martins, Miguel, « Le conflit en Guinée Bissau. Chronologie d'une catastrophe », *L'Afrique politique. Entre transitions et conflits*, Paris, Karthala, 1999, p.213-218.

Marut, Jean-Claude, « Les racines mondiales du particularisme casamançais », *revue canadienne des études africaines*, vol.39, n°2, 2005, p.313-337.

Marut, Jean-Claude, « Les dessous des cartes casamançaises : Une approche géopolitique du conflit casamançais », dans Barbier-Wiesser, Jean George (dir.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Karthala, 1994, p.193-211.

Maxwell Khobe, Mitikishe, *The Evolution and Conduct of ECOMOG Operations in West Africa*, Pretoria, ISS, Monograph, n°44, Boundaries of Peace Support Operations, February 2000, 14p.  
Mbembé, Achille, « A propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine*, n°77, 2000, p.16-43.

Mbembé, Achille, « Des rapports entre la disette, la pénurie et la démocratie en Afrique subsaharienne », dans Mané, Ibrahima (dir.), *État, Démocratie, Sociétés et Cultures en Afrique*, Dakar, Démocraties Africaines, 1995, p.45-63.

McGovern, Mike, « Conflit régional et rhétorique de la contre-insurrection : Guinéens et réfugiés en septembre 2000 », *Politique africaine*, n°88, décembre 2002, p.84-102.

Médard, Jean-François, "The Under Developed State in Tropical Africa: Political Clientelism or Neopatrimonialism?", dans Clapham, Christopher (dir.), *Private Patronage and Public Power, Political Clientelism in the Modern State*, London, Frances Pinter, 1983, p.162-192.

Mestre-Lafay, Frédérique, *L'Organisation des Nations Unies*, Paris, Presses Universitaires de France, 17ème édition, 2003, 127p.

Mindua, Antoine-Didier, « Intervention armée de la CEDEAO au Libéria : Illégalité ou avancée juridique ? », *revue africaine de droit international comparé*, octobre 1995, p.257-282.

Mitrany, David, *A Working Peace System*, Chicago, Quadrangle Books, 1966, 221p.

Montbrial, Thierry de, « Réflexions sur la théorie des relations internationales », *Politique étrangère*, vol.64, n°3, 1999, p.467-490.

Moravcsik, Andrew, “Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics”, *International Organization*, vol.4, n° 51, 1997, p.513-553.

Morgenthau, Hans, *Politics among Nations: the Struggle for Power and Peace*, 3<sup>rd</sup> edition, New York, Alfred Knopf, 1963, 630p.

Mortimer, Robert, “ECOMOG, Liberia, and Regional Security in West Africa”, dans Edmond J. Keller; Donald Rothchild (dir.) *Africa in The New International Order, Rethinking State Sovereignty and Regional Security*, Boulder, Lynne Rienner, 1996, p.149-164.

Mortimer, Robert, “Senegal’s Rôle in ECOMOG: The Francophone Dimension in the Liberian Crisis”, *The Journal of Modern African Studies*, vol.34, n°2, 1996, p.293-306.

Murphy, Craig, N, *International Organization and Industrial Change: Global Governance since 1850*, New York, Oxford University Press, 1994, 340p.

Nations Unies, *Rapport du groupe d’études sur les opérations de maintien de la paix de l’ONU*, document des Nations Unies, A/55/305, New York, 21 août 2000, 68p. [Rapport Brahimi]

Nations Unies, *Enseigner ce que sont le maintien de la paix et le rétablissement de la paix*, New York, Nations Unies, 1993, 42p.

Nations Unies, *Agenda pour la paix*, New York, Nations Unies, 1992, 26p.

Ndiaye, Boubacar, “Not a Miracle after all... Côte d’Ivoire’s Downfall: Flawed Civil-Military Relations and Missed Opportunities”, *Scientia Militaria*, vol.33, n°1, 2005, p.89-118.

Ndiaye, Papa, Samba, *Le conflit armé casamançais : Genèse, acteurs et possibilités de règlement*, Institut Universitaire d’Études du Développement (IUED), Université de Genève, juin 2002, 48p.

Ndiaye, Papa, Samba, « ONU : la réforme du “machin” n’est pas pour demain ! », *Démocraties Africaines*, n°13, 1998, p.83-85.

Ndiaye, Papa, Samba, *Conflits ethniques et renforcement des acquis démocratiques en Afrique de l’Ouest*, Mémoire de Maîtrise, U.F.R. de Sciences juridiques et politiques, Université Gaston Berger, St-Louis, 1998, 96p.

Novosseloff, Alexandra, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies et la maîtrise de la force armée : dialectique du politique et du militaire en matière de paix et de sécurité internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2003, 660p.

Nubukpo, Kako, « Politique monétaire et servitude volontaire: La gestion du franc CFA par la BCEAO », *Politique africaine*, n°105, mars 2007, p.70-84.

O'Brien, Robert, "The Nuances of Multilevel and Global Governance", Panel One: Multilevel Governance and Democracy: Framing the Debate. *Globalization, Multilevel Governance and Democracy: Comparative and Global Perspectives*, May 3-4, 2002, Queen's University, Kingston.

Odzolo, MODO, Madeleine, « Les rapports entre l'ONU et les organisations régionales », dans Coulon, Jocelyn (dir.), *Guide du maintien de la Paix 2006*, Montréal, Athéna éditions, 2005, p.99-115.

Ofuately-Kodjoe, W, "Regional Organization and the Resolution of Internal Conflict: The ECOWAS Intervention in Liberia", *International Peacekeeping*, vol.1, n°3, autumn 1994, p.261-302.

Ogunmola, Dele; Badmus, Isiaka, Alani, « Le chemin de l'autodestruction : Origine et dynamique de la guerre civile en Côte d'Ivoire », *Afrique et Développement*, vol.30, n°1/2, 2005, p.210-238.

Olonisakin, Funmi, "Windows of Opportunity for Conflict Prevention: Responding to Regional Conflict in West Africa", *Conflict, Security & Development*, vol. 4, n°2, 2004, p.181-198.

Olonisakin, Funmi, "UN-Co-operation with Regional Organizations in Peacekeeping: The Experience of ECOMOG and UNOMIL in Liberia", *International Peacekeeping*, vol.3, n°3, 1996, p.33-51.

Oxfam International, *Ammunition: The Fuel of Conflict*, London, Oxfam Briefing Notes, June 2006, 21p.

Pambou-Tchivounda, Guillaume, *Essai sur l'État africain postcolonial*, Paris, L.G.D.J., 1982, 165p.

Paris, Roland, "Broadening the Study of Peace Operations", *International Studies Review*, vol.2, n°3, autumn 2000, p.28-44.

Pascallon, Pierre (dir.), *La politique de sécurité de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004, 474p.

Passeron, Jean-Claude ; Revel, Jacques « Penser par cas : Raisonner à partir de singularités », dans Passeron, Jean-Claude ; Revel, Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, p.9-44.

Peck, Connie, *Sustainable Peace: The Role of the United Nations and Regional Organizations in Preventing Conflict*, Lanham, MD: Rowman & Littlefield, c1998, 297p.

Pentland, Charles, "The European Union and Civil Conflict in Africa", *International Journal*, autumn 2005, vol.60, n°4, p.919-936.

Peou, Sorpong, "Implementing Cambodia's Peace Agreement", dans Stedman, S, J; Rothchild, Donald; Cousens, Elisabeth (dir.), *Ending Civil War. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2002, p.499-530.

Perdrix, Philippe, « CEDEAO : Des habits neufs », *Jeune Afrique*, n°2372, du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Peters, Krijn; Richards, Paul, « Jeunes combattants parlant de la guerre et de la paix en Sierra Leone », *Cahiers d'études africaines*, vol.38, n°150-152, 1998, p.581-617.

Petit, Yves, *Droit international du maintien de la paix*, Paris, L.G.D.J., 2000, 216p.

Pictet, Jean, *Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge*, proclamés par la XXe conférence internationale de la croix rouge, réunie à Vienne en 1965, Genève, Institut Henry-Dunant, 1979, 90p.

Possio, Tibault, Stéphane, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique*, Paris, Éditions Publibook, 2007, 452p.

Poulligny, Béatrice, « Les casques bleus sont là mais on ne voit pas ce qu'ils font », dans Coulon, Jocelyn (dir.), *Guide du maintien de la paix 2006*, Montréal, éditions Athéna, 2005, p. 171-186.

Pugh, Michael, "Peacekeeping and Critical Theory", *International Peacekeeping*, vol.11, n°1, 2004, p.39-58.

Regan, Patrick, M, *Civil Wars and Foreign Powers- Outside Intervention in Intrastate Conflict*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2002, 172p.

Renan, Ernest, « Qu'est-ce qu'une nation ? », conférence donnée à la Sorbonne le 11 mars 1882, dans Imbert (dir.), *La pensée politique des origines à nos jours*, Paris, PUF, 1969, p.343-344.

Reno, William, « La sale petite guerre du Libéria », *Politique africaine*, n°88, 2002, p.63-83.

Reno, William, *Warlord, Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner, 1999, 257p.

Reno, William, "The Business of War in Liberia", *Current History*, vol.95, n°601, 1996, p.211-216.

Richards, Paul, « La terre ou le fusil? Les racines agraires des conflits de la région du fleuve Mano », *Afrique contemporaine*, vol.2, n°214, 2005, p.37-57.

Richards, Paul ; Vlassenroot, Koen, « Les guerres africaines du type fleuve Mano: Pour une analyse sociale: Libéria, Sierra Leone, Guinée: la régionalisation de la guerre », *Politique africaine*, n°88, décembre 2002, p.13-26.

Richards, Paul, « Sur la nouvelle violence politique en Afrique : le sectarisme séculier au Sierra Leone », *Politique africaine*, n° 70, juin 1998, p. 85-104.

Rodella, Aude Sophie, « L'expérience hybride de la Sierra Leone: De la Cour spéciale à la Commission vérité et réconciliation et au-delà : justice et réconciliation : ambiguïtés et impensés », *Politique africaine*, n°92, 2003, p.56-75.

Rosenau, James, "Strong Demand, Huge Supply: Governance in an Emerging Epoch", dans Bache, Ian; Flinders, Matthew (dir.), *Multi-Level Governance*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2005, p.31-48.

Rothchild, Donald, *Managing Ethnic Conflict in Africa: Pressures and Incentives for Cooperation*, Washington, D.C., Brookings Institution, c1997, 343p.

Rueff, Judith, *Côte d'Ivoire : Le feu au pré carré*, Paris, Autrement, c2004, 125p.

Sada, Hugo, « Le conflit ivoirien: enjeux régionaux et maintien de la paix en Afrique », *Politique étrangère*, vol.68, n°2, 2003, p.321-334.

Sardan, Jean-Pierre Olivier, de, « La violence faite aux données. De quelques figures de la surinterprétation des données en anthropologie », *Enquête*, n°3, 1996, p.31-59.

Scaeder, Peter, "Cold War to Cold Peace: Explaining US-French Competition in Francophone Africa", *Political Science Quarterly*, vol.115, n°3, 2000, p.395-419.

Senarclens, Pierre de, *La politique internationale*, Paris, Armand Colin, 4ème édition, 2002, 234p.

Senarclens, Pierre de, « La mondialisation entre ordre et anarchie », dans Senarclens, Pierre de, *Mondialisation, souveraineté, et théories des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1998, p.182-205.

Sénat de la République française, *La France et la gestion des crises africaines : Quels changements possibles ?*, Rapport d'information, n°450, 3 juillet 2006.

Sesay, Ahmadu, "Civil War and Collective intervention in Liberia", *Review of African Political Economy*, vol.23, n°67, 1996, p.35-52.

Sesay, Ahmadu, "Collective Security or Collective Disaster? Regional Peacekeeping in West Africa", *Security Dialogue*, vol.26, n°2, 1995, p.205-222.

Shaw, Martin, "Post-Imperial and Quasi Imperial: State and Empire in Global Era", *Millennium*, vol. 31, n°2, 2002, p. 327-336.

Shepler, Susan, « Les filles soldats : Trajectoires d'après-guerre en Sierra Leone : Libéria, Sierra Leone, Guinée : la régionalisation de la guerre », *Politique africaine*, n°88, 2002, p.49-62.

Sindjoun, Luc, « La France et l'Afrique du Sud dans l'Afrique postcoloniale : un fauteuil pour deux? », dans *l'Afrique politique. Entre transitions et conflits*, Paris, Karthala, 1999, p.35-48.

Smillie, Ian ; Gberie, Lansana ; Hazleton, Ralph, *Le cœur du problème. La Sierra Leone, les diamants et la sécurité humaine*, Ottawa, Partenariat Afrique Canada, janvier 2000, 14p.

Smith, Stephen, « La politique d'engagement de la France à l'épreuve de la Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, n°89, mars 2003, p.112-126.

Smouts, Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995, 191p.

Soulé, Bio, « L'impact de la crise ivoirienne sur le commerce régional », *Politique africaine*, n°89, mars 2003, p.102-111.

Sriram, Chandra, Lekha; Wermester, Karin (dir.), *From Promise to Practice, Strengthening UN Capacities for the Prevention of Violent Conflict*, London, Lynne Rienner, 2003, 446p.

Stedman, Stephen, John; Rothchild, Donald; Cousens, Elisabeth (dir.), *Ending Civil War. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London, Lynne Rienner, 2002, 729p.

Tarr, Byron, "The ECOMOG Initiative in Liberia: A Liberian Perspective", *Issue*, vol.21, n°1-2, 1993, p.74-83.

Strange, Susan, *States and Markets. An Introduction to International Political Economy*, London, Printer Publishers, 1988.

Taw, Jennifer Morrison; Andrew, Grant-Thomas, "US Support for Regional Contingency Operations: Lessons from ECOWAS", *Studies in Conflict & Terrorism*, vol.22, n°1, 1999, p.53-77.

Teixeira, Pascal, « Le Conseil de sécurité à l'aube du 21ème siècle. Quelle volonté et quelle capacité de gérer les opérations de paix », dans Coulon, Jocelyn (dir.), *Guide du maintien de la paix 2005*, Montréal, éditions Athéna, 2004, p.15-70.

United Nations, *Lessons Learned Study on the Start-up Phase of the United Nations Mission in Liberia*, New York, Department of Peacekeeping Operations, April 2004, 27p.

United Nations, *Lessons Learned from the United Nations Peacekeeping Experiences in Sierra Leone*, New York, Department of Peacekeeping Operations, September 2003, 83p.

Védrine, Hubert, *Rapport pour le président de la République sur la France dans la mondialisation*, Paris, Fayard, 2007, 145p.

Virally, Michel, *L'organisation mondiale*, Paris, Armand Colin, 1972, 587p.

Vogt, Aderinsola, Margaret, "The Involvement of ECOWAS in Liberia's Peacekeeping", dans Keller, Edmond J; Rothchild, Donald (dir.), *Africa in the New International Order, Rethinking State Sovereignty and Regional Security*, Boulder, Lynne Rienner, 1996, p.165-183.

Waltz, Kenneth, *Theory of International Politics*, New York, Random House, c1979, 251p.

Welch, Stephen; Kennedy-Pipe, Caroline, "Multi-Level Governance and International Relations", dans Bache, Ian; Flinders, Matthew (dir.), *Multi-Level Governance*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2005, p.127-144.

Wendt, Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 429p.

Wong, Liliane, "Conflict in the Mano River Region, Causes, Solutions, and Lessons : The Case of Sierra Leone", présentation à la conférence sur « *Conflits et politiques de développement dans les pays du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire : Les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction* », Paris, Club du Sahel, 13-14 mai 2003.

Yao, Joseph, *Méthode d'études et de recherche en sciences économiques et sociales. Avec applications au contexte de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2005, 286p.

Yoroms, Gani, J, "ECOMOG West African Regional Security: A Nigerian Perspective", *Issue*, vol.21, n°1-2, 1993, p.84-91.

Zartman, I, William, "African Regional Security and Changing Patterns of Relations", dans Keller, Edmond J; Rothchild, Donald (dir.), *Africa in The New International Order, Rethinking State Sovereignty and Regional Security*, Boulder, Lynne Rienner, 1996, p. 52-70.

Zorgbibe, Charles, *La France, l'ONU et le maintien de la paix*, Paris, PUF, c1996, 162p.

---

# LISTE DES PARTICIPANTS

---

## CANADA

- **Gerd Schönwälder**, Ph.D

Program Leader, Peace Conflict and Development (PCD), International Development Research Centre – IDRC

- **El Hadji Bâ**, Ph.D,

L'auteur a soutenu une thèse sur la CEDEAO et les questions de sécurité en 2004 à Queen's University à Kingston. Au moment de nos échanges, il était en post-doctorat à York University.

- **Professeur Charles Pentland**, Ph.D

Department of Political Studies, Queen's University, Kingston

## SÉNÉGAL

- **Mouvement contre la circulation des armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO)**

- **Ministère des affaires étrangères du Sénégal**, Direction Afrique/Asie, conseiller aux affaires étrangères spécialiste de la CEDEAO

- **Ministère des forces armées du Sénégal**, Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées (DIRPA), chef de la division Médias/stratégies, Dakar, Sénégal

- **International Crisis Group (ICG)**, West Africa Project Director et le spécialiste de la Côte d'Ivoire

- **Rencontre Africaine des Droits de l'Homme (RADDHO)**; responsable du programme « Conflits et sécurité »

- **CRDI**, Administrateur de programme- CA, personnel affecté aux programmes, CRDI, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest

- **Université Gaston Berger**, chef du département de Science politique

- **Université Gaston Berger**, chargé d'enseignement, spécialiste des conflits africains,

- **Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA)**, chercheur, administrateur principal de programme

## **NIGÉRIA**

### **- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),**

- + Département Défense et Sécurité
- + Département Alerte Précoce (Centre d'Observation et de Monitoring - OMC)
- + Fonds de la Paix
- + Division Sécurité et Police Civile
- + Conflict Prevention Adviser of ECOWAS
- + Unité des Armes Légères
- + Unité de l'Assistance Électorale
- + État-major de la Force en Attente de la CEDEAO (FAC)
- + Cellule de Gestion et de Planification des Missions (MPMC)
- + Parlement de la CEDEAO (Entrevue avec un député sénégalais membre du parlement de la CEDEAO)
- + Cour de Justice de la CEDEAO
- + Officiers de liaisons (ce sont des officiers militaires occidentaux actives ou à la retraite envoyés par leur pays pour un an ou deux afin d'accompagner la CEDEAO dans ses efforts de renforcement des capacités, de recherche de financements, de cours et de stages de perfectionnement)
- + Président de la Commission de la CEDEAO

### **- West African Civil Society Forum (WACSOF)**

### **- Centre for Democracy and Development (CDD)**

**- Université d'Abuja**, Professeur de Science politique, département de Science politique et des Relations internationales

## **GHANA**

- **African Security Dialogue Research (ASDR)**
- **Centre for Democratic Development (CDD)**
- **West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)**
- **Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre (KAIPTC)**, Conflict Prevention, Management and Resolution Department (CPMRD)
- **Foundation for Security and Development in Africa (FOSDA)**
- **University of Ghana, Legon Centre for International Affairs (LECIA)**, Co-ordinator, International Relations and American Foreign Policy Programme

## **CÔTE D'IVOIRE**

- **Ministère des affaires étrangères**, Département des affaires générales et humanitaires, diplomate, sous-direction de la sécurité internationale
- **Ministère de l'Intégration Africaine**, membre du cabinet
- **Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)**, Secrétaire à la formation
- **National Democratic Institute, NDI-Côte d'Ivoire**, Bureau de Côte d'Ivoire
- **Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire**, représentant spécial en Côte d'Ivoire du président de la Commission de la CEDEAO
- **ECOWARN FOCAL POINTS**, chargé d'études, ministère des transports
- **Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)**, chargée de l'information
- **Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP)**, ancien Institut Africain de Développement Économique et Social (INADES), responsable de la formation
- **Le Patriote**, journal proche du RDR
- **Le Nouveau Réveil**, journal proche du PDCI/RDA
- **Courrier d'Abidjan**, journal proche du FPI de Laurent Gbagbo
- **Université de Bouaké**, Professeur Francis Akindès
- **Université de Bouaké**, Professeur Alfred Babo

- **Amara Essy**, ancien ministre des affaires étrangères de Côte d'Ivoire, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), ancien président de l'Assemblée générale des Nations Unies

## **LIBERIA**

- **Women in Peace Building Network (WIPNET)**, Program Coordinator

### **ECOWARN FOCAL POINTS**

- **United Nations Missions in Liberia (UNMIL)**, National Information Officer/Media and External Relations, UNMIL Headquarters

- **Liberia Media Centre**, Executive Director

- **International Alert**, Senior Program Adviser

- **Colonel** du contingent sénégalais, UNMIL

- **Lieutenant**, officier sénégalais, UNMIL

- **Forum for African Women Educationalists (FAWE)/Liberia**, National Coordinator

- **Political Affairs Officer**, Office of the Special Representative of the President of the ECOWAS Commission in Liberia

- **University of Liberia**, Former Assistant Minister

**Family Federation for World Peace and Unification**, Executive Secretary

- **Mano River Women Peace Network, (MARWOPNET)**, Program Coordinator

- **Center for Justice and Peace Studies (CJPS)**, Executive Director

- **Truth and Reconciliation Commission (TRC)**, Executive Secretary

- **Centre for Media Studies and Peace Building (CEMESP)**, Executive Director

- **Search for Common Ground**, Executive Director

- **Justice and Peace Commission (JPC)**, Executive Director

- **Peter Balat**, Flomo Theater Production Inc., Director

- **Program Officer**, Oxfam/Liberia

## **SIERRA LEONE**

- **Civil Society Movement/Sierra Leone Association of NGOs (SLANGO)**, National Coordinator
- **Network Movement for Justice and Development**, National Coordinator
- **Campaign for Good Governance**, Assistant Head of Programme
- *Standard Times*, Newspaper, Senior Staff Writer
- *Awareness Time*, journalist
- **Special Court of Sierra Leone**, Program Officer
- **Nana Busia**, personne ressource, UNDP/Sierra Leone
- **Direct Democracy Association/Sierra Leone**, Program Officer
- **Conflict Management and Development Associated (CMDA/Sierra Leone)**, Program Officer
- **West Africa Youth Network (WAYN)**, Program Officer
- **Defence for Children International-Sierra Leone (DCI/SL)**, Program Manager
- **Mano River Union**, Secretary General
- **Young Women Leaders/Sierra Leone**, Program Officer